This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

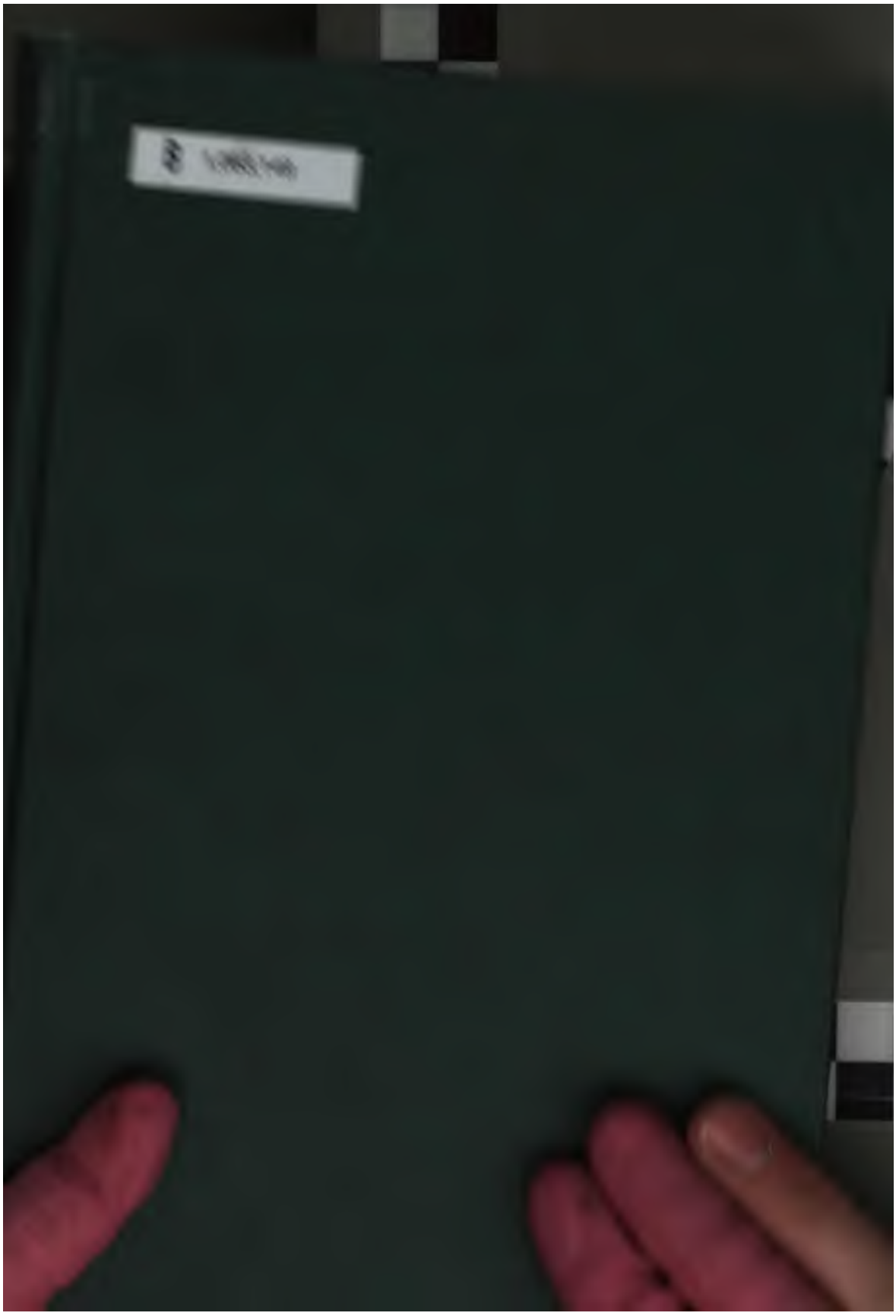

d'icelle. Il y a dans icelle ville environ cinquante maisons, longues d'environ cinquante pas au plus chacune, et douze ou quinze pas de large, toutes faites de bois, couvertes et garnies de grandes écorces et pelures des dits bois, aussi larges que tables, bien cousues artificiellement selon leur mode; et par dedans icelles, y a plusieurs aires et chambres; et au milieu d'icelles maisons y a une grande salle par terre, où ont leur feu et vivent en communauté, puis se retirent en leurs dites chambres les hommes avec leurs femmes et enfans. Et pareillement ont greniers au haut de leurs maisons, où mettent leur blé, duquel ils font leur pain qu'ils appellent *Caraconi*, et le font en la manière ci-après. Ils ont des piles de bois, comme à piler le chanvre, et battent avec pilons de bois le dit blé en poudre, puis l'amassent en pâte, et en font des tourteaux qu'ils mettent sur une pierre chaude, puis le couvrent de cailloux chauds, et ainsi cuisent leur pain en lieu de four. Ils font pareillement force potages du dit blé, et de fèves e[t] desquels ils ont assez: et aussi de gros concombres et autres f[ruits] ont aussi de grands vaisseaux comme tonnes en leurs mais[ons] mettent leur poisson, savoir anguilles, et autres qui sèchent [durant] l'Eté, et en vive Hiver, et de ce font un grand [amas] avont vu par expér Tout leur vivr[e] aucun [autre] touchent sur écorc bois étendues [sur] [autres] de peaux, de font leurs v[ivres] [Cerfs], Renards, sauvages, D[e] [la] plus gra d'eux sont q[ui]

La plus pré[cieuse] lequel est blanc, [qu'ils] qui en suit. Qua[nd] aucun ennemi à la [guerre] cuisses, et par les jar[rets] lieux où est le dit *Esurg*[ny] laissent dix ou douze heur[es] les dites taillades et incisio[ns] patenostres, et de ce usent co[mme] tiennent la plus précieuse chose [qu'ils] sang des nazilles: car nous l'avo[ns]

(1) Lescarbot en parlant de cet **Esurgny**, qu[i] coquillage, nous dit: "C'est un mot que j'ay eu be[au] "et que Belleforest n'a point entendu quand il [en] "les Sauvages n'en ont plus, ou en ont perdu le [mot] "**Matachiaz** (les grains de rassade) qu'on leur [donne]

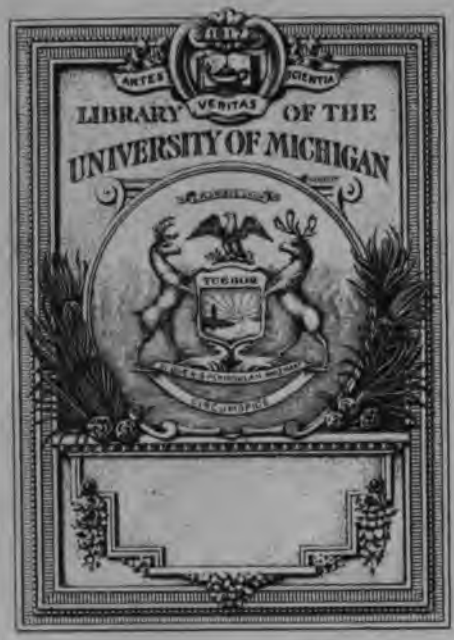
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

F
105
.L77

COLLECTION

DE

MÉMOIRES ET DE RELATIONS

SUR

L'HISTOIRE ANCIENNE DU CANADA,

D'APRÈS DES MANUSCRITS

Recemment obtenus des Archives et Bureaux Publics en France.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

QUEBEC,

IMPRIMERIE DE WILLIAM COWAN ET FILS.

1840.

REPRINTED 1927.

COLLECTION

DE

MÉMOIRES ET DE RELATIONS

SUR

L'HISTOIRE ANCIENNE DU CANADA,

D'APRÈS DES MANUSCRITS

Recemment obtenus des Archives et Bureaux Publics en France.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

QUÉBEC,

IMPRIMERIE DE WILLIAM COWAN ET FILS.

1840.

REPRINTED [illegible]

COLLECTION

DE

MÉMOIRES ET DE RELATIONS

SUR

L'HISTOIRE ANCIENNE DU CANADA,

D'APRÈS DES MANUSCRITS

Recemment obtenus des Archives et Bureaux Publics en France.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

QUEBEC,

IMPRIMERIE DE WILLIAM COWAN ET FILS.

1840.

REPRINTED 1927.

Ref-stks
[illegible]
[illegible]-3-38
37060

F
10
.L7
ser.
no.

INTRODUCTION.

VOICI un deuxième volume, contenant huit différents Mémoires ou Relations, que la Société Littéraire et Historique de Québec est en état de présenter au Public au moyen du généreux secours qui lui fut accordé par la Législature Provinciale, en l'année 1832, afin de donner à la Société les facilités de se procurer et de publier des Documents qui auroient rapport à l'Histoire des premiers temps du Canada.

Les trois premiers Mémoires sont publiés d'après des Manuscrits que le Comte Durham avoit obtenus des Archives du Bureau de la Marine à Paris, au moment où Sa Seigneurie étoit sur le point de laisser l'Europe, en 1838, pour venir se charger de l'Administration du Gouvernement des Canadas. Le Comte Durham, peu de jours après son arrivée à Québec, voulut bien communiquer ces Manuscrits, avec deux autres, à a Société, laissant à sa discrétion de publier ceux de ces Mémoires qu'elle jugeroit dignes d'être rendus publics.

Les sources d'où ces Manuscrits ont été tirés ne laissent aucun doute sur leur caractère de documents authentiques et de pièces officielles; il est même évident que deux d'entre'eux sont des "Mémoires Raisonnés," ou des Rapports sur l'Etat de la Colonie du Canada, que les Intendants de l'époque étoient dans l'usage de transmettre annuellement au Ministre d'alors,ainsi que nous l'apprenons du R.P. de Charlevoix qui,dans son Histoire de la Nouvelle-France, cite souvent des fragments de semblables documents. Sous ce rapport donc,ces Mémoires doivent fournir des renseignements précieux,ainsi que des détails qui pourront servir à remplir les lacunes qui se trouvent dans l'Histoire Ancienne du Pays, et comme tels la Société les a jugés dignes d'être rendus publics.

Les cinq autres Mémoires sont publiés d'après des Manuscrits que le Révérend M. Jean Holmes, Professeur de Physique au Séminaire de Québec, a eu l'obligeance de procurer à la Société, dont il est un des Membres. Lors d'un voyage que M. Holmes fit en Europe il y a trois ans, il entreprit de nombreuses recherches dans la Bibliothèque du Roi à Paris, et dans d'autres Institutions Publiques, et après beaucoup de soins il rénssit à obtenir une

série de Documents en manuscrit sur l'Histoire Ancienne du Pays, d'entre lesquels la Société a pour le moment fait choix des cinq pièces qui terminent ce volume.

Ces derniers documents n'ont pas à la vérité l'avantage de posséder tout le caractère d'authenticité de ceux qui les précèdent ; cependant, les divers sujets qui y sont traités sont, nous pensons, de nature à leur donner beaucoup d'intérêt auprès de l'Historien du Pays, et il est à présumer qu'il pourra y puiser des informations et apprendre des particularités qu'en vain il auroit cherchées ailleurs ; et c'est principalement par cette considération que la Société n'a pas hésité à en faire part au public.

Comme la mission du Comité préposé à la publication des documents de cette espèce, est limitée à faire un choix des écrits qui lui sont soumis, et à en diriger et surveiller l'impression dans un ordre convenable, le Comité a dû se renfermer dans ces bornes, s'abstenant soigneusement de tout commentaire, ou d'énoncer aucune opinion sur le mérite d'aucune de ces pièces.

Le Comité présente donc ces Mémoires au public, accompagnés uniquement de quelques observations en tête de la plupart,pour indiquer (dans les cas où il a été possible de le faire) soit les personnes auxquelles on peut les attribuer, ou les époques où ils ont dû être rédigés.

MÉMOIRE

SUR

L'ETAT PRESENT DU CANADA ;

D'APRÈS UN MANUSCRIT

Aux Archives du Bureau de la Marine a Paris.

D'APRES une note qui se trouve en marge de ce Mémoire, il est évident qu'il a été rédigé par M. Talon qui étoit en 1667 Intendant de Justice, Police et Finances en Canada. A cette époque, M. Courcelles étoit Gouverneur de la Colonie. Ce Mémoire a dû être adressé à M. Colbert, alors premier Ministre de Louis XIV.

MÉMOIRE

1667.
M. Talon.
Canada.

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DU CANADA.

Le Canada est un vaste Pays de différentes hauteurs, capable dans ses différents climats et expositions au soleil de toutes les productions de l'Ancienne France, sans en excepter aucune: ayant ainsi qu'elle, du chaud vers le Midy, du froid au Nord, et du tempéré dans le milieu de ses extrêmes.

Il y a, en beaucoup d'endroits, des prairies naturelles qui produisent de l'herbe abondamment, et de si bonne qualité que toutes sortes de bestiaux peuvent s'en nourrir grassement.

Il est fécond en hommes, François naturels, les femmes y portant presque tous les ans; et en animaux des espèces que le pays produit. Il n'en est pas de même des Sauvages, dont les femmes sauvages sont assez stériles, soit que le grand travail auquel elles sont obligées retarde leur portée, soit qu'elles nourrissent trop longtemps leurs enfants de leur laict; mais cet obstacle à la prompte formation de la Colonie peut estre surmontée par quelque réglement de police, aisé à introduire et faire valoir si on n'empesche pas les Sauvages de s'y soumettre.

La Colonie du Canada peut ayder par ses productions à la subsistance de celle des Antilles et lui devenir un secours assur si celuy de France luy manquoit. Ce secours peut estre de farine, de légumes, de poisson, de bois et d'huile, et d'autres choses qu'on n'a pas encore découvertes.

A mesure qu'elle recevra des accroissemens, elle pourra, par ses peuples naturellement guerriers et disposés à toute sorte de fatigues, soustenir la partie de l'Amérique Méridionale si l'Ancienne France ne pouvoit lui porter ses secours, d'autant plus aysément qu'elle aura de soy des vaisseaux.

Si elle s'amplifie, ou d'elle-même, ou par ses productions, elle donnera la subsistance nécessaire à ses colons, et dans ce cas elle ne sera pas à charge à l'Ancienne France, ou elle empruntera de la dite France ce quy pourra luy manquer; et par la douane et ses sorties du Royaume elle contribuera à l'augmentation des fermes et revenus du Roy, et accommodera ses sujets de l'ancien Etat en les deschargeant de leur surabondant.

Et pour ce qu'elle ne paye pas en argent monnoyé ce qu'elle emprunte, elle donne des denrées pour retour, qui payent au Roy les entrées dans son Royaume.

D'ailleurs ces denrées consistantes en pelleteries tournent au bénéfice des sujets de Sa Majesté, lesquelles, si la Colonie de la Nouvelle-France n'étoit soustenue, tomberoient entre les mains des Anglois, des Hollandois ou des Suédois; et cet avantage n'est pas si peu considérable que la compagnie ne doive convenir que cette année il passe de la Nouvelle en l'Ancienne France pour près de cinq cent cinquante mille francs de pelleteries.

Par tous ces endroits, comme par ceux qui sont connus dont on ne parle pas, ou qui sont cachez et que le temps est seul capable de découvrir, on doit connoistre que le Canada est d'une utilité sensible.

On peut adjouster à ces avantages celuy de pouvoir en cas de rupture porter la guerre par le Canada aux Colonies angloises, hollandoises et suédoises; et la Colonie françoise continuant de recevoir les accroissemens qu'elle reçoit tous les ans, pourroit un jour soubsmettre à l'obéissance du Roy un grand pays, fertile et assez peuplé.

Le Canada se distribue en trois Etats: l'Ecclésiastique, la Noblesse et le Populaire.

L'ECCLESIASTIQUE,

Est composé d'un Evesque nommé, ayant le tiltre de Pétrée, In partibus infidelium, et se servant du caractère et de l'autorité de Vicaire Apostolique.

Il a soubs (*sous*) luy neuf Prestres, et plusieurs Clercs qui vivent en communauté quand ils sont près de lui dans son Séminaire, et séparément à la campagne quand ils y sont envoyez par voye de mission pour desservir les Cures qui ne sont pas encore fondées. Il y a pareillement les Pères de la Compagnie de Jésus, au nombre de trente-cinq, la pluspart desquels sont employez aux missions étrangères: ouvrage digne de leur zèle et de leur piété s'il est exempt du meslange de l'intérest dont on les dit susceptibles, par la traitte des pelleteries qu'on assure qu'ils font aux 8ta8aks (*Outaouaks*), et au Cap de la Magdelaine; ce que je ne sçay pas de science certaine.

La vie de ces Ecclésiastiques, par tout ce qui paroist au dehors, est fort réglée, et peut servir de bon exemple et d'un bon modèle aux séculiers qui la peuvent imiter; mais comme ceux qui composent cette Colonie ne sont pas tous d'esgale force, ny de vertu pareille, ou n'ont pas tous les mesmes dispositions au bien, quelques-uns tombent aysément dans leur disgrâce pour ne pas se conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre tous leurs sentiments, et ne s'abandonner pas à leur conduite qu'ils estendent jusques sur le temporel, empiétant mesme sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat.

On a lieu de soupçonner que la pratique dans laquelle ils sont, qui n'est pas bien conforme à celle des Ecclésiastiques de l'Ancienne France, a pour but de partager l'autorité temporelle qui, jusques au temps de l'arrivée des troupes du Roy en Canada, résidoit principalement en leurs personnes.

A ce mal qui va jusques à géhenner (*gêner*) et contraindre les consciences, et par là desgoûter les colons les plus attachez au pays,

on peut donner pour remède l'ordre de balancer avec adresse et modération cette autorité par celle qui réside ez (*dans les*) personnes envoyées par Sa Majesté pour le Gouvernement: ce qui a desjà esté pratiqué; de permettre de renvoyer un ou deux Ecclésiastiques de ceux qui reconnoissent moins cette autorité temporelle, et qui troublent le plus par leur conduite le repos de la Colonie, et introduire quatre Ecclésiastiques entre les séculiers ou les réguliers, les faisant bien autoriser pour l'administration des sacremens, sans qu'ils puissent estre inquiétez: autrement ils deviendroient inutiles au pays, parce que s'ils ne se conformoient pas à la pratique de ceux qui y sont aujourd'huy, M. l'Evesque leur déffendroit d'administrer les sacremens.

Pour estre mieux informé de cette conduite des consciences, on peut entendre Monsieur Dubois, Aumosnier du régiment de Carignan, qui a ouy plusiurs Confessions en secret, et à la desrobée, et Monsieur de Bretonvilliers sur ce qu'il a appris par les Ecclésiastiques de son Séminaire estably à Mont-Réal.

Outre ces Ecclésiastiques dont il est parlé, il y a onze Prestres du Séminaire de St. Sulpice establis à Mont-Réal, et qui s'employent à y desservir la Cure principale avec les habitations adjacentes, du spirituel desquelles ils prennent soin, de mesme que de l'instruction des Sauvages vers lesquels ils ont commencé d'envoyer en missions, et de la jeunesse françoise.

Comme ces Ecclésiastiques ne sont à charge ni au Roy, ni au pays, à cause du bien qu'ils taransportent en Canada, et que d'ailleurs ils ne causent pas aux colons la peine d'eprit qu'ils ressentent par la conduite des autres, j'estime qu'il seroit bon d'inviter M. de Bretonvilliers à y en faire (*passer*) tous les ans quelques-uns. Ces Ecclésiastiques subsistent de leur revenu; les Pères Jésuites, tant du leur, que des aumosnes envoyées de France, et de cinq mille livres de pension annuelle qu'on prend sur le fonds du pays pour soutenir leurs missions étrangères.

Le Séminaire de Monsieur l'Evesque subsiste tant de son revenu, consistant ez (*dans ses*) Seigneuries de l'Isle d'Orléans et Beau-

pré, que de deux mille livres de pension annuelle sur le fonds du pays, outre mille livres pour l'entretenement de la Paroisse, prises sur le mesme fonds des dixmes qu'on a commencé d'establir pour elle, et de la gratification du Roy.

Outre ce nombre d'Ecclésiastiques, il y a trois maisons de Religieuses dans Québec: celle des Ursulines est composée de vingt-trois Religieuses qui s'appliquent à l'instruction des jeunes filles, et subsistent tant de leur fondation que de cinq cents livres de pension annuelle que le fonds du pays fournit, et principalement de leur œconomie. Ces Religieuses sont utiles,

Plus utiles encore les Religieuses Hospitalières de l'Ordre de St. Augustin, établies à Québec, qui travaillent avec beaucoup de zèle et de charité à nourrir, panser et guérir les malades et blessés qui leur sont envoyez de tous les endroits du pays.

Mont-Réal a son Hospital, desservy par cinq Religieuses de mesme zèle et charité que les précédentes, qui assistent utilement la Colonie.

Toutes ces maisons de charité ont besoin qu'on leur en fasse, plus l'Hospital de Québec que les autres.

Si le Roy leur accorde cette année, par forme d'aumosne, quelque gratification, et permette que dans les vaisseaux qui seront par lui envoyez au Canada, elles puissent faire porter dix ou douze tonneaux de denrées à leur usage, et à celui des pauvres, sans payer, elles s'en sentiroient bien obligées.

LA NOBLESSE,

N'est composée que de quatre anciens Nobles, et de quatre autres Chefs de familles que le Roy a honorés de ses Lettres l'année dernière.

Outre ce nombre, il peut y avoir encore quelques Nobles entre les officiers qui se sont établis dans le pays. Comme ce petit Corps est trop peu considérable pour bien soutenir, ainsi qu'il est naturel-

lement obligé, l'autorité du Roy et ses intérests en toutes choses, mon sentiment seroit de l'augmenter de huit autres personnes les plus méritant, et les mieux intentionnées, en laissant les noms en blanc, ainsy qu'il a est éfait l'an passé.

LE PEUPLE.

Est de pièces de rapport, et quoique d'Habitans de différentes Provinces de France, dont les humeurs ne symbolisent pas toujours, il m'a paru assez uny dans tout le temps de mon séjour. Il y a parmy ces Colons, gens aisés, gens indigens, et gens tenant des deux extrêmes. Le second ordre demande le secours du Roy, et l'ayde des conseils et de l'application de ceux qui sont chargés dans le pays des affaires de Sa Majesté, qui doivent par obligation estroitte entrer dans le destail des familles.

LA JUSTICE.

Est rendue en premier lieu par les Juges des Seigneuries, puis par une Lieutenant Civil et Criminel, estably par la Compagnie en chacune des Jurisdictions de Québec et des Trois-Rivières, et sur le tout un Conseil Souverain qui juge en dernier ressort de tous les cas dont il y a appellation.

Je connois peu de chose à redresser en la Justice, si le Roy par son autorité faisoit observer le Code, en diminuant les procédures et les formalités non-essentielles, et ordonner d'ailleurs qu'elles se rendent dans l'ordre plus naturel, c'est-à-dire: que les matières de la première instance se traittent par le Lieutenant Civil, réservant l'appel au Conseil Souverain, si les parties ne s'en tiennent pas au premier jugement.

LA GUERRE.

Les Troupes du Roy, et les Habitans du Pays, y sont soubs (*sous*) l'autorité de M. de Courcelles, Lieutenant Général et Gouverneur du Pays.

Les dites Troupes, en quatre compagnies de soixante et quinze hommes chacune, officiers compris, sont distribuées, savoir :

A Mont-Réal, teste du Pays, deux compagnies. Au Fort de St. Louis, dans la Rivière de Richelieu, deux autres, desquelles on a détaché trente hommes pour le Fort de Ste. Anne, le plus avancé vers les Iroquois, et vingt, avec un sergent, pour le Fort de St. Jean.

Ces troupes n'ont aucune autre application que la garde des postes qui leur leur sont confiés, la chasse, et la culture des terres à laquelle ils s'appliquent, ou pour leur compte, ou pour celuy des habitans : ne pouvant faire sur les Iroquois aucun acte d'hostilité, tandis que les Sauvages conservent la paix qu'il a plu au Roy leur accorder.

Le Gouverneur visite chaque année tous les postes avancés, et y ordonne ce qu'il estime à propos pour leur sécurité et le bien du service du Roy ; et s'il y a quelque chose à désirer de sa part, c'est qu'il exerce ou fasse exercer au port et maniement des armes les Habitans du Pays ; ce qu'il n'a pas encore pratiqué, mais ce qu'il a promis de faire.

Une dépense de cent pistoles, dans toute une année, mises en prix pour les plus adroits, exciteroit bien de l'émulation au fait de la guerre.

FIN.

MEMOIRE

SUR LE CANADA;

D'APRÈS UN MANUSCRIT

AUX ARCHIVES DU BUREAU DE LA MARINE A PARIS.

Ce Mémoire ne porte aucune date ; mais plusieurs passages indiquent avec assez de certitude qu'il a dû être rédigé en 1736. A cette époque M. le Marquis de Beauharniis étoit Gouverneur Général de la Colonie, et M. Hocquart en étoit Intendant. Il est probable que ce Mémoire est de la rédaction de cet Intendant, et qu'il aura été adressé au Cardinal Fleury, alors Ministre de Louis XV.

MÉMOIRE.

Canada. Détail de toute la Colonie.

LA Colonie de la Nouvelle-France peut contenir environ quarante mille personnes,* de tout âge et de tout sexe, sur lesquelles il se trouve dix milles hommes en estat de porter les armes. Recensement de la Colonie.

Les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par des maitrises, et (*que*) dans les commencemens de l'établissement de la Colonie les (*ouvriers*) étoient rares, la nécessité les a rendus industrieux de génération en génération: les habitans des campagnes manient tous adroitement la hache; ils font eux-mêmes la pluspart des outils et ustenciles de labourage; bâtissent leurs maisons, leurs grangent; plusieurs sont tisserands, font de grosses toiles, et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir eux et leur famille.

Ils aiment les distinctions et les caresses, se piquent de bravoure, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un grand usage de l'eau-de-vie, passent pour n'être point véridiques. Ce portrait convient au grand nombre, particulièrement aux gens de la campagne: ceux des villes sont moins vicieux. Tous sont attachés à la Religion; on voit peu de scélérats; ils sont volages; ont trop bonne opinion d'eux-mêmes: ce qui les empesche de réussir, comme ils pourroient le faire, dans les Arts, l'Agriculture et le Commerce. Joignons à cela l'oisiveté à laquelle la longueur et la rigueur de l'Hyver donne occasion. Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages, et n'ont point l'air grossier et rustique de

* En 1736.

nos paysans de France. Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur, et qu'on les gouverne avec justice, mais ils sont naturellement indociles. Il est nécessaire de fortifier de plus en plus l'exacte subordination qui doit être dans tous les ordres, dans les gens de la campagne. Cette partie du service a esté de tout tems la plus importante et la plus difficile à remplir. Un des moyens pour y parvenir est de choisir pour Officiers dans les Costes les Habitans les plus sages, et les plus capables de commander, et d'apporter de la part du Gouvernement toute l'attention convenable pour les maintenir dans leur authorité. On ose dire que le manque de fermeté, dans les Gouvernemens passés, a beaucoup nui à la subordination. Depuis plusieurs années les crimes ont esté punis; les désordres ont esté réprimez par des châtimens proportionnez; la Police par rapport aux chemins publics, aux cabarets, &c., a esté mieux observée, et en général les habitants ont esté plus contenus qu'ils ne l'étoient autrefois.

Noblesse. Il y a quelques Familles Nobles en Canada; mais elles sont si nombreuses qu'il y a beaucoup de Gentilshommes.

Voicy les noms des principales de ces familles.

FAMILLES.	BRANCHES.
Le Gardeur.	Repentigny. Courselle. Tilly de Beauvais. St. Pierre.
Denys.	Denys de la Ronde. De St. Simon. Bonaventure.
Daillebout.	Périgny. Manthet. Dargenteuil. Des Mousseaux.

FAMILLES.	BRANCHES.
Boucher.	Cette famille est établie à Boucherville, Village près de Montréal. L'aîné qui est âgé de près de quatre-vingt-dix ans,a plus de cent quatre-vingt-dix enfans, petits-enfans, frères, neveux et petits-neveux.
Contrecoeur. La Valterie. St. Ours. Meloises. Tarrieu de la Pérade.	Toutes ces familles viennent du Régiment de Carignan, envoyé au Canada en 1669.
Le Moyne.	C'est la famille des Longueuils.
Aubert.	
Hertel. Godefroy.	Ces deux familles sont très-nombreuses.
Damours.	

Il y a d'autres gentilshommes qui sont dans les troupes, mais dont les familles sont moins anciennes dans le pays.

Tous les gentilshommes et enfans d'officiers désirent entrer dans le service; ce qui est louable en soy même; mais comme la plupart sont pauvres, plusieurs y entrent pour y trouver une petite rsssource dans la solde du Roy, plutost que par d'autres motifs. M. le Gouverneur Général choisit les meilleurs sujets; on a de la peine à engager les autres à faire valoir des terres; peut-être conviendroit-il d'en faire passer quelques-uns en France, pour y servir dans la Marine, afin de s'attacher de plus en plus la Noblesse et les gens du pays.

Troupes.

Il y a vingt-huit Compagnies entretenues en Canada, composées chacune d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Enseigne en pied et d'un Enseigne en second; de 28 Cadets à l'éguillette, et 784 soldats; nombre trop petit pour garder les postes, et pour les garni-

sons des villes. Il y a actuellement dans les postes 214 soldats; de sorte que les troupes n'ayant point encore été complettées, et estant indispensable de donner quelques congez à des soldats, il ne reste pas plus de 500 hommes pour les garnisons des trois villes de la Colonie; ce qui n'est pas suffisant pour contenir les peuples des villes et des campagnes dans le bon ordre. En général, il est d'une importante extrême que les troupes soient mieux disciplinées qu'elles ne le sont, que le soldat soit mieux entretenu, plus veillé, et qu'il prenne l'air militaire, qu'il n'a point, et qu'il soit plus souvent exercé. Mais, ce sera assez difficile d'y parvenir, si on ne cazerne les troupes à Québec et à Montréal. On estime qu'un Commandant des troupes, habile dans la connaissance de l'Infanterie, qui fût bon homme de guerre et ferme, seroit très-utile aujourd'hui. A l'égard des cazernes, il y en a à Québec qu'il faudroit rétablir, et on trouvera des emplacemens à Montréal pour en bâtir: les fonds qui ont esté jusques à présent destinés pour l'enceinte de Montréal pourroient y estre employez.

Suisses. On a sollicité depuis quelques années deux compagnies suisses du Régiment de Xavier pour envoyer en Canada; ces Suisses y réussiroient: ce sont de bonnes troupes, biens disciplinées; l'émulation qu'elles donneroient, mettroit nos troupes françoises sur le bon pied: cela est arrivé à l'Isle Royale. Les Milices des Costes sont mieux disciplinées qu'elles ne l'estoient autrefois, particulièrement dans le Gouvernement de Québec, où on leur fait prendre les armes de temps en temps. M. le Gouverneur Général détache à cet effet, toutes les années, un Officier pour cela.

Cy-joint l'Extrait du nombre de soldats qui sont dans les postes au 1er Octobre 1736.*

La Liste des Officiers des Compagnies.

Une Liste des Officiers des Etats-Majors des places, et

Celle des Officiers de Justice et de Finances qui servent en Canada.

* Aucun de ces documens ne setrouvent accompagner la copie du manuscrit.

Par les Etats du Commerce et par les Recensemens qui ont éte envoyés, on connoit le produit des Cultures et du Commerce; il en sera encore touché quelque chose. Culture et Commerce.

La principale culture est celle du blé; le pays en fournit pour un commerce à l'Isle Royale et aux Isles. Dans les bonnes années, il sort de la Colonie 80 mille minots de blé en farines et biscuits. Il en sortira peu en 1737: la récolte ayant esté très-mauvaises l'année dernière. Les Terres en Canada ne sont pas toutes de la même bonté, et du même rapport; celles du Gouvernement de Québec sont meslées de terres hautes et de terres basses,et par cette situation les années pluvieuses sont favorables aux premières, et les années sèches le sont aux autres: il n'en est pas de même des Terres du Gouvernement de Montréal, qui sont planches et unies. Blé.

Les printemps secs y sont toujours à craindre pour les biens de la terre.

Tous les blés que l'on sème sont des blés de printemps; il est toujours à souhaiter que les semences puissent estre faites dans les premiers jours de May de chaque année, afin que les blés puissent profiter des pluyes de la saison. Quand les hyvers sont longs, les semences se font trop tard. Les terres ordinaires rapportent depuis huit jusqu'à douze et quinze pour un; les terres heureuses rapportent davantage.

On avoit voulu introduire, il y a quelques années, la culture du blé d'automne; on croit qu'il seroit dangereux de l'etablir: ce -seroit exposer la Colonie à une famine, parce qu'elles se trouveroit sans ressource. Le blé d'automne, à la vérité, est d'une qualité supérieure, et d'une meilleure garde que le blé de printemps; il réussiroit pour l'ordinaire; mais dans les essays qui ont esté faits, on a reconnu que, quand les neiges sont venues tard, ou qu'après la fonte des neiges il est survenu des gelées, les blés d'automne qui estoient en herbe périssoient: cela arrive même aux herbes des prairies qui sont plus dures, et moins susceptibles du froid.

Les autres espèces de grains que l'on cultive sont, l'Avoine, Pois, peu d'Orge, encore moins de Seigle: les autres cultures consistent dans celles du Lin, du Chanvre et du Tabac. Il y a peu de Vergers.

Tabacs. On propose de perfectionner la culture du Tabac. Les Fermiers généraux estiment, par les essays qu'ils ont faits des Tabacs du Canada qui leur ont esté envoyez, qu'ils seront propres pour la consommation de la France, si l'on s'attache à suivre les instructions qu'ils ont données pour cette culture. Les habitans ne manqueront pas de s'y porter dès qu'on leur en donnera un prix un peu avantageux; il ne convient point qu'il le soit trop, de crainte que cette culture ne s'établisse aux dépens de celle du blé; ce seroit ne rien faire. On croit que le prix de quatre sols six deniers à cinq sols la livre de cette denrée, vendue à Québec, seroit suffisant; mais les Fermiers généraux ne doivent pas compter d'en livrer plus de deux à trois cents milliers d'ici à quelques années, jusqu'à ce que les habitans ayent défriché plus de terres, et que ce nouvel objet les rendent plus laborieux. On ne croit pas se tromper dans cette conjecture.

Commerce du Castor. Cet animal qui abondoit autrefois dans toutes les parties de l'Amérique Septentrionale, est aujourd'hui fort éloigné de la Colonie peuplée où il ne s'en trouve que peu. Les postes d'où il en vient une grande quantité, sont ceux du Lac Alepimigon, Camanistigoya, la Pointe de Chagoumigon, dans le Lac Supérieur; Michilimakinac; la Baye; aux Sioux; le Poste de la Mer d'Ouest; Témiscamingue, et les terres du domaine de Tadoussac. Il en a esté reçu dans les Bureaux de la Compagnie des Indes en Canada, pendant l'année dernière, 185. 8rs.

Les Anglois doivent tirer du Canada même une bien plus grande quantité de cette marchandize; les Sauvages les plus éloignez la leur apportent à Chouegen, où ils sont attirez par la distribution de l'Eau-de-vie que les Anglois leur débitent sans mesure. La passion que les Sauvages ont pour cette boisson est connue: cependant, il faut convenir que ce n'est pas là le seul motif qui les engage à aller

chez les Anglois: ils y trouvent à bien meilleur compte les marchandizes dont ils ont besoin, et les Anglois leur donnent un prix du Castor bien au-dessus de celui que les François leur donnent; la différence est le prix d'entrée en sus: il seroit à souhaiter que la Compagnie des Indes pût augmenter le prix du Castor, si elle y trouvoit encore son profit, et qu'elle diminueroit le prix des Ecarlatines; elle en seroit dédommagée par une plus grande recette de Castor.

Les Sauvages de la Colonie qui sont les plus reculés, comme ceux du Lac Supérieur, fréquentent plus Chouaguen que les postes françois; et sans les nouveaux établissements qui ont esté faits, le commerce du Castor ne se seroit point soutenu; les nouveaux objets de commerce qui se présentent nous dédommageront, s'ils ont lieu.

Il n'y a point à douter que l'exploration des Mines de Fer qui sont aux environs des Trois-Rivières, n'ayent le succès qu'on en a espéré; l'établissement sera dans la perfection cette année. Mines de Fer.

Les Mines de Cuivre du Lac Supérieur donnent des espérances bien flatteuses; mais tous les mémoires qui ont esté donnés jusques à présent sur leur découverte ne paroissent point encore assez détaillez pour prendre des mesures bien coûteuses qui en avancent l'exploitation. On en promet d'autres sur la découverte d'une Isle dans le Lac Supérieur, que tous les Sauvages de ce quartier assurent unanimement être remplie de Cuivre. Cette Isle est marquée sur la nouvelle Carte. Si le fait est vrai, on passera de la Rivière de Témiscamingue, et de la Rivière au Fer, d'où ont été tirez les Lingots ou Marcassites de Cuivre qui ont esté envoyez cette année. De la Ronde, le fils, doit visiter cette Isle et en rendre compte. On n'aura rien à craindre des Sauvages dans l'Isle en question, où l'on ne peut aller que très-difficilement en canot, et qu'avec beaucoup de risques, au lieu que les Sauvages Renards et leurs alliés fréquentent et chassent dans la Rivière Tonnaganne et aux environs. Toute cette partie de l'Amérique est remplie de Mines de Cuivre; on ne peut juger par le mémoir cy-joint qui fait connoître les différens endroits où l'on a trouvé de ce métal.* Mines de Cuivre.

* Ce mémoire n'accompagne pas la copie du manuscrit.

Il a esté proposé d'envoyer dans la Colonie un homme expert, non-seulement dans la connoissance des métaux, mais qui fût encore un homme de ressource et à l'expédient, pour visiter ces mines, proposer un parti pour l'exploitation et pour le transport jusqu'à Montréal, qui sût examiner et résoudre les difficultés qui s'y trouveront. Un homme de cette espèce est rare; l'objet mérite qu'on en fasse la dépense. Si l'on peut pleinement s'assurer, l'année prochaine, de l'exécution d'un projet pour l'exploitation de ces mines, il conviendra de se fortifier dans les postes qui sont sur le passage, et, en attendant, de gratifier plus qu'à l'ordinaire les Sauvages, sans qu'ils pénètrent nos vues. Les postes à fortifier sont Michilimakinac, du Détroit, Niagara, et même le Fort Frontenac: autrement, à la première rupture,la jalousie des Anglois leur fera mettre tout en usage pour pénétrer dans les païs d'en haut, et en chasser les François; peut-estre même ne se serviroient-ils que de la voye des Sauvages. On estime qu'il faudroit une garnison de 50 hommes à Michilimakinac; quoique le païs soit ingrat, on trouvera le moyen de la faire subsister; 80 ou 100 hommes au Détroit; 50 hommes à Niagara.

Bâtimens de Mer. Depuis quelques années la construction de bâtimens de mer prend faveur: la gratification que Sa Majesté accorde pour ces constructions y a beaucoup contribué. La culture et le débouché du Tabac donneront par la suite occasion à des constructions considérables. Le bois de Mérisier est reconnu pour très-bon, du moins pour les fonds des vaisseaux; il s'en trouve en Canada en abondance de tout échantillon; on tirera pendant longtemps des bois de chêne des environs du Lac Champlain, et des terres qui sont audessus de Montréal, pour faire des bordages; des armateurs de Rouen et de Bordeaux doivent faire construire cette année deux bâtimens de 2 à 300 tonneaux, à la Digue du Palais de Québec. En général, dès que les nouveaux objets de commerce auront lieu, la construction augmentera ainsi que les autres établissemens.

On a concédé depuis quelques années beaucoup de Terres sur les bords du Lac Champlain; mais elles ne peuvent s'établir que

successivement, et peu à peu. On estime qu'il seroit à propos de faire construire dans un lieu commode, près du Fort de la Pointe à la Chevelure, un Moulin soit à lVent ou à "Eau, pour faire establir plus promptement les terres de ce costé-là ; le Roy y trouvera encore un avantage, en ce que l'on fera subsister la garnison à moins de frais,lorsque les terres du voisinage du Fort fourniront des grains et les autres choses nécessaires à la vie. Cet establissement, qui est proche des Anglois, procurera par la suite un nombre d'habitans qui empescheront nos voisins de pénêtrer dans le centre de la Colonie.

Tous les Sauvages qui habitent le continent du Canada, depuis le bas de la Rivière et l'Acadie, jusques aux Illinois, composent environ 30 nations ; et on ne croit pas qu'ils passent plus de 29 à 30 mille guerriers.

Nous avons, dans la Colonie peuplée, cinq Villages de Sauvages domiciliés, qui sont :

Le Village des Hurons de Lorette, à trois lieues de Québec, composé de 30 guerriers.

Deux Villages d'Abénaquis, près des Trois-Rivières, St. François et Bécancourt, faisant 300 guerriers.

Le Village des Iroquois du Lac des Deux Montagnes, dans lequel habitent aussi des Algonkins et Népissingues ; ces deux derniers Villages composent environ 300 guerriers.

Quelques Sauvages Algonkins et Népissingues, vagabonds, aux environs des Trois-Rivières, au nombre de 30.

Tous ces Sauvages sont Chrestiens, bons ou mauvais, attachés depuis longtemps aux François ; ce qui ne les empesche cependant pas de faire de fréquentes courses en la Nouvelle-Angleterre,surtout les Abénaquis et les Iroquois du Sault St. Louis.

Les Abénaquis des Villages de l'Acadie sont ceux de Panadouske ou Pentag8et, Narantsouack, et la Rivière St. Jean, et composent environ 400 hommes.

Ont des Jésuites pour Missionnaires.

s'adressent pour demander conseil dans les affaires, &ca. Cet officier réussira à les gouverner lorsqu'il sera homme d'esprit et désintéressé.

Les Canots montent avec des Congés de M. le Général, visez de l'Intendant; les équippeurs payent pour ces congés 500 francs, qui sont destinez, partie pour subvenir aux dépenses de l'enceinte de Montréal, et le restant est distribué, par le Général du païs, aux pauvres familles; il rend compte de cette distribution. L'arrangement qui se pratique quelquefois, et qui est préférable, c'est que le commerce de chaque poste soit affermé à des négocians qui payent le prix de la ferme à proportion des canots qu'ils peuvent faire monter, et qui s'engagent en outre, par le bail, à payer à l'Officier commandant une somme pour le dédommager des dépenses qu'il doit faire, et même lui tenir lieu de gratification en considération des peines qu'il prend, et du séjour qu'il fait dans des lieux aussi désagréables que le sont les païs d'en haut. Cet arrangement est plus convenable à un officier, que d'exploiter comme un marchand le poste où il commande; il s'attirera mieux l'amitié et le respect des Sauvages par cela seul, que le vil intérest ne s'y trouvera point.

Le Commerce des païs d'en haut n'est pas favorable depuis les troubles qui y sont survenus; les Sauvages n'ont point chassé depuis la guerre, ou si quelques-uns ont chassé depuis la guerre, ils se servent du même prétexte de la guerre pour ne point payer leurs dettes, et portent leurs pellteries à Choueguen.

Tadoussac. A l'égard du Commerce qui se fait avec les Sauvages dans l'estendue du domaine de Tadoussac, il a esté rendu compte du produit jusques et compris l'année 1735. Comme il pourra convenir d'affermer cette partie du domaine, on a reçu les offres des Cugnet, et il en doit estre fait par les Lanoullier, sur lesquelles et sur le veu des pièces justificatives de la recette et dépense des traites de Tadoussac, qui sont ci-joint,* on sera en estat de prendre un parti.

* Ces pièces n'accompagnent pas le manuscrit.

Depuis quelques années il s'est établi des Coureurs de bois, principalement du costé de Michilimakinac; ils mènent la même vie que les Sauvages; et font non-seulement le commerce étranger, mais prennent des impressions chez les Anglois très-pernicieuses à la Colonie. Coureurs de bois.

L'authorité ne peut, quant à présent, apporter d'autre remède à ce désordre qu'en accordant à ces Coureurs de bois une amnistie, ainsi qu'il s'est pratiqué cy-devant; il y a apparence qu'ils en profiteront tous; mais pour éviter de tomber en pareil cas par la suitte, il est de conséquence de ne laisser monter dans les païs d'en haut, que les voyageurs sur la fidélité et la bonne conduitte desquels on pourra raisonnablement compter: cela demande d'estre suivi. Lettres Patentes du mois de 1716.

On a eu avis de l'armement qui se fait contre les Chicaskas, lequel doit partir au printemps prochain. Les Sauvages du continent du Canada pourroient être invités de se joindre aux forces de la Louisiane ;pour cet effet, ils pourroient se rendre au mois d'Octobre, au plus tard, aux Illinois, où ils attendroient les ordres du Gouverneur de la Louisiane pour leur marche, et pour se trouver au rendez-vous; mais pour cela il paroist nécessaire, que les ordres soient envoyez incessamment en Canada, par la voie de l'Isle Royale, et de recommander de la diligence dans l'exécution, en envoyant, sur le champ, faire part de ces ordres aux Commandans du Détroit, et des postes qui sont sur le chemin des Illinois. Ces Commandans pourroient faire marcher les Sauvages avec quelques officiers, soldats et voyageurs; ils trouveront chez les Illinois de quoy vivre. Il conviendroit aussy de donner avis à la Louisiane, dès à présent, des ordres qui seront envoyés en Canada, si on en donne quelques-uns. Chicaskas.

Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfans d'officiers et des gentilshommes se borne à très-peu de chose; à peine sçavent-ils lire et écrire; ils ignorent les premiers élémens de la géographie, de l'histoire; il seroit bien à désirer qu'ils fussent plus instruits. Le Professeur d'Hydrographie à Québec est si occupé de sa

charge de Principal de Collège, même des fonctions de Missionnaire, qu'il ne peut vaquer autant qu'il est nécessaire à sa charge de Professeur.

A Montréal, la jeunesse est privée de toute éducation ; les enfans vont à des Ecoles publiques qui *sont établies* au Séminaire de St. Sulpice et chez les Frères Charrons, où ils apprennent les premiers élémens de la Grammaire seulement. Des jeunes gens qui n'ont d'autres secours, ne peuvent jamais devenir des hommes utiles. On estime que si, dans chacune des villes de Québec et Montréal, Sa Majesté vouloit bien entretenir un Maître qui enseignât la Géométrie, les Fortifications, la Géographie aux cadets qui sont dans les troupes, et que ces cadets fussent tenus d'estre assidus aux leçons qui leur seroient données, cela formeroit par la suitte des sujets capables de rendre de bons services. Les Canadiens ont communément de l'esprit, et on croit que l'Establissement proposé auroit le succès qu'on en peut espérer.

Voyez l'arrêt du Conseil d'état du 15 May, 1702. Les déclarations de May 1679, et Janvier 1686.

Il a esté rendu compte en l'année 1735 des Cures du Canada, et des motifs pour les fixer.

Les dépesches, écrites en 1733, au sujet des Impositions nouvelles à établir, pour rendre les peuples plus laborieux, plus industrieux, et pour subvenir en même temps aux dépenses que le Roy veut bien faire pour soutenir la Colonie, ont traité au long cette matière.

FIN.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DU CANADA ;

D'APRÈS UN MANUSCRIT

Aux Archives du Bureau de la Marine a Paris.

Ce Mémoire qui est écrit avec beaucoup de force et de talent, et avec une rare précision, fait une revue générale de toutes les affaires de a Colonie telles qu'elles paroissent avoir existé pendant une longue suite d'années: il est donc à regretter que l'auteur ne soit pas connu. Comme toutes les autorités de la Colonie y sont blâmées, il n'est pas vraisemblable que ce document ait été rédigé par M. Bigot qui étoit à cette époque (en 1758) Intendant du Canada, et qui d'ailleurs fut impliqué avec une foules d'autres fonctionnaires publics pour des faits de concussions et d'autres malversations dans l'exercice de leurs charges respectives.

La première note qu'on lit en marge du manuscrit: "Ce Mémoire m'a été remis par M. de Beauvart," fait bien conjecturer que cette note est un apostille de la main de M. Berryer qui, à cette époque, étoit Ministre de la Marine et des Colonies sous Louis XV; mais quant à "M. de Beauvart, qui, au premier abord, pourroit être considéré comme celui qui auroit rédigé ce mémoire, ce nom paroit être étranger et inconnu en Canada.

Dans le volume précédent que la Société a fait publier en 1838, on voit à la page 190, que vers l'époque où le Mémoire actuel a été rédigé, il y avoit en Canada un M. Querdisien Trémais, que M. de Berryer y avoit envoyé comme Commissaire, uniquement pour le détail de la Finance; mais on y ajoute: "Qu'il étoit extrèmement curieux, et faisoit, sur tout, des remarques et des observations judicieuses, et qu'il étoit l'unique homme de plume qui aimât sincèrement sa patrie; en outre qu'il avoit des ordres secrets du Ministre, de prendre connaissance de tout, et de l'en informer."

Fauted'autreséclaircissements on seront donc porté à croire, que ce pourroit être ce M. Querdisien Trémais qui auroit rédigé ce Document.

des maux qu'on ne peut empêcher ; prendre des mesures promptes, et par conséquent contraires quelques fois aux règles ; tirer parti des abus mêmes, et des vices des hommes.

ticles dif- a, traités ce mé- .

Aussi ne veut-on dans ce mémoire qu'exposer l'état actuel de la Colonie par rapport au nombre d'hommes, aux productions de la terre, aux principales branches de son commerce, à sa dépendance de la France, aux dépenses que le Roy y fait, aux revenus qu'il en tire, à la construction des vaisseaux qui y est établie, à la monnoye qui y a cours, etc. C'est un tableau des abus, et non un corps de réglemens. Si cependant l'on y propose quelques idées de réforme, ce sont des idées qui ont paru nécessaires et de facile exécution, même dans un temps de crise.

lation.

Le Canada n'est pas à beaucoup près aussi peuplé qu'il devroit l'être. Je ne pense pas que dans tout ce vaste pays possédé par la France, dans l'Amérique Septentrionale, il y ait plus de 80,000 âmes, et, dans ce nombre, 15,000 en état de porter les armes ; encore ces mêmes hommes qu'il faut envoyer à la guerre ont-ils à supporter tous les travaux de la campagne ; les bateaux à conduire dans tous les voyages ; la traite à faire dans tous les postes, et ce dernier article occupe au moins 4000 hommes chaque année. D'ailleurs, depuis dix ans que la guerre dure icy, la jeunesse y est affoiblie par la fatigue des marches et des navigations continuelles. L'ardeur de défendre son pays lui donne, à la vérité, un zèle qui double ses forces ; mais enfin ces forces s'épuisent ; ces hommes sans cesse dans les efforts et la tension, s'usent comme une arme dont on se sert toujours, et la postérité se ressent de l'épuisement de sa jeunesse.

Je sais que lorsqu'un état se trouve dépeuplé par des accidens particuliers, il y a des ressources simples et faciles ; mais je sais aussy que lorsque ces accidents particuliers qui occasionnent la dépopulation, proviennent de longue main d'un vice intérieur, et d'un mauvais gouvernement, le mal est incurable, à moins qu'on ne change la forme de ce gouvernement. Cet article doit être un des principaux du Code à faire, en temps de paix, pour cette Colonie. La seule attention à avoir dans le moment présent, c'est

d'être très sobre sur l'employ des hommes; d'éviter surtout les mouvements inutiles, et pour ainsi dire les faux frais de fatigues; de régler les commandemens des miliciens avec égalité, justice et intelligence; de ne point faire marcher les enfans comme je l'ay vu pratiquer; enfin, de disposer, autant que les circonstances et l'ennemi le permettront, les expéditions de guerre pour le temps où la terre n'exige point la présence des habitans.

Culture des Terres, Police sur les grains.

Quand à la dépopulation il s'y joint un mauvaise police sur la culture des terres et sur les grains, la disette doit bientôt se faire sentir; et si le pays est alors dans un état pire que celui dans lequel se trouve un vaisseau en pleine mer, qui manque de vivres, mais qui du moins a la ressource d'un autre vaisseau qu'il peut rencontrer, ou d'un bon vent qui le peut conduire à quelque terre habitée, ce pays sera réduit à la dernière extrémité.

Disette actuelle.

C'est le tableau que nous a présenté cet hyver Québec, mourant de faim: l'habitant qui ne vit que du travail de chaque journée, forcé de perdre des jours entiers pour attendre à la porte d'un boulanger un pain qu'il n'avoit pas toujours; les grains manquant pour les semences; le passage fermé par presque tous les élémens aux secours de l'Europe; l'ennemi instruit de cette position critique et en état d'en profiter s'il l'eût osé ou voulu; les opérations retardées et par conséquent mises au hasard d'être manquées; la main-d'oeuvre augmentée, et par une suite nécessaire les dépenses du Roy, c'est-à-dire, les moyens de concussion de monopole et de rapine, devenus un abysme sans fond. Il est vrai que les vivres ont été donnés à l'entreprise à un munitionnaire général; mais ce munitionnaire ne fait que prêter son nom aux mêmes gens dont l'ignorance et l'avidité ont occassionné le mal, et cette administration nouvelle qui, dans d'autres mains, d'autres temps et d'autres lieux, eût pu devenir un remède, n'est qu'une forme nouvelle de piller et de s'enrichir qu'ont prise les concussionnaires.

Mais, dira-t-on, non seulement le Canada fournissoit autrefois à la subsistance de ses habitans, il en sortoit encore, en 1749, des partis considérables de farines pour Louisbourg, et pour les Isles

de l'Amérique (a). Le lard ne valoit alors que quatre à cinq sols la livre; il en coûte aujourd'hui quatorze et quinze, et ainsi de toutes les denrées à proportion. Sans doute les amas de vivres auxquels la guerre oblige; le dégât inévitable partout, mais icy sans bornes, dans les transports; l'interruption de la culture des terres dont les habitans, tous soldats, ont été envoyés à l'Acadie, à la Belle-Rivière, et dans les postes menacés; la nécessité de nourrir des milliers de sauvages qui ne connaissent ny mesure, ny ménagement; toutes ces causes ont précipité la disette dans laquelle on se trouve aujourd'hui: mais un vice intérieur dans l'administration, qui agit sans cesse, la préparoit depuis longtemps.

Causes de cette disette.

1°. L'on a laissé les villes se peupler proportionnellement plus que les campagnes.

2°. Les gens revêtus de l'autorité, en ont abusé pour faire des Ordonnances frauduleuses sur les grains, pour dicter ensuite les prix des marchés et faire des profits immenses, au détriment du pays et à la ruine du peuple.

3°. L'on a pas eu d'attention à ce qu'il ne sortît pas trop de grains pour le commerce, et à ce que la situation du pays rendît, pour ainsi dire, inutiles les défenses à cet égard. Il ne s'agissoit pas tant de faire des défenses, que des réglements qui retiennent les hommes par ce qui les touche le plus: leur intérêt personnel. La plus grande partie des vaisseaux qui viennent à Québec, n'y trouvant pas leur charge pour le retour, les armateurs les font passer aux Isles pour y chercher du fret. Lorsque pour ce voyage ils peuvent avoir des farines, ils en prennent, malgré les défenses, à un prix qui tente l'habitant à vendre jusqu'au blé nécessaire pour la semence.

Moyens d'y remédier.

Le remède au premier de ces trois inconvénients est facile: les réglements à ce sujet se présentent d'eux-mêmes, et je proposerois

---

(a) La Colonie fournit, année commune, 80,000 minots de blé,* dont 60,000 minots nécessaires à la nourriture des habitans.

* Il y avait 800,000 dans le manuscrit; mais c'est évidemment une erreur de chiffres.

de plus de mettre les différentes paroisses en villages, avec un moulin dans chaque village ,au lieu de laisser les habitations éparses former une longue lisière sur les côtes.

Le remède au second abus n'est pas du ressort de la politique; elle ne peut que faire des voeux pour que la vérité parvienne aux oreilles du ministre, et par lui au pied du thrône.

Projet pour l'établissement d'un Bureau et Magazin d'Abondance.

Pour remédier au troisième inconvénient, je crois qu'il faudroit établir un Bureau et Magazin d'Abondance, tels qu'on en voit dans les villes de France les mieux policés, où la navigation est libre toute l'année; à Marseille par exemple. Entrons à ce sujet dans quelque détail. On sème le blé en Canada dans le mois de May; on le coupe dans le mois d'Aoust; on le serre dans les granges en gerbes, et on le bat à la fin de Décembre. Ce n'est qu'alors qu'on peut juger parfaitement de la récolte, et la navigation étant alors interdite par les glaces, il faut attendre au mois de Juin suivant pour demander en France des secours qui n'arriveront que deux années après celle de la mauvaise récolte. Si donc il ne se trouve dans le pays aucun magazin public, et que l'habitant séduit par un gain excessif ait, comme nous l'avons dit, vendu jusqu'au blé nécessaire pour la semence, deux mauvaises récoltes consécutives mettront le pays dans la disette qui l'afflige aujourd'hui.

Par l'établissement d'un Bureau d'Abondance, on sauroit la quantité de blé de chaque récolte; le prix des grains seroit réglé suivant cette récolte, de façon que le laboureur pût subsister; toute voie de concussion à cet égard seroit ôtée; le magazin une fois fourni pour nourrir le pays pendant deux ans, l'habitant auroit la liberté de vendre, et vendroit bien plus cher au Commerce l'excédant de cette fourniture et de ce qu'il lui faudroit pour les semences; sûr du débit de son blé, qui seroit payé aussitôt que battu, il seroit encouragé à la culture des terres; le pain seroit à bon marché, et les farines chères dans le commerce; cette branche deviendroit bientôt une source abondante pour l'exportation; la Colonie payeroit avec ses propres denrées celles qui viennent des Isles, et

peut-être une partie des marchandises qu'elle tire de France; la main-d'oeuvre diminueroit, et avec elle les dépenses que le Roy est obligé de faire. Tels paroissent être en gros les avantages d'un Bureau et d'un Magazin d'Abondance, entre les mains du Roy. Si le ministre le juge à propos, on donnera tous les détails relatifs à cet établissement: il suffit de l'avoir indiqué ici.

La Population et l'Agriculture sont, sans doute, les deux premiers objets qui doivent occuper. Le Commerce ne vient qu'après; il en est une suite; il en dépend, il en tire ses principes, son origine, son accroissement, ses progrès.

Commerce du Canada. Le Commerce est en Canada divisé en deux branches principales: articles de nécessité première; articles de luxe, et, pour ainsi dire, de nécessité seconde.

A l'égard du premier objet, le Canada pourroit à la rigueur se passer de toutes les marchandises et denrées de nécessité première qu'on y apporte annuellement d'Europe et des Isles de l'Amérique. Il y a des mines de fer et de plomb; une forge est maintenant établie aux environs des Trois-Rivières; on recueille dans toutes les parties de ce continent des grains de toute espèce: des légumes, du chanvre; on y élève des boeufs, des moutons, des cochons et des volailles. Le fleuve Saint-Laurent, les lacs, toutes les petites rivières abondent en poissons; on n'y a point encore découvert des mines de charbon de terre; il y en a toutefois à Louisbourg, dont on ne se sert en Canada que pour les Forges du Roy. Je ne say pas pourquoy l'on y en a négligé l'usage; le pays à la vérité est tout entier une forêt: mais il n'y a sur cet article aucune police, et la corde de bois est aujourd'hui, à Québec et à Montréal, proportionnellement plus chère qu'à Paris: bientôt même on sera embarrassé pour en fournir ces deux villes. Quelques réglemens simples préviendroient cette disette, et certainement on trouveroit dans le sein du pays, et à portée des villes, des mines de charbon de terre. Cependant, quoique la nature ait pourvu le Canada de tout ce qu'exigent la subsistance et l'entretien des habitants, on y apporte non seulement des marchandises de toute espèce manufacturées en

Europe, mais encore des articles que le pays produit: le Fer, le Plomb, les Farines et le Lard, sont aujourd'hui des objets pour les cargaisons.

Tarif de l'importation et de l'exportation.

Cette importation peut former, année commune, une somme de huit millions de vente en Canada.

Pour en faire les retours, il en sort en Castors, Pelleteries, Peaux vertes, Huile de Loup-Marin et de Marsouin, en Morues, Saumons, Anguilles, en Planches, Chevrons et autres bois, pour environ deux millions et demi: exportation qui, comme on le voit, est suffisante pour le retour de l'importation, mais à laquelle suppléent les dépenses que le Roy fait dans la Colonie. Lorsque ces dépenses ne sont pas assez considérables pour la balance du commerce, il reste proportionnellement une quantité de marchandises invendues dans les magasins des négocians, ou une somme de crédits faits pour les vendre.

Pendant la guerre, il se consomme moins de certains articles de l'importation, à cause de l'augmentation du prix; augmentation qui n'est pas toujours déterminée par la cherté du fret et de la prime d'assurance, mais par la quantité de chaque article qui arrive dans la Colonie, et, surtout, par le tarif que veut y mettre la grande société. C'est ainsi qu'on nomme une société qui absorbe tout le Commerce du Canada. En même temps que le prix des articles de l'importation augmente, celui des pelleteries et des autres objets de l'exportation diminue, et par conséquent il n'y a plus de poids dans un des côtés de la balance. Les dépenses extraordinaires que le Roy fait alors, et dont une partie est indispensable, viennent encore au secours de ce défaut de l'exportation; d'où il suit qu'en paix, comme en guerre, les dépenses que le Roy fait en Canada sont nécessaire sau commerce de ce pays, de la façon dont il st aujourd'hui gouvrné.

Dépenses que le Roy fait dans la Colonie, nécessaires pour la balance du commerce dans son état actuel

Cette dépendance si onéreuse au Roy, c'est-à-dire à la Nation, si gênante pour le commerce dont elle étouffe la liberté, qui en est l'âme, est-elle donc une nécessité absolue ?

Non, sans doute. Si l'on veut établir ici les réglemens et les lois qui fleurissent avec tant de succès chez nos voisins, assez d'objets s'offrent d'eux-mêmes au commerce,qui rendroient l'exportation en Canada beaucoup supérieure à l'importation, et qui délivreroient cette Colonie, et même la métropole, du tribut qu'elles payent, l'une et l'autre, aux étrangers, pour un grand nombre d'articles qu'elles en tirent.

Je dirois bien, en preuve de ma proposition, qu'on peut établir ici de nouvelles pêches de Loup-Marin, de Marsouins, de Baleines, de Morues, de Saumons et d'Anguilles; y cultiver du Tabac aussi bon que celui de la Virginie; y faire fondre des Canons, dont le transport en France ne seroit pas coûteux, attendu qu'il n'y a pas assez d'articles pour le chargement des Navires qui retournent en Europe; en tirer des Mâtures, des Bois de Construction, de Charpente et de Menuiserie, du Merrain, du Chanvre, du Godron, des Plantes et des Racines nécessaires à la teinture et à la médecine. Mais ces vues, aujourd'hui, ne seroient que des spéculations chimériques. Les hommes manquent; les choses de première nécessité manquent; la main-d'oeuvre est extraordinairement chère: le simple journalier gagne jusqu'à trois francs par jour, pour ranger du bois, ou pour charrier de la neige. Attendons des tems plus tranquilles, pendant lesquels l'on puisse et l'on veuille remédier aux principes mêmes, et contentons-nous jusques-là d'exposer dans ce mémoire les branches de commerce à présent établies, et qui, même dans l'état actuel, peuvent s'améliorer.

inches ac- s du Com- e du Cana-

Je commencerai par faire mention d'un objet qui m'a frappé cet hyver. J'ai vu et examiné un flocon de laine du pays, qui me parut, ainsi qu'à des négociants éclairés, très bonne et d'une qualité presqu'aussi belle que celle d'Espagne. Je désirerois qu'on pût élever en Canada assez de moutons pour recueillir beaucoup de laine. Une mauvaise pratique suivie par les habitans s'oppose à cette propagation de la nature semble, toutefois, avoir voulu favoriser dans ce pays plus qu'en aucun autre, puisque les brebis y portent communément deux agneaux. [illegible]

ervations les laines ays.

avec le bélier, un grand nombre mettent bas dans le mois de Février, tems auquel la terre est couverte de neige; il faut donc nourrir les agneaux dans une étable avec du foin et de l'avoine; il en périt la plus grande partie, et d'ailleurs la cherté de cette nourriture dégoûte les habitans d'en élever.

Un règlement qui ordonneroit de séparer le bélier dans le mois de Septembre, et de ne le laisser approcher les brebis qu'en Février, entreroit dans la nature. Les agneaux nés en May, tems auquel la neige a fait place à la verdure, s'élèveroient sans peine et sans frais; il en périroit peu, et le Canada fourniroit beaucoup de laine.

Les habitans employent cette laine à faire des matelats; ils en filent aussy des bas, et des grosses étoffes à leur usage; on feroit venir des laines pour matelats, des bas et des grosses étoffes qu'on leur donneroit à bon marché, et les laines du pays nécessaires dans nos fabriques pourroient former, en peu de tems, un commerce considérable, et d'autant plus utile à l'état qu'il en diminueroit la quantité de celles que nous tirons de l'étranger; d'ailleurs la chair de mouton seroit une ressource pour la nourriture des hommes qui, ne trouvant pas toujours de boeuf chez le boucher, mangent des chapons et des dindes en hiver; cause qui, jointe à plusieurs autres, rend la main-d'oeuvre si chère. Il ne faudroit pas pour cela négliger d'élever des boeufs: ce qui ne pourroit se consommer seroit salé et envoyé aux Isles de l'Amérique, où il en passe beaucoup de celui d'Irlande. J'ai parlé d'abord de cet article de laines, parce qu'il tient en quelque façon à la culture des terres; passons à un autre qui occupoit seul quand on fit la découverte de ce pays.

Traite avec les Sauvages.

La traite avec les Sauvages, objet essentiel au commerce de ce pays, mais plus essentiel encore pour la sûreté de nos possessions et le succès des vues politiques que nous pouvons avoir, est un des objets sur lesquels il y a plus d'abus à corriger.

Manière dont sont exploités les Postes de la Traite.

Presque tous les Postes de la Traite sont privilégiés : c'est à dire, que ceux qui les obtiennent y font la traite exclusivement. Ces postes se donnent, se vendent, ou s'afferment, et dans ces trois cas, le commerce souffre également de leur régie ; ceux qui les ont, soit en payant, soit à ferme, les ont communément pour trois ans; ils veulent dans ce court espace une fortune rapide et considérable; le moyen qu'ils employent pour y réussir est, de vendre, le plus cher possible, les marchandises qu'ils y portent, et d'acheter les pelleteries au plus bas prix possible, dussent-ils tromper les sauvages après les avoir enivrés. En 1754, on avoit, dans le Poste de la Mer d'Ouest, une peau de Castor pour quatre grains de poivre, et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon ! Dans ce même tems, les marchandises ne valoient pas plus au Détroit qu'à Montréal, parce que cette partie étoit libre, et que les voyageurs y alloient par congé.

Ce qu'on entend par Congé.

On appelle Congé, la permission que le Général donne aux voyageurs, d'aller avec un canot d'écorce faire la traite dans les postes qui ne sont pas privilégiés ; ces congés se payent cinq cents francs, et cet argent sert à soulager les veuves et les familles des officiers. Qu'on me permette à cet égard quelques réflexions.

Abus dans l'exploitation des Postes de la Traite.

En premier lieu, l'on sait que tous les privilégiés exclusifs sont destructeurs du commerce, lors surtout qu'ils sont établis à portée de voisins aussi habiles que les Anglois, lesquels ont sans cesse les yeux ouverts, pour tirer parti de nos fautes ; ils n'ont que trop profité d'une concurrence que nous semblons leur rendre, à dessein, si avantageuse. En effet, il faudroit que les Sauvages fussent autant aveugles qu'ils sont éclairés sur leur intérêt, pour ne pas préférer de traiter avec un peuple qui leur achète leurs pelleteries fort cher, et leur donne des marchandises à bas prix, qu'avec nous qui pratiquons exactement le contraire.

Tous les présens que le Roy leur fait, en supposant même qu'ils leur fussent effectivement donnés, que certaines gens ne les vendissent pas à leur profit, ne peuvent les dédommager de ce désa-

vantage évident de leur commerce avec nous, dans les postes privilégiés; aussy, ceux même qui nous sont les plus attachés, ont-ils vu avec douleur détruire le Fort Chouegen, l'entrepôt principal de la traite angloise pour le pays d'en haut.

En deuxième lieu, outre l'intérêt du commerce qui gémit de ces entraves, dans lesquelles on le resserre, on connoît aujourd'hui, mieux que jamais, combien l'affection des Sauvages est nécessaire à la conservation de la Colonie. Peut-on se flatter que cette affection durera toujours, et qu'enfin elle ne passera pas à un voisin avec lequel ils ne trouvent que des avantages? Déjà ils murmurent hautement de ce monopole exercé contre eux; ils méprisent et haissent des négocians avides qui ne cherchent qu'à leur en imposer. Je vais plus loin: ces mêmes marchands qui traitent avec eux d'une façon si basse, sont des officiers dépositaires de l'authorité du Roy, dont ils abusent pour faire des gains illicites et honteux; ils sont les ministres de ce grand Ononthio, que les Sauvages appellent leur père, et qu'ils ne devroient connoître que par ses bienfaits. Que peuvent-ils penser en voyant l'usage qu'on fait de son authorité et de son nom? Cependant il seroit essentiel qu'à l'idée qu'ils se forment de lui, dans l'éloignement où ils sont, il ne se joignît que des idées de grandeur et de majesté.

Remèdes proposés pour corriger ces abus

Présentement, on voit le mal; indiquons-en le remède.

Je voudrois que tous les postes fussent exploités par le commerce; qu'une Chambre de Commerce tariffât toutes les marchandises de traite, et qu'on n'y allât que par congé, et que le Général, de concert avec la chambre de commerce, n'accordât des congés pour chacun, qu'autant qu'il en faudroit pour y rendre le commerce facile, et pour que les voyageurs y trouvent un honnête profit, proportionné au risque et à la peine; que les Sauvages fissent aussy la traite à un échange raisonnable: toutefois, il faudroit que le Général, en accordant dix congés, par exemple, ne les donnât pas à dix associés, ou à un seul entrepreneur qui les prendroit sous des noms empruntés; sans cela, ce seroit, sous une autre forme, l'inconvénient actuel, puisque cette société, ou cet entrepreneur, feroit

le commerce exclusif du poste; dans ceux qui exigent la résidence d'un officier (a) on auroit attention à n'y envoyer que des gens capables et dont on connût surtout le désintéressement. Je voudrois que leurs services, pénibles sans doute, fussent récompensés par de fortes gratifications que l'on prendroit sur le prix des congés; mais que tout espèce de commerce direct ou indirect leur fût sévèrement interdit: ils seroient chargés de tenir le bon ordre parmi les voyageurs; de veiller à ce que la bonne foi régnât dans la traite; d'empêcher l'abus de l'eau-de-vie, et de présenter au nom du Roy les présens destinés aux Sauvages. Ce nouveau système pour l'exploitation des postes de la traite, demande un mémoire particulier et détaillé, dans lequel entreroit nécessairement des réflexions sur l'état militaire, tel qu'il est aujourd'hui en Canada, et sur le moyen de le former tel qu'il devroit être.

kions sur ommerce if du cas- ıccordé à ompagnie ndes.

Au reste, quand je propose icy d'abolir ces priviléges exclusifs établis par la traite avec les Sauvages, je ne prétends pas y comprendre celui qui a été accordé à la Compagnie des Indes, pour la traite du Castor; privilége qui est, dit-on, avantageux à la Colonie, sans nuire au commerce en général; elle prétend le prouver par les raisons suivantes, que le commerce ne trouve cependant pas décisives.

1°. La Compagnie des Indes ne fait passer annuellement en Canada qu'environ 1200 pièces de drap, qu'elle tire d'Angleterre,

---

(a) Il faudroit diminuer le nombre des entrepôts pour la traite; n'en établir qu'au Sault Ste. Marie, à Michilimakinac, au Détroit et à Niagara: ces lieux suffiroient pour tous les pays d'en haut. Il faudroit ne souffrir aucune autre espèce d'hyvernement. Par ce moyen on éviteroit une source de querelles avec les Sauvages, et on épargneroit les hommes. Les meilleurs s'épuisent aujourd'hui de fatigue pour le service de tous ces postes, ou y restent pour le libertinage.

et 30 à 40 milliers de poudre; aucun négociant (a) ne trafique de ces deux articles, quoiqu'ils soient essentiels et nécessaires, même dans tous les postes, et la compagnie les donne à bas prix aux voyageurs et aux équipeurs pour le terme d'une année.

2°. Les Castors portés aux bureaux de la compagnie à Montréal, et à Québec, y sont payés à un prix raisonnable (b), en récépissés ou reçus, et les récépissés forment une autre monnoye qui a cours dans le commerce. Les agens de la compagnie délivrent pour leur valeur, sur le caissier de la compagnie à Paris, des lettres de change payables en Janvier, Février, Mars et Avril de l'année suivante.

3°. La Compagnie des Indes a toujours dans ses magazins, à Paris, pour une somme considérable de castors invendus.

Les négociants du Canada, comme tous les autres, ont besoin de faire circuler leurs fonds; ils ne pourroient donner (c) les draps et les poudres à si bas prix que la Compagnie des Indes pour le terme d'un an, ny laisser en France des fonds inutiles en castors invendus; les marchandises de retour pour la traite seroient nécessairement fort chères, et la contrebande augmenteroit en proportion: on peu en juger puisque, malgré la facilité que la compagnie donne aux voyageurs, il y en a toujours qui portent des castors aux Anglois (d) pour en avoir des draps; commerce d'autant plus dan-

---

(a) Ils en trafiqueroient, sans le privilége exclusif accordé à la compagnie.

(b) La compagnie étant maîtresse des règles du prix, les voyageurs n'en sont pas toujours exempts; ils passent du Castor en contrebande aux Anglois.

(c) Ils pourroient souscrire à toutes ces conditions, si le commerce en Canada n'avoit que l'espèce d'entrave qui lui est nécessaire.

(d) On a dit, plus haut, la vraie raison de cette contrebande.

gereux qu'il introduit dans la Colonie des mousselines, des callemandes, et des indiennes angloises, dont l'usage nuit à la consommation des marchandises manufacturées en France. Enfin, de tous les articles de l'exportation du Canada, le plus utile à l'état, est celui du castor, parce qu'il donne plus de main-d'oeuvre qu'aucun autre, et qu'il est nécessaire dans nos fabriques. J'observerai que s'il augmentoit à un certain point, les Anglois seroient forcés de venir prendre des chapeaux che nous, et qu'il augmenteroit infailliblement si la Compagnie des Indes payoit le castor aussi cher que les Anglois le payent, et si l'on n'y avoit point des postes privilégiés.

Réflexions sur le commerce du Gin-sing.

C'est ici le lieu de dire qu'il eût peut-être été à souhaiter que la Compagnie des Indes eût eu le commerc du Gin-sing. On n'en fait usage qu'à la Chine, où la compagnie seule a le privilége d'envoyer des vaisseaux. Autrefois, ce commerce étoit presque inconnu e nEurope; les Chinois tiroient le Gin-sing de la Tartarie; ce n'est que depuis quelques années qu'on l'a découvert en Canada. Dans le commencement il ne valoit que trente à quarante sols la livre, séché et trié, et la compagnie, ne regardant point cet objet, permis aux officiers et supercagues de ses vaisseaux de le porter à la Chine, en pacotille; mais, en 1751, s'étant apperçue que le commerce du Gin-sing devenoit considérable, elle défendit aux officiers et supercargues de ses vaisseaux d'en charger. Il valoit alors douze francs en Canada, et la compagnie l'acheta jusqu'à trente-trois francs, la livre. A la Rochelle, alors, les négocians de cette place donnèrent ordre à leurs correspondans à Québec d'en acheter à tout prix; on en fit chercher partout, sans avoir égard à la saison de le cueillir, et au tems de sécher à propos: on le mettoit, au sortir de la terre, dans des fours, ou à côté des poêles; ce Gin-sing, ainsi cueilli à contre-tems et mal séché, valut jusqu'à vingt-cinq francs la livre à Québec, et il en sortit, en 1752, pour environ 500,000 francs. Dans ce même tems la Compagnie des Indes, qui pouvoit se rendre ce commerce exclusif, ne voulut point en demander le privilége; elle se contenta de ne point acheter des particuliers le Gin-sing mal conditionné, et de prendre des mesures pour

ı faire cueillir dans la saison convenable, et le faire sécher à pro-ɔs, en le gardant à Montréal une année entière. Le parti consi-érable qui avoit passé à la Rochelle, resta invendu. A force de ɔllicitations la Compagnie des Indes en a acheté une partie; une utre a passé en Hollande, en Angleterre et en Espagne, et ce ui en reste à la Rochelle tombera en pure perte. Il est arrivé de à que malgré les défenses de la compagnie on en a chargé en contrebande dans ses vaisseaux, qu'il en est parvenu à la Chine par la voye de l'étranger, et que la quantité et la mauvaise qualité de ce Gin-sing y a décrié totalement le Gin-sing du Canada. La Compagnie des Indes vient de donner ordre de cesser d'en faire cueillir.

Le Gin-sing est plus ou moins bon, suivant la qualité du terrain et le tems qu'il y a qu'il est en terre; mais tout le monde convient qu'il faut le cueillir en Septembre, et le faire sécher dans des greniers, sans feu. En 1752, on le cueilloit en May, on le séchoit au four pour pouvoir le faire passer la même année: les habitans trouvant plus de profit à chercher du Gin-sing qu'à semer du blé, abandonnoient leurs-terres pour courir dans les bois, qui se sont trouvés incendiés en plusieurs endroits par le peu de précautions qu'ils prenoient en faisant du feu.

Moyens de faire revivre cette branche de commerce qui est éteinte.

Si la Compagnie des Indes eût eu ce commerce exclusivement, elle n'auroit reçu que le Gin-sing séché à propos, et cueilli en Septembre; tems auquel les travaux de la campagne sont presque finis, et, par ce moyen, le Gin-sing du Canada ne seroit point décrié aujourd'hui en Chine. Observons que cette branche de commerce est de la nature de celles qu'il faut rechercher, parce qu'elle donne des profits réels à l'état: le Gin-sing en Canada ne coûte que la peine de le cueillir, et la consommation s'en fait à la Chine. Observons de plus, que ce privilége exclusif accordé à la Compagnie des Indes étoit analogue à celui qu'elle a déjà, et qu'il ne portoit aucun préjudice au commerce en général.

Je ne saurois quitter cet article de la traite des Sauvages, sans ajouter une remarque qui me paroît de quelque importance.

Observations sur les Ecarlatines que nous tirons d'Angleterre pour la traite avec les Sauvages.

Dans le nombre des marchandises qui viennent d'Europe, pour le commerce de pelleteries, il y en a quelques-unes qu'on tire de l'étranger : comme les tavelles, les vermillons, et surtout de certains draps fabriqués en Angleterre. Les Sauvages du Canada employent les écarlatines angloises à faire des couvertes qui leur servent d'habillmens et de parure. Ces draps sont teints partie en rouge, partie en bleu presque noir, et la consommation de ces derniers est la plus forte, parce que les femmes et les hommes en font également usage. Ceux et celles qui veulent plaire, ou qui sont dans l'aisance, ajoutent au bas de ces couvertes plusieurs bandes de ruban ou de tavelle de différentes couleurs; les Sauvages les plus pauvres, car depuis que les Européens se sont établis en Amérique, les Sauvages connoissent la pauvreté, se contentent d'une couverte blanche de quatre points et demi, qu'ils barbouillent avec du vermillon. Les écarlatines entrent donc nécessairement dans les présens que le Roy fait aux Sauvages, et c'est un tribut que nous payons dans la dépendance de leurs manufactures, tandis que nos habitans en Languedoc pourroient les imiter? Déjà nous les avons supplantez, dans le Levant, non-seulement par le bas prix et le long terme auquel nous avons donné nos draps, mais encore par la variété de nos couleurs que ne peuvent imiter les teinturiers de Carcassone, qui se sont depuis perfectionnés au point qu'ils rivalisent dans leur teinture toutes les couleurs de la nature et de l'art. Echouerons-nous dans les écarlatines seules?

Je n'ignore pas que l'on a fait, à cet égard, plusieurs efforts infructueux; mais le mauvais succès en est venu de ce que dans ces tentatives les fabricans ont moins cherché à imiter la qualité des draps, qu'à en faire qu'ils puissent donner au même prix que les Anglois: économie mal entendue qui toujours a ruiné les établissemens nouveaux.

Lorsque Colbert voulut former des manufactures de draps en Languedoc, il fit payer, par la province, à chaque entrepreneur d'une manufacture royale, 3000 livres par an, et à chaque habitant parti-

ulier une gratification de dix livres par pièce de drap. Quel a été 'effet de mesures si bien prises? à peine, avant ce ministre, faisions-nous passer 100 pièces de drap chaque année dans le Levant; il en passe actuellement aujourd'hui 80,000 pièces. Cette fabrication même a si fort augmenté qu'il a fallu fixer l'industrie, et fixer des bornes à chaque manufacture;en sorte que les habitans sacrifieroient volontiers la gratification de 10 livres par pièce, et qu'ils donneroient presque autant pour en fabriquer plus qu'il ne leur est prescrit. J'ose avancer que si l'on suit le même esprit, il en sera de même des écarlatines angloises. Il a été envoyé l'année dernière, à cet égard, des mémoires et des échantillons à des fabricans. Les commencemens sont coûteux et difficiles: mais que le ministre prenne l'objet à coeur; que la cour récompense, ou au moins indemnise, ceux qui voudront tenter l'imitation des écarlatines en tout point, qualité, largeur, couleur, et lizière, nous les atteindrons, nous les surpasserons même: car le génie du François est d'imiter parfaitement sans pouvoir être que contrefait.

Passons maintenant à un article mal connu, mal représenté à la Cour, et négligé en Canada, mais qui pourroit être de la plus grande importance pour cette Colonie, et pour l'Etat: la construction des vaisseaux.

Détails sur la Construction Royale établie à Québec.

Il y a une Construction royale établie à Québec; le Roy y entretient un Constructeur en chef, et tous les ouvriers nécessaires; mais cette construction est aujourd'hui décriée, et l'on dit que le Roy va la faire cesser pour les raisons suivantes:

En premier lieu, on prétend que les vaisseaux bâtis à Québec coûtent beaucoup plus que ceux bâtis dans les ports de France; mais on n'ajoute pas que ce n'est qu'en apparence, attendu qu'il passe sur le compte de la construction beaucoup de dépenses qui n'y ont aucun rapport.

En second lieu, que ces vaisseaux jusqu'à présent ont été de très-peu de durée; d'où l'on conclut que les bois du Canada ne valent rien.

Pour juger sainement de la qualité de ces bois, il faut entrer dans le détail de ce qui en regarde la coupe, le transport à Québec, et l'employ à la construction.

Abus sur l'employ des bois du Canada.

Premièrement: Les bois du Canada sont extrêmement droits; ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on trouve dans leurs racines des bois tords, propres à la construction.

Deuxièmement. Jusqu'à présent on n'a exploité que les Chênières les plus voisines des rivières, et conséquemment situées dans les lieux bas, à cause de la facilité du transport.

Troisièmement. Les bois sont coupés en hiver; on les traine sur la neige jusques au bord des rivières et des lacs; lorsque la fonte des neiges et des glaces a rendu la navigation libre, on les met en radeaux pour les descendre à Québec, où ils restent longtems dans l'eau, avant d'être tirés à terre, et où ils en contractent une mousse qui les échauffe; encore imbibés d'eau, ils sont exposés dans un chantier à toute l'ardeur du soleil de l'été; l'hiver qui succède les couvre une seconde fois de neige, que le printems fait fondre, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'ils soient employés: enfin, ils restent deux ans sur les chantiers, où de nouveau ils essuyent deux fois l'extrémité du froid et du chaud qu'on sent dans ce climat.

Voilà les causes du peu de durée de ces vaisseaux.

Cause du peu de durée des vaisseaux qu'on y construit.

Si on coupoit les bois sur les hauteurs; s'ils étoient transportés à Québec dans des barques; si on les garantissoit des injures du tems dans des hangards, et si les vaisseaux ne restoient qu'une année sur les chantiers, il est évident qu'ils dureroient plus longtems. Sans la démolition de ceux qui ont été condamnés en France, on a reconnu que les brodages s'étoient bien conservés, et qu'ils étoient aussi bons que ceux qu'on tire de Suède; mais que les membres en étoient pourris. Est-il étonnant que les bois tords pris à la racine d'arbres qui avoient le pied dans l'eau, qu'on n'a pas eu attention de faire sécher à couvert, s'échauffent quand ils se trouvent enfermés entre deux bordages?

Nécessité d'une Construction Royale à Québec.

Je ne vois donc pas que les raisons alléguées contre les vaisseaux de Québec soient suffisantes pour en faire cesser la construction. Je dis plus, que de toutes les dépenses que le Roy fait en Canada, celle de la construction me paroît presque la plus nécessaire, et celle qui peut devenir la plus utile. Tout esprit non prévenu sera forcé de convenir qu'on y fera construire des vaisseaux avec plus d'économie que dans les ports de France, toutes les fois qu'on ne confondra pas d'autres dépenses avec celles de la construction. D'ailleurs, il est important qu'il y ait à Québec un certain nombre de charpentiers et de calfats; il en manque aujourd'hui, malgré ceux que le Roy entretient; et lorsque les particuliers en ont besoin au printems, ils n'en trouvent point: un calfat se paye six francs pour une marée. J'avoue qu'alors tous les travaux de cette espèce sont pressés; mais ordinairement un charpentier gagne trois à quatre francs par jour avec les particuliers. Indépendamment de l'intérêt des particuliers, les vaisseaux qui viennent à Québec, ont quelques fois besoin d'un radoub, et dans le nombre des navires marchands, il y en a toujours quelqu'un qu'il est nécessaire de radouber par des accidens arrivés dans la traversée. Si le Roy faisoit cesser ici la construction de ses vaisseaux, tous les ouvriers qui y sont employés seroient forcés d'aller chercher du travail ailleurs.

Enfin, on a besoin en Canada de petits bâtimens pour les postes de la pêche, pour le commerce de Québec à Montréal, pour le cabotage de la rivière, pour la traite à Gaspé et à Louisbourg, et cette partie de la construction est si fort négligée ici, que les Anglois de ce continent fournissent une partie des bâtimens pour la navigation dans l'intérieur de notre Colonie. Ce n'est pas que leurs bois soient meilleurs, ou leurs bâtimens mieux construits que les nôtres, mais il les donnent à meilleur marché. Aussi voyons-nous dans toutes nos places maritimes des navires marchands construits dans la Nouvelle-Angleterre.

Loin donc de prendre le parti d'abandonner la Construction royale, parti préjudiciable à la Colonie, et j'ose dire à l'État, il seroit né-

Moyen d'y encourager la construction en général.

cessaire non-seulement que le Roy continuât à faire construire des vaisseaux en Canada, mais encore qu'il y encourageât des entrepreneurs pour la construction de bâtimens marchands. La gratification de vingt francs par tonneau, accordée aux particuliers qui feroient passer en France des bâtimens construits en Canada, ne suffiroit pas aujourd'huy pour les engager à faire à cet égard des entreprises d'une certaine considération; la main-d'oeuvre est hors de prix, et les entrepreneurs seroient forcés de faire venir de France les voiles, cordages et autres agrès.

Il faudroit, indépendamment de la gratification, que le Roy fit passer à Québec une partie de ses agrès, et qu'il les donnât aux entrepreneurs à un prix raisonnable; il faudroit en outre qu'il leur procurât un fret pour les bâtimens qu'ils envoyeroient en France, et il le leur procureroit en ordonnant qu'on reçut dans ses ports les planches, bordages, merrains, plançons de chêne, mâtures et autres articles de cette espèce, dont ces bâtimens seroient chargés, au même prix qu'il les paye aux fournisseurs qui tirent tous ces articles de l'étranger; en prenant ces mesures, le Canada fourniroit les bâtimens nécessaires pour le commerce intérieur de la Colonie, dispenseroit la France d'avoir recours aux Anglois pour les navires qui manquent à son commerce en Europe, et que les Anglois construisent dans le même continent où nous avons de si vastes possessions; les mâtures du Canada, estimées autant que celles que nous tirons du Nord à grands frais, ne seroient pas pour nous en pure perte; ces exploitations devenant considérables, faciliteroient la culture des terres, en désertant des cantons qui, peut-être, ne le seront jamais; enfin cette construction, établie sur le pied où on le propose, coûteroit sans doute, au Roy; mais cette dépense, sagement économisée, feroit partie de celles que nous avons dit être nécessaires pour la balance du commerce de cette Colonie avec la France.

Monnoye dont on se sert en Canada.

Il est tems de parler de la Monnoye dont on se sert en Canada: cet article ayant un rapport nécessaire avec le commerce tant intérieur qu'extérieur.

La Monnoye est un signe qui représente la valeur de toutes les marchandises, et ce signe a communément luimême une valeur intrinsèque. La monnoye employée en Canada n'en a aucune comme représentant l'argent; elle est le signe du signe: c'est du papier qui n'a cours que dans la Colonie même.

Elle est de deux espèces Cartes et Ordonnances.

Cette Monnoye est de deux espèces: Cartes et Ordonnances. Il y a longtems qu'on fabrique un million de livres en cartes, qu'on dit avoir été destiné pour le payement des troupes; il y en a de 24, de 12, de 6, de 3, de 1 livre; de 15 sols, de 10 sols, de 7 sols, de 6 deniers. Elles sont toutes avec l'empreinte, en blanc, des armes de France et de Navarre, et sont signés par le Général, l'Intendant, et le Contrôleur. Les Ordonnances sont imprimées; le numéro, la somme en chiffres et en écriture sont à la main, signées par le seul Intendant. Il y en a de 100, de 96, de 50, de 48, de 24, de 12, de 6, de 3 livres, de 30 sols et de 20 sols. J'ai parlé plus haut des récépissés du castor, qui forment une troisième monnoye en papier, la plus estimée de toutes. A l'égard de la circulation de cette monnoye de papier, tant intérieure et extérieure, vis-à-vis de la France, les négocians et ceux qui habitent les villes convertissent chaque année tout leur papier en Lettres de Change que donne l'Intendant sur les Trésoriers des Colonies; ils renvoyent même le plus qu'ils peuvent le payement de leurs dépenses après le départ des navires, afin de faire plus de remises en France, soit pour payer le montant des marchandises qu'ils en ont reçues, soit pour en faire venir d'autres. Aussitôt que les navires sont partis, l'argent ne porte plus d'intérêt en Canada, et les négocians se prêtent réciproquement jusqu'au mois de Septembre suivant, sans exiger de demeure; les fonds qui sont dans la Colonie, sont la plus grande partie entre les mains des habitans de la campagne.

Avant 1755 l'argent fort rare en Canada

Avant l'arrivée des troupes de France dans cette Colonie, il y avoit très-peu d'espèces; le peu qui en paroissoit répandu, par les officiers des vaisseaux du Roy et des navires marchands, étoit enlevé aussitôt par les particuliers qui en faisoient faire de la vaisselle, ou qu'ils enfermoient pour ne plus reparoître. Le commerce

de contrebande avec les Colonies Angloises répandoit aussi une certaine quantité de piastres espagnoles; ces piastres étoient recherchées pour le commerce de nos Isles, et depuis les longs termes des Lettres de Change du Trésor, dont nous allons parler tout à l'heure, les négocians les préféroient aux Ordonnances pour faire partie de leurs retours, malgré le haut prix de auquel ils les payoient et le risque de la mer.

La Monnoye de Carte étoit encore préférée aux Ordonnances, parce que dans les réductions sur les Lettres-de-Change, les Cartes n'étoient pas comprises; ces réductions avoient lieu lorsque la dépense du Roy en Canada étoit extraordinaire, et la valeur des papiers portés au Trésor plus forte que celle que le ministre avoit indiqué de tirer sur les Trésoreries des Colonies; alors la valeur des Cartes se payoit toute entière en Lettres de Change, et la réduction ne tomboit que sur les Ordonnances: à la vérité cette réduction étoit remboursé aux particuliers en Cartes, pour lesquelles ils ne pouvoient avoir des Lettres de Change que l'année d'après. Aussi, eu égard à cette préférence, les gens de la campagne vendoient leurs denrées à bien meilleur marché à ceux qui les payoient de cette monnoye; et même les habitans laborieux, et en état de faire des épargnes, avoient grande attention de réduire leur comptant en Cartes, de façon qu'il n'en paroissoit chaque année au Trésor que pour environ cent mille livres.

Règlement de 1753 par lequel les Lettres de Change données pour le papier n'ont été payables qu'en trois termes d'une année chacun.

En 1753 les dépenses de la Colonie furent extraordinaires, et on admit un nouveau système pour ne pas les payer en entier à Paris. Dans le courant de l'année 1754, au lieu de faire une réduction qui eût été trop forte, on délivra des Lettres de Change pour la valeur entière des papiers portés au Trésor, mais payables seulement partie en 1754, partie en 1755 et partie en 1756. Alors les Cartes furent confondues avec les Ordonnances; on ne donna pas pour leur valeur des Lettres de Change à plus court terme. Il est même à présumer qu'on a chercher à anéantir cette monnoye: le Trésorier ne s'en servant plus dans les payemens. Cette opéra-

ı qui n'occasionnoit qu'environ 6 pour % de différence sur les Effet qu'à
remens ordinaires, a fait augmenter les marchandises de 15 à 20 duit le R
ır %; la main-d'oeuvre a augmenté à proportion, et c'est le ment.
y qui supporte la majeure partie de cette augmentation par la
ınde consommation qu'il fait en marchandises, et par les divers
vaux qui sont à sa charge. Depuis 1753, les Lettres de Change
: toujours été tirées pour trois ans, avec une petite différence dans
répartition de chaque année; mais comme on ne peut être instruit
l'état de cette répartition qu'après que la plupart des ventes
nt faites, attendu qu'elle se règle sur toute la somme qui entre
Trésor, les négocians dans ces incertitudes mettent les choses
prix, et vendent le plus cher qu'ils peuvent.

Les espèces qui sont venues avec les troupes de France, ont pro-
t un mauvais effet. Le Roy en a perdu partie dans les vaissaux
Lys et l'Alcide; elles ont décrédité le papier; la guerre n'étoit
encore déclarée lorsqu'elles parurent en Canada, et on croyoit
ec raison que les Lettres de Change continueroient à être tirées
ır le terme de trois ans; les négocians donnèrent donc leurs
rchandises à 16 et 20 pour % meilleur marché en espèces; on
ıuvoit sept francs de papier pour un écu de six francs. Dès que
déclaration de la guerre a été publiée, cet avantage a diminué;
négocians n'ont pas osé faire des retours en espèces; il en a
ssé quelque partie à Gaspé; le reste est entre les mains de gens
i ne font point de remises en France; ils aiment mieux perdre
elque chose, et le garder dans leurs coffres, en effets plus réels,
ıe des cartes et des ordonnances; en conséquence ces papiers ont
rculé presque seuls dans le commerce; ils ont été portés au
résor, et ont augmenté les Lettres de Change qu'on a tirées cette
ınée.

Le Roy voulant conserver aux troupes de terre le traitement qu'il
ır avoit promis, pouvoit les faire payer en monnoye de papier
stinguée: il auroit été délivré des Lettres de Change au premier
rme; s'il n'avoit pas pu conserver par cette opération le crédit du
pier du Canada, du moins il auroit évité la perte des espèces qui
ɔient dans le Lys et l'Alcide.

Effet de la monnoye de papier établie en Canada.

Examinons maintenant quel est l'effet de la monnoye de papier établie en Canada.

Les espèces qu'il faudroit y envoyer dans le mois de Mars ne sortent des coffres des trésoriers que dans l'année suivante: première épargne pour le Roy, qui jouit encore de tout le papier non converti en Lettres de Changes, qui reste annuellement entre les mains des particuliers, et de celui qui se perd par incendie ou autrement; de plus il épargne les frais et le risque du transport des espèces, dont une partie passeroit chez l'étranger, et feroit languir le commerce par le manque de circulation; une autre repasseroit en France, et souffriroit encore le risque de la mer; enfin, et cette dernière considération purement politique n'est pas à mépriser, l'habitant qui sait qu'il ne pourroit faire aucun usage des cartes et des ordonnances, si les Anglois s'emparoient du pays, est engagé à le défendre par son propre intérêt.

De tout ce qui précède, je conclus que le Roy, l'Etat et le Commerce en général pourroient tirer un grand avantage de la monnoye de papier établie en Canada; mais que si les choses restent dans la situation où elles sont aujourd'hui, le Roy, l'Etat et le Commerce en souffriront de plus en plus.

Moyen d'en tirer le parti possible.

Afin de tirer de cette monnoye toute l'utilité qu'il est facile d'envisager, je proposerois de lui donner le même crédit qu'à l'espèce elle-même qu'elle représente, et dans cette vue il seroit nécessaire de la revêtir de la plus grande autorité possible; de prendre toutes les précautions convenables pour empêcher qu'elle ne soit ny altérée ny contrefaite, et ne pas la rendre trop abondante.

En premier lieu, on sait aujourd'hui le tarif des dépenses que le Roy fait annuellement dans cette Colonie, en tems de paix. Supposons-le de cinq millions et que le Roy veuille les continuer sur ce pied; on fabriquera en France cette somme en billets imprimés de différentes valeurs, dont chacun sera signé par les Trésoriers des Colonies. Ces billets arrivés en Canada, seront encore signés de

l'Intendant; par ce moyen on évitera toute fausse monnoye: il est impossible de raturer les lettres imprimées pour leur en substituer d'autres, et il est plus difficile de contrefaire trois ou quatre signatures que d'en imiter une seule, quelle qu'elle soit.

En second lieu, on sait aussy ce qui reste, à peu près, chaque année en Canada de monnoye de papier qui n'est point portée au Trésor; supposons qu'il en reste pour un million, il y a chaque année quatre millions de Lettres de Change tirées sur les Trésoriers des Colonies, payables 500,000 livres les huit premiers mois de l'année suivante.

L'Intendant ne pourra pas fabriquer de nouveaux papiers, ny tirer une plus forte somme sans de nouveaux ordres. Dans le cas d'une dépense extraordinaire, il y pourvoira en achetant des marchandises pour le terme d'un an, ou en empruntant même des papiers au change de 5 à 6 pour %; le Roy aura pourvu à ces cas extraordinaires, e nauthorisant l'Intendant à tirer l'année d'après une plus forte somme de Lettres de Change, sans augmenter la fabrication du papier.

Il est égal aux négocians de remettre dans le cours de l'année au Trésorier les billets qu'ils ont, ou de les lui porter dans le mois de Septembre, dès lors qu'ils seront assurés qu'on leur délivre pour leur valeur des Lettres de Change avant le départ des navires.

Quant aux billets imprimés qui se trouveront déchirés ou usés au point qu'ils ne pourroient plus avoir cours dans le public, ils seront brûlés après qu'il en aura été dressé un procès-verbal sur lequel ces billets seront remplacés à Paris.

Comme il n'y a dans le Canada que cette sorte de monnoye, il seroit facile de juger de l'aisance des habitans par ce qui en seroit porté au Trésor; vu, ce que nous avons déjà dit, que le papier qui reste chaque année est entre les mains des habitans, cette connaissance et la façon dont ils vivent chez eux pourroient indiquer les moyens de lever facilement des impôts dans l'occasion.

En dernier lieu, ce papier n'auroit aucune valeur, vis-à-vis les Anglois des Colonies voisines, qu'autant qu'ils le renverroient à Québec pour en avoir des Lettres de Change sur Paris.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des revenus du Roy en Canada.

enus du en Cana-

Il y a des droits d'entrée et de sortie établis sur les marchandises: le Guildive paye 24 livres par barrique; le Vin 12 livres; les Eaux-de-vie 24 francs la velte; les autres boissons à proportion. Il y a un tarif pour toutes les marchandises sèches, et celles qui ne sont pas comprises dans ce tarif payent 3 pour % sur la facture, c'est-à-dire au prix qu'elles ont coûté en France dans les fabriques.

Ce tarif n'est point exact: il y a des marchandises qui payent plus, d'autres moins, proportion gardée avec les 3 pour % qu'il semble qu'on a voulu imposer.

Il y a un autre tarif pour les marchandises des sorties, et pour les pelleteries: ces droits tant d'entrée que de sortie produisent dans les tems ordinaires environ trois cent mille livres; somme qui varie, toutefois, suivant la consommation qui règle toujours les envoys de France.

angement n 1753 au du ter- un an ac- jusqu'a- pour le nent des

Jusques en 1753 on donnoit le terme d'un an pour le payement de ces droits; on a depuis exigé qu'ils fussent payés comptant. Le Roy n'y a gagné que l'avance d'une année seule; c'est-à-dire qu'il a reçu, en 1753, les droits de l'année courante et de 1754, et le Commerce en a beaucoup souffert. On sait que le négociant fait supporter à la marchandise, non-seulement les frais, mais encore la demeure de l'argent qu'il paye s'il emprunte, s'il achète à crédit, ou qu'il recevroit d'ailleurs s'il prêtoit; en outre, il est des cas où la nécessité de payer les droits comptant embarrasseroit le négociant le plus aisé s'il recevoit dans le mois d'Octobre des cargaisons de vin et d'eau-de-vie, et quand dans le même tems les boissons ne fussent pas demandées, il seroit obligé de payer une forte somme, sans espoir d'être remboursé par la vente avant le départ des navires; ce qui diminueroit d'autant plus son mémoire de demande pour

l'année suivante. D'ailleurs, les domiciliés qui seuls font valoir le pays, qui consomment les denrées, qui payent l'entretien des cazernes, sont aux mêmes taux que les particuliers qui viennent vendre leurs pacotilles à Québec, et qui retournent en France la même année, sans avoir fait d'autre bien à la Colonie que d'y avoir vendu leurs marchandises le plus cher qu'ils ont pu.

Le payement des droits comptant a donc porté plus de préjudice au commerce, qu'il n'a porté d'avantage au Roy.

Outre les droits d'entrée et de sortie, il y a encore quelques postes de la traite qui s'exploitent au compte du Roy; mais cet article est presque rien: ainsy, il s'en faut bien que les revenus du Roy en Canada soient proportionnés aux dépenses qu'il y fait.

Quelques moyens de diminuer les dépenses du Roy en Canada.

J'ai dit que ces dépenses sont nécessaires au Commerce du pays tel qu'il est établi aujourd'hui; cependant, il est très-possible de les diminuer sans que le commerce en souffre; les moyens que j'en puis indiquer ici seroient:

1°. De donner au papier le même crédit qu'aux espèces.

2°. D'admettre une nouvelle forme dans l'administration de ses dépenses.

Dès le mois d'Aoust le payement d'une partie de ces dépenses est renvoyé au mois de Décembre. Après le départ des navires, les entrepreneurs et les fournisseurs, pour faire face à leurs engagemens, sont obligés d'emprunter à un change usuraire; ils payent au moins 6 pour % des sommes qu'ils empruntent en Octobre jusques au mois de Décembre: le Roy doit nécessairement supporter cette forte demeure.

Outre les dépenses qui sont fixes, comme le payement, l'entretien des troupes, des ouvriers employés à la construction et à d'autres travaux, le Roy consomme en Canada une quantité considérable de marchandises en tout genre, pour les présens aux Sauvages, l'équipement de certains postes qu'il fait exploiter, et des miliciens qu'il faut envoyer en campagne.

Le Roy fait venir une partie de ces marchandises, et il achète le surplus à Québec ou à Montréal; mais les achats ne s'en font presque jamais en droiture che les négocians; le Roy achète ordinairement de la seconde main; ceux qui sont à la portée de savoir mieux que les gens qui sont à la tête de l'administration, ont attention de s'en munir à propos, et avant que le public soit informé du besoin que le Roy en a. Comme ces achats forment toujours des sommes considérables, les négocians, pour faire une grosse vente, donnent les marchandises souvent à 15 ou 20 pour % audessous du cours; ensuite ces marchandises qu'on a eu le secret de faire augmenter en les rendant rares dans les magasins du Roy 20 pour % audssous du cours; cette sorte de spéculation a donné des profits immenses dont tout le monde n'a pas profité. *

Si l'Intendant, au lieu de demander annuellement en France les marchandises qu'il croit nécessaires aux magasins du Roy pour l'année suivante, proposoit aux négocians de les faire venir au rabais, chacun d'eux se chargeroit des articles les plus à portée du genre de son commerce, que par conséquent ils pourroient tirer à meilleur marché; il suffiroit de les obliger à prouver qu'ils ont fait charger ces articles, sans les forcer à les remplacer au cas que leurs navires eussent péri, ou qu'ils eussent été pris; par cet arrangement les négocians, assurés de la vente, se contenteroient d'un léger profit sur une partie que ne diminueroit point leur commerce ordinaire, et le Roy gagneroit beaucoup à cette nouvelle forme, et les petits profits répandus sur tous les négocians produiroient un effet avantageux au commerce. Dans le cas où le Roy auroit besoin de quelques marchandises avant l'arrivée des navires, l'Intendant les achèteroit, de même, de la première main au rabais.

Il y auroit, sans doute, d'autres moyens de diminuer les dépenses énormes que le Roy fait en Canada; mais comme ils tiennent à un changement à faire dans l'administration même, ce n'est ici ni le temps, ni le lieu d'en parler.

---

* Le sens de ce passage est incomplet.

Concluons de tout ce qui a été dit dans ce mémoire, que cette Colonie dans son état actuel, dépourvue de loix et presque de reglemens de police, livrée à des vers rongeurs qui en dévorent la substance, nuit à elle-même et à l'Etat; mais qu'elle seroit susceptible d'une réforme dans les établissemens déjà faits, et d'établissemens nouveaux qui la rendroient florissante et utile à sa métropole; qu'il faudroit y encourager la population; chercher des moyens pour faire revenir les hommes qui y sont; laisser les habitans sur leurs terres, et les engager par toutes sortes de motifs à les cultiver; favoriser le commerce dans toutes les branches connues, et dans celles qu'on pourroit découvrir; établir une Maison de Ville, et une Chambre de Commerce à Québec et à Montréal, y faire observer autant que possible les lois de police qu'on suit en France, surtout celles qui ont rapport aux besoins indispensables de la vie, pour diminuer le prix de la main-d'oeuvre; subvenir aux dépenses nécessaires à la sûreté publique; prévenir et arrêter les incendies; y faire au moins quelques établissemens capables de donner aux citoyens l'espoir de se rendre recommandables, de leur inspirer l'amour d'une patrie où ils trouveroient les douceurs de la vie, et les agrémens de la société; y procurer pour cela quelque lieu d'assemblée, quelque amusement public qui dédommage de la rigueur du climat dans un tems où toutes les affaires restent suspendues; enfin, suivre l'exemple de nos voisins, dont les Colonies, fondées par des gens habiles, élevées et pour ainsy dire nourries par de bonnes loix, ont acquis un tel degré de constitution heureuse qu'on l'enviroit dans les royaumes de l'Europe les plus florissans. Conclusion.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE MÉMOIRE.

Avant-propos, ... 1
Articles différens traités dans ce mémoire,..... 2
Population, ... id.
Culture des terres. Police sur les grains,..... 3
Disette actuelle, ... id.
Causes de cette disette,..... 4
Moyens d'y remédier,..... id.
Projet pour l'établissement d'un Bureau et Magasin d'Abondance,..... 5
Commerce du Canada,..... 6
Tarif de l'importation et de l'exportation,..... 7
Cette dernière beaucoup plus foible,..... id.
Dépenses que le Roy fait dans la Colonie, nécessaires pour la balance du Commerce dans son état actuel,..... id.
Branches actuelles du Commerce du Canada,..... 8
Observation sur les laines du pays,..... id.
Traite avec les Sauvages,..... 9
Manière dont sont exploités les Postes de la Traite,..... 10
Ce qu'on entend par Congé,..... id.
Abus dans l'exploitation des Postes oe la Traite,..... id.
Remèdes proprosés pour corriger ces abus,..... 11
Réflexions sur le Commerce exclusif du Castor, accordé à la Compagnie des Indes,..... 12
Raisons par lesquelles on prétend prouver que ce privilége est avantageux au Commerce de la Colonie, et au Commerce en général,..... id.

Réflexions sur le Commerce du Gin-sing,..... 14
Moyen de faire revivre cette branche de commerce qui est éteinte,.... 15
Observations sur les Ecarlatines que nous tirons d'Angleterre pour la traite avec les Sauvages,..... 16
Détails sur la Construction Royale établie à Québec,..... 17
Abus sur l'employ des Bois du Canada,..... 18
Cause du peu de durée des Vaisseaux qu'on y construit,..... id.
Nécessité d'une Construction Royale à Québec,..... 19
Moyen d'y encourager la construction en général,..... 20
Monnoye dont on se sert en Canada,..... id.
Elle est de deux espèces, Cartes et Ordonnances,..... 21
Avant 1755 l'argent fort rare en Canada,..... id.
Cartes plus recherchées que les Ordonnances jusqu'en 1753,..... 22
Réduction sur les Ordonnances, ... id.
Réglement de 1753, par lequel les Lettres de Change données pour le papier n'ont été payables qu'en trois termes d'une année chacun,.... id.
Effet qu'a produit ce Réglement,..... 23
Mauvais effet des Espèces venues pour le payement des troupes de terre, ... id.
Effet de la Monnoye de papier établie dans la Colonie,..... 24
Moyen d'en tirer le party possibgle, ... id.
Revenus du Roy en Canada,..... 26
Changement fait en 1753 au sujet d'un terme d'un an accordé jusqu'alors pour le payement des droits, ... id.
Quelques moyens de diminuer les dépenses énormes du Roy en Canada,. 27
Conclusion, ... 28

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE DU CANADA,

PAR M. L'ABBÉ DE BELMONT;

D'APRÈS UN MANUSCRIT

A la Bibliotheque du Roi a Paris.

On voit dans l'Histoire de la Nouvelle-France, par le Père de Charlevoix, Tome 2e., à la page 385, que M. l'Abbé de Belmont fut le Supérieur du Séminaire de Montréal entre les années 1713 à 1724.

HISTOIRE DU CANADA,

PAR

M. L'ABBE DE BELMONT.

L'AN 1608 M. Champlain fonda la Ville de Québec, et fit alliance avec les Algonquins qui y habitoient. Il les mena à la guerre contre les Agniers dans la Rivière de Richelieu: il les défit par ses mousquetiers au Lac Champlain. 1608.

Il fit durant vingt ans la découverte des Hurons, Athistarëronnons, Neutres, etc.; fut plusieurs fois en France; en fut Lieutenant du Roy sous MM. de Soissons, Montmorency, Ventadour. Il fit venir les Récollets en 1615; puis les Jésuites furent fondés en 1625 par un homme qui, entrant dans la compagnie, donna 16,000 écus. 1615. 1625.

Québec fut assiégé en 1629 par trois bâtimens anglois, et capitula après avoir attendu secours pendant un an; et selon la capitulation se rendit. Deux ans après, c'est-à-dire en 1632, il fut rendu, avec accord que le païs serait aux François depuis..... méridien, et au.....En 1640 les Hollandois s'établirent sur la Rivière d'Orange dit Ohioye, donnant des armes aux Iroquois. Les Pènes Lanoue, Le Jeune, Lemoine, Brébœuf, Lallemant et Buteux furent aux Hurons, et composèrent une Grammaire huronne. 1629. 1640.

M. de la Doversière, Trésorier, à La Flèche, homme d'une grande sainteté,eut une vision de l'Isle de Montréal,avec mouvement

1636-1640. d'y établir une Colonie; il consulte le Père la Chaise qui approuve ce dessein; le dit à M. le Baron de Fancamp et se lie avec luy. M. de la Doversière va à Paris pour ce dessein, rencontre M. Ollier au Luxembourg, lequel l'embrasse, luy dit son dessein, l'encourage; lui donne cent louis d'or, et s'unit avec eux: va négocier avec M. de Lauzon, à qui l'isle appartenoit, accompagné du Père Lallemant. Le Traité entre M. de Lauzon et la Compagnie de Montréal se passe à Vienne. A son retour, M. de la Doversière logea dans une auberge où il fit rencontre d'un gentilhomme Champenois qui venoit de la guerre de Hollande, nommé M. de Maisonneuve qui, entendant parler d'un embarquement qu'on faisoit pour Montréal, vint s'offrir au Père Lallemant, qui le donna à M. de la Doversière.

Tous les Ducs, Princes, et toute la Cour, fournirent ou donnèrent des priviléges d'indépendance au Gouverneur, etc. Le premier embarquement fut de 75,000 francs et de 45 hommes. Mademoiselle Manse, native de Langres, entendant parler avec zèle à un Chanoine de Madame de la Peltrie qui avoit amené des Ursulines en Canada, et des Hospitalières fondées par Made. D'Aiguillon, sentit un désir de venir en Canada; elle le communiqua, vint à Paris, parler au Père Lallemant, au Père le Jeune qui, à la seconde visite, approuva sa vocation qui se divulgue, enfin qui est approuvée par le Père Rapin, Provincial des Récollets.

Madame de Villevoisin, et Madame de Bullion luy proposent le gouvernement de l'Hospital, lui donnent 22,000 lbs. Elle part pour la Rochelle, y prend par le moyen du Père la Place la connoissance de MM. de la Doversière et Fancamp; s'embarque en un navire, séparée de M. de Maisonneuve, qui relâcha trois fois et perdit son chirurgien.

Mademoiselle Manse arriva la première. On fut fort surpris à Québec du pouvoir et de l'indépendance de M. de Maisonneuve. On voulut détourner Mademoiselle Manse. M. de Maisonneuve arriva à Tadousac où il trouva M. Carron, Amiral de la flotte de Canada, qui lui donna un chirurgien. M. de Montmagny, Lieute-

nant du Roy, voulut détourner M. de Maisonneuve de venir à Montréal, et lui offrit l'Isle d'Orléans. Il lui dit qu'il ne venoit pas pour délibérer, et quand tous les arbres seroient changés en Iroquois il froit sa commission. M. de Montmagny changea de pensée, et l'accompagna à Montréal au mois d'Octobre.

Au retour M. de Maisonneuve, M. de Puiseaux, vieillard, lui donna sa belle maison d'habitation et s'associa à la Compagnie; il fit bâtir une bagarre, deux barques, avec quoy il partit le 8 May. M. de Montmagny vint à Montréal, et l'on y dit la première messe le 18 May, 1641. On choisit un angle de terre que fait une rivière qui entre dans le fleuve vis-à-vis un petit islet, pour bastir un Fort, à quoy on s'employa toute l'année sans estre apperçu des Iroquois. 1641.

On eut nouvelle que la Compagnie étoit de 45 personnes de qualité: MM. de Liancourt, Barreau, Marguerite, Gofreventy, Morangis, Chodebonne, Plessis, Mombart, St. Frémin, Orval, Drouart, Le Prestre, M. de Bretonvilliers, de Kélus, Madame la Princesse, la Chancellière, Villeclavin, surtout Madame de Bullion.

Le 19 Mars, 1642, la charpente fut levée; on mit le canon dessus. On avoit amené 12 hommes entre lesquels estoient M. Minime, charpentier. 1642.

En 1643 M. de Maisonneuve fut en France, et Madlle. Manse consentit que les 22,000 lbs. qui estoient en dépost des bienfaits de Made. de Bullion, fussent employés à engager cent hommes, lsquels défricheroient cent arpens de terre qui seroient le payement des 22,000 livres, et qui sauveroient le pays et l'hospital; ce qui fut fait. 1643.

Dix Algonquins aiant tué un Iroquois en leur pays, furent poursuivis par la rivière jusqu'au Fort. Les Iroquois qui ne connaissoient point ce poste le reconnurent.

Au mois de Juin 1643, les Hurons descendant en traitte, ayant trouvé les Iroquois à la Chine, leur dire notre poste et notre

nombre. Quarante Iroquois montent et surprennent six hommes qui scioient dans les bois, en tuent deux, emmènent le reste, et le lendemain les Hurons furent eux-mêmes taillés en pièces; il ne s'en sauva que 30 qui furent reçus au Fort. Les Iroquois passèrent à la Prairie et ne purent emporter tout le castor. L'un des François se sauva et vint reprendre le castor abandonné, et passa la rivière sur un méchant canot.

1645. En 1645 M. Daillebout, gentilhomme de Champagne, sa femme et sa belle-soeur, vinrent s'habituer icy. Le Roy Louis Treize donna un Navire de 250 tonneaux à la Compagnie, du Canon, etc. Madame de Bullion fait une donation de 2000 lbs. de rente pour l'Hospital, 12,000 lbs. pour bastir, 2000 lbs. à Mlle. Manse pour faire des aumosnes, et on mit le tout entre les mains du procureur de la Compagnie. M. de Puiseaux se répent de sa donation; on la luy rend. Madame de la Peltrie descend à Québec. M. de Maisonneuve, avec 30 hommes fait un combat contre les Iroquois et fait une belle retraite, faisant passer devant tout son monde, et, restant seul, il se battit contre le commandant des Iroquois et le tua d'un coup de pistolet. L'un de ses pistolets, ayant raté, le corps du défunt amusa les Iroquois, et donna lieu à la retraite: c'étoit dans les neiges, audessus de chez La Vigne.

1646. En 1646 Made. de Bullion envoya 20000 livres ,trois Chapelles. M. de la Barre, grand hypocrite, amena 60 hommes; on bastit l'Hospital. Un Iroquois monte sur un arbre; on place par mégarde un corps de garde au pied: on fit une paix fourrée. Il fit achever le Fort, faire des boutiques; les pieux estoient de deux brasses, et il y avoit quatre bastions.

M. de Maisonneuve repasse en France pour la mort de son père. Madame de Bullion met vingt mille livres en rente entre les mains de la Compagnie, et envoye deux mille livres à Madlle. Manse. M. Daillebout demeure Commandant en 1646. M. Lemoine qui avoit servy les Pères fut envoyé demeurer icy pour estre l'interprète; en 1641, il vint de France.

En 1647 M. de Maisonneuve revint, ayant trouvé son beaufrère assassiné, avec sa mère remariée. La guerre recommença. Les Iroquois brûlent le Richelieu, tuent les Algonquins et Hurons qui voulaient trahir les Français, les attirant hors du Fort.

M. de Maisonneuve pouvoit estre Gouverneur du Canada, mais il fit donner le Gouvernment à M. Daillebout, et le fit repasser en France.

En 1648 les Iroquois saccagent le pays des Hurons qui se firent Iroquois, et grossyrent leur party. Ils viennent à Montréal, font mille trahisons, demandent à parler de paix. Lemoine et Normanville sortent; ils enveloppent Normanville. Lemoine couche en joue deux Iroquois qui estoient près de luy, ce qui fait ramener Normanville. On fit un Moulin, un Fort. Ils ne tuèrent qu'un seul homme, en blessèrent beaucoup.

M. Daillebout vient Gouverneur. M. Gofré avoit légué 80,000 lbs. pour un Evesché: elles furent perdues pour n'avoir diligemment poursuivy l'affaire. On augmente la Garnison de six soldats, et les appointemens qui n'estoient que de 3,000 lbs. sont augmentés de mille francs. Il se fit une grande Compagnie des Indes qui détruisit celle de Montréal.

En 1649 M. Daillebout envoya un camp volant de 40 hommes sous M. Demousseau son neveu. Le Père Rapin mourut. M. de la Doversière qui avoit tout ce que Madame de Bullion avoit donné à l'Hospital fait banqueroute. La Compagnie se dissippe. Mlle. Manse apprenant ces nouvelles, passe en France en 1650, pour rendre compte à Madame de Bullion. Les Hurons furent entièrement saccagez. Les Pères Lallemant et Brébeuf bruslés. Tous les Iroquois défiloient chez les François. De 3,500, il n'en resta que 600 qui furent icy, et quelques 500 qui rôdèrent en divers lieux vers le Lac Supérieur, toujours poursuivis, et enfin s'arrêtèrent chez les Kipakous. Mlle. Manse fait réunir les Messieurs de la Compagnie par acte dans le Chastelet. M. Ollier est fait Directeur.

Chicot, M. Boudart et sa femme sont attaqués par dix Iroquois; Boudart estoit sauvé, mais entendant la voix de sa femme, voulant la sauver, il se fit tuer pour la sauver. M. Lemoine, Archambault, et un autre, les voulant secourir, furent coupez par 40 Iroquois et essuyèrent leur décharge qui fut sans effet; ils s'enfuyrent dans l'Hospital dont ils trouvèrent la porte ouverte, avec Mlle. Manse seule, qui assurément auroit été prise et l'Hospital bruslé sans leur fuite. Chicot s'étoit caché; ils le trouvèrent et le vouloient amener, mais il se défendit si fort qu'ils lui levèrent la chevelure; ils bruslèrent cruellement la femme.

Quatre François furent attaqués le 18 Juin, et s'estant jettés dans une méchante redoute à la Pointe St. Charles, commencèrent à fusiller. Le nommé La Vigne qui estoit proche, entendant le bruit, s'en va à travers les fredoches essuyant le feu des ennemis. Le combat recommença, M. Lemoine y accourut, et les ennemis perdirent 30 hommes; une partie du reste fut blessé, deux des nostres tués et deux blessés.

1652. En 1652 M. de Lauzon fut Gouverneur à la place de M. Daillebout; persécuta Lemoine ,et retrancha mille livres à M. de Maisonneuve que la Compagnie lui donnoit, dont il fut puny, en ce que les Iroquois prirent dans cette année le reste des Hurons réfugiés à l'Isle d'Orléans, tuèrent l'aisné et une partie de la famille du Sieur de Lauzon; le tout à la vue de Québec. Le Montréal étoit dans un grand péril. Mademoiselle Manse et M. de Maisonneuve convinrent qu'il repasseroit en France, et prendroit les 22,000 livres que Madame de Bullion avoit données pour un secours, à condition que l'Hospital auroit la moitié de la métairie de la Seigneurie, quoiqu'elle ne valut pas la dite somme, afin de sauver et l'Hospital et le Païs. Made. de Bullion approuva ce traité et donna encore 2,000 livres. M. de Maisonneuve laissa M. de Mousseau en sa place.

1653. Le 14 Octobre 1653, des aboys de chiens font connoistre que les ennemis sont proches. M. Closse, Major, fut commandé avec 24

hommes. Il détacha Bostom et Lagachetière; ce dernier fut tué et tua son ennemi en tombant; l'autre se sauve en une maison de terre. M. Closse fut investy par 200 Iroquois, passe à travers leur feu et se jette dans la maison avec ses 24 hommes. La poudre manque à M. Closse. Bostom sort à la faveur du feu de nos gens, passe à travers les dits ennemis assiégeant la maison, va au château, revient avec 10 hommes et 2 pièces de campagne qui viennent à la faveur d'un petit radeau, tire tout d'un coup ses deux pièces de canon. M. Closse fait une sortie et fait entrer le secours. Les Iroquois perdirent 20 hommes, et plus de 50 estropiés de bras et de jambes.

M. de Lauzon envoya, malgré luy, 10 hommes sans armes et sans vivres, dont l'un estoit M. de St. Ange. La bonne femme Parmanda se défendit vaillamment; elle eut trois coups de hache, et donna un soufflet à un Français. M. du Plessis fut tué avec quinze hommes; il étoit Gouverneur des Trois-Rivières: il venoit de conduire Mademoiselle Manse.

M. de Maisonneuve demeura encore en France. M. de Lauzon envoye une barque qui eut peur que le château ne fût rendu, et s'en retourna sans rien faire.

Les Trois-Rivières sont bloquées. Madlle. Manse estant à Québec, apprend que M. de Maisonneuve venoit avec 150 hommes. Le Père Poncet fut pris prosche Québec; il laissa au lieu de sa prise un papier qui donna connoissance que les Trois-Rivières estoient investies; quelques François qui le voulurent aller secourir ne l'ayant pu joindre, allèrent aux Trois-Rivières et se jettèrent dedans à la faveur de la nuit. Pendant que les Trois-Rivières estoient bloquées, les Hurons qui estoient à Montréal découvrirent un party d'Iroquois; ils en donnèrent nouvelle aux François; ils firent deux partys, et prirent les Iroquois par devant et par derrière; ils en tuèrent, et leur prirent quelques uns de leurs principaux Capitaines captifs. Le Capitaine des Hurons s'appeloit Kanontaga; il descendit aux Trois-Rivières, avertit les Iroquois de la prise de

leurs gens, et qu'on les rendroit s'ils levoient le siége des Trois-Rivières, et fesoient la paix. Les Iroquois y consentent. Kanontaga failli être pris luy mesme au Lac St. Pierre.

1653. En 1653 la Soeur Bourgeois arrive; elle est de Troyes; elle estoit âgée de 35 ans, Préfete de la Congrégation. M. de St. André, leva 105 hommes que M. de Maisonneuve fit des 22,000 livres de Madame de Bullion, en Poitou, Maine et Bretagne. M. de Lauzon, envieux, ne peut pas laisser monter les 105 hommes à Montréal.

Une troupe de François travaillant, avoit posé une sentinelle sur une souche, qui se laisse emporter et prendre par les jambes. Le Major fit courir aux armes; un Iroquois nommé La Barrique, commandant la troupe se présente; on tire dessus avec du plomb à canard, il tombe et est amené vif; son frère vint quelques mois après, donne quatre attaques à Montréal, mais La Barrique l'appelle de dessus les murs, et lui fait promettre de faire faire la paix.

Les Iroquois saccagèrent l'Isle aux Oyes à douze lieues de Québec; tuent toutes les familles de Moyen et de Macart, emmènent les enfans dont Mlle. Dugué étoit; repassent à Montréal, y donnent quelques attaques. La Barrique pourparle; les dits Iroquois tuent un nommé Daubigeon, puis veulent pourparler. M. Lemoine venoit d'escorter un Ambassadeur Iroquois, raconte le sac de l'Isle aux Oyes; on fait dessein de surprendre les pourparleurs. M. Lemoine les prend, allant seul à eux avec ses pistolets. Le Capitaine de la troupe des pourparleurs Iroquois, nommé La Plume, vint le lendemain pour délivrer ses gens, et est encore pris par M. Lemoine avec quatre autres.

Les Agniers, sous la conduite d'un nommé La Grande Armée, viennent en guerre à Montréal, apprennent la prise de ces six Capitaines Iroquois, font faire la paix où l'on rendit Trottier, St. Michel, Le Moyen et La Treille.

Mademoiselle Moyen a épousé M. Dugué; Mademoiselle Maur M. de Grandville.

La paix dura toute cette année, et l'habitation avança. Les Iroquois tuèrent pourtant au dessus de l'Isle, une troupe de Hurons, et parmi eux le Père Gareau qui vient mourir à Montréal, et y est enterré. 1656.

M. de Maisonneuve va en France demander à M. Ollier, directeur et premier associé de la compagnie, des ecclésiastiques: les Jésuites lui ayant dit plusieurs fois que sans estre fondez ils ne pouvoient venir servir ce lieu au préjudice des Missions. Madlle. Manse se démit et se rompit un bras. 1657.

M. Ollier choisit M. l'Abbé de Kélus, M. Souard, M. Gallinier et M. Dalet qui partirent en caresme; et M. Ollier mourut à pasques, ces Messieurs estant encore à Nantes.

Le Père de Quen, supérieur des Jésuites, et M. Daillebout viennent au devant à l'Isle d'Orléans. M. d'Argenson est nommé au Gouvernement; il ne vint que l'année suivante. Cette année M. de Charny commanda à la place de M. de Lauzon, son père; et luy s'en estant allé, M. Daillebout reprit le Gouvernement. En ce temps le Canada dépendoit pour le spirituel de l'Archevêché de Rouen; M. de Kélus avoit des lettres de Grand-Vicaire; il en exerça la fonction à Québec.

Les Iroquois commencèrent la guerre le 27 Octobre 1657, par l'assassinat d'un menuisier, nommé Nicolas Gode, qui couvroit une maison, et de son gendre nommé Jean St. Pair. On dit que la teste parla estant coupée. Madlle. Manse ayant le bras cassé, et toujours plus mal, demande permission à M. de Kélus de repasser pour aller trouver Made. de Bullion, et faire venir par son moyen des Religieuses de la Flèche. M. de Kélus dit à M. Souard qu'une hospitalière de Québec avait besoin de changer, et de l'amener icy; elle y vient avec sa compagne, Madlle. Manse, et M. de Maisonneuve n'en sachant rien, le trouva mauvais à cause que M. Ollier avoit fait un contrat avec les Hospitalières de la Flèche. 1658.

Mlle. Manse part, va à la Flèche. M. de la Doversière entendant dire qu'il y avoit des Religieuses à Montréal, jugea 1659.

témérairement qu'elle s'opposoit à ce qu'il y vint des Religieuses, et qu'elle venoit rendre compte et se retirer: il s'éclaircit. Madlle. Manse va à Paris, fait faire la fondation pour les Hospitalières de la Flèche, recouvre sa santé sur le tombeau de M. Ollier par miracle, et par un second miracle, estant tombé de cheval sur le bras, à huit lieues de la Rochelle, elle ne fut aucunement incommodée du bras qu'elle avoit eu rompu et disloqué avec une vieille luxation.

La soeur Marguerite Bourgeois avoit accompagné Mlle. Manse en ce voyage, et amena 32 filles pour le Montréal, trois Religieuses de la Flèche, savoir: les soeurs Brussolle, Masse et Moillac. Monseigneur d'Angers refusoit son obédience. M. de la Doversière fut malade à la mort, et le peuple d'Angers se mutina; M. de St. André les écarta l'épée à la main, et elles partirent. MM. Vigne et Lemaître viennent aussi, mais à la veille de partir ils avoient tant acheté de denrées qu'ils n'avoient pas de quoy payer le fret; et 110 personnes qui venoient se virent sur le point de rester; enfin, le capitaine se fia à leurs promesses.

Le navire avoit servi d'hospital à l'armée navale. Dix personnes moururent d'abord de la peste; les Religieuses s'exposèrent; deux Huguenots se convertirent à la mort.

M. l'Abbé de Kélus reçut l'ordre de retourner en France, qu'on luy fit signifier à Montréal par un commandant et une escouade de soldats. M. de Bellestre vint cette année.

1660. Il y eut cette année 22 hommes de tués, et huit morts. Le 21 May dix-sept François estant partis furent attaqués par 800 Iroquois. Un nommé Daulac débaucha 17 François pour aller en guerre aux Iroquois; au pied du Long Sault il trouve un méchant Fort de pieux commandé d'un costeau, il se jette dedans. Onontaga, Huron, ayant fait deffy à un Algonquin sur le fait du courage aux Trois-Rivières, vient à Montréal; on lui dit où étaient les François; il demande d'y aller aider aux François.

Ils saccagent d'abord deux canots. Quelques Iroquois vont avertir trois cens guerriers qui voulurent enlever le Fort, qui furent repoussez et perdirent bien du monde; ils envoyèrnt quérir un renfort de 500 hommes de Richelieu qui descendoient pour enlever Québec. Les Iroquois crièrent aux Hurons de se rendre, qu'ils auroient la vie. Les lâches se rendirent, hors Onontaga et 4 Algonquins, et dirent aux Iroquois que les François n'estoient que 17. Les 500 hommes de renfort arrivèrent enfin: les Iroquois, au nombre de 600, durant trois jours, donnèrent de continuels assauts au Fort, abattant les arbres.

Daulac s'avise de charger un mousquet de poudre jusqu'à la gueule, afin de le faire éclater comme une grenade; mais une branche le fit retomber dans le Fort. Les ennemis perdirent le tiers de leur nombre au rapport de Taondechoren. Les 17 François furent tués, hors 4 dont trois moururent d'abord et le quatrième fut bruslé. Les ennemys furent effrayés de cette résistance et se retirèrent; sans cela tout estoit perdu. M. Daillebout meurt à Québec, et M. de la Doversière en France.

En 1661, au mois de Février, les Iroquois prirent treize personnes tout d'un coup; en Mars six, et en tuèrent quatre. En Février, nos gens travailloient sans armes, Mlle. Duclos courut à M. Lemoine toute chargée de fusils, et empescha un plus grand mal, car les Iroquois qui estoient 250 s'enfuyrent. Un nommé Baudoin et Lachapelle furent pris, et Monsieur Lemaître, prestre du Séminaire, fut tué à St. Gabriel par Outréouhati, Onnontagué, le jour de la décollation de St. Jean-Baptiste; comme il disoit son Bréviaire, il vit les Iroquois venir sur nos gens, et pour leur donner le temps il se mit entre deux avec un coutelas: son image demeura imprimée dans son mouchoir en traits de sang.

En 1662, environ le temps de la mort de Monsieur Lemaître, M. l'Abbé de Kélus revint en Canada incognito, venant de Rome; ce fut pour lors qu'on l'obligea de repasser. Le 25 Octobre 1661, M. Vignal fut tué à l'Isle à la Pierre, où étant abordé, les Iroquois

firent une huée; les François se jettent en canot hors Monsieur Brysat qui, ayant tué le capitaine, et ayant le bras cassé, fut pris. M. Vignal fut blessé; MM. Moyen et Duchesne tués, et M. Réné pris. M. Vignal, fort blessé, fut bruslé et mangé; Réné et Brysat menez à Onneyouth, où Brysat fut horriblement bruslé, estant guerry. Le 7 Février 1662, fut tué, Monsieur Closse, major du Fort, abandonné de son valet flamand, avec trois hommes qui furent tuez. Le 6 May, à Ste. Marie, Roulier, Trudeau, Langevin et le soldat, essuyèrent la décharge de 50 Iroquois, et, s'estant jettez dans la redoute, ils furent secourus de M. de Bellestre; une autre fois, à Ste. Marie, on prit onze Iroquois.

1663. Mademoiselle Manse passe en France pour avoir les vingt mille livres que Madame de Bullion avoit mises entre les mains de M. de la Doversière pour la fondation de l'Hospital qu'on a trouvé moyen de faire perdre; elle demeure deux ans en France.

1664. La Compagnie donna cette Isle et la Seigneurie aux Messieurs de St. Sulpice; on leur voulut ôter la justice. Les Iroquois tuèrent deux hommes aux Isles de St. Thérèse, revenant en canots de bois chargés de viande. M. de Bellestre secourut le reste de leur troupe. Deux François furent tués à la porte de Montréal, allant en canot terre à terre. Un Iroquois fut tué.

MEMOIRE DE LA GUERRE CONTRE LES IROQUOIS.

C'est une chose également utile et agréable que de conserver la mémoire des maux passés: c'est ce qui me pousse à la fin de cett eannée 1698, qui sera probablement la fin de la guerre, d'écrire d'un style simple et raccourcy l'histoire de la dernière guerre que nous avons eue contre les Iroquois.

680. Il y avoit huit ans que M. le Comte de Frontenac estoit Gouverneur du Canada, où il avoit fait faire le Fort de Katarok8y, par

M. de la Salle, à l'entrée du Lac Ontario. Tout ce temps s'estoit passé dans une paix profonde avec les Iroquois et Hollandois ; et les plus considérables aventures du pays avoient été trois ou quatre démélez domestiques. Le premier, entre Mgr. L'Evesque, les Pères Jésuites et le Clergé d'une part, soutnus par M. Talon, Intndant ; et de l'autre part, M. de Frontenac, M. De la Salle, la Compagnie et les Pères Récollets, touchant l'eau-de-vie traitée et donnée à emporter aux Sauvages ; ce que Mgr. L'Evesque traitoit de péché réservé. Le second différend fut entre M. de Frontenactenac et M. Perrot, soutenu de M. Desenclos, au sujet de M. Bizar, lieutenant des gardes de M. de Frontenac, emprisonné par M. Perrot, qui, ayant été pris par adresse et tenu un an en prison, fut envoyé en cour. Le troisième entre M. Talon et M. de Frontenac pour la présidence du conseil ; enfin le quatrième fut une petite révolte de la Justice de Montréal qui vouloit se soustraire à la Jurisdiction du Séminaire.

Les RR. PP. Jésuites Bruyas, Vaillant, Millet, Lamberville, Carheil et Garnier, gouvernoient avec bénédiction les cinq missions Iroquoises d'Agniers, Onneyouths, Onontagués, Oiengouens et Tsonnontouans, outre celles des Hurons, 8taois, Ilinois, du Sault Ste. Marie, et Miamis, des Abénaquis et de l'Acadie.

Il y avoit deux missions auprès de Montréal ; l'une du Sault, fondée au commencement du gouvernement de M. le comte de Frontenac en 1672, par le R. P. Fremin, et une autre à la Montagne, fondée en 1677.

Le gouverneur d'Orange s'appeloit Major Andros ; plusieurs coureurs de bois avoient découvert aux Flamands les grands profits qu'il y avoit à faire à aller traiter aux nations

M. de Frontenac voulant, selon les ordres de la cour, empescher 1680.
que les François n'allassent dans les bois et aux nations éloignées

en traite, donna aux Iroquois permission de piller ceux qui n'auroient pas une permission par écrit; ce qu'ils exécutèrent depuis avec grande licence.

1681. Les Iroquois ayant attaqué le village des Ilinois, au temps que les hommes n'y estoient pas, prirent mille femmes, enfans, ou vieux. M. de Tonty y fut blessé.

1682. Les Iroquois estoient fiers de leurs victoires sur les Ilinois; les Anglois de la Virginie hayssoient les François à cause de leur cherté, animez par les Flamands qui envoyoient au sud et au nord du Lac Ontario des canotées de hardes gratuitement, pour les attirer à eux.

Quelques particuliers estant irrités par des querelles particulières, comme La Chaudière Noire qui fut maltraité par M. Perrot à qui il ramenoit 8taois. Horchouasse qui avoit pillé le Père Carheil; Hannonsache, tué par un Ilinois à Missilimimakina; pour toutes ces choses, dis-je, les Iroquois cherchoient querelle aux François; ils ne faisoient autre chose dans leurs festins, danses ou sueries, que de mettre Onontio à la Chaudière, et pour en venir aux effets ils commencèrent cette année à piller, à Tcseyagon, trois Français: Le Duc, Abraham, et Lachapelle; ensuite, la barque de Katarok8y estant mouillée dans la rivière de Niagara sous la conduite du Sieur Lamarque, les Tsonnonthouans y estant entrés lièrent le pilote, battirent les François, et pillèrent pour 1300 livres de marchandises. Peu après, La Chaudière Noire avec sa bande, au Fort de Katarok8y, se fit donner de force une grande quantité de hardes. Tegannissorens vint faire ici quelques sortes d'excuses à M. le Comte. Sur ces entrefaites M. le Comte est rappelé et a pour successeur M. le Fêvre de la Barre, premier Intndant d'Auvergne, Capitaine de vaisseau, qui avoit donné un beau combat aux Isles, et se fait appeler M. le Général.

M. le Général commence par envoyer trois de ses gardes, avec leurs casaques, aux Iroquois leur dire de le venir voir au printemps à Montréal pour faire conseil.

Ensuite, il envoye le nommé Salvage aux Flamands leur dire, de n'assister point les Iroquois d'armes. 1683.

Les Flamands allèrent, nonobstant, en traite aux 8taois avec quatre fugitifs François pour débaucher les dits 8taois ; et le nommé Arrathio, frère d'Aria, passa à Katarok8y, descendit les Rapides, vint reconnoistre Montréal, donna un collier aux Sauvages du Sault, et s'en retourna par le Lac Champlain avec une canotée de pelleteries.

Pour les Iroquois ils avoient résolu de ne point venir ; mais on envoya M. Lemoine avec Ondotionnens, capitaine de la Montagne, qui, ayant couru risque d'être tués des séditieux de Tsonontouans, s'estoient réfugiés chez le Père Garnier, firent enfin venir les anciens des Tsonontouans qui se joignirent à ceux des quatre nations et vinrent à Montréal, tenir une diète générale, où se trouvèrent aussi les Hurons, 8taois, Algonquins et le strois missions d'icy bas, assemblés dans la grande Eglise non encore bénite.

Le premier discours fut pour la mort d'Hannonsache ; on essuya les larmes des morts par huit capotes blanches, autant de chemises ; autant pour les Ayandés, et quatre fusils pour les guerriers ; on fit un trou pour enfouir ce discours qu'on couvrit de quatres justes-au-corps galonnés pour chaque cabane ; on fit passer la rivière dessus par un collier ; on leur osta la hache par un deuxième collier ; on la jetta dans le lac par un troisième collier.

2me. discours. On leur oste le pouvoir de piller les Franois traitant sans permission, par cinq colliers.

3me. discours. Qu'il punira M. de la alle d'avoir armé l'Ilinois.

4me. discours. Il reconnoit pour enfans l'Huron, l'8taois, l'Algonquin, par 5 colliers..

5me. discours. Il leur demande quel sujet ils ont de faire la guerre à l'Ilinois et au Miamis.

6me. Le Père Bruyas jette le collier de la Foi.

7me. Les Ganna8aques et Gannensatagués, ne faisant qu'un terre, jettent un collier, puis les Algonquins, enfin les Hurons pour confirmer la parole d'Onontio. Ces présens montèrent à plus de deux mille écus.

Teganissorens, orateur, chef et interprète des Iroquois, répondi à tous ces colliers par autant d'autres colliers. Pour la questio de l'Ilinois il dit fièrement: il mérite la mort; il m'a tué: on n'os point répondre.

Le Général envoye en traitte pour 16000 livres de marchandises

1683. Novembre. Les vaisseaux nous amenèrent trois compagnies de la Marine MM. D'Hosta, Chevalier, et Aubry, capitaines.

Monseigneur de Laval s'en va en France.

M. Perrot s'estant brouillé avec les dits capitaines et fait quelq faux pas dans ce procédé, est interdit.

1684. Décembre. La maison des Soeurs de la Congrégation fut bruslée, et deu Soeurs dedans.

Teganissorens, estant descendu de Tsonnontouan à Montréal, v site toutes les costes. Cependant le Père Potier descend des Outao apport les nouvelles que les Iroquois avoient pillé les 16,000 livr de M. de la Barre; de plus, qu'ils avoient assiégé le Fort Contrecoeur o ùestoit le Chevalier de Baugy, ce qui mit M. de Barre en fureur et tous les marchands intéressez; sur ces entrefaites Teagnissorens arrive à Québec; sa présence irrite les Français. O conclut une guerre à la hâte, sans préparatifs; on assemble 8 hommes de costes; ceux de Lorette s'y joignyrent, et la nouvel en estant venue icy, tous les Sauvages se préparent à la guerr Teganissorens est arrêté.

M. de la Barre fait M. Perrot Maréchal de Camp, mais aya mis en prison les tambours des capitaines, il est cassé et se b contre M. de Ste. Hélène.

Cette guerre fut particulièrement excitée par l'avarice des marchand, lesquels avoient, sous M. de la Barre, toute licence d'acheter de luy autant de congez qu'ils vouloient, y ayant cette année icy 150 canots aux 8taouais. On faisoit encore des desseins de commerce à Niagara, à Toucharenton, aux Ilinois et ailleurs. M. de la Barre et eux vouloient obliger l'Iroquois de laisser paisible le commerce, et, le premier, de se faire rembourser les 16000 livres allées.

Cependant cette armée part au nombre de 1200 hommes, parmy lesquels estoient 350 Sauvages: elle manquoit de vivres. M. le Général très-embarrassé ne donnoit que peu d'ordres pour la marche et pour le reste désirant fort la paix.

Les RR. PP. Lamberville et Milet apportèrent dans le Lac St. François trois colliers qui disoient que le Tsonnontouan, guerrier, estoit le maistre; que l'Onnontagué désiroit faire la paix, et qu'on envoya Ok8ouessen. (M. Lemoine.)

Ces colliers furent présentés publiquement à Katarok8y. Ok8ouessen part après la mi-Août de Katarok8y, et quatre jours après on partit pour la Famine où le mauvais air, le poisson corrompu, et surtout l'infection des ordures du campement qui ne changea point, donnèrent la fièvre à l'armée; enfin, Ouréouhati y vint faire excuse et la révérence à Ononthio pour le Tsonnontouan qui n'y estoit pas, et il se fit ainsi une satisfaction en effigie.

M. Demeules, intendant, s'en retourne. M. Champigny vient. 16
Au retour de la guerre arrivèrent les vaisseaux, M. de Callières, M. Hénault des Rivaux, gouverneur de Montréal, et trois capitaines de vaisseau. On avoit commencé en May le bastiment du nouveau Séminaire.

Au mois de May nous eûmes nouvelles par l'arrivée des vaisseaux 16
1°. de l'élection de M. l'Abbé de St. Valier à l'Episcopat de Québec, malgré tous ses parens qui le vouloient retenir, et toute la Cour, où sa sainteté estoit très-distinguée; 2°. du rappel de M. de la

Barre, duquel le procédé avec les Iroquois avoit déplu à M. de Seignelay qui l'appela la paix honteuse du Sieur de la Barre; 3°. Que M. le Marquis de Denonville, mestre de camp des dragons de la Reine, luy succède et amène 600 hommes, avec ordre de subjuguer l'Iroquois. Enfin, de la mort du Roy d'Angleterre et de sa conversion.

L'Espérance fut tué le 15e Décembre.

Le Gouvernement de M. de Denonville a duré quatre ans.

L'an 1686, il se prépara à la guerre et demanda des troupes.

L'an 1687, il alla à Tsonnontouan.

L'an 1688, il fit la paix.

L'an 1689, il fut battu à Lachine, et rappelé.

1686. L'hyver, M. Denonville fit faire des présens aux Sauvages du Sault et de la Montagne; ils eurent 200 livres pour leur part en couvertes.

Au mois de Février les Tionnontatés furent conduits à la chasse par le traistre Astolach à Katoge ou Saxina, où il avoit donné rendez-vous aux Tsonnontouans qui en enlevèrent, moitié de gré, moitié de force, 120.

Sept Anglois allèrent le printemps en traitte à Missilimaginac, et firent 200 robbes; ils furent pris des Miamis à leur retour; lesquels Miamis furent repris par les Iroquois qui ensuite attaquèrent le village des Miamis en l'absence des hommes et y prirent 200 femmes et enfans. Les Iroquois firent leurs cruautés ordinaires, rôtirent les enfans, les firent manger à leurs mères; bruslèrent une fille à la broche,—sa mère la défendit en désespérée. Les guerriers des Miamis réunis et avertis, poursuivirent les Iroquois, en tuèrent 127, et reprirent partie des captifs.

Cependant Turcot, Rolland et Grandmaison, traitteurs François, sont pillez des Iroquois; et d'un autre costé trois frères, St. Hélène,

d'Iberville et Maricour, avec leur cousin St. André, prennent deux Forts à la Baye d'Hudson: Kichichouan, et Fort Rupert, assistez de M. de Troyes, commandant un détachement de la marine; ils dégradent le gouverneur en une Isle.

M. de St. Vallier visite l'Acadie, et estant de retour passe en France.

On fait l'enceinte de Ville-Marie, de pieux. Cependant Dongan, 1687.
Gouverneur de Manhatte, catholique, mais très-méchant homme, persuadé par les nommez Du Plessis, Lafontaine, Marion, francs fugitifs du profit qu'il y a à faire à Missilimakinac, y envoye un nommé Grégoire avec un gros party de 60 hommes, et 3000 livres d'effets, et qui ayant eu avis que M. Du Luth gardoit le passage de Toncharontio qui communique du Lac Erie au Lac Huron, passèrent par Taronte, et estoient conduits par les Lafontaine, Marion, le nommé Gaustassy et Tegannenstet. Ils arrivèrent au voisinage de Missilimakinac, vers le mois de May au nombre de 60. M. de la Durantaye, très-brave et très-sage officier qui y commandoit, jugeant qu'il falloit prévenir l'entrevnue des 8taouais et des Flamands sort au devant de luy avec sa compagnie; tous les Sauvages sortent en mesme temps avec leurs armes, et font un grand party dans les bois à une portée de fusil des François. Chose admirable, tous les Sauvages estoient partis pour favoriser les Flamands à cause de leur bon marché. Cependant, Grégoire crut infailliblement qu'ils venoient escorter et soutenir les François. M. de la Durantaye sans leur donner le temps de s'esclaircir, estant entre les Sauvages et les Flamands, s'avance avec sa compagnie le fusil en joue; fait mettre bas les armes aux 60 Flamands et les lie, et en même temps donne le pillage de leurs marchandises aux Sauvages et aux François, s'acquérant par là ceux qui se seroient peut-être révoltés.

Cependant, M. le Marquis de Dénonville qui songeoit sérieusement à la guerre avoit, dès l'automne précédente, envoyé des présens aux trois capitaines, Du Luth, capitaine de Toncharontio,

Tonti, capitaine des Ilinois, et la Durantaye, capitaine de Missilimakina, comme aussi à tous les chefs des coureurs de bois, comme Nicolas Perrot, chef des Poux, Micheloque, etc., de se trouver à Ganientaragouet au commencement de Juillet.

Rien ne fut mieux et plus secrètement conduit que cette affaire. Les préparatifs de vivres et les ordres pour les missions d'en haut furent si secrets que ny le Père Lamberville qui vint d'Onontaguez, ni les Sauvages ne s'en doutèrent. Il avoit demandé des troupes; on lui envoya 1500 hommes des recrues de la marine, sous la conduite de M. de Vaudreuil, Mareschal des Logis des Mousquetaires.

Il est vrai que le Roy avoit voulu donner un détachement de vieilles troupes, mais comme elles dépendoient de M. de Lopvois, la jalousie de M. de Seignelay fit qu'il aimât mieux cette misérable recrue de milice; enfin elses arrivèrent à temps, avec la promesse de la Cour d'en donner d'autres. On partit le 11e Juin. L'armée étoit de toutes les quatres missions: 100 hommes du Sault; 60 de la Montagne; 40 de Lorette; 60 Abénaquis et quelques Algonquins, et 1800 hommes, troupes et milices, en quatre bataillons, commandés par Sugué, Berthier, Verchères, et Longueuil: M. de Callières, lieutenant-général.

M. l'intendant de Champigny arriva le premier, et ayant fait appeler les Sauvages de Katarok8y, on envoya prendre tous les Ganneyousses et les Kentés qu'on pilla et enchaisna dans le Fort pour n'avoir pas ces Sauvages contre nous dans la campagne. Il y avoit environ 40 hommes et 80 femmes et enfans.

En vérité, cela faisoit pitié que des Sauvages qui estoient comme sous notre protection fussent ainsi pris, pillés et enchainez, et pris par l'appât d'un festin; ce qui fut de pis, 1°. c'est qu'on envoya les hommes à la fin de la campagne aux galères en France. 2°. que la plupart des femmes et enfans moururent de tristesse et de la maladie pestilentielle qui se mit dans l'habitation Horchouasse, Ouiongouen et Onnonouaragon, Onnontagué, qui venoient au Montréal dans le temps que l'armée montoit, furent aussi pris, et le

premier mené en France. Enfin tout ce procédé a esté d'autant plus blâmé qu'on ne l'a point soutenu, et que si on a été trop rude au commencement, on a esté trop mol et trop humble à la fin.

Cependant cette armée florissante, ces troupes venues au premier May si justement; cette marche si heureuse à ses premiers commencemens, enfin l'abondance générale fesoit concevoir les plus belles espérances du monde. Elles furent augmentées par un canot qui vint du costé de Toncharontio pour dire que les trois capitaines Tonty, Du Luth et la Durantaye venoient par le Lac Erié, amenant les nations et les coureurs de bois, et, en outre, ce dernier capitaine amenant les 60 Flamands prisonniers.

Pour profiter de ces heureuses conjonctures et commencemens, on partit le trois Juillet, ayant envoyé trois barques par le Lac Ontario chargées de vivres, qui devoient mouiller devant Ateniatarontagué. Nous y arrivâmes heureusement en sept jours de marche, et par une aventure et conjoncture qui ne s'est jamais vue, le 10 au soir, comme nous arrivions, arrivoient aussi les secours des nations, et les trois capitaines avec six cents hommes.

Jamais le Canada n'avoit vu et ne verra peut-estre jamais un pareil spectacle: trois barques mouillées vis-à-vis un camp, dans lequel il y avoit un quartier de troupes réglées de France, avec la Cour du général; le quartier des habitans en quatre bataillons, avec la nobleses du pays; le quartier des Sauvages chrestiens, et ensuite une cohue de toutes ces nations barbares, nues, mattachées et peintes par le corps de toutes sortes de figures, portant des cornes à la teste, des queues au dos, armées de flèches. On oyait (entendoit) la nuit une infinité de toutes sortes de langues, et des chants et des danses en toutes sortes de langues. Les Tsonnontouans nous vinrent reconnoistre, et ensuite allèrent brusler leur village et s'enfuirent.

L'on fit entrer et l'on enfonça en l'eau du petit lac d'Aténiatarontagué les bateaux; on fit un Fort, et l'on partit le 12e Juillet sur le soir.

M. de Callières, lieutenant-général, menoit l'avant-garde composée de 300 Sauvages chrestiens à droite, commandés par M. de Ste. Hélène. Les Sauvages payens à gauche, avec trois compagnies. 100 8tois 30 Poux, 100 Chaouanons ou Ilinois, et 50 Hurons, commandés par les interprètes Nicolas Perrot, Micheloque et Penar, avec les coureurs et volontaires au milieu, faisant huit à neuf cents hommes.

A quelque distance de l'avant-garde, marchoit le corps de bataille de quatre bataillons de troupes, et de quatre de milices; M. le Marquis estoit à la teste des troupes, et M. Dugué de la milice.

La marche fut un peu précipitée; les troupes fatiguées mouraient de soif; le jour fort chaud. Les deux corps se trouvèrent trop éloignés l'un de l'autre. Les découvreurs aussy furent trompés, car estant arrivés jusques dans les déserts de Gaensera ils trouvèrent cinq à six femmes qui cercloient dans les champs, ce qui estoit un leurre que les Iroquois donnoient aux François pour leur faire croire qu'ils estoient tous dans le village. En effet, ce fut la cause de la marche précipitée de M. le Marquis qui vouloit faire une circonvallation avant leur départ. Mais ce qui fut la principale cause de tout ce qui arriva ensuite, fut que Garistatsi et Gannagenroguen, Agniers, s'emparèrent la nuit de la barque, et passant aux Tsonnontouans leur dirent notre nombre, notre dessein, et surtout que les Sauvages portoient à la teste des tours de testes rouges.

D'abord, tous les guerriers quittèrent leurs brayets pour passer pour des 8taouais qui n'en portent point, et en firent des tours de testes, ce qui leur réussit, afin d'estre pris pour estre de nos alliés. Ensuite les femmes et vieillards, chargés de ce qu'ils avoient de meilleur, s'enfuyrent à Ouiongouen. Tous les guerriers au nombre de 800, ayant bruslé leur village, résolurent de dresser une embuscade.

Le teritoire de Gaensera est très-montueux. Ce village est sur

une haute colline; on y monte par trois tertres; au bas est une vallée, et vis-à-vis, d'autres grands côteaux, entre lesquels passe un gros ruisseau couvert, pendant et rapide, qui dans la vallée fait un petit marais couvert d'aunages; c'est là le lieu qu'ils choisirent pour leur embuscade. Ils se séparèrent en deux; ils postèrent 300 hommes dans le ruisseau pendant entre deux costeaux, dans un gros buisson de hestres, et 500 dans le bas des dits côteaux, dans ce marais, et entre les dits aunages dans la pensée que la première embucade de 300 hommes laissroit passer l'armée, et après feroit leur décharge par derrière; ce qui l'obligeroit de se jetter dans la deuxième embuscade qui estoit cachée au bas de ces deux costeaux, dans le marais.

Ils se trompèrent pourtant, car comme l'avant-garde que commandoit M. de Callières estoit fort éloignée du corps que commandoit M. le Marquis, ils crurent que c'estoit toute l'armée; c'est pourquoi comme la dite avant-garde passa près de la hestrière où ils estoient cachés, après avoir fait un horrible sakak8a, (sakaqua) ils firent une décharge.

Inévitablement, il est toujours désavantageux d'estre surpris et tomber dans une embuscade. Les 8taouais et Sauvages non-chrestiens s'enfuirent tous; ils estoient à la gauche de l'avant-garde françoise, composée des trois compagnies de Du Luth, La Durantaye, et Tonti, laquelle ils laissèrent découverte. Les Sauvages chrestiens de la Montagne et du Sault et les Abénaquis tinrent bon, et firent deux décharges.

M. le Marquis s'avança avec le corps de batailles composé des troupes du Roy, pour ocuper le haut du côteau où il y avoit un petit Fort de pieux; mais la terreur et le désordre de la surprise fit, qu'il n'y eut que M. de Valrenne qui s'y distingua, et M. Dugué qui, menant l'arrière-garde, rallia le bataillon de Berthier qui fuyoit, et estant à la teste de celui de Montréal fit tirer deux cents coups. M. le Marquis, en chemise, l'épée à la main, fit tirer le corps de bataille, et battre les caisses lorsqu'on ne voyoit presque plus per-

sonne; cela épouvanta les 300 Tsonnontouans de l'embuscade qui s'enfuyèrent d'en haut vers les 500 qui estoient embusqués en bas. La crainte que toute la terre estoit là les fit enfuir avec tant de précipitation qu'ils laissèrent leurs couvertes en un monceau, et on ne les vit plus.

On tint conseil; on résolut, comme il estoit tard, de coucher sur le champ de bataille, de peur d'autre surprise. On alla dans le lieu de l'embuscade; on trouva 14 Iroquois morts ou mourans; on coupa les testes qu'on apporta, et un encore en vie dit, qu'ils estoient 800, 300 en haut et 500 en bas, et que les Ouiongouens devoient venir le lendemain; ce qui fit qu'on s'arrêta où l'on estoit. On a trouvé en divers lieux, les jours suivans des vivres, et d'autres Sauvages morts, ou qu'on tua.

Pour notre perte, le Père Angelran, missionnaire célèbre des 8taouais, eut les hanches percées; parmi les Franois furent tués Nantara, Filliatro, et d'autres.

Parmi nos Sauvages fut tué Tégaretouan; Le Soleil, de la Montagne, brave chrestien en toute façon; Oyenratarihen; La Cendre Chaude, du Sault; Gonhiagou; Le Ciel des Tionnontatés, Huron. On emporta trois Sauvages blessés, et beaucoup de François qui souffrirent beaucoup, portés sur des branches par quatre hommes qui se relevoient plusieurs fois par jour.

Le lendemain on marcha en bataille, s'attendant à des attaques. On descendit du côteau par une petite vallée pendante, ou gorge, par laquelle couloit un ruisseau bordé de halliers et qui se déchargeoit au bas du côteau, dans un marais plein d'une vase profonde, mais plantée d'aunages si épais qu'on se voyoit à peine; c'est là où ils avoient posé leurs deux embuscades et où nous aurions peut-estre donné s'ils n'avoient pas pris notre avant-garde pour toute l'armée, et ne se fussent pas tant pressés de tirer. M. le Marquis fit très-prudemment de ne pas poursuivre; car c'est une ruse de l'Iroquois de s'enfuir pour attirer dans une plus grosse embuscade. Le marais qui a vingt arpens environ de large estant

passé, nous trouvâmes environ deux ou trois cens méchantes couvertes, plusieurs méchans fusils, et commençames à apercevoir la fameuse Babylonne des Tsonnontouans, ville ou village d'écorce, situé au haut d'une petite montagne de terre où l'on monte par trois tertres; elle nous parut de loin couronnée de tours rondes; mais ce n'estoit que des grandes caisses d'écorce! de quatre pieds environ de haut, enchassées les unes dans les autres, de la largeur de quinze pieds environ de diamêtre où ils mettent leur blé d'Inde. Le village avoit été brulé par eux mesmes, il y avoit huit jours. Nous ne trouvâmes dans le village rien d'entier que le cimetière et des tombeaux —le tout fort peuplé de serpens et d'animaux; un grand masque avec des dents et des yeux de cuivre jaune, et une peau d'ours dessus avec laquelle ils jonglent dans leurs cabannes; il y avoit aux quatre coins de grandes caisses de blé qu'ils n'avoient point pu brusler; ils avoient outre ce poste leur blé d'Inde dans un fort de pieux au haut d'une petite montagne escarpée de tous côtés, où il y on avoit jusqu'au genou partout le fort. Les Tsonnontouans avoient quatre grands villages qu'ils changeoient de dix en dix ans pour s'approcher du bois, et lui donner le temps de recroître. Ils s'appelloient Gaensera, Tohaiton, qui estoient les deux plus grands; Onnontagué, Onnenaba, moindres; dans ce dernier demeuroit Ganonketahoui, le premier chef. On coupa le blé qui estoit sur pied, déjà bon à manger, et on brusla le vieux. On fait état qu'on brusla cent mille minots de blé vieux, et cent cinquante mille minots de celui qui estoit sur terre, sans les fèves, et les cochons qu'on assomma. Il mourut 60 personnes des coups reçus dans le combat; mais une infinité périrent de misère; plusieurs s'enfuyrent au-delà des grandes montagnes d'Onnontagué qui les séparent de la Virginie, et allèrent habiter le pays des Andastoez; la plupart des esclaves se dispersèrent, et depuis ce temps la nation Tsonnontouanne qui estoit au moins de huit à neuf cens guerriers et dix mille âmes en tout, fut réduite à la moitié.

De là, contre l'attente des Sauvages qui croyaient qu'on irait à Ouienguien, Onnontagué, et aux autres Iroquois, on alla établir un

fort à Niagara où nous fûmes après trois jours de marche. C'est une pointe qui est formée par le Lac Ontario, et la Rivière de Niagara de l'autre pointe, de 60 pieds de haut, à dix lieues de la fameuse chûte du Lac Erie dans cette Rivière, et après dix lieues dans le Lac Ontario.

Désormais, je ne parlerai ni de la description des lieux, ni des actions, mais bien de la chronologie des faits.

M. de Troye y fut laissé commandant; c'est lui qui avoit été à la Baie d'Hudson avec 60 hommes.

Nous traversâmes le Lac Ontario, du Sud au Nord, qui en cet endroit a quatre lieues de large, avec un petit vent qui fesoit faire des lames comme en mer. Nous trouvâmes en abordant un agréable spectacle qui est, que pendant un quart de lieue tous les arbres du rivage avoient un chevreuil écorché, pendant à leurs branches. Là mourut M. de Troye, de la dissenterie. La nourriture avoit donné à tous la dissenterie, qui s'estoit mise au camp à cause des porcs frais et des fêves qu'on mangea. Après avoir cotoyé Téhiâgon, et qu'on vint passer à Kenté et Ganeyousse, par la Rivière de Tannahouté on orriva à Katarok8y le lendemain d'une grosse
15 Août, 1687. tempête qui nous fit coucher sur un Rocher ou petit Islet. Nous arrivâmes à Katarok8y, où M. le Marquis estoit en peine de nous, non sans raison, car nous avions esté suivis par des Iroquois. Nous arrivâmes de là à Montréal en quatre jours de marche.

20 Août. Niagara, Karatok8y, et la Rivière, furent le camp de la guerre en 1687.

Cinq cens Iroquois vinrent à Katarok8y, où commandoit M. d'Orvilliers. Quatre cens Iroquois descendirent la Rivière. Dix soldats, de Duclos, capitaine, s'estoient égarés dans les bois à Katarok8y, huit hommes estant allés moissonner des pois en avertirent le fort; trois soldats furent pris, avec Mademoiselle d'Alonne qu'on fit monter sur une souche, avec le chapeau de la Chaudière Noire.

Deux soldats furent tués dans les guérittes qui étaient de pin.

La barque, chargée de vivres, partit pour Niagara avec le Père 24
Lamberville. Le fort de Katarok8y fut assiégé un mois; celui de Niagara fut assiégé par 40 canots, et on coula bas quelques canots.

Des 400 Iroquois qui descendirent la Rivière, 60 prirent à la Galette neuf monteurs, ou les eaux estoient basses, avec tous les habits et vivres des soldats. Duclos commandoit ce détachement. Les Iroquois tuèrent Vincent au bout de l'Isle, et Fournier dans l'Isle.

Beau combat de l'Évitier, enseigne, qui sauva Amiconti, arracha une épée et tua le Sauvage qui l'avoit, sauva le capitaine Basque, et eut son chapeau percé.

Le 4 Octobre, 150 Agniers assiégent Chambly où commandoit M. Du Plessis. Ils prirent un soldat, sa femme et son enfant.

Les Agniers bruslèrent Verchères, tuèrent 80 bêtes; et l'Etang, Déc
officier, gendre de Verchères, fut tué en la Rivière de Richelieu.

Grégoire qui avoit été pris à Michilimakina par La Durantaye, puis amené par la barque à Karatok8y, après avoir travaillé à Katarok8y descendit à Montréal et renvoyé, vient en ambassade avec Onnaské, le crapaud. Le Père Vaillant retourne aux Iroquois assemblés à Orange pour tenter une négociation, et revient de même sans effet.

Le 18 Février au matin, on apporte pour nouvelle de Katarok8y, que les Tsonnontouans ont jeté des colliers au Père Lamberville à Katarok8y, pour faire la paix à Niagara.

M. de Ste. Hélène va quérir le Père Lamberville qui avoit le scorbut, et avitailler le Fort de Katarok8y. 20 soldats y sont malades. M. de Villeneuve, commandant, y meurt, aussi M. de Troye; M. de la Durantaye meurt à Niagara, et presque toute la garnison, du scorbut qui ne manque point aux garnisons nourries uniquement de salé, et assiégées sans pouvoir sortir, ni avoir des herbes.

30 Mars. Le Père Vaillant revient avec Mademoiselle d'Alonne, et Gastari, Mari d'Aratable de la Montagne. M. de Ste. Hélène, capitaine, en ramenant 80 Français ou soldats de Katarok8y, est attaqué à Tonihata. Il a quatre homme de tués, et un fait prisonier.

Des Agniers viennent débaucher la mission du Sauut, et assurer que les François estoient perdus: trente hommes et vingt femmes quittent la mission du Sault.

Dongan, après le départ du Père Vaillant, assemble les Gouverneurs de Maryland, Boston, Virginie, Baltimore et de Pensylvannie, et les Iroquois à qui il donne des paquets de corde pour lier les François, et se venger de ce que Grégoire avoit été pris et pillé par M. de la Durantaye à Michilimakinac.

Le 2 Juin, le Chevalier d'Eau apporte des nouvelles que plusieurs Sauvages, entre autres la Chaudière Noire, Outréouhati, autrement dit Grand Gueule, et Gagniêgoton, venoient en paix: on verra que c'estoit pour tromper. Combien la crédulité de ce qu'on souhaite aveugle! Enfin, ils viennent et font un conseil ou négociation de paix sous la direction du Père Lamberville, plénipotentiaire en ce traité.

1688. 2 Juin. 1er Article. On rase Niagara où il étoit bien morts 100 hommes, et qu'on ne pouvoit avitailler. 2e On ôte la hache aux Outaouais. 3e On rend 91 esclaves que le Sault et la Montagne avoient.

Cette année le scorbut ou autre maladie populaire enleva 100 hommes à Niagara; autant à Katarok8y; autant aux Abénaquis, et 1400 au Canada.

5 Juillet. Les Abénaquis que nous avions, après avoir bien fait des dettes aux Trois-Rivières, vont s'establir près d'Orange, et viennent brusler un François; le six et le neuf brûlent Sorel, St. Louis et Boucherville. Le 18, Larivé et Nicolas ramènent treize prisonniers, François ou Sauvages. M. de Callières monte avec mille hommes à Katarok8y.

Le 15 Août, cinq de nos Sauvages de la Montagne furent attaqués par les Onnontagués à Orakonenton ;deux furent tués, dont un nommé Haratsion, beau jeune homme, fort pleuré.

Les Abénaquis qui étoient dans la Colonie vont contre les Anglois, lèvent dix chevelures Iroquoises et six Angloises.

Le Rat, Huron de Téonontaté, prend Téganissorens afin d'empêcher la paix. Pionontio traitoit, et dit, J'ai tué la paix. Il avoit intérêt qu'Onnontio ne fit la paix de peur que l'Iroquois ne tombât sur lui.

Monseigneur vient de France.

Onnonchiagon vient épier Onnontouac. Trois grands Chefs viennent nous abandonner et tromper. Ondechio, mari de Sagoguenchon, vient et s'en retourne. Tiontoragué vient aussi assurer la paix et trahir.

Le 14 Juillet, nouvelles de la révolution d'Angleterre, et de la guerre.

Jean-Baptiste Honnentarionni trouva les Iroquois dans l'Isle qui lui prirent sa chemise et son bracelet disant, qu'ils luy rendoient s'il persuadoit au village de venir trouver l'Iroquois, et que nous étions perdus. Honanderon dit que cela estoit vrai; ni nous, ni personne voulut le croire.

Cependant, Attérihata revint ou s'enfuit du village d'Onnontagué, rapportant que tous étoient partis. En effet, 1400 Iroquois, plusieurs femmes habillées en hommes, estoient partis. La femme de Garatolan donna l'alarme.

Cela fut cause que M. le Marquis ordonna qu'on se retirât dans les forts, et il envoya le Père Lamberville et M. de Longueuil en ambassade pour rencontrer les Iroquois et les adoucir.

Enfin, le 24 Août, au milieu de la nuit, les 1400 Iroquois passèrent le Lac St. Louis dans une tempête de grêle et de pluie. Ils se placèrent par pelotons, en corps de garde à toutes les maisons,

durant sept lieues, et commencèrent un massacre général d'hommes, de femmes et de maisons.

Suit une liste de noms, la plupart indéchiffrables.

La nouvelle de cet étrange massacre arrive;—M. le Marquis fait partir M. de Vaudreuil avec 300 hommes qui arrivèrent à leur camp au haut de l'Isle, où on les trouva presque tous saouls. C'étoit là une belle occasion d'en tuer cinq ou six cents, et ravoir les prisonniers; mais par une conduite dont je laisse le jugement à d'autres, il défendit de tuer, disant qu'il avoit des ordres contraires. On en prit pourtant trois dans le fort de la Présentation, qu'on assomma dans la cave.

Il se sauva un chirurgien du Lac des Iroquois qui dit, que le Père Milet avoit été pris, attiré par les Iroquois pour confesser un chrestien moribond.

M. le Comte ramena le parti au fort Roland. Le lendemain, 5 Août, un gros parti descendit de leur camp au haut de l'Isle, et se vint poster entre le fort Roland et celui de l'Eglise de Lachine, partie dans le bois, partie au bord des bleds qui estoient hauts, s'envoyant du secours selon le besoin par des sentinelles posées sur les arbres.

L'Arabelle, capitaine réformé, fut commandé pour amener 40 hommes de renfort à M. de Vaudreuil; M. le Marquis restant pour garder la ville où étoit sa femme et sa famille. A l'Arabelle, se joignit une troupe du Sault et de la Montagne; mais les Iroquois laissant les Sauvages, tirèrent sur le gros des soldats dont ils mirent la plus grande partie par terre, et se jertèrent sur L'Arabelle qu'ils prirent avec La Plante et Villedonné. Sept Sauvages du Sault voyant cette déroute, voulurent gagner le fort de l'Eglise où étoit M. d'Ollier, mais comme ils étoient vieux et lassés, ils furent tous tués à la montée du moulin; la face de Lahaie eut des coups de sabre, et il fut détruit.

Après cette victoire complette, cette malheureuse troupe de prisonniers essuya toute la rage que la vengeance la plus cruelle peut

inspirer à des Sauvages. Elle fut transportée au delà du Lac St-Louis par l'armée victorieuse qui fit, en passant le Lac 20 cris, pour marquer le nombre de prisonniers ou chevelures qu'ils avoient: disant: on nous a trompés, Onontchio: on ne trompe aussy. Etant abordés, d'abord ils allumèrent des feux, plantèrent des poteaux, firent brusler cinq François, firent rôtir six enfans, et d'autres griller sous les cendres et les mangèrent. Ils emmenèrent les autres pour être immolés au gré de leur vengeance, à Onontagué, où on les fit promener longtemps sur un chemin de charbons ardents.

Peu de temps après, la peur s'étant emparée des Sauvages, on fit venir demeurer en ville tout le village du Sault, avec leur blé qu'on mit sous les voûtes de l'Eglise.

On envoya des ordres à Katarok8y que la garnison abandonna; et l'on fit sauter les bastions et les courtines en partie; et au commencement d'Octobre, M. de Frontenac vint reprendre le Gouvernement.

MM. Du Luth et Mantet donnèrent le plus beau combat qui se soit donné de cette guerre. Vingt-sept Tsonnontouans contre environ autant de François s'étant découverts et rencontrés dans le Lac des Deux Montagnes, M. Du Luth fit mettre ses canots à la queue l'un de l'autre, et eut l'adresse de mettre le soleil aux yeux des Iroquois et commanda à ses gens d'essuyer le feu ennemi. Ils ne blessèrent personne; alors M. Du Luth commande de prendre chacun le sien, se mettant en travers et en flanc,—ce qui s'exécuta si heureusement, que tous tombèrent dans le Lac blessés, hors deux, dont un fut bruslé sur le champ par les Algonquins, l'autre à la Montagne par ordre de M. Dénonville. 1689. Octobre.

Le 13 Novembre, les Iroquois firent encore un horrible massacre, dans un jour de poudrerie de neige à Lachenaye, où ils massacrèrent la nuit vingt François, dont ils dispersèrent les membres et les boyaux sur la neige.

Le 15, Pagnet, marchand, fut assassiné chez lui.

Le 27, le magasin du Séminaire fut bruslé, plein de galettes et de hardes.

1690. 3 Février. MM. d'Iberville et de Ste. Hélène, avec 120 François, et autant de Sauvages, arrivent près de Corlar, trouvent les portes ouvertes, bruslent le fort, pardonnent aux femmes et aux enfans et à trente Iroquois. D'Iberville prend le devant, et le 30 Mars vingt-cinq soldats, menant des chevaux des Flammands, furent coupés par les Iroquois à qui on avoit donné la vie, et qui en prirent 14.

Le 8 Mars, Gagniegoton vint avec des colliers.

Le 8 Juillet, un party d'Iroquois estant descendu par la Rivière des Prairies à Repentigny, fit encore un grand massacre. Il y eut 20 hommes tués, et 30 Iroquois.

Pierre Milet, tué; sa fille, bruslée. Trois Lajeunesse, bruslés. La fille de la Meunière emmenée. Le sergent Dumoulin, tué, Daillot et Colomb, lieutenants, tués. Charles Pouliot, aussi tué dans l'Isle Ste. Thérèse. Planchau, Gervais, Baudry et Desroches tués, et Lamour pris.

La Gémeraye et d'Hosta tuèrent 10 Iroquois, et perdirent cinq hommes. Le Chevalier de Clermont recouvre cinq garçons. Ensuite, MM. St. Hélène et Valrenne laissent échapper les Iroquois.

18 Août. Tous les blés furent brumés, et il y eut une famine.

Il y eut un combat à St. François où 20 soldats furent tués; 30 Iroquois furent aussi tués.

Le Chevalier d'Eau, estant envoyé à Onnontagué, est arrêté. Colin, l'un de ses canoteurs est bruslé, et Bouviat tué.

On eut nouvelles que trente-deux voiles venoient assiéger Québec, commandées par William Phipps. M. Prévost, major, avoit fait gabionner. M. de Callières amena mille hommes de son gouvernement. M. le comte de Frontenac se trouva avec 3000 hommes. Il fut sommé par une trompette de se rendre, avec

espérance de pardon s'il le faisoit dans une heure. La réponse fut fière comme elle le devoit. Les Anglais descendirent à Beauport. On leur fit la guerre à la Sauvage, en chemise, les harcelant sans cesse; s'enfuyant, ils leur tuèrent 100 hommes et en blessèrent 300. Ils se retirèrent, laissant leurs canons en désordre. Estant rembarqués, on fit eschange de MM. Trouvé, Joliette et Lalande. Les gros vaisseaux qui estoient criblés de coups de canon périrent, avec cinquante hommes qu'on trouva gelés le printemps suivant. Le pavillon de la Ste. Vierge qui flottait au clocher de Québec fut victorieux du canon.

Les Agniers prennent vers les montagnes de Chambli 6 Gan- 1691. 2e Mai.
neyousses; puis 13 qui sont ramenés, par Onnonouagaren, pour entretenir l'intelligence secrète.

Le 7 Mai, les Iroquois bruslent le moulin de M. le Bert, à la Rivière des Prairies. La femme de Guillon; Grégoire, sa femme; Goulet, le fermier de Lachenaye, et quelques autres défendent une brêche de quarante pieds contre 300 Iroquois. Verchères, et un soldat furent tués.

Le 17 Mai, 70 Iroquois s'embusquent la nuit à la Montagne, en trois bandes, donnent sur les Sauvages qui, à quatre heures du soir, dormaient. Nous perdîmes Tondiharon. On tira trente fois, mais on tira trop bas. Ils perdirent sept hommes.

Suivent plusieurs noms, mais qui ne sont pas lisibles.

Le 17 Juin, M. de Bienville commande un party pour poursuivre les Iroquois. On les rencontre; on les prend et amène 80 en nombre. On ne leur fait point de mal; et ils achètent de la poudre et des fusils.

Ayant avis que les Flamands devoient donner à Laprairie, M. 10e Août.
de Callières y alla. Les habitans campèrent d'un côté du fort, les soldats de l'autre, au nombre en tout de 1200. La débauche fut extrême en toute manière. Cependant, avant le jour, 80 Loups se glissèrent par le fossés, derrière le moulin, tuèrent la sentinelle

endormie, levèrent la chevelure à six Outaouais, et tuèrent vingt habitans. Les capitaines qui estoient au fort accoururent; trois furent tués à la porte, par une embuscade qu'on y avoit dressée exprès, savoir: St. Cirq, Hosta et De Cairac. On envoie l'Evitier et Domergue; ce dernier fut tué avec douze hommes, et trois prisonniers.

Les Flamands commandés par Peter Schuyler n'osèrent pourtant pas s'engager, à la face de tant de monde, à entrer dans le fort, et ils s'en retournoient en victorieux. Mais Valrennes et Demuy, qui avoient été envoyés précédemment pour les chercher avant qu'ils fussent arrivés, rencontrèrent les découvreurs: chacun s'embusqua. Les Agniers de Peter Schuyler, reconnus vis-à-vis de l'embuscade, essuyent le feu des Hurons et des soldats de Valrennes, et les Flamands aussi. Les ennemis eurent cent et un homme de tués, mais ils enfoncèrent notre embuscade. Les Sauvages qui combattoient de notre côté plioient; M. Guay les rallie et ramène. Les ennemis s'enfuyrent. On manqua, en ne les suivant pas.

Le 12 Octobre, on fit un party sous le commandmeent de M. de Vaudreuil. M. Guay y alla, mais on relâcha à Sorel.

Dix-sept hommes du Sault, et leurs femmes, furent attaqués par 30 Agniers derrière St. Michel; huit se sauvèrent. On trouva deux ennemis morts. On suivit les ennemis, on les joignit; quinze furent tués. Gaxari et Garistatsi furent pris, on les massacra.

Cent vingt hommes du Sault, 40 de la Montagne, 20 de Lorette, et 100 François firent le party d'Onneyouth: M. Guay, menant les Sauvages; Beaucourt, Auberville et Beaubassin, commandant les François.

1692. Février. On surprit Tateguenondahi, chef des Tsonnontouans, dans une Isle de la Rivière Keutsagué, au bout du Lac St. François. Il avoit 60 hommes dont 24 furent tués, et 20 pris. Six Sauteurs tués; trois chefs de la Montagne. M. Guay vint dans l'eau gelée jusqu'aux genoux, couchant sur la neige, jeunant le caresme, avec une grosse fluxion sur les dents et la joue.

En Mai, huit jours après la Fête-Dieu, nos gens qui avoient quatre heures par jour pour escorter, tardèrent au bas du rapide Bruslé, et furent surpris par les Iroquois. La Valterie fut tué, Ononari pris, Oganontara sauvé et blessé. Ononari fut ensuite délivré par Babouchi qui tua 7 Iroquois à Karatok8y. Il y eut sept François tués au rapide Bruslé.

Six cents hommes, savoir: cinq cents François et cent Sauvages menés par M. Guay, entrent dans les trois villages des Onnontagués qu'on brusla. On prit 150 Agniers; mais on s'amusa. Les Iroquois assemblés à Onneyouth, joints aux Flamands, poursuivirent l'armée jusqu'au Lac St. Sacrement qu'on passa heureusement, car le lendemain il dégela, sans quoi on se seroit battu désavantageusement. Les gens du Sault virent échapper 100 de leurs parens, pris par les Flamands; on en amena que 50 tout transis de froid. 1693. 20 Janvier.

Trente-six François, accompagnés des Têtes de Boules, peuple du Long Sault, furent attaqués par soixante Iroquois. Quatorze François pris; entre autres Artel, et huit autres furent tués; Labuissière, sergent, et Lagorgendière se sauvent, sautant le Sault avec la moitié d'un canot.

Sagenouara, Vincent, Faucher, et neuf autres à la Chine, furent tués; trois enfans de la Montagne furent pris à l'Isle Ste. Thérèse. Villedenné se sauve; il avoit été pris avec l'Arabelle cinq ans auparant, par la Chaudière Noire qui commandoit 60 Iroquois. On fit un party de 550 hommes commandés par MM. de Vaudreuil, Crisasy et Mantet. On les conduisit à la Rivière des Outaouais au-dessus du Sault. Quoiqu'on fit bien du bruit, comme ils avoient le soleil aux yeux. ils ne nous virent pas. On les surprit comme ils traversoient. La Chaudière Noire alloit arriver quand nous fondimes sur eux. On en prit, on tua 40, mais le reste se sauva. Nous perdîmes La Potherie, Montesson, Labrosse, gentilhommes; ce dernier estoit débauché, et avoit amené une..... Il vouloit lier un Sauvage qui lui donna un coup de sabre au visage. Il estoit parent de M. de Champigny. Outre celui-ci, Joachim

Lavallée, avec deux Sauvages, fut tué. Le lendemain on alla pour chercher leur cache; nous allâmes debout dans des canots et à découvert. Ils nous tirèrent une volée de coups de feu qui tua Urbain, et rompit le genou d'un autre. On baptisa un enfant au feu. Taréha ramène St. Amour, pris en 1690.

Orbouche, avec les Ouiengiens, ramêne 13 esclaves; entre autres, M. de Hertel et M. de Joncaire.

Le party de M. de Louvigny va au Long Sault. M. Guay marche pour la troisième fois. De Louvigny ne voulut pas traverser le bois à Onderakontera; il revient avec les Sauvages faire un coup de huit tués; ses prisonniers furent bruslés à Montréal. Charleville fut tué.

La Durantaye tue 10 Iroquois à Boucherville.

M. le Comte monte à Onnontagué à l'âge de 74 ans, et brusle Onneyouth ;M. Guay menant les Sauvages pour la quatrière fois. Un âne fit peur aux Iroquois, car il se mit à brailler la nuit.

1697. Naissance de Sta8ennah, nommé Sorel. Retour du Père Milet pris à Katarok8y, en 1689.

1698. La Chaudière Noire tue trente François. Mort de M. le comte de Frontenac.

1699. M. de Callière succère à M. le comte, et fait la paix.

1700. Nous avons eu six cens personnes de tuées, ou pris; plusieurs de ces derniers sont revenus.

Les Iroquois en ont eus autant réellement, et tous de bons hommes.

Les Outaouais, et autres alliés, leur en ont tués autant. Ils sont diminués de moitié.

FIN.

RELATION

LU

SIÉGE DE QUÉBEC EN 1759;

D'APRÈS UN MANUSCRIT RÉCEMMENT OBTENU DE FRANCE.

[L'original du Manuscrit, d'après lequel cette Relation a été imprimée, appartient maintenant au Séminaire de Québec.]

D'après un passage que l'on voit à la page 24e de cette Relation, il est évident qu'elle a dû être écrite en 1765.

RELATION de ce qui s'est passé au Siége de Québec, et de la prise du Canada ; par une Religieuse de l'Hopital Général de Québec : adressée à une Communauté de son Ordre en France.

Mes Très Révérendes Mères,

Comme nos Constitutions nous obligent de consulter les Maisons de notre Congrégation sur les difficultés qui pourroient y naître, elles vous doivent donner le même droit, je pense, quand il s'agit de l'édifier. Le récit simple que je vais vous faire de ce qui s'est passé depuis l'année 1755, que les Anglois se sont déterminés à mettre tout en oeuvre pour s'emparer de cette Colonie ; la part que nous y avons eue par les travaux immenses que cela nous a procurés, en seront l'objet. L'incendie que nos Mères de Québec viennent d'essuyer ne leur permettant plus de se charger des malades, M. Bigot, Intendant de ce Pays, nous proposa de les recevoir dans notre Hopital ; ce que nous acceptâmes avec plaisir, dans le désir de rendre service, et de remplir avec zèle les devoirs de notre vocation. Elles ne tardèrent pas à se mettre en œuvre. Sa Majesté, attentive aux besoins de ses sujets et instruite des préparatifs que faisoit l'Anglois, ne manqua pas d'envoyer au secours de ce pays des vaisseaux en nombre, chargés de munitions et de vivres dont il étoit tout à fait dépourvu, et plusieurs régiments qui composoient de bonnes troupes que l'on débarqua hors d'état de servir, puisque l'on en perdit un grand nombre. Ils étoient infectés de mauvaises fièvres. Ils

furent tous apportés, officiers et soldats, dans notre Hopital qui ne fut pas capable de les contenir. Il fallut en remplir les lieux les plus réguliers de notre Maison; nous fûmes obligées de les mettre jusque dans l'Église, avec la permission de feu Mgr. de Pontbriand, notre illustre Prélat, à qui nous devons le témoignage d'un zèle et d'une charité immenses, ayant voulu partager avec les Aumôniers les travaux de leurs fonctions, passant les jours entiers à leur administrer les sacrements, et prodiguant sa vie au milieu de l'infection qu'il ne pouvoit éviter; ce qui a contribué à altérer sa santé et à abréger des jours que nous aurions souhaité bien longs. Il eut la douleur d'y perdre quatre Aumôniers qu'il assista lui-même, que la contagion et le mauvais air qu'ils respiroient auprès des malades nous enleva en très peu de jours. Sa charité ne fut pas moins grande pour son troupeau chéri. L'accablement où il nous vit, toucha son grand coeur; la perte de dix de nos plus jeunes Religieuses, lui fut sensible; il les vit cependant mourir avec consolation. Elles demandèrent au Seigneur d'être des victimes capables d'appaiser son courroux; mais ce n'étoit encore qu'une ébauche du calice qui nous étoit préparé. Cette perte nous mit hors d'état de pouvoir secourir seules tous les endroits qu'occupoient les malades. Le Saint Evêque nous fit venir dix Religieuses de l'Hotel-Dieu de Québec, qui pleines de l'esprit de leur vocation nous ont édifiées par leur régularité et secourues avec un zèle infatigable, tant de de jour que de nuit, à tous les services qu'il falloit rendre aux malades. Notre reconnaissance n'a fait qu'augmenter pour cette Communauté, et renouveler le désir que nous avons toujours eu de bien vivre avec elle. La pauvreté de notre Maison ne nous a pas permis, à la perte de la leur, de faire pour elles tout ce que nous aurions souhaité; le peu que nous leur avons donné a été d'un grand cœur.

Revenons, mes chères Mères, à vous faire un petit détail d'une guerre et d'une captivité que nos péchés nous ont attirées. Le Ciel, jusqu'ici favorable à nos vœux, nous avoit préservées plusieurs fois. La très Sainte Vierge, patrone de ce pays, avoit renversé les chariots de Pharaon et fait passer nos vaisseaux à la vue de nos ennemis, sans craindre les flots ni la tempête qui n'étoient excités que pour eux; mais notre peu de reconnaissance ne nous a pas mérité la continuation de sa protection. Nous en jouissions encore aux premières attaques que nous ont faites nos ennemis; partout où ils ont paru, ils ont été battus et repoussés avec perte considérable des leurs. La prise de————————†, du fort St. George et de plusieurs autres que nous avons pris sur eux, en sont la preuve. Les victoires que nous avons remportées à la Belle Rivière et à Carillon étoient des plus glorieuses; nos guerriers revinrent chargés de lauriers; ils n'en firent peut-être pas l'hommage au Dieu des armées, à qui ils les devoient: car elles tenoient du miracle; leur petit nombre, sans le secours du Ciel, n'auroit pu les leur donner si complettes. Pour lors, désespérant de nous vaincre, la honte de reculer leur fit prendre la résolution d'armer une flotte formidable, munie de toute l'artillerie que l'Enfer a inventée pour la destruction du genre humain ;ils arborèrent le pavillon Anglois à la rade de Québec le 24 Mai 1759*; nos troupes et nos milices descendirent à la nouvelle de leur arrivée. M M. nos Généraux laissèrent des garnisons dans les postes avancés, que nous avions en grand nombre, au dessus de Montréal, pour

† Du Fort de Chouagen probablement.

* Erreur.—Le 26 Juin 1759, la premiére Divisiou de l'Escadre Anglaise jeta l'ancre vis-à-vis l'Eglise de St. Laurent, de l'Ile d'Orléans. Le 1er. Juillet suivant, plusieurs Frégates parurent à la vue de Québec; et ce ne fut que le 4 du même mois, que toute l'Escadre se trouva mouillée à l'entrée du Bassin.

empêcher la jonction de leurs armées de terre que l'on disoit en marche par Orange. Nos Généraux ne manquèrent pas de s'emparer de tous les endroits où ils pouvoient faire des descentes, mais il fut impossible de les garder tous. La maladie que nos troupes avoient essuyée à leur arrivée de l'ancienne France, et les pertes que nous avons faites en deux ou trois actions que nous sortions d'avoir avec eux, quoique vainqueurs, nous avoient fait perdre bien du monde. Il fallut abandonner la Pointe de Lévi qui donne directement sur Québec. Ils s'en emparèrent, et y dressèrent leurs batteries; ils commencèrent à les faire jouer le 24 Juillet, de façon à faire trembler toutes nos pauvres Communautés de filles.

La Révérende Mère de Ste. Hélène, Supérieure des Hospitalières, nous écrivit le même jour, et nous supplia de vouloir bien la recevoir avec toutes ses filles. Quoique nous ne puissions douter que notre Mission s'alloit remplir de tous les blessés du siège, nous reçûmes à bras ouverts nos chères Soeurs de Québec. Les larmes que nous versâmes et la tendresse que nous leur témoignâmes leur firent voir que nous étions charmées de partager avec elles le peu qui nous restoit. Nous leur donnâmes nos chambres pour les mettre plus à leur aise, et nous nous mimes dans les dortoirs. Nous ne fûmes pas longtemps sans déloger encore. Le lendemain, à six heures du soir, nous vîmes dans nos prairies les Révérendes Mères Ursulines qui vinrent à pied, saisies de frayeur que les bombes et les boulets qui avoient percé en plusieurs endroits leurs murailles, leur avoient donnée; il fallut trouver place pour trente et quelques filles que nous ne reçûmes avec pas moins de tendresse et d'affection que nous avions reçu nos chères Hospitalières.

Pour lors, il fallut chercher à nous loger; on avoit fait monter, à l'arrivée de la flotte ennemie, dans les Villes de Montréal et des Trois-Rivières, toutes les familles de distinction, marchandes et bourgeoises, en état de se soutenir par elles-mêmes, et par là débarrasser la Ville de tout ce qui pourroit lui être à charge pendant le siège. Plusieurs de nos familles et d'autres à qui nous ne pouvions refuser, demandèrent à se retirer chez nous, se trouvant plus à portée de secourir leurs maris et leurs enfants blessés. Il fallut encore trouver place pour eux. Comme notre Maison était hors de la portée de l'artillerie ennemie, le pauvre peuple de Québec ne manqua pas de s'y réfugier; toutes les dépendances en furent remplies, maison domestique, étable, grange et tout ce qui s'en suit; les greniers même, malgré les fréquentes lessives que nous étions obligées de faire continuellement pour les blessés, étoient pleins de grabats de ces pauvres malheureux.

L'unique consolation que nous goûtions étoit celle de voir presque tous les jours, quoique mourant, Mgr. notre Evêque venir nous exhorter et nous encourager à ne nous point relâcher dans nos travaux...on l'avoit engagé à se retirer de sa Capitale, l'Evêché et la Cathédrale étant presque réduits en cendres. Il ne voulut jamais se retirer d'auprès de son troupeau tant qu'il eut l'espérance de le sauver; il se logea chez le Curé de Charlebourg, à une lieue de Québec; il permit aux Aumôniers, que nous avions en nombre, de dire la Sainte Messe dans notre chœur, l'Eglise étant occupée par les blessés. Tout le peuple des environs, qui n'avoient plus d'autres ressources pour le spirituel, y assistoit avec nous, ce qui faisoit que nous avions grande peine à y trouver place aux heures destinées pour l'office. Nous y trouvions (*à peine*) la facilité pour nous y ranger; c'étoit le

seul endroit que nous avions de vuide. Nous eûmes la consolation d'y réciter l'office, tant que dura le siège, les Ursulines d'un côté et les Hospitalières de l'autre, sans que cela préjudiciât aux services qu'il fallait rendre jour et nuit aux malades. Le seul temps de notre repos étoit celui de l'office divin, encore étoit-il bien interrompu par le bruit des bombes et des boulets, toujours dans la crainte que l'ennemi les dirigeât sur notre Maison. Les pots-à-feu et les boulets rouges saisissoient de frayeur celles qui veilloient. Elles avoient la douleur de voir réduire en cendres les maisons de nos citoyens; il y en eut, dans une seule nuit, à la Basse-Ville, plus de 50 des plus magnifiques. Les voûtes où l'on avoit enfermé les marchandises, et ce que l'on avoit de plus précieux, ne furent point à l'abri du feu. Dans cet affreux incendie, nous n'avions pour nous y opposer que les gémissements et les larmes que nous répandions au pied des autels dans des moments que nos pauvres blessés nous donnoient.

Nous avions, avec cela, plus d'un ennemi en tête; la famine, toujours inséparable de la guerre, nous menaçoit de nous réduire aux extrémités. Plus de six cents personnes dans notre Maison et aux environs partageoient avec nous le peu de vivres qu'on nous faisoit passer des magasins du Roi, qui étoient à la veille d'en manquer pour nos troupes. Au milieu de cette désolation, le Seigneur, qui ne vouloit que nous humilier et nous faire perdre des biens que nous avions peut-être amassés contre son intention, et avec trop d'empressement, travailloit à nous conserver la vie que nous aurions pu perdre par les circonstances dans lesquelles s'est trouvé le pays à son entière réduction.

Nos ennemis, instruits de notre triste situation, se contentèrent de battre nos murailles, désespérant de ne nous vaincre qu'à l'extrémité. Comme la rivière étoit l'unique fortification que nous eussions à leur opposer, elle nous étoit aussi un obstacle pour les aller attaquer. Ils furent longtemps sous nos yeux à méditer une descente; ils résolurent de la faire du côté de Beauport; notre armée, qui étoit toujours sur les ailes, avertie par une garde avancée, s'y transporta avec l'ardeur naturelle à la nation Françoise de courir au péril sans prévoir les causes qui arrachent la victoire.

Nos ennemis, plus lents à la poursuite, ne se pressèrent pas de descendre tout leur monde à la vue de notre armée. On les chassa de nos redoutes, dont ils s'étoient emparés. Ils se trouvèrent accablés, et ne laissèrent sur le champ que morts et blessés; cette seule action, si elle avoit été ménagée, nous délivroit pour toujours de leurs funestes entreprises. Il ne faut pourtant pas en charger seuls nos Généraux. Les Nations sauvages, souvent nécessaires à notre secours, nous sont préjudiciables dans ces occasions. Leurs cris et leurs défis intimidèrent nos ennemis, qui, au lieu de soutenir la charge à la quelle ils s'étoient exposés, retournèrent précipitamment à leurs vaisseaux et nous laissèrent maîtres du champ de bataille. On fit transporter avec beaucoup de charité leurs blessés à notre Hopital, malgré la fureur des sauvages qui vouloient leur lever la chevelure suivant leur usage. Notre armée étoit toujours à leur vue. Ils n'osèrent jamais tenter une seconde descente; la honte de rester dans l'inaction leur fit prendre le parti de brûler nos campagnes. Ils montèrent leurs vaisseaux à la faveur de la sonde, à sept ou huit lieues au dessus de Québec. C'est là qu'ils firent un grand nombre de prisonniers, tant femmes qu'enfants qui s'y étoient

réfugiés; c'est là où ils essuyèrent encore le courage et la valeur d'une petite garnison de soldats invalides commandés par un Officier qui n'avoit qu'un bras, que l'on avoit posée pour garder les effets de l'armée. A force de monde qu'ils y perdirent, ils s'en emparèrent mais ils avouèrent qu'il leur avoit coûté cher.

Après avoir été près de trois mois à l'ancre, à se morfondre au port, sans oser s'exposer à une seconde attaque, ils prenoient le parti de s'en retourner, n'espérant plus réussir dans leur entreprise; mais le Seigneur, dont les vues sont inpénétrables et toujours justes, ayant résolu dans son conseil de nous livrer, inspira au Général Anglois de faire encore une tentative avant son départ. Il la fit de nuit, par surprise. On devoit, cette même nuit, envoyer des vivres à un corps de troupes qui gardoit un poste sur une hauteur proche de la Ville. Un malheureux déserteur les en instruisit, et leur persuada qu'il leur seroit facile de nous surprendre et de faire passer leurs berges sous le Qui vive de nos François qui devoient s'y rendre. Ils profitèrent de l'occasion, et la trahison réussit. Ils débarquèrent à la faveur du Qui vive; l'Officier qui commandoit s'apperçut de la surprise, mais trop tard. Il se défendit en brave, avec son peu de monde, et y fut blessé. L'ennemi se trouva par cette entreprise aux portes de Québec. Mr. De Montcalm, Général, s'y transporta à la tête de ses troupes en diligence; mais—une demi lieue de chemin qu'il fallut faire, donna le temps aux ennemis de faire ranger leur artillerie et de se mettre en état de recevoir les nôtres. Nos premiers bataillons ne se donnèrent pas le-temps d'attendre que notre armée fût arrivée et en état de les seconder; ils donnèrent, à leur ordinaire, avec impétuosité sur l'ennemi qu'ils tuèrent en grand nombre; mais ils furent bientôt accablés

par leur artillerie. Ils perdirent de leur côté leur Général, et grand nombre d'Officiers. Notre perte n'égala par la leur en nombre, mais elle ne fut pas moins douloureuse. Mr. De Montcalm, Général, et ses principaux Officiers y perdirent la vie.* Plusieurs Officiers Canadiens, chargés de famille, eurent le même sort. Nous vimes de nos fenêtres ce massacre. C'est là où la charité triompha et nous fit oublier nos propres intérêts et les risques que nous courions à la vue de l'ennemi; nous étions au milieu de morts et de mourants que l'on nous amenoit par centaines à la fois, dont plusieurs nous touchoient de très près—il fallut ensevelir notre juste douleur et chercher à les placer. Chargées de trois Communautés et de tous les Faubourgs de Québec que l'approche de l'ennemi avoit fait déserter, jugez de notre embarras et de notre frayeur. L'ennemi, maître de la campagne et à deux pas de notre Maison; exposées à la fureur du Soldat, nous avions tout à appréhender. Ce fut alors que nous expérimentâmes la vérité de cette parole de l'Ecriture, "que celui qui est sous la garde "du Seigneur n'a rien à craindre." Mais, sans manquer de foi ni d'espérance, la nuit qui approchait redoubla nos inquiétudes. Les trois Communautés, à l'exception de celles qui étoient répandues dans la Maison, se prosternèrent au pied des autels pour implorer la Divine miséricorde — semblables à Moyse, nous ne faisions parler que notre coeur.

*Il est question ici du Combat mémorable qui eut lieu sur les Plaines d'Abraham, le 13 Septembre 1759. Voici un état officiel de la perte qu'éprouva l'Armée Anglaise dans cette circonstance:

Officiers, Sous-Officiers, Canonniers et Soldats, tués	61
Officiers, Sous-Officiers, Tambours, Canonniers et Soldats, blessés	598
Soldats, manquants	5
Total	664

Après la Bataille, plusieurs Officiers de l'Armée Française avouèrent que leur perte s'élevoit à près de 1500 hommes tant en tués et blessés, qu'en prisonniers, dont il y avait près de 300.

Le silence et la consternation qui régnoient parmi nous, nous donnèrent lieu d'entendre les coups violents et répétés que l'on donnoit dans nos portes. Deux jeunes Religieuses qui portoient des bouillons aux malades se trouvèrent, sans pouvoir l'éviter, à l'ouverture. La pâleur et l'effroi dont elles furent saisies, touchèrent l'Officier et il empêcha la garde d'entrer; il ordonna aux trois Supérieures de se présenter; il sçavoit qu'elles s'étoient retirées chez nous; il leur dit de nous rassurer toutes, qu'une partie de leur armée alloit investir et se saisir de notre Maison, craignant que la nôtre, qu'il savoit n'être pas loin, ne vînt les forcer dans leurs retranchements; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver; si nos troupes avoient pu se rejoindre avant la capitulation. Nous vîmes dans un instant leur armée rangée en bataille sous nos fenêtres, et la perte que nous avions faite la veille, nous fit craindre, et avec raison, qu'elle ne décidât de notre malheureux sort—les nôtres n'étant plus en état de se rallier. Mr. De Lévi, second Général des troupes et devenu le premier par la mort de Mr. De Montcalm, étoit parti depuis quelques jours du Camp, et avoit emmené près de 3,000 hommes pour renforcer les garnisons des postes d'en-haut qui étoient harcelés journellement par nos ennemis.

La perte que nous venions de faire et l'éloignement de ceux-ci firent prendre le parti à M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général de la Colonie, d'abandonner Québec, qu'il n'étoit plus en état de sauver: les ennemis ayant formé leurs retranchements et dressé leur camp à la principale porte, et leurs vaisseaux fermant l'entrée du côté du port, il étoit impossible d'y porter secours. Mr. De Ramsay, Lieutenant du Roi, qui commandoit avec une foible garnison, sans vivres et sans munitions, y tint ferme jusqu'à l'extrémité.

Les Bourgeois lui représentèrent qu'ils avoient sacrifié de grand coeur leurs biens et leurs maisons, mais que pour leurs femmes et leurs enfants, ils ne pouvoient se résoudre à les voir égorger; l'on étoit à la veille d'être pris d'assaut, il fallut donc se résoudre à capituler.

Les Anglois accordèrent sans difficulté les articles que l'on avoit demandés, tant pour la religion que pour l'avantage du citoyen. La joye qu'ils eurent de se voir en possession d'un Pays où ils avoient échoué plus d'une fois pour en faire la conquête, les rendit les plus modérés de tous les vainqueurs. Nous ne pourrions sans injustice nous plaindre de la façon dont ils nous ont traités, et il se pourroit faire que l'espérance de se le conserver y aurait contribué. Quoi qu'il en soit, leur bon traitement n'a point encore tari nos larmes. Nous ne les versons point comme ces bons Hébreux sur les bords du Fleuve de Babylone, puisque nous sommes encore sur la terre promise; mais nous ne ferons retentir nos Cantiques que quand nous serons purgés du mélange de ces nations, et nos temples rétablis: c'est alors que nous célébrerons, pleines de reconnaissance, la miséricorde du Seigneur.

Tout ce qui étoit resté de familles et de personnes de distinction, suivirent l'armée à Montréal après la Capitulation. Mgr. notre saint Evêque fut forcé de prendre ce parti, n'ayant plus où se retirer.

Avant son départ, il mit ordre à tout ce qui regardoit son District; il nomma pour Vicaire Général Mr. Briand, un des premiers membres de son Chapitre, et que l'on pouvoit appeler l'homme de la droite de Dieu, et d'un mérite si prouvé et si connu que nos ennemis n'ont pu lui refuser leur approbation, et je puis ajouter leur vénération. Depuis qu'il gouverne une partie du Diocèse, il a sçu

maintenir ses droits et ceux de ses Curés, sans jamais trouver d'obstacle de leur part. La Religion n'a rien perdu par sa vigilance et son attention.

Il fut encore chargé des trois Communautés de filles, en qualité de Supérieur. Mgr. qui depuis son arrivée dans ce Pays nous avoit toujours protégées, et je pourrois dire, préférées, le chargea plus particulièrement de notre Maison et l'engagea à y fixer sa demeure. Il nous voyoit chargées d'un peuple infini et sans ressources; exposées à tous les dangers; il ne nous crut en sûreté que sous ses yeux; il ne se trompa pas. La suite de ma narration vous apprendra tout ce que nous lui devons.

La réduction de Québec du 18 Septembre 1759, ne nous rendit pas la tranquillité; elle ne fit qu'augmenter nos travaux. MM. les Généraux Anglois se transportèrent à notre Hôpital pour nous assurer de leur protection, et en même temps nous charger de leurs blessés et autres malades.

Quoique notre Maison n'eût rien à craindre au milieu du théâtre de la guerre, par les droits respectifs que les Rois s'étoient imposés à l'égard des Hôpitaux situés hors des villes, ils nous obligèrent à recevoir et loger une garde de trente hommes. Il ne nous restoit plus qu'une petite décharge, au bas de notre choeur dont ils s'emparèrent, que l'on n'avoit pas occupée, parcequ'elle étoit remplie d'effets appartenants aux parents de nos Religieuses. Les soldats s'en saisirent, et prirent à ces pauvres affligés le peu qui leur restoit. Il fallut se charger à leur faire à manger, et leur donner des lits. A chaque garde, ils emportoient bien des couvertures, sans que l'Officier y voulût mettre ordre. Notre plus grand chagrin étoit de les entendre parler pendant la Sainte Messe.

Les Communautés qui s'étoient retirées chez nous, prirent le parti de s'en retourner chez elles. Ce ne fut pas sans verser des larmes que se fit ce départ. L'estime, la tendresse, l'union que cela avoit renouvelée, par le long séjour qu'elles avoient fait avec nous, rendit cette séparation des plus sensibles. La Révérende Mère de Sainte Hélène, Supérieure des Hospitalières, touchée de nous voir accablées sous le faix du travail qui augmentoit tous les jours, nous laissa douze de ses chères filles qui restèrent jusqu'à l'automne, et qui nous furent d'un grand secours.

La Révérende Mère de la Nativité, Supérieure des Ursulines, nous offrit de nous en laisser plusieurs des siennes, ce que nous aurions accepté, avec reconnaissance, si les ouvrages dont nous les savions surchargées, nous avoient permis sans indiscrétion de les garder. Les soins et les fatigues qu'elles avoient voulu partager avec nous auprès des malades, leur avoient donné, sous un habit d'Ursuline, un cœur d'Hospitalière. Elles eurent, à leur départ, la douleur de laisser deux de leurs chères Soeurs de Choeur qui terminèrent leurs jours dans nos dortoirs, n'étant plus en pouvoir de les mettre mieux. Les incommodités et les maladies qu'elles ont supportées avec une patience édifiante, leur auront mérité, je l'espère, une éternelle récompense. Nous fûmes dans l'obligation de leur donner pour sépulture un petit jardin enfermé dans notre Cloître, étant impossible d'ouvrir notre Choeur. Le départ de ces chères Mères ne laissa rien de vuide, qu'un petit dortoir, où elles étoient bien resserrées. Il fallut y placer les malades Anglois que le Général nous envoya aussitôt qu'il se vit maître.

Revenons à nos François. Nos Généraux, ne se trouvant pas en état de revenir prendre sitôt leur revanche, prirent le parti de faire construire un fort à cinq lieues au dessus

de Québec, et d'y mettre une garnison capable de s'opposer aux entreprises des ennemis, et les empêcher de pénétrer plus avant; elle n'y demeura pas oisive, il y eut sans cesse des camps volants pour inquiéter l'ennemi. Ils n'étoient pas en sûreté aux portes de Québec. Mr. Murray, Gouverneur de la place, s'y trouva plus d'une fois à la veille de perdre sa liberté; et sans les faux frères, on ne l'auroit pas manqué. En outre, on leur faisoit souvent des prisonniers, ce qui fit le Gouverneur de si mauvaise humeur, qu'il envoya des soldats brûler et piller nos pauvres habitants.

Le désir de reprendre ce pays e' d'acquérir de la gloire coûta cher aux citoyens. On ne vit tout l'hyver que combats; la dureté de la saison ne fit point mettre les armes bas; partout où paroissoit l'ennemi, on le poursuivoit à toute outrance: ce qui leur fit dire "qu'ils n'avoient jamais vu de "nation si attachée et fidèle à leur Prince que les Canadiens."

Les Anglois n'avoient pas manqué d'exiger le serment de fidélité pour leur Roi; mais, malgré cette sorte d'engagement forcé, que nos habitants ne se croyoient pas dans l'obligation de garder, ils se joignoient à nos camps volants, partout où ils en trouvoient l'occasion.

Nos François ne faisoient pas moins de dégâts dans nos campagnes; ils vivoient aux dépens de qui il pouvoit en appartenir. Nous y perdîmes considérablement, à une Seigneurie que nous avions à six lieues au-dessous de Québec. L'Officier qui y commandoit s'empara de tous les bestiaux de notre métairie qui étoient en grand nombre, (a) et des

(a) *Nota.* Qu'indépendamment de ce que le Sieur Cadet, Munitionnaire, a fait prendre et enlever dans la métarie dont il est parlé ci-dessus, le nommé Grandmaison y a fait prendre et enlever cinq vaches et huit bœufs dont le Munitionnaire ne se seroit pas cru obligé de tenir compte, attendu que le Sieur Grandmaison les a fait prendre pour l'approvi-

bleds de nos moulins, et cela pour faire vivre sa troupe. Le Munitionnaire ne nous en a pas tenu compte. Malgré cette perte, il falloit soutenir plus de trois cents blessés qui nous étoient venus de la bataille du treize.

Les magazins du Roi de France qui étoient au pouvoir des Anglois, ne pouvoient plus rien; il fallut avoir recours à l'ennemi; ils nous donnèrent des farines et des hardes; mais, quelles nourritures pour des pauvres blessés! nous n'avions ni vin, ni autres rafraîchissements à leur donner; épuisées depuis longtemps par le grand nombre, il ne nous restoit que la bonne volonté; mais, cela ne les contentoit pas. Nos Officiers firent représenter au Gouverneur Anglois qu'ils n'avoient pas coutûme d'être traités de cette façon à la solde du Roi de France. Le Gouverneur, piqué de ce reproche, rejeta la faute sur nous, et nous obligea de faire un mémoire de tout ce qui étoit nécessaire pour le soulagement de ces Messieurs, qu'il nous a fait, après, payer de nos deniers. (b) Nous espérions que la Cour de France, plus judicieuse, se feroit gloire de nous rembourser amplement tous les faux frais qu'on ne peut éviter en pareille conjoncture. Le désir de rentrer dans nos droits, et de reprendre le pays, nous fit seconder de notre mieux l'idée qu'on en avoit conçue.

Comme nous avions à notre Hôpital beaucoup de soldats de la garnison de Québec, et de la bataille qui s'étoit don-

---

sionnement des Sauvages du bas du Fleuve, qu'ils avoient monté, pour venir au secours de Québec.

(b) *Nota.* Rafraîchissements accordés aux Officiers François. Le Gouvernement Britannique les fit fournir, et en répéta le montant sur la Communauté; objet de trois mille livres, dont la Communauté n'a pas seulement eu la distribution, puisque les Officiers François s'en sont emparés, et les ont distribués comme ils l'ont jugé à propos; mais il

née pour en empêcher la prise, ils nous demandoient en grâce, quand ils se voyoient rétablis, de les laisser sauver pour aller rejoindre l'armée; nous le faisions de grand cœur, et à nos dépens, leur fournissant des vivres et hardes pour les mettre en état de le faire; ce qui nous attira les reproches et les menaces les plus dures, de la part de l'ennemi, qui nous menaçoit de nous laisser mourir de faim.

Comme notre Maison étoit encore pleine de malades, M. le Grand Vicaire, qui veilloit de près à nos intérêts, renvoya un grand nombre d'Aumôniers qui ne pouvoient que nous être à charge, par la cherté et la rareté des vivres. Il se chargea, avec M. de Rigauville, Chanoine du Chapitre de Québec, et Aumônier de notre Maison, Prêtre d'un mérite et d'une vertu distinguée, d'administrer les sacrements aux malades et de veiller jour et nuit auprès des moribonds. Ils avoient encore tous les habitants des environs à confesser et à assister dans le besoin. Ce qui occupoit et affligeoit infiniment M. notre Grand Vicaire, étoit de ne pouvoir remettre la clôture. Nous eûmes alors plus de deux cents Anglois qui occupoient nos salles et nos dortoirs, et autant de François dans notre Communauté et dans nos infirmeries, et nous n'avions pour nous retirer qu'un petit appartement. C'est là où toutes ensemble, abimées dans nos réflexions, nous ne savions que penser. La communication étant interdite, nous ne savions ce qui se passoit dans le pays d'en-haut. Nos ennemis, mieux instruits que nous, nous annonçoient tous les jours l'arrivée de notre armée; les mesures qu'ils prenoient et les fortifications qu'ils faisoient dans Québec, soutenu d'une garnison nombreuse, nous faisoient craindre pour la

---

n'en est pas moins vrai que le Gouvernement Britannique en a exigé le payement.

éussite. Nous avions de notre côté de faux prophètes, et les femmes qui formoient un siège en peinture, et qui, sans mortiers et sans canons, prenoient la ville d'assaut. Il n'en fallut pas d'avantage pour ranimer ceux qui ne demandoient qu'à combattre.

Aussitôt que la saison parut propre à se mettre en campagne, on suivit les glaces, peu muni de vivres, en encore moins d'artillerie propre à former un siège. Nos Généraux ne doutaient point de la valeur de leurs troupes; mais ils ne se flattoient de réussir qu'à la faveur d'un secours promis de la part de la France; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, si quelques uns de nos vaisseaux avoient paru à la rade de Québec dans le temps que l'on battoit ses murailles. Quoi qu'il en dût arriver, notre armée se mit en marche; elle arriva près Québec, le 26 Avril. Le 27 fut employé à faire passer le peu de canon que l'on avoit de Montréal. Un canonnier, en voulant monter la côte, tomba sur une glace qui le porta directement vis-à-vis de la maison qu'occupoit le Gouverneur. La voiture extraordinaire de cet envoyé frappa les sentinelles. Ils avertirent; le Gouverneur ordonna qu'on lui donnât un prompt secours. Il se le fit amener et le questionna. Le pauvre homme saisi et effrayé des risques qu'il venoit de courir, ne fut pas en état de dissimuler; il dit avec franchise, qu'il étoit un des canonniers de l'armée qui étoit à deux lieues de Québec; qu'en voulant monter un canon, le pied lui avoit manqué; que la glace l'avoit emporté et fait dériver malgré lui; jusque là, la marche de l'armée avoit été secrette. Pour le moment, ce secret développé, nous parut de mauvais augure, et dirigé par une puissance à laquelle on ne put s'opposer. Le Gouverneur, instruit par cette voye, ne perdit pas un instant. Il com-

mença par retirer une forte garnison qu'il avoit mise à une lieue de Québec pour s'opposer aux courses des nôtres; il emporta ses canons et fit sauter l'Eglise de Ste. Foye qui servoit de retraite à sa troupe; après quoi, il assembla son conseil et fut presque seul d'avis de sortir de la Ville, de s'emparer d'une poste avantageux, d'y dresser des batteries et d'atteidre de pied ferme notre armée. Sa proposition ne fut pas du goût du grand nombre, mais cependant, elle fut exécutée comme il l'avoit projettée.

Notre armée, ignorant le trait de providence qui venoit de se passer à l'avantage de l'ennemi, continua sa marche. La nuit du 27 au 28, fut des plus terribles. Le Ciel sembloit vouloir combattre contre nous. Le tonnerre et les éclairs, peu communs dans cette saison, en ce pays, nous annonçoient par avance les coups de foudre auxquels les nôtres alloient être exposés. La pluye qui tombait à seaux, et les chemins impraticables par la fonte des neiges, ne leur permettoient point de marcher en ordre. M. de Bourglamarque, second Général des troupes de terre, se trouva à la vue des ennemis, à la tête des premiers bataillons, et sans avoir eu le temps de les ranger. L'artillerie de l'ennemi ne manqua pas, en les voyant paroître, de faire une décharge qui en mit beaucoup hors de combat. M. de Bourglamarque fut blessé et obligé de se retirer. Le fort de l'armée étoit encore à plus d'une demi-lieue de l'endroit où commença le premier feu. Nos troupes de la Marine et nos Milices, plus au fait des chemins, arrivèrent à temps pour soutenir un régiment qui se faisoit tailler en pièces plutôt que de reculer. Ce fut alors que le combat devint furieux et des plus sanglants. Comme l'Anglois avoit été à même de se choisir le terrain le plus avantageux, il ne le manqua pas. Notre armée en arrivant ne s'attendoit pas à trouver l'ennemi rangé en ba-

taille; elle fut obligée de faire halte, et ne trouvant pas le terrain propre à se déployer, il n'y eut que la première colonne qui fut en pouvoir de combattre. Le choc se donna à quelques pas de Québec, sur une hauteur vis-à-vis de notre Maison. Il ne se tira pas un coup de canon ni de fusil qui ne vînt retentir à nos oreilles. Jugez par là de notre situation; l'intérêt de la nation et celui de nos proches qui étoient du nombre des combattants; cet état de souffrance ne se peut peindre. M. notre Grand Vicaire (aujourd'hui notre Evêque), qui ne souffroit pas moins que nous, nous exhortoit à soutenir cet assaut avec résignation et soumission aux ordres de Dieu; après quoi, il alla se renfermer dans l'Eglise, pénétré de la plus vive douleur, où, comme le Grand Prêtre Aaron, il courut au pied des Autels, et où faisant monter l'encens de sa prière jusqu'au trône du Tout-Puissant, il demandoit avec confiance au Dieu de toute miséricorde d'arrêter ses coups et d'épargner le troupeau qu'on venoit de lui confier. Il se leva plein d'espérance, au milieu de l'action, pour se transporter sur le champ de bataille, malgré notre opposition qui n'étoit pas sans raison; car il y courut des risques. Ce qui lui fit prendre ce parti étoit, nous disoit-il, qu'il n'y eût pas assez d'Aumôniers pour assister les mourants qu'il croyait être en grand nombre.

Mr. de Rigauville, notre Aumônier, plein de zèle, l'y voulut suivre. Il n'étoit pas sans inquiétude; M. son unique frère, et plusieurs de ses proches, étoient dans l'armée. Ils eurent la consolation de voir l'ennemi tourner le dos et prendre la fuite. L'action avoit duré deux heures. La valeur et l'intrépidité du François et du Canadien repoussèrent l'ennemi de la position avantageuse où il se trouvoit. Cependant, on le menoit toujours battant sous le canon de

la Ville; nous demeurâmes maîtres du champ de bataille, et de toute leur artillerie, et fîmes quantité de prisonniers. L'ennemi, renfermé là, n'osant plus paroître, nous pouvions bien chanter victoire. Nous l'avions bien gagnée. Mais qu'elle nous coûta cher, et qu'elle fut arrosée de larmes !

Mr. De Lévi, aux approches de Québec, avoit assemblé son Conseil. On y met en délibération de faire sauter notre Maison, de crainte qu'elle ne fût une ressource pour l'ennemi; mais le Seigneur eut pitié de nous et d'eux; il leur ouvrit les yeux et leur fit voir qu'elle étoit un bien plus grand pour eux. Il prit le parti de nous écrire pour nous signifier de faire partir de chez nous toutes les personnes dont nous étions chargées et qui s'étoient réfugiées chez nous, ne voyant que nous de capables de se charger des blessés du siège qu'il alloit entreprendre; qu'il nous les recommandoit par avance. Nous ne manquâmes pas de lui répondre que nous allions travailler à vuider notre Maison, à l'exception de deux cents Anglois que nous avions malades, et que nous n'étions pas en pouvoir de renvoyer; et que du reste, nous étions toujours prêtes à seconder ses intentions, et à rendre tous les services dont nous étions capables.

Après le gain de la bataille, il nous envoya un Officier, avec une garde Françoise, sans que cela nous délivrât de l'Angloise. Il fallut encore trouver à la loger. Mais, ce n'étoit là que le prélude de ce qui nous alloit arriver. Il faudroit une autre plume que la mienne pour peindre les horreurs que nous eûmes à voir et à entendre pendant vingt-quatre heures que dura le transport des blessés, les cris des mourants et la douleur des intéressés. Il faut dans ces moments une force au-dessus de la nature pour pouvoir se soutenir sans mourir.

Après avoir dressé plus de cinq cents lits que nous avions eus des magasins du Roi, il en restoit encore autant à placer. Nos granges et nos étables étoient remplies de ces pauvres malheureux. Il nous auroit été, aussi, difficile d'en trouver le temps. Nous avions dans nos infirmeries soixante et douze Officiers, dont il en mourut trente trois. On ne voyait que bras et jambes coupés. Pour surcroît d'affliction, le linge nous manqua; nous fûmes obligées de donner nos draps et nos chemises. Ce n'est point qu'on n'ait pris des précautions pour en apporter de Montréal; mais, le vaisseau qui l'apportoit fut pris (en se battant et défendant bien) par les Anglois qui le guettoient.

Il n'en étoit pas de cette bataille comme de la première; nous ne pouvions espérer de secours des Hospitalières de Québec—les Anglois s'étant emparés de leur Maison, ainsi que de celles des Ursulines et des particuliers, pour loger leurs blessés qui étoient encore en plus grand nombre que nous. Il nous vint encore une vingtaine d'Officiers qu'ils n'eurent point le temps d'enlever, et dont il fallut aussi se charger; en outre, plusieurs Officiers des leurs nous avoient été envoyés pour les loger.

Mes Révérendes Mères, comme je n'ai fait cette Relation qu'en rappelant dans ma mémoire ce qui s'est passé sous nos yeux, et pour vous donner la consolation de voir que nous avons soutenu avec courage et rempli avec édification les devoirs que nous imposait notre vocation, je ne vous ferai point le détail de la reddition entière du Pays; je ne pourrois le faire qu'imparfaitement, et sur le rapport d'autruy; je vous dirai seulement, que le plus grand nombre de nos Canadiens se sont fait ensevelir plutôt que de céder, et que le peu de troupes qui nous restoient, manquant de munitions et de vivres, ne se sont rendues que pour sauver la vie aux

femmes et aux enfants exposés au dernier malheur où l'assaut ne manque pas de plonger les villes.

Hélà! M. R. M., il est bien malheureux pour nous que l'ancienne France n'ait pu nous envoyer au printemps quelques Vaisseaux, des vivres et des munitions: nous serions encore sous sa domination. Elle perd un pays immense, un peuple fidèle et attaché à son Roi, perte que nous ne pouvons trop regretter tant pour la Religion que pour la différence des loix auxquelles il faut se soumettre. Nous nous flattions, mais en vain, que la paix nous remettoit dans nos droit, et que le Seigneur nous traiteroit en père et ne nous humilieroit que pour un temps; mais son courroux dure encore. Nos péchés sont sans doute montés à leur comble; ce qui nous fati appréhender que cela soit pour longtemps, c'est que l'esprit de pénitence n'est pas général dans le peuple, et que Dieu y est encore offensé, malgré le désir et l'espérance qu'il conserve de rentrer dans peu sous la domination de ses anciens maîtres.

Vous aurez sans doute appris, mes chères Mères, que l'Anglois, touché et lassé de nos poursuites, accorde un Evêque à cette infortunée Colonie; et leur choix, ainsi que celui des François, est tombé sur un sujet qui a pris naissance dans notre Province de Bretagne: cela ne doit pas vous être indifférent; puis, le seul mérite d'un homme a fait quelquefois le bonheur et la gloire de sa patrie; je ne vous ferai point le détail du mérite et des vertus de celui qui va faire le nôtre.

Le choix que l'on en fait, dans un temps aussi critique, en dit assez. Je dirai seulement, qu'ayant été choisi par feu Mr. De Pontbriand, qui le connoissoit parfaitement, l'ayant toujours eu auprès de lui, il le chargea de la conduite de son Diocèse pendant sa maladie. Il s'en acquitta

si dignement qu'à la mort de ce saint Evêque, le Chapitre le nomma Vicaire Général, à la satisfaction des François et de l'Anglois, qui l'ont fait passer l'année dernière à Londres pour le faire sacrer dans quelque Province, et revenir prendre possession de son Diocèse.* Joignez donc, mes très Révérendes Mères, vos prières aux nôtres, pour avancer notre retour. Nous nous flattions que son absence ne dureroit que sept à huit mois, et voilà bientôt l'année expirée sans sçavoir le temps que la Providence a destiné pour combler nos vœux et assurer le salut de ce pauvre peuple, qui n'a d'espérance que dans son Evêque, pour le renouvellement et la continuation de ses mystères. Pour nous autres, l'intérêt général, outre que nous en avons un particulier, la perte de ce pays auroit entraîné la nôtre sans sa charité et sa protection qui nous a mérité celle des Anglois. Notre Monastère et nos biens seroient vendus pour payer les dettes que nous ont fait contracter les troupes du Roi de France, et nos créanciers n'ont arrêté leurs poursuites que par ordre du Gouverneur, à qui notre Maison est redevable de subsister encore.

Pour Mr. Briand, nous lui devons la gloire d'avoir sçu nous maintenir dans notre clôture; ce qu'il nous auroit été impossible de faire, s'il n'avoit pourvu par sa charité et par des moyens que la Providence lui fournissoit pour subvenir à notre indigence; se refusant son nécessaire pour subvenir au nôtre. Nous lui faisons d'autant plus de pitié, qu'il étoit témoin que le dérangement de notre temporel ne venoit pas de notre faute, mais bien de la part de la Cour,

*Mgr. Henri Marie Dubreuil de Pontbriand, étant mort à Montréal le 8 Juin 1760, son successeur Mgr. Jean Olivier Briand, passa en Angleterre sur la fin de l'année 1764; et après avoir reçu l'agrément du Roi d'Angleterre, obtint ses Bulles du Pape Clément XIII, datées du 21 Janvier 1766, et fut sacré le 16 Mars de la même année, à Paris, dans la Chapelle de Sainte Marie de Merry. Il repassa ensuite en Angleterre, et arriva à Québec le 28 Juin 1766.

par laquelle il nous est dû cent vingt mille livres, des avances que nous avons faites pour la nourriture des troupes du Roi de France. Nous ne demandons ni récompenses ni gratification de nos services; celui pour qui nous avons travaillé saura bien nous récompenser et nous rendre au centuple. On nous menace de nous mettre au taux du public, ce que je ne peux croire, qu'à la vue de la Cour d'Angleterre, qui, témoin des dépenses que nous avons faites, plaide notre cause, la France veuille nous faire un tort si considérable; si cela arrive, nous serons obligées de nous abandonner à la Providence.

FIN.

JUGEMENT IMPARTIAL

SUR LES

OPERATIONS MILITAIRES DE LA CAMPAGNE EN CANADA,

EN 1759;

D'APRÈS UN MANUSCRIT RÉCEMMENT OBTENU DE FRANCE.

[L'original du Manuscrit d'après lequel ce Document a été publié, appartient maintenant au Séminaire de Québec.]

On ne peut guère former que de simples conjectures sur l'Auteur probable de ce Mémoire: car il proteste si hautement de son désintéressement dans toutes les opérations militaires qui eurent lieu dans la circonstance du Siége de Québec en 1759, qu'il faut croire que ce Document n'a pas été rédigé par un Officier militaire. L'Auteur dit qu'il étoit à portée de voir tout par lui-mme, de conférer avec les principaux de l'armée, &c. Il est donc à présumer que l'Auteur de cette pièce étoit un homme revêtu de quelques hautes fonctions, soit Ecclésiastiques ou Civiles, et qu'il devoit jouir de beaucoup de confiance auprès des autorités militaires de l'époque.

JUGEMENT IMPARTIAL

SUR LES OPERATIONS MILITAIRES DE LA CAMPAGNE EN CANADA, EN 1759.

On ne s'arrête icy, qu'à ce qui paroît avoir été l'objet de la critique.

1o. Pourquoi a-t-on laissé débarquer l'ennemi à l'Isle d'Orléans?

2o. Pourquoi l'a-t-on laissé faire à la Pointe de Lévi, et établir des batteries ?

3o. Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi occuper la hauteur du Sault Montmorency ?

4o. Pourquoi n'avoir pas mieux garni les hauteurs auprès de Québec?

5o. Pourquoi, à la Bataille du 13 Septembre, n'a-t-on pas réuni tout le monde ?

6o. Pourquoi avoir quitté, avec empressement, les retranchemens de Beauport pour se réfugier à Jacques-Cartier ?

7o. Enfin, pourquoi la Ville s'est-elle rendue, l'ennemi n'ayant fait aucune brèche?

C'est sans prévention, sans aucun motif humain qu'on va entrer dans toutes ces opérations; celui qui le fait, n'a aucun intérêt particulier, n'a aucun parent dans les Troupes ni dans la Colonie, n'est pas entré dans les secrets du Cabinet, et étoit à portée de voir tout par luy-même, de conférer avec les principaux de l'armée, et faisoit son journal exactement.

PREMIÈRE QUESTION.

Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi débarquer à l'Isle d'Orléans ?

On a toujours été persuadé qu'il étoit impossible d'empêcher ce débarquement, et qu'il étoit plus important de conserver nos retranchemens de Beauport, qu'il y avoit à craindre que l'ennemi n'eût attaqué, si on se fût amusé à l'Isle d'Orléans. Cependant, M. le Marquis de Vaudreuil y envoya des détachemens de François, de Sauvages, et même du canon, et on inquiéta l'Ennemi. Si on avoit défendu l'Isle, l'ennemi auroit campé à la Pointe de Lévy, ou, sans camper, auroit attaqué Beauport; d'ailleurs, cette Isle est sans fortifications, et a plus de quatorze lieues de tour.

SECONDE QUESTION.

Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi débarquer à la Pointe de Lévy, et établir des Batteries ?

Un léger détachement que nous avions, fut surpris, ne fit aucune résistance; mais, quelques habitants firent paroître beaucoup de courage. M. de Vaudreuil employa plus de six heures de temps à persuader les Sauvages d'aller donner un coup de main. Cependant, ce Général avoit pris des mesures avec M. le Marquis de Montcalm, pour aller attaquer le soir même le camp de l'ennemi au même endroit; d'autant plus, qu'on voyait à la Pointe de Lévy un nombre considérable d'ennemis. Malheureusement, le même jour, 30 Juin, on fit des prisonniers dans l'après-midi, à la Pointe de Lévy, parmi lesquels on trouva un Irlandois Catholique, qui paroissoit sincère, et qui peut-être l'étoit en effet: il assura que les Anglois n'étoient que 400 hommes; que toute l'armée devoit attaquer la nuit même. On le crut d'autant plus facilement que le Général Anglois

étoit un homme vif et brouillon, et voilà ce qui fit manquer le projet de la Pointe de Lévy. Nos troupes passèrent toute la nuit sous les armes; l'ennemi fit débarquer beaucoup de monde à la Pointe de Lévy, d'où il lui étoit aussi facile d'attaquer notre camp que de l'Isle; l'on jugea que c'étoit une feinte pour nous attirer, nous diviser et prendre nos retranchemens de Beauport, que nous avions toujours crus imprenables. L'ennemi profita du temps, fut bientôt retranché et établit des batteries à la Pointe de Lévy. Ils y étoient, suivant les prisonniers, 3,000. Québec vit bien que l'ennemi alloit le bombarder, et le 2 Juillet les Notables allèrent demander qu'on l'attaquât; ils pensoient qu'il n'y avoit que 600 hommes, ce qui n'étoit pas juste. Et comment attaquer un ennemi retranché? N'y avoit-il pas à craindre qu'il n'eut abandonné la Pointe de Lévy pour fondre avec ceux de l'Isle d'Orléans sur nos retranchements ? D'ailleurs, point de bateaux pour traverser. On avoit depuis plusieurs années mandé à la Cour qu'il n'étoit pas possible de s'opposer aux descentes du côté de la Pointe de Lévy, et empêcher que la Ville ne fût bombardée. Cependant, à force de sollicitations de la part de la Ville, M. Dumas fut commandé avec 1,000 hommes; mais il fut découvert, et quelques uns des nôtres tirèrent sur les autres. Je suis assuré, cependant, que M. de Vaudreuil et quelques autres Officiers auroient souhaité qu'on eût fait une tentative avec un parti considérable à la Pointe de Lévy; mais M. de Montcalm et les principaux de l'armée craignoient de dégarnir le retranchement de Beauport; d'autant plus, que le 9 Juillet, des Frégates ennemies allèrent du côté du Sault Montmorency.

TROISIEME QUESTION.

Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi occuper les hauteurs du Sault Montmorency ?

Ce fut le 9 Juillet que des Berges Angloises, soutenues de Frégates, allèrent débarquer au-delà du Sault. On étoit persuadé que dans ce chenail du nord aucun gros vaisseau n'y auroit jamais pu aller. Quelques Canadiens et Sauvages fusillèrent l'ennemi; on leur tua 140 hommes, nous en perdîmes 8; les autres regagnèrent le Sault pour rejoindre un corps de 7 à 800 hommes. On ignoroit le nombre des ennemis qui augmentoit tous les jours. On pouvoit penser que c'étoit une feinte pour nous engager à aller sur les hauteurs, et que pendant ce temps-là l'ennemi tomberoit tout à coup sur nos retranchemens de Beauport. On vit assez tranquillement l'ennemi monter les hauteurs du Sault de Montmorency. Je suis assuré que M. de Vaudreuil, de concert avec M. l'Intendant, vouloit attaquer la nuit même; mais on assembla un conseil de guerre, où il fut décidé qu'on ne pouvoit faire cette entreprise. C'est un fait dont je suis assuré. M. de Montcalm avoit sans doute des raisons; et en effet, la position de l'ennemi étoit avantageuse, et il s'établit dans la nuit, et même plaça une batterie; il forma dans la suite un camp très considérable; alors, nulle apparence d'aller attaquer; on se contenta d'envoyer quelques petits partis qui, une fois, pensèrent engager une action générale.

QUATRIEME QUESTION.

Pourquoi d'abord, ne pas mieux garnir les hauteurs auprès de Québec ?

On les a crues inaccessibles; on avoit disposé des postes qui n'étoient pas très éloignés les uns des autres. En cas d'entreprise de l'ennemi, on comptoit sur une sortie de la Ville. M. de Bougainville avoit 2,000 hommes qui pouvoient défendre cette partie, et s'y poster, quoique ces troupes fussent dispersées dans six ou sept lieues. La nuit

du 13 étoit celle où il sembloit qu'on veilloit davantage; mais malheureusement, on avait averti que quelques-uns de nos bateaux devoient passer. Les berges Angloises répondirent en effet comme si elles avoient eu des vivres pour Québec. Je sais sûrement que M. de Vaudreuil avoit dit de mettre dans ce quartier 400 hommes de plus, et de faire quelques redoutes; ceux qui conduisoient les opérations militaires et l'artillerie pensoient le tout inutile. Il faut cependant avouer que l'Officier du poste, ou plutôt que les sentinelles, n'avoient pas veillé assez exactement.

CINQUIEME QUESTION.

Pourquoi à la Bataille du 13 *Septembre n'a-t-on pas réuni tout le monde ?*

Ce fut quelque temps après que l'ennemi fut monté, que M. de Montcalm fut averti. Il donna ses ordres aux régimens, et à un certain nombre; il crut devoir laisser le Bataillon de Montréal pour garder les retranchemens de Beauport, et n'avertit ni ne fit avertir le Marquis de Vaudreuil, qui cependant partit bientôt après; ce dont M. le Marquis de Montcalm fut averti. Nous n'étions que 3000 hommes; il prit le parti d'attaquer trop vite, comme il en est lui-même convenu: mais il craignoit que l'ennemi n'eût le temps de se retrancher; il vouloit profiter de la première ardeur du soldat. On a sçu depuis que s'il avoit retardé d'une heure, l'ennemi auroit été renforcé de 3000 hommes, et auroit eu huit pièces de canon. M. de Vaudreuil ne put empêcher la fuite; dans le besoin, il se servoit même d'un prêtre pour rallier.

SIXIEME QUESTION.

Pourquoi avoir quitté avec précipitation les retranchemens de Beauport, pour se réfugier à Jacques-Cartier ?

Je me transportai au Camp le 13, même après la défaite, et j'appris, par M. l'Intendant, qu'il étoit question d'aller à l'ennemi, ou de retourner à Jacques-Cartier; que M. de Montcalm, quoique blessé mortellement, avoit proposé cette alternative. Je pris la liberté de parler du premier parti à prendre à M. le Marquis de Vaudreuil, qui me dit que tous les principaux de l'armée y étoient opposés. On ignoroit la mort du Général Anglois; nos troupes étoient fatiguées; point d'Officiers supérieurs; je lui dis qu'après tout il étoit le maître, et qu'il pouvoit ordonner, mais qu'il seroit obligé de capituler pour toute l'armée si l'on étoit battu; je portai même la sincérité jusqu'à lui ajouter, que si cela arrivoit, il pouvoit paraître inexcusable, et qu'en effet il y avoit à risquer. Je partis sur ces entrefaites, et l'on assembla un Conseil de guerre où il fut décidé qu'on devoit se replier jusqu'à Jacques-Cartier, à onze lieues enviorn de la Ville; poste qu'il étoit d'autant plus important de consacrer que si l'ennemi s'en fût emparé, il nous auroit coupé les vivres, tant pour l'armée que pour la Ville, qui n'en avoit pas pour trois jours. L'ennemi étant maître de la rivière, auroit fait sortir ses berges sur tous les bateaux qui descendroient chargés de vivres, et il n'y auroit pas eu de possibilité de les faire venir de Jacques-Cartier par terre, les chemins étant extrêmement mauvais; on avoit peu de voitures, et jamais on n'auroit pu fournir l'armée et la Ville; l'ennemi nous auroit ainsi coupé tout ce qui est au-dessus de Québec, et forcés à une capitulation générale pour toute la Colonie: il ne falloit donc pas différer un moment à s'emparer de ce poste.

SEPTIEME QUESTION.

Pourquoi la Ville s'est-elle rendue, l'ennemi n'ayant fait aucune brèche ?

N'étant point instruit des vivres, de la disposition de la garnison et des ordres que pouvoit avoir le Commandant, je ne parlerai sur cette question que d'une manière très incertaine. Il y a longtemps que des personnes sensées ont jugé qu'il étoit très difficile que deux Généraux fussent toujours du même avis; que cependant la Cour ne pouvoit s'empêcher de défendre de rien entreprendre que de l'accord; mais quand il faut tenir des Conseils de guerre pour se décider sur le choix d'un parti à prendre, il doit se montrer bien des circonstances sur et d'après la diversité des opinions et la manière différente d'envisager les objets, et les circonstances critiques où l'on se trouve: d'où il résulte, que s'il peut y avoir du danger à réunir l'autorité entre les mains d'un seul, il y en a encore plus à la partager et à la diviser dans plusieurs.

FIN.

Copie de la Lettre écrite par le Major Général du Fort Edward, à M. Monro, Commandant du Fort Guillaume Henri, sur le Lac St. Sacrement, trouvée dans le fondement d'un Sauvage Agnier.

J'ai ordre du Général Wells de vous dire, que c'est la faute des Miliciens si je ne suis pas déjà à votre aide; mais, comme il y en a déjà une grande partie d'arrivés, et que j'en attends demain plus de mille, vous devez être bien sûr que je serai bien vite à votre secours. Vous verrez, lorsque nous serons engagés avec l'ennemi, comment vous pourrez faire pour le mettre entre deux feux; j'en augure bien, nous vous avons envoyé plusieurs exprès; j'espère que personne ne sera tombé entre les mains des ennemis.

M. Janson (*Johnson?*) doit être avec nous, avec 150 Sauvages qui ne tardent que le moment d'arriver. Nous espérons que vous serez capable de vous soutenir jusqu'à notre arrivée, et j'espère que je vous délivreray bientôt, quoyque je sois informé par un prisonnier que l'ennemi a 11,000 hommes. Aussitôt que vous aurez reçu la présente, le Général vous ordonne de lui envoyer plusieurs exprès pour m'informer de la situation où vous êtes, et de combien d'ennemis, et du temps que vous pensez pouvoir tenir contre l'ennemi.

Je suis, &c.

Nota. Le susdit Sauvage Agnier, du parti des Anglois, ayant été arrêté par nos Sauvages, ils l'ont fait mourir, fait couper par morceaux, et ont trouvé la lettre ci-dessus dans son corps.

Plusieurs des Anglois pris par les Sauvages ont été hachés et mangés. Des Sauvages ont fait manger aux mères la chair de leurs enfants!

FIN.

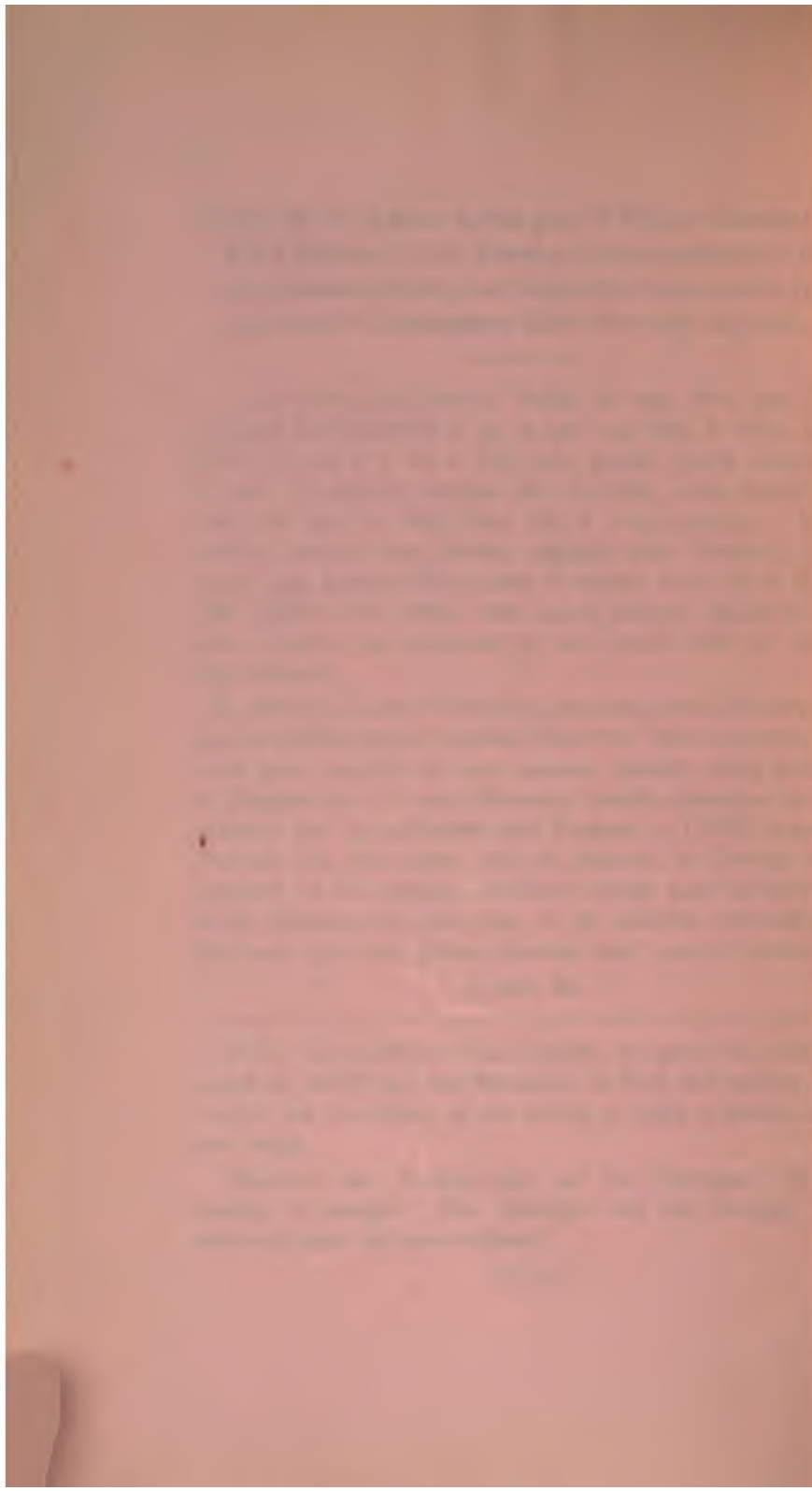

RÉFLEXIONS SOMMAIRES

SUR

LE COMMERCE

QUI S'EST FAIT EN CANADA

D'APRÈS UN MANUSCRIT A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI A PARIS

Ce Document paroit avoir été rédigé après que la France eut perdu le Canada, car l'Auteur y fait mention de cet événement. Les détails donnés par l'Ecrivain, et les connoissances qu'il déploye sur le Commerce qui s'est fait en Canada, font aisément présumer qu'il fut un Négociant instruit, et qui avoit été engagé dans le Commerce de cette Colonie pendant une longue suite d'années.

RÉFLEXIONS SOMMAIRES

SUR LE COMMERCE QUI S'EST FAIT AU CANADA.

Il a été permis par une Ordonnance rendue pour le Canada, et qui a été enrégistrée au Conseil Supérieur de cette Colonie, à toute sorte de personnes de quelque qualité et condition qu'elles fussent de faire le Commerce, même aux Officiers de le faire en gros et en détail, sans déroger.

Cette permission leur a été accordée pour l'avantage de cette Colonie; les profits qui en ont résulté pour les particuliers, les ont mis successivement en état de défricher des terres incultes, et de changer de vastes forêts en des champs fertiles.

Jusqu'à l'époque de la guerre de 1744 les Denrées et les Marchandises y étoient à grand marché; la déclaration de la guerre les fit alors augmenter très considérablement.

L'on n'en sera point surpris, en considérant qu'en temps de paix les Négocians étoient peu dans l'usage de faire assurer leurs Marchandises qu'ils faisoient venir d'Europe, ou du moins, qu'ils ne payoient dans les cas où ils vouloient user de cette précaution, qu'une prime de trois ou quatre pour cent, et que le Fret ne leur coûtoit que de cinquante à quatre-vingts francs par Tonneau. En 1744, dès que la guerre fut déclarée, les Assurances montèrent à vingt-cinq pour cent, et ont été portées ensuite à soixante; le Fret à 200 livres le Tonneau, et ensuite jusqu'à 1000.

Les Denrées du crû de la Colonie ont eu de même une augmentation de prix progressive et relative à celuy des Marchandises que les cultivateurs étoient obligés d'acheter.

Les Colons ayant été dans la nécessité d'abandonner la culture de leurs terres pour aller s'opposer aux efforts des ennemis, les terres sont restées presque sans culture, et les productions en ont été par une suite nécessaire presque anéanties; une corde de bois, qui avant cette guerre ne coûtoit communément que cinquante sols, ou trois ou quatre francs, a toujours valu depuis huit à dix francs au moins, sans que la Paix de 1748 y ait causé aucune diminution.

Le Canada n'a point profité de cette Paix dont l'Europe a jouy jusqu'en 1755; la guerre y a toujours continué, et l'on sait que c'est ce qui l'a occasionnée en Europe.

Par une suite des malheurs de la guerre, cette Colonie s'est trouvée totalement dégarnie et dépourvue de Marchandises depuis 1744 jusqu'en 1748; celles qui y ont été portées pendant les sept années de Paix depuis 1749 jusqu'en 1755 ont été bientôt consommées; il a fallu en acheter considérablement pour le compte du Roy, tant pour satisfaire aux présens que Sa Majesté faisoit aux Sauvages en récompense des services qu'ils rendoient pendant la guerre, que pour fournir aux envoys faits à l'Acadie, et à la subsistance et approvisionnement d'un corps de 3000 hommes qui fut envoyé à la Belle-Rivière.

Outre ces motifs naturels d'une augmentation considérable dans les prix de toute sorte de Denrées et de Marchandises, il en est survenu d'autres qui les ont portées à un prix excessif, et qu'il seroit aisé de faire concevoir par le récit de quelques faits particuliers à cette Colonie.

Avant l'année 1755, le Roy n'avoit jamais envoyé d'es-

pèces monnoyées en Canada pour le payement des Troupes de la Marine qui y étoient entretenues; pour y suppléer, Sa Majesté par une Ordonnance du.....y avoit établi une monnoie de cartes pour la valeur d'environ un million; mais cette somme ne s'étant pas trouvée suffisante pour acquitter les dépenses du Roy qui étoient considérablement augmentées, M. Hoquart, alors Intendant de la Nouvelle France, fut obligé de faire des Billets de caisse qu'on apelloit Ordonnances; ils eurent la même valeur et le même cours que la monnoye de cartes.

Au mois d'Octobre de chaque année, tous ceux qui avoient de ces deux sortes de monnoye, la portoient au Conseil des Trésoriers Généraux des Colonies; le Trésorier Particulier leur donnoit en échange des Lettres de Change sur les Trésoriers Généraux; elles étoient payables aux mois de Mars et d'Avril suivans; l'exactitude du payement à leur échéance leur avoit établi un crédit qui avoit toujours entretenu la confiance de tous les Habitans du Canada.

Cette confiance s'est soutenue également juequ'en l'année 1753. La Cour alors, par des vues d'arrangement économique, ayant envoyé des ordres à l'Intendant pour changer l'ordre et l'échéance de ces lettres de change, et l'ayant fixée en trois termes de payement d'une, deux et trois années à raison d'un tiers par chaque année, il en résulta un fâcheux effet:—ce fut de diminuer infiniment la confiance que l'on y avoit eue jusqu'alors. Dès que les ordres furent notifiés, la Main d'oeuvre, les Denrées, les Marchandises augmentèrent considérablement. Les Marchands dès lors fixèrent trois différens prix aux mêmes Marchandises, relatifs aux trois échéances de payement.

Ce ne fut pas le seul effet malheureux de cet arrangement: Tous les Commerçans tant du Canada que d'Europe,

inquiets de ces retards et des évènements fâcheux qui pouvoient en résulter pour leurs fortunes, les uns en France cessèrent de faire des envoys pour leur compte; d'autres les diminuèrent des trois quarts et donnèrent ordre à leurs Correspondans de ne vendre leurs Marchandises qu'après qu'ils auroient été informés de la manière dont on tireroit ces traites dans la suite; d'autres ne voulurent risquer d'envoyer aux Canadiens sur leurs demandes que pour le montant des lettres payables à la première époque, et réduisirent ainsi leurs envoys au tiers des demandes. Par l'exposé de ces faits qui sont constans, il st facile de juger de la rareté et par conséquent de la charté des Marchandises.

Ce n'étoit cependant pas encore malheureusement le seul discrédit réservé à cette monnoie de papier; en 1755 le Roy ayant envoyé en Canada de l'argent monnoyeé pour le payement des Troupes de Terre que Sa Majesté y fit passer la même année, ces Officiers et Soldats, qui achetoient sur les marchés ce dont ils avoient besoin, ne vouloient point recevoir des Habitans qui avoient à leur rendre, de la monnoie de papier; ils n'y témoignoient aucune confiance; dès lors les Habitans sentirent la différence des espèces monnoyées à celles qui n'étoient qu'en papier; ces Troupes, bientôt répandues dans toute la Colonie, ne firent que trop connoître leur méfiance; elle devint générale.

Une couple de poulets, qui ne se vendoit que quinze ou vingt sols au plus en argent, coûtoit trente à trente cinq sols en papier; une paire de souliers d'homme, dont la valeur étoit, en argent, de quatre livres dix sols ou cent sols, se vendoit huit à dix francs en papier.

Les Anglois, en cette même année 1755, prirent deux vaisseaux de guerre; plusieurs navires marchands s'emparèrent du Fort de Beauséjour, dans l'Acadie Françoise, et commirent beaucoup d'hostilités qu'on regarda en Canada comme une déclaration de guerre.

Chacun alors réserva ce qu'il avoit à vendre, pour prévenir les risques qu'il y avoit à faire venir des Marchandises de France; les années 1756 et 1757, et les suivantes jusqu'à la perte de la Colonie, devinrent encore de plus en plus fâcheuses; les Assurances montèrent à cinquante et soixante pour cent; le Fret, de quatre cent cinquante à mille livres le tonneau; les trois quarts des navires qui étoient partis de différens ports furent pris: de sorte que le peu de Marchandises qui s'y rendoient y revenoient à des prix exorbitans.

Pour le faire connaître d'une manière plus sensible, il suffit de rapporter le calcul d'un Négociant sur le prix d'une Barrique de Vin, chargée en France pour le Canada :—

L'on suppose qu'elle pourroit coûter, rendue à bord du vaisseau, la somme de.....	50. lvs.
Pour mettre à couvert ces 50 lvs. il falloit payer d'Assurance 100 lvs; la prime à 50 pour cent seulement, monte à.....	50. lvs.
Commission et courtage de cette Assurance.....	2. lvs.
Fret de cette Barrique à 600 lvs. seulement pour le Tonneau, qui en contient quatre....	150. lvs.
Coulage ordinaire	10. lvs.
Droits d'Entrée à Québec	12. lvs.
Frais de décharge et de Tonnelier.....	3. lvs.
Total.....277. lvs.	

L'on voit par ce calcul que cette Barrique de Vin revenoit, rendue en Canada, à 277 lvs. en supposant même qu'il n'y eût pas eu un coulage extraordinaire; ce qui, cependant, arrive souvent assez communément. Voilà donc une chose qui n'a coûté en France que 50 lvs, qui occasionne 277 lvs. de frais; ce qui revient à 450 pour cent.

On laisse à estimer le prix que le Commerçant dut vendre cette Barrique de Vin, qu'on ne lui payera qu'avec une monnoye décriée, ou avec des Lettres de Change payables à une, deux et trois années de terme, dans lesdernières années où le payement en a été totalement suspendu.

Si ce Commerçant vend cette Barrique de Vin 300 lvs., l'on ne monquera pas de dire, comme on l'a dit, sans entrer dans l'examen d'aucun détail, qu'il vend à huit ou neuf cent pour cent, ou qu'il est honteux que l'on vende 300 lvs. une chose qui n'a coûtée que 50 lvs. en France.

Cependant, si cette Barrique n'est vendue que 300 lvs., elle ne donne qu'un profit de 23 lvs; sur quoi il faut déduire l'intérêt du retard du payement des Lettres de Change, lequel, à six pour cent, monteroit à 36 lvs, savoir:

Pour 100 lvs. payables à un an de terme.....	6 lvs.
100 lvs. payables à deux ans.....	12 lvs.
100 lvs. payables à trois ans.....à.....	18 lvs.
	36 lvs.

De sorte que, non seulement ce profit apparent de 23 lvs. se trouve absorbé par ces 36 lvs. d'intérêts; mais, pour toute conclusion, au lieu de profit, il y a 13 lvs. de perte, quoique l'on paroisse avoir vendu cette Barrique à huit à neuf cents pour cent de sa valeur.

L'on peut conclure de cet exemple, pour toutes les autres sortes de Marchandises.

Si l'on objectoit que les Marchandises sèches payent moins de Fret, n'étant pas d'un aussi grand encombrement que les liquides, l'on répondra que le prix des Assurances montera davantage: parcequ'une balle de Marchandises de l'encombrement d'une barrique vaut, en espèces, mille écus.

L'on convient, cependant, que ceux qui n'ont point fait faire d'Assurances et qui se sont exposés aux risques, ont gagné considérablement lorsque leurs Marchandises ont eu le bonheur de se rendre. Le risque qu'ils courroient de tout perdre, rendoit leur profit bien légitime; surtout, dans un temps où, de vingt navires qui partoient pour le Canada, il ne s'en rendoit que six.

Il ne faut pas, d'ailleurs, comparer le Commerce des Colonies à celuy qui se fait en France. Si l'on manque dans une Ville du Royaume, de quelque espèce de Marchandise, l'on est assuré de la trouver dans une autre qui est voisine: les Colonies n'ont pas la même ressource; souvent, l'on y est forcé de prendre des Marchandises dont l'on n'a pas besoin, pour avoir celles dont l'on ne peut se passer; la raison est fondée sur l'usage où sont les Marchands de ne vendre jamais une seule espèce de Marchandise: leurs magasins contenant un assortiment de toute espèce, il faut que ceux qui achètent prennent un peu de chaque chose, sans quoi le magasin se déserteroit, et le Marchand se trouveroit dans la nécessité de vendre le reste avec beaucoup de perte.

Le Commerce des Colonies change de face à chaque instant, suivant la bonne ou la mauvaise fortune des armemens. La prise d'un seul vaisseau pendant la guerre augmente souvent jusqu'à une valeur excessive le prix des Marchandises.

Le Canada, dans son Commerce, a encore quelque chose de particulier et différent des autres Colonies; la navigation n'y est point libre toute l'année, à cause du froid; le temps pendant lequel les navires y séjournent est une espèce de foire; où chacun fait ses ventes et ses achapts.

Dés que les navires sont partis, à la fin d'Octobre, les Marchandises augmentent de prix, parceque ceux qui les ont achetées des Marchands forains pour les revendre, doivent naturellement y gagner; ce gain est plus ou moins fort suivant les circonstances de la guerre, ou du plus ou du moins de consommation, et de la nature du payement.

Les circonstances fâcheuses dans lesquelles s'est trouvé le Canada par les suites de la plus longue guerre, faisoient hausser chaque jour le prix des Marchandises: l'Eau-de-Vie s'est vendue jusqu'à 800 lvs. la velte, ce qui fait 25 lvs. la pinte.

Le lard salé, qui voloit originairement, c'est à dire, avant 1755, quinze sols la livre, a valu dans la suite jusqu'à six francs. Un Chapeau de laine, des plus communs, qui vaut quarante sols en France, s'est vendu quarante et cinquante francs, et les autres Marchandises en proportion.

Les pertes continuelles augmentoient la rareté chaque jour, et le décri des espèces a achevé la ruine.

F I N.

ISTOIRE DE L'EAU-DE-VIE

EN CANADA ;

D'APRÈS UN MANUSCRIT RÉCEMMENT OBTENU DE FRANCE.

[L'original du Manuscrit, d'après lequel ce Document a été publié, appartient maintenant au Séminaire de Québec.]

Ce Mémoire a été évidemment rédigé par quelque Missionnaire qui paroît avoir vécu assez longtemps parmi les Sauvages du Canada, pour être en état de tracer un tableau fidèle des crimes et des désordres que le Commerce de l'Eau-de-vie avoit occasionné à cette époque parmi les Peuples de ce Continent, et qui enfin amena la destruction presque entière de ces nombreuses peuplades.

De bons Mémoires nous assurent, que ce fut surtout vers l'année 1650 que la Traite de l'Eau-de-vie commença à signaler ses ravages ; car en cette année-là on en fit venir une quantité considérable à Tadoussac. Ni le zèle et les efforts des Missionnaires chez les Sauvages, ni les représentations fermes mais respectueuses des hautes autorités ecclésiastiques du Canada, ne purent mettre un frein à ce Commerce destructeur. On pense que c'est vers l'année 1705 que ce Mémoire aura été rédigé ; car alors la Traite de l'Eau-de-Vie étoit dans toute sa vigueur, et les désordres qui en résultoient, étoient rendus à leur comble.

HISTOIRE DE L'EAU-DE-VIE EN CANADA.

ARTICLE PREMIER.

Qualité particulière de l'Yvrognerie des Sauvages.

UNE partie de ceux qui entendent parler en France des plaintes que font les Missionnaires du Canada contre l'Yvrognerie des Sauvages, et contre ceux qui en sont les auteurs, attribuent toutes leurs déclamations à un zèle outré; ils disent que ces saints personnages voudroient voir tout le monde dans la perfection; qu'ils hayissent tant le péché qu'ils en poursuivent jusqu'à l'ombre; qu'il y a des défauts proscrits dans les cloîtres qui sont canonisez dans le monde; que parmi les Allemands et les Bretons l'yvrognerie est appelée magnificence—bonne chère: On la regarde comme le lien de la société, comme la source de la joye et un plaisir que se donnent les amis et les braves les uns aux autres, qui a esté de tout temps et en tout lieu à la mode; enfin, que nulle part on ne voit les Magistrats beaucoup occupés au sujet de ce vice. On pouroit répondre, que de tout temps et en tout lieu l'Yvrognerie ayant passé pour un vice honteux et une offense à Dieu, elle a toujours esté en horreur, non seulement aux Chrestiens, mais à toutes les Lois, comme contraire et à la Foy Chrestienne et à toute bonne morale.

Mais, laissant les raisons générales, j'entreprends cette petite histoire pour faire voir que l'Ivrognerie des Sauvages est une différente espèce de celle de tous les autres hommes; et pour faire connoître ce principe inconnu jusqu'icy, à

sçavoir "qu'ils ne boivent que pour s'ennyvrer, et qu'ils "ne s'ennyvrent que pour faire du mal."

Que la censure que mérite l'Ivrognerie, est, en Canada, une plus grande condamnation que partout ailleurs.—Je dis donc, que les Sauvages du Canada ne prennent point l'Eau-de-Vie par plaisir comme une boisson agréable ou utile à leur vie; au contraire la plupart en ont horreur; mais, comme une potion qui leur oste le bon sens et fait en eux trois effets: Le premier est d'échauffer leur froideur naturelle; leur oste leur timidité, leur honte et le trop d'attention que leur donne ce sang froid. Le second, est de leur faire entreprendre, avec force et hordiesse, quelque méchante action de colère, de vengeance ou d'impureté. Le troisième, c'est que l'excès de la boisson et l'yvresse, leur fournissent une excuse reçue et autorisée par la coutume, et une impunité de tout le mal qu'ils font pendant qu'elle dure; ainsi l'Iyvrognerie des sauvages est une frénésie et une fureur volontaire qui leur donnant en mesme temps le courage et l'impunité, sert d'instrument et de couverture à leurs crimes les plus énormes.

Voilà un caractère d'Iyvrognerie bien particulier, et si l'on estoit aussy bien convaincu de ce principe dans le monde que le sont les Missionnaires qui demeurent avec eux par une longue expérience, l'on ne traiteroit pas l'Eau-de-vie, à leur égard, de chose indifférente. Pour en estre convaincu, il faut sçavoir que ces peuples sont naturellement froids, et les femmes timides et honteuses—soit que cette froideur vienne du climat ou de l'éducation; qu'ils ne se battent point de sang froid; qu'ils se querellent peu; que l'excès et l'impudence sont décriés chez eux par dessus le "qu'en dira-t-on" ou de faire parler d'eux; enfin, à moins que d'estre tirez de leur tempéramment froid par un principe

étranger, ou d'estre appuyés par quelque coutume, ils ont peine à vaincre la honte.

Aussi, comme plusieurs d'entre'eux ne laissent point d'avoir de grandes émotions intérieures de colère, de haine et de vengeance, et de sentir d'autres violentes passions, surtout un orgueil qui les porte à se faire distinguer et admirer, ils ont eu de tout temps des supertitions et des cérémonies diverses pour paroître comme possédés de l'esprit, hors d'eux mesmes et en enthousiasme, soit pour impunément exécuter ou avoir ce qu'ils veulent; soit pour dire et faire des choses extraordinaires, et se rendre admirables. C'est par cette intention qu'ils ont, tous les ans, une espèce de Carnaval qu'ils appellent "Gannou8arois."

Deuxièmement:--C'est de là que viennent toutes les Jongleries et invocations des esprits que ceux qui ne sont pas Chrestiens pratiquent en leur pays. Pour çsavoir, par exemple, qui est celui qui a jeté le sort qui tue un malade—quatre vieilles femmes, presque nues, dansent en cérémonie, contrefaisant les possédées, sur des charbons sur lesquels elles jettent de l'huile qui s'enflamme, portant un masque épouvantable. Enfin, lorsqu'ils avoient quelque plaisir, autrefois, ils s'enyvroient de tabac et disoient qu'ils avoient songé la nuit telle chose, et cela pour célébrer leur douleur, se faire appaiser ou consoler, et pour se faire admirer; et tout cela estoit cru et permis.

Les Européens, sçavoir: les François et Hollandois, les ont trouvés dans ces coutûmes, venans s'établir icy. Les François fréquentèrent les Algonquins, Hurons et Iroquois; longtemps après, les Hollandois eurent commerce avec les Iroquois, et comme on se communique dans le commerce ce

que l'on a, les Hollandois leur donnèrent du Rhomb de Bière,* et les François de l'Eau-de-Vin de Vin, et les Sauvages firent bientôt l'expérience d'une yvresse nouvelle qui leur découvrit un moyen, et plus prompt et plus efficace, de faire ce qu'ils désireroient—qui est de se mettre hors d'eux mêmes.

ARTICLE DEUXIEME.

Digression Physique sur la nature de l'Eau-de-Vie.

Le lecteur ne désagréera peut-être pas que nous fassions une petite digession physique sur la nature de l'Eau-de-Vie.

Les Médecins remarquent fort bien que l'Eau-de-Vie est un remède, mais non pas un aliment; ils disent qu'elle n'a point de ces parties qu'ils nomment "alibile," c'est-à-dire, qui se tournent en chyle et en nourriture, et qu'elle est toute composée de matières sulfureuses, huileuses et inflammables, et spiritueuses. L'eau-de-Vie estant prise, disent-ils, en petite quantité et pas trop souvent, produit trois bons effets; car, en piquant et aiguillonnant par les pointes de ses parties l'orifice de l'estomac, elle y attire des esprits—ces esprits luy donnent de la force et de la joye—c'est-à-dire—de la vigueur au coeur. 2o. Ces esprits aydent à la distribution louable des aliments. 3o. Ils dissipent et font exhaler les vapeurs visqueuses. Mais quand l'Eau-de-Vie est prise en excessive quantité, comme par les Sauvages, elle nuit par ses esprits et par ses fumées. Car elle pique si souvent les fibres nerveux de l'oesophage et de l'estomac, qu'elle y produit comme un ———elle le rend sec et rude, ce qui cause le sentiment de la soif et altération; le palais mesme et les parties qui com-

*Rhomb de Bière, ou plutot Rhum de Bière: liqueur spiritueuse fabriquée avec le marc de l'orge qui s'emploie à faire de la Bière. Les Anglois appellent cette liqueur malt liquor; elle est cependant plus connue sous le nom de whiskey.

posent l'organe du goust, devenant comme grillées et bruslées, perdent le sentiment exquis du goust—d'où vient, que les grands yvrognes ne trouvent de goust qu'à l'Eau-de-Vie, le vin leur devenant insipide. Mais, ce qui est de pire, c'est que l'estomac ne digère plus les alimens, soit à cause de sa sécheresse il ne les embrâse plus, soit qu'il soit refroidy par l'absence des esprits vitaux. 2o. Elle nuit par ses fumées qui s'élèvent en tournoyant et causent le vertige, d'où vient que les yvrognes marchent en rond, et semble que leurs pas sont déterminés par la vapeur qui leur remplit la teste. 3o. Les fumées montent au cerveau, principe des nerfs, et s'emparent des conduits de ces esprits qui animent le mouvement des muscles de tout le corps. Ces fumées pourtant ne bouchent pas tout à fait les nerfs; car cela causeroit l'apoplexie, ou au moins la paralysie, mais elles les embarassent et offusquent en telle manière que les muscles des parties éloignées tombent en foiblesse et dissolution; les jambes manquent et n'ont plus la force de porter le fardeau du corps, d'où viennent les chutes; les doigts n'ont plus ce ressort nécessaire pour serrer ce qu'ils tiennent; d'où vient que comme les Sauvages sont habillez de couvertes carrées qui n'ont point d'attaches et qui ne tiennent sur leur corps que tant qu'ils les tiennent dans leurs mains, dès qu'ils se sont saoulés, ils les laissent tomber, et les Cabaretiers ont grand soin de les ramasser et voler. Les muscles mesmes de la langue se relaschent, d'où vient le bégayement. 4o. Quand l'yvresse d'Eau-de-Vie est très fréquente et copieuse, elle fait bien à proportion de plus grands désordres. Le foye se rafroidy par l'absence des esprits vitaux qui animoient les fibres nerveux; de là viennent les dyssenteries, ensuite l'hydropisie et pulmonaires; les desséchemens, d'où viennent les fièvres étiques, et le cerveau n'envoyant que faibl[illegible]t des esprits, la paralysie.

Et certes, pour ne point s'étonner de ces effets, il n'y a qu'à regarder cette brulante boisson à l'approche du feu! Il n'y a qu'à voir les chaudières dont on se sert pour faire l'Eau-de-vie, se consommer en trois mois; les estomacs ne sont pas assurément si durs que le cuivre dont elles sont composées.

Or, pour revenir aux Sauvages, j'en remarque deux choses: la première, celle que j'ai dite, qu'ils ne boivent que pour s'enyvrer; et, comme preuve démonstrative qu'ils sont si religieux et si scrupuleux sur cette maxime, c'est que, quand ils n'ont d'Eau-de-vie que ce qu'il en faut pour en enyvrer qu'un seul, quand ils seroient quatre, les trois n'en goutent pas, et ils en choississent un d'ent'reux pour n'enyvrer; plusieurs disent, qu'ils n'en peuvent pas boire; il n'y a qu'une mesure d'yvresse qu'ils appellent "Ganontiouaratonseri"—Yvrognerie pleine; et quand ils commencent à se sentir les fumées, ils se réjouissent ;"Bon, Bon, voilà la teste qui me tourne," disent-ils, et commencent à chanter leur Gannonhaoury, où ils mettent tout le mal qu'ils ont en teste de dire.

Or, il faut à Orange trente Micouennées d'Eau-de-Vie de Bière, c'est-à-dire, un Pot à Montréal; une chopine enyvre à coup sûr. La seconde chose est, qu'on a vu des corps de Sauvages ouverts, par des blessures ou autrement, tout noirs par les boyaux et l'estomac.

ARTICLE TROISIEME.

Apologie en faveur de l'Eglise Iroquoise.

Ce seroit l'effet d'une grande injustice et d'une grande ignorance si ce que nous avons dit et allons dire de l'Yvro—

gnerie des Sauvages, produisoit dans l'esprit de quelqu'un des mouvements d'indignation, d'horreur et de mépris contre ces pauvres misérables, comme des gens que leur brutalité rend indignes de la prédication de l'Evangile, ou incapables de la Foy. Il y a dans ces sentimens une dureté et une erreur contraires à la Religion Chrestienne. C'est ainsi que les Juifs estimoient autrefois les Gentils indignes de l'entrée de l'Eglise. Dieu veut que tout le monde soit sauvé. Notre Seigneur est mort pour tous les hommes; mais aucun peuple n'a mérité de recevoir la Foy par ses œuvres et ses mœurs. La brutalité des Sauvages doit donner plus de compassion que d'indignation contre eux. Que peut-on attendre des pauvres gentils élevés dans le Paganisme? Les anciens Gaulois, et beaucoup d'autres peuples, n'estoient guères plus polis, avant que d'estre cultivés par la doctrine de l'Evangile. On peut dire à leur avantage deux choses; la première, que comme ils n'ont point la connoissance ni de notre avarice ni de notre ambition, ni de la pluspart des voluptés qui sont les alimens de nos vices et de nos concupiscences, l'ignorance du mal en tient beaucoup dans une assez grande innocence. La deuxième chose que l'on peut dire pour les excuser de leur Yvrognerie est, que ce défaut n'est pas général; au contraire, il faut en excepter presque tous les vieillards et les femmes; secondement, ceux qu'ils appellent Considérables ou Capitaines qui ont le maniement des affaires; il en faut excepter encore quantité de riches naturels doués d'un beau tempéramment, et très modérés, et qui par tout pays passeroient pour de fort honnestes gens; enfin, il en faut excepter surtout ceux que la grâce de Jésus Christ a tirez de la puissance du Démon, desquels beaucoup sont parvenus à une sainteté qui fera la condamnation de bien des François.

Mais, ce n'est pas ici le lieu d'en parler. L'yvrogneri[illegible] n'est donc proprement particulière qu'aux jeunes gens q[illegible] font profession de bravoure, et qui par esprit de superb[illegible] veulent faire parler d'eux, et se rendre renommés pa[illegible] quelque endroit.

ARTICLE QUATRIEME.

L'introduction de l'Eau-de-Vie chez les Sauvages.

Pour retourner à l'histoire de l'Eau-de-vie, outre les effets naturels qu'elle fait chez tous les hommes, elle en fait de si étranges sur les Sauvages dès le commencement, qu'on ne fut pas longtemps à s'appercevoir que l'yvresse des Sauvages estoit de différente espèce de celle des Européens; car, les Sauvages ayant trouvé un buver si prompt et si efficace pour échauffer leur froideur, pour sortir hors d'eux mesmes, et avoir par là la force et l'impunité qu'ils cherchoient, on ne fut pas longtemps, dis-je, à voir des hommes enyvrés s'entretuer; des maris brusler leurs femmes; des femmes déshonorer leurs maris; des pères mettre leurs enfans bouillir dans la chaudière; et c'est de cette sorte que les Algonquins, qui estoient deux mille hommes portant les armes à l'entrée de Monseigneur de Laval, ancien Evêque de Québec, ne sont pas maintenant deux cents.

Les Hollandais, ayant de mesme donné de l'Eau-de-vie de Bière aux Iroquois, elle fit parmi toutes ces nations un si cruel désordre que le Major Andros, pour lors Gouverneur d'Orange et de la Menade,* fit proposer au Gouverneur du Canada s'ils vouloient, de concert, défendre chacun dans son Gouvernement de vendre de l'Eau-de-vie aux Sauvages.

* Probablement Manhatte.

Mais cela ne fut point écouté, et les François n'ont cessé d'étendre le règne de l'Eau-de-vie et la mode de l'yvrognerie par toutes les Nations, en sorte que les 8taois qui hayssoient auparavant à mort cette boisson, à cause de son amertume, s'y sont accoutumés, et en sont devenus passionnés. Les François voyant donc d'un costé, la passion effrénée que ces Sauvages avoient pour cette boisson, la leur vendoient au poids de l'or. Secondement, voyant qu'il n'y avoit point de traite où ils pussent si aisément tromper, ils mesloient de l'eau sallée et vendoient à fausses mesures. Troisièmement, ils se payoient de leurs mains et volaient les Sauvages saouls, sans résistance, ni crainte de pouvoir estre convainvus. Un François de ma connoissance, près les Trois-Rivières, a fait accroire au nomme Lanneratondy qu'il avoit bu cinquante peaux d'Orignal dans une nuit. Enfin, ils allèrent à des extrémités dont on ne sait qu'une petite partie. Chaque Missionnaire pourroit fournir de longues listes de morts désastreuses; je ne citerai que ce que j'ai veu, ou dont ont veu les tesmoins pendant dix-huit ans. Ils répandirent partout leur Eau-de-vie, et apprirent à en boire aux Nations les plus éloignées.

Deux partis se forment et se déclarent, l'un pour l'Eau-de-vie, l'autre contre. — Les Missionnaires voyant l'invention qu'avoit trouvée le Démon, pour ruiner leurs travaux qui avoient déjà eus d'heureux commencemens, ne manquèrent pas de recourir à Monseigner de Laval, Evesque de Québec, qui attaqua puissamment l'Eau-de-vie par ses censures. Il se trouva des personnes qui en entreprirent à défense et l'établissement. Ces gens ayant fait de vastes desseins d'une fortune immense, qui devoit les rendre les maîtres de tout le Commerce du Monde nouvellement découvert, et de celui qui estoit encore inconnu, sçurent mettre

en leur parti le Gouverneur du Canada, et la Compagnie des Indes Occidentales. Ainsy, il se fit deux partis: l'un composé de Monseigneur l'Evesque et des Missionnaires; l'autre, du Gouverneur et de la Compagnie.

Cette querelle divisoit l'Eglise et le monde, la puissance temporelle et spirituelle, le Sacerdoce et le Gouvernement Civil, avec une animosité qui faisoit peine à tous les gens de bien; chacun ayant des maximes et des raisons, des menaces et des procédures propres au soutien de sa cause.

ARTICLE CINQUIÈME.

Divers procédés de ces deux Partys.

La première démarche de ce démeslé fut, que l'on fit venir une consultation et décision de l'Université de Toulouse, déclarant la Traite de l'Eau-de-vie comme estant une Marchandise indifférente, dont on pouvoit bien ou mal user: comme il est permis en France de vendre des épées, et du vin mesme, "*nil interrogantes propter conscientiam.*" L'exposé contenoit trois raisons: — Que cette traite attiroit les Sauvages aux François; que par occasion on les instruisoit par cette amorce et qu'on les polissoit. 2o. Qu'ils en usoient comme les François; cela les fortifioit contre les grands froids. 3o. Que comme les Hollandois en donnoient, si on n'en donnoit point, ils estoient en danger de devenir hérétiques et ennemis de la Colonie. Tout cela s'estoit obtenu sous main, et sous un faux exposé! On verra comme la Compagnie des Indes se crut intéressée à ce qu'il se vendit beaucoup d'Eau-de-vie à cause des entrées.

Enfin, le Gouverneur fit une Ordonnance pour lever, disoit-il, le scrupule des consciences, et appuyer la liberte du Commerce.

De l'autre costé, Monseigneur de Laval fut une Ordonnance par laquelle il déclaroit cas réservé, le péché d'enyvrer les Sauvages, et de leur donner de l'Eau-de-vie à emporter.

La Sorbonne, en différens temps, a fait deux décisions: la première, signée de M. Grandin Cornet...ti, que c'est un véritable péché mortel, et par conséquent réservable, que de contribuer à l'yvresse des Sauvages. La seconde, signée Fromageau, que les gros marchands pèchent mortellement de vendre en gros de l'Eau-de-vie aux Cabaretiers qui enyvrent les Sauvages. Cette décision fut lue en Chaire, par l'ordre et en présence de Mgr. l'Evesque d'à présent, le 12 Juillet 1698.

Le Conseil Souverain de Québec, en 16—, fit une Ordonnance portant : .....*

M. Duchesneau, Intendant en Canada, en fit une autre en 16—, portant défense aux Cabaretiers de prendre les hardes des Sauvages en gage des boissons &c. Ordre de les restituer &c.

M. de Meules, aussy Intendant en Canada, en fit une autre portant : Que le dernier Cabaretier chez qui auroit bu un Sauvage yvre, seroit condamné à une amende de cinquante francs. Nonobstant de belles Ordonnances, les Cabaretiers persévèrent avec une impudence extrême que leur donnoit l'impunité à triompher de la cause de Dieu.

* Cette ordonnance, de même que la suivante, ne se trouve point dans la Collection des "Edits et Ordonnances du Roi de France et des Intendants, concernant le Canada"; de sortes qu'on n'a pu suppléer aux lacunes qui se rencontrent dans cette partie du Mémoire.

ARTICLE SIXIEME.

Description de l'Yvrognerie des Sauvages.

Il faudroit avoir veu les Sauvages yvres pour concevoir toute l'horreur que méritent toutes ces Baccanales infernales. Quand quelqu'un veut s'enyvrer de dessein prémédité pour exécuter quelque mauvais dessein, il apporte sous sa couverte une chaudière de ferblanc ou un petit baril de bois, dont les vendeurs d'Eau-de-vie ont soin de les fournir pour y mettre une suffisante quantité d'Eau-de-vie pour les enyvrer.

Ils n'ont pas de peine à en trouver, dans la licence effrénée avec laquelle les Cabaretiers leur en donnent; mais quand par quelque nouvel ordre de police on suspend ou qu'on empêche d'en donner, les Sauvages ont mille subtilités pour en recouvrer, en cherchant de porte en porte un petit coup qu'ils mettent dans leur chaudière, jusqu'à ce qu'ils en ayent suffisamment pour s'enyvrer; alors, ils se mettent à boire sans manger; (car cela empêcheroit l'effet de l'Eau-de-vie.) Quand ils se sentent tourner la teste, ils s'en réjouissent et commencent à chanter leur chanson de mort, où ils mettent toutes les imprécations contre leurs ennemis; ensuite, se voyant yvres, ils jettent leurs couvertes, ou les laissent tomber, et souvent nuds par la Ville, ils se battent les uns les autres; ils se mangent le nez ou les oreilles avec les dents; on en voit peu qui ayent le visage bien entier; on les voit hurlans et courans avec le couteau à la main, et ils se réjouissent de voir fuir devant eux les femmes et les enfans, comme s'ils estoient devenus les maistres du monde: voilà, ce qui se voit souvent à Montréal.

Mais, ce qui augmente l'horreur, sont les ténèbres de la nuit.—Quand les soldats de la Garnison les obligent de sortir

de la Ville pour s'en retourner en leurs Villages, soit du Sault, de la Montagne, ou de la Rivière des Prairies, ils s'en retournent en hurlant et chantant leur Gannonhaoury, et faisant par le chemin tout le mal qu'ils peuvent; les uns tuent les bestiaux qu'ils rencontrent, les autres ravagent les maisons qui sont sur le chemin du Sault, faisant fuir les habitans comme s'ils estoient des Iroquois; les autres courent et violent les femmes françoises, et il n'y a pas huit jours que deux femmes furent attaquées, dont l'une souffrit ce déshonneur sur le chemin du Sault; l'autre à peine fut-elle secourue. Quand ceux qui demeurent dans cette Isle reviennent saouls dans leurs Cabanes, ils jettent le feu du foyer parmi toutes les écorces, ils prennent leurs haches et leurs sabres, tirent des coups de fusil, et courent ainsi tous nuds de Cabane en Cabane. Ce fut dans une de ces horribles baccanales que le 11me. Septembre 1694, un jeune guerrier de la Montagne ayant reçu un déplaisir, et voulant célébrer sa loudeur et sa vengeance, après avoir fait toutes les fanfares cy-dessus, alla tirer un coup de fusil dans la Cabane de son ennemy; tout le monde s'en estant fuy, le feu prit à une écorce et de là à un soc de poudre qui, avec un grand vent qu'il faisoit pour lors, embrâsa dans un moment les Cabanes d'alentour, et consomma en trois heures cinquante Cabanes de Sauvages, quinze maisons Françoises de charpente, couvertes de planches; une très-belle Eglise bien voûtée et lambrissée de planches, couverte de bardeaux et fort bien ornée; et par dessus tout cela, l'Enceinte du Village qui estoit de charpente de pieux et de pièces; le tout, avec un dommage de vingt trois mille francs.

C'est une chose estonnante que ce malheur ne soit pas encore arrivé à Ville-Marie; mais cela pourra y arriver quelque jour.

Pour fournir aux dépenses des Yvrogneries qui les mettent tous les jours à nud, ils volent à leurs femmes et enfans leurs hardes et leurs couvertes, et leur blé; ce qui réduit ces pauvres créatures au désespoir, cause des divorces et mille autres désordres.

Mais, comme tout cela ne suffit pas encore, ils ont trouvé de nouvelles inventions pour contenter leur Yvrognerie. Ils empruntent à crédit sur leur future chasse; par exemple, une couverte, une chemise. On la leur vend fort cher, parce que ce n'est pas argent comptant, et eux la vont porter chez le Cabaretier, à qui ils la donnent pour une pinte d'Eau-de-Vie, qui leur a coûté dix ou douze francs. Les Marchands sont si mal aivisez que de leur prester, et eux empruntent d'autant plus facilement qu'ils n'ont pas dessein de payer, mais de s'en aller aux Iroquois ou aux Outaouois quand ils ont fait bien des dettes.

ARTICLE SEPTIEME.

Morts funestes des Sauvages des Missions du Lac Ontario.

En 1676 à Gannandoxé, les Traiteurs ayant enyvré une partie des Chasseurs Sonontaono, un entr'autres mourut, après avoir persévéré dans une yvresse et une impureté continuelle de plusieurs jours.

A Ganneyous, dans un yvresse causée par les Traiteurs du Fort Karatak8y, deux Yvrognes se battant, l'un donna un coup le pié à l'autre, qui lui disloqua la mâchoire, qui ne se remettant point, il demeura la gueule ouverte d'une manière horrible, et mourut ainsy.

Item à Ganneyous, la nommée Kibkit fut tuée à coups de couteau. En mesme temps, un peu après, à Kenté, une autre femme fut tuée par des Yvrognes. A Karatakuouy, Tonan8onnon eut le cou coupé.

Item, Honnonchiaoué, poignardé.

Item, A8egouch.—A Tcheiagon, deux femmes.

Aux Trois-Rivières, M. d'Ollier trouva en son chemin un cadavre, sans teste: c'étoit un Loup tué dans la boisson.

Suites des Malheurs de l'Eau-de-vie à Montréal.

Deux Yvrognes du Sault se noyèrent à Chateauguay, après deux jours d'yvresse.

1683.—Item, un autre dans un trou, où l'on abreuvoit les chevaux, dans la glace.

1684.—Garao, neveu d'Onna8aterao, estant saoul, gela, passant le Lac.

1686.———est crevé, et gelé sur le Lac des Deux-Montagnes, glacé. On trouva son baril presque vuide près de luy. Garaxé l'a veu.

1680.—La fille d'Eskannious, enceinte, se noya chez Roland, yvre.

1680.—Item, chez le mesme, deux Sauvages se tuent à coups de couteau, et l'autre en 1693. Item, au bout de l'Isle, le nommé Provençal est étranglé et étouffé par un Sauvage saoul.

1686.—Le nommé Grandmaison, montant à Karatak8y, enyvra un Sauvage Agnier, lequel repassant la rivière en canot tourna, et se noya avec trois enfans. Cas admirable! —une année ensuite, presque dans le mesme temps, ce mesme

Grandmaison fut surpris au même lieu par des Iroquois, et tué lui neuvième, et toutes les hardes des soldats, qu'il portait à Katarak8y, pillées.

ARTICLE HUITIEME.

Malheurs causés par l'Yvrognerie des Sauvages.

Le nommé Tégara8eron, du Sault, s'étant enyvré à Lachine, il rencontra une petite fille qui gardoit des vaches; il la viola, et pour comble de méchanceté et de crauté il la poignarda et tua. Le père de cette fille ayant demandé justice, on n'en fit point, de peur de révolter les Sauvages du Sault dans un temps de guerre dangereuse.

Saccagement de la Paroisse de Lachine, dans l'Isle de Montréal, où il se vend beaucoup d'Eau-de-Vie.—Quatre jours après, arriva cette fatale et mémorable journée de saccagement de la paroisse de Lachine, dans laquelle ils exercèrent tout ce qu'ils savoient de cruautés, et se surpassèrent eux-mesmes, laissant dans l'espace de sept lieues de pays les vestiges d'une barbarie inouye: des femmes empalées; des enfans rôtis sur de la cendre chaude; toutes les maisons bruslées; tous les bestiaux tués; quatre-vingt-dix personnes emmenées, qui la pluspart furent bruslées cruellement et immolées à la vengeance des Iroquois, ou plutôt à celle de Dieu qui se servoit des Iroquois pour les ministres de sa justice, parceque cette paroisse de Lachine avoit esté, et est encore le théâtre le plus fameux de l'Yvrognerie des Sauvages.

Pendant que cette horrible exécution se fesoit, Dieu sembla avoir osté l'esprit de force et de conseil aux François, qui furent partout honteusement vaincus, insultés et moqués

par les Sauvages qui emmenèrent à leur barbe, avec des cris de victoire, cette troupe lamentable de prisonniers, pleurant et criant dans le temps que se faisoit ce massacre. Le père de cette jeune fille qui avoit été violée par Téganaßeron, vint crier au milieu de la Ville de Ville-Marie: "On ne m'a pas fait justice, Dieu la fait." Ce malheureux Sauvage n'échappa pas pourtant à la vengeance de Dieu, car un an après il fût tué dans un combat par les Loups.

Peste et Famine. 1690.--Le massacre et le saccagement de la Paroisse de Lachine, qui avoit été précédé par une espèce de peste ou maladie contagieuse, qui en 1687 avoit enlevé 1400 personnes en Canada, fut suivie d'une famine qui a duré plusieurs années. Le commencement de cette famine fut manifestement causé par une fameuse Yvrognerie qui se fit à Lachine par les ßtaois et Hurons, qui y estant arrivés en près de 80 canots en 1690, s'y enyvrèrent d'une manière horrible; les blés estoient les plus beaux du monde; le lendemain de cette Yvrognerie, ils furent trouvés tous rouillés et déséchés de la brume; et depuis ce temps le blé a valu jusqu'à dix et douze francs le minot. Il faut estre aveuglé pour ne pas attribuer les autres misères qui ont accablé ce pays aux désordres de l'Eau-de-Vie.

Irruption des Iroquois sur la Mission de la Montagne.— Les Sauvages de la Montagne n'en ont pas esté exempts; car au mois de May de cette année, soixante et dix Iroquois s'estant venus poster en trois bandes au bois des champs, donnèrent si ionpinément sur les hommes et les femmes qui semoient du blé d'Inde, en prirent trente, et tuèrent six, et la malheureuse Ville de Montréal, à la veue et au voisinage de qui ce Village est, et qui est la source de leur Yvrognerie et de leur péché, ne leur put donner aucun secours; et les insolens Iroquois emmenèrent leur proie à la honte des François.

Journée de la Prairie de la Magdeleine. — Une pareille punition arriva la mesme année, le 10 d'Aoust, à la Prairie de la Magdelaine, où toutes les forces des François estoient campés. Il s'estoit fait la nuit d'auparavant une célèbre Yvrognerie parmy les François, où mesme quelques-uns d'entr'eux les dits François, par un excès de brutalité, avoient péché avec une vieille Sauvagesse du Sault; le lendemain au matin, jour de Saint Laurent, cent quatre Anglois avecque quatre-vingts Loups, s'estant glissés par un fossé derrière le moulin, et tué la sentinelle endormie, surprirent le camp où tous estoient presque yvres ou endormis, levèrent la chevelure à six 8aois, tuèrent vingt habitans et quatre capitaines des troupes, qui accoururent à la porte du Fort de la Prairie comme les ennemis estoient prests d'y entrer et de la saccader. Il est vray que les dits Anglois furent dans leur retraite vaillamment défaits par MM. De Valrennes et Demuy.

1690.—En 1690, le nommé Sona8enton tua un nommé Kentaratyron, le Village du Sault estant retiré dans cette ville Un nommé Sorma8ches, du Sault, fut tué d'un coup de couteau au plis du bras, qui lui coupa trois veines et lui fit perdre tout son sang pendant la nuit, dont il fut trouvé mort. La mesme année, durant la traite des Outaouais, un Huron d'Etyonnontaté fut poignardé à coups de couteau durant l'Yvrognerie.

1692.—En 1692, le nommé Ossirynonhiata, de la Montagne, s'estant enyvré durant la gelée de la nuit, et estant tombé en montant la Montagne, fut trouvé, le lendemain, roide et gelé.

1694.—En 1694, le nommé Sokaka, item de la Montagne, ayant beu, se gela en passant du Sault, et mourut en arrivant. La mesme année un nommé Og8ar8ata, aussi de la Mon-

tagne, précipta sa femme du haut de la palissade du Fort de la Montagne, de quoy elle mourut sur le champ.

1695.—En 1695, un nommé Ononta8iro, cassa la teste à sa femme dans le milieu de la Ville.

1697.—En 1697, la mère d'un nommé Assynnaré fut trouvée, le matin, morte à la porte d'une cabane où elle s'estoit enyvrée. La mesme année un Huron d'Etyonnontaté, estant yvre à Lachine, poignarda sa propre soeur.

1698.—En 1698, le nommé Synnonk8y, du Sault, fut tué par les Algonquins à coups de couteau; ce qui a fait une guerre immortelle entre ces deux nations, et ils s'entrebattent tous les jours dans l'Yvrognerie, et ont encore nouvellement poignardé un autre Sauvage de la Rivière des Prairies qui n'en est pas mort. Item, la mesme année, la nommée Gassarias fut trouvée morte yvre, et toute nue, s'estant gelée dans les froids du mois de Décembre, en sortant de la Ville.

1699.—En 1699, un Algonquin, au mois de Janvier, fut trouvé mort yvre au pied du Long Sault.

Morts funestes des Traiteurs d'Eau-de-Vie.—Le Carnaval de l'année 167.....six traiteurs du Fort de Katarak8y, nommés Duplessis, Ptolémée, Dautru, Lamouche, Colin et Cascaret, enyvrèrent tout le Village de Taheyagon, dont tous les Sauvages furent saouls trois jours durant. Les vieillards, les femmes et les enfans s'ennyvrèrent tous; après quoy, les six traiteurs firent la débauche que les Sauvages appellent Gan8ary, courans tous nuds avec un baril d'Eau-de-Vie sous le bras.

Ils ont tous finis d'une mort misérable: Duplessis, est mort à la Barboude, où il a esté vendu par les Anglois.

Ptolémée s'est noyé, tournant en canot sur un rocher auquel il a donné son nom, le Sault Ptolémée. Dautru s'est noyé dans la Barque de M. de la Salle, qui périt dans le Lac Huron. Lamouche s'est noyé à l'entrée de la Rivière Sainte-Anne, avec un Lanodière. Colin a esté bruslé aux Iroquois, en 1692, accompagnant M. Le Chevalier d'Eau en ambassade. Cascaret est mort sans confession, chez un Chirurgien à Montréal, rongé de vérole, aussi bien qu'un nommé Lacauce, qui fut trouvé mangé des Aigles à la Pointe à Baudet, dans le Lac Saint François. C'estoit un célèbre impudique, et un fameux traiteur d'Eau-de-Vie.

Il n'y a point de Missionnaire qui ne puisse fournir un pareil martyrologe de gens tous nouveaux.

ARTICLE NEUVIEME.

Compte et détails de l'Eau-de-Vie qui se débite aux Sauvages en Canada.

L'eau-de-Vie qui se porte à Missilimimaqui ..... et aux austres païs d'en haut, peut aller, peut-estre, à quarante barriques.

Plus, au Montréal, on peut en débiter aux étrangers, savoir: aux Algonquins, Hurons et Outaouois, en trois traites qui durent environ une semaine, chacune environ douze barriques. Plus, aux Sauvages de la Montagne, environ huit barriques. Plus, aux Sauvages du Sault, le double, ou environ. Plus, aux Trois-Rivières, environ douze barriques. A Québec, autant.

Somme, cent barriques, sur lesquelles la Compagnie prend vingt francs d'entrée, qui font deux mille livres. Le Roy perd, en hommes tués, en femmes qui avortent, en Sauvages qui ne pouvant payer, s'en vont; en Sauvages qui, à cause de l'Yvrognerie, ne viennent pas des Iroquois, plus de vingt chasseurs par an, qui apporteroient, au moins, deux mille écus de pelleteries par an.

Il est clair que le Roy perd beaucoup davantage par l'Yvrognerie qui lui oste par an pour deux mille écus de pelleteries par an, que par l'Eau-de-Vie, qui ne lui rend que deux mille francs par an.

Secondement.—Le Roy n'a pas besoin de profaner ses coffres par un si sale gain, et si injurieux à Dieu.

Troisièmement. Le service que le Roy tire des Sauvages, quand ils sont ses sujets, et les dommages qu'il en reçoit quand ils sont ses ennemis, n'est pas comparable à ce gain injuste.

Quatrièmement.—Je ne parle point de la malédiction et de la vengeance de Dieu sur la Colonie, des désordres, des incommodités que les Sauvages y causent aux François; entr'autres, du danger continuel d'Incendie où est Ville-Marie.

ARTICLE DIXIEME.

Détail du Gain et des Friponneries des Cabaretiers.

Enyvreurs des Sauvages.—Il faut remarquer que quoique Ville-Marie soit le lieu de la plus grande traite d'Eau-de-Vie, néanmoins malaisément peuvent-ils débiter trente-cinq,

ou au plus, quarante barriques; savoir: douze barriques en trois traites aux étrangers, et vingt ou trente aux Sauvages de la Colinie. 2o. Il faut remarquer que les fameux Cabaretiers des Sauvages, sont au nombre de dix, au moins, et quelquefois davantage, qui ont à se partager le gain du débit d'au moins quarante barriques d'Eau-de-Vie. 3o. Il faut remarquer que ces sortes d'Enyvreurs de Sauvages ne font point d'autre métier, ni d'autre commerce, et n'ont pour vivre que le dit gain.

Cependant, il fait fort cher vivre à Montréal. La famine y est fréquente; les hardes y sont d'une cherté extraordinaire à cause de la guerre, quoique passée; les logemens y sont fort chers, particulièrement dans les quartiers où fréquentent les yvrognes, qui est le plus marchand de la ville. Ils ont tous femmes et enfans; il faut par nécessité, que pour gagner leur vie, ils fassent d'étranges friponneries, à moins de quoy ce métier ne pourroit les faire subsister.

1o. Ils vendent beaucoup plus cher qu'aux François.

2o. Ils mettent de l'eau salée: ce que nous savons par la déposition d'un soldat, qui a demeuré trois ans chez un des plus célèbres, et qui d'une demi-barrique en faisoit toujours une entière.

3o. Il y a des Sauvages qui assurent y avoir vu mettre de l'urine. Il y avoit un ouvrier qui alloit boire dans un de ces bouchons; cette boisson lui ayant fait mal au coeur, la maitresse dit d'abord à la servante. "As-tu donné de la barrique des Sauvages?"

4o. Ile retiennent les hardes des Sauvages en gage, et comme les Sauvages ne se souviennent plus où il ont beu, ils alienent les dites hardes, ou les changent de figure.

5o. Ils volent et dépouillent les Sauvages saouls; ils prennent leur argent dans leur sac, et leur hardes.

Il y a de ces Cabaretiers qui ont acquis, dans un mois, pour cinq cents francs de ces hardes; et c'est ainsi que leurs friponneries leur valent davantage que le débit de l'Eau-de-vie, qui n'est qu'un prétexte pour couvrir un brigandage toléré; au milieu de la Ville, des lieux infâmes où se commettent toutes les impuretés imaginables, qu'ils souffrent pour avoir leur chalandise; et enfin, des coupe-gorge ensanglantez par le meurtre des Sauvages. Voilà quels sont les lieux où l'on traite l'Eau-devie. Voilà, le Commerce que quelques-uns ont traité, icy, et en France, d'une honneste invention, que la bonté et piété du Roy accorde à ses honnestes sujets pour gagner honnestement leur vie, et pour attirer les Sauvages à la Foy Chrestienne, au lieu de les polisser et civiliser! Ce sont là les raisons qui ont esté exposées dans les consultations que l'on fit dans l'Université de Toulouse, en 167...raisons qui sont si peu véritables qu'il est évident qu'il y a beaucoup de Sauvages, aux Iroquois, qui viendroient se faire Chrestiens, gémissans comme ils le font sur la tyrannie des yvrognes; mais les Hollandois d'Orange, qui ont tous les désirs du monde de les retenir, ne manquent point de leur dire, que l'on est encore plus yvrognes à Montréal. 2o. Il est certain que quantité de Sauvages s'en sont allez, se voyans dans l'impossibilité de payer jamais les dettes qu'ils ont contractées pour l'Eau-de-vie. 3e. Comme il est impossible de retenir un Sauvage qui a toujours la clé des champs, il y a bien du danger que ceux qui restent encore icy ne s'en aillent par le même motif qui a fait retirer les Loups de St. François, après avoir ravagé toute la coste du sud.

Ce sont les dettes contractées aux Trois-Rivières, qui ont chassé ces Loups, et ce seront les dettes contractées à Mont-

réal qui chasseront nos Sauvages, qui n'ont fait autre métier que d'emprunter, d'une main, des hardes qui valoient quatre Castors, et les donner de l'autre pour une pinte ou une chopine d'Eau-de-vie.

ARTICLE ONZIEME.

Règlemens que l'on devroit faire observer à Montréal.

1o. Il n'y a point de Ville polissée où les Cabaretiers, ou Bouchons, ne doivent être approuvez du Gouverneur, Magistrat, et certificat du Curé.

2o. Où par conséquent, délinquant, il puisse être cassé et mis à l'amende, et s'il persévère, banny.

3o. C'est la coutume et l'ordre que, durant le temps des services Divins, on ne donne point à boire.

4o. C'est l'Ordonnance que l'on fait rendre aux Sauvages les hardes et armes.

5o. On a souvent ordonné que, quand un Sauvage yvre fait du désordre, on le mette en prison.

6o. Il y a des Ordonnances que le dernier qui enyvre paye l'amende.

7o. Qu'on ne permet pas de tenir Cabaret hors de la Ville; le Roy a ordonné qu'on ne traiteroit qu'aux trois Villes du Canada.

8o. Que les dénonciateurs et tesmoins auroient part aux amendes.

DIVERSES EXHORTATIONS AUX SAUVAGES YVROGNES.

Il est désormais inutile de vous apporter des raisons tirées de la Foy, pour vous empescher de vous enyvrer; on vous a dit cent fois:

1o. Que Dieu haït, et a plus d'horreur d'un homme yvre, que vous, vos parens, la Robbe noire; vous savez combien vous les fâchez.

2o. Que le Saint Esprit qui estoit en vtore cœur, en sort, à l'entrée de l'yvrognerie.

3o. Que le démon y entre.

4o. Que votre âme devient laide et puante.

5o. Que vous vendez, pour un demi-arr, votre âme et votre salut.

6o. Que cette Eau-de-vie sera le feu qui ne s'éteindra pas dans l'Enfer, pour vous brusler.

7o. Vous appelez ici les fléaux de la peste, de la guerre et de la famine, par votre ivrognerie.

8o. Vous perdez l'usage des sacremens et de la Foy.

9o. A la fin, accablés de dettes, vous quittez la Foy.

Tout cela ne vous touche point, non plus que les raisons naturelles.

1o. Vous usez votre santé; les chaudières mesmes s'usent bien par la force de l'Eau-de-vie. Vous mourrez tous étiques; à cause de cela votre foye sera tout noir; vous ne vivrez plus aussy longtemps que vos ancêtres qui ont précédé l'Eau-de-vie.

2o. Vous estes au hasard d'estre tuez à coups de couteau ou de gener, ou de vous noyer; en voilà vingt-huit.

3o. Vous estes faits comme des pourceaux; vous vautrant dans la boue, hays, méprisés, moqués de tous.

4o. Vous n'estes plus considérables, pendant votre réputation parmy les François et vos neveux.

5o. Comme vos hardes ne tiennent point à votre corps, et que vos mains sont lâchées par l'Eau-de-vie, vous perdez vos couvertes, et estes dépouillés des soldats, qui vous voyans lestes et braves au cabaret, vous suivent comme un castor, ou un ours à la trappe, pour vous dépouiller; ils décousent les galons de vos hardes, en font des mitasses, s'en accommodent, &c.

6o. Vous vendez, pour un coup d'Eau-de-vie, ce qui vous coûte beaucoup; vuos dérobez et dépouillez vos familles.

7o. Vous êtes hays de vos femmes et des Robbes noires.

8o. Vous cassez la teste à vos amis; bruslez votre Village; battez vos femmes, ravagez vos moissons. Ce n'est pas estre camarade, amy, fils ou mary: c'est estre un bourreau, un buveur, un ennemy: que feroient les Iroquois?

9o. Un cheval, quand il n'a plus soif, ne boit plus.

10o. Cette boisson est traitesse; on ne peut s'en humecter, sans estre yvre; vous buvez sans manger.

11o. Les Cabaretièrs y mettent de l'urine.

12o. Cette boisson est une médecine et non un aliment; voudriez-vous prendre autant de médecines purgatives?

13o. Votre yvrognerie n'est pas comme celle des autres; vous ne beuvez que pour vous enyvrer, et vous ne vous enyvrez que pour vous battre.

14o. Quand vous allez boire, il semble que vous disiez: "Je choisis celui-là pour qu'il me mange le nez".

15o. Pourquoi criez-vous? Que ne dormez-vous ?

160. Vous ne devez point aller en Ville avec les yvrognes, si vous voulez vous en corriger.

Dialogue d'un Missionnaire et d'un Sauvage, sur l'yvrognerie de ce Sauvage.

Le Sauvage.—Nous avouons, nous autres hommes, que le Démon de l'Yvrognerie nous renverse la teste; nous aussy croyons, que vous autres Robbes Noires estes d'une autre nature que nous. C'est votre affaire, à vous autres Saints, de ne point boire; mais nous, nous croyons que l'Yvrognerie est convenable à nous autres hommes.

Le Missionnaire.—C'est l'affaire de tous d'aller au Ciel; pour les Yvrognes ils n'iront point dans le Ciel, cela gasteroit ce beau pays, on n'y seroit pas heureux. C'est l'affaire des Sauvages aussi bien que des Robbes Noires de n'estre point yvrognes. Dieu est aussy bien le maistre des Sauvages que des Robbes Noires; tous les hommes sont également obligés de lui obéir. Dieu haït l'Yvrognerie, parce qu'il est la vertu mesme: donc les Sauvages sont autant obligés d'haïr l'Yvrognerie que les Robbes Noires.

Le Sauvage.—C'est l'affaire d'un Considérable, d'un Capitaine de savoir bien boire, de faire boire ses neveux, de ravager les cabanes de ceux qui n'écoutent point sa voix, et qui ne lui obéissent pas; de faire fuir les femmes et les enfans, et de se faire craindre.

Le Missionnaire.—Tu dis qu'un Yvrogne est Considérable? tu n'as qu'à regarder comme il est fait quand il est saoul, que la teste lui tourne: il tombe, il se roule dans la

boue, comme un pourceau; il est malade, il perd l'esprit. Les François le battent, le chassent, le dépouillent; il est hay de tout le monde, et tu m'appelles cela un Considérable ?

Le Sauvage.—Ce que Dieu a fait, est bon, à ce que tu dis; il a fait l'Eau-de-vie, puisqu'il a tout fait; il l'a fait pour s'en servir; tu as donc tort de nous défendre l'Eau-de-vie.

Le Missionnaire.—Dieu a fait l'Eau-de-vie, mais non pas pour l'Yvrognerie; il a fait l'Eau-de-vie pour en boire par manière de Médecine, mais non pas pour en boire des pleins seaux comme toy. Que dirois-tu, si après t'avoir donné une tasse de Médecine, je voulais t'en donner un plein seau? tu le refuserois. L'Eau-de-vie est bonne à ceux qui en savent user, mais elle est dangereuse à ceux qui ont l'esprit foible comme les Sauvages: tout de mesme qu'un couteau est bon, mais il est dangereux entre les mains d'un enfant.

Le Sauvage.—Mais, les François s'enyvrent aussi; ils nous ont appris à boire; ils nous vendent de l'Eau-de-vie; les François sont pourtant de grands esprits qui ont leur place dans le Paradis; ils sont les premiers Chrestiens; nous serons donc aussy heureux au Ciel si nous faisons comme eux.

Le Missionnaire.—Il y a deux sortes de François, et deux sortes de Chrestiens. Les uns sont des Canailles, pauvres gens, que nous méprisons, qui seront damnés, qui sont ceux qui vous vendent de l'Eau-de-vie. Il y a d'autres François qui sont Considérables, bons Chrestiens, gens de bien; Imites ces derniers François là, non les autres.

Le Sauvage.—Si je ne m'enyvrois point, on ne me craindroit pas; car parmy nous on ne se bas point quand on n'est

pas saoul; mais quand on l'est, l'Yvrognerie excuse tout, et les jeunes gens vous en obéissent mieux.

Le Missionnaire.—C'est le Démon qui vous a inventé cette coutume de ne point punir les yvrognes; faudroit au moins les lier afin qu'ils ne fassent point de mal. Tu dis que les jeunes gens t'obéissent mieux? au contraire, tu gastes ta noblesse; tes neveux ne t'écouteront plus quand tu les reprendras; ils te diront: "Corriges-toy, toy-mesme." C'est l'affaire des Considérables d'embellir la terre, et de ne point donner de mauvais exemples.

FIN.

VOYAGES

DE

DÉCOUVERTE

AU

CANADA,

ENTRE LES ANNÉES 1534 ET 1542,

PAR

JACQUES QUARTIER, LE SIEUR DE ROBERVAL,
JEAN ALPHONSE DE XANCTOIGNE, &c.

SUIVIS

DE LA DESCRIPTION DE QUÉBEC ET DE SES ENVIRONS EN 1608, ET DE DIVERS EXTRAITS RELATIVEMENT AU LIEU DE L'HIVERNEMENT DE JACQUES QUARTIER EN 1535-36.

(AVEC GRAVURES FAC-SIMILE.)

REIMPRIMES SUR D'ANCIENNES RELATIONS, ET PUBLIES

SOUS LA DIRECTION

DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

QUEBEC:

IMPRIME CHEZ WILLIAM COWAN ET FILS.

1843.

AVERTISSEMENT.

LA Société Littéraire et Historique de Québec croit devoir rendre compte des motifs qui l'ont engagé à entreprendre la réimpression des trois voyages de JACQUES QUARTIER en 1534, 1535 et 1540, ainsi que des autres documents compris dans ce volume, qui est le troisième que cette Société publie sur l'histoire des premiers temps du Canada.

Les relations du célèbre navigateur malouin, imprimées de son temps en France sont entièrement épuisées, du moins dans la langue où elles furent d'abord écrites. Le récit de son deuxième voyage fut publié à Paris en 1545, et à Rouen en 1595, mais la Société n'en a pu découvrir aucun exemplaire, après avoir fait faire beaucoup de recherches à cet égard. L'éditeur de l'édition de Rouen dit qu'il l'avait traduite d'une relation *en langue étrangère,* probablement de celle qu'on voit dans le 3e tome de la collection des voyages par RAMUSIO, Venise, 1556. On en conclut que les voyages de Quartier en français, avaient déjà disparu en 1595.

LESCARBOT, dans son histoire de la Nouvelle-France, nous donne en les parties essentielles des deux premières relations de Quartier, mais par extraits détachés et répandus dans différents endroits de son ouvrage, qui d'ailleurs est devenu extrêmement rare.

Il existe à la bibliothèque royale de Paris trois exemplaires manuscrits du deuxième voyage, qui s'accordent sur tous les faits principaux, et dont l'un paraît dater du milieu du 16e siècle: on croit que celui-ci est l'original même de Quartier. La Société s'en était procuré une copie, qui a été soigneusement collationnée avec les deux autres

manuscrits, et ensuite avec Lescarbot et Ramusio: c'est cette copie dont elle offre au pays la réimpression. La Société fera remarquer en outre, que ce deuxième voyage est précédé d'une version exacte de la célèbre épitre dédicatoire, adressée par Jacques Quartier à FRANÇOIS I, et que l'on croit avoir été composée par BELLEFOREST, historiographe de l'époque; cette pièce copiée sur l'original même, contient un passage remarquable que Lescarbot a cru néanmoins devoir supprimer lorsqu'il a inséré ce document dans son Histoire de la Nouvelle-France.

Le troisième voyage est traduit de HACKLUYT (*Hackluyt's Collection of Early Voyages, Travels, and Discoveries. London,* 1810.), seul endroit où l'on ait pu le rencontrer, encore n'est-ce qu'un fragment très-incomplet. Lescarbot, Champlain et Ramusio ne font aucune mention de cette pièce, qui leur était sans doute inconnue.

Ces documens si précieux pour l'histoire des premiers commencemens de la Nouvelle-France, sont suivis du "Routier de JEAN ALPHONSE," premier pilote de ROBERVAL (en 1542), qui décrit le cours du fleuve St. Laurent depuis le détroit de Belle-Isle jusques "au Fort de France Roy" (vers le Cap Rouge), et du voyage que fit Roberval lui-même au Canada en 1542. On y a joint deux lettres traduites de Hackluyt, sur la découverte des Saults qui sont au-dessus de Hochelaga.

On a aussi ajouté deux autres documens, accompagnés de deux esquisses - *fac-simile,* tirés d'une ancienne et rare édition des voyages de Champlain (Paris, 1613). Le dernier de ces documens surtout, fournit des renseignemens curieux sur l'ancienne topographie de QUEBEC et de ses environs, et, à l'aide des notes qu'on y a ajoutées, il sera facile de reconnaitre la plupart des localités auxquelles M. DE CHAMPLAIN avait imposé des noms qui, depuis plus de deux siècles, étaient perdus ou ignorés.

Enfin, la Société a lieu de croire qu'on lira avec quelqu'intérêt les extraits et les notes qui les accompagnent, sur le lieu précis où Quartier bâtit un fort pour mettre sa flotille en sûreté pendant le rude hiver qu'il fut obligé de passer au milieu des aborigènes du Canada.

LES

TROIS VOYAGES

DE

JACQUES QUARTIER

AU CANADA,

EN

1534, 1535 ET 1540.

DISCOURS DU VOYAGE FAIT PAR LE CAPITAINE JACQUES QUARTIER EN LA TERRE DU CANADA, DITE NOUVELLE FRANCE, EN L'AN MIL CINQ CENT TRENTE-QUATRE.

Chapitre I.

Comme le Capitaine Jacques Qartier partit avec deux Navires de St. Malo, et comme il arriva en la Terre Nufve appelée la Nouvelle France, et entra au Port de Bonnevue.

Après que Messire Charles De Moüy, Sieur de la Meilleraye et Vice-Amiral de France eut fait jurer les Capitaines, Maitres et Compagnons des Navires, de bien et fidèlement se comporter au service du Roy très-chrétien, sous la charge du Capitaine Jacques Quartier, nous partîmes le vingtième d'Avril en l'an mil cinq cens trente-quatre du Port de Saint Malo avec deux Navires de charge, chacun d'environ soixante tonneaux, et armé de soixante et un homme, et navigames avec tel heur que le dixième de May nous arrivames à la Terre-Neuve, en-laquelle nous entrames par le Cap de *Bonne-Vue*, (1) lequel est au quarante-huitième dégré et demi de latitude. Mais pour la grande quantité de glaces qui étoit le long de cette terre, il nous fût besoin d'entrer dans un port que nous nommames de *Sainte Catherine*, (2) distant cinq lieuës du port susdit vers le Su-Suest; là nous y arrêtames dix jours attendans la commodité du temps, et ce pendant nous équipames et appareillames nos barques.

Chapitre II.

Comme nous arrivâmes en l'Isle des Oiseaux, et de la grande quantité d'Oiseaux qui s'y trouvent.

Le vingt-unième de May fimes voile, ayant vent d'Ouest, et tirames vers le Nord depuis le Cap de *Bonne-Vue* jusqu'à l'*Ile des Oiseaux*, (3) laquelle étoit entièrement environnée de glaces, qui toutefois étoit rompue et divisée en pièces; mais nonobstant cette glace nos barques ne laissérent d'y aller pour avoir des oiseaux, desquels il y a si grand nombre que c'est chose incroyable à qui ne le voit, parceque combien que

(1)—**Bonavista**, sur la Côte Est de Terreneuve.
(2)—Ou Hâvre de **Catalina**.
(3)—Isle désignée aujourd'hui dans les cartes marines sous le nom de **Funk Island**.

cette Ile (laquelle peut avoir une lieue de circuit) en soit si pleine, qu'il semble qu'ils y soient expressément apportés, et presque comme semés: néanmoins, il y en a cent fois plus à l'entour d'icelle, et en l'air que dedans; desquels les uns sont grands comme Pies, noirs et blancs, ayant le bec de Corbeau: ils sont toujours en mer, et ne peuvent voler haut, d'autant que leurs ailes sont petites, point plus grandes que la moitié de la main, avec lesquelles toutefois ils volent de telle vitesse à fleur d'eau, que les autres oiseaux en l'air. Ils sont excessivement gras, et étoient appelés par ceux du païs *Apponath*, (1) desquels nos deux barques se chargèrent en moins de demie heure, comme l'on auroit pu faire de cailloux; de sorte qu'en chaque navire, nous en fimes saler quatre ou cinq tonneaux, sans ceux que nous mangeames frais.

Chapitre III.

De deux espèces d'Oiseaux—l'une appelée Godets, l'autre Margaux; et comme nous arrivâmes à Carpunt.

En outre, il y a une outre espèce d'oiseaux qui volent haut dans l'air, et à fleur d'eau, lesquels sont plus petits que les autres, et sont appelés Godets. (2) Ils s'assemblent ordinairement en cette Ile, et se cachent sous les ailes des grands. Il y en a aussi d'une autre sorte, (mais plus grands et blancs) séparés des autres en un Canton de l'Ile, et sont très-difficiles à prendre, parcequ'ils mordent comme chiens, et les appeloient *Margaux;* et bien que cette Ile soit distante quatorze lieuës de la grande terre, néanmoins les Ours y viennent à nâge, pour y manger de ces oiseaux, et les nôtres y en trouvèrent un, grand comme une vache, blanc comme un Cygne, lequel sauta en mer devant eux, et le lendemain de Pâques qui étoit en May, voyageant vers la terre, nous le trouvâmes à moitié chemin nageant vers icelle aussi vite que nous allions à la voile; mais l'ayant apperçu lui donnames la chasse par le moyen de nos barques et le primes par force. Sa chair était aussi bonne et délicate à manger qu'un bouveau. Le Mercredi ensuivant qui étoit le vingt-septième du dit mois de May, nous arrivames à la bouche du *Golfe des Châteaux;* (3) mais pour la contrariété du temps, et à cause de la grande quantité de glaces, il nous fallut entrer dans un port qui étoit aux environs de cette embouchure, nommé *Carpunt,* (4) auquel nous demeurames sans pou-

(1)—Les Acadiens les appellent Barricadières.
(2)—Maintenant connus sous le nom de **Godes.**
(3)—Le **Détroit de Belle Isle.**
(4)—Ou **Quirpont.**

voir sortir, jusqu'au neuvième de Juin, que nous partimes de là pour passer outre ce lieu de *Carpunt*, lequel est au cinquante-unième dégré de latitude.

Chapitre IV.

Description de la Terre Neuve, depuis le Cap Rasé jusqu'à celui de Degrad.

La terre depuis le *Cap Rasé* jusqu'à celui de *Degrad* (1) fait la pointe de l'entrée de ce Golfe qui regarde de Cap à Cap vers l'Est. Nord et Sud; toute cette partie de terre est faite d'Iles situées l'une auprès l'autre, si qu'entre icelles n'y a que comme petits fleuves, par lesquels l'on peut aller et passer avec petits bateaux, et là y a beaucoup de bons ports, entre lesquels sont ceux de *Carpunt* et *Degrad*. En l'une de ces Iles, la plus haute de toutes, l'on peut étant debout, clairement voir les deux Iles basses près le *Cap Rasé*, duquel lieu l'on compte vingt-cinq lieuës jusqu'au port de *Carpunt*, et là y a deux entrées, l'une du côté de l'Est, l'autre du Sud; mais il faut prendre garde du côté d'Est, parcequ'on n'y voit que bancs et eaux basses, et faut aller à l'entour de l'Ile vers l'Ouest, la longueur d'un demi cable, on peut moins qui veut, puis tirer vers le Sud pour aller au susdit *Carpunt;* et aussi l'on doit se garder de trois bancs qui sont sous l'eau, et dans le Canal; et vers l'Ile du côté de l'Est, y a fond au Canal de trois ou quatre brasses, l'autre entrée regarde l'Est; et vers l'Ouest l'on peut mettre pied à terre.

Chapitre V.

De l'Isle nommée à présent de Ste. Catherine.

Quittant la pointe de *Degrad*, à l'entrée du Golfe susdit, à la volte d'Ouest, l'on doute de deux Iles qui restent au côté droit, desquelles l'une est distante trois lieuës de la pointe susdite, et l'autre sept, ou plus ou moins, de la première, laquelle est une terre plate et basse, et semble qu'elle soit de la grande terre. J'appellay cette Ile du nom de *Sainte Catherine*, (2) en laquelle vers l'Est, y a un païs sec et mauvais terroir environ un quart de lieuë; pour ce est-il besoin faire un peu de circuit. En cette Ile est le *Port des Châteaux* (3) qui regarde vers le Nord-

(1)—**Ou De Grat.**
(2)—**Une Isle appelée aujourd'hui Belle Isle dans le Détroit du même nom.**
(3)—**Entre Belle Isle et la côte de Labrador.**

Nord-Est, et le Su-Sur-Ouest, et y a distance de l'un à l'autre environ quinze lieuës. Du susdit *Port des Châteaux* jusqu'au *Port des Gouttes,*(1) qui est la terre du Nord du Golfe susdit qui regarde l'Est-Nord d'Est, et l'Ouest Sur-Ouest, y a distance de douze lieuës et demie, et est à deux lieuës du *Port des Balances;* (2) et se trouve qu'en la tierce partie du travers de ce Golfe y a trente brasses de fond à plomb, et de ce *Port des Balances* jusqu'au *Blanc-Sablon* il y'a vingt-cinq lieuës vers l'Ouest-Sur-Ouest. Et faut remarquer que du côté du Sur-Ouest de *Blanc-Sablon,* l'on voit par trois lieuës un banc, qui parait dessus l'eau ressemblant à un bateau.

Chapitre VI.

Du lieu nommé Blanc-Sablon, de l'Isle de Brest, et de l'Isle aux Oiseaux, la sorte et quantité qui s'y trouvent, et du Port nommé les Islettes.

Blanc-Sablon est un lieu où il n'y a aucun abry du Sud, ni du Sud-Est, mais vers le Sud Sur-Ouest de ce lieu, il y a deux Isles, l'une desquelles est appellée l'*Ile de Brest,* (3) et l'autre l'*Ile des Oiseaux,* (4) en laquelle il y a grande quantité de *Godets* et *Corbeaux* (5) qui ont le bec et les pieds rouges, et font leurs nids en des trous sous terre comme Connils. Passé un Cap de terre distant d'une lieuë de *Blanc-Sablon,* l'on trouve un port et passage appellé les *Ilettes,* (6) qui est le meilleur lieu de *Blanc-Sablon,* et où la pêche est fort grande. De ce lieu des *Ilettes* jusqu'au *Port de Brest,* (7) y a dix huit lieuës de circuit: et ce Port est au cinquante-unième dégré cinquante-cinq minutes de latitude. Depuis les Ilettes jusqu'à ce lieu il y a plusieurs Iles; et le *Port de Brest* est même entre les Iles, lesquelles l'environnent de plus de trois lieuës, et les Iles sont basses, tellement qu'on peut voir par dessus icelles les terres susdites.

Chapitre VII.

Comme nous entrâmes au Port de Brest, et comme tirans vers Ouest, passames au milieu des Isles, lesquelles sont en si grand nombre qu'il n'est possible de les compter.

Le dixième jour du susdit mois de Juin, entrames dans le *Port de Brest* pour avoir de l'eau et du bois, et pour nous apprêter de passer

(1)—Aujourd'hui **Baie Verte.**
(2)—Aujourd'hui **Baie Rouge** sur la côte de Labrador.
(3)—Aujourd'hui **l'Isle au Bois** sur la côte de Labrador.
(4)—**L'Isle Verte** sur la côte de Labrador.
(5)—Ils sont connus aujourd'hui sous le nom de Cormorans. Ils sont presque aussi gros qu'un Dinde, et plongent jusqu'à cinq brasses et plus, pour enlever un Hareng ou un Maquereau.
(6)—Aujourd'hui **Hâvre de Labrador.**
(7)—**Baie du Vieux Fort,** sur la côte de Labrador.

outre ce Golfe. Le jour de Saint Barnabé après avoir ouï la messe, nous tirames outre ce port vers Ouest, pour découvrir les ports qui y pouvoient être; nous passames par le milieu des Isles, lesquelles sont en si grand nombre qu'il n'est possible de les compter, parcequ'elles continuent dix lieues outre ce port. Nous demeurames en l'une d'icelles pour y passer la nuit, et y trouvames quantité d'oeufs de Cannes, (1) et d'autres oiseaux qui y font leurs nids, et les appellames toutes en général *les Isles.*

Chapitre VIII.

Des Ports de St. Antoine, de St. Servain, de Jacques Quartier; du Fleuve appellé St. Jacques; des Coutumes et Vestements des habitants, et de l'Isle de Blanc Sablon.

Le lendemain nous passames outre ces Isles, et au bout d'icelles trouvames un bon Port que nous appelames de *St. Antoine,* (2) et une ou deux lieues plus outre nous découvrimes un petit fleuve fort profond vers le Sur-Ouest, lequel est entre deux autres terres, et y a là un bon port. Nous y plantames une croix, et l'appelames le *Port St. Servain* (3) et du côté du Sur-Ouest de ce port et fleuve se trouve, à environ une lieuë, une petite Isle ronde comme un fourneau, environnée de beaucoup d'autres petites, lesquelles donnent la connaissance de ces ports. Plus outre à deux lieuës, il y a un autre bon fleuve plus grand, auquel nous péchames beaucoup de Saumons, et l'appellames le *Fleuve de Saint Jacques.* (4) Etant en ce fleuve nous avisames une grande Nave, qui était de la Rochelle, laquelle avait la nuit précédente passé outre le Port de *Brest,* où ils pensoient aller pour pêcher, mais les mariniers ne savoient où étoit le lieu. Nous nous accostames d'eux, et nous mimes ensemble en un autre port, qui est plus vers l'Ouest, environ une lieuë plus outre que le susdit fleuve de *Saint Jacques,* lequel j'estime être un des meilleurs ports du monde, et fut appellé le *Port de Jacques Quartier.* (5) Si la terre correspondoit à la bonté des ports, ce serait un grand bien, mais on ne la doit point appeller terre, ains plutot cailloux, et rochers sauvages, et lieux propres aux bêtes farouches: d'autant qu'en toute la terre devers le Nord, je n'y vis pas tant de terre qu'il en pourroit tenir dans un

(1)—Ce sont des oeufs d'un oiseau appelé Moignac, par les voyageurs de Labrador.
(2)—Baie des Homards sur la côte de Labrador.
(3)—Aujourd'hui Rocky Bay sur la côte de Labrador.
(4)—Aujourd'hui Baie de Nepetepec sur la côte du Labrador.
(5)—Aujourd'hui Baie de Shecatica sur la côte de Labrador.

benneau: et là toutefois je descendis en plusieurs lieux; et en l'Isle de *Blanc-Sablon* n'y a autre chose que mousse, et petites épines et buissons ça et là séchez et demi-morts. Et en somme, je pense que cette terre est celle que Dieu donna à Cain. Là on y voit des hommes de belle taille et grandeur, mais indomtés et sauvages. Ils portent les cheveux liés au sommet de la tête, et étreints comme une poignée de foin, y mettans au travers un petit bois, ou autre chose, au lieu de clou, et y tient ensemble quelques plumes d'oiseaux. Ils sont vêtus de peaux d'animaux aussi bien les hommes que les femmes, lesquelles sont toutefois percluses et renfermées en leurs habits, et ceintes par le milieu du corps, ce que ne sont pas les hommes: ils se peignent avec certaines couleurs rouges. Ils ont leurs barques faites d'écorces d'arbre de Boul, qui est un arbre ainsi appellé au païs, semblable à nos chênes, avec lesquels ils pêchent grande quantité de Loups-marins. Et depuis mon retour, j'ai entendu qu'ils ne faisoient pas là leur demeure, mais qu'ils y viennent des païs plus chauds par terre, pour prendre de ces Loups, et autres choses pour vivre.

Chapitre IX

De quelques promontoires, à savoir: du Cap Double, Cap Royal, Cap de Lait; des Montagnes des Cabanes, des Isles Colombaires, et d'une grande pêcherie de Morues.

Le treizième jour du dit mois, nous retournames à nos navires pour faire voile, pour ce que le temps était beau, et le Dimanche fimes dire la Messe. (1) Le Lundi suivant qui étoit le quinzième, partimes outre le Port de *Brest,* et primes notre chemin vers le Sud, pour avoir connaissance des terres que nous avions apperçues, qui sembloient faire deux Iles. Mais quand nous fumes environ le milieu du Golfe, connumes que c'étoit terre ferme, où étoit un gros Cap double l'un dessus l'autre, et à cette occasion l'appellames *Cap Double.* (2) Au commencement du Golfe nous sondames le fond, et le trouvames de cent brasses de tous côtés. De *Brest* au *Cap Double* y a distance d'environ vingt lieuës, et à cinq lieues de là, nous sondames aussi le fond, et le trouvames de quarante brasses. Cette terre regarde le Nord-est Sur-Ouest. Le

(1) Il est certain qu'aucun Ecclésiastique n'a accompagné Quartier soit dans ce premier voyage, soit dans les autres qu'il fit subséquemment en Canada. On doit donc entendre par ce passage, que les prières ou l'Office de la Messe furent seulement dites ou récitées.

(2) C'est la **Pointe Riche au Port à Choix, sur la côte Ouest de Terreneuve.**

jour ensuivant qui était le seizième de ce mois, nous navigames le long de la côte par Sur-Ouest et quart de Sud, environ trente-cinq lieuës loin du *Cap Double,* et trouvames des montagnes très-hautes et sauvages, entre lesquelles l'on voyoit je ne sçay quelles petites cabannes, et pour ce les appellames *Les Montagnes des Cabannes* (1) ; les autres terres et montagnes sont taillées, rompues et entre-coupées, et entre icelles et la mer, y en a d'autres basses. Le jour précédent pour le grand brouillas et obscurité du temps, nous ne pumes avoir connoissance d'aucune terre, mais le soir il nous apparut une ouverture de terre ressemblante à une embouchure de rivière, qui était entre ces monts des Cabannes. Et y avait là un Cap vers Sur-Ouest éloigné de nous environ trois lieues, et ce Cap en son sommet est sant pointe tout à l'entour, et en bas vers la mer il finit en pointe, et pour ce il fut appellé le *Cap Pointu.* (2) Du côté du Nord de ce Cap, il y a une Ile plate. Et d'autant que nous désirions avoir connoissance de cette embouchure pour voir s'il y avoit quelque bon port, nous mimes la voile bas pour y passer la nuit. Le jour suivant qui était le dix-septième du dit mois, nous courumes fortune à cause du vent de Nordest, et fumes contraints mettre la cauque souris et la cappe, et cheminames vers Sur-Ouest jusqu'au jeudi matin, et fimes environ trente-sept lieuës : et nous nous trouvames au milieu de plusieurs Iles rondes comme Colombiers, et pour ce leur donnames le nom de *Colombaires.*

Le Golfe *Saint Julien* (3) est distant sept lieues d'un Cap nommé *Royal,* (4) qui reste vers le Sud et un quart de Sur-Ouest. Et vers l'Ouest Sur-Ouest de ce Cap, y en a un autre, lequel audessous est tout entre-rompu, et est rond audessus. Du côté du Nord il y a une Ile basse à environ demi-lieuë ; et ce Cap fut appellé le *Cap de Lait.* (5) Entre ces deux Caps il y a de certaines terres basses, sur lesquelles il y en a encore d'autres, qui démontre bien qu'il y doit avoir des fleuves. A deux lieues du *Cap Royal,* l'on y trouve fond de vingt brasses, et y a la plus grande pécherie de grosses Morues qu'il est possible de voir, desquelles nous en primes plus de cent en moins d'une heure, en attendant la Compagnie.

---

(1) **Les hautes terres au Sud de la Baie d'Ingornachoix,** sur la côte Ouest de Terreneuve.

(2) **Aujourd'hui Cow Head ou Tête de Vache** sur la côte Ouest de Terreneuve.

(3) **Aujourd'hui Bonne Baie** sur la côte Ouest de Terreneuve.

(4) **Aujourd'hui le Cap Nord de la Baie des Iles,** sur la côte Ouest de Terreneuve.

(5) **Aujourd'hui la Pointe Sud de la Baie des Iles,** sur la côte Ouest de Terreneuve.

Chapitre X.

De quelques Isles entre le Cap Royal et le Cap de Lait.

Le lendemain qui était le dix-huitième du mois, le vent devint contraire et fort impétueux, en sorte qu'il nous fallut retourner vers le *Cap Royal,* pensans y trouver port; et avec nos barges allames découvrir ce qui était entre le *Cap Royal* et le *Cap de Lait*s et trouvames que sur les terres basses y a un grand Golfe très-profond, dans lequel il y a quelques Iles, et ce Golfe est clos et fermé du côté du Sud. Ces terres basses font un des côtés de l'entrée, et le *Cap Royal* est de l'autre côté, et s'avancent les dites terres basses plus de demi lieuë dans la mer. Le païs est plat, et consiste en mauvaise terre: et par le milieu de l'entrée il y a une Ile: et en ce jour ne trouvames point de port, et pour ce, la nuit nous retirames en mer, après avoir tourné le Cap à l'Ouest.

Chapitre XI.

De l'Isle St. Jean

Depuis le dit jour jusqu'au vingt-quatrième du mois qui était la fête de Saint Jean, fumes battus de la tempête et du vent contraire; et survint telle obscurité que nous ne pumes avoir connaissance d'aucune terre jusques au dit jour Saint Jean, que nous découvrîmes un Cap qui restoit vers Sur-Ouest, distant du *Cap Royal* environ trente-cinq lieuës: mais en ce jour le brouillas fut si épais, et le temps si mauvais, que nous ne peumes approcher de terre. Et d'autant qu'en ce jour l'on célébrait la fête de Saint Jean Baptiste, nous le nommames le *Cap de Saint Jean.* (1)

Chapitre XII.

Des Iles de Margaux, et des espèces d'oiseaux et Animaux qui s'y trouvent; de l'Isle de Brion, et du Cap du Dauphin.

Le lendemain qui étoit le vingt-cinquième, le temps fut encore fâcheux, obscur et venteux, et navigames une partie du jour vers Ouest et Nord-Ouest, et le soir nous primes le travers jusqu'au second quart que nous partimes de là, et pour lors nous connumes par le moyen de notre quadran que nous étions vers Nord-Ouest et un quart d'Ouest

(1) Aujourd'hui le **Cap à l'Anguille** sur la côte Ouest de Terreneuve.

éloignées de sept lieuës et demie du *Cap Saint Jean*, et comme nous voulumes faire voile, le vent commença à souffler du Nord-Ouest, et pour ce tirames vers Su-Est quinze lieuës, et approchames de trois Iles, desquelles y en avoit deux petites droites comme un mur, en sorte qu'il étoit impossible d'y monter dessus, et entre icelles il y a un petit écueil. Ces Iles étoient plus remplies d'oiseaux que ne seroit un pré d'herbe, lesquels faisoient là leurs nids, et en la plus grande de ces Iles il y en avoit un monde de ceux que nous appellions *Margaux* qui sont blancs et plus grands qu'Oysons, et étoient séparez en un Canton, et en l'autre part y avoit des *Godets*, mais sur le rivage y avoit de ces *Godets* et grands *Apponats* semblables à ceux de cette Ile dont nous avons fait mention. Nous descendimes au plus bas de la plus petite, et tuames plus de mille *Godets* et *Apponats*, et en mimes tant que voulumes en nos barques, et en eussions pu en moins d'une heure remplir trente semblables barques. Ces Iles furent appellées du nom de *Margaux*. (1) A cinq lieues de ces Iles il y avoit une autre Ile du côté de l'Ouest qui a environ deux lieuës de longueur et autant de largeur: là nous passames la nuit pour avoir de l'eau et du bois. Cette Ile est environnée de Sablon, et autour d'icelle y a une bonne source de six ou sept brasses de fond. Ces Iles sont de meilleure terre que nous eussions oncques vues, en sorte qu'un champ d'icelles vaut plus que toute la Terre-Neuve. Nous la trouvames pleine de grands arbres, de prairies, de campagnes pleines de froment sauvage, et de pois qui étoient fleuris aussi épais et beaux comme l'on eut pu voir en Bretagne, qui sembloient avoir été semés par des laboureurs. L'on y voyoit aussi grande quantité de raisins ayant la fleur blanche dessus, des fraises, roses incarnates, persil, et d'autres herbes de bonne et forte odeur. A l'entour de cette Ile il y a plusieurs grandes bêtes comme grands boeufs, qui ont deux dents en la bouche comme d'un Eléphant, et vivent mêmes en la mer. (2) Nous en vimes une qui dormoit sur le rivage, et allames vers elle avec nos barques pensans la prendre, mais aussitôt qu'elle nous ouit elle se jetta en mer. Nous y vimes semblablement des Ours et des Loups. Cette Ile fut appellée *l'Ile de Brion*. (3) En son contour y a de grands marais vers Su-Est et Nor-Ouest. Je crois par ce que j'ai pu comprendre, qu'il y ait quelque passage entre la Terre-Neuve et la terre de *Brion*. (4) S'il

(1) Isles aux Oiseaux.

(2) Ce sont les Vaches Marines.

(3) La même Isle de Brion d'aujourd'hui, vraisemblablement ainsi nommée par Quartier en l'honneur de l'Amiral de France d'alors, le Vicomte Chabot, Seigneur de Brion, sous la protection duquel Quartier avoit entrepris ce voyage de découverte.

(4) C'est le passage d'aujourd'hui entre le Cap Ray et le Cap Breton, que Quartier ne paraît avoir découvret qu'u retour de son deuxième voyge au Canada.

en étoit ainsi, ce seroit pour raccourcir le temps et le chemin, pourvu que l'on pu trouver quelque perfection en ce voyage. (1) A quatre lieuës de cette Ile est la terre ferme vers Ouest Sur-Ouest, laquelle semble être comme une Ile environnée d'Ilettes de sable noir. Là il y a un beau Cap que nous appellames le *Cap Dauphin,* (2) pour ce que là est le commencement des bonnes terres.

Le vingt-septième de Juin nous circuimes ces terres qui regardent vers Ouest-Sur-Ouest, et paroissent de loin comme Collines ou Montagnes de Sablon, bien que ce soient terres basses et de peu de fond. Nous n'y pumes aller, et moins y descendre, d'autant que le vent nous étoit contraire; et ce jour nous fimes quinze lieuës.

Chapitre XIII.

De l'Isle d'Alezay, et du Cap St. Pierre.

Le lendemain allames le long des dites terres environ dix lieuës jusqu'à un Cap de terre rouge qui est roide et coupé comme un Roc, dans lequel on voit un entre-deux qui est vers le Nord, et est un païs fort bas; et y a aussi comme une petite plaine entre la mer et un étang, et de ce Cap de terre et étang, jusqu'à un autre Cap qui paroissoit, y a environ quatorze lieuës, et la terre se fait en façon d'un demi cercle tout environnée de sablon comme une fosse sur laquelle l'on voit des marais et étangs aussi loin que se peut étendre l'oeil. Et avant que d'arriver au premier Cap l'on trouve deux petites Iles assez près de terre. A cinq lieuës du second Cap il y a une Ile vers Sur-Ouest qui est très-haute et pointue, laquelle fut nommée *Alezays* (3) le premier Cap fut appellé de *Saint Pierre,* (4) parceque nous y arrivames au jour et fête du dit Saint.

Chapitre XIV.

Du Cap d'Orléans, du Fleuve des Barques, du Cap des Sauvages, et de la qualité et température de ces pays.

Depuis *L'Isle de Brion* jusqu'en ce lieu y a bon fond de sablon, et ayant sondé également vers Sur-Ouest jusqu'à en approcher de cinq lieuës de terre nous trouvames vingt-cinq brasses, et à une lieuë près, douze brasses, et près du bord six plus que moins, et bon fond. Mais

(1) La perfection que cherche Jacques Quartier est de trouver un passage pour aller par là en Orient.—L'Escarbot.

(2) C'est un des Caps des Isles de la Magdeleine que Quartier parait avoir pris pour la terre ferme.

(3) Une des Isles de la Magdeleine.

(4) Outre Cap des Isles de la Magdeleine.

parce que nous voulions avoir plus grande connoissance de ces fonds pierreux pleins de roches, mimes les voiles bas et de travers. Et le lendemain pénultième du mois, le vent vint du Su et quart de Sur-Ouest, allames vers Ouest jusqu'au Mardi matin, dernier jour du mois, sans connoître et moins découvrir aucune terre, excepté que vers le soir nous apperçumes une terre qui sembloit faire deux Iles qui demeuroit derrière nous vers Ouest et Sur-Ouest à environ neuf ou dix lieuës. Et ce jour allames vers Ouest jusqu'au lendemain lever du soleil quelques quarante lieuës: et faisant ce chemin connumes que cette terre qui nous étoit apparue comme deux Iles, étoit la terre ferme située au Sur-Ouest et Nord Nor-Ouest jusqu'à un très-beau Cap de terre nommé le *Cap d'Orléans*. Toute cette terre est basse et plate, et la plus belle qu'il est possible de voir, pleine de beaux arbres et prairies; il est vrai que nous n'y pumes trouver de port, par ce qu'elle est entièrement pleine de bancs et de sables. Nous descendimes en plusieurs lieux avec nos barques, et entre autres nous entrames dans un beau fleuve de peu de fond, et pour ce, fut appellé le *Fleuve des Barques* (1): d'autant que nous vimes quelques barques d'hommes sauvages qui traversoient le fleuve, et n'eumes autre connoissance de ces sauvages, parce que le vent venoit de mer et chargeoit la côte, si bien qu'il nous fallut retirer vers nos navires. Nous allames vers Nord-Est jusqu'au lever du soleil du lendemain premier Juillet, auquel temps s'éleva un brouillas et tempête, à cause de quoi nous abaissames les voiles jusques à environ deux heures avant midi, que le temps se fit clair, et que nous apperçumes le *Cap d'Orléans*, avec un autre qui en étoit éloigné de sept lieuës vers le Nord un quart de Nord-Est, qui fut appellé *Cap des Sauvages*. Du côté du Nord-Est de ce Cap, à environ demie lieue, il y a un banc de pierre très-périlleux. Pendant que nous étions près de ce Cap, nous apperçumes un homme qui couroit derrière nos barques qui alloit le long de la côte, et nous faisoit plusieurs signes que nous devions retourner vers ce Cap. Nous, voyans tels signes commençames à tirer vers lui, mais nous voyans venir, se mit à fuir. Etant descendu en terre mimes devant lui un couteau, et une ceinture de laine sur un bâton; ce fait nous retournames à nos navires. Ce jour nous allames tournoyans cette terre, neuf ou dix lieuës, cuidans trouver quelque bon port, ce qui ne fût possible, d'autant que comme j'ai déjà dit, toute cette terre est basse, et est un païs environné de bancs et de sablons. Néanmoins, nous descendimes ce jour en quatre lieux pour

(1) On pense que c'est la rivière de Mitamichi.

voir les arbres qui y étoient très-beaux, et de grande odeur, et trouvames que c'étoient Cedres, Ifs, Pins, Ormeaux, Frenes, Saulx, et plusieurs autres à nous inconnus, tous néanmoins sans fruit . Les terres où il n'y a point de bois sont très-belle, et toutes pleines de pois, de raisin blanc et rouge ayant la fleur blanche dessus, de fraises, mures, froment sauvage, comme seigle, qui semble y avoir été semé et labouré, et cette terre est de meilleure température qu'aucune qui se puisse voir et de grande chaleur; l'on y voit une infinité de Grives, Ramiers et autres oiseaux: en somme, il n'y a faute d'autre chose que de bons ports.

Chapitre XV.

Du Golfe nommé St. Lunaire, et autres Golfes notables et Caps de terre, et de la qualité et bonté de ces pays.

Le lendemain second de Juillet, nous découvrimes et apperçumes la terre du côté du Nord à notre opposite, laquelle se joignoit avec celle ci-devant dite. Après que nous l'eumes circuite tout autour, trouvames qu'elle contenoit en rondeur..... de profond ,et autant de diametre. Nous l'appellames le *Golfe Saint Lunaire,* et allames au Cap avec nos barques vers le Nord, et trouvames le païs si bas, que par l'espace d'une lieüe il n'y avoit qu'une brasse d'eau. Du côté vers Nord-Est du Cap sus-dit, environ sept ou huit lieuës, y avoit un autre Cap de terre, au milieu desquels est un golfe en forme de triangle qui a très-grand fond de tant que pouvions étendre la vue d'icelui: il restoit vers le Nord-Est. Ce golfe est environné de sablons et lieux bas par dix lieuës, et n'y a plus de deux brasses de fond. Depuis ce Cap jusqu'à la rive de l'autre Cap de terre y a quinze lieues. Etant au travers de ces Caps, découvrimes une autre terre et Cap qui restoit au Nord un quart de Nord-Est pour tan que nous pouvions voir. Toute la nuit le temps fut fort mauvais et venteux, si bien qu'il nous fit besoin mettre la Cappe de la voile jusques au lendemain matin troisième de Juillet que le vent vint d'Ouest, et fimes porter vers le Nord pour connoître cette terre qui nous restoit du côté du Nord et Nord-Est sur les terres basses, entre lesquelles basses et hautes terres, étoit un grand golfe et ouverture de cinquante-cinq brasses de fond en quelques lieux, et large environ quinze lieuës. Pour la grande profondité et largeur et changement des terres, eumes espérance de pouvoir trouver passage comme le passage des *Châteaux*. Ce golfe regarde vers l'Est-Nord-Est, Ouest, Sur-Ouest. Le terroir qui est du côté du Sud de ce Golfe, est aussi bon et beau à cul-

tiver et plein de belles campagnes et prairies que nous ayons vu, tout plat comme seroit un lac; et celui qui est vers Nord est un païs haut avec montagnes hautes pleines de forts, et de bois très-hauts et gros de diverses sortes. Entre autres, il y a des très-beaux Cèdres et Sapins, autant qu'il est possible de voir, et bons à faire mâts de navires de plus de trois cens tonneaux, et ne vimes aucun lieu qui ne fut plein de ces bois, excepté en deux places que le païs étoit bas, plein de prairies, avec deux très-beaux lacs. Le mitan de ce golfe est au quarante-huitième degrè et demi de latitude.

Chapitre XVI.

Du Cap d'Espérance et du lieu St. Martin, et comme les Barques d'hommes Sauvages approchèrent de nos Barques, et ne se voulans retirer furent espouvantés de quelques coups de passe-volans et de nos dards, et comme ils s'enfuirent à grande hâte.

Le Cap de cette terre du Sud fut appellé *Cap d'Espérance,* pour l'espérance que nous avions d'y trouver passage. Le quatrième jour de Juillet allames le long de cette terre du côté du Nord pour trouver port, et entrames en un petit port et lieu tout ouvert vers le Sud, où n'y a aucun abri pour ce vent, et trouvames bon appeller le lieu *Saint Martin,* et demeurames là depuis le quatrième de Juillet jusques au douzième. Et pendant le temps que nous étions en ce lieu, allames le Lundi sixième de ce mois, après avoir ouï la Messe, avec une de nos barques pour découvrir un Cap et pointe de terre, qui en étoit éloigné sept ou huit lieues du Côté d'Ouest, pour voir de quel côté se tournoit cette terre; et étan à demie-lieuë de la pointe, apperçumes deux bandes de barques d'hommes Sauvages qui passoient d'une terre à l'autre, et étoient plus de quarante ou cinquante barques, desquelles une partie approcha de cette pointe, et sauta en terre un grand nombre de ces gens faisans grand bruit, et nous faisoient signe qu'allassions à terre, montrans des peaux sur quelques bois; mais d'auant que nous n'avions qu'une seule barque nous n'y voulumes aller, et navigames vers l'autre bande qui étoit en mer. Eux nous voyans fuir, ordonnèrent deux de leurs barques les plus grandes pour nous suivre, avec lesquelles se joignirent ensemble cinq autres de celles qui venoient du côté de mer, et tous s'approchèrent de notre barque sautans, et faisans signes d'allégresse, et d evouloir amitié, disans en leur langue, *Na peu ton damen assur tah,* et autres paroles que nous n'entendions. (1) Mais par ce que, comme nous avons dit,

(1) **Belleforest interprête ceci: "Nous voulons avoir ton amitié." Je ne sçai d'où il l'a pris, mais aujourd'hui ils ne parlent plus ainsi.—L'Escarbot.**

nous n'avions qu'une seule barque, nous ne voulumes nous fier en leurs signes, et leur donnames à entendre qu'ils se retirassent, ce qu'ils ne voulurent faire, ains venoient avec une si grande furie vers nous, qu'aussitôt ils environnèrent notre barque avec les sept qu'ils avoient. Et parce que pour signes que nous fissions ils ne se vouloient retirer, lâchames deux passe-volans sur eux, dont épouvantés retournèrent vers la susdite pointe faisans très-grand bruit, et demeurés là quelque peu, commencèrent derechef à venir vers nous comme devant, en sorte qu'étant approchés de la barque, décochames deux de nos dards au milieu d'eux, ce qui les épouvanta tellement, qu'ils commencèrent à fuir en grand'hate, et n'y voulurent onc plus revenir.

Chapitre XVII.

Comme ces Sauvages venans vers nos Navires, et les notres venans vers les leurs, descendirent les uns et les autres en terres; et comme les Sauvages se mirent à trafiquer en grande allégresse avec les nôtres.

Le lendemain, partie de ces Sauvages vinrent avec neuf de leurs barques à la pointe et entrée du lieu, d'où nos navires étoient partis. Et étans avertis de leur venue, allames avec nos barques à la pointe où ils étoient, mais sitôt qu'ils nous virent ils se mirent en fuite, faisans signe qu'ils étoient venus pour trafiquer avec nous, montrant des peaux de peu de valeur, dont ils se vètent. Semblablement nous leur faisions signe que nous ne leur voulions point de mal, et en signe de ce, deux des nôtres descendirent en terre pour aller vers eux, et leur porter couteaux et autres ferremens avec un chapeau rouge pour donner à leur Capitaine. Quoi voyans descendirent aussi à terre portans de ces peaux, et commencèrent à trafiquer avec nous, montrans une grande et merveilleuse allégresse d'avoir de ces ferremens et autres choses, dansans toujours et faisans plusieurs cérémonies, et entre autres ils se jettoient de l'eau de mer sur la tête avec les mains: Si bien qu'ils nous donnèrent tout ce qu'ils avoient, ne retenans rien; de sorte qu'il leur fallut s'en retourner tout nuds, et nous firent signe qu'ils apporteroient d'autres peaux.

Chapitre XVIII.

Comme après que les notres eurent envoyé deux hommes en terre avec des marchandises, vinrent 300 Sauvages en grande joie; de la qualité de ce pays, de ce qu'il produit, et du Golfe de la Chaleur.

Le Jeudi huitième du dit mois, par ce que le vent n'étoit bon pour

sortir hors avec nos navires, appareillames nos barques pour aller découvrir ce Golfe, et courumes en ce jour vingt-cinq lieuës dans icelui. Le lendemain ayant bon temps navigames jusqu'à midi, auquel temps nous eumes connoissance d'une grande partie de ce golfe, et comme sur les terres basses il y avoit d'autres terres avec hautes montagnes. Mais voyans qu'il n'y avoit point de passage, commençames à retourner faisans notre chemin le long de cette côte. et navigames, vimes des Sauvages qui étoient sur le bord d'un lac qui est sur les terres basses, lesquels Sauvages faisoient plusieurs feux. Nous allames là et trouvames qu'il y avoit un Canal de mer qui entroit en ce lac, et mimes nos barques en l'un des bords de ce Canal. Les Sauvages s'approchèrent de nous avec une de leurs barques, et nous apportèrent des pièces de Loups-marins cuites, lesquelles ils mirent sur des boises, et puis se retirèrent nous donnant à entendre qu'ils nous les donnoient. Nous envoyames des hommes en terre avec des mitaines,(1) couteaux, chapelets, et autres marchandises, desquelles choses ils se réjouirent infiniment, et aussitôt vinrent tout à coup au rivage où nous étions, avec leurs barques, apportans peaux et autres choses qu'ils avoient pour avoir de nos marchandises, et étoient plus de trois cens tant hommes que femmes et enfans. Et voyons une partie des femmes qui ne passèrent, lesquelles étoient jusques aux genoux dans a mer, sautans et chantans. Les autres qui avoient passé là où étions venoient privément à nous frottans leurs bras avec leurs mains, et après les haussoient vers le ciel, sautans et rendans plusieurs signes de rejouissance, et tellement s'assurèrent avec nous qu'enfin ils trafiquoient de main à main de tout ce qu'ils avoient, en sorte qu'il ne leur resta autre chose que le corps tout nud, par ce qu'ils donnèrent tout ce qu'ils avoient, qui étoit chose de peu de valeur. Nous connumes que cette gent se pourroit aisément convertir à notre Foy. Ils vont de lieu en autre, vivans de la pêche. Leur païs est plus chaud que n'est l'Espagne, (2) et le plus beau qu'il est possible de voir, tout egal et uni, et n'y a lieu si petit où n'y ait des arbres, combien que ce soient sablons, et où il n'y ait du froment sauvage, qui a l'épie comme le seigle, et le grain comme de l'avoine, et des pois aussi épais comme s'ils y avoient semés et cultivés, du raisin blanc et rouge avec la fleur blanche dessus, des fraises, mures, roses rouges et blanches, et autres fleurs de plaisante, douce et agréable odeur.

---

(1) Selon Hakluyt qui a traduit cette relation en Anglais "Mitaines" signifiaient "Hachots," ou petites Haches."

(2) L'auteur s'est ici équivoqué, on a voulu faire règle perpétuelle d'un accident de chaleur: car le Golfe étant au 48e dégré et demie, ne peut être si chaud mêmement en ce païs là.—L'Escarbot.

Aussi il y a là beaucoup de belles prairies, et bonnes herbes et lacs, où il y a grande abondance de Saumons. Ils appellent une mitaine en leur langue *Cochi*, et un couteau *Bacon*. Nous appellames ce Golfe, *Golfe de Chaleur*. (1)

Chapitre XIX.

D'un autre Nation de Sauvages; de leurs coustumes et de leurs manières, tant de leur vivre que du vestement.

Etans certains qu'il n'y avait aucun passage par ce Golfe, fimes voile et partîmes de ce lieu de *Saint Martin*, le Dimanche douzième de Juillet pour découvrir outre ce golfe, et allames vers Est le long de cette côte environ dix-huit lieuës jusques au *Cap du Pré*, où nous trouvames le flot très-grand et fort peu de fond, la mer courroucée et tempétueuse, et pour ce il nous fallut retirer à terre le Cap susdit et une Ile vers Est à environ une lieuë de ce Cap, et là nous mouillames l'ancre pour icelle nuit. Le lendemain matin fimes voile en intention de circuir cette côte, laquelle est située vers le Nord et Nord-Est, mais un vent survint si contraire et impétueux qu'il nous fut nécessaire retourner au lieu d'où nous étions partis, et là demeurames tout ce jour jusques au lendemain que nous fimes voile, et vinmes au milieu d'un fleuve éloigné cinq ou six lieuës du *Cap du Pré*, et étant brouillas et obscurité, tellement qu'il nous fallut entrer en ce fleuve le Mardi quatorzième du mois, et nous y demeurames à l'entrée jusqu'au seizième attendans le bon temps pour pouvoir sortir. Mais en ce seizième, jour qui étoit le Jeudi, le vent crût en telle sorte qu'un de nos navires perdit une ancre, et pour ce nous fut besoin passer plus outre en ce fleuve quelques sept ou huit lieuës pour gagner un bon port où il y eût bon fond, lequel nous avions été découvrir avec nos barques; et pour le mauvais temps, tempête et obscurité qu'il fit, demeurames en ce port jusqu'au vingt-cinquième sans pouvoir sortir. Cependant, nous vimes une grande multitude d'hommes sauvages qui pêchoient des tombes, (2) desquels il y a grande quantité; ils étoient environ quelques quarante barques et tant en hommes, femmes qu'enfans, plus de deux cens, lesquels après qu'ils eurent quelque peu conservé en terre avec nous, venoient privément au bord de nos navires avec leurs barques. Nous leur donnions

(1) Aujourd'hui **La Baie des Chaleurs.**
(2) Hakluyt dans sa traduction dit, que ce sont des **Maquereaux.**

des couteaux, chapelets de verre, peignes, et autres choses de peu de valeur dont ils se réjouissoient infiniment, levans les mains au Ciel, chantans et dansans dans leurs barques. Ceux-ci peuvent être vraiment appellés Sauvages, d'autant qu'il ne se peut trouver gens plus pauvres au monde, et crois que tous ensemble n'eussent pu avoir la valeur de cinq sols, excepté leurs barques et rets. Ils n'ont qu'une petite peau pour tout vêtement, avec laquelle ils couvrent les parties honteuses du corps, avec quelques autres vieilles peaux dont ils se vêtent à la mode des Egyptiens. Ils n'ont ni la nature, ni le langage des premiers que nous avons trouvez. Ils portent la tête entièrement rase, horsmis un floquet de cheveux au plus haut de la tête, lequel ils laissent croître long comme une queue de cheval qu'ils lient sur la tête avec des aiguillettes de cuir. Ils n'ont autre demeure que dessous ces barques, lesquelles ils renversent, et s'étendent sous icelles sur la terre sans aucune couverture. Ils mangent la chair presque crue, et la chauffent seulement la moins du monde sur les charbons; le même est du poisson Nous allames le jour de la Madelaine avec nos barques au lieu où ils étoient sur le bord du fleuve, et descendimes librement au milieu d'eux, dont il se réjouirent beaucoup, et tous les hommes se mirent à chanter et danser en deux ou trois bandes, et faisans grands signes de joie pour notre venue. Ils avoient fait fuir les jeunes femmes dans les bois, hormis deux ou trois qui étoient restées avec eux, à chacune desquelles donnames un peigne et clochette d'étain, dont elles se réjouirent beaucoup, remercians le Capitaine et lui frottans les bras et la poitrine avec leurs propres mains. Les hommes voyans que nous avions fait quelques présens à celles qui étoient restées, firent venir celles qui s'étoient réfugiées au bois, afin qu'elles eussent quelque chose comme les autres; elles étoient environ vingt femmes, lesquelles toutes en un monceau se mirent sur ce Capitaine, le touchans et frottans avec les mains selon leur coutume de caresser, et donna à chacune d'icelles une clochette d'étain de peu de valeur, et incontiment commencèrent à danser ensemble disans plusieurs chansons. Nous trouvames là, grande quantité de Tombes qu'ils avoient prises sur le rivage avec certains rets faits exprès pour pêcher, d'un fil de chanvre qui croît en ce païs où ils font leur demeure ordinaire, pour ce qu'ils ne se mettent en mer qu'au temps qui est bon pour pêcher, comme j'ai entendu. Semblablement croît aussi en ce païs du mil gros comme pois, pareil à celui qui croît au Brésil, dont ils mangent au lieu de pain, et en avoient abondance, et l'appellent en leur langue *Kopaige*. Ils ont aussi des prunes qu'ils sèchent comme nous faisons pour l'hiver, et les appellent *Honesta*, même ont des figues,

noix, pommes et autres fruits, et des fèves qu'ils nomment *Sahu*; les noix *Caheya;* les figues.....; les pommes.....Si on leur montroit quelque chose qu'ils n'ont point, et qu'ils ne pouvoient sçavoir ce que c'étoit, branlans la tête, ils disoient *Nohda,* qui est à dire, qu'ils n'en ont point, et ne savent que c'est.(1) Ils nous montroient par signe le moyen d'accoutrer les choses qu'ils ont, et comme elles ont coutume de croître, Ils ne mangent aucune chose qui soit salée, et sont grands larrons, et dérobent tout ce qu'ils peuvent.

Chapitre XX.

Comme les notres plantèrent une grande Croix sur la Pointe de l'entrée du Port, et comme le Capitaine de ces Sauvages étant enfin appaisé par un long pourparler avec notre Capitaine, accorda que deux de ses enfns allassent avec luy.

Le vingt-quatrième jour de Juillet, nous fimes faire une Croix haute de trente pieds, et fut faite en la présence de plusieurs d'iceux sur la pointe de l'entrée de ce port, au milieu de laquelle mimes un écusson relevé avec Trois Fleurs-de-Lis, et dessus étoit écrit en grosses lettres entaillées en du bois, "VIVE LE ROY DE FRANCE." Et après, la plantames en leur présence sur la dite pointe, et la regardoient fort, tant lors qu'on la faisoit que quand on la plantoit. Et l'ayans levée en haut, nous nous agenouillons tous, ayans les mains jointes, l'adorans à leur vue, et leur faisions signe, regardans et montrans le Ciel, que d'icelle dépendoit notre Rédemption: de laquelle chose ils s'émerveillèrent beaucoup se tournans entreux, puis regardans cette croix. Mais étans retournés en nos Navires, leur Capitaine vint avec une Barque à nous, vêtu d'une vieille peau d'Ours noir, avec ses trois fils et un sien frère, lesquels ne s'approchèrent si près du bord comme ils avoient accoutumé, et y fit une longue harangue montrans cette croix, et faisans le signe d'icelle avec deux doigts. Puis il montroit toute la terre des environs, comme s'il eut voulut dire qu'elle étoit toute à lui, et que nous n'y devions planter cette Croix sans son congé. Sa harangue finie, nous lui montrames une mitaine feignans de lui vouloir donner en échange de sa peau, à quoi il prit garde, et ainsi peu à peu s'accosta du bord de nos Navires; mais un de nos compagnons qui étoit dans le bateau ,mit la main sur sa barque, et à l'instant sauta dedans avec deux ou trois, et les contraignirent aussitôt d'entrer en nos Navires, dont ils furent tout étonnés. Mais le Capiaine les assura qu'ils n'auroient

(1) **Le langage de ces peuples a changé, car aujourd'hui ils ne parlent point ainsi.—Lescarbot.**

aucun mal, leur montrant grand signe d'amitié, les faisans boire et manger avec bon accueil. En après leur donna-t-on à entendre par signes, que cette Croix étoit là plantée, pour donner quelque marque et connoissance pour pouvoir entrer en ce port, et que nous y voulions retourner en bref, et qu'apporterions des ferremens et autres choses, et que désirions mener avec nous deux de ses fils, et qu'en après nous retournerions en ce port. Et ainsi nous fimes vêtir à ses fils à chacun une chemise, un Sayon de couleur, et une toque rouge, leur mettant aussi à chacun une chaine de laiton au col, dont ils se contentèrent fort, et donnèrent leurs vieux habits à ceux qui s'en retournoient. Puis fimes présent d'une mitaine à chacun des trois que nous renvoyames et de quelques couteaux; ce qui leur apporta grande joie: iceux étans retournés à terre, et ayans raconté les nouvelles aux autres, environ sur le midi vinrent à nos Navires six de leurs barques ayans à chacune cinq ou six hommes qui venaient dire adieu à ceux que nous avions retenus, et leur apportèrent du poisson, et leur tenoient plusieurs paroles que nous n'entendions point, faisans signe qu'ils n'ôteroient point cette croix.

Chapitre XXI.

Comme estans hors du Port susdit, cheminans derrière cette Coste, allasmes pour chercher la Terre qui est située vers Su-Est et Nord-Ouest.

Le lendemain, étant le vingt-cinquième jour du mois, se leva un bon vent, et nous mîmes hors du port. Etant hors du fleuve susdit, tirames vers Est-Nord-Est, d'autant que près de l'embouchure de ce fleuve, la terre fait un circuit, et fait un golfe en forme d'un demi-cercle, en sorte que de nos Navires nous voyons toute la côte, derrière laquelle nous cheminames, et nous mimes à chercher la terre située vers Ouest et Nor-Ouest, et y avait un autre pareil golfe distant vingt lieuë du dit fleuve.

Chapitre XXII.

Des Caps St. Louis et de Montmorency, et de quelques autres Terres; et comme une de nos barques ayant hurtée contre un écueil ne laissa de passer outre.

Nous allames donc le long de cette terre qui est, comme nous avons dit, située au Su-Est et Nor-Ouest, et deux jours après nous vimes un

autre Cap où la terre commence à se tourner vers l'Est, et allames le long d'icelle quelque seize lieues, et de là cette terre commence à tourner vers le Nord, et à trois lieues de ce Cap y a fond de vingt-quatre brasses de plomb. Ces terres sont plattes, et les plus découvertes de bois que nous ayons encore pu voir: il y a debelles prairies et campagnes très-vertes. Ce Cap fut nommé *Cap de Saint Louis,* pour ce qu'en ce jour l'on célébroit sa fte ,et est au quarante-neuvième degré et demi de latitude, et de longitude..... Ce jour au matin, nous étions vers l'Est de ce Cap, et allames vers Nor-Ouest pour approcher de cette terre, étant presque nuit, et trouvames qu'elle regardoit le Nord et le Sud. Depuis ce *Cap de Saint Louis* jusques à un autre, nommé le *Cap de Montmorenci,* y a quelques quinze lieuës, la terre commence à tourner vers Nor-Ouest. Nous voulumes sonder le fond à trois lieuës près de ce Cap; mais nous ne le pumes trouver avec cent cinquante brasses, et pour ce allames le long de cette terre environ dix lieuës jusqu'à la latitude de cinquante dégrés.

Le Samedi ensuivant étant le premier jour d'Août, au lever du Soleil connumes et vimes d'autres terres qui nous restoient du côté du Nord et Nord-Est, lesquelles étoient très-hautes et coupées, et sembloient être montagnes, entre lesquelles il y avoient d'autres terres basses ayans bois et rivières. Nous passames autour de ces terres tant d'un côté que d'autre tirans vers Nor-Ouest, pour voirs'il y avoit quelque Golfe ou bien quelque passage. D'une terre à l'autre y a environ quinze lieuës, et le mitan est au cinquante et un tiers dégré de latitude, et nous fut très-difficile de pouvoir faire plus de cinq lieuës à cause de la marée qui nous étoit contraire et des grands vents qui y sont ordinairement. Nous ne passames outre les cinq lieuës d'où l'on voyoit aisément la terre de part en part, laquelle commence là à s'élargir. Mais d'autant que nous ne faisions autre chose qu'aller et venir selon le vent, nous tirames pour cette raison vers la terre pour tâcher de gâgner un Cap vers le Sud, qui étoit le plus loin et le plus avancé en mer que nous pussions decouvrir, et distant de nous environ quinze lieuës: mais étans proches de là, trouvames que c'étoient roches, pierres et écueils, ce que nous n'avions encore point trouvé aux lieux où nous avions été auparavant vers le Sud, depuis le *Cap Saint Jean*; et pour lors étoit la marée qui nous portoit contre le vent vers l'Ouest. De manière que navigans le long de cette côte, une de nos barques heurta contre un écueil, et ne laissa de passer outre, mais il nous fallut tous sortir hors pour la mettre à la marée

Chapitre XXIII.

Comme ayant consulté ce qui estoit le plus expédient de faire, nous délibérasmes notre retour; du Détroit de St. Pierre, et du Cap de Tiennot.

Ayans navigué le long de cette côte environ deux heures, la marée survint avec telle impétuosité qu'il ne nous fut jamais possible de passer avec treize avirons outre la longueur d'un jet de pierre: si bien qu'il nous fallut quitter les barques et y laisser partie de nos gens pour la garde, et marcher par terre quelque dix ou douze lieuës jusqu'à ce Cap, où nous trouvames que cette terre commence là à s'abbaisser vers Sur-Ouest. Ce qu'ayans vus, et étans retournés à nos barques, revinmes à nos navires qui étoient ja à la voile qui pensoient toujours pouvoir passer outre: mais ils étoient avallés à cause du vent de plus de quatre lieuës du lieu où nous les avions laissés, ou étans arrivés fimes assembler tous les Capitaines, mariniers, maitres et compagnons pour avoir l'avis et conseil de ce qui étoit le plus expédient à faire. Mais après qu'un chacun eut parlé, l'on considéra que les grands vents d'Est commençoient à régner et devenir violents, et que le flot étoit si grand que nous ne faisions plus que ravaller, et qu'il n'étoit possible pour lors de gâgner aucune chose: même que les tempêtes commençoient à s'élever en cette saison en la Terre-Neuve, que nous étions de lointain païs, et ne savions les hazards et dangers du retour, et pour ce qu'il étoit temps de se retirer, ou bien s'arrêter là pour tout le reste de l'année. Outre cela, nous discourions en cette sorte: que si un changement de vent de Nord nous surprenoit, il ne seroit possible de partir. Lesquels avis ouïs et bien considérés, nous firent entrer en délibération certaine de nous en retourner. Et pour ce que le jour de la fête de Saint Pierre nous entrames en ce Détroit, nous l'appellames à cette occasion *Détroit de Saint Pierre,*(1) où ayant jeté la sonde en plusieurs lieux, trouvames en aucun cent cinquante brasses, autres cent, et près de terre, soixante avec bon fond. Depuis ce jour jusqu'au Mercredi nous eumes vent à souhait, et circuimes la dite terre du côté du Nord, Est-Sud-Ouest, Ouest et Nor-Ouest: car telle est son assiette, hormis la longueur d'un Cap de terres basses qui est plus tourné vers Su-Est, éloigné à environ vingt-cinq lieuës du dit détroit. En ce lieu nous vîmes de la fumée qui étoit faite par les gens de ce païs au-dessus de ce Cap, mais pour ce que le vent ne cingloit vers la côte nous ne les accostames point, et eux voyans que nous n'approchions d'eux, douze de leurs hommes vinrent à nous avec deux barques, lesquels s'accostèrent aussi librement de nous

(1) Le Détroit entre le Cap Gaspé et l'Isle d'Anticosti.

comme si ce fussent été François, et nous donnèrent à entendre qu'ils venoient du grand Golfe, et que leur Capitaine était un nommé *Tiennot*, lequel étoit sur ce Cap, faisans signe qu'ils se retiroient en leur païs, d'où nous étions partis, et étoient chargés de poisson. Nous appellames ce Cap, *Cap de Tiennot.*(1) Passé ce Cap toute la terre est posée vers l'Est-Su-Est, Ouest, Nor-Ouest, et toutes ces terres sont basses, belles, et environnées de sablons, près de mer, et y a plusieurs marais et bancs par l'espace de vingt lieuës, et en après la terre commence à se tourner d'Ouest à Est, et Nord-Est, et est entièrement environnée d'Iles éloignées de terre deux ou trois lieuës. Et ainsi, comme il nous semble, il y a plusieurs bancs périlleux plus de quatre ou cinq lieuës loin de la terre.

Chapitre XXIV.

Comme le 9me jour d'Aout nous entrasmes dans Blanc-Sablon, et 5me de Septembre arrivasmes au Port de St. Malo.

Depuis le Mercredi susdit, jusqu'au Samedi nous eumes un grand vent de Sur-Ouest qui nous fit tirer vers l'Est-Nord-Est, et arrivames ce jour là à la terre d'Est en la *Terre-Neuve,* entre les Cabannes et le *Cap Double.* Ici commença le vent d'Est avec tempête et grande impétuosité; et pour ce nous tournames le Cap au Nor-Ouest et au Nord, pour aller voir le côté du Nord, qui est comme nous avons dit, entièrement environné d'Iles, et étans près d'icelles le vent se changea et vint du Sud, lequel nous conduit dans le golfe, si bien que par la grâce de Dieu nous entrames le lendemain qui étoit le neuvième Août dans *Blanc-Sablon,* et voilà tout ce que nous avons découvert.

En après le quinzième Août, jour de l'Assomption de Notre-Dame, nous partimes de *Blanc-Sablon* après avoir ouï la Messe, et vinmes heureusement jusqu'au mitan de la mer qui est entre la *Terre-Neuve* et la Bretagne ,auquel lieu nous courumes grande fortune pour les vents d'Est, laquelle nous supportames par l'aide de Dieu, et du depuis eumes fort bon temps, en sorte que le cinquième jour de Septembre de l'annee susdite, nous arrivames au port de Saint Malo d'où nous étions partis.

(1)—Probablement le **Mont Joli** d'aujourd'hui.

LE LANGAGE DE LA TERRE NOUVELLEMENT DESCOUVERTE, APPELEE NOUVELLE-FRANCE.

Dieu.	.....	Le Cuivre,	Caquedaze.
Le Soleil,	Isnez.	Les Sourcils,	Ansce.
Les Etoiles,	Suroez.	Une Plume d'oiseau,	Ico.
Le Ciel,	Camet.		
Le Jour,	.....	La Lune,	Casmogan.
La Nuit,	Aigla.	La Terre,	Conda.
L'Eau,	Ame.	Le Vent,	Canut.
Le Sable,	Estogaz.	La Pluie,	Onnoscon.
Une Voile,	Aganie.	Du Pain,	Cacacomy.
La Teste,	Agonaze.	La Mer,	Amet.
Le Gosier,	Conguedo.	Un Navire,	Casaomy.
Le Nez,	Hehonguesto.	Un Homme,	Undo.
Les Dents,	Hesangue.	Les Cheveux,	Hochosco.
Les Ongles,	Agetascu.	Les Yeux,	Igata.
Les Pieds,	Ochedasco.	La Bouche,	Heche.
Les Jambes,	Anoudasco.	Les Oreilles,	Hontasco.
Un homme mort,	Amocdaza.	Les Bras,	Agescu.
Une Peau,	Aionasca.	Une Femme,	Enrasesco.
Cet homme,	Ica.	Un homme malade,	Alouedeche.
Un Hachot,	Asogne.	Des Souliers,	Atta.
Une Morue,	Gadagoursere,	Une peau pour couvrir les parties honteuses, de l'homme	Ouscozonuon-dico.
Bon à manger,	Quesande.		
La Chair,	.....		
Des Amendes,	Anougaza.		
Des Figues,	Asconda.	Du Dfap rouge,	Cahoneta.
De l'Or,	Heyosco.	Un Couteau,	Agoheda.
Les parties honteuses,	Assegnega.	Un Maquereau,	Agedoneta.
		Des Noix,	Caheya.
Une Flèche,	Cacta.	Des Prunes,	Honesta.
Un Arbre vert,	Haueda.	Des Febves,	Sahe.
Un Plat de terre,	Undaco.	Une Espée,	Achesco.
Un Arc,	.....		

FIN DU PREMIER VOYAGE.

SECONDE NAVIGATION FAITE PAR LE COMMANDEMENT ET VOULOIR DU TRES-CHRETIEN ROY FRANÇOIS, PREMIER DE CE NOM, AU PARACHEVEMENT DE LA DECOUVERTURE DES TERRES OCCIDENTALES ESTANTE SOUS LE CLIMAT ET PARALLELES DES TERRES ET ROYAUME DUDIT SEIGNEUR, ET PAR LUI PRECEDENTEMENT JA COMMENCE'ES A FAIRE DECOUVRIR: ICELLE NAVIGATION FAITE PAR JACQUES QUARTIER, NATIF DE SAINT MALO, DE L'ILE EN BRETAGNE, PILOTE DUDIT SEIGNEUR, EN L'AN MIL CINQ CENT TRENTE-CINQ.

AU ROY TRES-CHRETIEN.

" Considerant, ô mon tres-redouté Prince, les grands biens et dons " de grace qu'il a pleu à Dieu le Createur faire à ses creatures, et entre " les autres de mettres et asseoir le Soleil, qui est la vie et connoissance " de toutes icelles, et sans lequel nul ne peut fructifier ni générer en " lieu et place là iù il a son mouvement et déclinaison contraire, et non " semblable aux autres planetes, par lesquels mouvement et déclinaison " toutes créatures étantes sur la terre en quelque lieu et place qu'elles " puissent être en ont ou en peuvent avoir en l'an dudit Soleil, qui est " trois cens soixante-cinq jours et six heures, autant de vuë oculaire les " uns que les autres par ses rais et réverbérations, ni la division des jours " et nuits en pareille égalité, mais suffit qu'il est de telle sorte et tant tem- " péramment, que toute la terre est, ou peut etre habitée en quelque " zone, climat ou parallele que ce soit; et icelle avec les eauës, arbres, " herbes, et toutes autres créatures de quelque genre ou espèce qu'elles " soient, par l'influence d'icelui Soleil donner fruits et générations selon " leurs natures pour la vie et nourriture des créatures humaines. Et " si aucuns vouloient dire le contraire de ce que dessus, en allégant le " dict des sages Philosophes du temps passé, qui ont écrit et fait division " de la terre par cinq zones, dont ils on dit et affermé trois inhabi- "tables; c'est à sçavoir: la zone Torride, qui est entre les deux Tro- " piques, ou solstices, pour la grande chaleur et réverbération du Soleil, " qui passe par le zénit de ladite zone; et les deux zones Arctique, et An- " tarctique pour la grande froideur qui est en icelles, à-cause du peu d'élé- " vation qu'elles on dudit Soleil, et autres raisons: je confesse qu'ils ont " écrit à la maniere, et croy fermement qu'ilz le pensoient ainsi, et qu'ilz " le trouvoient par aucunes raisons naturelles là où ilz prenoient leur fon-

" dement, et d'icelles se contentoient seulement, sans aventurer, ni mettre
" leurs personnes aux dangers ésquel ils eussent peu enchoir à cher-
" cher l'expérience de leur dire. Mais je diray pour ma replique, que
" le Prince d'iceux Philosophes a laissé parmi ses écritures un bref mot
" de grande conséquence, qui dit que *Experientia est rerum magistra*:
" par l'enseignement duquel, j'ay osé entreprendre d'addresser à la veuë
" de votre Majesté Royale celui propos et manière de prologue de ce
" mien petit labeur. Car, suivant vôtre Royal commandement, les
" simples mariniers de present non ayans eu tant de crainte d'eux
" mettre en l'aventure d'iceux perils et dangers qu'ils ont eu, et ont désir
" de vous faire tres-humble service à l'augmentation de la très sainte Foy
" Chrétienne, ont connu le contraire de cette opinion des dits Philosophes
" par vraye experience. J'ay allegué ce que devant, pour ce que je
" regarde, que le Soleil qui chacun jour se leve à l'Orient et se recouche
" à l'Occident, faisant le tour et circuit de la terre, donnant lumière et
" chaleur à tout le monde en vingt-quatre heures, qui est un jour na-
" turel. A l'exemple de quoy je pense en mon simple entendement, et
" sans autre raison y alléguer, qu'il pleut à Dieu par sa divine bonté que
" toutes humaines créatures étantes et habitantes sur le globe de la
" terre, ainsi qu'elles ont veuë et connoissance d'icelui Soleil, ayent eu,
" et ayent pour le temps à venir connaissance et créance de nôtre sainte
" Foy Car premierement, icelle nôtre très-sainte Foy a été semée et
" plantée en la Terre-sainte qui est en l'Asie, à l'Orient de nôtre Eu-
" rope: et depuis par succession de temps apportée et divulguée jus-
" ques à nous. Et finalement, en l'Occident de nôtre dite Europe a
" l'exemple dudit Soleil portant sa clarté et chaleur d'Orient en Occi-
" dent, comme dit est. Et pareillement, avons vuë icelle nostre très-
" Sainte Foy par plusieurs fois, à l'occasion des méchans herétiques et
" faulx législateurs, éclipsée en aucuns lieux, et depuis soudainement
" relever et monstrer sa clarté plus appertement qu'auparavant : Et
" maintenant encore à présent, voyons comme les méchans Luthériens
" de jour en autre s'efforcent d'icelle obombiller et finalement du tout
" esteindre, si Dieu et les vrais supports d'icelle n'y donnaient ordre
" par mortelle justice, ainsi qu'on voit faire chacun jour en vos pays
" et Royaulmes par bon ordre et police qui y avez mis; pareillement
" audit Royaume voit-on former au contraire d'iceux enfans de Satan,
" les princes Chrestiens et vrais pilliers de l'église Catholique, s'effor-
" çant de jour en autre d'icelle augmenter, et accroistre, ainsi quà fait
" le Catholique Roy d'Espagne sè terres qui par son commandement
" ont esté descouvertes à l'Occident de ses pays et Royaulmes; les-

" quelles auparavant nous estoient incogneues, estranges hors de nostre " foy Chrestienne, comme: La Neuve Espagne, L'Isabelle, Terre " ferme, et autres Isles où on a trouvé innumérables peuples qui ont " esté baptisés et réduits à nostre très-sainte Foy.

" Et maintenant en la présente Navigation faite par Votre Royal " Commandement, en la descouverte des terres Occidentalles estantes "souls le climat et paralleles de nos pays et Royaulmes non aupara- " vant à vous ni à nous congneus, pourrez voir et savoir la bonté et fer- " tilité d'icelles, l'innumérable quantité des peuples y habitans, la bonte, " paisibleté d'iceulx, et pareillement la fécondité du grand fleuve qui dé- " court et arrouse le parmi d'icelles vos terres, qui est le plus grand sans " comparaison qu'on sache jamais avoir veu. Lesquelles choses donnent " à ceulx qui les ont vuees, certaine espérance de l'augmentation fu- " ture de notre très-sainte foy, de vos Seigneuries et nom très-Chres- " tien, ainsi qu'ils vous plaira veoir par ce présent petit livre, au quel " sont amplement contenues toutes les choses dignes de mémoire qu'a- " vons veues, ou qui nous sont avenues, tant en faisant la dite Naviga- " tion, qu'estans et faisans séjour en vos dits pays et terres, les routes " dangers et gisemens d'icelles terres.

Chapitre I.

Préparation du Capitaine Jacques Quartier, et des siens pour le voyage de la Terre-Neuve. Embarquement. De l'Isle aux Oiseaux. Découvertes jusqu'au commencement de la grande Rivière de Canada, appellée par les Sauvages Hochelaga.

Le Dimanche jour et feste de la Pendecoste, seizième jour de May audit an mil cinq cens trente-cinq, du commandement du Capitaine et bon vouloir de tous, chacun se confessa et reçumes tous ensemble notre Créateur en l'Eglise Cathédrale du dit Saint Malo; après lequel avoir reçu, fumes nous présenter au choeur de la dite Eglise devant Révérend Père en Dieu, Monsieur le Sainct Malo, lequel en son estat Episcopal nous donna sa bénédiction.

Le Mercredi ensuivant dix-neuvième jour de May, le vent vint bon et convenable, et appareillasmes avecq les trois Navires, savoir: la grande *Hermine*, du port d'envyron cent à six-vingt tonneaux, où estoit le dit Capitaine Général, et pour Maistre Thomas Frostmont, Claude de Pont-Briand, fils du Seigneur de Montcevelles, et Echanson de Monseigneur le Dauphin, Charles de la Pommeraye, Jean Poulet, et autres gentils-hommes. Au second Navire nommé *La petite Hermine*, du port d'environ

soixante tonneaux, estoit Capitaine soubs le dit Quartier, Marc Jalobert et Maistre Guillaume le Marié, et au tiers, et plus petit Navire nommé *L'Emerillon,* du port d'environ quarante tonneaux, en estoit Capitaine Guillaume le Breton, et Maistre Jacques Maingart. Et navigasmes avec bon temps jusques au ving-sixième du dit mois de May que le temps se tourna en ire et tourmente, qui nous a duré en vents contraires et serraisons autant que jamais Navires qui passassent la dite mer eussent, sans aucun amendement, tellement que le vingt-cinquième jour de Juin par le dit mauvais temps et serraisons, nous entreperdimes tous trois, sans que nous ayons eu nouvelles les uns des autres jusques à la *Terre-Neuve,* là où nous avyons limité nous trouver tous ensemble.

Et depuis nous être entreperdus, avons été avec la Nef générale par la mer de tous vents contraires jusqu'au septième jour de Juillet que nous arrivasmes à la dite *Terre-Neuve* et prismes terre à *L'Isle ès Oiseaulx,*(1) laquelle est à quatorze lieuës de la grande terre; laquelle Isle est si très-pleine d'Oiseaux, que tous les Navires de France y pourroient facilement charger sans qu'on s'apperceut qu'on n'en n'eut tiré; et là en prismes deux barquées pour parties de nos victuailles. Icelle Isle est en l'élévation du Polle en quarante neuf dégrés quarante minutes. Et le huitième jour du dit mois nous appareillasmes de la dite Isle, et avecque bon temps vinsmes au Hâble de *Blanc-Sablon,* estant en la *Baie des Châteaux,* le quinzième jour du dit mois, qui est le lieu où nous devions nous rendre: auquel lieu fusmes attendant nos compagnons jusques au vingt-sixième jour du dit mois qu'ils arrivèrent tous deux ensemble: et là nous accoustrasmes et prismes chacun eaux, bois et autres choses nécessaires; et appareillasmes et fismes voile pour passer outre le vingt-neuvième jour du dit mois à l'aube du jour, et fismes porter le long de la Coste du Nord gisante Est-Nord-Est, et Ouest-Sur-Ouest, jusques environ les huit heures du soir que mismes les voiles bas le travers de deux Isles qui s'avancent plus hors que les autres, que nous nommasmes les Isles *Sainct Guillaume,* lesquelles sont environ vingt lieuës outre le Hâble de *Brest.* Le tout de la dite coste depuis les *Châteaux* jusques ici, gist Est-Nord-Est et Ouest-Sur Ouest, rangée de plusieurs Isles et terres, toues hachées et pierreuses, sans aucunes terres, ny bois, fors en aucunes vallées.

Le lendemain, pénultième jour du dit mois, nous fismes courir à Ouest pour avoir congnoissance d'autres Isles qui nous demeuroient environ douze lieuës et demie: entre lesquelles Isles se fait une couche vers le

(1) **Funk Island** du côté Est de Terreneuve.

Nort, toute à Isles et grandes bayes, apparoissantes y avoir plusieurs bons hâbles. Nous les nommasmes les Isles *Saincte Marthe,* hors lesquelles, environ une lieuë et demie à la mer, y a une basse bien dangereuse, où il y a quatre ou cinq testes qui demeurent le travers des dites bayes en la route d'Est et Ouest des dites *Isles Saintc Guillaume* et aures Isles qui demeurent à Est Sur Ouest des Isles *Sainte Marthe* environ sept lieuës; lesquelles Isles nous vinsmes querir le dit jour une heure après midi. Et depuis le dit jour jusques à l'orloge virante,(1) fismes courir environ quinze lieuës jusques le travers d'un Cap d'Isles basses que nous nommasmes les Isles *Sainct Germain;* au Su-Est du quel Cap environ trois lieuës il y a une autre basse fort dangéreuse: et pareillement entre les dits Caps *Sainct Germain* et *Saincte Marthe,* y a un banc hors des dites Isles environ deux lieuës, sur lequel n'y a que quatre brasses: et pour le danger de la dite coste mismes les voiles bas, et ne fismes porter la dite nuit.

Le lendemain dernier jour de Juillet, fismes courir le long de la dite coste qui gist Est et Ouest quart de Su-Est, laquelle est toute rangée d'Isles et basses et costes fort dangéreuses; laquelle contient dempuis le dit Cap des Isles *St. Germain,* jusques à la fin des Isles, environ dix-sept lieuës et demie: et à la fin des dites Isles, y a une moulte belle terre basse pleine de grands arbres et haults: et est icelle coste toute rangée de sablons, sans y avoir aucune apparoissance de hâble jusques au *Cap de Tiennot,*(2) qui se rabat au Nor-Ouest, qui est à environ sept lieuës des dites Iles, lequel Cap reconnumes du voyage précédent: et pour ce fismes porter toute la nuict à l'Ouest Nor-Ouest jusques au jour que le vent vint contraire, et allasmes chercher un hâvre où nous mismes nos Navires, qui est un bon petit hâvre outre le dit *Cap Tiennot,* environ sept lieuës et demie, et est entre quatre Isles sortantes à la mer. Nous le nommasmes le *Hâvre Saint Nicolas*(3); et sur la plus plus prochaine Isle plantasmes une grande Croix de bois pour merche.(4) Il faut amener la dit Croix au Nord-Est, puis l'aller querir et la laisser de tribort, et trouverez de profond six brasses, posez dedans le dit hâble à quatre brasses: et se faut donner garde de quatre basses qui demeurent des deux côtés à demie lieuë hors. Toute cette dite coste est fort dangéreuse, et pleine de basses; nonobstant qu'il semble y avoir plusieurs hâbles, n'y a que basses et plateis. Nous fusmes au dit hâble dempuis le dit jour jusques au Dimanche huitième jour d'Aoust, auquel jour appareillasmes et

(1) Minuit.
(2) Mont Joli.
(3) On pense que c'est le Hâvre de Mingan.
(4) C'est-à-dire, pour marque.

vinsmes querir la terre du Su vers le *Cap de Rabast,* lequel est distant du dit hâble environ vingt lieuës, gisant Nord, Nord-Est et Su-Sur-Ouest. Et le lendemain, le vent vint contraire; et pour ce que ne trouvasmes nul hâble à la dite terre du Su, fismes porter vers le Nort outre le précédent hâble d'environ dix lieuës, où trouvasmes une fort belle et grande baye pleine d'Isles et bonnes entrées et posage de tous les temps qu'il pourrait faire, et pour cognoissance d'icelle baye, y a une grande Isle comme un Cap de terre qui s'avance plus hors que les autres; et sur la terre environ deux lieuës y a une montagne faicte comme un tas de blé. Nous nommames la dite baye *La Baye Saint Laurent.*(1)

Le quatorzième du dit mois, nous partismes de la dite *Baye Sainct Laurent,* et fismes porter à Ouest, et vinsmes querir un Cap de terre devers le Su, qui gist environ l'Ouest un quart de Sur-Ouest du dit hâble de *Saint Laurent* environ vingt-cinq lieuës, Et par les deux Sauvages qu'avions pris le premier voyage nous fut dit, que c'étoit de la terre devers le Su, et que c'étoit uns isle, et que par le Su d'icelle étoit le chemin à aller de *Honguedo,* où nous les avions pris le premier voyage, à *Canada;* et qu'à deux journées delà du dit Cap et Isle, commençoit le Royaume de *Saguenay,* à la terre devers le Nord allant vers le dit *Canada.* Le travers du dit Cap environ trois lieuës, y a de profond cent brasses et plus, et n'est mémoire de jamais avoir vû tant de Baillames(2) que nous vismes cette journée le travers du dit Cap.

Le lendemain jour de Notre-dame d'Aoust, quinzième du dit mois, nous passasmes le détroit: la nuit devant, et le lendemain eumes cognoissance des terres qui nous demeuroient vers le Su, qui est une terre à hautes montagnes à merveilles, dont le Cap susdit de la dite Isle que nous avons nommée *L'Isle de l'Assomption,*(3) et un Cap des dites hautes terres gisent Est-Nord-Est, et Ouest-Sur-Ouest: et y a entre eux, vingt-cinq lieuës, et voit-on les terres du Nord encore plus hautes que celles du Su à plus de trente lieuës. Nous rangeames les dites terres du Su depuis le dit jour jusques au mardi midi que le vent vint Ouest, et mismes le cap au Nort pour aller querir les dites hautes terres que voyons; et nous estans là, trouvasmes les dites terres unies et basses vers la mer et les montagnes de devers le Nort par sus les dites basses terres, gisantes icelles Est et Ouest un quart de Sur-Ouest; et par les Sauvages qu'avions, nous a été dit, que c'étoit le commencement du *Saguenay* et terre habitée, et que de là venoit le Cuivre rouge, qu'ils appellent *Caquetdazé.* Il y a entre les terres du Su et celles du Nort, environ

(1) On pense qui c'est la Rivière St. Jean sur la côte de Labrador.
(2) Ce sont vraisemblablement des Baleines.
(3) Appelée par les Sauvages Natiscotec, et depuis par les Européens Anticosti.

trente lieuës, et plus de deux cens brasses de parfond. Et nous ont les Sauvages certifié, estre le chemin et commencement du grand Fleuve de *Hochelaga* et chemin du *Canada,* lequel alloit toujours en étroisissant jusques à *Canada;* et puis, que l'on trouve l'eau douce au dit fleuve, qui va si long, que jamais homme n'avoit été au bout, qu'ils eussent ouï, et qu'autre passage n'y avoit que par batteaux. Et voyans leur dire, et qu'ils affirmoient n'y avoir autre passage, ne voulut le dit Capitaine passer outre jusques à avoir veu le reste et coste de devers le Nord, qu'il avoit obmis à voir depuis la *Baye Sainct Laurent* pour aller voir la terre du Su, pour voir s'il y avoit aucun passage.

Chapitre II.

Comment notre Capitaine fist retourner les Navires en arrière jusques d'avoir connaissance de la Baie St. Laurent, pour voir s'il y avait aucun passage vers le Nord.

Le Mercredi, dix-huitième jour d'Aoust, ledit Capitaine fist retourner les Navires en arrière, et mettre le Cap de l'autre bord, et rangeames ladite côte du Nord, qui git Nord-Est et Sur-Ouest, faisant un demi Arc, qui est une terre fort haute, non tant comme celle du Su, et arrivasmes le Jeudi à sept Isles moult hautes, que nous nommasmes *les Isles Rondes,*(1) qui sont à environ quarante lieuës des terres du Su, et s'avancent hors à la mer trois ou quatre lieuës: le travers desquelles il y a un commencement de basses terres pleines de beaux arbres, lesquelles terres nous rangeasmes le Vendredi avec nos barques; le travers desquelles y a plusieurs bancs de sablon plus de deux lieuës à la mer, fort dangéreux, lesquels demeurent de basse mer; et au bout d'icelles basses terres, (qui contiennent environ dix lieuës) y a une rivière d'eau douce sortante à la mer, tellement qu'à plus d'une lieuë de terre, elle est aussi douce qu'eau de fontaine. Nous entrasmes dans la dite rivière avec nos barques, et ne trouvasmes à l'entrée que brasse et demie. Il y a dedans le dite rivière, plusieurs poissons qui ont forme de cheveaux,(2) lesquels vont à la terre de nuit, et de jour à la mer, ainsi qu'il nous fut dit par nos deux Sauvages: et de ces dits poissons, vismes grand nombre dedans la dite rivière.

Le lendemain vingt et unième jour du dit mois, au matin à l'aube du jour fimes voile, et porter le long de la dite côte tant que nous

(1) Ce sont les **Sept Isles.**
(2) Ce sont des Hippotames ou Chevaux de rivière.—**Lescarbot.**

eûmes connoissance de la reste d'icelle coste du Nord que n'avions veu, et de l'*Isle de l'Assomption* que nous avions ésté querir au partir de la dite terre; et lors que nous fumes certains que la dite coste estait rangée, et qu'il n'y avoit nul passage, retournasmes à nos Navires qui estoient ès dites *Sept Isles,* où il y a bonnes rades à dix-huit et à vingt brasses, et Sablon: auquel lieu avons été sans pouvoir sortir, ni faire voile pour la cause des bruines et vents contraires, jusques au vingt-quatrième dudit mois, que nous appareillasmes, et avons été à la mer chemin faisans jusques au vingt-neuvième dudit mois, que nous sommes arrivés à un hâble de la Côte du Su, qui est environ quatre-vingt lieuës des dites *Sept Isles,* lequel est le travers de trois Iles petites et plates qui sont par le parmi du fleuve; et environ le mi-chemin des dites Isles, et le dit Hâble, devers le Nord, y a une fort grande Rivière, qui est entre les hautes et basses terres, laquelle fait plusieurs bancs à la mer à plus de trois lieuës, qui est un pays fort dangéreux, et sonne de deux brasses et moins, et à la choite d'iceux bancs trouverez vingt-cinq et trente brasses bort à bort. Toute cette coste du Nord gist Nord Nord-Est, et Sur-Oues.

Le Hâble devant dit où posâmes, qui est à la terre du Su, est hâble de marée, et de peu de valeur. Nous les nommasmes les *Ileaux St. Jean,*(1) parceque nous y entrâmes le jour de la décollation du dit Saint. Et auparavant qu'arriver audit Hâble, y a une Ile à l'Est d'icelui, environ cinq lieuës, où il n'y a point de passage entre terre et elle que par bateaux. Le dit hâble des *Ileaux St. Jean* assèche toutes les marées, et y marine l'eau de deux brasses. Le meilleur lieu à mettre Navires est vers le Su d'un petit ilot, qui est au parmi du dit hâble, bord au dit ilot.

Nous appareillasmes du dit Hâble, le premier jour de Septembre pour aller vers *Canada.* Et environ quinze lieuës du dit Hâble, à l'Ouest Sur Ouest, y a trois Iles au parmi du dit fleuve, le travers desquelles y a une rivière fort profonde et courante, qui est la rivière et chemin du Royaume et terre de *Saguenay,* ainsi qui nous a été dit par nos hommes du païs de *Canada.* Et est icelle rivière entre hautes montagnes de pierre nue, et sans y avoir que peu de terre; et nonobstant y croit grande quantité d'arbres, et de plusieurs sortes, qui croissent sur la dite pierre nuë comme sur bonne terre. De sorte, que nous y avons vûs telle arbre suffisant à master navire de trente tonneaux, aussi vert qu'il est possible, lequel était sur un roc, sans y avoir aucune saveur de terre.

---

(1) Lescarbot pense, que ce sont les Iles du Bic, qu'il appelle le "Pic."

A l'entrée d'icelle rivière trouvasmes quatre barques de *Canada,* qui estoient là venues pour faire pécherie de Loups-marins, et autres poissons. Et nous estans posés dedans la dite rivière, vinrent deux des dites barques vers nos Navires, lesquelles venoient en une peur et crainte, de sorte qu'el en ressortit une, et l'autre approcha si près, qu'ils peurent entendre l'un de nos sauvages, qui se nomma, et fit sa connoissance, et les fit venir seurement à bord.

Le lendemain, deuxième jour du dit mois de Septembre, nous sortimes hors de la dite rivière pour faire le chemin vers *Canada,* et trouvasmes la marée fort courante et dangéreuse, pour ce que devers le Su de la dite Rivière y a deux Iles,(1) a l'entour desquelles à plus de trois lieuës, n'y a que deux ou trois brasses, semées de gros perrons comme tonneaux et pipes, et les marées decevantes par entre les dites Iles: de sorte que cuidames y perdre notre Gallion, sinon le secours de nos barques: et à la choiste des dits plateis, y a de profond trente brasses et plus. Passé la dite rivière de *Saguenay* et les dites Isles, environ cinq lieuës vers le Sur-Ouest y a une autre Ile vers le Nord, aux côtés de laquelle y a de moult hautes terres, le travers desquelles nous cuidames poser l'ancre pour estaller l'Ebe, et n'y pumes trouver le fond à six vingts-brasses, à un trait d'arc de terre: de sorte que fumes contraints de retourner vers la dite Ile, où posâmes trente cinq brasses, et beau fond.

Le lendemain au matin fismes voile, et appareillasmes pour passer outre, et eumes connaissance d'une sorte de poissons, desquels il n'est mémoire d'homme d'avoir vû ni ouï. Les dits poissons sont aussi gros que Morrues, sans avoir aucun estoc, et sont assez faits par le corps et tête de la façon d'un levier, aussi blancs comme neige, sans aucune tache, et y en a moult grand nombre dedans le dit fleuve, qui vivent entre la mer et l'eau douce. Les gens du pays les nomment *Adhothuis,* et nous ont dit qu'ils sont fort bons à manger, et si nous ont affirmé n'y en avoir en tout le dit fleuve ni pays qu'en cet endroit.

Le sixième jour du dit mois, avec bon vent fimes courir à mont le dit fleuve environ quinze lieuës, et vimmes poser à une Ile qui est bort à la terre du Nord, laquelle fait une petite baie et couche de terre, à laquelle y a un nombre inestimable de grandes tortues, qui sont ès environs d'icelle Ile. Pareillement par ceux du païs se fait ès environs d'icelle Ile, grande pêcherie des *Adhothuis* cy devant écrits. Il y aussi grand courant ès environs de la dite Isle, comme devant Bordeaux, de flot et ébe. Icelle

(1) L'Isle Rouge et l'Isle Blanche.

Ile contient environ trois lieuës de long, et deux de large, et est une fort bonne terre et grasse, pleine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes : entres autres y a plusieurs Coudres franches que trouvasmes fort chargées de Noizilles aussi grosses et de meilleur saveur que les nostres, mais un peu plus dures. Et pour ce la nommames l'*Isle ès Coudres.*

Le septième jour du dit mois, jour de Notre-Dame, près avoir ouï la Messe, nous partimes de la dite Isle pour aller à-mont le dit fleuve, et vinmes à quatorze Isles (1) qui estoient distantes de la dite *Isle ès Coudres* de sept à huit lieuës, qui est le commencement de la terre et province de *Canada* : desquelles y en a une grande d'environ dix lieuës de long, et cinq de large, (2) où il y a gens demeurans qui font grande pêcherie de tous les poissons qui sont dans le dit fleuve selon les saisons, de quoy sera fait cy-après mention. Nous estans posés et à l'ancre entre icelle grande Isle et la terre du Nord, fumes à terre et portames les deux hommes que nous avions pris le précédent voyage, et trouvasmes plusieurs gens du païs, lesquels commencèrent à fuir, et ne voulurent approcher jusqu'à ce que les dits deux hommes commencèrent à parler et à leur dire qu'ils estoient *Taiguragny* et *Domagaya* : et lorsqu'ils eurent cognoissance d'eux commencèrent à faire grand'chère, dansans et faisans plusieurs cérémonies, et vindrent partie des principaux à nos bateaux, lesquels nous apportèrent force anguilles, et autres poissons, avec deux ou trois charges de gros mil, qui est le pain duquel ils vivent en la dite terre, et plusieurs gros melons. Et icelle journée vindrent à nos Navires plusieurs barques du dit païs, chargées de gens, tant hommes que femmes pour faire chère à nos deux hommes, lesquels furent tous bien reçus par le dit Capitaine qui les festoya de ce qu'il put. Et pour faire sa cognoissance, leur donna aucuns petits présens de peu de valeur, desquels se contentèrent fort.

Le lendemain le Seigneur de *Canada,* nommé *Donnacona* en nom, et l'appellant pour Seigneur *Agouhanna,* vint avec deuze barques, accompagné de plusieurs gens devant nos Navires, puis en fit retirer en arriére dix, et vint seulement avecque deux à bord des dits Navires, accompagné de ses hommes : et commença le dit *Agouhanna* le travers du plus petit de nos Navires à faire une prédica-

(1) Ces Isles sont l'Ile d'Orléans, l'Ile aux Grues, l'Ile ux Oies, l'Ile Madame, l'Ile aux Reaux, l'Ile Ste. Marguerite, la Grosse Isle, et autres de moindre importance.

(2) C'est L'Ile d'Orléans, à laquelle Quartier donne ici près du double de l'étendue qu'elle n'a effectivement en longueur, et près du triple en largeur; car elle a un peu moins de sept lieues de long, sur une lieue et demie dans sa plus grande largeur.

tion et preschement à leur mode, en démenant son corps et membres d'une merveilleuse sorte, qui est une cérémonie de joie et assurance. Et lorsqu'il fut arrivé à la nef générale où estoient les dits *Taiguragny* et *Domagaya,* parla le dit Seigneur à eux, et eux à lui, et lui commencèrent à conter ce qu'ils avoient vû en France, et le bon traitement qui leur avoit été fait; de quoy fut le dit Seigneur fort joyeux, et pria le Capitaine de luy bailler ses bras pour les baiser, et accoller, qui est leur mode de faire chère en a dite terre. Et lors le dit Capitaine entra dedans la barque du dit *Agouhanna,* et commanda qu'on apporta pain et vin pour faire boire et manger le dit Seigneur et sa bande. Ce qui fut fait. De quoy furent fort contents: et pour lors ne fut autre présent fait au dit Seigneur, attendant lieu et temps. Après lesquelles choses faites se départirent les uns des autres, et prirent congé, et se retira le dit *Agouhanna* à ses barques, pour soy retirer et aller en son lieu Et pareillement le dit Capitaine fit apprester nos barques pour passer outre, et aller à-mont le dit fleuve avec le flot pour chercher hâble et lieu de sauveté pour mettre les Navires; et fusmes outre le dit fleuve environ dix lieuës, cotoyans la dite Isle, (1) et au bout d'icelle trouvasmes un affourc d'eau fort beau et plaisant, auquel lieu y a une petite rivière, et hâble de barre marinant de deux à trois brasses, que trouvasmes lieu à nous propice pour mettre nos dits Navires à sauveté. Nous nommasmes le dit lieu *Sainte Croix,* (2) parce que le dit jour y arrivasmes. Auprès d'icelui lieu, y a un peuple dont est Seigneur *Donnacona,* et y est sa demeurance, laquelle se nomme *Stadaconé,* (3) qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de voir et bien fructiférante, pleine de moult beaux arbres de la nature et sorte de France: comme chesnes, ormes, fresnes, noyers, pruniers, ifs, cedres, vignes, aubépines, qui portent fruit aussi gros que prunes de damas, et autres arbres, sous lesquels croit aussi bon chanvre que celui de France, lequel vient sans semence ni labeur. Après avoir visité le dit lieu, et trouvé estre convenable, se retira le dit Capitaine et les autres dedans les barques pour retourner aux Navires; et ainsi que sortimes hors la dite rivière, trouvasmes au devant de nous l'un des Seigneurs du dit peuple de *Stadaconé,* accompagné de plusieurs gens tant hommes que femmes, lequel Seigneur commença à faire un preschement à la façon et mode du païs, qui est joie et assurance, et les femmes dansoient et

(1) C'est l'étendue que Quartier donne plus ou moins à l'Ile d'Orléans.

(2) Ce lieu de **Ste. Croix** est évidemment la **Rivière St. Charles** d'aujourd'hui. Elle était autrefois appelée par les Sauvages **Cabir-Coubat,** à raison des tours et détours qu'elle fait en serpentant; mais les RR. PP. Récollets vers 1617, lui donnèrent le nom de **St. Charles,** en mémoire de Messire Charles Des Boues, Grand-Vicaire de Pontoise, et Fondateur de leurs Missions en la Nouvelle-France.

(3) Le Chapitre XIII contient une plus ample description de **Stadaconé.**

chantoient sans cesse, étant en l'eau jusques aux genoux. Le Capitaine voyant leur bonne humeur et bon vouloir, fist approcher la barque où il estoit, et leur donna des couteaux et petites patenostres de verre, de quoy menèrent une merveilleuse joie: de sorte que nous estant départis d'avec eux, distans d'une lieuës environ, les iyons chanter, danser et mener feste de notre venue.

Chapitre III.

Comme le Capitaine retourna aux Navires et alla revoir l'Isle. La grandeur et nature d'icelle; et comme il fist mener les dits Navires à la Rivière Saincte Croix.

Après que nous fusmes arrivés avec les barques aux dits Navires, et retournés de la Rivière *Sainte Croix,* le Capitaine commanda apprester les dites barques pour aller à terre à la dite Isle voir les arbres (qui sembloient à voir fort beaux) et la nature de la terre d'icelle; ce qui fut fait; et estant à la dite Isle, la trouvasmes pleine de fort beaux arbres, comme chènes, ormes, pins, cèdres et autres bois de la sorte des nostres, et pareillement y trouvasmes force vignes, ce que n'avions vu par ci-devant en toute la terre; et pour ce, la nommasmes *L'Isle de Bacchus*: (1) icelle Isle tient de longueur environ douze lieuës, et est moult belle terre et unie, pleine de bois, sans y avoir aucun labourage, fors qu'il y a petites maisons où ils font pêcherie, comme par ci-devant est fait mention.

Le lendemain partismes avec nos dits Navires pour les mener au dit lieu de *Ste. Croix,* et y arrivames le lendemain quatorzième du dit mois. et vinrent audevant de nous les dits *Donnacona, Taiguragny* et *Domagaya,* avec vingt-cinq barques chargées de gens, lesquels venoient du lieu d'où étions partis, et alloient au dit *Stadaconé* où est leur demeurance: et vinrent tous à nos Navires faisans plusieurs signes de joie, fors les deux hommes qu'avions apporté, savoir: *Taiguaragny* et *Domagaya,* lesquels étoient tout changés de propos et de courage, et ne voulurent entrer dans nos dits Navires, nonobstant qu'ils en fussent plusieurs fois priés: de quoi eusment aucune défiance. Le Capitaine leur demanda s'ils vouloient aller (comme ils lui avoient promis) avec lui à *Hochelaga,* et ils répondirent que oui, et qu'ils étoient délibérés d'y aller, et alors chacun se retira.

Et le lendemain quinzième du dit mois, le Capitaine accompagné de plusieurs de ses gens fut à terre pour faire planter balises et merches,

(1) **Aujourd'hui L'Isle d'Orléans, à laquelle Quartier donne ici douze lieuës de long, après lui en avoir donné dix un peu auparavant. Voyez page 33.**

pour plus seurement mettre les Navires à seureté : auquel lieu trouvasmes entre autres les dits *Donnacona,* nos deux hommes, et leur bande, et se rendirent audevant de nous grand nombre des gens du pays, et lesquels se tinrent à part sous une pointe de terre, qui est sur le bord du dit fleuve, sans qu'aucun d'eux vint environ nous, comme les autres qui n'étoient de leur bande faisoient. Et après que le dit Capitaine fut averti qu'ils y étoient, commanda à partie de ses gens aller avec lui, et furent vers eux sous la dite pointe, et trouvèrent le dit *Donnacona, Taiguragny, Domagaya,* et autres. Et après s'être entre salués, s'avança le dit *Taiguragny* de parler, et dit au Capitaine que le dit Seigneur *Donnacona* étoit marri dont le dit Capitaint et ses gens, portoient tant de bâtons de guerre, (1) parce que de leur part n'en portoient nuls. A quoi répondit le Capitaine que pour sa marrison ne laisserait à les porter, et que c'étoit la coutume de France, et qu'il le savoit bien. Mais pour toutes ces parolles ne laissèrent le dit Capitaine et *Donnacona* de faire grande chère ensemble ; et lors apperçumes que tout ce que disoit le dit *Taiguragny* ne venoit que de lui et son compagnon ; car avant de partir du dit lieu, fisrent une assurance le dit Capitaine et Seigneur de sorte merveilleuse. Car tout le peuple du dit *Donnacona* ensemblement jettèrent et fisrent trois cris à pleine voix, que c'étoit chose horrible à ouïr ; et à tant prirent congé les uns des autres, et nous retirasmes à bord pour icelui jour.

Le lendemain seizième du dit mois, nous mismes nos deux plus grands Navires dedans le dit hâble et rivière, où il y a de pleine mer trois brasses, et de basse eau demie brasse, et fut laissé le Gallion dedans la rade pour mener à *Hochelaga.* Et tout incontinent que les dits Navires furent au dit hâble et à sec, se trouvèrent devant les dits Navires les dits *Donnacona, Taiguragny* et *Doamgaya,* avec plus de cinq cens personnes tant hommes, femmes qu'enfans, et entra le dit Seigneur avec dix ou douze autres des plus grands personnages, lesquels furent par le dit Capitaine, et autres, festoyés et reçus selon leur état, et leur fut donne aucun petits présents : et fut par *Taiguragny* dit au dit Capitaine que le dit Seigneur étoit marri dont il alloit à *Hochelaga,* et que le die Seigneur ne vouloit point que lui qui parloit allast avec lui, comme il avoit promis, parce que la rivière ne valoit rien. A quoi fist réponse le dit Capitaine, que pour tout cet ne laisseroit y aller s'il lui estoit possible, parce qu'il avoit commandement du Roy son maistre d'aller au plus avant qu'il lui seroit possible ; mais si le dit *Taiguragny* y vouloit aller, comme il l'avoit promis, qu'on lui feroit présent de quoi il seroit content, et grand'chère, et qu'il ne feroit seulement qu'aller voir *Hochelaga,* puis retourner. A

(1) Voulant parler de leurs armes.

quoi répondit le dit *Taiguragny* qu'il n'iroit point; lors se retirèrent en leurs maisons.

Le lendemain dix-septième du dit mois, le dit *Donnacona* et les autres revinrent comme devant, et apportèrent force anguilles et autres poissons, duquel se fait grande pêcherie au dit fleuve, comme sera ci-après dit; et lorsqu'ils furent arrivés devant nos dits Navires, ils commencèrent à danser et chanter comme ils avoient de coutume; et après qu'ils eurent ce fait, fist le dit *Donnacona* mettre tous ses gens d'un côté, et fist un cerne sur le sablon, et y fist mettre le dit Capitaine et ses gens; puis commença une grande harangue, tenant une fille d'environ l'âge de dix ans en l'une de ses mains, puis la vint présenter au dit Capitaine, et lors tous les gens du dit Seigneur se prirent à faire trois cris en signe de joie et alliance, puis derechef présenta deux petits garçons de moindre âge l'un après l'autre, desquels fisrent tels cris et cérémonies que devant. Duquel présent fut le dit Seigneur par le dit Capitaine remercié. Et lors *Taiguragny* dit au dit Capitaine, que la fille estoit la propre fille de la soeur du dit Seigneur, et l'un des garçons frère de lui qui parloit: et qu'on les lui donnoit sur l'intention qu'il n'allast point à *Hochelaga;* lequel Capitaine répondit, que si on les lui avoit donnés sur cette intention, qu'on les reprit, et que pour rien il ne laisseroit à aller au dit *Hochelaga*, parce qu'il avait commandement de ce faire. Sur lesquelles parolles *Domagaya,* compagnon du dit *Taiguragny* dit au dit Capitaine, que le dit sieur lui avoit donné les dits enfants de bon amour, et en signe d'assurance, et qu'il estoit content d'aller avec le dit Capitaine à *Hochelaga;* de quoi eurent grosses parolles le dit *Taiguragny* et *Domagaya,* dont apperçumes que le dit Taiguragny ne valoit rien, et qu'il ne songeoit que trahison, tant par ce qu'autres mauvais tours que lui avions vu faire. Et sur ce le dit Capitaine fist mettre les dits enfans dedans les Navires, et apporter deux espées, un grand bassin d'airain, plain, et un ouvré à laver les mains, et en fist présent au dit *Donnacona* qui fort s'en contenta, et remercia le dit Capitaine, et commanda à tous ses gens chanter et danser: et pria le Capitaine faire tirer une pièce d'artillerie, parce que *Taiguragny* et *Domagaya* lui en avoient fait feste, et aussi que jamais n'en avoit vû ni ouï. Lequel Capitaine répondit qu'il en estoit content, et commanda tirer une douzaine de barges avec leurs boulets le travers du bois qui estoit joignant les dits Navires et hommes Sauvages; de quoi furent tous si étonnés qu'ils pensoient que le ciel fut cheu sur eux, et se prirent à hurler, et hucher si très-fort, qu'il sembloit qu'enfer y fut vuidé. Et auparavant qu'ils se retirassent, le dit *Taiguragny* fist dire par interposées personnes que les Compagnons du Gallion, lesquels estoient en la

rade, avoient tué deux de leurs gens par coups d'artillerie, dont se retirèrent tous si à grande haste qu'il sembloit que les voulussions tuer. Ce qui ne se trouva vérité: car durant le dit jour, ne fust du dit Gallion tiré artillerie.

Chapitre IV.

Comment les dits Donnacona, Taiguragny et autres songèrent une finesse, et fisrent habiller trois hommes en guise de diables, feignans estre venus de par Cudouagny leur Dieu, pour nous empêcher d'aller à Hochelaga.

Le lendemain dix-huitième jour du d itmois de Septembre, pour nous cuider toujours empêcher d'aller à *Hochelaga,* songèrent une grande finesse, qui fut telle: ils firent habiller trois hommes en la façon de trois diables, lesquels étoient vêtus de peaux de chiens, noires et blanches, et avoient cornes aussi longues que le bras, et étoient peints par le visage de noir comme du charbon, et les fisrent mettre dans une de leurs barques à notre insçu; puis vinrent avec leur bande, comme avoient de coutume, auprès de nos Navires, et se tinrent dedans le bois sans apparoître environ deux heures, attendans que l'heure et marée fut venue pour l'arrivée de la dite barque; à laquelle heure sortirent tous, et se présentèrent devant nos dits Navires, sans eux approcher ainsi qu'ils souloient faire. Et commença *Taiguragny* à saluer le Capitaine, lequel lui demanda s'il vouloit avoir le bateau, à quoi lui répondit le dit *Taiguragny* que non pour l'heure, mais que tantôt il entreroit dedans les dits Navires. Et incontinent arriva la dite barque, où étoient les dis trois hommes apparaissans estre trois diables, ayant de grandes cornes sur leurs têtes, et faisoient celui du milieu, en venant, un merveilleux sermon, et passèrent le long de nos Navires avec leur dite barque, sans aucunement tourner leur vue vers nous, et allèrent asséner et donner en terre avec leur dite barque; et tout incontinent le dit *Donnacona* et ses gens prirent la dite barque et les dits hommes, lesquels s'etoient laissés cheoir ou fond d'icelle, comme gens morts, et portèrent le tout ensemble dans le bois, qui estoit distant des dits Navires d'un jet de pierre, et ne demeura une seule personne que tous ne se retirassent dedans le dit bois. Et eux estant retirés commencèrent une prédication et preschement que nous oyons de nos Navires, qui dura environ demie heure. Après laquelle sortirent le dit *Taiguragny* et *Domagaya* du dit bois marchans vers nous, ayant leurs mains jointes, et leurs chapeaux sous leurs coudes, faisant une grande admiration; et commença le dit *Taiguragny* à dire et proférer trois fois: Jésus, Jésus, Jésus, levant les yeux vers le ciel. Puis *Domagaya* commença à dire: Jesus, Maria, Jacques Cartier, regardant le Ciel comme l'autre. Et le

Capitaine voyant leurs mines et cérémonies, leur commença à demander qu'il y avoit, et que c'estoit qui estoit survenu de nouveau; lesquels répondirent, qu'il y avoit de piteuses nouvelles, en disant: Nenni est-il bon? (c'est-à-dire, qu'elles ne sont point bonnes.) Et le Capitaine leur demanda derechef que c'estoit; et ils lui dirent, que leur Dieu nommé *Cudouagny* avait parlé à *Hochelaga,* et que les trois hommes devant dits estoient venus de par lui leur annoncer les nouvelles, et qu'il y avoit tant de glaces et neiges, qu'ils mourroient tous. Desquelles paroes nous prismes tous à rire, et leur dire que *Cudouagny* n'étoit qu'un sot, et qu'il ne savoit ce qu'il disoit, et qu'ils le dissent à ses messagers, et que Jésus les garderoit bien du froid s'ils lui vouloient croire; et lors le dit *Taiguragny* et son compagnon demandèrent au dit Capitaine s'il avoit parlé à Jésus; et il répondit que ses prêtres y avoient parlé, et qu'il feroit beau temps. De quoi remercièrent fort le dit Capitaine, et s'en retournèrent dedans le bois dire les nouvelles aux autres, lesquels sortirent du dit bois tout incontinent, feignans être joyeux des dites paroles. Et pour montrer qu'ils en estoient joyeux, tout incontinent qu'ils furent devant les Navires, commencèrent d'une commune voix à faire trois cris et hurlemens, qui est leur signe de joie, et se prirent à danser et chanter comme avoient de coutume. Mais par résolution les dits *Taiguragny* et *Domagaya* dirent au dit Capitaine, que le dit *Donnacona* ne vouloit point que nul d'eux allast à *Hochelaga* avec lui, s'il ne bailloit plège qui demeurât à terre avec le dit *Donnacona.* A quoi eur répondit le Capitaine, que s'ils n'estoient délibérés d'y aller de bon courage, qu'ils demeurassent, et que pour eux ne laisseroient mettre peine à y aller.

Chapitre V.

Comment le Capitaine et tous les Gentilshommes, avecque cinquante Mariniers partirent de la province de Canada, avecq le Gallion et les deux barques, pour aller à **Hochelga,** et de ce qui fut veu entre—deulx sur ledict Fleuve.

Le lendemain dix-neuvième jour du dit mois de Septembre comme dit est, nous appareillasmes et fismes voile avecque le Gallion et les deux barques pour aller avecque la marée amont le dit fleuve, où trouvasmes à voir des deux côtés d'icelui les plus belles et meilleures terres qu'il soit possible de voir, aussi unies que l'eau, pleines des plus beaux arbres du monde, et tant de vignes chargées de raisins le long du fleuve, qu'il semble mieux qu'elles y aient été plantées de main d'homme qu'autrement; mais pour ce qu'elles ne sont ni cultivées ni taillées, ne sont les

dits raisins si doux, ni si gros comme les notres. Pareillement nous trouvasmes grand nombre de maisons sur la rive du dit fleuve, lesquelles sont habitées de gens qui font grande pêcherie de tous bons poissons selon les saisons; et venoient à nos Navires en aussi grand amour et privauté qui si eussions été du pays, nous apportant force poissons, et de ce qu'ils avoient, pour avoir de notre marchandise, tendans les mains au ciel, faisans plusieurs cérémonies et signes de joie. Et nous étant posés environ à vingt-cinq lieuës de *Canada* en un lieu nommé *Achelacy,* (1) qui est un Détroit du dit fleuve, fort courant et dangéreux, tant de pierres que d'autres choses, là vinrent plusieurs barques à bord, et entre autres y vint un grand Seigneur du pays, lequel fit un grand sermon en venant et arrivant à bord, montrant par signes évidens avecque les mains et autres cérémonies, que le dit fleuve estoit un peu plus amont fort dangéreux, nous avertissant de nous en donner garde. Et présenta iceluy Seigneur au Capitaine deux de ses enfans à don, lequel prit une fille de l'age d'environ huit à neuf ans, et refusa un petit garçon de deux ou trois ans, parcequ'il estoit trop petit. Le dit Capitaine festiva le dit Seigneur et sa bande de ce qu'il peut, et lui donna aucun petit présent, duquel remercia le dit Seigneur le Capitaine, puis s'en allèrent à terre. Dempuis sint venus celui Seigneur et sa femme voir leur fille jusques à *Canada,* et apporter aucun petit présent au Capitaine.

Dempuis le dit jour dix-neuvième jusques au vingt-huitième du dit mois, nous avons été navigans à-mont le dit fleuve, sans perdre heure ni jour, durant lequel temps avons vu et trouvé aussi beaucoup de pays et terres aussi unies que l'on saurait désirer, pleines des plus beaux arbres du monde, savoir: chesnes, ormes, noyercs, pins, cedres, pruches, fraines, boulles, saules, oziers, et force vignes, (qui est le meilleur) lesquelles avoient si grand abondance de raisins, que les Compagnons en venoient tous chargés à bord. Il y a pareillement force gruës, cygnes, outardes, oyes, cannes, alouëttes, faisans, perdrix, merles, mauvis, tourtres, chardonnerets, serins, linottes, rossignols, et autres oiseaulx, comme en France, et en grand abondance.

Le dit vingt-huitième jour de Septembre, nous arrivames à un grand Lac et plaine du dit fleuve, large d'environ cinq ou six lieuës, et douze de long. (2) Et navigasmes ce jour à mont le dit lac sans trouver partout icelui que deux brasses de parfond également sans hausser ni baisser.

(1) Cet endroit est visiblement le **Richelieu,** qui n'est cependant éloigné que de 15 lieues ou environ de **Stadaconé** ou **Québec.**

(2) C'est le **Lac St. Pierre,** auquel Quartier donne deux fois plus d'étendue qu'il n'en a réellement.

Et nous, arrivans à l'un des bouts du dit lac, ne nous apparoissoit aucun passage ni sortie; (1) ainsi, nous sembloit icelui estre tout clos, sans aucune rivière, et ne trouvasmes au dit bout que brasse et demie, dont nous convint poser et mettre l'ancre hors, et aller chercher passage avecque nos barques, et trouvasmes qu'il a quatre ou cinq rivières toutes sortantes du dit fleuve y a barres et traverses faites par le cours de l'eau, où il ni y avoit pour lors qu'une brasse de parond; et les dites barres passées y a quatre et cinq brasses, qui estoit le temps des plus petites eaux de l'année, ainsi que vîmes par les flots des dites eaux qu'elle croissent de plus de deux brasses de pic.

Toutes icelles rivières circuissent et environnent cinq ou six belles Isles, (2) qui font le bout d'icelui lac, puis se rassemblent environ quinze lieuës à mont toutes en une. Celui jour nous usmes à l'une d'icelles, où trouvasmes cinq hommes qui prenoient des bestes sauvages, lesquels vinrent aussi privément à nos barques que s'ils nous eussentt veus toute leur vie, sans en avoir peur ni crainte; et nos dites barques arrivées à terre, l'un d'iceux hommes print le dit Capitaine entre ses bras, et le porta à terre ainsi qu'il eust aist un enfant de six ans, tant étoit icelui homme fort et grand. Nous leur trouvasmes un grand monceau de rats sauvages (3), qui vont en l'eau, et sont gros comme connils, et bons à merveille à manger, desquels firent présent au dit Capitaine, qui leur donna des couteaux et Patenostres pour récompense. Nous leur demandames par signes s ic'était le chemin de *Hochelaga,* et ils nous répondirent que oui, et qu'il y avoit encore trois journées à y aller.

Chapitre VI.

Comment le Capitaine fist accoustrer les barques pour aller à Hochelaga, et laisser le Gallion pour la difficulté du passage. Et comment nous arrivasmes au dit Hochelaga, et de la réception que le peuple fit à nostre arrivée.

Le lendemain vingt-neuvième de Septembre, nostre Capitaine voyant qu'il n'estoit possible de pouvoir pour lors passer le dit Gallion, fist

(1) Quartier avait évidemment enfilé le Chenal du Nord, au lieu de prendre celui du Sud.

(2) Ce sont les divers chenux qui se trouvent entre l'Isle du Pas, l'Isle au Castor, l'Isle St. Ignace, l'Isle Madame, l'Isle de Grâce, et les autres Isles au haut du Lac St. Pierre.

(3) Des Rats Musqués.

avictuailler et accoustrer les barques, et mettre victuailles pour le plus de temps qu'il fust possible, et que es dites barques en purent accueillir. et se partant avec icelles accompagné de partie des Gentils-hommes, savoir: de Claude du Pont-Briand, Echanson de Monseigneur le Dauphin. Charles de la Pommeraye, Jean Gouyon, Jean Poullet, et vingt-huit mariniers, y compris Macé Jallobert et Guillaume le Breton, ayant la charge sous le dit Quartier des deux autres Navires, pour aller amont le dit fleuve au plus loing qu'il nous seroit possible; et navigasmes de temps à gré jusqu'au deuxième jour d'Octobre, que nous arrivasmes à *Hochelaga* qui est distant du lieu où estoit demeuré le Gallion d'environ quarante-cinq lieuës. (1) Durant lequel temps et chemin faisans, trouvasmes plusieurs gens du pays qui nous apportèrent du poisson et autres victuailles, dansans et menans grande joie de nostre venue; et pour les attraire et tenir en amitié avecque nous, leur donnoit le dit Capitaine pour récompense des couteaux, patenostres, et autres menus hardes, de quoi se contentoient fort. Et nous, arrivés au dit *Hochelaga*, se rendirent au devant de nous plus de mille personnes tant hommes, femmes qu'enfans, menans une joie merveilleuse; car les hommes en une bande dansoient, et les femmes de leur part, et leurs enfans d'autre, lesquels nous apportèrent force poisson, et de leur pain fait de gros mil, lequel ils jettoient dedans nos dits barques, en sorte qu'il sembloit qu'il tombast de l'air. Voyant ce, le Capitaine descendist à terre, accompagné de plusieurs de ses gens; et si tost qu'il fut descendu, s'assemblèrent tous sur lui, et sur les autres, en faisant une chère inestimable; et apportoient les femmes, leurs enfants à brassées pour les faire toucher au dit Capitaine, et aux autres qui estoient en sa compagnie, en aisant une feste qui dura plus de demie heure. Et voyant le dit Capitaine leur largesse, et bon vouloir, fist asseoir et ranger toutes les femmes, et leur donna certaines patenostres d'étain, et autres menues besongnes; et à partie des hommes des coutcaux; puis se retira à bord des dites barques pour souper et passer la nuit: durant laquelle demeura icelui peuple sur le bord du dit fleuve, au plus près des dites barques, faisans toute la nuit plusieurs feux et danses, en disant à toutes heures *Aguiasé*, qui est leur dire de salut et joye.

---

(1) Quartier parait avoir laissé le Gallion à peu près vis-à-vis de Berthier; mais on ne compte que quinze lieuës pour se rendre de Berthier à **Hochelaga**, ou **Montréal.**

Chapitre VII.

Comment le Capitaine et les gentils-hommes avecque vingt-cinq hommes bien armés et en bon ordre, allèrent à la Ville de Hochelaga, et de la situation du dit lieu.

Le lendemain au plus matin, le Capitaine s'accoustra, et fist mettre ses gens en ordre pour aller voir la ville et demeurance du dit peuple, et une montagne qui est jacente à la dite ville, où allèrent avecque le dit Capitaine les gentils-hommes, et vingt mariniers, et laissa le parsus pour la garde des barques, et prit trois hommes de la dite ville de *Hochelaga* pour les mener et conduire au dit lieu. Et nous estans en chemin, le trouvasmes aussi battu qu'il soit possible de voir, en la plus belle terre et meilleure plaine: des chênes aussi beaux qu'il y en ait en forêt de France, sous lesquels estoit toute la terre couverte de glands. Et nous, ayant fait environ une lieuë et demie, (1) trouvasmes sur le chemin l'un des principaux Seigneurs de la dite ville de *Hochelaga*, avecque plusieurs personnes, lequel nous fist signe qu'il se falloit reposer au dit lieu près un feu qu'ils avoient fait au dit chemin. Et lors commença le dit Seigneur à faire un sermon et preschement, comme ci-devant est dit être leur coutume de faire joye et connoissance, en faisant celui Seigneur chère au dit Capitaine et sa compagnie; lequel Capitaine lui donna une couple de haches et une couple de couteaux, avec une Croix et remembrance du Crucifix qu'il lui fist baiser, et lui pendit au col: de quoi il rendit grâces au dit Capitaine. Ce fait, marchames plus outre, et environ demie lieuë de là commençames à trouver les terres labourées, et belles grandes campagnes pleines de blé de leurs terers, qui est comme mil de Brésil, aussi gros ou plus que pois, (2) duquel ils vivent, ainsi que nous faisons de froment. Et au parmi d'icelles campagnes, est située et assise la dite ville de *Hochelaga*, (3) près et joignante une montagne qui est à l'entour d'icelle, bien labourée et fort fertile: de dessus laquelle on voit fort loin. Nous nommasmes icelles montagne le *Mont Royal*. La dite ville est toute ronde, et close de bois à trois rangs, en façon d'une pyramide croisée par le haut, ayant la rangée du parmi en façon de ligue perpendiculaire, puis rangée de bois couchéz de long, bien oints et cousus à leur mode, et est de la hauteur d'environ deux lances. Et n'y a en icelle ville qu'une porte et entrée, qui ferme à barres, sur laquelle et en plusieurs endroits de la dite clôture y a manière de galeris et échelles à y monter, lesquelles sont garnies de roches et cailloux pour la garde et défense

(1) Ce qui fait voir, que Quartier aurait pris terre audessous du Courant de Ste. Marie.

(2) Bled d'Inde.

(3) Montréal.

d'icelle. Il y a dans icelle ville environ cinquante maisons, longues d'environ cinquante pas au plus chacune, et douze ou quinze pas de large. toutes faites de bois, couvertes et garnies de grandes écorces et pelures des dits bois, aussi larges que tables, bien cousues artificiellement selon leur mode; et par dedans icelles, y a plusieurs aires et chambres; et au milieu d'icelles maisons y a une grande salle par terre, où ont leur feu et vivent en communauté, puis se retirent en leurs dites chambres les hommes avec leurs femmes et enfans. Et pareillement ont gréniers au haut de leurs maisons, où mettent leur blé, duquel ils font leur pain qu'ils appellent *Caraconi*, et le font en a manière ci-après. Is ont des piles de bois, comme à piler le chanvre, et battent avec pilons de bois le dit blé en poudre, puis l'amassent en pâte, et en font des tourteaux qu'ils mettent sur une pierre chaude, puis le couvrent de cailloux chauds, et ainsi cuisent leur pain en lieu de four. Ils font pareillement force potages du dit blé, et de fèves et pois, desquels ils ont assez: et aussi de gros concombres et autres fruits. Ils ont aussi de grands vaisseaux comme tonnes en leurs maisons, où ils mettent leur poisson, savoir: anguilles, et autres qui sèchent à la fumée durant l'Eté, et en vivent en Hiver, et de ce font un grand amas, comme avont vu par expérience. Tout leur vivre est sans aucun gout de sel, et couchent sur écorces de bois étendues sur la terre, avec méchantes couvertures de peaux, de quoi font leurs vêtements, savoir: Loirs, Bièvres, Martres, Renards, Chats-sauvages, Daims, Cerfs, et autres sauvagines; mais la plus grand part d'eux sont quasi tout nuds.

La plus précieuse chose qu'ils aient en ce monde, est *Esurgni*, (1) lequel est blanc, et le prennent au dit fleuve en cornibots en la manière qui en suit. Quand un homme a desservi la mort, ou qu'ils ont pris aucun ennemi à la guerre, ils le tuent, puis l'incisent sur les fesses et cuisses, et par les jambes, bras et épaules à grandes taillades; puis ès lieux où est le dit *Esurgni* avalent le dit corps au fond de l'eau, et le laissent dix ou douze heures, puis le retirent à mont, et trouvent dedans les dites taillades et incisions les dits cornibots, desquels ils font des patenostres, et de ce usent comme nous faisons d'or et d'argent, et le tiennent la plus précieuse chose du monde. Il a la vertu d'étancher le sang des nazilles: car nous l'avons expérimenté. Ce dit peuple ne

(1) Lescarbot en parlant de cet Esurgny, qui est évidemment une espèce de coquillage, nous dit: "C'est un mot que j'ay eu beaucoup de peine à comprendre; "et que Belleforest n'a point entendu quand il a voulu en parler. Aujourd'hui, "les Sauvages n'en ont plus, ou en ont perdu le métier: car ils servent fort des "Matachiaz (les grains de rassade) qu'on leur porte de France."

s'adonne qu'à labourage et pêcherie pour vivre; car des biens de ce monde ne font compte, parce qu'ils n'en ont connoissance, et qu'ils ne bougent de leur pays, et ne sont ambulatoires comme ceux de *Canada* et *Saguenay*, nonobstant que les dits Canadiens leur soient sujets, avec huit ou neuf autres peuples qui sont sur le dit fleuve.

Chapitre VIII.

Comme nous arrivasmes à la dite Ville, et de la réception qui nous y fut faite. Et comment le Capitaine leur fit des présens, et autres choses que le dit Capitaine leur fit, comme sera veu en ce chapitre.

Ainsi, comme fumes arrivés auprès d'icelle ville, se rendirent audevant de nous grand nombre des habitans d'icelle, lesquels à leur façon de faire nous firent bon accueil, et par nos guides et conducteurs fusmes menés au milieu d'icelle ville, où il y a une place entre les maisons, spacieuse d'un jet de pierre en carré, ou environ, lesquels nous firent signe que nous arrêtassisons au dit lieu: ce que nous fismes; et tout soudain s'assemblèrent toutes les femmes et filles de la dite ville, dont une partie etoient chargés d'enfans entre leurs bras, qui nous vinrent baiser le visage, bras et autres endroits de dessus le corps où ils pouvoient toucher, pleurans de joie de nous voir, nous faisans la meilleure chère qu'il leur estoit possible, en nous faisans signes qu'il nous plut toucher leurs dits enfans. Après ces choses faites, les hommes firent retirer les femmes, et s'assirent sur la terre à l'entour de nous, comme si eussions voulu jouer un mystère. Et tout incontinent revinrent plusieurs femmes qui apporèrent chacune une natte quarrée, en façon de tapisserie, et les étendirent sur la terre au milieu de la dite place, et nous firent mettre sur icelle. Après lesquelles choses ainsi faites, fut apporté par neuf ou dix hommes le Roy et Seigneur du dit païs, qu'ils appellent en leur langue *Agouhanna*, lequel estoit assis sur une grande peau de Cerf, et le vinrent poser dans la dite place sur les dites nattes près du Capitaine, en faisant signe que c'estoit leur Seigneur. Celui *Agouhanna* étoit de l'âge d'environ cinquante ans, et n'estoit mieux accoutré que les autres, fors qu'il avoit à l'entour de la teste une manière de lisière rouge pour sa couronne, faite de poil d'hérissons, et étoit celui Seigneur tout perclus et malade de ses membres. Après qu'il eût fait son signe de salut au dit Capitaine et à ses gens, en leur faisant signes évidens qu'ils fussent les bienvenus, il montra ses bras et jambes au dit Capitaine, le priant de les vouloir toucher, comme s'il lui eût demandé

guérison de sa santé. Et lors le Capitaine commença à lui frotter les bras et jambes avec les mains, et prit le dit *Agohanna* la lizière et couronne qu'il avoit sur sa tête, et la donna au dit Capitaine; et tout incontinent furent amenés au dit Capitaine plusieurs malades, comme aveugles, borgnes, boiteux, impotents, et gens si très-vieux que les paupières des yeux leur pendoient sur les joues, et les seyoient et couchoient près du dit Capitaine pour les toucher: tellement qu'il sembloit que Dieu fut là descendu pour les guérir.

Le dit Capitaine voyant la pitié et foy de ce dit peuple, dit l'Evangile St. Jean, sçavoir: l'*In principio,* faisant le signe de la Croix sur les pauvres malades, priant Dieu qu'il leur donnât connaissance de notre saincte Foy, et de la Passion de Notre Sauveur et grâce de recouvrer chrétienté et baptesme. Puis print le dit Capitaine une paire d'heures, et tout hautement leut mot à mot la Passion de Notre Seigneur, si que tous les assistans la purent ouïr, où tout ce pauvre peuple fit un grand silence, et furent merveilleusement bien entendibles, regardans le ciel et faisans pareilles cérémonies qu'ils nous voyoient faire. Après laquelle, fit le dit Capitaine ranger tous les hommes d'un côté, les femmes d'un autre, et les enfans d'autre, et donna ès principaux et autres des couteaux et des hachots, et aux femmes des patenotres, et autres menues choses, puis jetta parmi la place et entre les dits enfans des petites bagues et *Agnus Dei,* d'étain, de quoy menèrent une merveilleuse joie. Ce fait, le Capitaine commanda de sonner les trompettes et autres instrumens de musique, de quoy le dit peuple fut fort réjoui. Après lesquelles choses, nous prismes congé d'eux, et nous retirasmes. Voyant ce, les femmes se mirent audevant de nous pour nous arrêter, et nous apportèrent de leurs vivres, lesquels ils nous avoient apprestés, savoir: poisson, potages, fèves, pain et autres choses pour nous cuider faire repaitre et diner au dit lieu. Et pour ce que les dits vivres n'estoient à nostre gout, et qu'il n'y avoit gout de sel, les remerciasmes, leur faisant signe que nous n'avions besoin de repaistre.

Après que nous fusmes sortis de la dite ville, fusmes conduits par plusieurs hommes et femmes d'icelle sur la montagne devant dite, qui est par nous nommée *Mont-Royal,* distante du dit lieu d'un quart de lieuë; et nous, estant sur la dite montagne eusmes veu et connoissance de plus de trente lieuës à l'environ d'icelle, dont il y a vers le Nord une rangée de montagnes, qui sont Est et Ouest gisantes, et autant vers le Su: entre lesquelles montagnes est la terre la plus belle qu'il soit possible de voir, labourabe, unie et plaine: et par le milieu des dites terres voyons le dit fleuve outre le lieu où estoient demeurées nos barques, où il y

a un saut d'eau le plus impétueux qu'il soit possible de voir, (1) lequel ne nous fut possible de passer; et voyions le dit fleuve tant que l'on pouvoit regarder grand, large, et spacieux, qui alloit au Su-Ouest, et passoit par auprès de trois belles montagnes rondes que nous voyions, et estimions qu'elles estoient à environ quinze lieuës de nous; et nous fut dit et montré par signes par les trois hommes qui nous avoient conduits, qu'il y avait trois itieux Saults d'eau au dit fleuve,(2) comme celui ou estoient nos dites barques: mais nous ne pusmes entendre quelle distance il y avait entre l'un et l'autre. Puis nous montroient que les dits saults passés, l'on pouvoit naviguer plus de trois lunes par le dit fleuve. Et là dessus me souvient, que *Donnacona* Seigneur des Canadiens nous a dit, quelquefois avoir esté à une autre terre, où ils sont une lune à aller avec leurs barques depuis *Canada* jusqu'à la dite terre, en laquelle il croit force Canelle, et Girofle. Ils appellent la dite Canelle *Adotathus*, le Girofle *Ganonotha*. Et outre nous monstroient, que le long des dites montagnes estant vers le Nord, il y a une grande Rivière qui descend de l'Occident comme le dit fleuve. Nous estimons que c'est la Rivière qui passe par le Royaume et Province du *Saguenay;* (3) et sans que leur fissions aucune demande et signe, prisrent la chaisne du sifflet du Capitaine qui est d'argent, et un manche de poignard qui estoit de laiton jaune comme or, lequel estoit au côté de l'un de nos mariniers, et montroient que cela venoit d'amont le dit fleuve, et qu'il y avoit des *Agojudas*, qui est à dire mauvaises gens, qui estoient armés jusques sur les doigts, nous montrant la façon de leurs armures, qui sont de cordes et bois lacés et tissus ensemble: nous donnant à entendre, que les dits *Agojudas* menoient la guerre continuelle les uns ès autres; mais par défaut de langue, ne pusmes avoir connoissance combien il y avoit jusques au dit pays. Le dit Capitaine leur montra du cuivre rouge, qu'ils appellent *Caquedaze*, leur montrant vers le dit lieu, et demandant par signe s'il venoit de là. Ils commencèrent à secouer la teste, disant que non, et montrant qu'il venoit du *Saguenay*, qui est au contraire du précédent. Après lesquelles choses ainsy vues et entendues, nous retirasmes à nos barques, qui ne fut sans avoir conduite de grande nombre du dit peuple, dont partie d'eux quand venoient nos gens las, les chargeoient sur eux

(1) Le Courant de Ste. Marie.

(2) On pense qu'il est ici question du Sault St. Louis, des Cascades et du Long Sault.

(3) Cette Rivière doit être la **Rivière des Outaouais**, qui néanmoins ne vient pas du **Saguenay**: Elle prend sa caurce du Lac **Témiscaming**, lequel est dans une direction toute opposée à celle du **Saguenay**.

comme sur chevaux, et les portoient. Et nous, arrivés à nos barques fismes voile pour retourner à nostre Gallion pour doute qu'il n'eust aucun encombrier. Lequel partement ne fut sans grand regret du dit peuple. car, tant qu'ils nous purent suivre à val le dit fleuve, ils nous suivirent; et tant fusmes, que nous arrivasmes à notre dit Gallion le Lundi quatrième jour d'Octobre.

Le Mardi, cinquième jour du dit mois d'Octobre nous fismes voile, et appareillasmes avec nostre dit Gallion et barques pour retourner à la province de *Canada* au port de *Ste. Croix* où estoient demeurés nos dits Navires: et le septième jour nous vinmes poser le travers d'une Rivière, qui vient devers le Nord sortante au dit fleuve, à l'entrée de laquelle y a quatre petites Isles, et pleines d'arbres. Nous nommasmes icelle Rivière, la Rivière de *Foucz*.(1) Et pour ce que l'une d'icelles Isles s'avance au dit fleuve, et la voit-on de loing, le dit Capitaine fist planter une belle Croix sur la pointe d'icelle, et commanda apprester les barques pour aller avec marée dedans icelle Rivière, pour voir le parfond et nature d'icelle; et nagèrent celui jour à-mont le dit fleuve; mais parce qu'elle fut trouvée de nulle expérience, ni profonde, retournèrent, et appareillasmes pour aller à-val.

Chapitre IX.

Comment nous arrivasmes au dit Hâble de Ste. Croix; comment nous trouvasmes nos Navires, et comment le Seigneur du pays vint voir le Capitaine, et comment le dit Capitaine l'alla voir, et partie de leurs coustumes et particularités.

Le Lundi onzième jour d'Octobre, nous arrivasmes au Hâble de *Saincte Croix* où estoient nos Navires, et trouvasmes que les Maistres et Mariniers qui estoient demeurés avoient fait un Fort devant les dits Navires, tout clos de grosses pièces de bois plantées debout, joignant les unes aux autres, et tout à l'entour garni d'artillerie, et bien en ordre pour se défendre contre tout le pays. (2) Et tout incontinent que le Seigneur du pays fut averti de nostre venue, vint le lendemain accompagné de *Taiguragny* et *Domagaya*, et plusieurs autres pour voir le dit Capitaine, et lui fisrent une merveilleuse feste, feignans avoir grande joie de sa venue, lequel pareillement leur fist assez bon accueil, toutefois qu'ils ne

(1) Ce sont les Trois-Rivières.

(2) On pense que ce Fort a dû être bâti, à l'endroit où la Petite Rivière Lairet se décharge dans la Rivière St. Charles.

l'avoient pas desservi. Le Seigneur *Donnacona* pria le Capitaine de l'aller voir le lendemain à *Canada*, ce que lui promit le dit Capitaine. Et le lendemain treizième du dit mois, le dit Capitaine accompagné des Gentils-hommes et de cinquante Compagnons bien en ordre, allèrent voir le dit *Donnacona* et son peuple, qui est distant du lieu où estoient nos Navires de demie lieuë, et se nomme leur demeurance *Stadaconé*. Et nous, arrivés au dit lieu, vinrent les habitans audevant de nous, loin de leurs maisons d'un jet de pierre, ou mieux, et là se rangèrent et assirent à leur mode et façon de faire, les hommes d'une part, et les femmes de l'autre debout, chantans et dansans sans cesse; et après qu'ils s'entrefurent salués et fait chère les uns aux autres, le Capitaine donna aux hommes des couteaux, et autres choses de peu de valeur, et fist passer toutes les femmes et filles devant lui, et leur donna à chacune une bague d'étain; de quoi remercièrent le dit Capitaine, qui fut par le dit *Donnacona et Taiguragny* mené voir leurs maisons, lesquelles estoient bien estorées de vivres selon leur sorte pour passer leur hyver. Et fut par le dit *Donnacona* montré audit Capitaine les peaulx de cinq testes d'hommes estendues sur des bois, comme peaulx de parchemin; et nous dit: que c'estoient des *Toudamans* de devers le Su, qui leur menoient continuellement la guerre. Outre nous fut dit, qu'il y a deux ans passés que les dits *Toudamans* les vinrent assaillir jusques dedans le dit Fleuve à une Isle qui est le travers du *Saguenay*, où ils étaient à passer la nuit, tendans aller à *Honguedo* leur mener guerre avecque environ deux cent personnes, tant hommes, femmes, qu'enfans, lesquels furent surpris en dormant dedans un fort qu'ils avoient fait, où mirent les dits *Toudamans* le feu tout à l'entour, et comme ils sortoient les tuèrent tous, réserve cinq qui échappèrent. De laquelle destrousse se plaignoient encore fort, nous montrans qu'ils en auroient vengeance. Après lesquelles choses veues, nous retirames à nos Navires.

Chapitre X.

De la façon de vivre du Peuple de la dite Terre, et de certaines conditions, créances et façons qu'ils ont.

Le dit peuple n'a aucune créance de Dieu qui vaille, car ils croyent dans un qu'ils appellent *Cudouagny* et disent, qu'il parle souvent à eux, et leur dit le temps qu'il doit faire. Ils disent que quand il se courrouce à eux, qu'il leur jette de la terre aux yeux. Ils croient aussi quand ils trépassent, qu'ils vont ès estoilles, puis viennent baissant en

l'horizon comme les dites estoilles; puis vont en beaux champs verds, pleins de beaux arbres et fruits somptueux. Après qu'ils nous eurent donné ces choses à entendre, nous leur avons remontré leur erreur, et que leur *Cudouagny* est un mauvais Esprit qui les abuse; et qu'il n'est qu'un Dieu, qui est au Ciel, lequel nous donne tout, et est Créateur de toutes choses, et qu'en celui devons croire seulement; et qu'il faut être baptisé ou aller en Enfer. Et leur fut remonstré plusieurs autres choses de notre Foy: ce que facilement ils ont creu, et appelé leur *Cudouagny Agoduja*:(1) tellement que plusieurs fois ont prié le Capitaine de les faire baptiser, et y sont venus le dit Seigneur, *Taiguragny, Domagaya*, avecque tout le peuple de leur ville pour le cuyder estre: mais parceque ne sçavions leur intention et courage, et qu'il n'y avoit prsonne qui leur remontrast la Foy, pour lors fut pris excuse vers eux, et dit à *Taiguragny* et *Domagaya* qu'ils leur fissent entendre, que nous retournerions un autre voyage et apporterions des Prêtres et du Cresme: leur donnant à entendre pour excuse, que l'on ne peut baptiser sans le dit Cresme: ce qu'ils crûrent, parceque plusieurs enfans ont veu baptiser en Bretagne. Et de la promesse que leur fist le Capitaine de retourner, furent fort joyeux, et le remercièrent.

Le dit peuple vit quasi en communauté de biens assez de la sorte des Brézilliens, et sont tous vestus de peaux de bêtes sauvages, et assez pauvrement. L'Hyver, ils sont chaussés de chausses et souliers, et l'Eté vont deschauxs. Ils gardent l'ordre de mariage, fors que les hommes prennent deux ou trois femmes: et dempuis que le mari est mort jamais les femmes ne se remarient, mais font le deuil de la dite mort toute leur vie, et se teignent le visage de charbon pilé et de graisse, comme l'épaisseur d'un couteau, et à cela cognoist-on qu'elles sont veuves. Ils ont une autre coutume fort mauvaise de leurs filles: car dempuis qu'elles sont d'âge d'aller à homme, elles sont toutes mises en une maison de bordeau, abandonnées à tout le monde de qui en veut, jusqu'à ce qu'elles aient trouvé leur parti. Et tout ce avons veu par expérience; car nous avons vû les maisons aussi pleines des dites filles, comme est une escolle de garçons en France; et d'avantage le jeu de hazard selon leur mode tient ès dites maisons, où ils jouent tout ce qu'ils ont, jusques à la couverture de leur nature. Ils ne sont point de grand travail, et labourent leurs terres avec petits bois de la grandeur d'une demie espée, où ils font le bled qu'ils appellent Ozisy, equel est gros comme pois: et de ce mesme bled en croit assez au Brézil. Pareillement,

(1) C'est-à-dire méchant.

ils ont assez de gros melons et concombres, courges, pois et febves de toutes couleurs, mais non de la sorte des nostres. Ils ont aussi une herbe de quoi ils font grand amas durant l'Eté pour l'Hyver, laquelle ils estiment fort, et en usent les hommes seulement, en la façon qui ensuit. Ils la font sécher au soleil, et la portent à leur col en une petite peau de beste en lieu de sac, avecque un cornet de pierre ou de bois. Puis à toute heure, font poudre de la dite herbe, et la mettent à l'un des bouts du dit cornet, puis mettent un charbon de feu dessus et soufflent par l'autre bout tant, qu'ils s'emplissent le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche et les nazilles, comme par un tuyau de cheminée; ils disent que cela les tient sains et chaudement, et ne vont jamais sans les dites choses. Nous avons expérimenté la dite fumée, après laquelle avoir mis dedans notre bouche, semble y avoir de la poudre de poivre, tant est chaude. Les femmes du dit pays travaillent sans comparaison plus que les hommes, tant à la pescherie de quoy ils font grand fait, qu'au labour et autres choses. Et sont tant hommes, femmes, qu'enfans plus durs que bestes: car, de la plus grande froidure que ayons veu, laquelle estoit merveilleuse et aspre, venoient pardessus les glaces et neiges tous les jours à nos Navirs, la pluspart d'eux quasi tout nuds, qui est chose incroiable qui ne le voit. Ils prennent durant les dites glaces et neiges grande quantité de bestes sauvages, comme Daims, Cerfs et Ours, Lièvres, Martres et autres, desquels nous apportoient, mais bien peu, parce qu'ils sont vilains de leurs vivres. Ils mangent leur chair toute crue après avoir été séchée à la fumée, et pareillement leur poisson. A ce que nous avons connu et pu entendre de ce dit peuple, il me semble qu'il seroit aisé à dompter en telle façon et manière que l'on voudroit. Dieu par sa saincte miséricordre y veuillle mettre son regard, Amen.

Chapitre XI.

Comme le dit Peuple de jour en jour nous apportoient du poisson, et de ce qu'ils avoient à nos Navires: Et comme par l'advertissement de Taiguragny et Domagaya le dit peuple se retira de y venir, et comme il y eut aucun discord entre nous et eux.

Et depuis de jour en l'autre, venoit le dit peuple à nos Navires, et apportoient force anguilles et autres poissons pour avoir de notre marchandise, de quoi leur estoit baillé couteaux, allaisnes, patenostres et autres menues choses dont se contentoient fort: mais nous apperçumes que les deux méchans qu'avions apportés leur disoient et donnoient à

entendre, que ce que nous leur baillons ne valoient rien, et qu'ils auroient aussitôst des hachots comme des couteaux pour ce qu'ils nous bailloient, nonobstant que le Capitaine leur eust fait beaucoup de présens, et si ne cessoient à toutes heures de demander au dit Capitaine; lequel fut averti par un Seigneur de la ville de *Hagouchouda* qu'il se donnast garde de *Donnacona* et des dits deux méchans, et qu'ils estoient *Agojuda,* qui est à dire, traistres, et aussi en fut averti par aucuns du dit *Canada,* et aussi que nous apperçumes de leur malice, parce qu'ils vouloient retirer les trois enfans que le dit *Donnacona* avoit donnés au dit Capitaine. Et de fait, fisrent fuir la plus grande des filles du Navire; après laquelle ainsi fuie, fist le Capitaine prendre garde ès autres; et par l'avertissement des dits *Taiguragny* et *Domagaya* s'abstinrent et deportèrent de venir avecque nous quatre ou cinq jours, sinon aucuns qui venoient en grande peur et crainte.

Chapitre XII.

Comment le Capitaine doutant qu'ils ne songeassent aucune trahison, fist renforcer le Fort; et comment ils vinrent parlementer vecque lui, et la rendition de la fille qui s'en estoit fuie.

Voyant la malice d'eux, doutant qu'ils ne songeassent aucune trahison, et venir avecque un amis de gens sur nous, le Capitaine fist renforcer le Fort tout à l'entour de gros fossés, larges et parfonds, avecque porte à pont-lévis et renfort de rangs ou pans de bois au contraire des premiers. Et fut ordonné pour le guet de la nuit, pour le tempr à venir, cinquante hommes à quatre quarts, et à chacun changement des dits quarts les trompettes sonnantes; ce qui fut fait selon la dite Ordonnance. Et les dits *Donnacona, Taiguragny* et *Domagaya* estant avertis du dit renfort, et de la bonne garde et guet que l'on faisoit furent courroucés d'être en la mal-grace du Capitaine: et envoyèrent par plusieurs fois de leurs gens feignans qu'ils fussent d'ailleurs, pour voir si on leur feroit déplaisir, desquels on ne tint compte, et n'en fut fait ni monstré aucun semblant. Et y vinrent les dits *Donnacona, Taiguragny, Domagaya,* et autres plusieurs fois parler au dit Capitaine, une rivière entre-eux, demandant au dit Capitaine s'il estoit marri, et pourquoi il n'alloit à *Canada* les voir. Et le dit Capitaine leur répondit qu'ils n'estoient que traistres et méchans, ainsi qu'on lui avait rapporté; et aussi qu'il l'avait apperçu en plusieurs sortes, comme de n'avoir tenu promesse d'aller à *Hochelaga,* et d'avoir retiré la fille qu'on lui avait donnée, et autres mauvais tours qu'il leur nomma; mais pour tout ce, s'ils vouloient estre gens de bien et

oublier leur mal-volonté, qu'il leur pardonnoit, et qu'ils vinssent seurement à bord faire bonne chère comme pardevant. Desquelles paroles remercièrent le dit Capitaine, et lui promirent qu'ils lui rendroient la fille qui s'en estoit fuie, dedans trois jours. Et le quatrième jour de Novembre, *Domagaya* accompagné de six autres hommes vinrent à nos Navires, pour dire au dit Capitaine que le Seigneur *Donnacona* estoit allé par le pays chercher la dite fille, et que le lendemain elle lui seroit par lui amenée. Et outre dit, que *Taiguragny* estoit fort malade, et qu'il prioit le Capitaine lui envoyer un peu de sel et de pain. Ce que fist le dit Capitaine; lequel lui manda, que c'estoit Jésus qui estoit marri contre lui pour les mauvais tours qu'il avoit cuydé jouer.

Et le lendemain le dit *Donnacona, Taiguragny, Domagaya,* et plusieurs autres vinrent et amenèrent la dite fille, la représentant au dit dit Capitaine, lequel n'en tint compte, et qu'il n'en vouloit point, et qu'ils la ramenassent. A quoy répondirent faisans leurs excuses, qu'ils ne lui avoient pas conseillé de s'en aller, ains qu'elle s'en estoit allée, parce que les pages l'avoient battue, ainsi qu'elle leur avoit dit: et prièrent derechef le Capitaine de la reprendre, et eux-mesmes la menèrent jusques aux Navires. Après lesquelles choses le Capitaine commanda apporter pain et vin, et les festoya. Puis prirent congé les uns des autres; et depuis sont allés et venus à nos Navires, et nous à leur demeurance en aussi grand amour que jamais.

Chapitre XIII.

De la grandeur et profondeur du dit fleuve en général, et des bestes, oiseaux, poissons et autres choses que y avons vues, et la situation des lieux.

Le dit Fleuve commence passé *l'Isle de l'Assomption,* le travers des hautes montagnes de *Honguédo* et des *Sept Isles*: et y a de distance en travers environ trente-cinq ou quarante lieuës, et y a au parmi plus de deux cent brasses de parfond. Le plus profond et le plus sur à naviguer est du costé devers le Su; et devers le Nord, savoir: ès dites *Sept Isles* y a d'un costé et d'autre environ sept lieuës, loin des dites Isles, deux grosses Rivières, qui descendent des monts du *Saguenay,* lesquelles font plusieurs bancs à la mer fort dangéreux. A l'entrée des dites Rivières avons vu grand nombre de Baleines et Chevaux de mer.

Le travers des dites Sept Isles y a une petite Rivière qui va trois ou quatre lieuës en la terre par-dessus des marais, en laquelle y a un merveilleux nombre de tous oiseaux de Rivière. Depuis le commencement

du dit fleuve jusques à *Hochelaga* y a trois cent lieuës et plus, et est le commencement d'icelui à la Rivière qui vient du *Saguenay,* laquelle sort d'entre hautes montagnes et entre dedans le dit fleuve auparavant que d'arriver à la province de *Canada* de la bande devers le Nord; et est icelle Rivière fort profonde, estroite, et fort dangéreuse à naviguer.

Après la dite Rivière est la province de *Canada,* où il y a plusieurs peuples par villages non clos. Il y a aussi aux environs du dit *Canada* dedans le dit fleuve plusieurs Isles tant grandes que petites; et entre autres, y en a une qui contient plus de dix lieuës de long, (1) laquelle est pleine de beaux et grands arbres, et force vignes. Il y a passage des deux costés d'icelle. Le meilleur et le plus sûr est du costé devers le Su. Et au bout d'icelle Isle vers l'Ouest, y a un affourq d'eau bel et délectable pour mettre Navires, auquel y a un destroist du dit Fleuve fort courant et profond,(2) mais il n'a de large qu'environ un tiers de lieuë, le travers duquel y a une terre double de bonne hauteur toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir; et là est la ville et demeurance du Seigneur *Donnacona,* et de nos deux hommes qu'avions pris le premier voyage: laquelle demeurance se nomme *Stadaconé.* Et auparavant qu'arriver au dit lieu, y a quatre peuples et demeurances, savoir: *Ajoasté, Starnatam, Tailla* qui est sur une montagne, et *Satadin,* puis le dit lieu de *Stadaconé,* sous laquelle haute terre vers le Nord est la Rivière et Hâble de *Saincte Croix*: (3) auquel lieu avons été dempuis le quinzième jour de Septembre jusqu'au sixième jour de mai mil cinq cens trente-six: auquel lieu les Navires demeurèrent à sec, comme ci-devant est dit. Passé le dit lieu, est la demeurance du peuple du *Téquenouday* et de *Hochelay*: lequel *Téquenouday* est sur une montaigne, et l'autre en un plain pays.

Toute la terre des deux côtés du dit Fleuve jusques à *Hochelaga,* et outre, est aussi belle et unie que jamais homme regarda. Il y a aucunes montagnes assez loin du dit Fleuve qu'on voit par sus les dites terres, desquelles il descend plusieurs rivières qui entrent dedans le dit

---

(1) **L'Isle d'Orléans,** à laquelle Quartier donne encore une étendue de plus de dix lieues de long.

(2) Ce **Détroit,** doit s'entendre de l'endroit ou le Fleuve St. Laurent passe entre Québec et la Pointe Lévi.

(3) D'après ce passage de la Relation, on est porté à croire que le Village de **Stadaçoné** devait être situé sur la partie du côteau Ste. Geneviève, où se trouve maintenant le Faubourg St. Jean; et ce point une fois établi, l'ancienne **Rivière et Hâble de Ste. Croix** est incontestablement la **Rivière St. Charles** d'aujourd'hui.

Fleuve. Toute cette dite terre est couverte et pleine de bois de plusieurs sortes, et force vignes, excepté à l'entour des peuples, laquelle ils ont désertée pour faire leur demeurance et labeur. Il y a grand nombre de grands Cerfs, Daims, Ours, et autres bestes. Nous y avons vu les pas d'une beste qui n'a que deux pieds, laquelle nous avons suivie longuement pardessus le sable et vase, laquelle a les pieds en cette façon: grands d'une paulme et plus. Il y a force Loutres, Bièvres, Martres, Reynards, Chats Sauvages, Lièvres, Connins, Escureils, Rats, lesquels sont gros à merveille, et autres sauvagines. Ils s'accoutrent des peaux d'icelles bestes, parcequ'ils n'ont nuls autres accoustrements. Il y a grand nombre d'oiseaux, savoir: Grues, Outtardes, Cygnes, Oies sauvages blanches et grises, Cannes, Canards, Merles, Mauvis, Tourtres, Ramiers, Chardonnerets, Tarins, Serins, Linottes, Rossignols, Passes-Solitaires, et autres oiseaux comme en France.

Aussi, comme par ci-devant est faite mention ès chapitres précédens, le dit Fleuve est le plus abondant de toutes sortes de poissons qu'il soit mémoire d'homme avoir jamais vue ni ouï; car depuis le commencement jusques à la fin, y trouverez selon les saisons la plupart des sortes et espèces de poissons de la mer et d'eau douce. Vous trouverez jusques au dit *Canada* force Baleines, Marsoins, Cheveaux de mer, *Adhothuis,* qui est une sorte de poisson duquel jamais n'avions vue, ni ouï parler. Ils sont blancs comme neige, et grands comme Marsouins, et ont le corps et la teste comme Levriers; lesquels se tiennent entre la mer et l'eau douce qui commence entre la rivière du *Saguenay* et *Canada.*

Item y trouverez en Juin, Juillet et Aoust force Macquereaux, Mulets, Bars, Sartres, grosses Anguilles, et autres poissons; ayant leur saison passée, y trouverez l'Eperlan aussi bien qu'en la Rivière de Seine. Puis au renouveau y a force Lamproies et Saulmons. Passé le dit *Canada* y a force Brochets, Truites, Carpes, Brèmes, et autres poissons d'eau douce, et de toutes ces sortes de poissons fait le dit peuple, de chacun selon leur saison, grosse pescherie pour leur substance et victuaille.

Chapitre XIV.

Chapitre d'aucuns enseignemens que ceux du Pays nous ont donné depuis estre revenus de Hochelaga.

Depuis estre arrivés de *Hochelaga* avec le Gallion et les barques avons conversé, allé et venu avecque les peuples les plus prochains de nos

Navires en douceur et amitié, fors que parfois avons eus aucuns différens avecque aucuns mauvais garçons, dont les autres éstoient fort marris et courroucés. Et avons entendu par le Seigneur *Donnacona, Taiguragny, Domagaya* et autres, que la Rivière devant dite, et nommée la Rivière de *Saguenay,* va jusques au dit *Saguenay,* qui est loin du commencement de plus d'une Lune de chemin vers l'Ouest Nor-Ouest; et que passé huit ou neuf journées elle n'est plus parfonde que pour bateaux; mais que le droit et bon chemin et plus sûr est par le dit Fleuve jusques au dessus de *Hochelaga* à une Rivière qui descend du dit *Saguenay* et entre au dit Fleuve, (ce que avons veu) et que de là sont une lune à y aller. Et nous ont ait entendre qu'au dit lieu les gens sont habilles de draps comme nous, et y a force peuples et villes, et bonnes gens, et qu'ils ont grande quantité d'or et de cuivre rouge. Et nous ont dit que le tout de la terre depuis la dite première Rivière jusques au dit *Hochelaga* et *Saguenay* est une Isle, laquelle est circuite et environnée de Rivières et du dit Fleuve: et que passé le dit *Saguenay* va la dite Rivière entrant en deux ou trois grands lacs d'eau fort larges: puis que l'on trouve une mer douce, de laquelle n'est mention avoir vuc le bout. ainsi qu'ils ont ouï par ceux du *Saguenay;* car ils nous ont dit n'y avoir été. Outre, nous ont donné à entendre, qu'au lieu où avions laissé notre Gallion quand fumes à *Hochelaga,* y a une Rivière qui va vers le Sur-Ouest, (1) où semblablement sont une lune à aller avecque leurs barques depuis Sainte Croix jusqu'à une terre où il n'y a jamais glaces ni neiges; mais qu'en cette dite terre y a guerres continuelles les uns contre les autres, et qu'en icelle y a Oranges, Amandes, Noix, Prunes, et autres sortes de fruits, et en grande abondance, et font de l'huile qu'ils tirent des arbres, très-bonne à la guérison des plaies. Et nous ont dit les hommes et habitans d'icelle terre estre vestus et accoustres de peaux comme eux. Après leur avoir demandé s'il y a de l'or et du cuivre, nous ont dit que non. J'estime à leur dire le dit lieu estre vers la Floride, à ce qu'ils monstraient par leurs signes et merches.

Chapitre XV.

Comme grosse maladie et mortalité qui a été au Peuple de Stadacona, de laquelle pour les avoir fréquentés en avons esté infectés, tellement qu'il est mort de nos gens jusqu'au nombre de vingt-cinq.

Au mois de Décembre fumes avertis que la mortalité s'estoit mise au peuple de *Stadacona,* tellement que jà en estoient morts par leur con-

(1) Anciennement la Rivière des Iroquois, maintenant la Rivière Richelieu.

fession plus de cinquante. A cause de quoi, leur fimmes défenses de non venir à notre Fort, ni entour nous. Mais nonobstant les avoir chassés, commença la mortalité entour nous d'une merveilleuse sorte, et la plus inconnue. Car les uns perdoient la soutenue, et leur devenoient les jambes grosses et enflées, et les nerfs retirés, et noircis comme charbon, et aucunes toutes semées de gouttes de sang, comme pourpre. Puis montoit la dite maladie aux hanches, cuisses, espaules, au bras et au col. Et à tous venoit la bouche si inefcte et pourrie par les gencives que toute la chair en tomboit jusqu'à la racine des dents, lesquelles tomboient presque toutes.(1) Et tellement s'esprit la die maladie en nos trois Navires, qu'à la mi-Fevrier, de cent-dix hommes que nous étions il n'y en avoit pas dix sains, tellement que l'un ne pouvoit secourir l'autre, qui estoit chose piteuse à voir, considéré le lieu où nous estions; car les gens du pays venoient tous les jours devant notre Fort, qui peu de gens voyoient debout, et jà y en avoit huit de morts, et plus de cinquante où on espéroit plus de vie. Notre Capitaine voyant la pitié et maladie ainsi esmeue, fit mettre le monde en prières et oraisons, et fit porter une Image et remembrance de la Vierge Marie contre un arbre, distant de notre Fort d'un traict d'arc, le travers les neiges et glaces, et ordonna que le Dimanche ensuivant l'on diroit au dit lieu la Messe, et que tous ceux qui pourroient cheminer tant sains que malades, iroient à la procession, chantans les sept Psaulmes de David, avec la Litanie, en priant la dite Vierge qu'il luy plust prier son Cher Enfant qu'il eust pitié de nous: et la Messe dite et chantée devant la dite Image, se fit le Capitaine Pélerin à Nostre Dame, qui se fait de prier à Rocquemadou; (2) promettant y aller, si Dieu luy donnoit grace de retourner en France. Celuy jour trépassa Philippe Rougemont, natif d'Amboise, de l'âge d'environ vingt ans.

Et parceque la dite maladie estoit incognue, fist le Capitaine ouvrir le corps, pour voir si aurions aucune connoissance d'icelle, pour préserver si possible estoit le parsus; et fut trouvé, qu'il avait le coeur tout blanc et flétri, environné de plus d'un pot d'eau, rousse comme datte; le foie beau, mais avoit le poulmon tout noirci et mortifié, et s'étoit retiré tout son sang au dessus de son coeur: car quand il fut ouvert, sortit audessus du coeur une grande abondance de sang noir et infect. Pareillement, avoit la ratte par devers l'échine un peu entamée, environ

(1) C'est évidemment le Scorbut, maladie contagieuse alors peu connue des Européens.

(2) Ou pour mieux dire Roque Amadou, c'est-à-dire des Amans. C'est un Bourg en Querci, où il y va force pélerins.—Lescarbot.

deux doigts, (comme si elle eust été rottée sur une pierre rude.) Après cela vu, lui fut ouvert et incisé une cuisse, laquelle estoit fort noire par dehors, mais par dedans la chair fut trouvée assez belle. Ce fait, fut inhumé du moins mal que l'on put. Dieu par sa sainte grâce pardonne à son ame, et à tous trépassés. Amen.

Et depuis, de jour en autre s'est tellement continuée la dite maladie, que telle heure a esté que partout les dits trois Navires n'y avoit pas trois hommes sains. De sorte, qu'en l'un des dits Navires n'y avoit homme qui eut peu descendre sous le tillac pour tirer à boire tant pour lui que pour les autres. Et pour l'heure y en avoit jà plusieurs de morts, lesquels il nous convint mettre par foiblesse sous les neiges; car il ne nous étoit pour lors possible d'ouvrir la terre qui estoit gelée, tant estions foibles, et avions peu de puissance. Et si étions en une crainte merveilleuse des gens du pays qu'ils ne s'aperçussent de notre pitié et foiblesse. Et pour couvrir la dite maladie lorsqu'ils venoient près de notre Fort, notre Capitaine, que Dieu a toujours préservé debout, sortoit au devant d'eux avecque deux ou trois hommes tant sains, que malades, lesquels il faisoit sortir après luy; et lorsqu'il les voyoit hors du parc, faisoit semblant de les vouloir battre, et criant, et leur jettant bâtons après eux, les envoyant à bord, montrant par signes ès dits Sauvages qu'il faisoit bésogner ses gens dedans les Navires: les uns à gallifester, les autres à faire du pain et autres besognes, et qu'il n'estoit pas bon qu'ils vinssent chomer dehors: ce qu'ils croyoient. Et faisoit le dit Capitaine battre et mener bruit ès dits malades dedans les Navires avec bâtons et cailloux, feignans gallifester: Et pour lors estions si épris de la die maladie, qu'avions quasi perdus l'espérance de jamais retqurner en France, si Dieu par sa bonté infinie et miséricorde ne nous eust regardé en pitié, et donné connoissance d'un remède contre toutes maladies, le plus excellent qui fut jamais vu ni trouvé sur la terre, ainsi que nous dirons dans le chapitre suivant.

Chapitre XVI.

Comment nous demeurasmes au Port de Sainte Croix parmi les neiges et englacéc, et du nombre qui moururent de la dite maladie depuis son commencement jusqu'à la mi-Mars.

Depuis la Mi-Novembre jusques au dix-huitième jour d'Avril, avons esté continuellement enfermez dedans les glaces, lesquelles avoient plus de deux brasses d'épaisseur; et dessus la terre y avoit la hauteur de

quatre pieds de neiges et plus: tellement qu'elle estoit plus haute que les bords de nos Navires, lesquelles ont duré jusques au dit temps: en sorte que nos bruvages estoient tous gelés dedans les futailles, et par dedans les dits Navires tant bas que haut estoit la glace contre les bois à quatre doigts d'épaisseur, et estoit tout le dit fleuve par autant que l'eau douce en contient jusques au dessus de *Hochelaga*, gelé. Auquel temps nous décéda jusques au nombre de vingt-cinq personnes des principaux et bons Compagnons qu'eussions, lesquels moururent de la maladie sus-dite: et pour l'heure y en avoit plus de quarante en qui on espéroit plus de vie, et le parsus tous malades, que nul n'en estoit exempté, excepté trois ou quatre. Mais Dieu par sa sainte grâce nous regarda en pitié, et nous envoya connoissance et remède de notre guérison et santé, de la sorte et manière que nous allons dire en ce Chapitre suivant.

Chapitre XVII.

Comment par la grâce de Dieu nous eumes connoissance d'un certain arbre, par la vertu duquel nous recouvrimes notre santé; et de la manière d'en user.

Un jour notre Capitaine voyant la maladie si émue, et ses gens si fort épris d'icelle, estant sorti hors du Fort, et soy promenant sur la glace, apperçut venir une bande de gens de *Stadaconé*, en laquelle estoit *Domagaya*, lequel le Capitaine avoit veu depuis dix ou douze jours fort malade de la propre maladie qu'avoient ses gens: car il avoit l'une de ses jambes aussi grosse qu'un enfant de deux ans, et tous les nerfs d'icelle retirez, les dents perdues et gâtées, et les gencives pourries et infectes. Le Capitaine voyant le dit *Domagaya* sain et guéri fut fort joyeux, espérant par lui sçavoir comme il s'étoit guéri, à fin de donner aide et secours à ses gens. Et lorsqu'ils furent arrivés [illegible] Fort, le Capitaine lui demanda comme il s'estoit guéri de sa [illegible] lequel *Domagaya* repondit, qu'avec le jus des feuilles d'un [illegible] marc, il s'estoit guéri, et que c'étoit le singulier remède pour [illegible] ladie. Lors le Capitaine demanda s'il y en avoit point là [illegible] lui en montrast pour guérir son Serviteur qui avoit pris la [illegible] en la maison du Seigneur *Donnacona*: ne lui voulant déclarer [illegible] des Compagnons qui estoient malades. Lors le dit *Domag[illegible]* deux femmes avec notre Capitaine pour en querir, lesquelles [illegible] tèrent neuf ou dix rameaux, et nous montrèrent qu'il [illegible] l'écorce et les feuilles du dit bois, et mettre le tout [illegible] puis boire de la dite eau de deux jours l'un, et [illegible]

jambes enflées et malades, et que de toutes maladies le dit arbre guérissoit ; et s'appelle le dit arbre en leur langage *Annedda.* (1)

Tot-après le Capitaine fit faire du breuvage pour faire boire ès malades, desquels n'y en avoit nul d'eux qui voulut icelui essayer, sinon un ou deux qui se mirent en aventure d'icelui essayer. Tot-après qu'ils en eurent bu ils eurent l'avantage, qui se trouva être un vray et évident miracle. Car de toutes maladies de quoy ils estoient entachés, après en avoir bu deux ou trois fois, recouvrèrent santé et guérison ; tellement que tel des Compagnons qui avoit la vérole puis cinq ou six ans auparavant la dite maladie, a esté par la dite médecine curé nettement. Après ce avoir vu, y a une telle presse qu'on se vouloit tuer sur la dite médecine à qui premier en auroit : de sorte qu'un arbre aussi gros et aussi grand que je vis jamais arbre, a esté employé en moins de huit jours ; lequel a fait telle opération, que si tous les médecins de Louvain et Montpellier y eussent esté avec toutes les drogues d'Alexandrie, ils n'en eussent pas fait tant en un an, que le dit arbre a fait en huit jours. Car, il nous a tellement profité, que tous ceux qui en ont voulu user ont recouvert santé et guérison ; la grâce à Dieu.

Chapitre XVIII.

Comment le Seigneur Donnacona accompagné de Taiguragny et divers autres, feignans d'estre allés à la chasse des Cerfs et autres bestes, furent deux mois absents, et à leur retour amenèrent grand nombre de gens avec eux que n'avions coutume de voir.

Durant le temps que la maladie et mortalité régnoit en nos Navires, se partirent *Donnacona, Taiguragny,* et plusieurs autres feignans aller prendre des Cerfs et autres bestes, lesquels ils nomment en leur langage *Ajonnesta* et *Asquenoudo,* parce que les neiges estoient grandes, et que les glaces estoient jà rompues dedans le cours du Fleuve : tellement qu'ils pouvoient naviguer par icelui : et nous fut par *Domagaya* et autres dit, qu'ils ne seroient que quinze jours ce que nous croyons ; mais ils furent deux mois sans retourner. Au moyen de quoi eumes suspection qu'ils ne se fussent allés amasser grand nombre de gens pour nous faire déplaisir, parce qu'ils nous voyoient si affoiblis. Nonobstant qu'avions mis si bon ordre en notre fait, que si toute la puissance de leur terre y eut esté, ils n'eussent sceu faire autre chose que nous regarder. Et pendant le temps qu'ils estoient dehors, venoient tous les jours force gens à nos Navires, comme ils avoient de coutume, nous apportans de la chère

(1) C'est l'Epinette Blanche.

frèche de Cerfs, Daims, et poissons frais de toutes sortes qu'ils nous vendoient assez cher, ou mieux l'aimoient remporter, parce qu'ils avoient nécessité de vivres pour lors, à cause de l'hiver qui avoit esté long, et qu'ils avoient mangé leurs vivres et estouremens.

Chapitre XIX.

Comment Donnacona revint à Stadaconé avec grand nombre de peuple, et de ce qu'il ne vint faire visite à notre Capitaine, feignant être bien malade, ce qu'il fist afin que le Capitaine allast le voir.

Et le vingt-unième jour du mois d'Avril, *Domagaya* vint à bord de nos Navires accompagné de plusieurs gens, lesquels estoient beaux et puissans, et n'avions accoutumé de les voir, qui nous dirent que le Seigneur *Donnacona* seroit le lendemain venu, et qu'il apporteroit force chair de Cerf et autre venaison. Et le lendemain arriva le dit *Donnacona,* lequel amena en sa compagnie grande nombre de gens du dit *Stadaconé;* ne sçavions à quelle occasion, ni pourquoy. Mais, comme on dit en un proverbe, "qui de tous se garde et d'aucuns échappe." Ce que nous estoit de nécessité; car nous estions si affoiblis, tant de maladies, que de nos gens morts, qu'ils nous a fallu laisser un de nos Navires (1) au dit lieu de *Saincte Croix.*

Le Capitaine estant averti de leur venue, et qu'ils avoient amené tant de peuple, ainsi que *Domagaya* le vint dire au dit Capitaine, sans vouloir passer la Rivière qui estoit entre nous et le dit *Stadaconé,* ains fit difficulté de passer; ce que n'avoit coutume de faire, au moyen de quoy eumes suspection de trahison. Voyant ce, le dit Capitaine envoya son serviteur Charles Guyot, lequel estoit plus que tout autre aimé du peuple de tout le pays, pour voir qui estoit au dit lieu, et ce qu'ils faisoient: le dit Serviteur feignant estre allé voir le dit Seigneur *Donnacona,* parce qu'il avait demeuré longtemps avec lui, lequel lui porta aucun présent. Et lorsque le dit *Donnacona* fut averti de sa venue, fist le malade, et se coucha, disant au dit Serviteur qu'il estoit fort malade. Après, alla le dit Serviteur en la maison de *Taiguragny* pour le voir, où partout il trouva les maisons si pleines de gens qu'on ne se pouvoit tourner, lesquels on n'avoit accoutumé de voir: et ne voulut permettre le dit *Taiguragny* que le dit Serviteur alla ès autres maisons, ains le convoya vers les Navires environ la moitié du chemin: et lui dit, que si le Capitaine lui vouloit faire plaisir de prendre un Seigneur du pays nommé *Agona,* lequel lui avoit fait déplaisir, et l'emmener en France, il feroit tout ce que voudroit le dit Capitaine, et qu'il retournast le lendemain dire la réponse.

---

(1) **Probablement la Petite Hermine.**

Quand le Capitaine fut averti du grand nombre de gens qui estoient au dit *Stadaconé*, ne sachant à quelle fin, se délibéra leur jouer une finesse, et prendre leur Seigneur, *Taiguragny*, *Domagaya*, et des principaux; et aussi qu'il estoit bien délibérer de mener le dit Seigneur en France, pour conter et dire au Roy ce qu'il avoit vu ès pays Occidentaux des merveilles du monde. Car il nous a certifié avoir esté à la terre du *Saguenay*, où il y a infini Or, Rubis, et autres richesses; et y sont les hommes blancs comme en France, et accoustrés de draps de laine. Plus, dit avoir vu autre pays où les gens ne mangent point, et n'ont point de fondement, et ne digèrent point, ains font seulement eau par la verge. Plus, dit avoir esté en un autre pays de *Piquemains*, et autres pays où les gens n'ont qu'une jambe, et autres merveilles longues à raconter. Le dit Seigneur est homme ancien, et ne cessa jamais d'aller par pays depuis sa connoissance, tant par fleuves, rivières, que par terre.

Après que le dit Serviteur eut fait son message, et dit à son maître ce que le dit *Taiguragny* lui mandoit, renvoya le dit Capitaine son Serviteur le lendemain dire au dit *Taiguragny* qu'il le vint voir, et lui dire ce qu'il voudroit, et qu'il lui feroit bonne chère, et partie de son vouloir. Le dit *Taiguragny* lui manda qu'il viendroit le lendemain, et qu'il ameneroit *Donnacona* et le dit homme qui lui avoit fait déplaisir. Ce que ne fist; ains fut deux jours sans venir, pendant lequel temps ne vint personne ès Navires, du dit *Stadaconé*, comme avoient de coutume, mais nous fuyoient comme si les eussions voulu tuer. Lors apperçumes leur mauvaitié. Et pour ce qu'ils furent avertis que ceux de *Stadin* alloient et venoient entour nous, et que leur avions abandonné le fond du Navire que laissions pour avoir les vieux clous, vinrent tout le tiers jour du dit *Stadaconé* de l'autre bord de la Rivière, et passèrent la plus grande partie d'eux en petits bateaux sans difficulté. Mais le dit *Donnacona* n'y voulu passer; et furent *Taiguragny* et *Domagaya* plus d'une heure à parlementer ensemble, avant que vouloir passer; mais enfin passèrent et vinrent parler au dit Capitaine. Et pria le dit *Taiguragny* le Capitaine vouloir prendre et emmener le dit homme en France; ce que refusa le Capitaine, disant que le Roy son maître lui avoit défendu de non amener homme ni femme en France, mais bien deux ou trois petits garçons, pour apprendre le langage. Mais que volontiers il l'emmeneroit en Terre-Neuve, et le mettroit en une Isle. Ces paroles disoit le Capitaine pour les assurer, et à celle fin d'amener le dit *Donnacona*, lequel estoit demeuré delà l'eau. Desquelles parolles fut fort joyeux le dit *Taiguragny*, espérant ne retourner jamais en France; et promit au dit Capitaine de retourner le lendemain, qui estoit le jour de *Saincte Croix*, et amener le dit Seigneur *Donnacona* et tout le peuple du dit *Stadaconé*.

Chapitre XX.

Comment le jour de Saincte Croix le Capitaine fist planter une Croix dedans nostre Fort, et comment le Seigneur Donnacona, Taiguragny et Domagaya et leur bande vinrent; et de la prise du dit Seigneur.

Le troisième jour de May, jour et feste de *Saincte Croix*, pour la solennité et feste le Capitaine fist planter une belle Croix de la hauteur d'environ trente-cinq pieds de longueur, sous le croizillon de laquelle il y avoit un Ecusson en bosse des armes de France: et sur icelui estoit écrit en lettres antiques: FRANCISCUS FRIMUS, DEI GRACIA FRANCORUM REX, REGNAT. Et celui jour environ midi, vinrent plusieurs gens de *Stadaconé* tant hommes, femmes, qu'enfans qui nous dirent que leur Seigneur *Donnacona, Taiguragny, Domagaya,* et autres qui estoient en sa compagnie, venoient: de quoy fumes joyeux, espérans nous en saisir, lesquels vinrent environ deux heures après midi. Et lors qu'ils furent arrivés devant nos Navires, notre Capitaine alla saluer le Seigneur *Donnacona,* lequel pareillement lui fist une grand echère, mais toutefois avoit l'oeil au bois, et une crainte merveilleuse. Tost après arriva *Taiguragny,* lequel dit au Seigneur *Donnacona* qu'il n'entrast point dedans le Fort. Et lors fut par l'un de leur gens apporté du feu hors du dit Fort, et allumé pour le dit Seigneur. Nostre Capitaine le pria de venir boire et manger dedans le Navire, comme avoit de coutume, et semblablement le dit *Taiguragny,* lequel dit que tantost ils iroient. Ce qu'ils fisrent, et entrèrent dedans le dit Fort. Mais auparavant, avoit esté notre Capitaine averti par *Domagaya* que le dit *Taiguragny* avoit mal parlé, et qu'il avoit dit au Seigneur *Donnacona* qu'il n'entrast point dedans les Navires. Et nostre Capitaine voyant ceci, sortit hors du parc, où il estoit, et vit que les femmes s'enfuyoient par l'avertissement du dit *Taiguragny,* et qu'il ne demeuroit que les hommes, lesquels estoient en grand nombre. Et commanda le dit Capitaine à ses gens prendre le dit Seigneur *Donnacona, Taiguragny, Domagaya,* et deux autres des principaux qu'il montra; puis qu'on fist retirer les autres. Tost après le dit Seigneur entra dedans avec le dit Capitaine. Mais tout soudain le dit *Taiguragny* vint pour le faire sortir. Nostre Capitaine voyant qu'il n'y avoit autre ordre, se prit à crier qu'on les prit. Auquel cri sortirent les gens du dit Capitaine, lesquels prirent le dit Seigneur, et ceux qu'on avoit délibéré de prendre. Les dits Canadiens voyant la dite prise, commencèrent à fuir et courir comme brebis devant le loup, les uns le travers la Rivière, les autres parmi le bois, cherchant chacun son avantage. La dite prise ainsi faite des susdits, et que les autres se furent tous retirés, furent mis en sûre garde le dit Seigneur, et ses compagnons.

Chapitre XXI.

Comment les Candiens vinrent la nuit devant les Navires chercher leurs gens, durant laquelle ils hurloient et crioient comme loups, et le partement et conclusion qu'ils fisrent le lendemain, et des présens qu'ils fisrent à nostre Capitaine.

La nuit venue vinrent devant nos Navires, (la Rivière entre deux,) grand nombre du peuple du dit *Donnacona,* huchans et hurlans toute la nuit comme loups, criant sans cesse: *Agohanna, Agohanna,* pensans parler à lui. Ce que ne permit le dit Capitaine pour l'heure, ni le matin jusques environ midi. Par quoi nous faisoient signe que les avions tués et pendus. Et environ l'heure de midi retournèrent derechef, en aussi grand nombre qu'avions vu de nostre voyage pour un coup, eux tenans cachés dedans le bois, fors aucuns d'eux qui crioient et appelloient à haute voix le dit *Donnacona.* Et lors commanda le Capitaine faire monter le dit *Donnacona* haut pour parler à eux. Et lui dit le dit Capitaine qu'ils fist bonne chère, et qu'après avoir parlé au Roy de France son maistre, et conté ce qu'il avoit vu au *Saguenay* et autres lieux, il reviendroit dans dix ou douze lunes, et que le Roy lui feroit un grand présent. De quoy fut fort joyeux le dit *Donnacona,* lequel le dit aux autres en parlant à eux, lesquels en fisrent trois merveilleux cris en signe de joie. Et à l'heure fisrent le dit peuple et *Donnacona* entre eux plusieurs prédications et cérémonies, lesquelles il n'est possible d'écrire faute de les entendre. Nostre Capitaine dit au dit *Donnacona* qu'ils vinssent sûrement de l'autre bord pour mieux parler ensemble, et qu'il les assuroit. Ce que leur dit le dit *Donnacina.* Et sur ce, vint une barque des principaux à bord des dits Navires, lesquels derechef commencèrent à faire plusieurs preschemens en donnant louange à nostre Capitaine, et lui fisrent présent de vingt-quatre colliers d'*Esurgny* qui est la plus grande richesse qu'ils aient en ce monde; car ils l'estiment mieux qu'or ni argent. Après qu'ils eurent assez parlementé et devisé les uns avec les autres, et qu'ils n'y avoit remède au dit Seigneur d'échapper, et qu'il falloit qu'il vint en France, il leur commanda qu'on lui apportast vivres pour manger par la mer, et qu'on les lui apportast le lendemain. Nostre Capitaine fist présent au dit *Donnacona* de deux bailles d'airain, et de huit hachots et autres menues besognes, comme Couteaux et Patenostres; de quoi fust fort joyeux, à son semblant, et les envoya à ses femmes et enfants. Pareillement donna le dit Capitaine à ceux qui esoient venus parler au dit *Donnacona* aucuns petits présens, desquels remercièrent fort le dit Capitaine; et tous se retirèrent et s'en allèrent à leurs logis.

Chapitre XXII.

Comment le lendemain, cinquiéme jour de May, le dict peuple retourna pour parler à leur Seigneur: Et comme il vint quatre femmes à bord lui apporter des vivres.

Le lendemain cinquième jour du dit mois, au plus matin, le dit peuple retourna en grand nombre pour parler à leur Seigneur, et envoyèrent une barque qu'ils appellent *Casnony*, en laquelle y estoient quatre femmes, sans y avoir aucuns hommes pour le double qu'ils avaient qu'on les retint. Lesquelles apportèrent force vivres, sçavoir: gros mil, qui est le blé duquel ils vivent, chair, poisson, et autres provisions à leur mode. Esquelles après estre arrivées ès Navires fist le Capitaine bon receuil. Et pria *Donnacona* le Capitaine qu'il leur dist que dedans douze lunes il retourneroit, et qu'il ameneroit le dit *Donnacona* à *Canada;* et ce, disoit pour les contenter. Ce que fist le dit Capitaine; dont les dites femmes firent un grand semblant de joie, et monstrans par signes et parolles au dit Capitaine que mais qu'il retournast et amenast le dit *Donnacona* et autres, ils luy feroient plusieurs présens. Et lors chacune d'eles donna au dit Capitaine un Collier d'*Esurgny*, puis s'en allèrent de l'autre bord de la Rivière où estoit tout le peuple du dit *Stadacona;* puis se retirèrent, et prirent congé du dit Seigneur *Donnacona.*

Le Samedi, sixième jour de May, nous appareillasmes du Havre *Saincte Croix*, et vinmes poser au bas de l'*Isle d'Orléans* environ douze lieues du dit lieu *Sainte Croix*. Et le Dimanche vinmes à *l'Isle ès Coudres*, où avons esté jusqu'au Lundi sixième jour du dit mois, laissans amortir les eaux, lesquelles estoient trop courantes et dangéreuses pour avaller le dit fleuve. Pendant lequel temps vinrent plusieurs barques des peuples subjets du dit *Donnacona*, lesquels venoient de la Rivière du *Saguenay*. Et lorsque par *Domagaya* feurent avertis de la prise d'eux, et de la façon et manière comme on menoit le dit *Donnacona* en France, furent bien estonnés; mais ne laissèrent à venir le long des Navires parler au dit *Donnacona*, qui leur dit, que dans douze lunes il retourneroit, et qu'il avoit bon traitement avec[illegible] Capitaine et les Compagnons. De quoy tous à une voix re[illegible]lit Capitaine, et donnèrent au dit *Donnacona* trois [illegible]s de Biévres et Loups marins, avecque un grand Co[illegible]e, qui vient du dit *Saguenay*, et autres choses. [illegible] Capitaine un Collier *d'Esurgny*. Pour lesquel[illegible] Capitaine donner dix ou douze hachots; desqu[illegible] et joyeux, remercians le dit Capitaine, puis s'en[illegible]

Le passage est plus seur et meilleur entre le Nord et la dicte Isle, que vers le Su, pour le grand nombre des basses, bancs et rochers qui y sont, et aussi qu'il y a petit fonds.

Le lendemain seizièsme jour de May, nous appareillasmes de la dite *Isle ès Coudres*, et vinmes poser à une Isle qui est à environ quinze lieues de la dite Isle, laquelle est grande d'environ cinq lieuës de long, et là posames celuy jour pour passer a nuit, espérans le lendemain passer les dangers du *Saguenay*, lesquels sont fort grands. Le soir fusmes à la dite Isle où trouvasmes grand nombre de Lièvres, desquels nous eusmes quantité. Et pour ce, la nommasmes *l'Isle ès Lièvres*. Et la nuist le vent vint contraire, et en tourmente, tellement qu'il nous fallut relâcher à *l'Isle ès Coudres* d'où estions partis, parcequ'il n'y a autre passage entre les dites Isles, et y fusmes jusqu'au vingt-et-unième jour du dit mois, que le vent vint bon; et tant fismes par nos journées que nous passames jusques à *Honguedo*, (1) entre *l'Isle de l'Assomption*, et le dit *Honguedo*, lequel passage n'avoit pardevant été découvert. Et fismes courir jusques le travers du *Cap de Prato* (2) qui est le commencement de la *Baie de Chaleur*. Et parceque le vent estoit convenable et bon à plaisir, fismes porter le jour et la nuict; et le lendemain vinmes querir au corps *l'Isle de Brion*, ce que voulions faire pour l'abrégé de nostre chemin: gisantes les deux terres Su-Ouest et Nord-Ouest un quart de l'Est et de l'Ouest; et y a entre eux cinquante lieuës. La dite Isle est en quarante-sept degrés et demi de latitude.

Le Jeudi, vingt-cinquième jour du dit mois, jour et feste de l'Ascension de Nostre Seigneur, nous traversames à une terre et sillon de basses araines, qui demeurent au Su-Ouest de la dite *Isle de Brion* environ huit lieuës, parsus lesquelles y a de grosses terres pleines d'arbres; et y a une mer enclose, dont nous n'avons veu aucune entrée ni ouverture par où entre icelle mer.

Et le Vendredi, vingt-sixième, parceque le vent chargeoit à la coste, retournasmes à la dite *Isle de Brion*, où fusmes jusqu'au premier jour de Juin, et vinmes querir une terre haute qui demeure au Su-Est de la dite Isle, qui nous apparoissoit estre une Isle, et la rengeames environ deux lieuës et demie, faisans lequel chemin, eumes connoissance de trois autres Isles qui demeuroient vers les araines; et pareillement les dites araines estre Isle, et la dite terre qui est terre haulte et unie estre terre certaine se rabattant au Nor-Ouest. Après lesquelles

(1)—Aujourd'hui le **Mont Louis.**
(2)—Ou **Cap du Pré**, aujourd'hui le **Cap Forillon.**

choses conneues, retournasmes au Cap de la dite terre qui se fait à deux ou trois Caps hauts à merveille, et grand profond d'eau, et la marée si courante, qu'il n'est possible de plus. Nous nommasmes celui cap le *Cap de Lorraine,* (1) qui est en quarante-six degrés et demi. Au Su duquel Cap y a une basse terre, et semblant d'entrée de rivière: mais il n'y a hable qui vaille, parsus lesquelles vers le Su, demeure un Cap que nous nommasmes le *Cap Sainct Paul,*(2) qui est en quarante-sept degrés un quart.

Le Dimanche, troisième jour du dit mois, jour et feste de la Pentecoste, eumes connoissance de la côte d'Est Su-Est de Terre-Neuve, estant à vingt-deux lieuës du dit Cap. Et pour ce que le vent estoit contraire, fusmes à un Hable que nous nommasmes le *Hable du Saint Esprit,* (3) jusques au Mardi qu'appareillasmes du dit Hable et reconneumes la dite côte jusques aux *Isles de Sainct Pierre.*(4) Lequel chemin faisans, tournasmes le long de la dite côte plusieurs Isles et basses fort dangéreuses estant en la route d'Est Su-Est, et Ouest-Nor-Ouest, à deux, trois et quatre lieuës à la mer. Nous fusmes aux dites *Isles Saint Pierre,* où trouvasmes plusieurs Navires tant de France, que de Bretagne, depuis le jour Sainct Barnabé, onzième de Juin, jusqu'au seizième du dit mois qu'appareillasmes des dites *Isles St. Pierre* et vinmes au *Cap de Raze,* et entrasmes dedans un Hable nommé *Rognousi* (5) où prinmes eau et bois pour traverser la mer, et là laissasmes une de nos barques et appareillasmes du dit Hable le Lundi, dix-neuvième jour du dit mois; et avec bon temps avons navigué par la mer, tellement que le seizième jour de Juillet sommes arrivés au Hable de Sainct Malo. La grâce au Créateur, le priant, faisant fin à nostre navigation, nous donner sa grâce et paradis à la fin. Amen.

ENSUIT LE LANGAGE DES PAYS ET ROYAUME DE HOCHELAGA ET CANADA, AUTREMENT APPELLÉS PAR NOUS LA NOUVELLE FRANCE.

Et premierement leur maniere de compter:

SECADA 1	INDAHIR 6
TIGNENI 2	AYAGA.....7
HASCHÉ 3	ADDEGUE.....8
HANNÏON.....4	MADELLON 9
OUISCON.....5	ASSEM.....10

(1) C'est le **Cap Nord** de l'Isle Royale, ou Cap Breton.
(2) On pense que c'est le **Cap d'Aspé,** sur la côte Est du Cap Breton.
(3) Aujourd'hui le **Port aux Basques,** sur le Côté Sud de Terre-Neuve.
(4) Les **Isles de St. Pierre de Miquelon.**
(5) C'est la **Baie des Trépassés,** sur la Côte Sud de Terre-Neuve.

Ci-suivent les noms des diverses parties du corps, et autres mots nécessaires à savoir :

La Tête..... Aggonzi.
Le Front ..... Hegueniascon.
Les Yeux..... Hegata.
Les Oreilles ..... Abontascon.
La Bouche ..... Esahé.
Les Dents..... Esgongay.
La Langue ..... Osnaché.
La Gorge ..... Agouhon.
Le Menton..... Hebélin.
Le Visage ..... Hegouascon.
Les Cheveux ..... Aganiscon.
Les Bras..... Aiayscon.
Les Aisselles..... Hetnenda.
Les Côtés..... Aissonne.
L'Estomach ..... Aggruascon.
Le Ventre..... Eschehenda.
Les Cuisses ..... Hetnegradascon.
Le Genouil..... Agochinegodascon.
Les Jambes..... Agouguenende.
Les Pieds..... Onchidascon.
Les Mains ..... Aignoascon.
Les Doigts..... Agenoga.
Une Lamproye... Zisto.
Un Saumon..... Ondacon.
Une Baleine ..... Ainnhoné.
Une Anguille..... Esqueny
Un Escureuil .... Caiogané.
Une Couleuvre ... Oundéquezy.
Des Tortues..... Heleuxiama.
Le Bois ..... Conda.
Feuilles des Bois. Hoga.
Leur Dieu..... Cudragny.
Donnez-moi à boire ..... Quazahoaquéa.
Donnez-moi à déjeuner ... Quazahoaquascaboa.

Un Garçon..... Addégueta.
Une Fille..... Agniaquesta.
Un petit enfant... Exiasta.
Une Robe ..... Cabata.
Un Pourpoint.... Coioza.
Des Chausses..... Hémondoha.
Des Souliers..... Atha.
Des Chemises.... Amigoua.
Un Bonnet..... Castrua.
Leur Bled ..... Osizy.
Pain ..... Canacony.
Eau ..... Amé.
Chair ..... Quahouascon.
Poisson ..... Quéïon.
Prunes ..... Honnesta.
Figues ..... Absconda.
Raisins ..... Osaha.
Noix ..... Quahoyoa.
Une Poule ..... Sahomgahoa.
Un Arc ..... Ahenca.
Une Flèche ..... Quatetan.
Allons à la chasse Quasigno donascat.
Un Cerf ..... Aïonnesta.
Des Daims; ils disent que ce sont des moutons, et les appellent ..... Asquenondo.
Un Lièvre ..... Sourhaméda.
Un Chien ..... Agaya.
Des Oyes ..... Sadéquenda.
Le Chemin ..... Adde.
La graine de concombres ou de melons ... Casconda.
A demain..... Achidé.
Le Ciel ..... Quenhia.
La Terre ..... Damga.

Donnez-moi à souper	QUAZAHOAQUA-FREA.	Le Soleil	YSNAY.
		La Lune	ASSOMAHA.
Allons nous coucher	CASIGNO AGNY-DAHOA.	Les Estoiles	SIGNEHOHAM.
		Le Vent	CAHOHA.
Bonjour	AIGNARE.	La Mer	AGOGASY.
Allons jouer	CASIGNO CAUDY.	Les Vagues	CODA.
Venez parler à moi	ASSIGNIQUADDA. DIA	Une Isle	COHENA.
		Une Montagne ...	OGATCHA.
Regardez-moi	QUATGATHOMA.	La Glace	HONNESCA.
Taisez-vous	AISTA.	La Neige	CAMSA.
Allons au bateau.	CASIGNO CASNOUY.	Le Froid	ATHAN.
		Le Chaud	ODAZANI.
Donnez-moi un couteau ..	QUASOHOA-AGOHEDA.	Le Feu	AZISTA.
		La Fumée	QUEA.
Un Hachot	ADDOGNE.	Une Maison	CANOCHA.
Les Ongles	AGUEDASCON.	Leurs Febves	SAHE.
Les parties honteuses de l'homme	AINOASCON.	Une Ville	CANADA *ou* KANNATA.
		Mon Père	ADDATHY.
Les parties honteuses de la femme....	CASTAIGNE.	Ma Mère	ADANAHOE.
		Mon Frère	ADDAGRIM.
		Ma Soeur	ADDOHASSUE.
Un homme	AGUEHAN.	La Canelle	ADDOTATHUY.
Une femme	AGUEASTE.	Le Girofle	CANONOTHA.

Ceux du *Canada disent*, qu'il faut une Lune à naviguer depuis *Hochelaga* jusqu'à une Terre où se prend la Canelle et le Girofle.

Ici finit la Relation de Jacques Quartier de la Découverte et Navigation aux Terres-Neuves par lui appellées Nouvelle France.

FIN DU SECOND VOYAGE.

LE TROISIÈME VOYAGE DES DÉCOUVERTES FAITES PAR LE CAPITAINE JACQUES QUARTIER, EN L'ANNÉE 1540, DANS LES PAYS DE CANADA, HOCHELAGA ET SAGUENAY.

(*Traduit de Hakluyt.*)

Chapitre I.

Le Roy François Premier, ordonne à Jacques Quartier de faire de plus amples découvertes vers les Païs de Canada, Hochelaga et Saguenay. Ses préparatifs, et son départ de St. Malo, avec cinq Navires. Son arrivée au Port de Ste. Croix. Il bâtit un fort à quatre lieues plus outre, en un lieu qu'il appelle Charlesbourg Royal.

Le Roy François Premier, ayant ouï ce qu'avoit rapporté le Capitaine Quartier, son Pilote Général, de ses deux premiers Voyages de découvertes, tant par ses écrits que verbalement, touchant ce qu'il avoit trouvé et veu dans les Terres Occidentales par lui découvertes, dans les pays de *Canada* et *Hochelaga*, et ayant aussi veu et conversé avec les Hommes Sauvages que le dit Quartier avoit amenés de ces Pays, l'un desquels était Roy du *Canada*, et qui avoit pour nom *Donnacona*, et autres: lesquels après avoir vécus longtemps en France et au Païs de la Bretagne, y furent baptisés selon leur désir et demande, et trépassèrent ensuite dans le dit Pays de Bretagne. Et quoique Sa Majesté eut été informée par le dit Quartier de la mort et décès de tous les Hommes Sauvages qui avoient ainsi été amenés par lui (lesquels étoient au nombre de dix) à l'exception d'une petite fille d'environ dix ans, cependant elle résolut d'y envoyer de nouveau le dit Quartier son Pilote, avec Jean François de la Rocque, Chevalier, Seigneur de Roberval, qu'elle nomma son Lieutenant et Gouverneur dans les Païs de *Canada et Hochelaga*, et le dit Quartier comme Capitaine Général et Maitre Pilote des Vaisseaux, afin de faire plus amples découvertes qu'il n'avoit été faites dans les précédens voyages, et atteindre (s'il était possible) à la connoissance du Païs du *Saguenay*, duquel le Peuple, amené par le dit Quartier, comme il est dit, avoit rapporté au Roy, qu'il s'y trouvoit de grandes richesses et de très-bons Païs. Le Roy donc, commanda, qu'il fut baillé certains deniers à l'effet d'entreprendre le dit voyage avec Cinq Navires: laquelle chose fut faite par les dits Sieurs de Roberval et Quartier; lesquels s'accordèrent d'apprêter les dits Cinq Navires à Saint Malo en Bretagne, là même où les deux premiers voyages avoient été apprêtés et

d'où les Vaisseaux avaient pris leur départ, et auquel lieu le dit Sieur Roberval envoya Quartier pour la même fin. Et après que Quartier eut fait préparer et mettre en ordre les dits Cinq Navires, le Sieur de Roberval se rendit à Saint Malo où il trouva les Navires en rade, les vergues hautes, tous prêts à partir et faire voile, n'attendans autre chose que la venue du Général, et le paiement des dépenses. Et comme le Sieur de Roberval le Lieutenant du Roy, n'avait pas encore reçu son artillerie, ses poudres et munitions, et autres choses nécessaires dont il s'étoit pourvu pour ce voyage dans les Païs de Champagne et de Normandie, et parceque les choses susdites lui étoient très nécessaires, et qu'il ne pouvoit se résoudre à les laisser en arrière, il se détermina de partir de St. Malo pour aller à Rouen, et là y faire apprêter un ou deux Navires à *Honfleur* où il pensoit que toutes ces choses étoient venues; et que le dit Quartier partiroit incontinents avec les Cinq Navires qu'il avoit préparés, et prendrait les devants. Considérant aussi, que le dit Quartier avait reçu des lettres du Roy, par lesquelles il lui enjoignoit expressément de partir et faire voile incessamment à la vue et recette d'icelles, à peine d'encourir son déplaisir, et de lui en imputer tout le blâme. Après avoir délibéré toutes ces choses, et que le dit Sieur de Roberval eut fait un état et revue de tous les Gentilshommes, Soldats et Matelots qui avoient été retenus et choisis pour l'entreprise de ce voyage, il donna au dit Quartier pleine autorité de partir et prendre les devants, et de se conduire en toutes choses comme s'il s'y fut trouvé en personne; et lui-même prit son départ pour *Honfleur* afin de faire ses autres préparatifs. Après ces choses ainsi faites, le vent devenant favorable, les susdits Cinq Navires firent voile ensemble, bien fournis de victuailles pour deux ans, le vingt-troisième jour de Mai 1540.

Et nous navigâmes si longtemps, par des vents contraires, et des tourmentes continuelles qui nous arrivèrent à cause du retardement de notre départ, que nous fûmes sur la mer plus de trois mois avant de pouvoir arriver au Port et Hâvre du *Canada,* sans avoir eu pendant tout ce temps trente heures de bon vent qui put nous servir à suivre notre droit chemin: de sorte, que nos Cinq Navires à cause de ces tempêtes s'entreperdirent les uns des autres, sauf deux qui demeurèrent ensemble, savoir: celui où étoit le Capitaine, et l'autre dans lequel se trouvoit le Vicomte de Beaupré, jusques enfin au bout d'un mois que nous nous rencontrâmes au Hâvre de *Carpont* en la *Terre-Neuve.* Mais la longueur du temps que nous fûmes à passer entre la Bretagne et la *Terre-neuve* fut cause, que nous nous trouvames en grand besoin d'eau, rapport au Bestial, aussi bien que des Chèvres, Porcs et autres animaux que nous avions apporté pour y multiplier dans le Païs, lesquels nous

fumes nécessités d'abreuver avec du Cidre et autres breuvages. Ayant donc été l'espace de trois mois à naviguer sur la mer, nous étant arrêtés à *Terreneuve,* attendans le Sieur de Roberval, et faisans provision d'eau et autres choses nécessaires, nous ne pumes arriver devant le Hâvre de *Ste. Croix* en *Canada* (auquel lieu dans notre précédent voyage, nous avions demeuré huit mois) que le vingt-troisième jour du mois d'Août. Auquel lieu les peuples du Païs vinrent à nos Navires, montrants une grande joie de notre arrivée; et nommément y vint celui qui avoit la conduite et qui gouvernoit le Païs du *Canada,* appelé *Agona,* lequel avoit été nommé Roy par *Donnacona,* et que dans notre précédent voyage nous avions emmené en France: Et s'étant rendu au Navire du Capitaie avec six ou sept barques, et avec nombre de femmes et enfans; et après que le dit *Agona* se fut informé du Capitaine où étoit *Donnacona* et les autres, le Capitaine lui répondit: Que *Donnacona* était décédé en France, et que son corps étoit demeuré en terre, et que les autres étoient restés en France où ils vivoient comme de grands seigneurs; qu'ils étoient mariés, et qu'ils ne vouloient pas revenir en leur Païs. Le dit *Agona* ne montra aucun signe de déplaisir de tout ce discours: et je crois qu'il le prit ainsi en bonne part, parcequ'il demeuroit Seigneur et Chef du Pays par la mort du dit *Donnacona.* Après laquelle conférence le dit *Agona* prit un morceau de cuir tanné de couleur jaune, et garni tout autour d'*Esurgny* (qui est leur richesse, et la chose qu'ils estiment être la plus précieuse, comme nous faisons de l'or) qui étoit sur sa tête au lieu de Couronne, et le plaça sur la tête de notre Capitaine; ensuite il ôta de ses poignets deux bracelets d'*Esurgny,* et les plaça pareillement sur les bras du Capitaine, lui faisant des accolades, et lui montrant de grands signes de joie: ce qui n'étoit que dissimulation comme bien il nous apparût ensuite. Le Capitaine prit sa Couronne de Cuir et la mit de rechef sur sa tête, et lui donna ainsi qu'à ses femmes certains petits présents: lui donnant à entendre, qu'il avait apporté certaines choses nouvelles, desquelles il lui feroit présent ci-après:—et pour ce, le dit *Agona* remercia le Capitaine. Et après qu'il lui eut fait bonne chère ainsi qu'à sa Compagnie, ils prirent leur départ et s'en retournèrent à terre avec leurs barques.

Après lesquelles choses, le dit Capitaine fut avec deux barques à mont la Rivière audelà de *Canada* et du Port de *Sainte Croix,* pour y voir un Hâvre et une petite Rivière qui est environ quatre lieues plus outre: (1)laquelle fut trouvée meilleure et plus commode pour y mettre

(1) Aujourd'hui la Rivière du Cap-Rouge.

ses Navires à flot et les placer, que n'étoit l'autre. Pourquoi à son retour fit mener tous ses Navires au devant de la dite Rivière, et à basse mer fit planter son Artillerie pour mettre en sureté ceux des Navires qu'il entendoit garder et retenir dans le Païs, lesquels étoient au nombre de trois: ce qu'il fit le jour suivant; et les autres Navires demeurèrent dans la rade au milieu du fleuve, (auquel lieu les victuailles et autres choses qu'ils avoient apporté furent débarquées:) depuis le vingt-septième jour d'Août jusqu'au deuxième de Septembre, auquel temps ils firent voile pour retourner à *Saint Malo*. Dans lesquels Navires il renvoya Marc Jalobert son beau-frère, et Etienne Noël son neveu, tous deux excellents Pilotes, et bien expérimentés; avec des lettres au Roy, pour lui donner connoissance de ce qui avoit été fait et trouvé: et comment Monsieur de Roberval n'étoit pas encore arrivé, et comme il craignoit que par la cause des vents contraires et tempêtes il avoit été contraint de retourner en France.

Chapitre II.

Suit la description de la Rivière et Hâvre de Charlesbourg Royal.

La dite Rivière est petite, et n'a pas plus de cinquante pas de largeur, et les Navires tirant de trois brasses d'eau peuvent y entrer de pleine mer: et à basse mer il ne s'y trouve qu'un chenal d'un pied ou environ. Des deux côtés de la Rivière il y a de fort bonnes et belles terres, pleines d'aussi beaux et puissants arbres que l'on puisse voir au monde, et de diverses sortes, qui ont plus de dix brasses plus haut que les autres; et il y a une espèce d'arbre qui s'étend à plus de trois brasses, qui est appellé par les gens du Païs "*Anneda*," lequel a plus excellente vertu de tous les arbres du monde, dont je ferai mention ci-après. De plus, il y a grande quantité de Chênes les plus beaux que j'ai vu de ma vie, lesquels étoient tellement chargés de glands qu'il sembloit qu'ils s'alloient rompre; en outre, il y a de plus beaux Erables, Cédres, Bouleaux et autres sortes d'arbres que l'on en voit en France: et proche de cette forêt sur le côté Sud, la terre est toute couverte de vignes, que nous trouvâmes chargées de grappes aussi noires que ronces, mais non pas aussi agréables que celles de France, par la raison qu'elles ne sont pas cultivées, et parcequ'elles croissent naturellement sauvages. De plus, il y a quantité d'Aubépines blanches, qui ont les feuilles aussi larges que celles des Chênes, et dont le fruit ressemble à celui du Néflier. En somme, ce Païs est aussi propre au labourage et à la culture qu'on

puisse trouver ou désirer. Nous semames ici des graines de notre Païs, tel que graines de Choux, Naveaux, Laitues et autres, lesquelles fructifièrent et sortirent de terre en huit jours. L'entrée de cette Rivière est devers le Sud, et elle va tournant vers le Nord en serpentant; et à l'entrée d'icelle vers l'Est, il y a un Promontoire haut et roide où nous pratiquames un chemin en manière de double montée, et au sommet nous y fimes un Fort pour la garde du Fort qui étoit au bas, ainsi que des Navires et de tout ce qui pouvoit passer tant par le grand Fleuve que par cette petite Rivière. En outre, l'on voit une grande étendue de terre propre à la culture, unie et belle à voir, ayant la pente quelque peu au Sud, aussi facile à mettre en culture que l'on peut le désirer, et toute remplie de beaux Chênes, et autres Arbres d'une grande beauté, non plus épais qu'en nos Forêts de France (1) Ici, nous employâmes vingt de nos hommes à travailler, lesquels dans une journée labourèrent environ un arpent et demi de la terre sus-dite, et en semèrent partie avec des Naveaux, lesquels au bout de huit jours, comme j'ai dit ci-devant, sortirent de terre. Et sur cette haute Montagne au Promontoire nous trouvasmes une belle fontaine très-proche du dit Fort: joignant lequel nous trouvames bonne quantité de pierres, que nous estimions être Diamans. De l'autre côté de la dite Montagne et au pied d'icelle, qui est vers la grande Rivière, se trouve une belle mine du meilleur fer qui soit au monde, laquelle s'étend jusques proche de notre Fort, et le sable sur lequel nous marchions est terre de Mine parfaite, prête à mettre au fourneau. Et sur le bord de l'eau nous trouvâmes certaines feuilles d'un Or fin, aussi épaisses que l'ongle. Et à l'Ouest de la dite Rivière il y a, comme il a été dit, plusieurs beaux Arbres: et vers l'eau un Pré plein d'aussi belle et bonne herbe que jamais je ne vit en aucun Pré de France: et entre le dit Pré et la Forêt y a grande quantité de Vignes: et au delà de ces Vignes la terre donne abondance de Chanvre lequel croît naturellement, et qui est aussi bon qu'il est possible de voir, et de même force. Et au bout du dit Pré à environ cent pas, il y a une terre qui s'élève en pente, laquelle est une espèce d'ardoise noire et épaisse où l'on voit des veines

(1)—La description donnée par Quartier de cette Rivière et Havre, correspond parfaitement à la position de la **Rivière du Cap Rouge**, située à trois lieues et demie de Québec; et les détails qu'il nous donne sur tous les environs de cette Rivière nous retracent exactement: le **Cap Rouge** d'aujourd'hui; une partie de la Forêt qui avoisine ce Cap du côté du Sud du Fleuve St. Laurent, ainsi que le terrain situé de l'autre côté et à l'Ouest de la **Rivière du Cap Rouge**, lequel forme une espèce de plateau et s'élève ensuite en forme d'amphithéâtre.

de l'espèce des minéraux, et qui luisent comme Or et Argent: et parmi toutes ces pierres il s'y trouve de gros grains de la dite Mine. Et en quelques endroits nous avons trouvé des pierres comme Diamans, les plus beaux, polis et aussi merveilleusement taillés qu'il soit possible à homme de voir; et lorsque le Soleil jette ses rayons sur iceux, ils luisent comme si c'étoient des étincelles de feu.

Chapitre III.

Comme après le départ des deux Navires qui furent renvoyés en Bretagne, et que la bâtisse du Fort fut commencé, le Capitaine fit préparer deux Barques pour aller à mont la Grande Rivière pour descouvrir le passage des trois Saults ou courants d'eau.

Le dit Capitaine ayant dépéché deux Navires pour s'en retourner et porter nouvelles, ainsi qu'il en avait eu le commandement du Roy, et de ce que la bâtisse du Fort avait été commencée pour la sureté des victuailles- et autres choses, se détermina avec le Vicomte de Beaupré, et les autres Gentilshommes, Maitres et Pilotes choisis pour la délibération, de faire un voyage avec deux Barques fournies d'hommes et de victuailles pour aller jusqu'a *Hochelaga,* afin de voir et comprendre la façon des Saults d'eau qu'il y a à passer pour aller au *Saguenay,* afin de se mettre plus en état au printems de passer outre, et durant la Saison de l'hiver apprêter toutes choses nécessaires et en ordre pour leurs affaires. Les susdites Barques ayant été apprêtées, le Capitaine et Martin de Paimpont, avec autres Gentilshommes et le reste des Mariniers partirent du dit lieu de *Charlesbourg Royal* (1) le septième de Septembre, de la susdite année 1540. Et le Vicomte de Beaupré demeura en arrière pour la garde et gouvernement de toutes choses au dit Fort. Et comme ils remontoient la Rivière, le Capitaine alla voir le Seigneur de *Hochelai* (2) dont la demeure est entre *Canada* et *Hochelaga,* et lequel dans le voyage précédent avoit donné au dit Capitaine une petite fille, et l'avoit à plusieurs reprises informé des trahisons que *Taiguragny* et *Domagaya,* (que le Capitaine dans son précédent voyage avoit emmenés en France,) avoient désir de tramer contre lui. Pour le regard de laquelle courtoisie le dit Capitaine ne voulut passer outre sans lui rendre visite; et afin lui faire entendre que le Capitaine comptoit sur lui, il lui donna deux jeunes garçons

(1) Dans le Routier de Jean Alphonse, ce même endroit est nommé **France-Roy.**
(1) On pense que c'est un Village qui était situé proche des **Rapides du Richelieu.**

et les lui laissa pour apprendre leur langue; et il lui fit présent d'un manteau de drap écarlate de Paris, lequel manteau étoit tout garni de boutons jaunes et bancs d'Etain, et de petites Clochettes; et outre lui donna deux Bassins de cuivre ou Laiton, avec certains Hachots et couteaux. De quoi le dit seigneur parût fort joyeux, et remercia le Capitaine; après cela fait, le Capitaine et sa Compagnie partirent du dit lieu. Et nous navigâmes avec vent tellement favorable, que nous arrivâmes le onzième jour du dit mois au premier Sault d'eau, (1) qui est à la distance de deux lieues de la ville de *Tutonaguy*. Et après que nous fûmes arrivés en ce lieu, nous nous délibérâmes d'aller et passer aussi loin qu'il est possible avec l'une des Barques, et que l'autre demeureroit en cet endroit jusqu'à notre retour: et nous mîmes le double des hommes en la Barque pour nâger contre le courant ou la force du dit Sault. Et après que nous nous fûmes éloignés de notre autre Barque, nous trouvâmes mauvais fonds et de gros rochers, et un si grand courant d'eau qu'il ne nous fut pas possible de passer plus outre avec notre Barque. Sur quoi, le Capitaine se délibéra d'aller par terre pour voir la nature et la façon du Sault. Et après être descendus à terre, nous trouvâmes près du rivage un chemin et sentier battu conduisant vers les dits Saults, par lequel nous prîmes notre chemin. Et chemin faisans, et peu après trouvâmes la demeure d'un Peuple qui nous fit bon accueil, et nous reçurent avec beaucoup d'amitié. Et après que nous leur eussions fait connoître que nous allions vers les Saults, et que nous désirions d'aller à *Saguenay*, quatre jeunes gens vinrent avec nous pour nous montrer le chemin, et ils nous menèrent si loin que nous vinmes à un autre village ou demeurance de bonnes gens, lesquels demeurent vis-à-vis le deuxième Sault, (2) qui nous apportèrent de leurs vivres, tels que Chair et Poisson, et nous en firent offre. Et après que le Capitaine leur eut demandé tant par signes que par paroles, combien de Saults nous avions à passer pour aller à *Saguenay*, et quelle étoit la longueur du chemin d'où nous étions, ce Peuple nous montra et donna à entendre, que nous étions au deuxième Sault, et qu'il n'y avoit qu'un autre Sault à passer (3); que la Rivière n'étoit pas navigable pour se rendre au *Saguenay*, et que le dit Sault n'étoit qu'à une tierce partie du chemin plus outre que nous avions parcouru; nous montrâns icelui avec certains petits bâtons qu'ils

(1) Ce premier Sault semblerait être le **Courant Ste. Marie.**
(2) Ce deuxième Sault parait correspondre aux **Rapides de Lachine.**
(3) Cet autre Sault doit être le **Sault St. Louis.**

placèrent sur la terre à certaines distances, et ensuite mirent certaines autres branches entre iceux, représentant les dits Saults. Et d'après les dites marques, s'ils disent vrai, il ne peut y avoir que six lieues par terre pour passer les dits Saults.

Chapitre IV.

Description des trois Saults ou courants d'eau qui sont audessus de Hochelaga.

Après que nous fûmes avertis par le dit Peuple des choses ci-dessus dites, tant parceque la journée estoit bien avancée, et que nous n'avions ni bu ni mangé de cette journée, nous délibérâmes de retourner à nos Barques; et y estant arrivés, nous trouvames grande quantité de peuples au nombre de quatre cens ou environ, lesquels sembloient estre très réjouis et joyeux de notre arrivée: et pour ce, le Capitaine donna à chacun d'eux certains petits présens, tels que peignes, épingles d'étain et de laiton, et autres petits ornemens, et aux Chefs à chacun sa petite hache et hameçon: desquels firent plusieurs cris et cérémonies de joie. Mais néanmoins, il faut se garder de toutes ces belles cérémonies et joieusetés, car ils auroient fait de leur mieux pour nous tuer, ainsi que nous l'avons appris par la suite. Cela fait, retournames avec nos Barques, et passames près de la demeurance du Seigneur de *Hochelai*, chez lequel le Capitaine avoit laissé les deux jeunes garçons en remontant la Rivière, pensant le trouver. Mais il ne put y trouver personne, sauf l'un de ses fils, lequel dit au Capitaine qu'il étoit allé à *Maisouna*, ainsi que nous le dirent aussi nos garçons, disans qu'il étoit parti depuis deux jours. Mais de vrai, il étoit allé à *Canada* pour délibérer avec *Agona* ce qu'ils pouvoient entreprendre contre nous. Et lorsque nous fumes arrivés à notre Fort, nous fut dit par nos gens, que les Sauvages du Païs ne venoient plus autour de notre Fort comme ils avoient coutume de faire, pour nous apporter du poisson, et qu'ils nous redoutoient et craignoient à merveilles. Notre Capitaine ayant donc été averti par quelques-uns des nôtres qui avoient été à *Stadaconé* pour les voir, qu'il y avoit un monde considérable du Peuple du Païs qui y étoient assemblés, fit apprêter toutes les choses et mettre notre Fort en bon ordre...

(*La suite de cette Relation se trouve perdue.*)

LE ROUTIER

DE

JEAN ALPHONSE, DE XANTOIGNE,

PREMIER PILOTE DU SIEUR DE ROBERVAL,

OU EST REPRÉSENTÉ LE COURS DU FLEUVE ST. LAURENT, DEPUIS LE DÉTROIT DE BELLE-ISLE JUSQUES AU FORT DE FRANCE-ROY, EN CANADA.

1542.

LE ROUTIER DE JEAN ALPHONSE, DE XANCTOIGNE.

(Traduit de Hakluyt.)

Ci-suit le Cours de Belle-Isle, Carpunt, et la Grande Baye en la Terre-Neuve, jusqu'à la Rivière de Canada, dans un espace de deux cens trente lieues, observé par Jean Alphonse, de Xanctoigne, Premier Pilote de Monsieur de Roberval, 1542.

Belle-Isle est au 51e degré et 2/3 Belle-Isle et Carpunt sont Nord Nord-Ouest et Sud Sud-Ouest, et a là distance de dix lieues. Carpunt est au 52e degré. Carpunt et Belle-Isle depuis la Grande Baye sont Nord-Est et Sud-Ouest, et la distance de Belle-Isle à la Grande Baye est de sept lieues. Le milieu de la Grande Baye est par les 52e degrés et demi, et au côté Nord d'icelle il y a un rocher. A une demie lieue de l'Isle, vis-à-vis de Carpunt vers l'Est il y a une petite Isle plate, et du côté vers le Nord-Est il y a un rocher plat. Et lorsque vous sortirez du Hâvre de Carpunt vous devez laisser ce rocher à stribord: et aussi à babord il y a deux ou trois petites Isles: et lorsque vous sortirez du côté du Nord-Est, rangeant le long de la côte vers Ouest la longueur de deux piques, à mi-chemin, il y a une basse qui git à votre stribord: et vous porterez vers le Nord de la côte, et laisserez deux tiers de la Grande Baye vers le Sud, parce qu'il y a des rochers qui s'avancent deux ou trois lieues à la mer. Et lorsque vous serez par le travers du Hâvre de Butte, portez tout le long de la côte du Nord à la distance d'une lieue et demie, car la côte est sans aucun danger. Belle-Isle à l'embouchure de la Grande Baye, et les Isles de Blanc-Sablon qui sont dans la Grande Baye, près de la côte du Nord, gisent Nord-Est, Ouest et Sud-Ouest, et la distance est de trente lieues. La Grande Baye à son embouchure, n'a que sept lieues de large d'une terre à l'autre, jusqu'à ce que vous soyez arrivé vis-à-vis la Baie des Chateaux; et de là plus outre, elle n'a pas plus de cinq lieues de largeur; et à l'opposite de Blanc-Sablon elle a huit lieuës de largeur d'une terre à l'autre. La terre du Sud est toute basse terre le long du rivage de la mer. La côte du Nord est une terre de bonne hauteur. Blanc-Sablon est par les 51e degrés 2/3. Les Isles de Blanc-Sablon et les Isles de la Demoiselle sont Nord-Est, Ouest Sur-Ouest, et vous prendrez un peu du Ouest Sud-Ouest, et elles seront distantes l'une de l'autre de trente-six lieues. Ces

Isles sont au 50e degré et 3/4; et il s'y trouve un bon Hâvre; et vous pouvez y entrer par un haut Cap qui se trouve vers le Nord-Est, mais à la distance d'une pique et demie, rapport à un rocher qui git à votre bâbard, et vous pouvez y mettre à l'ancre par dix brasses d'eau vis-à-vis une petite pointe; et depuis le grand Cap jusqu'à l'endroit où vous mettrez à l'ancre, il n'y a pas plus de la longueur de deux câbles. Et si vous désirez sortir par la côte Ouest, vous devez porter près de l'Isle par stribord et vous éloigner de l'Isle en sortant: et lorsque vous serez hors, moins la longueur d'un câble, vous porterez près des Isles qui sont à bâbord à cause d'une basse qui se trouve à stribord, et continuez à porter de même au Sud Sud-Ouest jusqu'à ce que vous ayez vue d'un rocher luisant, lequel est au large et éloigné de demi lieue des Isles, et le laisserez ensuite à bâbord. Et depuis les Isles de la Demoiselle jusqu'à la Terre-Neuve, le Fleuve n'a pas plus de trente-six lieues de largeur, parce que la Terre-Neuve même jusqu'au Cap Breton ne git que par Nord Nord-Est et Sud Sud-Ouest. Entre les Isles de la Demoiselle et les Isles de Blanc-Sablon il se trouve plusieurs Isles et bons Hâvres, et sur cette côte il y a des faucons, et certains oiseaux qui ressemblent aux faisans. Les Isles de la Demoiselle et le Cap Tiennot gisent Nord-Est et Ouest Sud-Ouest, et vous prendrez un peu de Nord-Est et Sud-Ouest, et entr'eux y a distance de dix-huit lieues. Le Cap Tiennot est au 50e degré et ¼; et là se trouve la plus grande largeur du Fleuve. Et il peut y avoir jusqu'à la fin de Terre-Neuve, qui est à l'entrée du Cap Breton soixante et dix lieues, où est la plus grande largeur du Fleuve. Il y a six ou sept Isles entre les Isles de la Demoiselle et le Cap Tiennot. A la distance de cinq ou six lieuës au large du Cap Tiennot, il y a une Isle sous l'eau qui est dangéreuse pour les Navires. Le Cap Tiennot et le milieu de l'Isle de l'Ascension sont Nord-Est et Sud Sud-Ouest, et ils sont distants de vingt-deux lieues. Le milieu de l'Isle de l'Ascension est au 49e degré et ½. La dite Isle git Nord-Ouest et Sud-Est; la pointe Nord-Est est au 50e degré de latitude, et la pointe Sud-Est au 48e degré et demi, et elle a environ vingt-cinq lieues en longueur, et quatre ou cinq lieues en largeur; et depuis la pointe Nord-Ouest de l'Isle jusqu'à la terre ferme de la côte du Nord, il n'y a pas plus de sept lieues de large; mais jusqu'à la terre ferme de la côte du Sud il y a environ quinze lieues. Le Cap Tiennot et la pointe de l'Isle de l'Ascension vers le Sud-Est, sont Nord-Est et Sud-Ouest, et sont éloignés de trente lieues. Le dit Cap Tiennot et la pointe Nord-Ouest de l'Isle de l'Ascension sont Est et Ouest, et prenez un peu du Nord-Est et Sud-Ouest et ils sont éloignés de trente-quatre lieues. L'Isle de l'Ascension est une bonne Isle et une terre plaine,

sans aucunes montagnes, assise sur des rochers blancs, et d'albâtre, toute couverte d'arbres jusques au bord de la mer; et il s'y trouve de toutes les espèces d'arbres que l'on trouve en France; et on y voit des Bêtes Sauvages, comme Ours, Loups-Cerviers et Porcs-Epics. Et depuis la pointe Sud-Est de l'Isle de l'Ascension jusques à l'entrée du Cap Breton, il n'y a que cinquante lieues. La pointe Nord-Ouest de l'Isle et le Cap des Monts Notre Dame, qui est sur la terre ferme vers le Sud, sont Nord-Est et Ouest Sud-Ouest, et la distance entre eux est de quinze lieues. Le Cap est par les 49e degrés, et c'est un Cap de très-hautes terres. Le Cap, et la pointe de l'Isle de l'Ascension qui regarde vers le Sud-Est sont Est et Ouest, et entr'eux il y a quinze lieues de distance. La Baye des Morues ou Gaspé est au 48e degré; et la côte git Nord et Sud, et fait un quart du Nord-Est et Sud-Ouest jusqu'à la Baye des Chaleurs. Et il s'y trouve trois Isles, une grande et deux petites. Depuis la Baye des Chaleurs jusqu'à ce que vous ayez passé les Mont Notre Dame toute la terre est haute et bonne terre, toute couverte d'arbres. Ognedoc est une bonne Baye, et elle git Nord Nord-Ouest et Sud Sud-Ouest, et c'est un bon Hâvre; et vous devez porter le long de la terre, à cause d'une pointe basse à l'entrée d'icelle; et lorsque vous aurez passé la pointe, vous poserez l'ancre à quinze ou vingt brasses d'eau du côté du Sud; et dans ce Hâvre il y a deux rivières, l'une desquelles va vers Nord-Ouest, et l'autre vers Sud-Ouest. Et sur cette côte il y a grande pêcherie de morues et autres poissons, en plus grande abondance qu'à la Terre-Neuve, et de meilleur poisson. Et il s'y trouve grande quantité d'oiseaux de Rivière, tels que Canards, Oies sauvages et autres; et aussi des Arbres de toutes les sortes, tels que Rosiers, Fraisiers, Coudriers, Pommiers et Poiriers; et il y fait en Eté plus chaud qu'en France. L'Isle de l'Ascension et les Sept Isles qui gisent du côté du Nord, sont gisantes Sud-Est et Ouest Nord-Ouest, et sont distantes de vingt-quatre lieues. Le Cap d'Ognedoc et les Sept Isles sont Nord Nord-Ouest et Sud Sud-Ouest, et distantes de trente-cinq lieues. Le Cap des Monts Notre Dame et les Sept Isles sont Nord et Sud, et le travers d'une terre à l'autre est de ving-cinq lieues; et ici est la plus grande largeur de la mer, et de là en amont elle commence à rétrécir de plus en plus. Les Sept Isles sont par les 50e dégrés et demi. Les Sept Isles et la pointe d'Ongéar gisent Nord-Est et Sud-Ouest, et la distance entr'elles est de quinze lieues, et entre icelles il y a certaines petites Isles. La pointe d'Ongéar, et les Monts Notre Dame qui sont au côté Sud de l'entrée du Fleuve, sont Nord et Sud; et le travers d'une terre à l'autre est de dix lieues; et ici est la

plus grande largeur de la mer. La pointe d'Ongéar et la Rivière de Caën gissent Est et Ouest; et elles sont éloignées de douze lieues. Toute la côte depuis l'Isle de l'Ascension jusqu'à cet endroit est une très-bonne terre, produisant toutes les espèces d'arbres qui sont en France, et quelques fruits. La pointe d'Ongéar est par les 49e degrés de ½. La Rivière de Caen et l'Isle de Raquelle gisent Nord-Est et Sud-Ouest; et elles sont distantes douze lieues. L'Isle de la Raquelle est par les 48e et 2/3. Dans la Rivière de Caen il y a grande abondance de poisson; et ici la mer n'a pas plus de huit lieues de largeur. L'Isle de Raquelle est une Isle très-basse, proche de la côte du Sud, et près d'un Cap de Marbre, où il n'y a aucun danger; et entre l'Isle Raquelle et le Cap de Marbre, il peut y passer Navires. Et depuis l'Isle jusqu'à la côte du Sud il n'y a pas plus d'une lieue, et depuis l'Isle jusqu'à la côte du Nord environ quatre lieues. L'Isle Raquelle et l'entrée du Saguenay sont Nord-Est et Ouest Sud-Ouest, et sont éloignés de quatorze lieuës, et il y a entre eux deux petites Isles près de la côte du Nord. L'entrée du Saguenay est par les 48e degrés et 1/3; son entrée n'a pas plus d'un quart de lieue de largeur, et il y fait dangereux vers le Sud-Ouest: et à deux ou trois lieues amont son entrée, cette Rivière commence à s'élargir de plus en plus: et il semble que ce soit un bras de mer. Je crois qu'icelle Rivière vient de la mer du Cathay, car dans cet endroit il sort un fort courant, et il y court une marée terrible. Ici, le Fleuve depuis la côte du Nord à celle du Sud, n'a pas au delà de quatre lieues de largeur, et le passage entre les deux terres est dangereux, à cause des bancs de rochers qui sont dans le Fleuve. L'Isle Naquelle et l'Isle aux Lièvres gisent Nord-Est et Sud-Ouest, et en prenant un quart de l'Est et Ouest, elles sont distantes de dix-huit lieues. L'entrée du Saguenay et l'Isle aux Lièvres gisent Nord Nord-Est et Sud Sud-Ouest, et elles sont distantes de cinq lieues. L'entrée du Saguenay et l'Isle de Raquelle gisent Nord Nord-Ouest et Sud Sud-Ouest, et elles sont distantes de trois lieuës. L'Isle aux Lièvres est au 48e et 1/16 de degré. Depuis les Monts Notre Dame jusqu'à Canada et jusqu'à Hochelaga, toute la terre du Sud est une belle terre basse et plaine, toute couverte d'Abres jusqu'au bord du Fleuve. La terre du côté du Nord est plus élevée, et dans quelques endroits il y a de hautes montagnes. Depuis l'Isle aux Lièvres jusques à l'Isle d'Orléans, le Fleuve n'a pas plus de quatre ou cinq lieues de largeur. Entre l'Isle aux Lièvres et les hautes terres de la côte du Nord, le Fleuve na pas plus d'une lieue et demie de largeur, et il est très-profond, car il a cent brasses et plus de profondeur au milieu.

A l'Est de l'Isle aux Lièvres il y a deux ou trois petites Isles et des rochers; et delà jusqu'à l'Isle aux Coudres il n'y a que des Isles et rochers à la côte du Sud; et vers le Nord l'eau est belle et profonde. L'Isle aux Lièvres et l'Isle aux Coudres gisent Nord-Est, Ouest et Sud-Ouest ,et elles sont distantes douze lieues. Vous devez toujours porter le long de la haute terre de la côte du Nord, car sur la côte du Sud, ce ne sont que Rochers. Et vous devez passer du côté de l'Isle aux Coudres, et là le Fleuve n'a pas plus d'une lieue et un quart de largeur, et vous devez prendre le milieu du Chenal; et au milieu d'icelui se trouve le meilleur passage soit de flot ou d'èbe, parceque la mer y court puissamment; et il y a grand danger à cause des rochers, et il vous est besoin d'avoir bon ancre et bon cable. L'Isle aux Coudres est une petite Isle d'environ une lieue de longueur, et demi lieuë de largeur; mais ce ne sont que bancs de Sable. L'Isle aux Coudres est au 47e degré et ½. L'Isle aux Coudres et l'Isle d'Orléans gisent Nord-Est et Sud-Ouest, et sont distantes dix lieues; et il vous faut passer du côté de la haute terre à un quart de lieue de la côte du Nord, parcequ'au milieu du fleuve il n'y a que basses et rochers. Et lorsque vous serez par le travers d'un Cap rond, vous porterez vers la terre du Sud au Sud-Ouest, et un quart vers le Sud, et naviguerez à cinq, six et sept brasses; et là la Rivière du Canada commence à être d'eau douce, et là est la fin de mer Salée. Et lorsque vous serez par le travers de la pointe de l'Isle d'Orléans, où le Fleuve commence à être de l'eau douce, vous suivrez le milieu du fleuve, et laisserez l'Isle à stribord, qui est à main droite: et ici le fleuve n'a pas plus d'un quart de lieue de largeur, et vingt et trente brasses de profondeur. Vers la côte du Sud il y a une chaine d'Isles toute remplies d'arbres, et elles prennent fin le travers de la pointe de l'Isle d'Orléans. La pointe de l'Isle d'Orléans vers le Nord-Est est par les 47e dégrés et un tiers. L'Isle d'Orléans est une fort belle Isle, toute couverte d'arbres jusqu'au bord du Fleuve; elle a environ cinq lieues de long, et une lieue et demie de large. Du côté du Nord il y a une autre Rivière, laquelle tombe dans la Grande Rivière au bout de l'Isle, où les Navires peuvent passer facilement. Du milieu de l'Isle jusqu'à Canada, la Rivière court à l'Ouest; et depuis ce lieu de Canada jusqu'à France-Roy, la Rivière tourne à l'Ouest Sud-Ouest; et depuis la pointe Ouest de la dite Isle jusqu'à Canada, il n'y a qu'une lieue; et jusqu'à France-Roy il y a quatre lieues. Et lorsque vous arriverez à la pointe de l'Isle, vous apperceverez une grande Rivière qui tombe de la hauteur de quinze ou vingt brasses de dessus un rocher, et qui fait un bruit terrible. Le Fort de France Roy est par les 47e degrés et un sixième de degré.

Toute l'étendue de ces terres peut avec raison être appellée la Nouvelle France; car l'air y est aussi tempéré qu'en France, et elles sont situées dans la même latitude. La raison pour laquelle il y fait plus froid en Hyver, vient de ce que le Fleuve d'eau douce est naturellement plus froid que la mer, et aussi parcequ'il est large et profond; et dans quelques endroits il a une demie lieue et plus de largeur; et aussi parceque la terre n'y est pas cultivée, ni remplie de peuples, et qu'elle est toute couverte de Forêts, ce qui est la cause du froid.

Le Soleil à son Méridien y est aussi élevé que le Méridien de la Rochelle; et il est ici l'heure de midi lorsque le Soleil est au Sud Sud-Ouest à la Rochelle. Et ici l'Etoile polaire, d'après la boussole est au Nord Nord-Est; et lorsqu'il est l'heure de midi à la Rochelle, il n'est que neuf heures et demie du matin à France-Roy. Depuis le dit lieu jusqu'à la mer de l'Océan et la Côte de la Nouvelle France, il n'y a pas plus de cinquante lieues de distance. Et depuis l'entrée de la Norimbegue, jusques à la Floride, il y a trois cens lieues; et depuis ce lieu de France-Roy jusques à Hochelaga, il y a environ quatre-vingts lieues; et jusqu'à l'Isle de Rasus, trente lieues. Et je n'ai aucun doute que la Norimbegue entre dans la Rivière de Canada, et jusques dans la mer du Saguenay. Et depuis le Fort de France-Roy jusqu'à ce que vous soyez sorti de la Grande Baye, il n'y a pas au delà de deux cents trente lieues. Et le cours en est Nord-Est et Ouest Sud-Ouest, sans qu'il y ait plus de cinq degrés et un tiers de différence; et vous devez compter à raison de seize lieues et demie pour un degré. D'après la nature du climat, les Terres en allant vers Hochelaga, deviennent meilleures de plus en plus; et cette terre peut produire des Figues et des Poires. D'après le rapport des gens du Païs, je crois que l'on y pourroit trouver des Mines d'Or et d'Argent.

Ces Terres sont situées vis-à-vis la Tartarie, et je ne doute pas qu'elles s'étendent vers l'Asie d'après la circonférence du Monde. C'est pourquoi il seroit bon d'avoir un petit Navire de soixante et dix tonneaux afin de découvrir la côte de la Nouvelle France qui est en arrière de la Floride; car j'ai été à une Baye jusques par les 42e degrés entre la Norimbegue et la Floride; mais je n'en ai pas cherché le fond, et ne sçais pas si elle passe d'une terre à l'autre. Dans tous ces Pays il y a des Chênes, Boules, Frênes, Erables, Arbres de vie, Pins, Perusses, Cèdres, grands Ormes, Noisilles, Coudriers, Poires Sauvages, Vignes Sauvages; et on y a trouvé des prunes rouges. Et là on trouve de bon froment, et les Pois sauvages y viennent sans être semés; ainsi

que des groseilles et fraises. On y trouve aussi grand nombre de Cerfs, Daims, et Porc-épics, et les Sauvages disent qu'il s'y trouve des Unicornes. Le Gibier y est en abondance, tel que les Outardes, Oies Sauvages, Grues, Tourtres, Geais, Corbeaux, et plusieurs autres sortes d'Oiseaux. Toutes les graines qu'on y sème ne sont pas plus de deux ou trois jours à sortir hors de terre. J'ai compté dans un épi jusqu'à cent vingt grains de froment, tel qu'est notre froment de France. Et il n'est pas nécessaire que vous sémiez votre froment avant Mars, et il devient à maturité à la mi-Août. Les eaux y sont meilleures et plus pures qu'en France. Et si le Païs étoit cultivé et rempli de peuple, il y feroit aussi chaud qu'à la Rochelle; et la raison pour laquelle il y neige plus souvent qu'en France est, parcequ'il n'y pleut que rârement: car la pluie se convertie en neige.

Toutes les choses ci-dessus mentionnées, sont vraies.

Jean Alphonse a fait ce voyage avec le Sieur de Roberval.

Il faut voir les Lettres de Grâce accordant rémission et pardon au Sieur de Saine Terre, Lieutenant du dit Sieur de Roberval, données en Canada, en présence du dit Jean Alphonse.

FIN DU ROUTIER.

VOYAGE

DU

SIEUR DE ROBERVAL,

AU CANADA.

1542.

LE VOYAGE DE JEAN FRANÇOIS DE LA ROQUE, CHEVALIER, SIEUR DE ROBERVAL, AUX PAIS DU CANADA, SAGUENAY ET HOCHELAGA, AVEC TROIS NAVIRES ET DEUX CENS PERSONNES, TANT HOMMES QUE FEMMES ET ENFANS, COMMENCÉ EN AVRIL 1542; AUQUELS LIEUX IL EST DEMEURÉ PENDANT L'ÉTÉ DE LA MÊME ANNÉ, ET TOUT L'HIVER SUIVANT.

(*Traduit de Hakluyt.*)

Chapitre I.

Départ du Sieur de Roberval du Port de la Rochelle. Son arrivée à la Terre-Neuve où il rencontre Jacques Quartier, lequel revenant du Canada refuse d'y retourner avec le dit Sieur de Roberval. Arrivée du dit Sieur de Roberval au lieu appelée France-Roy, où il bâtit un Fort, ainsi que divers logemens.

Le Sieur Jean François De la Roque, Chevalier, Sieur de Roberval, nommé par le Roi comme son Lieutenant ès païs du Canada, Saguenay et Hochelaga, muni de trois grands Navires qui avoient été pourvus aux dépens du Roi, et ayant sur sa flotte deux cens personnes tant hommes, que femmes, accompagné de diverses personnes de qualité, savoir: de Monsieur Saine-Terre, son Lieutenant; l'Espinay, son Enseigne; le Capitaine Guinecourt; Monsieur Noire Fontaine; Dieu Lamont; Frotté; La Brosse; François de La Mire; La Salle, et Royèze, Jean Alphonse, Xaintongeois, excellent Pilote, fit voile de la Rochelle le 16e Avril 1542. Le même jour vers les midi, nous nous trouvâmes le travers de Chef de Boys, où nous fûmes contrains de passer la nuit suivante. Le Lundi dix-septième du dit mois, nous partimes de Chef de Boys.—Le vent nous fut favorable pendant quelque tems, mais en peu de jours il devint tout à fait contraire, ce qui retarda notre route pendant longtems, car nous fumes soudainement forcés de retourner en arrière, et de chercher un abri au Havre de Belle-Isle sur la côte de Bretagne, où nous demeurâmes si longtemps, et éprouvames tant de vents contraires en chemin, que nous ne pûmes atteindre la Terre-Neuve que le septième jour de Juin.

Le huit de ce mois, nous entrames au Havre de St. Jean, où nous trouvames dix-sept Navires de Pêcheurs. Durant notre long séjour en cet endroit, Jacques Cartier et sa Compagnie venant du Canada où

il avoit été envoyé l'année d'auparavant avec cinq Navires, arriva au même Havre.—Après avoir rendu ses devoirs à notre Général, il lui dit, qu'il avoit apporté certains diamans, et une quantité de mine d'Or qu'il avoit trouvée au Païs. Le Dimanche suivant on fit l'essai de cette mine, et elle fut trouvée bonne.

De plus, il dit à notre Général qu'il n'avoit pu avec sa petite bande résister aux Sauvages, qui rodoient journellement et l'incommodoient fort, et que c'étoit là la cause qui le portoit à revenir en France. Cependant, lui et sa Compagnie louèrent fort le Païs comme étant très riche et très fertile; mais lorsque notre Général qui avait des forces suffisantes, lui eut commandé de retourner avec lui, Quartier et ses gens remplis d'ambition, et parce qu'ils vouloient avoir toute la gloire d'avoir fait la découverte de tous ces objets, se sauvèrent secrètement de nous la nuit suivante, et sans prendre aucun congé partirent incontinent pour se rendre en Bretagne.

Nous passames la meilleure partie du mois de Juin au Hâvre de Saint Jean, tant pour nous approvisionner d'eau fraiche, dont nous eumes grand besoin durant toute la route, que pour accommoder une querelle qui s'étoit élevée entre des gens de notre Païs et quelques Portugais. Enfin, environ le dernier jour du même mois, nous primes notre départ, entrames dans la Grande Baie, passames par l'Isle de l'Ascension, et arrivasmes enfin à quatre lieues à l'Ouest de l'Isle d'Orléans.(1). En cet endroit, nous trouvames un Havre commode pour nos Navires; nous y jettames l'ancre, et nous nous rendimes à terre avec nos gens; et fimes choix d'une place commode pour nous y fortifier, capable de commander à la Grande Rivière, et de pouvoir résister à l'attaque des ennemis. En sorte que vers la fin de Juillet, nous avions apporté à terre toutes nos provisions et autres munitions, et commençames à travailler pour nous fortifier.

Chapitre II.

Du Fort de France Roy, et de ce qui fut fait en cet endroit.

Ayant décrit le commencement, le milieu et la fin du voyage que fit M. De Roberval dans les Païs du *Canada, Hochelaga, Saguenay*, et autres païs dans les Contrées de l'Ouest: il navigua si avant (comme il est écrit dans d'autres mémoires) qu'il aborda enfin au Païs susdit, accompagné de deux cents personnes, soldats, mariniers et gens du

(1) Cette distance indique précisément la Rivière du Cap Rouge.

commun, avec tout ce qui était nécessaire pour une flotte. Le Général susdit, aussitôt son arrivée fit bâtir un joli Fort, proche et un peu à l'Ouest du Canada, lequel était beau à voir, et d'une grande force, sur une haute montagne, dans lequel il y avait deux Corps de logis, une grosse Tour, et une autre de la longueur de quarante ou cinquante pieds, où il y avoit diverses Chambres, une Salle, une Cuisine, des Chambres d'office, des Celliers haut et bas, et proche d'iceux il y avoit un Four et des Moulins, aussi un Poële pour y chauffer les gens, et un Puits au devant de la maison. Le Bâtiment était situé sur la Grande Rivière du *Canada,* appelée *France Prime* par Monsieur De Roberval. Il y avait aussi au pied de la Montagne un autre logement, dont partie formait une Tour à deux étages, avec deux Corps de logis, où l'on gardait toutes les provisions et tout ce que nous avions apporté; et près de cette Tour il y a une autre petite rivière. Dans ces deux endroits, tant en bas qu'en haut, furent logés les gens du commun.(1).

Et durant le mois d'Août, et au commencement de Septembre, chacun fut employé à la besogne qu'il se trouvait capable de faire; mais le quatorze de Septembre notre Général susdit, renvoya en France deux Navires qui avoient apportés ses effets, et il nomma à l'un d'iceux pour Amiral, Monsieur Saine Terre, et à l'autre pour Capitaine, Monsieur Guinecourt, afin de donner avis au Roi, et de revenir l'année suivante avec des victuailles et autres fournitures, ainsi qu'il plairait au Roi: et aussi afin d'apporter des nouvelles de France pour savoir comment le Roi avait accepté certaines pierres qui lui avaient été envoyées, et que l'on avait trouvé dans ce païs.

Après le départ de ces deux Navires, on délibéra sur ce qu'il falloit faire, et de la manière qu'on passeroit l'hiver dans cet endroit. On fit premièrement l'examen des provisions, et l'on trouva qu'elles seroient insuffisantes. On en fit le partage, de manière que chaque troupe n'avoit que deux pains pesant chacun une livre, et une demie livre de boeuf. L'on mangeait du Lard au diner, avec une demie livre de beurre: et du Boeuf au souper, avec environ deux poignées de fèves, sans beurre.

Les Mercredis, Vendredis et Samedis, on mangeoit de la Morue

---

(1) Le Fort et les divers Edifices érigés par M. de Roberval, sont vraisemblablement la continuation des ouvrages commencés par Quartier environ dix-huit mois auparavant. Le sommet de la pointe du Cap qui forme un des côtés de l'entrée de la Rivière du Cap Rouge, est évidemment le lieu qui fut choisi par Quartier et Roberval pour y élever ces diverses fortifications; car la pointe de ce Cap commande également et éminemment la Rivière du Cap Rouge ainsi que le Fleuve St. Laurent. Sur cette même pointe, on voit aujourd'hui la belle résidence de William Atkinson, Ecuier, placée dans une situation tout-à-fait pittoresque.

séchée, et quelques fois verte du diner, avec du beurre; et du Marsouin et des fèves au souper.

Vers ce tems les sauvages nous apportèrent une grande quantité d'Aloses, qui sont des poissons presques aussi rouges que des Saumons, pour avoir de nous des couteaux et autres bagatelles. A la fin, plusieurs de nos gens tombèrent malades d'une certaine maladie dans les jambes, les reins et l'estomac, de telle sorte qu'ils paroissoient avoir perdu l'usage de tous leurs membres, et il en mourut environ cinquante.

Il est à remarquer que la glace commença à se fondre en Avril.

Monsieur Roberval faisoit bonne justice, et punissoit chacun selon son offense. Un nommé Michel Gaillon fut pendu pour cause de vol; Jean de Nantes fut mis aux fers, et enfermé au cachot pour sa faute, et d'autres furent pareillement mis aux fers; et plusieurs furent fouettés, tant hommes que femmes: au moyen de quoi, ils vécurent en paix et tranquillité.

Chapitre III.

Des manières des Sauvages.

Pour vous déclarer quelle est la condition des Sauvages, il faut dire à ce sujet: Que ces peuples sont de bonne stature et bien proportionnés. Ils sont blancs, mais vont tout nuds; et s'ils étaient vêtus à la façon de nos françois, ils seroient aussi blancs, et auroient aussi bon air; mais ils se peignent de diverses couleurs, à cause de la chaleur et de l'ardeur du Soleil.

Au lieu de vêtements, ils s'accoutrent de peaux en manière de manteaux, tant les hommes que les femmes. Ils se servent d'une certaine couverture avec laquelle ils cachent leurs parties honteuses, et ce, les hommes aussi bien que les femmes. Ils ont des bas de chausses, et des souliers de cuir proprement façonnés. Ils ne se portent point de chemises, et ne se couvrent point la tête, mais leurs cheveux sont relevés au haut de la tête, et tortillés ou tressés. Pour ce qui est de leurs vivres, ils se nourrissent de bonnes viandes, toutefois sans aucune saveur de sel; mais ils la font sécher et ensuite griller sur les charbons, et ce, tant le poisson que la chair.

Ils n'ont aucune demeure arrêtée, mais vont d'un lieu en un autre où ils croient qu'ils pourront mieux trouver leur nourriture, comme Aloses dans un endroit, et ailleurs différens Poissons ,tels que Saumons, Estur-

geons, Mulets, Surmulets, Bars, Carpes, Anguilles, Pimperneaux et autres poissons d'eau douce. Ils se nourrissent aussi de Cerfs, Sangliers, Boeufs sauvages, Porc-Epics et de nombre d'autres sauvagines. Le Gibier s'y trouve en aussi grande abondance qu'ils peuvent désirer. Pour ce qui est de leur pain, ils le font d'une bonne saveur, avec de gros mil. Ils se nourrissent bien, car pour autre chose, ils n'ont aucun siuci. Leur breuvage est l'huile de Loup-marin; léanmoins, ils la réservent pour leurs grands festins. Ils ont un Roy dans chaque Païs, auquel ils sont merveilleusement soumis, et ils lui font honneur d'après leurs manières et façons. Lorsqu'ils voyagent d'un lieu à un autre, ils emportent dans leurs canots tout ce qu'ils possèdent. Les Femmes nourissent leurs enfans à la mamelle, et son continuellement accroupies et enveloppées par le corps avec des fourrures.

Chapitre IV.

Le voyage que fit le Sieur de Roberval, de son Fort en Canada, au Saguenay, le 5e. de Juin, 1543.

Le Sieur de Roberval, Lieutenant Général pour le Roy dans les Païs du *Canada, Saguenay* et *Hochelaga,* prit son départ pour aller à la dite Province de *Saguenay* Mardi le 5e Juin 1543, après souper, et s'étoit rendu à bord des Barques avec tous ses effets pour faire le voyage susdit: mais à cause de quelques circonstances qui survinrent, les dites Barques demeurèrent dans la rade vis-à-vis du lieu ci-devant nommé. Et le Mercredi vers les six heures du matin, elles firent voile naviguant contre le flot et la marée. La flotte étoit composée de huit Barques tant grandes que petites; et il y avait à bord soixante et dix personnes, ensemble avec le dit Génàral.

Le Général laissa dans la dite place et Fort le nombre de trente personnes, lesquelles y devoient demeurer jusqu'au retour du voyage du *Saguenay,* qui devait être au premier de Juillet; passé lequel temps il leur seroit libre de retourner en France. Et il ne laissa en ce lieu que deux Barques pour y contenir les dites trente personnes, avec tout ce qui s'y trouvoit lorsqu'il faisait sa demeure dans le Païs.

Et pour ce sujet, il y laissa comme son Lieutenant, un Gentilhomme nommé le Sieur de Royère, auquel il donna sa commission; enjoignant à tous les gens de lui porter obéissance comme étant aux ordres du dit Lieutenant.

Les vivres qui avoient été laissés pour leur subsistance jusqu'au dit premier jour de Juillet, furent reçus par le dit Lieutenant de Royèse.

Le Jeudi, quatorzième de Juin, le Sieur de l'Espinay, le Sieur La Brosse, le Sieur Frotté, et le Sieur Longueval et autres revinrent de devers le Général du Voyage du *Saguenay*.

Et il est à remarquer, qu'il y eut une Barque de perdue, et huit personnes furent noyées: parmi lesquelles se trouvoeint le sieur Noire Fontaine, et un nommé Levasseur, de Constance.

Le Jeudi, dix-neuvième du mois de Juin susdit, arrivèrent de devers le Général, les Sieurs de Villeneuve, Talbot, et trois autres, lesquels apportèrent six-vingts livres pesant de Bled; avec Lettres demandant qu'on demeurât jusqu'à la veille de la Ste. Magdelaine, qui est le vingt-deuxième de Juillet.....

(*La Suite de cette Relation se trouve perdue.*)

DEUX LETTRES

DE

JACQUES NOEL, DE St. MALO,

SUR LA DÉCOUVERTE DES SALUTS EN CANADA.

1587.

DEUX LETTRES DE JACQUES NOEL, DE ST. MALO, TOUCHANT LES DÉCOUVERTES DE JACQUES QUARTIER EN CANADA, 1587.

(*Traduit de Hakluyt.*)

Lettre écrite à Mr. Jean Growte, Etudiant à Paris, par Jacques Noel, de St. Malo, petit Neveu de Jacques Quartier, relativement à la Découverte des Saults en Canada.

MONSIEUR GROWTE,

Votre beau-frère M. Gilles Watier, m'a montré ce matin une Carte publiée à Paris, dédiée à un nommé M. Hackluyt, Gentilhomme Anglais, dans laquelle toutes les Isles Occidentales, le Royaume du Nouveau Mexique, et les Païs de Canada, Hochelaga, et Saguenany se trouvent compris.

Je maintiens que la Rivière du Canada qui est décrite dans cette Carte n'y est pas placée comme elle se trouve dans mon Livre, lequel est conforme à celui de Jacques Quartier: et que la dite Carte ne place pas le Grand Lac qui est au-dessus des Saults, en la façon que les Sauvages qui demeurent aux dits Saults nous en ont donné connoissance. Dans la susdite Carte que vous m'avez envoyée, le Grand Lac s'y trouve placé trop au Nord. Les Saults ou chûtes d'eau sont par les 44me degrés de latitude, et il n'est pas aussi difficile de les passer qu'on se l'imagine. Les eaux ne tombent pas d'aucunes hauteurs bien considérables: ce n'est qu'au milieu de la Rivière où il y a mauvais fond. Il serait préférable de construire des barques au-dessus des Saults; et il est facile de marcher par terre jusqu'à la fin des trois Saults: il n'y a pas plus de cinq lieues de marche.

J'ai été sur le haut d'une montagne qui est au pied des dits Saults, d'où j'ai pu voir la dite Rivière au-delà des dits Saults; laquelle se montre là plus large qu'elle n'est à l'endroit où nous l'avons passée, Par le Peuple du païs nous a été dit, qu'il y avait dix journées de marche depuis les Saults jusqu'à ce grand Lac; mais nous ne savons pas combien de lieues ils comptent pour une journée.

Je ne puis pour le moment vous en écrire plus long, car le Courrier ne peut demeurer plus longtemps. Je terminerai donc pour le présent,

en vous présentant mes meilleurs saluts, priant Dieu de vous accorder l'accomplissement de vos désirs.

Votre ami affectionné,

JACQUES NOEL.

De St. Malo, avec hâte, ce 19me de Juin, 1587.

MON COUSIN,

Je vous prie de me faire le plaisir de m'envoyer le Livre qui traite de la découverte du Nouveau Mexique, et l'une de ces nouvelles Cartes des Indes Occidentales, que vous avez envoyée à votre beau-frère Gilles Watier, et qui est dédiée à M. Hackluyt, Monsieur Anglais. Je ne manquerai pas de m'informer par moi-même, s'il y a moyen de trouver ces relations que le Capitaine Jacques Quartier a écrites après ses deux derniers voyages au Canada.

Autre Lettre écrite à M. Jean Growte, par le dit Jacques Noel.

MONSIEUR GROWTE,

Je ne puis vous écrire rien d'avantage de tout ce que j'ai pu trouver des Ecrits de feu mon Oncle le Capitaine Jacques Quartier, (quoique j'aie fait des recherches partout où il m'a été possible de le faire dans cette Ville.) à l'exception d'un certain Livre fait en la manière d'une Carte Marine, laquelle a été rédigée de la propre main de mon Oncle susdit, et qui se trouve maintenant en la possession du Sieur Crémeur. Cette Carte est passablement bien tracée et dessinée en ce qui regarde toute la Rivière du Canada; ce dont je suis bien certain, parce que d'icelle j'ai moi-même connaissance aussi loin que s'étendent les Saults, où j'ai été moi-même. La hauteur des dits Saults est par les 44e dégrés. J'ai trouvé dans la dite Carte, au-dessus de l'endroit où la Rivière se partage en deux, au milieu des deux branches de la dite Rivière, et quelque peu plus proche de la branche qui court vers le Nord-Ouest, les mots qui suivent, écrits de la main de Jacques Quartier:

" Par le Peuple du Canada et Hochelaga il est dit: que c'est ici où est " la Terre du Saguenay; laquelle est riche et abonde en pierres pré- " cieuses.

Et à environ cent lieues au-dessous de cet endroit, j'ai trouvé les deux lignes suivantes écrites sur la dite Carte, dans la direction du Sud-Ouest.

" Ici, dans ce Païs se trouvent la Canelle et le Girofle, que dans leur " langue ils appellent Canodetta."

Pour ce qui est de mon Livre dont je vous ai parlé, il est fait en la forme d'une Carte Marine, et je l'ai remis à mes deux fils, Michel et Jean, qui présentement sont en Canada. Si à leur retour, qui sera avec la volonté de Dieu vers la Ste. Magdelaine prochaine, ils ont appris quelque chose qui vaille la peine d'être rapportée, je ne manquerai pas vous le faire savoir.

Votre ami affectionné,

JACQUES NOEL.

Fin des deux Lettres de Jacques Noel.

APPENDICE.

LA PREMIERE HABITATION DE QUEBEC.

Description de la première Habitation bâtie à Québec en 1608. [*Voyages du Sieur de Champlain, Livre II, page* 184; *Edition de* 1613.]

"Je fis continuer nostre logement, qui estoit de trois corps de logis "à deux éstages. Chacun contenoit trois thoises de long et deux et demie "de large, avec une belle cave de six pieds dehaut. Tout autour de nos "logemens je fis faire une galerie par dehors au second estage, qui estoit "fort commode, avec des fossés de quinze pieds de large et six de pro- "fond: et au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'esperons qui en- "fermoient une partie du logement, là où nous mismes nos pièces de "canon: et devant le bâtiment y a une place de quatre thoises de "large, et six ou sept de long, qui donne sur le bort de la rivière. "Autour du logement y a des jardins qui sont très bons, et une place "du costé du septentrion qui a quelque cent ou six vingts pas de long, "et cinquante ou soixante de large."

A. Le Magazin.

B. Le Colombier.

C. Corps de logis où sont nos armes, et pour loger les ouvriers.

D. Autre corps de logis pour les ouvrier.

E. Cadran.

F. Autre corps de logis où est la Forge, et Artisans logés.

G. Galleries tout autour des logemens.

H. Logis du Sieur de Champlain.

I. La porte de l'Habitation, où il y a Pont-lévis.

L. Promenoir autour de l'Habitation contenant 10 pieds de large, jusques sur le bort du fossé.

M. Fossés tout autour de l'Habitation.

N. Plattes formes, en façon de tenailles pour mettre le Canon.

O. Jardin du Sieur de Champlain.

P. La Cuisine.

Q. Place devant l'Habitation sur le bort de la Rivière.

R. La grande Rivière de Sainct Lorens.

ion de 1613.

CARTE DE QUEBEC ET DE SES ENVIRONS EN 1608.

Renvois qui accompagnent la carte de Québec et de ses environs en 1608. [*Voyages du Sieur de Champlain, Liv. II, Chap.* 3, *Edition de* 1613.]

[Cette carte n'est qu'une esquisse imparfaite dans laquelle M. de Champlain s'est attaché plutôt à décrire la position relative des objets que leurs grandeurs et leurs distances véritables. On a ajouté quelques notes en italiques, pour servir d'éclaircissements.]

A. Le lieu où l'habitation est bastie.

L'Eglise et le marché de la basse-ville de Québec remplacent aujourd'hui cette première demeure fixe des Français en Canada.

B. Terre deffrichée où l'on seme du bled et autres grains.

Ce serait à-peu-près le site occupé maintenant par l'église des anglicans, la salle d'audience, et leurs environs.

C. Les Jardinages.

Terrains qui se trouvaient autour de l'habitation de 1608 *et au bas du Cap-Diamant.*

D. Petit ruisseau qui vient dedans les marescages.

Le même ruisseau est représenté dans le plan de la ville de Québec qui se trouve dans l'Histoire de la Nouvelle-France par le P. Charlevoix. Tom. III, page 72. Les "marescages" étaient situés au pied des glacis actuels; le ruisseau coulait (comme il coule encore aujourd'hui, mais dans des canaux fermés) le long des

rues St. Louis, du Parloir, des Jardins, et de la Fabrique, delà traversant le jardin de l'Hôtel-Dieu, il allait se jeter au pied du Cap à l'endroit occupé maintenant par l'ancienne brasserie McCallum.

E. Rivière où hyverna Jacques Quartier, qui de son temps la nomma Saincte Croix, que l'on a tranférée à 15 lieues au dessus de Quebecq.

C'est la Rivière St. Charles; la petite Rivière Lairet qui s'y jette à environ quinze cent verges au-dessus du Pont Dorchester actuel, n'est pas représentée sur la carte de M. de Champlain. Ce fut à l'entrée de cette rivière, comme on le démontrera ci-après, que Jacques Quartier hiverna en 1535—36.

F. Ruisseau des Marais.

Ce doit être le ruisseau qui borne actuellement, du côté de l'est, les terres de la Vacherie.

G. Le lieu où l'on amassoit des herbages pour le bestail qu'on y avoit mené.

Probablement l'espace occupé par les maisons actuelles du Cap, au bas de la Citadelle.

H. Le grand Saut de Montmorency qui descent de plus de vingt-cinq brasses de haut dans la rivière.

Cette chute a 240 *pieds ou* 40 *brasses de hauteur.*

I. Bout de l'Isle d'Orléans.

L. Pointe fort estroite du costé de l'Orient de Quebecq.

La Pointe-Lévi, autrefois nommée le Cap de Lévi.

M. Rivière Bruyante, qui va aux Etchemains.

Les Etchemins étaient une tribu sauvage qui descendaient à Québec par la rivière qui porte encore leur nom.

N. La grande rivière St. Laurens.

O. Lac de la Rivière Bruyante.

Ce lac n'existe pas.

P. Montaignes qui sont dans les terres. Baye que j'ai nommée la Nouvelle Biscaye.

M. de Champlain parle ici du magnifique bassin formé par la côte de Beauport, la Canardière, l'embouchure du St. Charles et le Cap-Diamant. Les montagnes qui dominent le fleuve dans cette partie de son cours, offrent en petit le même coup-d'oeil que celles de la Biscaye en Espagne.

Q. Lac du grand Saut de Montmorency.

M. de Champlain a pu facilement croire que le Montmorency traversait le lac de Beauport ou quelque autre lac dans la même direstion.

R. Ruisseau de l'Ouest.

Aujourd'hui la rivière de Beauport, sur laquelle on voit une distillerie.

S. Ruisseau du Gendre.

Petit cours d'eau qui fait tourner le moulin de N. D. des Anges.

T. Prairies qui sont inondées des eaux à toutes les marées.

V. Mont du Gas for haut, sur le bort de la vivière.

La Citadelle: on conjecture que M. de Champlain aura ainsi nommé cette éminence en l'honneur de Pierre Du Guas, Sieur des Monts, nommé Lieutenant-général pour le Roi en la Nouvelle France en 1603. *Le Sieur de Monts et M. de Champlain firent ensemble la découverte de presque toutes les côtes de l'Acadie en* 1606 et en 1607.

X. Ruisseau courant, propre à faire toutes sortes de moulins.

Le ruisseau St. Denis, qui se précipite le long de la déclivité par où le général Wolfe avec son armée atteignit les plaines d'Abraham. Un moulin à foulons, construit autrefois ici, fit donner à la localité le nom qu'elle porte maintenant ("Les Foulons").

C. Coste de gravier, où il se trouve quantité de diamants, un peu meilleurs que ceux d'Alençon.

Ces diamants sont d'assez beaux cristaux de quartz que l'on trouve souvent parmi les rochers du Cap.

Z. La Pointe aux Diamants.

La Pointe-à-Puiseaux; en 1637, *un M. de Puiseaux y bâtit une maison de pierres, dont il existait encore des restes il y a peu d'années. Les Dames religieuses de l'Hôtel-Dieu habitèrent pendant quelque temps cet édifice lors de leur arrivée en Canada.*

9. Lieux où souvent cabannent les Sauvages.

Les chiffres montrent les brasses d'eau.

[La carte de M. de Champlain représente des pêches tendues, un chasseur sur la grève, et une petite baleine qui joue au milieu du bassin. C'est une manière naïve de dire que la chasse et la pêche étaient alors très-abondantes, et que de gros animaux marins pénétraient de temps en temps dans le fleuve jusqu'à cette distance de la mer.]

DU LIEU OU JACQUES QUARTIER HIVERNA EN 1535-36.

Extraits de quelques anciens Historiens relativement à la RIVIERE STE. CROIX *où Jacques Quartier se fortifia et mit ses vaisseaux en hivernement.*

M. SAMUEL DE CHAMPLAIN.

" Plus proche du dit Quebecq, y a une petite rivière qui vient de-
" dans les terres d'un lac distant de notre habitation de six à sept
" lieues(1). Je tiens que dans cette rivière qui est au Nort et un
" quart du Norouest de nostre habitation, ce fut le lieu où Jacques
" Quartier yverna, d'autant qu'il y a encores à une lieue dans la rivière
" des vestiges comme d'une cheminée, dont on a trouvé le fondement,
" et apparence d'y avoir eu des fossez autour de leur logement, qui
" estoit petit. Nous trouvasmes aussi de grandes pièces de bois es-
" carries, et quelques 3 ou 4 balles de canon(2). Toutes ces choses
" monstrent évidemment que ça esté une habitation, laquelle a esté fon-
" dée par des Chrestiens: et ce qui me fait dire et croire que c'est
" Jacques Quartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucun aye yverné
" ny basty en ces lieux que le dit Jacques Quartier au temps de ses

(1) C'est la rivière **St. Charles** d'aujourd'hui; elle tire en effet sa source d'un lac qui porte le même nom, et qui est situé à environ sept lieues à l'ouest de Québec.

(2) On aperçoit encore aujourd'hui sur la rive gauche de la petite rivière **Liret**, à l'endroit où elle tombe dans la rivière St. Charles, des traces visibles de larges fossés, ou espèces de retranchemens.

" découvertures, et falloit, à mon jugement, que ce lieu s'appellast " Sainte Croix, comme il l'avoit nommé, que l'on a transféré depuis " à un autre lieu qui est à 15 lieues de nostre habitation à l'Ouest(3), " et n'y a pas d'apparence qu'il eut yverné en ce lieu que maintenant on " appelle Sainte Croix, n'y en d'autres: d'autant qu'en ce chemin il " n'y a rivière ny autres lieux capables de tenir vaisseaux, si ce n'est la " grande rivière, ou celle dont j'ai parlé ci-dessus, où de basse mer y a " demie brasse d'eau, force rochers et un banc à son entrée(4). Car " de tenir des vaisseaux dans la grande rivière, où il y a de grands " courans, marées et glaces qui charient en yver, ils courroient risque " de se perdre; aussi qu'il y a une pointe de sable qui advance sur la ri- " vière,(5) qui est remplie de rochers, parmi lesquels nous avons trouvé " depuis trois ans ùn passage qui n'avoit point encore esté descouvert: " mais pour le passer il faut bien prendre son temps, à cause des pointes et " dangers qui y sont(6). Ce lieu est à descouvert des vents de Norouest

(3) On voit qu du temps même de M. de Champlain la tradition avait placé le lieu où séjourna Jacques Quartier pendant l'hiver de 1535-36, à un endroit sur le côté sud du fleuve St. Laurent, auquel on donna alors, pour cette raison, le nom de **Ste. Croix.** Cet endroit est situé à douze lieues audessus de Québec; on l'ppelle aujourd'hui la **Pointe de Ste. Croix** ou le **Platon de Ste. Croix.** Il n'y a aucune rivière dans cet endroit ni dans ses environs, et ce fait seul, à part des autres raisons données par M. de Champlain, aurait dû démontrer aux partisans de cette tradition qu'elle se trouvait en contradiction avec la Relation de Jacques Quartier, laquelle dit expressément qu'il plaça ses vaisseaux " dans une petite rivière qui vient du nord." Aussi par la suite, mais postérieurement à l'époque où M. de Champlain publia ses voyages, a-t-on transféré de nouveau le prétendu lieu de l'hivernement de Jacques Quartier en le plaçant au nord du fleuve, c'est-à-dire, à une rivière située à dix lieues plus haut que Québec. Delà le nom de **Jacques Quartier,** qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui.

(4) Du temps de M. de Champlain le lit de la rivière St. Charles était embarrassé de rochers énormes, dont beaucoup furent employés vers 1755 à la construction d'une digue pour mettre ne sureté les bateaux du roi. Depuis plusieurs années cette digue n'est plus visible, étant comprise dans la longueur des quais qui s'avancent maintenant jusqu'u chenal de la rivière. Le "banc" dont il est ici question est probablement la pointe ou batture du bout de l'Isle d'Orléans, qui s'avance fort loin vers la chute de Montmorency.

(5) Cette "pointe de sable" est la Pointe de Ste. Croix ou le Platon de Ste. Croix. Voici ce qu'en dit M. de Champlain dans une autre partie de cette relation: "Nous passames proche de la Pointe de Ste. Croix, où beaucoup tiennent " (comme j'ay dit ailleurs) estre la demeure où yverna Jacques Quartier. Cette " pointe est de sable, qui advance quelque peu dans la rivière, à l'ouvert du " Norouest qui bat dessus."

(6) C'est le rapide du **Richelieu qui est en effet rempli de rochers, et le chenal** en cet endroit est tortueux et difficile à suivre.

" et la rivière y court comme si c'était un Saut d'eau,(7) et y perd de " deux brasses et demie. Il ne s'y voit aucune apparence de bastimens, " ny qu'un homme de jugement voulut s'establir en cet endroit, y en " ayant beaucoup d'autres meilleurs quand on serait forcé de demeurer. " J'ay bien voulu traicter de cecy, d'autant qu'il y en a beaucoup qui " croyent que ce lieu fut la résidence du dit Jacques Quartier; ce que " je ne croy pas pour les raisons ci-dessus: car le dit Quartier en eut " aussi bien fait le discours pour le laisser à la postérité comme il l'a fait " de tout ce qu'il a vu et descouvert, et soustiens que mon dire est vé- " ritable: ce qui peut se prouver par l'histoire qu'il en a escrite.

"Et pour monstrer encore que ce lieu que maintenant on appelle " Saincte Croix n'est le lieu où yverna Jacques Quartier, comme la " pluspart estiment, voicy ce qu'il en dit en ses descouvertures, extrait " de son Histoire, à sçavoir: Qu'il arriva à l'Isle aux Coudres le 5e " Septembre en l'an 1535, qu'il appella de ce nom pour y en avoir, " auquel lieu il y a grand courant de marée, et dit qu'elle contient trois " lieues de long, mais quand on comptera lieue et demie, c'est beaucoup.

" Et le 7e de ce mois, jour de Nostre-Dame, il partit d'icelle pour " aller à mont le fleuve, où il vit 14 Isles distantes de l'Isle aux " Coudres de 7 à 8 lieues du Su. En ce compte il s'esgare un peu, " car il n'y en a pas plus de trois, et dit que le lieu où sont les Isles " susdites est le commencement de la terre ou province de Canada,(8)et " qu'il arriva à une Isle de 10 lieues de long et 5 de large, où il se fait " une grande pescherie de poisson, comme de fait elle est fort abon- " dante, principalement en esturgeon: mais de ce qui est de sa lon- " gueur elle n'a pas plus de six lieues et deux de large, chose mainte- " nant assez cogneue(9). Il dit aussi qu'il mouilla l'ancre entre icelle isle " et la terre du Nort, qui est le plus petit passage et dangéreux, et là

(7) Le Rapide du Richelieu.

(8) Du temps de Jacques Quartier les sauvages ne donnaient en effet au pays le nom de **Canada** qu'à partir du **Cap Tourmente**, où l'eau du fleuve St. Laurent commence à être douce.

(9) M. de Champlain donne ici à l'Ile d'Orléans sa véritable étendue.

" mit deux sauvages à terre qu'il avait amenez en France(10), et qu'à-
" près avoir arresté en ce lieu quelque temps avec les peuples du pays il
" fit admener ses barques, et passa outre à mont le dit fleuve avec le
" flot pour chercher havre et lieu de seureté pour mettre les navires, et
" qu'ils furent outre le fleuve costoyant la dite isle contenant 10 lieues
" comme il met(11), où au bout ils trouvèrent un affour d'eau(12) fort
" beau et plaisant, auquel il y a une petite rivière et havre de barre, qu'ils
" trouvèrent fort propre pour mettre leurs vaisseaux à couvert, et le
" nommèrent Saincte Croix, pour y estre arrivez ce jour-là, lequel lieu
" s'appeloit au temps et voyage du dit Quartier *Stadaca,*(13) que main-
" tenant nous appelons Qpebecq, et qu'après qu'il eust recognu ce lieu,
" il retourna querir ses vaisseaux pour y yverner.

" Or, est-il donc à juger, que de l'Isle aux Coudres jusques à l'Isle
" d'Orléans, il n'y a que 5 lieues, au bout de laquelle vers l'Occident
" la rivière est fort spacieuse, et n'y a au dit affour, comme l'appelle
" Quartier, aucune rivière que celle qu'il nomma Saincte Croix, dis-
" tante de l'Isle d'Orléans d'une bonne lieue, où de basse mer n'y a
" que demie brasse d'eau, et est fort dangereuse en son entrée pour
" vaisseaux, y ayant quantité d'esprons qui sont rochers espars, par cy par
" là(14), et faut balliser pour entrer dedans(15), où de plaine mer, comme
" j'ai dict, il y a 3 brasses d'eau, et aux grandes marées 4 brasses, et 4
" et demie ordinairement à plain flot, et n'est qu'à 1500 pas de nostre
"habitation, qui est plus à mont dans la dite rivière; et n'y a autre
" rivière, comme j'ay dit, depuis le lieu que maintenant on appelle

(10) Ce sont les deux sauvages, **Taiguragny** et **Domagaya** que Quartier avait emmenés en France l'année précédente (en 1534).

(11) C'est-à-dire, l'étendue que Jacques Quartier donnait à cette ile.

(12)"Affour" ou "affourc," vieux mot qui signifie une baie, ou un bassin, et qui désigne bien l'entrée de la rivière St. Charles.

(13) Ceci n'est pas exact: Quartier dit que le village de **Stadca** ou **Stadacoué** était "à une demie lieue de la rivière Ste. Croix" (St. Charles).

(14) Voyez la note (4) où il est aussi question de cet endroit.

(15) Quartier s'était servi de ce moyen. Voyez p. 35.

" Saincte Croix, où on puisse mettre aucuns vaisseaux; ce ne sont que " de petits ruisseaux; les costes sont plates et dangéreuses, dont " Quartier ne fait aucune mention que jusques à ce qu'il partit du lieu " de Saincte Croix appelé maintenant Quebecq, où il laissa ses vais- " seaux, et y fit édifier son habitation, comme on peut le voir ainsi qu'il " s'ensuit.

" Le 19e Septembre il partit de Saincte Croix où estoient ses vais- " seaux, et fit voile pour aller avec la marée à mont le dit fleuve qu'ils " trouvèrent fort agréable, tant pour les bois, vignes et habitations qu'il " y avoit de son temps, qu'autres choses: et furent poser l'ancre à " vingt cinq lieues de l'entrée de la terre du Canada(16), qui est " au bout de l'Isle d'Orléans du costé de l'orient, ainsi appelée " par le dit Quartier. Ce qu'on appelle aujourd'hui Ste. Croix " s'appelait lors *Achelacy*, destroit de la rivière, fort courant et " dangéreux, tant pour les rochers qu'autres choses, et où ne peut passer " que de flot, distant de Quebecq et de la rivière où yverna le dit Quar- " tier 15 lieues.

" Or, en toute ceste rivière n'y a destroit depuis Quebecq jusques en " grand saut, qu'en ce lieu que maintenant on appelle Saincte Croix(17), " où on a transferé ce nom d'un lieu(18) à un autre qui est fort dangé- " reux(19), comme j'ai descript: et appert fort clairement par son discours " que ce n'est point le lieu de son habitation, comme dit est, et que ce fut " proche de Quebecq, et qu'aucun n'avoit encore recherché cete parti- " cularité, sinon ce que j'ay fait en mes voyages; car dès la première " fois qu'on me dit qu'il avoit habité en ce lieu, cela m'estonna fort, ne " voyant apparence de rivière pour mettre vaisseaux, comme il descrit. " Ce fut ce qui m'en fit faire exacte recherche pour en lever le soubçon " et doubte à beaucoup.

CHAMPLAIN.—Voyages, de 1604 à 1613. Liv. II, Chap. IV, pp. 184 — 191. Edition in-4, imprimée à Paris, chez Jean Berjon, 1613.

(16) Ou du Cap Tourmente.

(17) Le Platon de Ste. Croix.

(18) La rivière St. Charles.

(19) Le Platon de Ste. Croix.

[Le discours plein d'intérêt qui précède et que l'on a extrait de la rare édition des voyages de M. de Champlain publiée en 1613, se trouve entièrement supprimée dans une édition subséquente, publiée en 1632, sous ce titre: *Les voyages de la Nouvelle France Occidentale dicte Canada, faits par le Sieur de Champlain, &c. et toutes les descouvertures qu'il a faites en ce païs depuis l'an* 1603 *jusques en l'an* 1629.. *Paris, chez Claude Collet,* 1632. In-4.—Cette dernière édition ne donne qu'un récit abrégé de l'arrivée de Jacques Quartier au Canada et de son établissement à la rivière Ste. Croix en 1535; on y trouve néanmoins un passage qui indique le lieu précis de son hivernement en 1535-36.]

"Les commissions expédiées, Sa Majesté donna la charge au dit "Quartier, qui se met en mer avec deux vaisseaux (20) le 16 May 1535, "et navigue si heureusement qu'il aborde dans le golfe Sainct Laurent, "entre dans la rivière avec ses vaisseaux du port de 800 tonneaux (21), et "fait si bien qu'il arrive qusques à une isle qu'il nomma l'Isle d'Orléans, "à cent vingt lieues à mont le fleuve. De là va à quelques dix lieues du "bout d'amont du dit fleuve à une petite rivière qui assèche presque de "basse mer, qu'il nomma Saincte Croix, pour y estre arrivé le jour de "l'Exaltation de Saincte Croix: lieu qui s'appelle maintenant la ri-"vière St. Charles, sur laquelle à présent sont logez les Pères Récollets "et les Pères Jésuites (22), pour y faire un séminaire à instruire la "jeunesse.

"Quartier ayant recogneu, selon son rapport, la difficulté de pouvoir "passer les Saults, et comme estant impossible, s'en retourna où es-

(20) La flotte de Jacques Quartier était de trois vaisseaux: la **Grande Hermine** de 120 tonneaux, la **Petite Hermine** de 60 tonneaux, et le gallion, appelé **l'Emérillon**, de 40 tonneaux.

(21) Le port de ces trois vaisseaux ensemble n'était que de 220 tonneaux.

(22) Les Récollets arrivèrent dans la Nouvelle-France en 1615. Les Jésuites ne vinrent qu'en 1625, et en 1627 ces Pères commencèrent un établissement sur la rive

" toient ses vaisseaux, où le temps et la saison le pressèrent de telle fa-
" çon, qu'il fut contraint d'hyverner en la rivière Saincte Croix, en un
" endroit où maintenant les Pères Jésuites ont leur demeure sur le bord
" d'une autre petite rivière qui se décharge dans celle de Saincte Croix,
" appelée la Rivière de Jacques Quartier (23), comme ses relations en
" ont foy."

CHAMPLAIN.—Voyages, de 1603 à 1629, Liv. I, Chap. I. pp. 10e et 11e. Edition in-4, imprimée à Paris chez Claude Collet, 1632.

JEAN DE LAET.

" Avant de poursuivre la description du fleuve du Canada et ses ri-
" vages, selon la description des plus modernes écrivains, il ne sera
" point hors de propos de renouveller la mémoire des plus vieux, et de
" représenter ce que Jacques Quartier y a remarqué. Iceluy donc
" comme il fut monté avec ses navires jusqu'à l'Isle de Bacchus, pour le
" jourd'huy l'Isle d'Orléans, estant un peu plus avancé vers l'Ouest, il
" rencontra un port fort commode, où il mouilla l'ancre, et lui donna
" le nom de Sainte Croix. (Champlain s'efforce par plusieurs raisons de
" prouver que ce lieu est maintenant appelé Québec (24), d'autres sont
" d'une autre opinion,) où pour lors les Suvages avoient une habitation
" et un village nommé *Stadacona* ou *Stadaconé*: et ayant à cause de l'ap-

droite de la petite rivière Lairet, à l'endroit où elle tombe dans la rivière St. Charles. Le passage suivant extrait de l'**Histoire du Canada** par le P. Sagard, Récollet,, prouve que le lieu choisi par les Jésuites était dès lors connu sous le nom de **Fort de Jacques Quartier.** "Et en l'an 1627, les Récollets prêtèrent aux Jésuites une charpente pour "estre employée au bastiment qu'ils avaient com-
" mencé au delà de la petite rivière (St. Charles), à sept ou huit cens pas de
" nous en un lieu que l'on appelle communément le Fort de Jacques Quartier".—
SAGARD, Hist. du Canada, p. 867.

(23) Ainsi, l'on voit qu'à l'époque ou M. de Champlain publiait cette édition de ses voyages (en 1632), la petite rivière Lairet était appelée la **Rivière de Jacques Quartier,** et que dès 1627 (voyez la note précédente) le site qui est à l'embouchure de cette même rivière était connu sous le nom de **Fort de Jacques Quartier.**

(24) **M. de Champlain s'est plutôt attaché à prouver que ce ne fut pas au sud du fleuve St. Laurent, et à quinze lieues audessus de Québec, que Jacques**

" proche de l'automne donné ordre pour y bastir une maison pour y " hyverner, pendant que les ouvriers avançoient la besogne, il entre- " prit le 19e Septembre 1535 de visiter avec quelques uns de ses gens " la rivière plus avant."

JEAN DE LAET.—Histoire du Nouveau Monde, Livre II, p. 46, édition de 1641.

" A quinze leiues de Québec vers l'ouest, sur l'autre côté de la ri- " vière, y a un autre coin, lequel on appelle encore pour le jourd'huy " Sainte Croix qui est le lieu (comme l'on croit) où Quartier hyverna, " encore que ce soit un lieu tout sablonneux (25), et exposé à la rigueur " du nord-ouest, et où les prairies voisines sont couvertes d'eau à haute " marée, et qu'on peut même difficilement aborder, à cause des " bancs de rochers et de la rapidité du fleuve." (26)

IDEM.—Livre II, p. 48.

M. BACQUEVILLE DE LA POTHERIE.

" Québec est au bout de l'Isle d'Orléans, à deux lieues dans le sud- " ouest. Il y a une petite rivière à une demie lieue de là, appelée " *Cabir-Coubat* par les Sauvages, à raison des tours et détours qu'elle "fait. Jacques Cartier lui donna le nom de Ste. Croix, parcequ'il y " arriva un pareil jour. C'est le premier endroit où il ait hyverné (27). " Elle s'appelle présentement St. Charles, en mémoire de M. Charles " des Boues, grand vicaire de Pontoise, fondateur de la première mis-

Quartier hiverna en 1535—36, à l'entrée d'une rivière située dans le voisinage de Québec, et qui vient du nord: rivière à laquelle Jacques Quartier avait donné le nom de "Ste. Croix."

(25) Voyez la note 5.

(26) Voyez la note 6.

(27) M. de la Potherie décrit ici en peu de mots et d'une manière fort exacte le lieu de l'hivernement de Jacques Quartier.

" sion des Récollets de la Nouvelle-France. Ils y bâtirent en 1620, un " couvent sous le titre de Notre Dame des Anges, dans une espèce de " petite Isle où de très belles eaux serpentent. Monseigneur l'Evêque " (St. Vallier) a acheté cet emplacement de ces Religieux où il a mis " des Hospitalières qui y ont soin de l'Hôpital Général qu'on y a bâti " avec une grande magnificence."

LA POTHERIE.—Voyages de l'Amérique, Tome I, p. 124. Edition de 1722.

" Jacques Cartier, pilote de Saint Malo, visita en 1534, toutes les " côtes de ce vaste païs (28), et six ans après il hiverna avec Roberval, " gentilhomme de Picardie, à dix lieues au-dessus de Québec (29), qui " est encore connue sous son nom." (30)

IDEM.—Tome I, p. 140.

" La rivière de Jacques Cartier est proche des Grondines; son en- " trée est remplie de rochers à fleur d'eau. Je touchai un jour à ma- " rée basse sur un qui étoit fort pointu. J'étais heureusement dans un " canot de bois, et je courus grand risque de me noyer... Comme " Jacques Quatier tentoit dans ses premières découvertes tous les plus " beaux endroits du fleuve, il y fit malheureusement naufrage, et fut " contraint d'y passer un hyver bien rigoureux (31).

" Le Platon de Ste. Croix est un peu plus haut du côté du Sud; " c'est une langue de terre qui est comme un fer à cheval, de seize

(28) Cette partie de la relation de M. de la Potherie n'est pas exacte. Jacques Quartier ne remonta le fleuve en 1534 que jusqu'à l'Ile d'Anticosti. Ce ne fut qu'en 1535 qu'il se rendit jusqu'à Québec, et delà à **Hochelaga** (Montréal).

(29) Dans un troisième voyage que Jacques Quartier fit au Canada en 1540, il parait avoir hiverné à la rivière du **Cap-Rouge** qui est à environ trois lieues andessus de Québec. M. de Roberval ne vint en Canada qu'en 1542, sans être accompagné de Quartier.

(30) Il est probable que l'auteur disait "dans une rivière qui est encore connue sous ce nom" et que les mots "dans une rivière" auront été omis dans l'impression.

(31) M. de la Potherie est le premier qui ait fait mention d'un naufrage arrivé à Jacques Quartier dans le fleuve St. Laurent, les relations que nous avons de ce navigateur n'en disent pas un seul mot. L'histoire de ce prétendu naufrage tire

" arpens en superficie, au pied d'une petite montagne faite en amphi-
" théâtre sur le sommet de laquelle est un païs plat, où sont les cam-
" pagnes de bled. Jacques Cartier jetta les yeux sur ce lieu pour y
" faire une ville (32).

IDEM.—Tome I, p. 282.

LE R. P. CHARLEVOIX.

" De l'Isle de *Bacchus* (l'Isle d'Orléans) Cartier se rendit dans une
" petite rivière, qui en est éloignée de dix lieues, et qui vient du nord;
" il la nomma la rivière de Ste. Croix, parcequ'il y entra le quatorzième
" de Septembre: on l'appelle communément la rivière de Jacques Car-
" tier (33).

CHARLEVOIX.—Hist. de la Nouv. France, Tome I, p. 12. Edit. in-4, 1744.

" Cartier partit de Ste. Croix le 19e (Septembre) avec la grande
" Hermine, et deux chaloupes, laissant les deux autres navires dans la

peut-être sa source de la circonstance fâcheuse où se trouva Jacques Quartier durant son hivernement en 1535 lorsqu'ayant perdu par le scorbut vingt-cinq hommes d'équipage, il se vit contraint d'abandonner un de ses vaisseaux, la Petite Hermine, aux sauvages d'un village voisin, appelé **Satadin** ou **Sitadin**.—Voyez p. 62.

(32) Ce passage se rapporte d'une manière confuse au prétendu hivernement de Jacques Quartier à la Pointe ou Platon de Ste. Croix.

(33) Il faut penser que le R. P. de Charlevoix en rédigeant ce passage n'avait pas sous les yeux la relation de Jacques Quartier ou bien qu'il aura travaillé d'après des mémoires peu exacts; car la description que ce navigateur nous donne du lieu où était située la rivière Ste. Croix est conçue en termes si clairs et précis qu'il est impossible de s'y méprendre. "Et au bout d'icelle (l'Ile d'Orléans) trouvasmes un affoure d'eau fort beau et plaisant, auquel lieu y a une petite rivière . . . nous nommasmes le dit lieu Ste. Croix, &c.—Voyez p. 34. Aucun mot de ce passage ne peut faire entendre que la rivière de Ste. Croix **était éloignée de dix lieues de l'Ile d'Orléans**, puisqu'il y est dit d'une manière positive que cette rivière était **au bout de l'Isle.**

" rivière de Ste. Croix (34), où la grande Hermine n'avoit pu entrer (*a*).

" (*a*) Champlain prétend que cette rivière est celle de St. Charles; " mais il se trompe, puisque des bâtimens beaucoup plus grands que la " grande Hermine, entrent fort bien dans celle-ci quand la marée est " haute (35) : c'est qu'il comptoit les dix lieues du bas de l'Isle (36).

IDEM.—Tome I, p. 12.

" Je trouve dans quelques Mémoires, et c'est une tradition constante " en Canada (37) qu'un des trois navires fut brisé contre un rocher, qui " est dans le fleuve St-Laurent, vis-à-vis de la rivière de Sainte Croix, et " que la marée couvre entièrement lorsqu'elle est haute (*b*) ; mais la " relation d'où j'ai tiré ce récit, ne dit rien de cet accident."

"(*b*) On l'appelle encore présentement *la roche de Jacques Cartier.*"

IDEM.—Tome I, p. 13.

(34) Le R. P. de Charlevoix a dû puiser encore ici à quelque source peu correcte, car la relation de Jacques Quartier dit expressément le contraire: "Le " seizième du dit mois, (Septembre) nous mismes **nos deux plus grands navires** " (la Grande Hermine et la Petite Hermine) **dedans le dit hâble et rivière**, où il " y a de plaine mer trois brasses, et de basse eau demie brasse, **et fut laissé le** " **Gallion** (l'Emérillon) **dedans la rade pour mener à Hochelaga.**"—(Voyez p. 36.) " Le lendemain 19e jour du dit mois de Septembre, nous appareillasmes et " fismes voile **avec le Gallion** et les deux barques (chaloupes).—Voley p. 39.

(35) M. de Champlain a dû prétendre que cette rivière de Ste. Croix était celle de St. Charles; mais il n'a parlé nulle part dans sa relation de la difficulté qu'il y avait de placer soit la Grande Hermine soit les autres vaisseaux dans la rivière en question.

(36) M. de Champlain était bien fondé "à compter les dix lieues du bas de l'Isle" (l'Ile d'Orléans), et en cela il a parfaitement compris le récit de Jacques Quartier: "Et fusmes outre le dit fleuve **environ dix lieues, costoyans la dite** " **Isle** (à laquelle il donnait dix lieues) **et au bout d'icelle, &c.**—Voyez p. 34.

(37) Quant à "la tradition constante" doit il est ici parlé, on peut y opposer le silence absolu qui règne dans tout le cours des relations de Jacques Quartier à l'égard de ce prétendu naufrage, dont il n'aurait pas manqué de faire mention si un pareil malheur lui fut arrivé.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIER VOYAGE DE JACQUES QUARTIER.

CHAP. I.

Comme le Capitaine Jacques Quartier partit avec deux Navires de St. Malo, et comme il arriva en la Terre-Neuve, appelée la Nouvelle-France et entra au Port de Bonnevue. . . 1

CHAP. II.

Comment nous arrivâmes en l'Isle des Oiseaux, et de la grande quantité d'Oiseaux qui s'y trouvent. . . . . *Id.*

CHAP. III.

De deux espèces d'Oiseaux l'une appelée *Godets,* et l'autre *Margaux;* et comme nous arrivâmes à Carpunt. 2

CHAP. IV.

Description de la Terre-Neuve, depuis le Cap Rasé jusqu'à celui de Degrad. 3

CHAP. V.

De l'Isle nommée à présent de Ste. Catherine. . . . *Id.*

CHAP. VI.

Du lieu nommé Blanc-Sablon, de l'Isle de Brest, et de l'Isle aux Oiseaux: la sorte et quantité qui s'y trouvent, et du Port nommé les Islettes. 4

CHAP. VII.

Comme nous entrâmes au Port de Brest, et comme tirans vers Ouest, passames au milieu des Isles, lesquelles sont en si grand nombre qu'il n'est passible de les compter. . . . *Id.*

CHAP. VIII.

Des Ports de St. Antoine, de St. Servain, et de Jacques Quartier; du Fleuve appelé St. Jacques; des Coutumes et Vestements des habitants, et de l'Isle de Blanc Sablon. . . . 5

CHAP. IX.

De quelques promontoires ,à savoir: du Cap Double, Cap Royal, Cap de Lait; des Montagnes des Cabannes, des Isles Colombaires, et d'une grande pêcherie de Morues. . . . 6

CHAP. X.

De quelques Isles entre le Cap Royal et le Cap de Lait. . . 8

CHAP. XI.

De l'Isle St. Jean. . . . . *Id.*

CHAP. XII.

Des Isles de Margaux, et des espèces d'Oiseaux et Animaux qui s'y trouvent; de l'Isle de Brion, et du Cap du Dauphin. . . *Id.*

CHAP. XIII.

De l'Isle d'Alezay, et du Cap St. Pierre. . . . 10

CHAP. XIV.

Du Cap d'Orléans, du Fleuve des Barques, du Cap des Sauvages, et de la qualité et température de ces pays. 10

CHAP. XV.

Du Golfe nommé St. Lunaire, et autres Golfes notables et Caps de terre, et de la qualité et bonté de ces pays. 12

CHAP. XVI.

Du Cap d'Espérance, et du lieu St. Martin, et comme les Barques d'hommes Sauvages approchèrent de nos Barques, et ne se voulant retirer furent espouvantés de quelques coups de passe-volans et de nos dards, et comme ils s'enfuirent à grande hâte. 13

CHAP. XVII.

Comme ces Sauvages venans vers nos navires, et les notres venans vers les leurs, descendirent les uns et les autres en terre; et comme les Sauvages se mirent à trafiquer en grande allégresse avec les notres. 14

CHAP. XVIII.

Comme après que les notres eurent envoyé deux hommes en terre avec des marchandises, vinrent 300 Sauvages en grande joie; de la qualité de ce pays, de ce qu'il produit, et du Golfe de la Chaleur. . . . . *Id.*

CHAP. XIX.

D'une autre Nation de Sauvages; de leurs coustumes et de leurs manières, tant de leur vivre que du vestement. . . . 16

CHAP. XX.

Comme les nôtres plantèrent une grande Croix sur la pointe de l'entrée du Port, et comme le Capitaine de ces Sauvages étant

appaisé par un long pourparler avec notre Capitaine, accorda que deux de ses enfants allassent avec lui. 18

CHAP. XXI.

Comme estans hors du Port susdit, cheminans derrière cette Coste, allasmes pour chercher la Terre qui est vers le Su-Est et Nord-Ouest. 19

CHAP. XXII.

Des Caps St. Louis et de Montmorency ,et de quelques autres Terres; et comme une de nos Barques ayant heurté contre un écueil ne laissa de passer outre. . . . . *Id.*

CHAP. XXIII.

Comme ayant consulté ce qui estoit le plus expédient de faire, nous délibérasmes notre retour; du Détroit de St. Pierre, et du Cap de Tiennot. 21

CHAP. XXIV.

Comme le 9me jour d'Août nous entrasmes dans Blanc-Sablon, et 5me de Septembre arrivasmes au Port de St. Malo. . . 22

Le langage de la Terre nouvellement descouverte, appellée Nouvelle France. 23

DEUXIEME VOYAGE DE JACQUES QUARTIER.

CHAP. I.

Préparation du Capitaine Jacques Quartier, et des siens pour le voyage de la Terre-Neuve. Embarquement. De l'Isle aux Oiseaux. Découvertes jusqu'au commencement de la grande Rivière de Canada, appellée par les Sauvages Hochelaga. . 26

CHAP. II.

Comment notre Capitaine fist retourner les Navires en arrière

jusques d'avoir connoissance de la Baie St. Laurent, pour voir s'il y avoit aucun passage vers le Nord. . . . 30

CHAP. III.

Comme le Capitaine retourna aux Navires et alla revoir l'Isle. La grandeur et nature d'icelle; et comme il fist mener les dits Navires à la Rivière Saincte Croix. 35

CHAP. IV.

Comment les dits Donnacona, Taiguragny et autres songèrent une finesse, et fisrent habiller trois hommes en guise de diables, feignans estre venus de par Cudouagny leur Dieu, pour nous empêcher d'aller à Hochelaga. 38

CHAP. V.

Comment le Capitaine et tous les Gentilshommes, avec cinquante Mariniers partirent de la province de Canada, avecque le Gallion et les deux barques, pour aller à Hochelaga, et de ce qui fut veu entre-deux sur le dict Fleuve. . . . 39

CHAP. VI.

Comment le Capitaine fist accoustrer les barques pour aller à Hochelaga, et laisser le Gallion pour la difficulté du passage. Et comment nous arrivasmes au dit Hochelaga, et de la réception que le peuple fit à nostre arrivée. 41

CHAP. VII.

Comment le Capitaine et les gentilshommes avecque vingt-cinq hommes bien armés et en bon ordre, allèrent à la Ville de Hochelaga, et de la situation du dit lieu. . . . 43

CHAP. VIII.

Comment nous arrivasmes à la dite Ville, et de la réception qui nous y fut faite. Et comment le Capitaine leur fit des présens, et autres choses que le dit Capitaine leur fit, comme sera veu en ce chapitre. 45

CHAP. IX.

Comment nous arrivasmes au dit Hâble de Ste. Croix; comment nous trouvasmes nos Navires, et comment le Seigneur du pays vint voir le Capitaine, et comment le dit Capitaine l'alla voir, et partie de leurs coustumes et particularités. . . . 48

CHAP. X.

De la façon de vivre du Peuple de la dite Terre, et de certaines conditions, creances et façons qu'ils ont 49

CHAP. XI.

Comme le dit Peuple de jour en jour nous apportoient du poisson, et de ce qu'ils avoient à nos Navires: Et comme par l'avertissement de Taiguragny et Domagaya le dit peuple se retira de y venir, et comme il y eut aucun discord entre nous et eux. 51

CHAP. XII.

Comment le Capitaine doutant qu'ils ne songeassent aucune trahison, fist renforcer le Fort; et comment ils vinrent parlementer avecque lui, et la rendition de la fille qui s'en estoit fuie. . 52

CHAP. XIII.

De la grandeur et profondeur du dit fleuve en général, et des bestes, oiseaux, poissons et autres choses que y avons vus et de la situation des lieux. 53

CHAP. XIV.

Chapitre d'aucuns enseignemens que ceux du Pays nous ont donné depuis estre revenus de Hochelaga. 55

CHAP. XV.

Comme grosse maladie et mortalité a été au Peuple de Stadaconé, de laquelle pour les avoir fréquentés en avons esté in-

fectés, tellement qu'il est mort de nos gens jusqu'au nombre de vingt-cinq. 56

CHAP. XVI.

Comment nous demeurasmes au Port de Sainte Croix parmi les neiges et englacés; et du nombre qui moururent de la dite maladie depuis son commencement jusqu'à la mi-Mars. . 58

CHAP. XVII.

Comment par la grâce de Dieu nous eumes connoissance d'un certain arbre, par la vertu duquel nous recouvrîmes notre santé; et de la manière d'en user. 59

CHAP. XVIII.

Comment le Seigneur Donnacona accompagné de Taiguragny et divers autres, feignans d'estre allés à la chasse des Cerfs et autres bestes, furent deux mois absents, et à leur retour amenèrent grand nombre de gens avec eux que n'avions coutume de voir. 60

CHAP. XIX.

Comment Donnacona revint à Stadaconé avec grand nombre de peuple, et de ce qu'il ne vint faire visite à notre Capitaine, feignant être bien malade: ce qu'il fist afin que le Capitaine allast le voir. 61

CHAP. XX.

Comment le jour de Saincte Croix, le Capitaine fist planter une Croix dedans nostre Fort, et comment le Seigneur Donnacona, Taiguragny et Domagaya et leur bande vinrent; et de la prise du dit Seigneur. 63

CHAP. XXI.

Comment les Canadiens vinrent la nuit devant les Navires chercher leurs gens, durant laquelle ils hurloient comme loups,

et le partement et conclusion qu'il fisrent le lendemain, et des présens qu'ils fisrent à nostre Capitaine. 64

CHAP. XXII.

Comment le lendemain, cinquième jour de May, le dict peuple retourna pour parler à leur Seigneur: Et comme il vint quatre femmes à bord lui apporter des vivres. 65

Le langage des Pays et Royaume de Hochelaga et Canada, autrement appellés par nous la Nouvelle-France. 96

TROISIEME VOYAGE DE JACQUES QARTIER.

CHAP. I.

Le Roy François Premier, ordonne à Jacques Quartier de faire de plus amples découvertes vers les Païs de Canada, Hochelaga et Saguenay. Ses préparatifs, et son départ de St. Malo, avec cinq Navires. Son arrivée au Port de Ste. Croix; Il bâtit un fort à quatre lieues plus outre, en un lieu qu'il appelle Charlesbourg Royal. 70

CHAP. II.

Suit la description de la Rivière et Hâvre de Charlesbourg Royal. 73

CHAP. III.

Comme après le départ des deux Navires qui furent envoyés en Bretagne, et que la bâtisse du Fort fut commencé, le Capitaine fit préparer deux Barques pour aller à mont la Grande Rivière pour descouvrir le passage des trois Saults ou courants d'eau. 75

CHAP. IV.

Description des trois Saults ou courants d'eau, qui sont au-dessus de Hochelaga. 77

LE ROUTIER DE JEAN ALPHONSE DE XANCTOIGNE.

Ci-suit le cours de Belle-Isle, Carpunt, et la Grande Baye en la Terre-Neuve, jusqu'à la rivière de Canada, dans un espace de deux cens trente lieues, observé par Jean Alphonse de Xanctoigne, premier pilote de Monsieur de Roberval, 1542. . 81

VOYAGE DU SIEUR DE ROBERVAL AU CANADA.

CHAP. I.

Depart du Sieur de Roberval du Port de la Rochelle. Son arrivée à la Terre-Neuve où il rencontre Jacques Quartier, lequel revenant du Canada refuse d'y retourner avec le dit Sieur de Roberval. Arrivée du dit Sieur de Roberval au lieu appellée France-Roy, où il bâtit un Fort, ainsi que divers logemens. 91

CHAP. II.

Du Fort de France Roy, et de ce qui fut fait en cet endroit. . 92

CHAP. III.

Des manières des Sauvages. 94

CHAP. IV.

Le voyage que fit le Sieur de Roberval, de son Fort en Canada, au Saguenay, le 5e de Juin, 1543. 95

DEUX LETTRES DE JACQUES NOEL, DE ST. MALO.

Lettre écrite à Mr. Jean Growte, étudiant à Paris, par Jacques Noel, de St. Malo, petit neveu de Jacques Quartier, relativement à la découverte des saults en Canada. . . . 99

Autre lettre écrite à Mr. Jean Growte par le dit Jacques Noel. . 100

APPENDICE.

Description de la première Habitation bâtie à Québec par le Sieur de Champlain en 1608, (avec une estampe *fac-simile.*) 103

Renvois qui accompagnent la Carte de Québec et de sès environs en 1608, et diverses notes pour servir d'éclaircissemens, (avec une carte *fac-simile.*) 105

Divers extraits tirés des anciens Historiens, relativement au lieu auquel Jacques Quartier a donné le nom de Rivière et Port de Ste. Croix, et où il s'est fortifié et établi avec ses vaisseaux à son arrivée en Canada ,en 1535. 109

MÉMOIRE

DU

SIEUR DE RAMEZAY,

COMMANDANT À QUÉBEC,

Au sujet de la reddition de cette ville, le 18e Septembre 1759.

D'APRÈS UN MANUSCRIT AUX ARCHIVES DU BUREAU DE LA MARINE, À PARIS.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE LA

Société Littéraire et Historique de Québec.

DES PRESSES DE JOHN LOVELL,

QUÉBEC.

1861.

REPRINTED 1927.

MÉMOIRE

DU

SIEUR DE RAMEZAY,

COMMANDANT À QUÉBEC,

Au sujet de a reddition de cette ville, le 18e Septembre 1759.

D'APRÈS UN MANUSCRIT AUX ARCHIVES DU BUREAU DE LA MARINE, À PARIS.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE LA

Société Littéraire et Historique de Québec.

DES PRESSES DE JOHN LOVELL,

QUÉBEC.

1861.

R PRINTED 1927

INTRODUCTION

Après un assez long intervalle la *Société Littéraire et Historique de Québec* s'est déterminée à reprendre la publication de quelques documents inédits sur l'histoire ancienne du Canada.

Le premier de ces documents est un mémoire contenant la défense de Mr. de Ramezay, Commandant pour le Roi à Québec, lors de la Capitulation de cette ville aux armes britanniques, le 18 Septembre 1759.

Quelques mémoires du temps avaient imputé à cet officier la faute d'avoir rendu la ville de Québec à l'ennemi sans avoir opposé une plus longue résistance. Cependant le mémoire en question se trouve appuyé de diverses pièces justificatives qui contribuent beaucoup à jeter un nouveau jour sur les causes qui précipitèrent cette Capitulation.

D'après une note au crayon sur le manuscrit original, on voit que Mr. de Ramsay avait demandé qu'il lui fut permis de faire publier ce mémoire, justifiant sa conduite, au nombre de 150 exemplaires.

On a lieu de croire que cette demande lui aura été refusée, puisque ce document est resté inédit et entièrement inconnu jusqu'au moment où il a été trouvé aux Archives du Bureau de la Marine, par Mr. Faribault en l'année 1852. On présume que, par le moyen de quelque influence secrète auprès du Ministre d'alors, on aura supprimé la publication d'un document qui aurait pu, peut-être, compromettre quelque fonctionnaire d'un rang élevé; d'où il est arrivé que Mr. de Ramezay, est inévitablement devenu une victime qu'il fallait sacrifier.

On a laissé subsister l'ortographe qui se trouve dans le manuscrit original.

ÉVÉNEMENTS

DE

LA GUERRE EN CANADA DURANT LES ANNEES

1759 et 1760.

RELATION DU SIÉGE DE QUEBEC

DU 27 MAI AU 8 AOUT, 1759.

(*Archives du département de la guerre, Paris.*)

Depuis que les Anglois ont commencé les hostilités en Canada, l'on sait les différentes dispositions qu'ils ont faites pour s'en rendre maitre, les forces immenses qu'ils ont rassemblées dans le haut du continent pour attaquer nos établissements de ce côté et celles qu'ils se préparoient à faire monter le fleuve St. Laurent pour assiéger en même temps Québec.

Nous apprimes le 17 et le 19 de mai dernier, que différens rapports des capitaines d'une petite flotte marchande partie de Bordeaux sous le convoi de M. Kanon, par 3 navires sortis de Rochefort sous le commandement de M. de Vauclain et par M. Sauvage, capitaine d'une frégate partie de Brest, qu'une escadre angloise les suivait dans le fleuve. On avait déjà été prévenu de l'entreprise que les ennemis projettoient pour le printems, par

deux Acadiens prisonniers à la Nouvelle Angleterre d'où ils s'étoient sauvés. M. le Mis. de Vaudreuil, gouverneur général étoit alors à Montréal où il n'étoit occupé depuis longtemps que de tous les moyens praticables pour mettre en bon état de défense les postes avancés. Il avoit envoyé à Niagara 1,500 hommes sous le commandement de M. Pouchot, capitaine au Régiment de Béarn qui a fait fortifier ce fort, et il avoit fait passer des ordres à M. de Lignery, capitaine de la Colonie qui commandoit à la Belle Rivière, de se replier à Niagara avec environ 3,000 hommes qu'il devoit avoir. M. de La Corne, autre officier de la Colonie, étoit aussi détaché avec 1,500 pour garder le dessus des rapides du côté de la Présentation sur le Lac Ontario. M. de Bourlamaque, brigadier d'Infanterie étoit chargé de la défense de Carillon avec 500 hommes qui devoient être soutenus de 1,200 autres qui étoient au Fort St. Jean à l'entrée du Lac Champlain aux ordres de M. Rigaud de Vaudreuil, indépendamment des sauvages commandés par M. de La Corne de Chapte. M. le Marquis de Vaudreuil ayant donc réglé toutes ses dispositions pour la partie supérieure du Canada et déterminé les opérations dont il laissoit le soin à M. de Levis, Maréchal de camp, pour la défense de Montréal, adressa ses ordres à M. le Mis. de Montcalm à Québec pour accélérer tous les arrangements qu'il avoit déjà pris depuis longtemps pour s'opposer aux puissants efforts des ennemis. Il se rendit lui-même dans la Capitale trois jours après.

Pendant qu'il travailloit avec M. Bigot, Intendant de la Colonie, à la distribution des foibles ressources du pays, et à assurer la subsistance dans tous les gouvernements relativement au plan d'arrangement arrêté par cet Intendant qui, de son côté s'étoit occupé du ménagement des vivres, des moyens de s'en procurer, et de faire des dépôts utiles et certains à tous événements, on ferma de pieux les endroits de la ville qui restoient ouverts; on établit de nouvelles batteries sur les quais du Palais, aussi sur la construction au Cul de Sac; on plaça aussi du canon sur le haut de la côte qui conduit de la basse à la haute ville; et enfin on forma une petite armée des 5 bataillons des troupes de terres qui se trouvèrent de la Colonie, d'environ 200 hommes de troupes et des Milices et autres habitans Canadiens qui s'assemblèrent avec tant d'activité et de zèle qu'on forma sur le champ un corps de 11

à 12 mille hommes qui fut établi à Beauport pour s'opposer à une descente et y être en état de secourir la ville. On se retrancha en même tems depuis le Sault de Montmorency jusqu'à Québec. On établit des forts de communication partout, et on forma une troupe de cavalerie de 150 maitres dont le commandement fut donné à M. de la Roche Beaucourt. M· de Fiedmont, capitaine d'artillerie, donna le plan de 12 grands canots de bois sur lesquels on devoit monter un canon de 12, et on acheva la construction avec celles de 4 chaloupes carcassières qui portoient aussi un canon de 18, outre une batterie flottante portant 12 pièces de canon dont 2 de 24 qui se manoeuvroient à la voile. On prépara une quantité de cajeux, chargés d'artifices pour mettre le feu aux vaisseaux ennemis, indépendamment des brûlots; on échoua à l'entrée de la petite rivière deux navires dématés sur lesquels on établit encore des batteries pour s'opposer à une descente.

Dans la nuit du 24 au 25 de Mai, les feux destinés à annoncer les ennemis furent allumés à la Pointe de Levy, et le canon de la ville en répéta le signa. Le même jours es Srs. Aubert et de Plaine, Canadiens, établis à St. Barnabé pour observer ce qui se passoit dans le fleuve, envoyèrent avertir M. le Marquis de Vaudreuil qu'ils avoient vu 14 vaisseaux anglois tant de guerre que de transport; c'étoit en effet l'avant garde des ennemis, sous le commandement de l'amiral Durel, destinée à intercepter le secours que nous devions espérer de France. Sur ces nouvelles on redoubla de vigilance à l'Isle d'Orléans, à l'Isle aux Coudres et tout le long des côtes du sud audessous de Québec, d'où on fit retirer les femmes, les enfants et les bestiaux dans les concessions les plus reculées, et M· de Léry, capitaine de la Colonie, chargé de ces opérations, le fut aussi d'ordonner aux habitants en état de porter les armes de se tenir prêts à se rendre à Québec sitôt que M. le Marquis de Vaudreuil les en feroit avertir.

Quelques jours après, l'arrivée fut confirmée. Ils y débarquèrent des troupes et formèrent un camp. Cette Isle avoit été évacuée par les habitants et les ennemis ne firent aucun tort à leurs possessions; ils s'y promenoient fort tranquillement et dans la plus grande sécurité, ce qui enhardit quelques Canadiens établis à la Baye St. Paul. Ils y passèrent, s'embusquèrent dans les bois et firent trois prisonniers parmi lesquels étoit le petit fils de l'amiral

Durel. Les sauvages qu'on y avoit envoyés sous le commandement de M. de Niverville n'osèrent en faire autant de peur d'être enveloppés, quelque invitation qu'on leur fit. Les Anglois, de leur côté profitoient de tous les instants et n'en perdirent pas un pour envoyer des berges songer et mouiller des Bouées dans le Canal de la traverse où ils firent passer tout de suite quelques uns de leurs vaisseaux. Ce fut alors que nous apprimes qu'il arrivoit de nouveaux secours à l'ennemi et qu'il avoit déjà rassemblé environ 30 bâtimens de toute espèce.

M. de Courtemanche partit pour l'Isle d'Orléans avec un détachement de 600 hommes, Canadiens et sauvages; ceux-ci avoient de leurs camarades en canot d'écorce qui attaquèrent 7 berges angloises, et le feu fut fort vif de part et d'autre, sans perte d'un seul homme de notre côté. Nous nous emparâmes d'une de ces berges sur laquelle il y avoit 8 Anglois, qui furent conduits à Québec et qui dirent qu'il y avoit 1,500 hommes de débarquement. Dès le lendemain, M. le Mercier, commandant l'artillerie, se transporta sur l'Isle d'Orléans avec quelques pièces de campagne du calibre de huit, dont il fit tirer à boulet rouge sur les ennemis mouillés à St. François, mais son feu, ni celui dont les Anglois lui ripostèrent n'eurent de succès.

Du 18 au 19 de Juin, un courrier expédié par le Sieu Aubert vint annoncer que le reste de la flotte angloise composée d'environ 15 voiles étoit à St. Barnabé. Cette dernière division jointe à la première formoit alors une flotte de 160 bâtiments. Peu de jours après, les uns mouillèrent à l'Isle aux Coudres, d'autres firent tout de suite la traverse et on sut positivement que M. Saunders la commandoit, et que le général Wolfe venoit à la tête de 10,000 hommes de débarquement. On ne put tirer d'autres connaissances des prisonniers ou déserteurs. Le 27 de Juin, 3 vaisseaux de guerre s'avancèrent jusques à la vue de Québec à six heures du matin. Ils y mouillèrent pour faciliter l'opération d'une frégate qui vint sonder le long de l'Isle d'Orléans, après quoi ils disparurent tous les trois, et le vent du Nord Est ayant fraichi considérablement l'après midi, quelques bâtiments ennemis de transport furent jettés à la côte. Le même jour on vit du village de Beaumont 120 ou 130 voiles, le long de l'Isle d'Orléans, mais dans ce nombre il y avoit peu de vaisseaux de guerre et quelques frégates

seulement, pour faciliter la descente qui se fit à midi sur la dite Isle. Les ennemis se formèrent en bon ordre et furent camper sur les hauteurs de St. Laurent au nombre de huit mille hommes, selon ce qu'en a pu juger M. de Courtemanche qui fut forcé de traverser à Beaupré pour se retirer, ne pouvant faire tête à telles forces avec son petit détachement. Il étoit question de brûler cette flotte s'il étoit possible, et on l'essaya pendant la nuit du 28 au 29, en envoyant sur elle six brûlots qui ne firent aucun bon effet; les uns furent poussés hors du fil du courant et furent s'échouer; les autres s'enflammèrent trop tôt et brûlèrent même à la vue de Québec. On y perdit dans les flammes un nommé Dubois, capitaine d'un de ces brûlots et son second; un seul de ces bâtiments approcha la flotte dont les chaloupes armées le détournèrent, quoiqu'en feu. On y auroit supplée tout de suite par les cajeux, si le gros vent de Nord Est qui avoit soufflé ne les eût jetté à la côte auprès du Sault Montmorency où ils étoient échoués.

Le 30, nous apprimes que les ennemis avoient mis à terre à Beaumont, paroisse audessous de la Pointe de Levy, qu'ils y avoient tué un homme et fait un ou deux prisonniers, et que l'officier et les habitans qui étoient encore dans cette paroisse avoient été obligés de se retirer avec précipitation dans les bois. On sut aussi dans la même matinée que les ennemis s'avançoient par terre à la Pointe de Levy même. Ils y avoient fait mouiller 15 vaisseaux pour faciliter une autre descente qu'ils exécutèrent dès l'après-midi. Alors le Sieur Charest, habitant et capitaine de Milice, demanda à M. le Marquis de Vaudreuil la permission de passer sur cette Pointe dont il est le Seigneur, avec quelques habitans pour s'opposer aux opérations de l'ennemi. Il partit sur les deux heures après midi avec 15 hommes, qui furent joints par d'autres habitans de la Pointe sur laquelle les Anglois avoient déjà rassemblé 1,500 hommes autour de l'Eglise. Le Sieur Charest en avoit alors 60 qui fusillèrent jusqu'au soir et tuèrent 40 ou 50 hommes aux Anglois sans en avoir un seul de blessé. Sur les 4 heures M. le Marquis de Vaudreuil lui envoya des sauvages qu'il ne fut pas possible de réunir à cette partie. Ils se dispersèrent dans les bois et firent un prisonnier qui annonça pour la nuit suivante une descente générale, ce qui détermina à ne plus

envoyer de monde à la Pointe de Levy et à rappeler le Sieur Charest qui rentra à Québec à dix heures du soir et laissa après lui quelques traîneurs qui fusillèrent encore les ennemis toute la nuit.

Dans l'idée où l'on étoit que les Anglois feroient la descente générale à Beauport et que c'étoit là où devoit se décider le sort de la Colonie, Mrs. les Marquis de Vaudreuil et de Montcalm et Mr. Bigot, Intendant, se retirèrent dès le soir avec les principaux officiers de la guerre et autres, au camp qu'on avait formé à Beauport. Le commandement de la ville fut laissé à Mr. de Ramezay, lieutenant de Roy, avec une garnison de 1,500 hommes des troupes, des Milices et des équipages des navires destinés pour servir les batteries.

Le camp de Beauport fut établi à un quart de lieu audessus du Sault de Montmorency et Mr. de Levis, Maréchal de camp, y commandoit. Le quartier général étoit assis à la Canardière d'où Mrs. les Marquis de Vaudreuil et de Montcalm faisoient passer leurs ordres à tous les postes.

Le 1er Juillet Mr. de Léry arriva à Québec où il pénétra par les bois. Il avait descendu le chemin d'Arlaca un peu audessus de la Pointe Levy. A 10 heures, deux frégates s'avancèrent dans le bassin, elles y mouillèrent et canonnèrent avec des carcassières qui s'étoient approchées pour les en chasser.

On renvoya le même jour le Sieur Charest à la Pointe de Levy pour s'assurer si les Anglais y avoient débarqué de l'artillerie, mais il ne put approcher assez près du camp pour le vérifier. Le 2, le même officier de Milice fut encore à cette Pointe à 4 heures du matin, il en revint à midi, et dit que le camp des ennemis occupoit neuf arpents de terre en largeur audessous de l'Eglise sur 12 de profondeur, et qu'il n'y avoit encore point vu d'artillerie quoiqu'il s'en fut approché de très près. On rapporta le même jour un placard que le général Wolfe avoit fait afficher à la porte de l'Eglise de Beaumont; il sera joint à la fin de cette relation. L'après-midi de cette journée, il parut sur les hauteurs qui prolongent la côte de face au chateau de Québec un détachement ennemi d'environ 600 hommes sur lequel on tira le canon de la ville, et sur les 7 heures du soir cette troupe défila au camp que les Anglois avoient formé près de l'Eglise de la Pointe de Levy.

La vue de ce camp et les canons montés qu'on y découvroit déjà de la côte de Beauport, causa une telle sensation parmi les habitans Canadiens dont la bravoure est si connue qu'ils s'ameutèrent en grand nombre le 3 et furent demander à Mr. le Marquis de Vaudreuil la permission de passer 4 ou 5 mille hommes à la côte du sud pour attaquer le camp des Anglois, mais cette manoeuvre fut improuvéé par Mr. le marquis de Montcalm qui s'étoit chargé vis-à-vis du Gouverneur Général de la défense du Canada du côté de Québec.

Le 4, Mr. de Niverville, officier de la Colonie, fut détaché pour aller camper à Sillery à une lieue audessus de Québec avec environ 200 Canadiens et sauvages et à midi les ennemis envoyèrent une chaloupe avec pavillon blanc porter une lettre à Mr. le Marquis de Vaudreuil par laquelle l'amirol lui demandoit des nouvelles des trois Anglois pris sur 'Isle aux Coudres et le prévenoit qu'il lui renverroit quelques femmes Acadiennes priss dans le fleuve. M. le Mercier fut chargé de porter a réponse, et le lendemain les Acadiennes furent renvoyées. Elles rapportèrent que les ennemis avoient débarqué des mortiers à la Pointe de Levy qu'ils n'avoient que 10,000 hommes de débarquement. On les voyait tous les jours se promener avec assurance autour des habitations de la Pointe Levy, quoique les habitans retirés dans les bois les harcelaient continuellement et qu'ils en tuoient chaque jour quelques uns dès qu'ils s'écartoient du détachement.

Le 6, au matin, une berge vint sonder dans le Chenal du Nord de l'Isle d'Orléans vis-à-vis le camp occupé par M. de Levis qui en avoit pris le commandement depuis qu'il étoit descendu de Montréal. Ce général détacha quelques canots sauvages qui la poursuivirent jusqu'à l'Isle d'Orléans où ils forcèrent 200 Montagnards Ecossais de se replier après avoir perdu 10 hommes. y laissèrent aussi 2 des leurs et se rembarquèrent dans leurs canots après avoir tué un Anglois qu'ils avoient pris parcequ'ils étoient vivement pressés par un gros détachement venu au secours des Montagnards, de façon que deux de ces sauvages n'ayant pas pu se rembarquer aussitôt que les autres, ils se jettèrent à la nage et se rendirent au camp.

La batterie flottante qu'on avoit mouillée vis-à-vis, tira sur les 5 heures du soir quelques coups de canon sur la frégatte qui s'étoit

avancée dans le bassin et qui fut soutenue du feu des vaisseaux, mais ils ne firent pas grand mal à cette batterie de laquelle six chaloupes carcassières et canots de la façon de M. de Fiedmont s'approchèrent pour continuer à canonner les frégattes, mais ils furent vivement servis du canon des vaisseaux, et quoique les vaisseaux anglois ont prétendu n'avoir point souffert de notre feu, les frégattes se retirèrent un peu plus du côté de l'Isle d'Orléans.

La nuit suivante un François prisonnier se sauva à la nage des vaisseaux, et fit à peu près le même rapport que les Acadiennes, à l'exception qu'il annonça que les Anglois attendoient un secours de 6,000 hommes, au défaut duquel ils projettoient de substituer 4,000 matelots, et qu'ils étoient résolus d'attaquer sous 3 jours. Le 8, les ennemis établirent des batteries à la côte du sud de face à celle du chateau de Québec et travaillèrent en même temps à une redoute pour se couvrir un peu audessus. On tira des bombes et du canon sur ces travailleurs qui en parurent maltraités, mais ils n'abandonnèrent point leurs travaux, et dans le même tems et pendant plusieurs heures les vaisseaux canonnèrent beaucoup le camp de M. de Levis. Les galiottes bombardèrent aussi cette partie et sur les quatre heures du soir 30 berges ou chaloupes se portèrent sur des vaisseaux mouillés assez près de terre à L'Ange Gardien ce qui fit présumer que ce lieu avoit été choisi pour une descente. Les galiottes recommencèrent à bombarder à 8 heures du soir jusques au lendemain. Elles jettèrent plusieurs bombes dans le camp, il n'y eut cependant qu'un seul homme blessé très légèrement.

Le 9, M. de Levis fit lever son camp et se retira dans les retranchemens audessous, près de la grève.

L'après midi les ennemis continuèrent à bombarder pour couvrir une descente faite à L'Ange Gardien, et plus bas. On s'étoit aperçu à la pointe de ce jour que leurs camps avoient beaucoup diminué sur la Pointe Levy et sur l'Isle d'Orléans, ce qui donnoit lieu de craindre qu'ils eussent fait une descente considérable à la côte de Beaupré. On détacha pour s'en éclairer une centaine de Canadiens et sauvages qui s'avancèrent audessous du Sault de Montmorency ; il y furent surpris par une avant garde des ennemis soutenue par une chaloupe considérable sur laquelle les sauvages firent imprudemment plusieurs décharges. Ils ont prétendu avoir

tué 150 hommes, et qu'ils n'en ont eu que 15 tués ou blessés. Deux Canadiens et l'interprête de ces sauvages y périrent. Les ennemis avoient déjà placé environ cinq mille hommes sur les hauteurs de L'Ange Gardien, assez près du Sault de Montmorency avec 2 pièces de canon.

On fit l'après midi de ce même jour transporter un mortier à Beauport, et on bombarda les vaisseaux qui furent obligés de se haller hors de portée.

Le 10, les batteries de la ville réunirent leurs feux sur les travailleurs employés à la Côte de Lauzon et aux batteries entamées le 8 par les Anglois. On leur jetta aussi des bombes qui parurent bien dirigées et tombèrent parmi eux. Il leur déserta un homme ce jour là qui traversa à Québec et qui rapporta que le soir, ou au plus tard le lendemain matin, il y auroit 6 mortiers de 14 pouces et 8 canons de 32 livres prêts à tirer sur la ville, qu'il étoit descendu à Beaupré de 6 à 6,500 hommes, qu'il ne restoit au camp de la Pointe Levy et aux batteries dépendantes qu'environ 1,000 hommes et enfin que les officiers répandoient dans l'armée qu'on n'avoit perdu que 45 hommes dans l'affaire de la veille près du Sault de Montmorency; néanmoins les sauvages rapportèrent le lendemain 60 chevelures levées pendant cette action.

Le 11, un second prisonnier françois s'échappa de l'armée angloise. Il étoit parti depuis cinq jours de l'Isle d'Orléans. On apprit par les déserteurs que leur camp des hauteurs de L'Ange Gardien se fortifiait d'hommes et de batteries.

On vit toute cette journée transporter de l'artillerie à celle qui devoit battre la ville en face, on tira des bombes et du canon sur les charrois et sur les travailleurs. Ils durent certainement perdre beaucoup de monde ce jour là, et on a su depuis par un prisonnier qu'une seule bombe avoit tué 17 hommes. Les Canadiens toujours pleins d'ardeur et inquiets de voir les progrès des travaux des ennemis, firent de nouvelles représentations à M. le Marquis de Vaudreuil pour les laisser former un gros détachement, avec lequel ils se proposaient de passer à la Pointe de Levy pour aller détruire les ouvrages des ennemis. M. le général qui connoit l'intrépité des habitans y consentit, nonobstant les représentations qui lui venoient d'ailleurs et promit de faire sortir ce détachement sous les ordres de M. Dumas, major des troupes de la Colonie.

Pendant la nuit du 11 au 12, quatre sauvages Sauteurs de nation, pénétèrent jusqu'au camp des ennemis à L'Ange Gardien et y tuèrent deux hommes, mais l'un d'eux fut blessé, cela occasionna quelques mouvemens dans l'avant garde des Anglois qui s'approcha un peu de celle qu'on avoit placée sur la côte auprès du Sault de Montmorency pour garder le passage sous le commandement de M. de Repentigny, capitaine des troupes de la Colonie; il fit alors un feu qui les arrêta, il leur tua 60 hommes et ne perdit que deux Canadiens. Le 12, M. Dumas qui commandoit le détachement destiné à passer à la Pointe de Levy, le conduisit au Cap Rouge audessus de Québec, pour être à portée de traverser le soir à la côte sud et de surprendre les ennemis le lendemain à la pointe du jour. Ce détachement étoit composé de 150 hommes de troupes de terre commandés par M. Dugla, capitaine au Régiment de Languedoc, de quelques soldats de la Colonie, d'environ 300 Canadiens tirés du camp de Beauport, et d'une grande partie des milices de la ville qui s'offrirent de bonne volonté, de façon que M. Dumas partit avec près de 1,200 hommes. Il en auroit eu un plus grand nombre, si on avoit voulu laisser sortir tous ceux qui le demandoient instamment, il y eut même des magistrats qui s'y offrirent avec empressement.

On vit ce même jour les Anglois travailler à un retranchement sur les hauteurs de la Pointe Levy, mais on ne les découvroit que de dessus la hauteur de la citadelle détruite, parceque le bois les couvroit à la ville.

Quelques vaisseaux ayant voulu se rapprocher dans le bessin sur les 4 heures du soir, les chaloupes carcassières furent les canonner. Les vaisseaux leur ripostèrent et tout ce feu n'occasionna aucun événement intéressant. A neuf heures, les Anglois démasquèrent les batteries de canons et de mortiers qu'ils avoient dressés contre la ville à la côte du sud, elles joignoient leurs feux à celui des galiottes et pendant cette première nuit, la ville reçut plus de 200 bombes qui y firent des dommages considérables. M. Dumas ramena le 13 le détachement qu'il avoit conduit à la côte du sud, parceque dans l'obscurité de la nuit précédente, il y eut des méprises commises par les sentinelles qui conduisirent dans de si grandes erreurs, que les Canadiens tirèrent trop précipitamment et s'étant fait découvrir, il ne put exécuter son projet.

Les Anglois firent le 14, plusieurs décharges d'artillerie de leur camp de L'Ange Gardien sur celui de M. de Levis, et à 5 heures du soir ils recommencèrent le bombardement qui s'étoit ralenti depuis le 13 au matin, et il a toujours continué depuis avec une très grande vigueur jusqu'au 17 septembre.

Le même jour dans la matinée quatre chaloupes carcassières s'avancèrent sur des transports de troupes et de munitions qui portoient des vaisseaux pour le camp de L'Ange Gardien, mais 15 berges les attaquèrent et ils furent obligés de se retirer. Les carcassières furent à leur tour forcés à la même manoeuvre par le feu des vaisseaux et du camp.

Le 16 au midi, une carcasse mit le feu dans une maison de la côte qui conduit de la basse à la haute ville, et il y eut neuf maisons brûlées dans ce premier incendie.

Le 17, quelques sauvages avec trois Canadiens qui s'étoient avancés près des ennemis à L'Ange Gardien, engagèrent 100 Anglois dans une embuscade, en ne faisant approcher du camp que les trois Canadiens seulement qui feignaient de fuir; ceux-ci s'engagèrent avec le petit détachement ennemi qu'ils virent sortir, et les sauvages les voyant à portée firent une décharge complette tuèrent plusieurs Anglois et en firent trois prisonniers.

M. de Levis fut terriblement échauffé cette nuit par les bombes et les batteries établies sur le bord du Sault de Montmorency. Il n'eut cependant que 58 hommes tués. Un vaisseau de guerre avec trois navires et deux bateaux passèrent le 18 pendant la nuit devant la ville et furent mouiller à une demi lieue audessus. Ils envoyèrent ensuite mettre le feu à un brûlot qui étoit dans l'anse des Foulons et tâchaient de rompre à coup de canon les cajeux qu'on avait remorqués dans cette anse et échoués sur la grève, mais ils n'y réussirent pas. M. Dumas partit aussitôt avec 500 hommes pour s'opposer à la descente qu'il y avoit à craindre de ce côté là. On renforça ce détachement le lendemain et le surlendemain. La plus grande partie de la cavalrie s'y porta aussi; enfin on y rassembla environ 900 hommes. M. Dumas les partagea par pelotons depuis Québec jusqu'au Cap Rouge dans toutes les anses où on put débarquer.

Le 19, M. de Boishébert, capitaine de la Colonie, qui ramenoit 100 hommes de l'Acaadie, rapporta qu'il y avoit encore 30 bâti-

mens dans le fleuve, et depuis ce jour on ne put plus être informé des secours qui venoient aux ennemis, mais ils ont avoué depuis, que pendant le cours de la campagne, ils avoient fait entrer dans le fleuve 300 bâtiments dont 22 gros vaisseaux de guerre, plusieurs frégattes et 4 galiottes à bombes.

Le même jour on transporta à Samos à ½ de lieue de la ville un mortier et quelques canons de 18. On y établit des batteries qui tirèrent avant la nuit sur le vaisseau de guerre qui étoit venu mouiller par le travers de l'anse au Foulon et on l'obligea de se haler au large.

Le 21, au point du jour, les Anglois descendirent 400 hommes à la Pointe aux Trembles, à 7 lieues audessus de Québec, qui y parcoururent les maisons où ils firent prisonnières environ 200 femmes dont la majeure partie étoit venue de Québec y chercher une retraite. Ils y trouvèrent aussi quelques hommes; ils ont dit depuis que l'objet de cette descente étoit de prendre des connaissances de la situation réelle du Canada, soit par les papiers des habitants, ou en interceptant quelques lettres, mais le feu que quelques sauvages avoient faits sur eux, les avoit déterminés à s'assurer des femmes. Ils les ont au surplus traitées avec politesse et les renvoyèrent le lendemain à Québec dans un parlementaire. On perdit cependant deux Canadiens dans cette descente, deux autres furent blessés et on a ignoré combien il y eut d'Anglois tués, ils n'ont avoué que trois blessés dont un capitaine de grenadiers.

Pendant la nuit du 22, le bombardement fut très vif et une carcasse mit le feu dans les environs de la cathédrale qui fut consumée avec 16 maisons particulières.

Un parlementaire apporta le 23 quelques effets appartenant aux dames prises à la Pointe aux Trembles et deux frégattes tentèrent à la pointe du jour de passer vis-à-vis de la ville, mais le feu des batteries les fit revirer et retourner à leur mouillage.

Le 25, les vaisseaux mouillés audessus de Québec envoyèrent des berges attaquer les chaloupes carcassières, qu'on avoit placées le long de la côte de ce côté. Elles en prirent deux que les équipages avoient abandonnées et les autres furent sauvées par l'intrépidité de 15 Canadiens qui les dégagèrent par le feu de leur mousqueterie, et tuèrent 7 hommes aux Anglois.

Le 26 au matin, une patrouille des ennemis s'approcha du Sault de Montmorency. Elle fut attaquée par M. de Repentigny à la tête de 200 hommes pendant que les sauvages cherchoient à la harceler, mais une colonne entière vint au secours de cette patrouille, les contourna et les enveloppa eux-mêmes. Cependant M. de Repentigny fit la retraite en très bon ordre. Il n'eut que 12 hommes tués ou blessés et les sauvages assurèrent que les ennemis avoient perdu plus de 140 hommes. Le même jour le Sieur Lesris, officier de Milice qui avoit été faire la découverte du côté de la Pointe de Levy rencontra un détachement de 7 Anglois. Il en tua 4 et fit les trois autres prisonniers, quoiqu'il fut lui-même blessé considérabelement et il n'eut qu'un homme tué.

Ces prisonniers apprirent que les Anglois avoient pénétré à St. Henry, l'une des paroisses des concessions de la Pointe Levy; qu'il y avoient pris le curé de cette Pointe qui s'y étoit retiré, 54 hommes en état de porter les armes, 64 femmes et 169 enfans qu'ils y avoient tous fait passer sur un vaisseau après avoir enlevé une grande quantité de bestiaux.

Pendant la nuit du 27, le Sieur Courval, Canadien qui a donné les années dernières des preuves de valeur et qui commandoit un des navires du convoi du Sieur Kanon, conduisit 72 cajeux, chargés d'artifices sur la flotte ennemie; il s'acquitta en brave homme de cette commission, mais le succès ne répondit point à son zèle, quoiqu'il n'ait mis feu aux cajeux qu'à portée du fusil du premier vaisseau, car il n'y eut que trois bâtiments de transport brûlés. Les berges ayant adroitement accroché des cajeux et le Sieur Courval vivement poursuivi, ne dut son salut qu'au secours que lui portèrent les chaloupes carcassières. Le Sieur Charest qui avoit passé quelques jours auparavant sur la Pointe de Levy en rapporta le 29 un nouveau placard que le général Wolfe avoit fait afficher à la porte de l'Eglise de St. Henri. Il sera rapporté à la fin de cette relation. Il tendoit à intimider les habitans et les menaçoit des calamités qu'ils n'ont que trop éprouvées depuis; car jusqu'au jour que Québec a capitulé les ennemis se sont attachés à ruiner la campagne des environs et ils ont chaque jour brûlé maisons ou granges à la côte de Beaupré et dans les environs, et sur l'Isle d'Orléans et à la côte du sud. Les ravages qu'ils ont faits dans les campagnes sont immenses; mais il est singulier que

portant partout le feu et la destruction, ils n'ayent presque rien ménagé que les Eglises de ces campagnes.

Le 31, à dix heures du matin, deux vaisseaux de guerre vinrent échouer à pleine voile audessus du camp de M. de Levis, ils le canonnèrent très vivement pendant 50 bouches à feu placées le long du Sault de Montmorency les foudroyoient aussi. Nous n'eûmes cependant que 30 hommes tués ou blessés du canon, des boulets ou des perdreaux. Les ennemis vouloient à la faveur de ce feu favoriser une descente nouvelle pour laquelle ils avoient une quantité de berges et des bateaux le long de leurs navires. Ils s'en détachèrent sur les 5 heures du soir et s'avancèrent aux deux vaisseaux qui s'étoient échoués le matin et débarquèrent 2,000 hommes qui marchèrent tout de suite en bataille au camp de M. de Levis. Dans le même instant un autre corps de 5,000 traversoit à gué le Sault de Montmorency au bas de sa chûte. Le premier peloton gagna la lère de nos redoutes audessous des retranchements de M. de Levis qui faisoit des dispositions pour les arrêter, lorsque M. le Marquis de Montcalm lui ordonna de laisser les ennemis s'engager, afin disiat-il d'en détruire d'avantage. L'ardeur de frapper les emporta. Les Canadiens ne purent atteindre que les premiers rangs. Les milices de Montréal surtout s'avancèrent en même temps qu'ils en demandoient la permission et sous les ordres de M. de Levis chargèrent cette troupe avec tant de valeur qu'elle se retira précipitamment et batit la retraite; une partie se rembarqua dans les berges et l'autre joignit le deuvième peloton de 5,000 hommes qui étoit demeuré en bataille et spectateur de l'action dans la traverse du Sault de Montmorency d'où il se retira au camp. Les épuipages des vaisseaux échoués y mirent le feu et retourn,rent à la flotte dans leurs chaloupes.

On a cu que les Anglois eurent ce jour là 700 hommes tués ou blessés. Ils les enlevèrent tous, à l'exception de 68 morts qui furent abandonnés au pied de la redoute, avec quelques blessés qu'on fit porter à l'Hôpital Général; parmi ces derniers, il se trouva un capitaine du Régiment Royal Américain qui mourut de ses blessures quelques jours après. Le 1er Août, M. le Marquis de Montcalm envoya du monde visiter les carcasses des vaisseaux brûlés. On y trouva de l'artillerie en bon état et on

enleva une partie des ustensiles de toutes espèces propres à travailler à des retranchemens.

Le 2 il y eut une suspension d'armes de quelques heures, pour demander les hardes du capitaine du Royal Americain qui était prisonnier.

Les Anglois en demandèrent une autre le 4 pour envoyer ces effets, et le 5 il y eut une 3e pour faire passer les réponses de M. le Marquis de Vaudreuil à deux lettres qu'il avoit reçues de la part de l'amiral Saunders et du général Wolfe; celle du premier étoit très polie, mais le général des troupes s'étendoit durement sur de prétendues cruautés exercés par les sauvages, et il le pressoit vivement pour ne pas employer ces barbares, disoit-il, dans la guerre actuelle. Beaucoup d'Anglois profitèrent de ces instants pour se rendre à Québec, et quelques François passèrent chez les ennemis.

Il y eut pendant la nuit du 6, une alerte dans la ville à l'occasion de quelques berges que les sentinelles avoient vu défiler, et cela fut confirmé vers midi par un courrier venant du Cap Rouge qui rapporta, qu'il y en avoit beaucoup à une lieue et demie au dessus de Québec bordant la côte du sud. Ce mouvement détermina à envoyer du secours aux gardes établies dans cette partie qu'on avoit diminuées depuis le retour de M. Dumas qui fut remplacé par M. de Bougainville.

On fut informé le sept, que les vaisseaux qui avoient passé devant la ville étoient montés avec plusieurs berges jusques vis-à-vis de la Pointe aux Trembles.

A *La suite ne se trouve pas.*)

CAMPAGNE DU CANADA,

DEPUIS LE 1ER JUIN JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE, 1759.

DURANT tout l'hyver sécurité parfaite en Canada pour Québec, sur les dangers du fleuve St. Laurent, malgré les avis de tous côtés.

Le 20 de May, nouvelle à Québec d'une escadre angloise en rivière, allarme générale, ordre aux habitans de déserter leurs maisons depuis Québec juequ'à St. Barnabé, aux femmes de se retirer dans les bois, aux hommes d'accourir à la capitale.

Le 30 de May, Mrs. de Vaudreuil, de Montcalm et de Lévis avec cinq bataillons et toutes les milices de la Colonie réunis à Québec, qui joint aux matelots et habitans de la ville composoient environ 15,000 hommes. Dès le 1er de May, M. de Bourlamaque avec trois bataillons et des milices étoient marchés à Carillon, avec ordre de faire sauter ce fort et celui de St. Frédéric à l'approche de l'armée angloise ; de se retirer à l'Isle aux Noix vers St. Jean, et de s'y retrancher, ce qui fut exécuté les premiers jours d'Août.

Dans le même temps, on avoit envoyé des piquets et des milices à Niagara avec M. Pouchot qui devoit prendre le commandement de ce fort ; vers le milieu de Juillet, il fut assiégé et pris par les Anglois qui avoient déjà battu le secours amené par M. de Lignery. Le général anglois y fut tué.

Pendant tout le mois de Juin, la flotte angloise arriva successivement avec les troupes de débarquement qui prirent poste à l'Isle aux Coudres, à l'Isle d'Orléans et à la Pointe de Lévy, sans obstacles, quoiqu'on eût envoyé dans tous ces lieux-là des sauvages et des Canadiens pour les harceler, mais qui en revinrent toujours sans tirer un seul coup de fusil.

Pendant le même mois on tint à Québec Conseils sur Conseils. Il fut résolu d'armer 8 navires en brûlots, de construire des chaloupes canonnières; ces dernières furent de quelqu'avantage.

Dans le même tems encore on résolut de camper toute l'armée à Beauport, de fortifier la côte par des redoutes et des retranchemens et d'abandonner la défense de la ville aux matelots, pour servir l'artillerie, consistant en plus de 200 pièces de canon, et aux bourgeois formés en compagnie pour monter les gardes.

La nuit du 10 au 11 Juillet, l'armée angloise que l'on voyoit, avoit campé partie dans l'Isle d'Orléans, partie à la Pointe de Lévy, débarquèrent audela du Sault de Montmorency, y fortifièrent un camp avec plusieurs redoutes, y mirent 50 canons et plusieurs mortiers, avec lesquels ils tirèrent nuit et jour sur l'aile gauches de notre armée dont ils firent rouler le camp, et où on ne mit plus que de grandes gardes.

La nuit du 12 au 13, ils démasquèrent à la Pointe Lévy une batterie, et quelques jours après plusieurs autres gros canons et de mortiers qui n'ont cessé de tirer, nuit et jour, sur la ville jusqu'au jour de la capitulation, c'est à dire: pendant 64 jours.

Le mois de Juillet ne fut qu'un feu continuel des batteries de l'ennemy sur notre camp et sur la ville, et il y eut plusieurs incendies à différentes fois qui consumèrent près de 200 maisons.

Le 31 Juillet, l'ennemy fit placer deux vaisseaux, vis-à-vis du Sault, qui canonnèrent depuis midy jusqu'à 4 heures que l'ennemy formé en colonnes, attaqua nos redoutes, emporta la première, mais la seconde qui dominoit, le fit retirer avec perte de 4 à 500 hommes et leur général blessé.

Pendant ce temps là, et dans le mois d'Août, l'ennemy à la faveur de la nuit fit remonter audessus de Québec, à différentes fois jusqu'à vingt vaisseaux de toute grandeur, ce qui divisa nos forces par la crainte d'un débarquement audessus de Québec, à la faveur de ces vaisseaux. Il alla brûler à Déchambeau, à 14 lieues au-dessus de Québec, les équipages des troupes et rendit très difficiles l'arrivée des vivres qui venoient de Montréal. Tous les vaisseaux marchands et les frégattes du Roy étoient remontés 3 lieues plus loin. M. de Vauclain, capitaine de brûlots qui les commandoit offrit des projets très utiles qui ne furent point écoutés. Il n'avoit pas même eu la conduite des brûlots. Les vivres commencèrent à manquer,

on alloit être vaincu par la famine. On invita tous ceux qui avoient de l'argent endelle (*sic*) à le donner pour des lettres de change à vue sur les banquiers de M. l'Intendant, avec lesquelles on trouva du bled chez les habitants. On ne manqua jamais de boeuf, l'ennemy en eut des nôtres à discrétion, mais c'est que les habitans ne pouvoient les cacher comme leur bled.

Le premier de septembre, les Anglois mirent le feu à toutes les habitations au delà de Montmorency et sur l'Isle d'Orléans, et brûlèrent en même tems leur camp qu'ils évacuèrent le trois, et firent repasser leur armée à la Pointe de Lévy; on auroit cru qu'ils se préparoient à repartir, mais la nuit du 8 au 9, ils firent passer encore des vaisseaux audessus de Québec et embarquèrent de jour 3 ou 4,000 hommes. M. de Bougainville qui couvroit cette côte fut renforcé de l'élite des troupes, et avoit près de 4,000 hommes depuis Québec jusqu'au Cap Rouge (trois lieues) ; on se rassuroit sur la nature du rivage très élevé, escarpé et boisé. On crut que le dessin de l'ennemi étoit d'aller dévaster les côtes avant de faire sa retraite au pied du rampart, dans un endroit appelé l'Anse des Mères; la côte étoit dépouillée de bois, mais paroissoit si difficile et si haute qu'on avoit cru inutile d'y faire une redoute, et qu'on n'y mettoit qu'une garde de 30 ou 40 hommes seulement, pour être avertis.

Ce fut dans ce lieu que l'ennemi, le 13, à quatre heures du matin débarqua, surprit la garde endormie, gagna la hauteur au nombre de plus de 4,000 et y fut formé en bataille avant huit heures. Tout le camp de Beauport y fut rendu à cette heure là. M. le Marquis de Montcalm forma trois colonnes, attaqua, et le sort de Québec fut décidé à 9 heures. Du côté de l'ennemy, le général fut tué, son second blessé dangereusement; du nôtre le second général tué sur la place et M. le Marquis de Montcalm blessé mortellement à ne vivre que 12 heures. Ce malheur attira une fuite et une désertion générale, personne ne voulut plus reconnoitre d'autorité et de commandant. M. le Marquis de Vaudreuil, entrainé par le torrent, n'attendoit que la nuit pour se retirer, abandonnant tous les bagages et la ville avec trois jours de vivres seulement.

La perte de notre part fut de 5 ou 600 tués ou blessés, à peu

près autant du côté des Anglois. La ville capitula le 17 Septembre, et la garnison non prisonnière, eut tous les honneurs de la guerre.

LETTRE de M. Bernier à M. le Duc de Belle Isle, à Québec, le 19 Septembre, 1759.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser cy-inclu, le triplicata de mes dépêches du printemps, qu'il n'a pas été possible de faire passer plutôt, par l'interruption de toute communication entre ce pays et la France. Je souhaite qu'elles puissent vous prouver mon exactitude et mon zèle pour le service. Elles vous peindront notre situation d'alors, mais tout a encore changé de face malheureusement, depuis ce temps là. Elle vous sera assez connue par tant d'autres endroits, sans que j'entre dans ce détail dans celle que j'ai l'honneur de vous écrire aujourd'huy.

Le précis historique de notre campagne, heureuse dans les commencements et déplorable dans ses suites, est tout ce que me permet de faire la brièveté du tems, et le travail immense où l'on peu être, dans une ville prise inopinément et dont la garnison doit être embarquée dans les vingt-quatre heures de sa capitulation; ce que la prudence ne me permet peut-être pas d'écrire; M. le Chevalier de Bernetz, et beaucoup d'autres officiers qui repassent en France, pourront vous en instruire.

Il ne m'est pas possible de vous donner, dans ce moment, la situation présente des troupes de terre; elles sont plus afoiblies par ce qui est tombé au pouvoir de l'ennemy, que parce qu'elles ont pu souffrir par les maladies.

Au reste, je ne puis trop me louer des facilités que j'ay trouvées avec Mrs. les Généraux Anglois, dans les fonctions de ma charge et surtout relativement au dernier traité de cartel.

Par la suite, lorsque le cahos dans lequel nous sommes sera dissipé, j'auray l'honneur de vous rendre un compte exact de tout ce qui aura eu rapport à mon ministère.

Je joins ici un état des tués et blessés dans la journée du 13,

aussi exact qu'il m'a été possible de me le procurer, n'ayant eu aucune communication avec notre armée, nous laissant encore ignorer ce qui restoit de son côté.

J'ay arrêté la revue des troupes de terre prises dans la ville, consistant en cinq piquets, et faisant en tout 17 officiers et 174 soldats, où j'ay spécifié les dernières revues que j'ay arrêtées à leurs corps respectifs, et d'après quoy ils pourront être payés en France de leurs appointements. J'en ay remis un état à M. le Chev. de Bernetz, le tems ne me permettant pas d'en faire plusieurs copies que j'enverray par la suite.

M. le Chevalier de Bernetz qui s'est distingué dans la défense de la place, et sur qui le plus grand fardeau a roulé par la maladie du commandant titulaire, vous dira, Monseigneur, mieux que je ne pourrois l'écrire, la situation où il nous a laissés.

M. Marcel, aide de camp de M. le Marquis de Montcalm, honoré de la confiance de son général, sera très capable de suppléer à ce que le premier pourroit omettre.

J'ai l'honneur d'|tre avec un profond respect,

Monseigneur,

BERNIER.

P. S. Ayant pû avoir à tems une copie de la revue que j'ai faite aux troupes de terre qui se sont embarquées, j'ai l'honneur de vous l'adresser, indépendamment de celle remise à M. de Brnetz pour servir au débarquement des dites troupes.

Votre très humble et très-obéissant serviteur,

BERNIER.

M. de Vaudreuil au ministre.---Du quartier général à St. Augustin, à 4 lieues de Québec, le 21 Sept. 1759.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la nuit du 12 au 13

de ce mois, le général Wolfe ayant fait le débarquement de son armée à l'Anse des Mères, s'empara des hauteurs derrière Québec. M. le Marquis de Montcalm, qui en fut le premier informé, jugea, sans doute, que ce n'étoit qu'un détachement. Ce Général emporté par son zèle et sa grande vivacité, fit marcher les piquets des différens corps, partie des bataillons, des Canadiens, et avança lui-même sans me faire part de ses dispositions.

Aussitôt que je sus ce mouvement, Monseigneur, je craignis qu'on n'engageât l'action avant la réunion du corps que commandoit M. de Bougainville, composé de l'élite de nos troupes; je fis avancer le reste de nos forces à l'exception des postes de la ligne de Beauport, je partis de suite pour me mettre à la tête de l'armée.

M. le Marquis de Montcalm attaqua malheureusement avant que je l'eusse joint; il vit sa défaite dans le même moment, et le désordre si grand dans les troupes que forcé de se retirer, lui-même y fut blessé mortellement.

Lorsque j'arrivai, Monseigneur, au champ de bataille, la fuite était si générale que je ne pus arrêter le soldat. Je ralliai environ 1,000 Canadiens, qui par leur bonne contenance, arrêtèrent l'ennemi dans sa poursuite.

M. de Ramezay, qui commandoit à Québec, rendit la place le 18 de ce mois, aux conditions portées par la capitulation dont copie est ci-jointe. Je m'attendois à une plus longue résistance ayant pris les mesures les plus justes pour faire entrer dans cette ville des vivres et des forces. M. de Ramezay en étoit instruit.

J'avois rappelé M. le Chevalier de Lévis après la blessure de M. le Marquis de Montcalm, et aussitôt son arrivée, le marchai avec l'armée dans la confiance de dégager Québec.

J'espère Monseigneur, que vous voudrez bien témoigner au Roi la vive douleur que j'ai ressentie de cet événement, dans un moment si inattendu. Je vous supplie d'assurer Sa Majesté que j'ai pris les mesures les plus justes, non seulement pour conserver ses possessions, mais encore pour réparer nos pertes, si les circonstances le permettent.

M. le Chevalier de Lévis réunit les qualités d'un excellent général; je me conseillerai avec lui sur tous les cas.

Je remts à un autre tems, Monseigneur, à vous faire des détails sur notre position.

Je suis avec un très-profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très Obéissant Serviteur,

VAUDREUIL.

---

18 Septembre, 1759.

Articles de Capitulation demandés par M. de Ramezay, Lieutenant pour le Roy, commandant la haute et basse ville de Québec, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, à S. Ex. M. le Général des troupes de Sa Majesté Britannique.	La Capitulation demandée d'autre part a été accordée par S. Ex. Général Townshend, brigadier des armées de Sa Majesté Britannique, de la manière et aux conditions exprimées ci-dessous.
ART. 1ER.	1
M. de Ramezay demande les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit ramenée à l'armée en sureté par le chemin le plus court, avec armes, bagages, six pièces de canon de fonte, deux mortiers ou obusiers et douze coups à tirer par pièce.	La garnison de la ville composée des troupes de terre, de marine et matelots sortiront de la ville avec armes et bagages, tambours battans, mèche allumée, avec deux pièces de canon de France, et douze coups à tirer pour chaque pièce ,et sera embarquée le plus commodément qu'il sera possible pour être mise en France au premier port.
ART. 2	2.
Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges.	Accordé en mettant bas les armes.
ART. 3.	3.
Que les dits habitans ne pourront être recherchés pour avoir	Accordé.

porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'ils y ont été forcés, et que les habitans des Colonies des deux Couronnes y servent également comme milices.

ART. 4. 4.

Qu'il ne sera point touché áux effets des officiers et habitans absens. Accordé.

ART. 5 5.

Que les dits habitans ne seront point transférés ni tenus de quitter leurs maisons jusqu'à ce qu'un traité définitif entre S. M. T. C. et S.M.B. ait réglé leur état. Accordé.

ART. 6. 6.

Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera conservé. Que l'on donnera des sauves-gardes aux maisons des ecclésiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à M. l'Evêque de Québec qui, rempli de zèle pour la religion et de charité pour le peuple de son diocèse, désire y rester constamment, exercer librement et avec la décence que son état et les sacrés mystères de la religion romaine requerront, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée entre S. M. T. C. et S. M. B.

Libre exercice de la Religion romaine; sauve-garde accordée à toute personne religieuse ainsi qu'à M. l'Evêque, qui pourra venir exercer librement et avec décence les fonctions de son état lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée entre S. M. B. et S. M. T. C.

ART. 7. 7.

Que l'artillerie et les munitions de geurre seront remises de bonne foi, et qu'il en sera dresse inventaire. Accordé.

ART. 8. 8.

Qu'il en sera usé envers les blessés, malades, commissaires, aumoniers, médecins, chirurgiens, apothicaires et autres personnes employées au service des hôpitaux, conformément au traité d'échange du 6 Février 1759, convenu entre LL. MM. Très-Chrétienne et Britannique. Accordé.

ART. 9. 9.

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes angloises, leur général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauve-garde aux Eglises, Couvents et principales habitations. Accordé.

ART. 10. 10.

Qu'il sera permis au Lieutenant de Roy, commandant dans la ville de Québec, d'envoyer informer M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général, de la reddition de la place, comme aussi que ce Général pourra écrire au Ministre de France pour l'en informer. Accordé.

ART. 11. 11.

Que la présente Capitulation Accordé.

sera exécutée suivant sa forme et teneur, sans qu'elle puisse être sujette à inexécution, sous prétexte de réprésailles, ou d'une inexécution de quelque capitulation précédente.

Le présent Traité a été fait et arrêté double entre nous au camp devant Québec, le 18 Septembre 1759. Signé et scellé.

Signé à la minute, CHS. SAUNDERS,
GEO. TOWNSHEND,
DE RAMEZAY.

LETTRE de M. le Chevalier de Montreuil au Ministre.—Au camp de la Pointe aux Trembles, 22 7bre 1759.

MONSEIGNEUR,

L'échec que nous avons eu le malheur d'essuyer le 13 de ce mois, sur les hauteurs de Québec, a été occasionné par la surprise d'un poste entre l'Anse des Mères et celle de Foulon, à la distance d'un demi quart de lieue au Nord audessus de Québec. Un corps d'environ 4,500 Anglois eut le tems de se former dans la plaine avant l'arrivée de notre petite armée campée sous Beauport, d'où on avoit détaché, dès que les ennemis eurent fait passer plusieurs vaisseaux audessus de Québec, cinq compagnies de Grenadiers, cinq piquets des troupes de terre de cinquante hommes chacun, cent soldats volontaires, pris sur les cinq bataillons, 500 Canadiens choisis et environ six cents pris au hasard, pour être aux ordres de M. de Bougainville qui devoit observer les mouvemens des ennemis au-dessus de Québec, où ils avoient fait passer 22 bâtimens, dont un vaisseau de 50 canons et plusieurs frégates. Ce corps d'élite, dont la plus grande partie étoit au Cap Rouge, à deux lieues et demie de l'endroit où les ennemis débarquèrent, fut averti

trop tard et n'arriva sur le chemin de St. Foix, en présence des ennemis, que deux heures après la perte du combat qui commença à dix heures; si M. de Montcalm avoit tardé d'un instant à marcher aux ennemis; ils eussent été inattaquables par la position favorable dont ils alloient s'emparer, ayant même commencé des retranchemens sur leurs derrières. Le détachement de M. de Bougainville auroit eu plus que le temps de venir à notre secours s'il avoit été averti de bonne heure, comme on devoit l'espérer, par la disposition de ses postes depuis Québec jusqu'au Cap Rouge où il étoit pour lors de sa personne. M. le Marquis de Montcalm ne le voyant point arriver, ne put que penser qu'il n'avoit pas été averti du tout, et se détermina à attaquer, voyant sa perte certaine s'il s'étoient rendus maitres une fois de la hauteur nommée la Côte d'Abraham, à une demi portée de canon de Québec. On ne manquera pas de vous rendre compte verbalement ou par écrit, de même qu'au ministre de la marine, qu'il s'est trop précipité pour attaquer; qu'il devoit attendre le secours de M. de Bougainville et disputer le terrain par des fusillades. Tous ces moyens n'auroient pas empêché l'ennemi de s'établir sur la Côte d'Abraham dès qu'on lui auroit donné du temps. Quoique je regardois M. le Marquis de Montcalm trop lumineux pour ôser luy donner aucun conseil, je pris cependant la liberté de luy dire, avant qu'il eut donné l'ordre du combat, qu'il n'étoit pas en état d'attaquer les ennemis vu le petit nombre de son armée. N^a. qu'indépendamment des 2,000 hommes détachés avec M. de Bougainville, on en avoit envoyé 800 dans les pays d'en haut, dont cent soldats choisis sur les cinq bataillons présens à l'affaire du 13 de ce mois. Permettez-moi, s'il vous plait, Monseigneur, de vous exprimer la vive douleur que je ressens de cet événement fâcheux, et de la perte de M. le Marquis de Montcalm. Je servirai avec le même zèle et la même application sous les ordres de M. le Chevalier de Lévis; je me flatte retrouver en lui les mêmes bontés que ce premier avoit pour moy, et jose faire serment devant vous, que quelques jours avant sa mort, il me fit l'honneur de me dire qu'il vous supplieroit de vouloir bien m'honorer du grade de Brigadier, de préférence à tout autre de cette armée. Vous m'avez fait espérer, Monseigneur, par la lettre que vous avez écrite à M. le Marquis de Montcalm à

mon sujet l'année dernière que j'aurois le bonheur d'|tre décoré de ce grade dans peu. Honorez-moi à présent, je vous supplie, de votre protection et bonté.

Je suis avec le plus profond respect,
Monseigneur,
Votre très humble et très-obéissant serviteur.

CHEVALIER DE MONTREUIL.

LETTRE de M. Daine au Ministre. — Québec, 9 Octobre, 1759.

MONSEIGNEUR,

Occupé sans relache depuis l'arrivée des Anglois devant Québec, jusqu'au jour de sa reddition, je n'ay pu tenir un journal exact de ce qui s'est passé; ainsi, je n'enverray aucun détail à cet égard. Je vais seulement avoir l'honneur de vous rendre compte de ce qui a donné lieu à la capitulation que M. de Ramezay, qui y commandoit, a fait le 18 du mois passé, après la tenue d'un conseil de guerre où tous les officiers de la garnison ont donné leur avis par écrit.

J'ay aussi eu l'honneur de vous informer par ma précédente, que le 13 du même mois, nous avions perdu une bataille, presque sous les murs da la ville, et beaucoup d'officiers des différens bataillons qui étoient à cette action, du nombre desquels étoient M. le Marquis de Mostcalm et M. de Senezergues, brigadier; que le reste de l'armée qui avoit échappé devoit se replier sur la ville; qu'au lieu de cela, elle avoit pris la fuite en désordre et avec confusion, et avoit abandonné cette malheureuse ville à elle-même, sans defenses, sans vivres et sans un nombre suffisant d'hommes en état de la defendre, comme vous avez pu en juger, Monseigneur, par le détail que j'ai eu l'honneur de vous en faire sans partialité; mais comme ma lettre pourroit avoir été interceptée, permettez-moi de vous renouveller ce détail.

Après la bataille du 13, M. le Marquis de Vaudreuil fit dire au commandant de tenir bon; qu'il alloit envoyer des secours de

toutes espèces, ce qui engagea ce commandant de différer à capituler; voyant, après avoir attendu 4 jours sans effet, il se détermina enfin à capituler du consentement unanime de ceux qui composoient le conseil de guerre; et sur les demandes réitérées de tous les officiers qui avoient une parfaite connaissance de la résistance que pourroit faire une aussi mauvaise place, avec d'autant plus de raison qu'il n'avoit pour nourrir 800 hommes, employés aux batteries de la haute et basse ville, 5 à 600 combattans, la plupart exténués et de mauvaise volonté et 2,676 personnes, femmes et enfans, suivant les renseignements que j'en pris en ma qualité de Lieutenant Général de police de la ville, que 18 quarts de farine, 23 de blé d'inde et 25 de riz, peu de lard et quelques autres raffraichissements; de manière qu'il avoit tout au plus pour un jour et demy de vivres en réduisant même la ration. Dans cette extrémité, et pour ne pas exposer la garnison et le peuple à un assault général, et par là à la fureur du vainqueur, suivant les lois de la guerre, le commandant jugea qu'il n'y avoit plus à reculer. Il fit donc la capitulation la plus honorable qui ait jamais été faite.

Je ne vous entretiendrai plus, Monseigneur, de la défectuosité des fortifications de cette place, ouverte de tous les côtée, n'étant fermée que par une simple palissade en différens endroits, parce que je l'ai fait par une de mes précédentes.

Dans une pareille position peut-on dire avec justice que le Commandant s'est trop pressé et qu'il auroit pu attendre; non sans doute, à moins d'exposer sa garnison et le peuple à être passé au fil de l'épée, ce qui seroit indubitablement arrivé.

Jamais déroute n'a été plus complète que celle de notre armée. La postérité aura peine à le croire.

Le centre de la Colonie est encore au Roy, et il n'y a pas d'apparence, la saison étant trop avancée, que l'ennemy puisse pénétrer ni par les rapides, ni par l'Isle aux Noix. Nous ne pouvons avoir aucunes nouvelles de ces continens, la communication étant bouchée.

Les habitants de Québec, et ceux des paroisses des environs ne pouvant pas être transportés en France aux termes de l'article 5, de la capitulation, ils n'ont pu se dispenser pour conserver leurs possessions de prêter serment de ne point porter les armes contre le Roy d'Angleterre, et de promettre de ne donner aucun avis

aux Français qui puisse préjudicier à son service. Dans ces circonstances ils ont souhaité que je reste dans la ville, pour juger les contestations qui naitroient entr'eux, suivant nos lois et nos constitutions. Je m'y suis déterminé du consentement des Généraux Anglais, jusqu'à l'année prochaine que je passeray en France à moins qu'un traité entre les deux couronnes ne rende cette ville infortunée au Roy.

Je n'ay pris ce parti, Monseigneur, que dans la vue d'être utile au Roy, et aux pauvres habitans de la ville et des paroisses voisines, qui souffrent et qui gémissent faut de vivres et d'argent pour en acheter, par le défaut de circulation de la monnaie d'ordonnance.

Vous m'avez jusqu'à présent honoré de vos bontés, elles me sont extrêmement nécessaires aujourd'huy que je suis ruiné par la perte de mes emplois, et du peu de meubles et effets que j'avois, ce qui me réduit à la plus extrême indigence, n'ayant point de fonds en France.

Il est bien triste pour moy, Monseigneur, après 44 ans de service, avec autant de zèle que de désintéressement, de me voir à la veille de mourir de faim avec ma famille, si vous n'avez la bonté de me continuer votre protection pour obtenir quelques grâces du Roy, et un employ qui puisse me faire subsister.

Je suis avec un très-profond respect,
Monseigneur,
Votre très humble et très-obéissant serviteur,

DAINE.

EXTRAIT d'un Journal tenu à l'armée que commandait feu M. le Marquis de Montcalm, Lieutenant Général.

13 Octobre, 1759.

On s'attendait en Canada, depuis la paix de Louisberg, à être attaqué cette année de tous les côtés en même tems. Québec seule barrière de cete Colonie du côté du fleuve, étant par la

nature de ses fortifications, hors d'état de soutenir un siège, on songea, dès l'hiver, à la mettre au moins à l'abri d'un coup de main. Les ordres du ministre venus par les premiers vaisseaux, en annonçant les projets de l'ennemi sur cette place, pressaient M. de Vaudreuil de ne rien omettre pour la mettre en état de défense. Cependant, les travaux languissaient encore; mais l'arrivée d'une flotte de 13 voiles au bas du fleuve, dont on reçut la nouvelle le 23 Mai, tira les esprits de leur assoupissement; M. de Colmcalm était déjà à Québec: M. de Vaudreuil y descendit peu de jours après. Il se tint plusieurs conseils o ùla défectuosité des fortifications de la place parut de nouveau ne pas laisser la plus légère espérance d'y pouvoir tenir; il fut seulement arrêté:

Que l'on clorait la ville du côté du fleuve, qui était absolument ouverte, soit en murailles, soit en pallissades.

Que l'on augmentait les batteries de la basse ville, dont les communications avec la haute seraient coupées, et défendues par de l'artillerie, et que les remparts seraient garnis de canons, tant du côté de la terre que du côté du fleuve.

Que l'on formerait de nouvelles batteries au chantier du Palais, tant pour defendre l'entrée de la Rivière St. Charles, que pour flanquer la partie vulgairement appelé Canoterie;

Que la rive droite de cette rivière, serait bordée de retranchemens depuis son embouchure jusqu'à l'Hôpital Général. Qu'on y échouerait deux navires où l'on établirait des batteries; qu'on y jetterait enfin une estrade pour prévenir les surprises que les ennemis pourraient tenter de ce côté là, pour s'aller emparer des hauteurs qui commandent la ville;

Que la côte depuis la Rivière St. Charles jusques au Sault de Montmorency, serait bordée de rettranchemens où l'on pratiquerait, de distance en distance, des redoutes et des redens, garnis de batteries dont le feu pourrait se croiser en différens points, et que l'on prendrait aussi quelques précautions du côte de l'Anse des Mères et de Sillery, quoique l'on eut jugé cette partie inaccessible;

Que l'on construirait un ponton de figure hexagone, qui pourrait porter 12 pièces de canon de gros calibres, et 6 chaloupes canonnières qui porteraient chacune une pièce de 24: que l'on placerait sur une gabarre 4 pièces de 8, et que l'on disposerais 8 bateaux plats, a

en recevoir chacun une du même calibre; tous ces bâtimens étaient destinés à être placés de manière à défendre, pendant la nuit, les approches tant de la ville que les retranchemens, et devaient eux-mêmes pousser en avant des canots d'écorce qui, patrouillant toutes les nuits, seraient à portée d'avertir des moindres mouvemens de l'ennemi.

Tel était le plan que je proposais dans le mémoire que m'avait demandé feu M. le Marquis de Montcalm sur les opérations relatives à la marine; il ne fut d'abord point suivi, mais on y revint vers le milieu de la campagne.

Que l'on établirait 8 bâtimens en brûlots, et que l'on ferait construire 120 cajeux, chargés de matières combustibles, pour être lancés sur la flotte ennemie lorsqu'elle serait à portée.

Ces cajeux furent lancés vers la fin de Juillet, on prit mal le fil du courant, et ils ne produisirent aucun effet.

Qu'enfin le reste de nos navires remonteraient le fleuve jusques aux Trois Rivières, et Montréal même, et que l'on y placerait la plus grande partie de nos vivres dont on ne garderait dans la place que de quoi faire subsister l'armée pendant un mois.

M. de Montcalm voulait, dans le principe, qu'on y en gardât que pour 15 jours, n'osant se flatter de pouvoir arrêter le premier effort de l'ennemi, il parla de lui abandonner cette place dans le même moment où il en faisait dépendre le sort de tout le Canada. comme on le peut voir par l'article 6 de la capitulation dont il donna dès lors le projet.

Quand à la composition de l'armée, elle consistait en 5 bataillons des troupes de terre (environ 1,600 hommes).

Environ 600 des troupes de la Colonie, 10,400 Canadiens répandus sur les batteries, 918 sauvages de différentes nations, et un corps de cavalerie composé de 200 volontaires, pris dans les différens corps et destinés tant à se porter promptement partout où l'ennemi se présenterait, que pour reser à la suite des généraux et pour les ordonnances, en total, 13,718 combattans.

La formation de ce corps donna, dans le principe, lieu à beaucoup de plaisanteries: M. de Montcalm n'en avait point donné l'idée; on est depuis universellement convenu qu'on en avait tiré de grands services.

On n'avait pas compté sur une armée aussi forte parcequ'on ne

s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de Canadiens; on n'avait eu intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre; mais il régnait une telle émulation dans ce peuple que l'on vit arriver au camp des vieillards de 80 ans, et des enfans de 12 à 13 ans, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge; jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur Souverain, soit par leur constance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères qui dans ce pays ont été extrêmes; ils étaient dans l'armée, exposés à toutes les corvées.

M. de Montcalm voulut que l'on incorporât les milices dans les bataillons, et M. de Vaudreuil y consentit; tout fut donc assujetti à un service régulier.

On n'omit aucun des moyens que l'on put imaginer pour se procurer, dans l'exécution des différens arrangemens, la plus grande promptitude.

Cependant, la flotte ennemie à la faveur d'un vent de N. E. qui a constamment régné tant qu'il en ont eu besoin, avançait et grossissait de jour à autre dans le fleuve.

L'avant garde (13 bâtimens grands et petits) se trouva dès les premiers jours de Juin mouillée sous l'Isle aux Coudres; les Anglais n'y descendirent cependant que 3 jours après y être arrivés; ils craignirent d'abord d'y trouver des embuscades, mais enfin, reconnaissant qu'elle avait été absolument abandonnée, ils s'y répandirent sans précautions; les habitans de la Baye St. Paul le remarquèrent du haut de leurs montagnes, ils en donnèrent avis, et sur cela on résolut d'y envoyer M. de Niverville, officier de la Colonie, avec un détachement de Canadiens et de sauvages pour tâcher de faire des prisonniers; il s'y présenta, mais la vue des Anglais intimida les sauvages; ils refusèrent de donner et il fallut renoncer à l'entreprise. Il se trouva dans les Canadiens un jeune Canadien nommé Desrivières, qui, indigné de la lâcheté de ses compagnons, leur déclara que ne voulant pas partager avec eux la honte d'avoir abandonné sans raison un projet dont l'exécution était si facile, il allait l'entreprendre seul; alors quelques habitans de l'Isle qui se trouvaient dans le même détachement offrirent de l'accompagner; ils partent au nombre de 10 et reviennent bientôt après avec trois jeunes gardes marines qu'ils avaient pris.

Nous n'apprimes par ces jeunes gens que ce que nous sçavions déjà des projets que l'Angleterre formait contre le Canada; ils ne nous annoncèrent rien, soit pour les forces, soit pour les opérations qui ne se soit vérifié depuis; ils nous dirent que la flotte portait 30,000 hommes, en réunissant les troupes et les matelots, et cela était exact; mais il nous parût par leur déposition que l'Amiral Durel, qui commandait cette première division, était inquiet du reste de la flotte; ils nous ajoutèrent, qu'au moment où ils avaient été pris, il se trouvait sur le rivage plus de 600 personnes, sans armes, que le moindre détachement eût pu détruire; qu'ils étaient restés trois jours sur leurs bords, sans ôser descendre à terre, et qu'ils ne s'étaient déterminés à y envoyer leurs canots, que sur ce que d'après leurs observations ils s'étaient bien convaincus qu'il ne restait personne dans l'Isle; qu'au reste, l'Amiral aurait donné les ordres les plus précis de laisser les propriétés dans l'état où elles se trouvaient, et menacé des peines les plus sévères ceux qui commettraient quelques désordes.

Le 8 Juin, 8 bâtimens montés jusques au Cap Tourmente, envoyèrent sonder la traverse de l'Isle d'Orléass où l'on avait détruit toutes les marques établies pour en faire connaitre le canal; rien ne s'opposant à leurs opérations, ils se trouvèrent le 14 en état de venir mouiller visà-vis de St. François où ils envoyèrent sur-le-champ deux chaloupes; ils comptaient encore trouver cette partie abandonnée; ils se trompèrent; nous avions un parti assez considérable de Canadiens et de sauvages; mais l'impatience qui transporta ces derniers, à la vue des Anglais, (ce qui arrive ordinairement) ne nous permit point de tirer de la confiance avec laquelle ces berges se présentaient au débarquement, tout l'avantage que nous en pouvions tirer et attendre. M. de Courtemanche, officier de la Colonie, qui commandait ce corps avait donné à sa troupe l'ordre de laisser descendre les Anglais, et même celui de ne point s'opposer à leur rembarquemnt, espérant de les disposer par là a revenir le lendemain en plus grand nombre et encore avec plus de sécurité; cette ruse eût pu réussir; mais les sauvages ayant jetté leur cri, même avant que les chaloupes eussent abordé au rivage, elles reprirent le large après avoir essuyé quelques coups de fusils qui ne blessèrent personne.

Le 16, M. Le Mercier, commandant de l'artillerie, obtint de M.

de Vaudreuil l'ordre de faire transporter à l'Ile d'Orléans 4 pièces de canon, dont il tira quelques volées sur les vaisseaux. Ceux-ci ripostèrent et cette artillerie fut rapportée à la ville; ce ne sera pas ici la seule occasion où l'on appercevra qu'il a été perdu du tems. Quelques berges anglaises qui s'étaient avancées pour reconnaître une des anses de cette isle ayant été aperçues des sauvages, furent vivement poursuivies par eux; ils en joignirent une qu'ils enlevèrent; il s'y trouva 8 hommes; ces prisonniers confirmèrent ce que les trois gardes marines avaient avancé; ils ajoutèrent seulement, que les vaisseaux devaient s'embosser devant la ville.

Le seul service que rendit l'artillerie, transportée à l'Isle d'Orléans, fut d'en imposer à ces berges dont l'objet était de s'emparer d'une goëlette armée en brûlot que l'on avait fait avancer dans cette partie.

Le 26 au soir, le gros de la flotte se trouva mouillé à l'Isle d'Orléans; un vaisseau et 2 frégattes s'avancèrent le 27 au matin, pour observer la ville; M. Wolfe y était, et nous avons appris depuis que dès qu'il eut pris une conaissance exacte de la ville, et de nos retranchements que l'on perfectionnait déjà, il ne dissimula point à quelques-uns des principaux officiers de l'armée qu'il avait avec lui, qu'il ne se flattait plus de réussir. Ces trois bâtimens se retirèrent dans l'après-midi, et le soir même, malgré un vent du N. E. qui soufflait assez violemment, M. Wolfe fit exécuter vers St. Laurent, un débarquement où il ne trouva aucune résistance. Le détachement de M. Courtemanche était alors de 800 hommes Canadiens et sauvages, il eut ordre de rejoindre l'armée; on avait quelque jours auparavant fait sortir de l'Isle toutes les familles d'habitans et les bestiaux.

Toute la flotte paraissant enfin rassemblée, on pensa qu'il était à propos de faire opérer les brûlots, avant que l'ennemi auquel on ne voulait point disputer le terrain à la Pointe de Levy, fut maître des deux rives du fleuve; ils eurent donc ordre de se préparer à partir, et dès le soir même ils mirent à la voile à la faveur d'un petit vent de S. O. au nombre de 7 seplement, le 8e avait été brûlé dans le port, par l'imprudence des gens qui le préparaient, et le bâtiment par lequel il devait être remplacé n'était point encore prêt, mais deux causes concoururent à l'irréussite de cette expédition. On n'avait point enchainé ces brûlots deux à

deux, comme on en était convenu, et les conducteurs eurent la lâcheté d'y mettre le feu et de les abandonner à plus d'une lieue et demie de la flotte; quelqu'indigné que l'on fût dans l'armée de la conduite des commandements de ces brûlots, M. de Vaudreuil ne voulut cependant leur rien dire de désagréable, et il les employa dans le moment même sur différentes batteries. Cet essai a coûté au Roi environ un million, et la vie au Sieur Dubois de la Miltière, jeune homme d'espérance qui commandait un de ces brûlots; son second époruva le même sort.

Le mémoire que j'avois remis à M. de Montcalm contenait également mon avis sur l'usage des brûlots; après y être entré dans le détail de l'utilité que l'on en pouvait retirer, j'expliquais suivant les connaissances que je puis avoir acquises du métier, et ce que j'avais souvent ouï dire à des marins éclairés, tant les précautions à prendre dans la préparation de ces bâtimens, que la conduite qu'il y aurait à tenir pour les mettre à portée de remplir l'objet qu'on se proposait; j'avais surtout insisté sur la nécessité de les enchainer 2 à 2, et je crois que tous les marins entendus conviendront qu'il nétait guères possible d'en tirer partie dans un courant dont tout le monde connait la rapidité. Mon mémoire fut lu au conseil.

Le 29 au soir, les Anglais firent leur débarquement sur la côte du Sud à la Pointe de Beaumont. M. de Léry, officier de la Colonie, qui y était en observation avec un détachement, pensa y être surpris, il n'eut que le temps de se sauver après avoir perdu quelques-uns de ses gens.

Le 30 au matin, les ennemis, suivant le bord de l'eau, parurent à la Pointe de Levy au nombre de 3,000 hommes; un détachement de sauvages, que nous avions fait passer dans cette partie, fusilla à la faveur des bois avec eux tout le soir, leur tua du monde et firent un prisonnier, suivant la déposition duquel nous devions être attaqués la nuit suivante; cela déconcerta le projet que l'on avait formé de faire passer le fleuve à un gros corps de troupes, pour aller chasser l'ennemi de cette partie avant qu'il pût s'y établir, et l'on se réduisit à prendre toutes les précautions possibles pour le bien recevoir au débarquement.

Le 1er Juillet, à la pointe du jour, il arriva par un malentendu dont on ne put pénétrer le principe, que la milice de la droite fit,

sans nul sujet, une décharge générale de mousqueterie: nous nous crûmes attaqués dans cette partie, toute l'armée prit les armes et l'on y accourut.

Il ne se passa d'ailleurs rien d'intéressant dans le cours de la journée; nos sauvages et quelques Canadiens fusillèrent à la Pointe de Levy avec les troupes légères de l'ennemi, et nous rapportèrent le soir un placard de M. Wolfe qu'ils avaient trouvé collé à la porte d'une Eglise, j'en joins ici une copie; il est aisé de juger de l'objet que ce général s'y proposait; son caractère s'y reconnait aussi parfaitement. Au reste, il n'y avait à la Pointe de Levy qu'environ 3,500 hommes qui assirent leur camp auprès de l'Eglise. Le reste de l'armée était sur l'Isle d'Orléans.

Le 2, les ennemis reconnurent toute la partie de la droite du fleuve qui fait face à la ville, et ils employèrent les jours suivans à tracer les différens ouvrages qu'ils voulaient y établir. Pour nous, craignant toujours d'être attaqués dans nos retranchemens, nous nous tenions dans les bornes de la plus exacte défensive; on murmurait cependant dans l'armée de cette inaction; on observait qu'il était d'autant plus aisé d'inquiéter l'ennemi dans ses travaux, que dans la supposition même qu'en l'attaquant on eût été repoussé, on eut toujours trouvé une retraite assurée dans les bois qu'on avait derrière soi et où l'on sait que le Canadien et le sauvage ont un si grand avantage sur les troupes réglées; on opposait à ces raisons, que pouvant à peine nous flatter d'être, avec toutes nos forces (l'armée était alors rassemblée) en état d'empêcher les Anglais de descendre à Beauport, il y aurait de l'imprudence à s'exposer, en dégarnissant cette partie, d'y ouvrir un passage à l'ennemi, auquel nous nous serions trouvés dans l'instant même obligés d'abandonner Québec. Le lecteur intelligent pesera le pour et le contre, mais il est certain que l'ennemi n'eut j'amais l'intention de nous attaquer de front dans notre camp de Beauport, nous avons eu le malheur de ne pouvoir reconnaître l'avantage de la position que nous y avions prise; il n'échappa point à M. Wolfe qui sçut apprécier l'effet qui devait résulter du feu de nos différentes batteries et de celui de notre mousqueterie, composée de Canadiens, dont toute le monde sçait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit chasseur.

M. de Montcalm, d'après les propos de quelques officiers de la Colonie qui avaient navigué, fut longtems persuadé que les Anglais avaient 20 mille hommes de troupes de débarquement; en vain j'essayai de le désabuser par les démonstrations les plus sensibles, relativement au nombre et à l'espèce de bâtimens qui composaient la flotte; il n'en revint que quand il vit mon calcul vérifié par la déposition de divers prisonniers et déserteurs.

Le 6, nous apprimes par des nouvelles venues de Carillon, de la Présentation, et de Niagara, que ces trois forts étaient menacés; on regretta alors d'avoir trop dégarni ce dernier, dont on eût pu augmenter les forces d'environ 1,000 hommes, que l'on avait sans aucune vue raisonnable d'utilité pour le service du Roi envoyés à la Belle Rivière.

Le 7, nos chaloupes se canonnèrent avec des frégattes qui s'étaient avancées vers Beauport.

Le 8, on remarqua que les batteries que l'ennemi établissait vis-à-vis de la ville avançaient assez considérablement; on y envoya de la place quelques volées de canon et quelques bombes, mais M. de Montcalm envisageant d'un côté que ce feu ne ralentirait que peu les travaux de l'ennemi, et de l'autre que la situation de nos magasins exigeait que nous ménageassions notre poudre, fit consentir M. de Vaudreuil à ordonner que l'on cessât de tirer sur cette partie.

Ce silence occasionna des murmures, mais M. Le Mercier commandant l'artillerie en démontra la nécessité en présentant l'état des poudres.

Le même jour vers le soir, une quarantaine de berges chargées de troupes, soutenues par une frégatte, s'avancèrent vers le Sault de Montmorency, pendant qu'un vaisseau de 60 canons canonnait les retrachemens de notre gauche, et qu'une galiotte y jettait des bombes. Ce mouvement fit croire que l'ennemi pouvait avoir intention de descendre du côté de L'Ange Gardien; mais la persuasion où l'on était que la rivière du Sault n'était guéable nulle part, faisant regarder comme fort indifférent que l'ennemi s'y portât, il ne fut pris aucune précaution pour s'y opposer; on n'écouta pas même les représentations que firent à ce sujet quelques habitans de L'Ange Gardien, qui offrirent de s'y porter; assurant par la connaissance qu'ils avaient du local qu'avec 100

hommes en empêchait les Anglais de monter la côte. Elle ne laisse point en effet d'être assez escarpée et couverte de bois.

Enfin, vers les neuf heures, les ennemis firent descendre à terre quelques hommes, qui ayant rapporté que cette partie était absolument abandonnée, furent suivis du détachement que portaient les berges; celles-ci furent pendant le reste de la nuit occupées à passer des troupes de l'Isle d'Orléans à la côte du Sault, en sorte que le lendemain, à la pointe du jour, M. Wolfe s'y trouva à la tête de 3 ou 4 milles hommes; l'illusion se dissipa alors. On cessa de croire le poste du Sault méprisable, quand en y appercevant l'ennemi, on reconnut qu'il commandait fort avantageusement toute la gauche de notre camp, et que l'on fut en même tems convaincu que la rivière qui l'appuyait était, comme l'avaient annoncé les habitans, guéable en différens endroits. M. le Chev. de Levis, qui commandait dans cette partie, sentit la faute que notre fausse sécurité venait de nous faire faire, et entreprit de la réparer en tâchant d'obliger l'ennemi à abandonner ce poste; il y marcha avec 600 hommes, précédé de quelques sauvages, rendit compte à M. de Vaudreuil du parti qu'il prenait, et demanda en même temps à ce Gouverneur des ordres sur les opérations ultérieures; il ne tarda pas à en recevoir une réponse, sur laquelle il crût devoir faire faire halte à sa troupe. M. de Vaudreuil lui marquait positivement de ne rien hasarder, et qu'il se disposait à se porter en personne sur les lieux. Il n'y arriva toutefois, que plus de deux heures après.

Le quartier général était au centre et se trouvait à près d'une lieue de la gauche.

Cependant, les sauvages qui avaient toujours marché en avant, après avoir passé la rivière, ne tardèrent pas à rencontrer dans les bois un détachement d'environ 500 hommes; ils l'obligèrent à se reployer sur le gros de l'armée qu'ils ne craignirent pas d'attaquer elle-même; ils n'osèrent cependant pas trop s'engager: quand ils s'apperçurent qu'on ne les soutenait point, ils revinrent épuisés de fatigue, après avoir tué ou blessé à l'ennemi une centaine d'hommes, et rapportant 36 chevelures pour preuve de leurs succès. Il eut dépendu de nous de les leur faire pousser plus loin. Nous avons sçu depuis, par un sergent déserteur de l'armée ennemi,

que les Anglais étaient descendus dans un désordre auquel la crainte d'être à tout moment attaqués par les sauvages n'avait pas peu contribué.

Les choses étaient dans cet état, M. de Vaudreuil jugea à propos de différer les dispositions d'une attaque plus considérable; il se contenta d'assembler un conseil de guerre dont le résultat fut qu'il fallait rester dans nos retranchemens; on ne connaissait disait-on, ni la position réelle de l'ennemi, ni ses forces; la vérité est, que M. de Montcalm n'était pas de l'avis de donner, et qu'ayant, avant le conseil, entretenu en particulier les chefs de corps, on peut dire qu'il les avait en quelque sorte disposés à représenter la chose comme impraticable. M. Bigot fut le seul qui opinât pour l'attaque, et l'on peut dire en faveur de son avis contre l'inconvenient prétendu de s'exposer à tout perdre, en hasardant une affaire presque générale contre des troupes que l'on disait être déjà retranchées:

1er Que l'ennemi était dans une position très désavantageuse, puisque le terrain qu'il occupait était absolument commandé par les bois d'où nous devions l'attaquer.

2o Qu'en supposant que nous eussions été repoussés, ces mêmes bois eussent toujours assuré notre retraite, puisque non-seulement il fallait les traverser pour gagner les gués de la rivière, mais c'est qu'encore étant très fourrés et adossés à de hautes montagnes, il n'était certainement point susceptibles d'être tournés.

3o Que la raison des subsistances méritait aussi une serieuse attention. Le pays éprouvait déjà une grande disette; il devait donc paraitre d'autant plus essentiel de faire tous ses efforts pour tâcher de mettre l'ennemi dans le cas de lever promptement le siége de Québec; qu'en admettant même qu'il n'eût pu s'emparer de vive force de cette place, il était toujours à craindre pour nous qu'en faisant trainer les choses en longueur, il ne nous eut mis par le défaut de vivres, dans la nécessité de lui en ouvrir les portes et par conséquent celles de toute la Colonie. On sait que rien n'est plus casuel que la récolte de ce pays, et il fallait que celle de cette année fut aussi abondante qu'elle l'a été (contre le cours ordinaire des choses) pour qu'on n'y éprouvât pas les rigueurs de la famine; d'ailleurs, nous n'avions pas besoin de toutes nos forces pour attaquer M. Wolfe dans le poste désavantageux qu'il occupait; j'ajou-

terai, qu'il ne se voit jamais plus d'ardeur que n'en montrèrent dans cette occasion, le soldat, le Canadien et le sauvage, et je dois à plusieurs officiers des différens corps la justice de dire, qu'ils parurent désespérés de voir négliger des dispositions aussi heureuses.

Le 10, on remarqua que l'ennemi se fortifiait dans le poste qu'il avait pris la veille; il y avait déjà deux pièces de canon de campagne, et travaillait à former des batteries destinées à battre à revers les retranchemens que gardait M. le Chevalier de Levis; cela obligea cet officier général à changer l'assiette de son camp, qui d'un autre côté continuait à être incommodé par le feu du vaisseau et de la galiotte, quelques bombes jettées d'un mortier qu'on fit venir de la ville, obligèrent bientôt ces bâtimens à reprendre le large.

Le 11, il y eut, d'une rive à l'autre de la rivière du Sault, une fusillade assez vive entre nos sauvages et les troupes légères de l'ennemi; il y eut de part et d'autre quelques tués et blessés, la perte fut cependant beaucoup plus considérables du côté des Anglais.

Les ouvrages des ennemis paraissant se pousser avec une très grande vivacité à la Pointe de Levy, les inquiétudes de la ville augmentèrent et excitèrent quelques murmures de la part des habitants sur ce qu'on laissait, disaient-ils, établir à l'ennemi paisiblement, des batteries de mortiers et de canons dont ils s'attendaient à être écrasés, quoique plusieurs officiers prétendissent, et que M. de Montcalm fut persuadé lui-même, que ces batteries se trouveraient hors de portée d'endommager considérablement la ville: cependant, pour n'en point désespérer les bourgeois on permit à M. Dumas, Major Général des troupes de la Colonie, qui s'était offert, de former un corps de mille hommes avec lequel il passerait à la côte du Sud pour tâcher d'en déloger les ennemis et y ruiner leurs ouvrages; des gens de tous états, jusques à de simples écoliers, s'offrirent en foule pour être admis dans ce détachement qui par là fut porté jusques à 1,400 hommes, les sauvages compris, auxquels M. de Montcalm joignit une centaine de volontaires tirés des troupes réglées.

Cette entreprise paraîtra imprudente à tous ceux qui n'y verront qu'un ramassis de Milices, sans discipline, attaquant des troupes réglées dans des retranchemens, mais elle cessera de paraître telle si l'on considère que ces retranchemens étaient domi-

nés par des bois d'où l'on pouvait les fusiller, et que ces miices, sans connaissance du maniement des armes, surpassent sans comparaison les troupes réglées dans les affaires qui se décident purement par la mousqueterie; quoi qu'il en soit, M. Dumas se mit en marche à 10 heures du soir, mais ayant été obligé de remonter jusqu'à Sillery, il ne put passer le fleuve que la nuit du 12 au 13; alors, on vit tout ce qu'une terreur panique peut produire de plus bizarre; à peine fût-on sur la rive droite du fleuve que l'on se crut environné d'ennemis; trois fois M. Dumas s'efforça de rallier son monde, et trois fois ses soldats se prenant réciproquement pour ennemis se fusillèrent et se renversèrent les uns les autres du haut de la côte au bas pour regagner leurs canots. Il fallut se retirer.

Il s'est tenu beaucoup de propos à l'occasion de l'irréussite de cette expédition; sans vouloir essayer d'en faire connaître les véritables causes, je dirai simplement, que suivant le rapport de M. Dumas et de quelques autres officiers de son détachement, les troupes réglées, les Canadiens et les simples écoliers même qui le composaient, n'eurent rien à se reprocher; ils s'abandonnèrent tous également à leur frayeur; les sauvages seuls, qui faisaient l'avant garde, se comportèrent bien et trouvèrent tout en désordre lorsqu'ils revinrent de leur découverte pour informer que l'ennemi ne faisait aucun mouvement; au reste, on peut dire, sans craindre de ne rien hasarder, que ce contre-tems nous a fait perdre une occasion des plus favorables de porter aux ennemis un coup, que l'inquiétude singulière où nous avons sçu depuis qu'ils étaient continuellement, aurait pu rendre d'autant plus avantageux, que nonseulement ils n'eussent pû faire une résistance bien vigoureuse dans un terrain dominé où ils n'avaient encore que des retranchemens imparfaits, mais c'est qu'encore on eut pû mettre hors de service 5 gros mortiers et 3 pièces de canon de 32, dont ils tirèrent cette nuit même fort vivement sur la ville.

Le 14, les ennemis commencèrent à faire jouer quelques pièces des batteries qu'ils établissaient au Sault, qui nous tuèrent et blessèrent quelques hommes; ils envoyèrent aussi de gros détachemens reconnaitre les gués, nous pensâmes qu'ils pouvaient être dans l'intention d'essayer de percer de ce côté. Celà détermina M. de Montcalm à faire quelques changemens à ses dispositions; il

dégarnit un peu son centre pour porter à la tête des gués de gros détachemens qui s'y retranchèrent, et il fit renforcer les lignes de M. le Chev. de Levis du côté du fleuve où l'on s'épaula contre les batteries de l'ennemi; ces différens ouvrages n'ayant pû qu'être fort considérables, fatiguèrent beaucoup tout notre monde; on fit encore trainer de la ville dans cette partie 6 pièces de canon de petit calibre, pour inquiéter l'ennemi dans ses travaux; mais il n'en était plus temps, son artillerie étant fort supérieure à la nôtre; il fallut la retirer.

Le 16, l'ennemi jettant sur la ville beaucoup de bombes et de pots-à-feu, il en tomba un sur une maison pleine de foin qui ne fut point assez promptement secourue. Le feu fit des progrès et l'embrasement se communiqua à 8 maisons voisines qui furent entièrement incendiées; les batteries de la Pointe de Levy tirèrent sur la ville, pour y augmenter le désordre, mais nous ne tardâmes pas à les faire taire par la supériorité de notre feu.

Les travaux de l'ennemi paraissaient se pousser fort vivement au Sault, ils y avaient déjà des mortiers dont ils nous jettèrent des bombes qui ne laissaient point d'inquiéter nos troupes dans leur camp; nous entreprîmes d'y établir un mortier, mais ce travail languit tellement par le défaut de bras, qu'il devint inutile avant qu'on l'eût pû finir, il fut abandonné.

Nous reçumes, ce même jour, des nouvelles de Niagara et de Carillon, par lesquelles nous apprîmes que les Anglais formaient déjà le siège de ce premier fort, et que M. de Bourlamaque ne se flattant plus de pouvoir tenir dans le second, malgré les nouveaux ouvrages qu'il venait d'ajouter à ses fortifications, se disposait à se replier à l'Isle aux Noix, dès que l'ennemi qu'il savait être en mouvement se présenterait pour l'attaquer; il craignait d'être tourné par St. Frédéric, et l'on prétend qu'il avait reçu des ordres positifs pour la retraite; on ne peut sur cela se refuser une réflexion: si l'on avait, avant l'ouverture de la campagne, résolu d'abandonner Carillon, pourquoi consumer les troupes en fatigues, et le Roi en frais pour augmenter les défenses de ce fort ? M. Bourlamaque avait d'ailleurs avant ce moment, paru dans toutes ses lettres se croire en état d'y faire une vigoureuse résistance.

Le 17, un petit détachement de nos sauvages ayant passé la rivière du Sault y firent quelques décharges, et nous amenèrent

trois prisonniers, sur le rapport desquels nous ne pûmes guères juger des véritables intentions de M. Wolfe; nous entrevîmes seulement, par le détail qu'ils nous firent de ses forces et de ses mouvemens, que, n'ayant que 9 à 10,000 hommes au plus de troupes réglées, et estimant notre armée de 15 à 18 mille, non-seulement ce Général n'osait nous attaquer de front, mais qu'il était encore dans une appréhension continuelle d'être attaqué lui même; ils ajoutèrent que c'était dans leur armée un bruit commun que le Général ne se flattait de prendre Québec qu'autant qu'il serait joint par le Général Amherst, qu'il attendait avec la plus grande impatience, et que craignant de manquer de vivres, la ration du soldat avait été chez eux réduite à 7 onces de biscuit et une égale quantité de viande salée. Les dépositions faites par les différens prisonniers ou déserteurs se sont assez accordées sur cette réduction.

Les mêmes prisonniers nous dirent encore, qu'un vieillard et quelques femmes de la côte du Nord venaient tous les jours porter des rafraichissements au camp anglais, et qu'ils avaient aussi indiqué au Général Wolfe les gués de la rivière du Sault.

Il est aisé de juger par ce commerce que l'ennemi n'était nullement harcelé.

M. de Vaudreuil était bien d'avis, suivant l'usage canadien, d'envoyer des détachemens pour inquiéter l'ennemi. M. de Montcalm craignait toujours de s'affaiblir.

Il nous revint ce même jour, du camp ennemi, quelques habitans pris par les Anglais, qui, après avoir reçu parmi eux et de M. Wolfe lui même beaucoup de caresses avaient été mis en liberté; cette conduite était relative au contenu du manifeste.

Le même jour 17, les sauvages ayant demandé à marcher en détachement, [illegible] de 5 à 600, pour s'aller [illegible] les ennemis [illegible] succès.

Un matelot anglais [illegible] ce que [illegible] en avait [illegible] surpris de la [illegible] la précipitation [illegible]

La nuit du 18 au 19 un vaisseau de 60 canons, avec 5 frégattes ou transports, passèrent devant la ville pour aller mouiller à Sillery. On ne douta point que l'ennemi n'eut l'intention, ou de nous couper les vivres, puisqu'il aurait pu être informé que nous en avions placé la plus grande partie dans nos frégattes, ou de tenter une descente du côté de Sillerie ; on y plaça 2 pièces de canon, et on fit passer sur le champ M. Dumas avec 600 hommes qui devaient suivre le long de la côte les mouvemens de ces bâtimens ; mais ils ne purent empêcher de brûler notre dernier brûlot qu'on achevait d'équiper dans l'Anse des Mères ; les Anglais tentèrent aussi de détruire les cajeux que nous y fesions préparer, mais ils y furent repoussés.

Le vingt, il nous vint du camp ennemi un domestique du Général Townshend, qui nous assura qu'il n'y avait au Sault que 3,000 hommes : cela se trouvant conforme à nos observations, M. de Montcalm fit revenir de la gauche quelques troupes pour renforcer le centre.

L'ennemi fatiguait beaucoup notre gauche par le feu continuel de canons, de mortiers et d'obusiers qui partait des batteries de son camp du Sault.

Le 21, nous apprîmes que 400 grenadiers ennemis étaient descendus à la Pointe aux Trembles. M. Dumas eût ordre d'y marcher et l'on joignit à son détachement une partie de la cavalerie ; mais ils trouvèrent les ennemis embarqués, leur objet ayant été d'avoir des nouvelles exactes de ce qui se passait dans le pays ; ils se contentèrent d'enlever toutes les femmes qu'ils trouvèrent dans ce canton, ils n'en emmenèrent cependant qu'une centaine, parmi lesquelles il se trouva quelques dames de la ville qui s'y étaient réfugiées ; ils furent harcelés et poursuivis par quelques sauvages qui accoururent, et qui leur tuèrent et blessèrent quelques hommes ; l'idée de cette expédition avait été donné au Général Wolfe par Stobo, officier anglais, pris pour ôtage à l'affaire du fort de Nécessisté ; celui-ci, convaincu d'avoir malgré son caractère, entretenu des correspondances préjudiciables à notre service avec les généraux anglais avait été condamné à être pendu, mais la Cour ayant ordonné la surséance de ce jugement, on crut devoir rendre à Stobo la liberté dont il avait précédemment joui dans sa qualité d'ôtage, il en profita pour s'évader et il fut

secondé par un particulier déserteur de la Nouvelle Angleterre établi à Québec depuis quelques années qui, entendant la navigation s'embarqua avec lui vers le milieu de Mai dernier, dans un simple canot avec lequel ils gagnèrent Louisbourg.

Le 22, le commandant du vaisseau envoya proposer à la ville une suspension de 6 heures, pendant laquelle il y ferait remettre les femmes prisent à la Pointe aux Trembles, on y consentit.

Toutes ces femmes, quoique de différens états, se louèrent également des traitements qu'elles avaient reçus des officiers anglais; plusieurs soupèrent même avec M. Wolfe, qui plaisanta beaucoup sur la circonspection de nos généraux; il dit à ces dames qu'il leur avait cependant présenté des occasions bien favorables de l'attaquer, et qu'il avait été surpris de ce qu'ils n'en avaient pas profité.

La nuit du 22 au 23, la grande quantité de pots-à-feu que l'ennemi continuait à jetter sur la ville, y occasionna un nouvel embrasement, dans lequel 18 maisons furent réduites en cendres; la cathédrale éprouva le même sort. Pendant tout le temps de l'incendie, les batteries de la Pointe Levy ne cessèrent de tirer, les nôtres ripostèrent tant que le feu fit des progrès dans la ville, mais dès qu'on fut parvenu à l'arrêter, elles discontinuèrent.

On n'était pas encore sorti de ces inquiétudes, qu'une frégatte ennemie, avec un transport, voulurent à 4 heures du matin, à la faveur d'une petite fraicheur qui s'était élevée dans la partie du N. E. profiter de l'embarras, où ils imaginaient, sans doute, que nous étions pour passer à Sillerie; ils se trompèrent, tous les canonniers étaient restés à leur poste, mais le vent ayant changé au moment où ces batimens commencèrent à recevoir les décharges de nos batteries, ils se retirèrent sans avoir beaucoup souffert; notre feu fut ce jour là très bien servi.

La journée du 24 fut employée aux négociations entre la ville et la flotte dont M. Le Mercier, commandant de l'artillerie, fut chargé; il s'agissait de choses indifférentes.

Nous eûmes ce même jour une preuve bien sensible du désordre qui régnait dans l'armée: il en était sorti un grand nombre de chasseurs, qui ayant trouvé beaucoup de gibiers du côté de Ste. Foy, firent un feu si soutenu que les sauvages croyant, que nous étions attaqués du côté de Sillerie, s'y portèrent; ils firent seuls

à leur retour que cela pouvait être sujet à inconvénient; M. de Vaudreuil le comprit, et fit défendre la chasse à toute l'armée.

Le 25 au matin, un malentendu nous causa une alerte assez chaude; il vint de l'Anse de St. Michel au camp, une ordonnance pour informer M. de Vaudreuil que les Anglais y étaient descendus; cette nouvelle paraissait confirmée par le bruit du canon que l'on entendait de ce côté là; on battit la générale et l'armée prit les armes; il ne s'agissait cependant que de l'attaque de quelques unes de nos chaloupes canonnières, qui, s'étant réunies dans cette anse, y attirèrent l'attention des vaisseaux qui les canonnèrent vivement, et envoyèrent des berges pour s'en emparer; il y en eu deux d'enlevées, trois remontèrent au Cap Rouge et il s'en échoua une qui fut sauvée par le feu que firent quelques Canadiens qui y étaient accourus du port voisin. M. Dumas y avait laissé M. de St. Martin, officier de la Colonie, avec 180 hommes, et était marché lui-même avec 1000 hommes jusqu'à Jacques-Cartier où l'on craignait que l'ennemi ne prit poste; il eut ordre d'y faire quelques retranchemens.

Nous apprîmes ce jour là, par un nouveau prisonnier fait à la gauche, que les ennemis avaient déjà à leur camp du Sault une artillerie formidable, et qu'ils continuaient à y établir des batteries de canons et de mortiers.

Il nous arriva encore de cette partie, vers le soir, un jeune Canadien, encore enfant, précédemment pris par les Anglais et relâché par eux pour venir remettre à M. de Vaudreuil un billet anonyme, contenant des reproches injurieux pour le gouverneur au sujet des chevelures enlevées par les sauvages, et des soldats que leur avaient tués les Canadiens, qu'ils y traitaient d'assassins. Il nous ajouta, qu'avant de sortir du camp anglais, il aurait vu signifier à des Canadiens, pris les armes à la main, qu'ils pouvaient se préparer à mourir; qu'il les avait vus conduire par des fusilliers, et qu'à peine sorti de ce camp, il y avait entendu tirer plusieurs coups de fusil. MM. de Vaudreuil et de Montcalm jugèrent, qu'il convenait de s'expliquer à ce sujet avec M. Wolfe; les termes de leur lettre, écrite au nom du premier, réunissait toute la dignité, la politesse et la fermeté convenable dans cette circonstance. M. Le Mercier qui fut chargé de remettre cette dépêche, y en ajouta un seconde qu'il écrivait par ordre de M. de Vau-

dreuil à M. Wolfe, dans laquelle, après avoir proposé à ce général différens arrangemens touchant les parlementaires, il lui observait que l'usage paraissait en devenir un peu trop fréquent. M. Wolfe fit faire le jour suivant à M. de Vaudreuil la réplique suivante:

MONSIEUR,

Par ordre de mon général, j'ai l'honneur de répondre à une lettre de Votre Excellence qui lui fut apportée hier par M. Le Mercier, concernant quelques articles particuliers à l'occasion des parlementaires, dans laquelle il se plaint au nom de Votre Excellence de l'usage trop fréquent des dits parlementaires.

Le Général ne saurait assez s'étonner de cette requisition, et pourquoi les Anglais ont-ils donc demandé à parlementer ? que la réponse soit faite par ceux qui ont reçu leur liberté à l'occasion des dits parlementaires.

M. le général Wolfe, par une lettre interceptée écrite du camp de Beauport, apprend que trois grenadiers du régiment royal américain, pris il y a quelques jours, étaient destinés à être brûlés vifs dans votre camp; M. Wolfe désirerait de savoir ce qu'il sont devenus, pour régler à l'avenir là dessus sa conduite.

Les troupes britanniques ne sont que trop ulcérées; les cruautés énormes qu'on a déjà exercées, et surtout la basse infraction de la capitulation du Fort George, sont encore présentes à leur coeur.

De tels actes méritent et trouveront certainement à l'avenir, s'il sont réitérés, la plus sévère repressaille; toute distinction cessera entre Français, Canadiens et Indiens; tous seront traités comme une troupe cruelle et barbare altérée de sang humain.

J'ai l'honneur d'être,

(Signé,) ISAAC BARRE.
Adjudant Général.

Voici la réplique que M. de Vaudreuil fit faire à M. Wolfe par M. de Bougainville.

MONSIEUR,

Par ordre de M. le Mis de Vaudreuil, je réponds à la lettre qui lui a été écrite par M. Isaac Barre à l'occasion des trois grenadiers

du royal américain pris prisonniers. V. E. aurait dû regarder, comme des propos soldatesques, les discours exprimés dans la lettre interceptée; le sort de ces trois prisonniers a été le même que celui de tous les autres qui ont été faits par les sauvages; le Roi les a rachetés à grands frais de leurs mains; M. le Mis. de Vaudreuil ne m'a point chargé de répondre aux menaces, aux invectives et aux citations dont est remplie cette lettre que vous n'aurez pas, sans doute lue; rien de tout celà ne nous rendra craintifs ni barbares; nos procédés sont connus en Europe, et nos papiers publics font foi de notre juridiction sur l'infraction de la capitulation du F. G.

J'ai l'honneur d'être,

(Signé,) BOUGAINVILLE.

Le 26 à la pointe du jour, un gros détachement d'Anglais étant venu fusiller avec celui que commandait M. de Repentigny à la tête d'un des gués de la rivière du Sault, on la fit passer un peu plus haut à 400 Sauvages qui devaient tourner l'ennemi; mais ils demandèrent à être soutenus; on leur promit qu'ils le seraient, ils attendirent cependant dans le bois, ventre à terre, en présence de l'ennemi, à la petite portée de pistolet pendant 5 heures, sans voir faire aucun mouvement à nos troupes; enfin, emportés par impatience et voyant d'ailleurs que l'ennemi profitait de ce temps pour faire couler dans le bois de nouvelles troupes, ils se déterminèrent à donner seuls; leur attaque fut si vive que, suivant ce que nous apprimes depuis, par un sergent déserteur du camp ennemi et par quelques Canadiens qui s'y trouvaient alors prisonniers, les Anglais obligés de plier, reculèrent à plus de 200 pas du champ de bataille pour se rallier, et que l'alarme parvint jusque dans le camp, où M. Wolfe rentra lui-même pour faire avancer l'artillerie par des chemins qu'il avait fait pratiquer; alors les sauvages se voyant presqu'environnés firent leur retraite par le gué avec lequel ils avaient conservé leur communication, après avoir tué ou blessé à l'ennemi plus de 150 hommes et n'ayant perdu que deux ou trois des leurs; ils rencontrèrent au passage de la rivière le corps que l'on envoyait à leur secours, et que M. de Levis ne voulut jamais prendre sur lui de faire marcher sans en avoir reçu l'ordre

de M. de Vaudreuil. Toute l'armée regretta la perte d'une si belle occasion.

Le 27, quoique l'on regardât comme inaccessibles les Anses des Mères, du Foulon, de Sillerie et de St. Michel, on y envoya cependant des ingénieurs pour faire faire dans les rampes qui y conduisaient, des coupures et abbatis : on répandit de plus dans ces différens postes environ 400 hommes.

Quelques Canadiens nous amenèrent de la côte du Sud, trois prisonniers qui provenaient d'un détachement de 7 hommes qu'ils avaient défaits ; les quatre autres avaient été tués.

Le 28, les ennemis démasquèrent, vis-à-vis la ville, une nouvelle batterie de 5 pièces de canon.

Le 29, les vaisseaux ennemis qui étaient audessus de Québec fesaient différens mouvemens : ils remontaient depuis quelques jours jusqu'à St. Augustin et revenaient ensuite mouiller à Sillerie. Nous jugeames qu'ils voulaient attirer notre attention de ce côté ; mais ce qui se passait au camp du Sault que nous voyons hérissé de canons et de mortiers semblait devoir la fixer toute entière. On fit passer dans cette partie un détachement de 300 sauvages, qui ayan pris des vivres pour trois jours, devaient s'embusquer dans les bois sur les derrières de l'ennemi dont on voulait couper la communication avec la campagne.

Le 30, tout fut tranquille.

Il n'en fut pas de même de la journée du 31. Vers les 9 du matin, le vent soufflait violemment de la partie du deux gros transports appareillèrent de la flotte ennemie cèrent vers le Sault de Montmorency ; ils furent suiv vaisseau de 60 canons, et tous trois se placèrent vis retranchemens de M. le Chev. de Levis, et dont les s'échouèrent à la pleine mer, à la petite demie portée Le vaisseau garda le large, formant avec les deux pre triangle, d'où il partit à l'instant même un grand feu nos lignes, où il se croisait avec celui de l'artillerie form M. Wolfe avait au Sault.

Pendant que notre gauche essuyait cette double en remarqua qu'un grand nombre de berges qui s'étai mouvement dès le matin, après avoir pris des troup de Levy et dans divers vaisseaux, se formaient en

tête de la flotte. Nous ne pûmes plus douter alors que l'ennemi ne fut dans l'intention de nous attaquer; l'armée prit les armes et les différens corps se portèrent aux retranchemens. La violence du vent qui soufflait toujours du S. O. le jusant et ce qui se passait à notre gauche, ne nous permettant pas de craindre que les autres parties de nos lignes ne fussent attaquées, M. de Montcalm les dégarnit un peu, et se porta en personne vers le camp de M. le Chev. de Levis.

Enfin, vers les cinq heures du soir les berges, après avoir par divers mouvemens essayé de nous dérober le véritable point de l'attaque, se rangèrent sur trois divisions, dirigèrent toutes leurs marches vers le Sault et abordèrent précisément au moment de la basse mer au pied des deux bâtimens qui se trouvaient échouées à sec sur un très beau platin. A l'abri de leur feu, toutes les troupes firent leur débarquement sans confusion et se formaient en bataille, pendant que le corps à L'Ange Gardien, traversait en colonne la rivière du Sault, pour les venir joindre; nous ne pouvions, à cause de la grande distance, opposer à tous ces mouvemens que le feu de quelques canons de petit calibre placés dans des redoutes que l'on avait fait construire en avant de nos retranchemens, qui encore ayant tiré tout le jour sur les vaisseaux manquèrent malheureusement de munitions vers la fin de l'action: elles étaient d'ailleurs fort maltraitées par le feu qu'elles en avaient essuyé; ces deux raisons obligèrent d'en abandonner une à l'approche d'un corps de grenadiers qui s'avança pour l'attaquer; il y monta, mais à peine s'en fut-il rendu maitre que la vivacité du feu de mousqueterie qu'il reçut de nos retranchemens, qui dominaient fort avantageusement ces redoutes, l'obligea à se retirer; la réunion des deux corps ennemis s'étant faite dans ce moment, nous nous attendions à une attaque générale, mais un violent orage qui survint ayant vraisemblablement achevé d'ouvrir les yeux à M. Wolfe sur la témérité de son entreprise, ce général se retira, et il est même à croire qu'il ne s'engagea si avant que parcequ'il avait un peu trop présumé des effets de son artillerie; il avait compté que le Canadien et le sauvage, effrayés par le boulet et la bombe ne tiendraient point, et que ses troupes pourraient par leur fuite monter la côte sans y rencontrer de grands obstacles; mais on doit à tous les corps de l'armée que M. de Montcalm y avait

successivement réunis, la justice de dire, qu'ils montrèrent en cette occasion toute la fermeté que l'on en pouvait attendre, et qu'ils témoignèrent la plus grande impatience d'en venir aux mains; sentant tout l'avantage de leur position, ils étaient pleins d'une confiance de laquelle nous pouvions sans présomption attendre la défaite totale de l'armée anglaise, si elle s'était opiniâtrée a avancer; eelle-ci se divisa une seconde fois; la plus grande partie repassa la rivière du Sault pour regagner le camp de L'Ange Gardien, et l'autre en se rembarquant mit le feu aux deux transports dont l'embrasement termina cette affaire.

Nous y avons eu une 60e d'hommes tués ou blessés par le boulet et la bombe; la perte de l'ennemi, suivant le rapport des prisonniers ou déserteurs venus depuis, est montée à environ 500 hommes presque tous grenadiers, un capitaine du Royal Américain, et deux soldats y furent fait prisonniers.

Le 1er Août, le vaisseau qui était au Sault rejoignit la flotte.

Les vivres que l'on avait conservés à Québec pour la subsistance de l'armée se trouvant toucher à leur fin, on fut obligé d'en faire venir de Batiscan; mais la voie de l'eau paraissant fort hasardeuse depuis que l'ennemi s'était rendu maitre du fleuve, il fallut se résoudre à faire venir ces vivres par terre; celle-ci ne laissait point encore d'offrir des obstacles; il ne restait dans la campagne que des enfants en bas âge, des femmes et des vieillards auxquels leur infirmités n'avaient pas permis de porter les armes. Ce fut cependant avec le secours de bras si faibles que l'on fit transporter sur 271 charettes de Batiscan à l'armée (18 lieues) 700 quarts de lard et de farine. La subsistance des troupes se trouva par là assurée pour 12 à 15 jours, mais l'on fut dès ce moment effrayé des difficultés que ce service rencontrerait par la suite; nombre de charettes étaient déjà brisées, les femmes et les enfants qui les conduisaient rebutés d'un travail si rude, ne laissant point espérer qu'elles pussent le soutenir longtemps; on commença à regretter d'avoir si fort reculé les magasins de l'armée.

Le 2 il y eut une trève de quelques heures, pendant laquelle M. Le Mercier fut chargé d'aller remettre au général Wolfe des lettres de M. de Vaudreuil et du capitaine du Royal Americain fait prisonnier à l'affaire du 31: cet officier après s'être beaucoup loué dans sa lettre des procédés des Français, par qui, il avait,

disait-il, été retiré avec les plus grandes peines des mains des sauvages, demandait à son général quelques effets dont il avait besoin.

Le 3, l'ennemi continua à augmenter son artillerie au camp du Sault, M. Dumas ramena à l'armée la plus grande partie des troupes qu'il avait à Jacques Cartier, où il avait eu ordre de ne laisser que 200 hommes.

Le 4, nouvelle trève pour recevoir les réponses de M. Wolfe aux lettres qui lui avaient été écrites le 2. En envoyant à son officier les effets qu'il lui demandait, il lui reprochait dans la réponse qu'il fesait à sa lettre, d'avoir par l'imprudente démarche qui l'avait fait prendre, donné à M. de Montcalm lieu de croire qu'il régnait peu de discipline dans son armée, voulant par là, nous faire entendre adroitement, que son attaque du 31 n'avait été qu'une feinte.

Quand à la lettre qu'il écrivit à M. de Vaudreuil, il y fesait une longue énumération des griefs de la nation anglaise contre les troupes du Canada, et il joignait à des reproches pleins d'amertume et de dépit, les expressions les plus féroces.

On s'était proposé de prolonger le plus qu'il serait possible, le séjour dans la ville de l'officier porteur de ces dépêches, afin de profiter de ce tems pour transporter sur les batteries des mortiers et du canon des ramparts qui faisaient face à celle de l'ennemi, les matériaux nécessaires pour y faire construire des Merlons; ces batteries étant à barbettes exposaient beaucoup au feu de l'ennemi les canonniers qui les servaient; on y en avait déjà perdu plusieurs, mais les mesures que l'on avait prises à ce sujet furent déconcertées par une suite du peu d'ordre qui régnait dans les différentes parties de notre service; pendant que l'on attendait la chaloupe anglaise à une des extrémités de la basse ville, il partit de l'autre, dès qu'elle parut, un officier marchand qui servait sur les batteries, qui ayant reçu de l'officier anglais les lettres et les effets qu'il avait à remettre, le renvoya sur-le-champ.

Ils nous vint, ce même jour, cinq nouveaux déserteurs dont les dépositions n'avaient rien d'intéressant.

Nous apprîmes ce même jour, l'évacuation des forts de Carillon et de St. Frédéric que l'on avait fait sauter. Le premier, le 27 et le second le 31; on se retira de Carillon avec une telle précipitation, et un désordre si grand, qu'il y resta 20 soldats auxquels

l'ivresse ne permit pas de suivre la troupe; ils furent pris par les ennemis qui trouvèrent encore dans ce fort, dont les fortifications n'avaient été que légèrement endommagées par les mines qu'on y avait fait sauter, plusieurs pièces de canons et mortiers.

Le 5, les batteries de la Pointe de Levy, continuaient à faire un feu très-vif sur la ville. Il nous vint trois nouveaux déserteurs.

Il passa, la nuit du 5 au 6 devant la ville, plusieurs berges qui remontèrent jusqu'aux vaisseaux d'où l'on y débarqua une assez grande quantité d'effets. Ces divers mouvemens que l'on vit d'ailleurs faire à l'ennemi dans cette partie, donnant lieu de penser qu'il pouvait être dans les dispositions d'y tenter quelque chose, déterminèrent M. de Montcalm à y envoyer une augmentation de troupes, en sorte que nous nous trouvâmes alors avoir depuis Québec jusqu'à St. Augustin environ 1,000 hommes, dont M. de Bougainville eut le commandement en chef. Le 7, différens bâtimens mouillé au Cap Rouge, après s'être allégés assez considérablement montèrent jusqu'à la Pointe aux Ecureuils. Les frégattes du Roy et le navire le Fronsac étaient alors mouillés au pied du Richelieu; c'est-à-dire à 3 lieues audessus de la Pointe aux Ecureuils. Les vents ne leur avaient point permis de monter plus haut, les Anglais avaient vraisemblablement intention de s'en emparer, mais ils profitèrent du vent du Nord qui avait emmené ceux-ci pour remonter le rapide. M. de Bougainville dégarnit un peu ses postes pour former un détachement avec lequel il suivit le long du fleuve les bâtimens ennemis.

Le 8, il nous vint trois matelots qui étaient aux Ecureuils, de la flotte ennemie.

Les vaisseaux anglais redescendirent à la Pointe aux Trembles et tentèrent à différentes reprises d'y faire débarquer du monde, mais ils furent toujours repoussés par M. de Bougainville; il ne s'y passa cependant rien de considérable. M. de Montcalm fit conduire au camp quelques petites pièces de campagne et quelques obusiers qu'on avait laissé dans la place.

La grande quantité de bombes, de carcasses et de pot-à-feu que les ennemis jettèrent la nuit du 8 au 9 sur la place, occasionna un 3e incendie à la basse ville; 152 maisons y furent réduites en cendres.

Nous apprîmes ce même jour, que Niagara avait capitulé le 24 Juillet, et que la reddition de ce fort avait précédée de la défaite de notre corps de troupes revenu de la Belle Rivière.

Cet événement augmenta beaucoup l'abattement que la nouvelle de l'évacuation de Carillon et de St. Frédéric avait déjà répandu dans les esprits; on craignit que l'ennemi ne rencontrant que de faibles barrières à l'entrée de la rivière de Cataracoui ne sautât les rapides, et ne vint tout à coup tomber sur Montréal, qui était dans ce moment dépourvu de toute espèce de défense; on avait des détachemens à la Présentation et à l'Isle aux Galops; on estima nécessaire de renfoncer ces postes; on détacha de l'armée 1000 hommes qui eurent ordre d'y marcher en toute diligence, et l'on crut ne pouvoir se dispenser de charger M. le Chev. de Levis du commandement d'une partie aussi délicate; il partit dès le jour même pour s'y rendre.

Le 11 Août, un détachement de 700 hommes, composé de Canadiens et de sauvages, passa la rivière du Sault pour aller attaquer des travailleurs ennemis qui fesaient des fassines; la fusillade fut assez vive; on compta avoir tué ou blessé une centaine d'hommes, nous n'en eûmes que 7 de blessés; les choses eussent été poussés plus loin, si les Outaouas avaient voulu donner. Ils ne se trouvèrent point ce jour là dans les dispositions de combattre et ils n'eurent presque point de part à cette affaire; il semblait dans toutes les circonstances, qu'une fortune ennemie prit plaisir à déconcerter les entreprises dont nous pouvions attendre le plus de fruit; nous en fîmes le lendemain, 12, une nouvelle épreuve. Les Anglais repoussés à la Pointe aux Trembles tournèrent leurs vues de l'autre côté du fleuve; ils essuièrent, en descendant, quelques coups de fusil des habitans qui étaient retournés chez eux, mais ils s'y établirent au nombre de 7 à 800 hommes.

M. de Montcalm voulant profiter de la circonstance du passage, à la Pointe aux Trembles, des troupes qu'il envoyait aux rapides, pour faire attaquer les ennemis dans leur nouveau camp par le corps de M. de Bougainville, donna ordre à ce colonel de passer à la droite du fleuve et d'y opérer pendant que ses postes bien gardés deviendraient un piége où l'ennemi, s'il ne l'attendait pas de l'autre côté, pourrait venir donner; rien de mieux combiné, mais le mauvais tems dérangea tout, et la crainte de trop retarder

le secours que l'on envoyait aux rapides fit abandonner ce projet.

Le même jour, 4 bâtimens de la flotte ennemie voulurent profiter du vent de N. E. qui régnait, pour remonter audessus de Québec, mais le calme les prit vis-à-vis de la ville; ils revirèrent et à la faveur du jusant qui survint, ils regagnèrent leur mouillage, sans avoir beaucoup souffert du feu de nos batteries.

Le 13, nous apprimes que le corps ennemi, campé vis-à-vis de la Pointe aux Trembles, s'étant répandu dans la campagne y brûlait toutes les habitations. Les mouvemens que l'on voyait faire à l'ennemi dans cette partie faisant appréhender à M. de Montcalm qu'il ne voulut y entreprendre quelque chose de plus considérable, ce général se détermina à faire renforcer le corps aux ordres de M. de Bougainville qui fut porté à 1,600 hommes répandus dans différens postes.

Des Canadiens relâchés par les Anglais, apportèrent à M. de Vaudreuil un troisième manifeste, publié par l'ordre de M. Wolfe, où après avoir rappellé les deux premiers, ce général menaçait des traitements les plus rigoureux, les habitans qui ne quitteraient point les armes, sous le 20 d'Août.

Il nous arriva de la Baie St. Paul un courrier pour nous apprendre que les Anglais qui n'avaient osé auparavant débarquer dans cette partie où ils avaient essuyé beaucoup de coups de fusil, toutes les fois qu'ils s'y étaient présentés, y étaient enfin depuis quelques jours descendus par la trahison d'un habitant, Suisse de nation, qui s'était établi dans cette paroisse, et qu'ils y avaient déjà brûlé 22 maisons.

Les sauvages nous emmenèrent le même jour, de la côte du Sud, deux prisonniers avec quelques chevelures et ils nous vint un nouveau déserteur.

Le 15, nous envoyâmes dans la paroisse de L'Ange Gardien, un corps d'environ 1,200 hommes, dans la vue d'y surprendre les Anglais qu'on disait y être éparpillés; on ne retira aucun fruit de cette expédition; les sauvages à l'exemple des troupes, uniquement occupés depuis quelque temps de maraude et de pillage, se débandèrent; ils s'avancèrent sans précaution vers une maison qu'ils croyaient abandonnée; elle était pleine d'Anglais dont ils essuièret une décharge qui leur fit prendre la fuite; il n'y eut plus rien à entreprendre de ce côté, et il a fallu se retirer.

Il nous vint de la côte du Sud 3 prisonniers faits par des Canadiens, mais dont les sauvages s'étaient emparés; ceux-ci nous apportèrent encore 4 chevelures.

Le 16, il y eut encore à la haute ville un nouvel incendie dont on arrêta heureusement les progrès; une seule maison fut réduite en cendres.

Les difficultés qu'éprouvait le transport des vivres et la crainte de nous les voir couper à tous moments par l'ennemi nous tenait dans la plus grande inquiétude; les chemins étaient déjà devenus très mauvais, et l'on osait encore se servir de la voie de l'eau, jusques à St. Augustin et au Cap Rouge, qu'avec des précautions qui rendaient toutes les opérations fort lentes.

Le 17, nous apprimes, par trois nouveaux déserteurs de l'armée ennemie, qu'il y régnait une cruelle dissenterie qui avait déjà fait périr beaucoup de monde.

Il nous arriva de Niagara 5 Canadiens, qui après la reddition de ce fort, s'étaient échappés des mains de l'ennemi; ces gens rapportaient qu'ils avaient laissé les Anglais occupés à réparer les fortifications du fort, qu'ils avaient détaché un gros corps de troupes pour conduire leurs prisonniers à New York, et qu'il ne restait à Chouaguen, quand ils y avaient passé, qu'environ 2,000 hommes qui ne faisaient aucun mouvement; on jugea de là, que les Anglais n'avaient point intention de venir par les rapides; M. le Chev. de Levis s'y trouvait avec 2,500 hommes.

Le 18, il nous arriva par terre un nouveau convoi de farine, que le défaut de charettes avait rendu très faible.

Le 19, nous apprimes qu'un corps ennemi d'environ 1,200 hommes était descendu à Deschambeaux, M. de Bougainville y marcha sur-le-champ avec son corps, précédé de la cavalerie, et de M. de Montcalm se porta en personne avec le Major Général et quelques troupes jusques à la Pointe aux Trembles, (7 lieues) où ayant appris que l'ennemi, après avoir brûlé la maison dans laquelle on aurait placé les équipages de l'armée, s'était rembarqué; il revint au camp où il ne rentra que le endemain au matin; les Anglais ne perdirent personne dans cette expédition; ils se rembarquèrent dès qu'ils virent approcher nos troupes, emmenant avec eux beaucoup de bétail qu'ils avaient ramassé dans les campagnes.

Je dois dire qu'il n'y eut nullement de la faute de nos troupes, si elles ne se trouvèrent pas à portée de charger l'ennemi dans sa retraite; elles s'y portèrent avec beaucoup d'ardeur: elles firent pour s'y rendre une diligence prodigieuse, mais le commandant anglais qui s'était bien attendu à en être attaqué, les avait fait observer soigneusement par ses vaisseaux, et ce fut sur leurs signaux qu'il régla ses mouvemens.

Il nous vint de ce corps deux déserteurs, il nous arriva un troisième qui sortait du camp de M. Wolfe, par lequel nous apprimes que ce général étant dans les dispositions de se rembarquer dans peu, envoyait de tous côtés des détachemens pour brûler tous les bâtimens et ravager les campagnes; il nous ajouta qu'il régnait de la mésintelligence entre les généraux de terre et de mer. Nous l'avions déjà oui-dire et celà se confirma depuis.

Les 21, 22, 23, et 24 ne furent remarquables que par des pluies presque continuelles, qui, en nous causant les plus vives inquiétudes pour la récolte, rendaient nos transports de vivres d'une difficulté extrême.

Les ennemis brûlaient dans toutes les parties; on voyait en même tems des maisons en feu à la côte de Beaupré (depuis le Sault de Montmorency jusqu'à Ste. Anne) à l'Isle d'Orléans et le long de la rive droite du fleuve.

Le 25, on remarqua que l'ennemi diminuait au Sault son artillerie et qu'il la rembarquait. Deux bâtimens qu'ils avaient à la Pointe aux Trembles descendirent à St. Michel, d'où, après avoir débarqué des troupes à la côte du Sud, ils retournèrent à leur premier poste.

Nous apprimes le même jour, que les Abénaquis de St. François avaient arrêtés deux officiers anglais (MM. Hamilton et Kennedy) accompagnés de 7 sauvages que M. Amherst avait dépêchés à M. Wolfe par les bois; il paraissait par les lettres qui leur furent surprises, que les opérations de M. Amherst devraient désormais dépendre des succès qu'aurait M. Wolfe du côté de Québec; nous vimes aussi par des lettres écrites à différents colonels, que l'on aurait été dans l'armée de M. Amherst dans un étonnement singulier de l'évacuation de Carillon; on y exagérait un peu la force des fortifications de ce fort et l'on plaisantait beaucoup sur la précipitation avec laquelle nous nous en étions retirés.

Les vaisseaux ennemis mouillés audessus de Québec génant beaucoup nos transports de vivres, on forma le projet de les faire enlever par nos frégates. M. de Vaudreuil à qui on présenta cette entreprise sous un jour flatteur l'approuva, et on ne s'occupa plus que de son exécution ; les marins jugeront s'il était facile d'enlever à l'abordage dans un fleuve dont le courant est rapide, des bâtimens bien armés dont il y en avait un de 50 canons, commandés par des hommes qui nous faisait admirer tous les jours la légèreté de leurs manoeuvres, mais il se trouvait encore un grand inconvénient à ceci.

C'est que pour compléter les équipages des frégates destinées à opérer, il fallut dégarnir considérablement nos batteries des matelots qui y faisaient le service de canonniers.

Le 26, il nous vint un nouveau déserteur du camp du Sault.

Le 27, il nous en vint un second qui était sergent dans le régiment Royal Américain ; celui-ci en nous annonçant le prochain départ de la flotte nous assura que M. Wolfe lèverait sous 8 jours son camp du Sault ; il nous ajouta que l'abbé de Portneuf, curé de St. Joachim, ayant été pris par les coureurs de bois avait été massacré par eux, ainsi que 9 habitans qu'il avait avec lui, après avoir mis les armes bas, et que les chevelures de ces malheureux avaient été portées au camp. Ce fait a été depuis vérifié par le rapport d'un 10e habitant qui était dans ce détachement et qui s'échappa.

La nuit du 27 au 28, cinq nouvelles frégattes ou transpirts ennemis, montèrent audessus de Québec ; ils n'essuyèrent des batteries de la place qu'un faible feu ; ces bâtiments en se réunissant avec les premiers vis-à-vis de St. Augustin firent avorter notre projet et les matelots furent rappelés.

La nuit du 29 au 30, la mer étant haute, les bâtiments qui étaient à St. Augustin canonnèrent et fusillèrent vivement une petite isle déserte voisine de leur mouillage ; ils y avaient vû, le jour précédent, de basse mer, du monde qui y était passé à pied sec pour y faire du foin et qui au retour de la marée s'était retiré.

Il nous vint le 29, 3 nouveaux déserteurs qui confirmèrent ce que nous avait annoncé le sergent ; ils nous dirent aussi que M. Wolfe attaqué d'une grosse fièvre était allité depuis 6 jours.

Le 30, l'ennemi démasqua à la Pointe de Levy une nouvelle batterie de canons. Il s'y en trouva alors 21 pièces.

Le 31, il y eut dans le camp de la Pointe de Levy beaucoup de mouvemens; il s'en fit aussi dans la flotte qui nous donna lieu de juger que l'ennemi se disposait encore à faire passer des bâtiments audessus de Québec. Ceux qui y étaient déjà, remontèrent de St. Augustin à la Pointe aux Trembles, d'où l'on pensa qu'ils avaient intention d'essayer de monter le Richelieu pour aller attaquer notre flotte; nous savions depuis 2 jours qu'un vaisseau quelques gros qu'il fut, pourrait passer aisément ce rapide, celà nous inquiéta d'autant plus, que la veille une des plus fortes frégates munitionnaire s'était échouée aux Grondines; nos petites forces navales se trouvaient par cette perte réduite à trois autres de ces bâtimens et aux deux frégates du Roy qui eurent tous ordre de se mettre à porté de s'opposer au passage des Anglais.

La nuit du 31 Août au 1er Septembre, cinq nouveaux bâtimens ennemis remontèrent audessus de Québec.

On ne pût plus douter, par les mouvemens que faisaient les Anglais du côté du Sault de Montmorency, qu'ils ne fussent résolus d'abandonner ce camp; on voyait embarquer une grande quantité d'effets dans des chaloupes, sur lesquelles nos batteries tirèrent, sans que celles de l'ennemi répondirent, elles étaient déjà démontées.

Les nouvelles que nous reçumes ce même jour calmèrent un peu les inquiétudes où nous étions pour Montréal. D'un côté nous apprimes par les déserteurs venus de l'armée de M. Amherst, que ce général était dans les dispositions de borner les opérations de cette campagne à la réparation des forts de Carillon et de St. Frédéric (ce dernier avait été entièrement détruit.) Et de l'autre, M. de Bourlamaque assurait que le poste avantageux qu'il avait pris à l'Isle aux Noix, les retranchemens qu'il y avait fait élever et l'artillerie formidable qu'il y avait fait placer, le mettaient dans le cas de n'y pas craindre les ennemis en quelque nombre qu'ils pussent s'y présenter; on sçait que cette isle est dans la rivière de Sorel, qu'elle divise en deux bras fort étroits; on en avait barré le passage aux berges par de bonnes estacades que l'on se flattait que l'ennemi ne tenterait point de tourner par terre. Les deux bords de la rivière n'offrent que des marais profonds et couverts de bois où les portages ne pourraient se faire qu'avec d'extrêmes difficultés, et l'on sent qu'en allongeant le circuit pour aller

chercher plus loin un terrain plus solide, on serait obligé d'augmenter très-considérablement le travail, et tout ensemble les risques d'être continuellement harcelés.

Le 2, la nouvelle que nous reçumes du retour à St. Michel de Sillerie de la flotte ennemie qui était à la Pointe aux Trembles, dissipa l'appréhension où nous étions qu'elle ne montât jusqu'à Batiscan.

Les ennemis continuaient à évacuer leur camp du Sault d'où deux colonnes passèrent vers le soir à l'Isle d'Orléans; il y eut encore des mouvemens dans la flotte qui firent croire que l'ennemi pouvait avoir l'intention d'attaquer nos retranchemens; ce qui semblait confirmer dans cette opinion, c'est que l'on avait trouvé mouillé vis-à-vis de la rivière de Beauport six berges que nous fîmes enlever; bien des gens pensèrent que ce n'était qu'une feinte, on verra qu'ils n'avaient pas tort.

Le 3, dès les 6 heures du matin on apperçut un grand mouvement dans les camps et dans la flotte de l'ennemi. Une centaine de berges ou canots, chargés de monde, partirent de la Pointe de Levy pour s'aller mettre en panne au milieu de la flotte; on remarqua en même temps qu'il y en avait encore une cinquantaine qui faisaient une semblable manoeuvre du côté du Sault de Montmorency; on ne douta plus que l'ennemi ne voulût effectuer l'attaque que les berges de la veille avaient semblé annoncer; on fit prendre les armes à toute l'armée. Les différens corps se tinrent en bataille, chacun à la tête de leurs camps, et dans cet état l'on attendit le flôt à la faveur duquel on comptait que les Anglais exécuteraient leur débarquement; le temps était beau, quoique les vents fussent au Nord Est; ils fraichirent vers les 10 heures et les berges parties de la Pointe de Levy, y retournèrent; on pensa d'abord que la seule agitation de la mer les y avait obligés, mais les berges du Sault qui s'étaient avancées au large ayant pris la même route, nous ouvrirent les yeux en ramenant notre attention au camp de L'Ange Gardien qui se trouva entièrement évacué.

Alors, ceux qui avaient ouï blâmer en secret à M. de Montcalm la conduite de M. le Chevalier de Levis pour n'avoir point attaqué les Anglais lorsqu'ils descendirent au Sault de Montmorency, quoique celui-ci pour s'appuyer sur les ordres qu'il avait de ne

rien hasarder, le traitement avec la même rigueur pour n'être point tombé sur leur arrière garde dans le même terrain et dans une circonstance infiniment plus favorable (j'ai déjà parlé ailleurs de ce terrain.)

M. de Montcalm et ses principaux officiers, pour tâcher de se justifier sur la perte d'une occasion si belle, répondirent que s'ils n'avaient point chargés l'ennemi à son rembarquement, ce n'avait été que parcequ'au moment où on l'avait crû repassé à l'Isle d'Orléans on avait apperçu, ventre à terre, plus de 2,000 hommes sous les retranchemens de son camp, et qu'on avait été retenu par la crainte de donner dans quelque piège.

Il est digne de remarque que l'on s'efforça dans notre camp de persuader qu'il n'y avait rien que de fort ordinaire dans la manoeuvre de M. Wolfe, et que M. de Montcalm au contraire, s'était conduit dans cette circonstance en général consommé: le lecteur peut juger.

Une partie des troupes sorties du camp de L'Ange Gardien resta à l'Isle d'Orléans, et l'autre alla prendre poste audessus des batteries de la Pointe de Levy.

Des ingénieurs, et plusieurs autres officiers, qui allèrent depuis voir le camp de M. Wolfe convinrent unanimement que rien n'était plus désavantageux que la position que ce général avait été obligé de prendre; ce fut par cette raison qu'il borda son camp d'onze redoutes, presque toutes environnées de fossés fraisés et palissadés.

Le quatre, M. de Montcalm mesurant ses mouvemens avec ceux de l'ennemi, dégarnit un peu sa gauche et porta la principale partie de ses forces à la droite de son camp.

Il envoya même camper le bataillon de Guyenne sur les hauteurs de Québec d'où il pouvait au besoin se porter également soit du côté de Sillerie, doit dans la place, soit du côté de la Rivière St. Charles; notre malheur voulut, comme on le verra bientôt, qu'on le retira deux jours après de ce poste.

Les batteries de la Pointe de Levy, augmentées de l'artillerie que l'ennemi avait retirée de son camp du Sault, faisaient sur la ville un feu continuel.

Le cinq, un corps d'environ trois mille hommes Anglais ayant

marché vers la rivière des Etchemins, M. de Montcalm renforça le corps de M. de Bougainville des piquets de l'armée, de presque tous les sauvages et du reste des volontaires.

Une frégate ennemie remonta au Cap Rouge, où elle canonna une de nos goëlettes qui y était arrivée la veille de Montréal, avec un chargement de farine; nous y avions deux chaloupes canonnières, qui l'obligèrent à se retirer.

Cette farine provenait des blés que l'on avait pu ramasser dans le gouvernement de Montréal à la faveur d'espèces sonnantes; sans cet appas, on eut certainement manqué de vivres à l'armée, que l'on eut été obligé de licencier en grande partie.

Le six, les ennemis continuèrent à faire audessus de Québec des mouvemens qui ne laissaient pas de nous inquiéter.

Il passa en plein jour, devant la place, une de leurs goëlettes remorquant deux longues berges que le feu de nos batteries, qui ne fut à la vérité pas fort vif, ne pût arrêter; celles de l'ennemi profitèrent de ce mouvement pour canonner les nôtres, où nous eûmes 5 hommes tués, ou dangéreusement blessés.

Le sept, la flotte qui était audessus de Sillerie (elle était alors de 18 bâtimens,) remonta au Cap Rouge accompagnée d'une soixantaine de berges, chargées de troupes, qui après avoir fait mine de vouloir descendre, reprirent le large et allèrent aborder à la droite du fleuve; M. de Bougainville suivait leurs mouvemens.

La nuit du 7 au 8, quatre nouveaux petits bâtimens passèrent audessus de Québec et se joignirent à la flotte mouillée au Cap Rouge; ils essuyèrent un fort grand feu des batteries de la ville sans en être incommodés; on crût dans le camp que l'ennemi voulait tenter un débarquement vers la Canardière (près de la rivière St. Charles,) toute l'armée malgré un très-mauvais temps passa la nuit au bivouac.

Les farines d'Europe et celles qu'avaient produites les blés achetés, comme il a été dit, étant toutes consommées, l'armée ne tirait plus depuis quelques jours sa subsistance que de la récolte du gouvernement de Montréal, qui heureusement se trouvait être d'une beauté extraordinaire; mais on manquait de bras pour la recueillir; M. de Rigaud avait déjà détaché 200 miliciens pour y travailler; ce secours ne suffisait point. M. de Vaudreuil manda à M. le Chevalier de Levis, qui était venu des rapides à l'Isle aux

Noix, de les augmenter; cet officier général avait quitté les rapides sans cependant les dégarnir, sur ce qu'il s'était assuré par le rapport de ces découvreurs revenus de Chouaguen que les ennemis y étaient tranquilles.

Les pluies continuaient de rendre nos transports de vivres très pénibles, et nous faisaient beaucoup craindre pour les moissons des gouvernemens de Québec et des Trois Rivières, qui ne le cédaient cependant point en beauté à celles du gouvernement de Montréal.

Le neuf, les ennemis jugeant vraisemblablement les maisons de la ville assez endommagées, dirigèrent la plus grande partie de leur feu sur le faubourg St. Roch.

Le 10, les ennemis parurent construire un nouveau retranchement au-dessus de leurs batteries de la Pointe de Levy; nous ne comprimes pas quel en pouvait être le véritable objet. Leur petite flotte s'étendait depuis le Cap Rouge jusqu'à la Pointe aux Trembles.

Le onze, on vit tout le jour sur le chemin qui conduisait aux bateries de l'ennemi un grand mouvement de chariots d'artillerie, et la flotte mouillée audessus de Québec, reçut toutes les troupes répandue dans cette partie.

Le douze, l'ennemi fit tout le jour sur la place un très grand feu, la flotte mouillée depuis le Cap Rouge jusqu'à la Pointe aux Trembles, fut continuellement en mouvement; il s'en détacha vers le soir quelques bâtimens qui vinrent mouiller à Sillerie.

Les mouvemens que nous voyions faire depuis quelques jours à l'ennemi audessus de Québec, et la connaissance que nous avions du caractère de M. Wolfe, ce guerrier impétueux, hardi et intrépide nous préparait une dernière attaque. La résolution en était effectivement bien prise dans l'armée anglaise. On y avait tenu ainsi que nous l'avons appris depuis par différens officiers anglais, après la levée du camp du Sault, un conseil de guerre où tous les officiers généraux opinèrent unanimement pour la levée du siège; les officiers de mer observaient que la saison déjà avancée rendait de jour en jour la navigation du fleuve plus périlleuse, et les officiers de terre dégoûtés par la longueur d'une campagne, aussi infructueuse que pénible, regardaient comme inutile de rester plus longtems devant les retranchemens qui leur paraissaient inatta-

quables ; d'ailleurs, les uns et les autres ajoutaient que leur armée toujours en proie aux maladies se fondait insensiblement ; alors M. Wofe voyant qu'il ne pourrait rien gagner en heurtant de front l'opinion générale, prit adroitement les choses d'un autre côté ; il déclara aux membres du conseil que bien éloigné de penser autrement qu'eux, il était au contraire de leur avis sur l'inutilité de prolonger le siège de Québec ; qu'aussi dans la proposition qu'il allait faire, il voulait se dépouiller de la qualité de général pour ne rien attendre que de leur opinion pour lui.

Enfin, Messieurs, leur dit-il, la gloire de nos armes me semblant exiger que nous ne nous retirions point sans faire une dernière tentative, je vous demande avec instance de vouloir bien ne nous y point refuser. Je veux que dans cette circonstance, il faut que notre premier pas nous mette aux portes de la ville.

Je vais dans cette vue essayer de faire pénétrer par les bois de Sillerie un détachement de 150 hommes seulement ; que toute l'armée se prépare à suivre ; si ce premier détachement rencontre de la part de l'ennemi quelque résistance, je vous donne ma parole d'honneur que regardant alors notre réputation comme à l'abri de toute espèce de reproche, je n'hésiterai plus à me rembarquer. Le zèle qui animait un si brave général passa chez tous les officiers qui l'entendaient, et l'on ne s'occupa plus dans son armée que des dispositions nécessaires pour l'exécution d'un si noble projet.

M. de Montcalm, de son côté inquiet pour la partie que l'ennemi paraissait menacer, craignant surtout qu'il n'eut intention de nous couper les vivres, envoya de nouveaux renforts au corps de M. de Bougainville ; ce colonel se trouva alors avoir à ses ordres, en y comprenant les sauvages environ 3,000 hommes répandus dans différens postes depuis Sillerie jusqu'à la Pointe aux Trembles ; c'était l'élite de l'armée ; on y avait réunis tous les grenadiers, tous les piquets, tous les volontaires de l'armée et la cavalerie ; on lui réitéra l'ordre de continuer à suivre attentivement tous les mouvemens des ennemis, son centre était au Cap Rouge.

Les choses étaient de part et d'autre dans cet état, lorsque la nuit du 12 au 13, M. Wolfe, après avoir par différens mouvemens tâché d'attirer notre attention du côté de St. Augustin, envoya vers minuit tâter par ses berges les postes voisins de Sillerie ;

la fortune sembla dans cette occurence s'accorder avec le peu d'ordre qui régnait parmi nos troupes, pour leur en faciliter l'accès.

Il devait descendre la même nuit par eau à Québec un convoi de vivres; on en avait fait courir le bruit dans tous les postes devant lesquels il devait passer, sans convenir avec eux d'aucun mot de ralliement; mais quelque événement imprévu ayant empêché nos bâteaux de profiter de la marée du soir pour se mettre en marche, on en remit le départ au lendemain, et l'on n'eut pas encore l'attention d'en prévenir ces mêmes postes; il résulta de cette double négligence que nos sentinelles en voyant avancer les berges ennemis les prirent pour les nôtres, et se contentant du mot *France* qu'elles répondirent à leur cris, elles les laissèrent passer sans se donner la peine de les reconnaitre.

Trois capitaines commandaient dans ces postes: M. e Chevalier de Rumigny, du régiment de la Sarre, M. Duglas de Languedoc, et M. de Vergor, de la Colonie.

Les Anglais profitèrent de cette sécurité, abordèrent entre deux de nos postes et gravissant contre l'escarpement de la côté qu'ils avaient à monter, ils parvinrent à force de travail à en gagner la crête où ils ne trouvèrent personne.

Ce mélange de malheurs et de désordre dans notre service prépara la fatale catastrophe qui, par une suite de nouvelles fautes en nous faisant perdre le fruit de tant de fatigues et de dépenses, mit le comble à notre humiliation.

La correspondance était si mal établie de l'un à l'autre des postes de M. de Bougainville, et entre ceux-ci et le camp de M. de Montcalm, que les Anglais avaient vers les cinq heures du matin tourné et dissipé les détachemens que commandait M. de Vergor à l'Anse du Foulon, et étaient déjà en bataille sur les hauteurs de Québec où ils avaient même quelques pièces de canons de campagne, de petit calibre; que l'on ignorait encore dans nos camps qu'ils voulussent nous attaquer de ce côté là; M. de Bougainville qui n'en était éloigné que de deux lieues ne l'apprit, à ce qu'il dit, qu'à huit heures du matin, et M. de Vaudreuil qui en était à beaucoup moins que la moitié de cette distance n'en fut exactement informé que vers les six heures et demie. L'armée qui, sur un mouvement que l'on avait vu faire aux berges ennemies à la Pointe de Levy, rentrait dans ses tentes.

On battit la générale, toutes les troupes reprirent les armes et suivirent successivement M. de Montcalm, qui se porta sur les hauteurs de Québec où le bataillon de Guienne, qui depuis quelques jours était revenu à l'extrémité de notre droite, avait déjà pris poste entre la ville et l'ennemi que sa présence contenait.

Notre armée de Beauport se trouvait depuis quelques jours réduite par les corps qu'on en avait détaché à environ 6,000 hommes; on laissa pour la garde du camp les deux bataillons de Montréal, composés d'environ 1,500 hommes qui s'avancèrent cependant jusqu'à la Rivière St. Charles lorsque M. de Vaudreuil se rendit à l'armée; M. de Montcalm ne put donc suivant ce calcul rassembler qu'environ 4,500 hommes.

Ce fut avec des forces si faibles que sans donner le temps de respirer aux derniers détachemens qui lui étaient arrivés de notre gauche et qui avaient fait d'une seule course près de deux lieues, ce général se détermina, vers les dix heures du matin, à attaquer l'ennemi dont les troupes légères fusillaient depuis quelque temps avec les nôtres, sur ce qu'on lui dit sans nulle apparance de fondement qu'il travaillait à se retrancher.

La précipitation avec laquelle M .de Montcalm attaqua prit son origine dans la jalousie: M. de Vaudreuil le prévenait par un billet, où il le priait d'attendre pour attaquer qu'il eut réuni toutes ses forces; qu'il marchait en personne avec les bataillons de Montréal; il n'en fallut pas davantage pour déterminer un général qui eut volontiers été jaloux de la part que le simple soldat eut pris à ses succès; son ambition était qu'on ne nommât jamais que lui, et cette façon de penser ne contribua pas peu à lui faire traverser les différentes entreprises où il ne pouvait pas paraître.

Les deux armées séparées par une petite colline se canonnaient depuis environ une heure. (Notre artillerie ne consrstait qu'en trois petites pièces de campagne.)

L'éminence sur laquelle la nôtre était rangée en bataille dominait, dans quelques points celle qu'occupait les Anglais qui y étaient couverts, soit par des ravons peu profonds, soit par des clôtures de champ en palissades; nos troupes presque toutes composées de Canadiens fondirent sur l'ennemi avec impétuosité, mais leurs rangs mal formés se rompirent bientôt, soit par la précipitation

avec laquelle on les fit marcher, soit par l'inégalité du terrain ; les Anglais en bon ordre essuyèrent sans s'ébranler nos premières décharges.

Ils ripostèrent ensuite avec beaucoup de vivacité, et le mouvement qu'un détachement de leur centre d'environ 200 hommes fit en avant, la bayonnette au bout du fusil, suffit pour faire prendre la fuite à presque toute notre armée ; la déroute ne fut totale que parmi les troupes réglées ; les Canadiens accoutumés à reculer à la manière des Sauvages, (et des anciens Parthes) et à retourner ensuite à l'ennemi avec plus de confiance qu'auparavant se rallièrent en quelques endroits, et à la faveur des *petits bois* dont ils étaient environnés, ils forcèrent différens corps à plier, mais enfin il fallut céder à la supériorité du nombre.

Les Sauvages ne prirent guères de part à cette affaire. Ils se tinrent la plus part à l'écart, attendant que le succès du combât décidât du parti qu'ils devaient prendre. On sait qu'ils ne se présentent jamais à l'ennemi en rase campagne.

Ce détail, avec le secours d'une carte pourra mettre le lecteur en état d'apprécier les fautes que fit M. de Montcalm dans cette journée ; voici les principales que les connaisseurs impartiaux lui reprochent unanimement :

1o Il devait, en apprenant que l'ennemi était à terre, faire passer des ordres à M. de Bougainville, qui avait, comme on l'a dit ailleurs, l'élite des troupes de l'armée ; en combinant ses mouvemens avec ceux de ce colonel, il lui eut été aisé de mettre l'ennemi dans une sorte d'impossibilité d'éviter de ce trouver entre deux feux.

2o Le sort de Québec dépendant du succès de la bataille qui allait se donner, il devait réunir toutes ses forces ; il était donc inutile de laisser un corps de 1,500 hommes à notre camp, d'autant plus encore que n'étant retranché que du côté du fleuve et domine par des derrières couverts de bois, il ne pourrait jamais devenir un poste tenable pour l'ennemi ; d'ailleurs, les batteries qui le bordaient étaient garnies de canoniers.

3o Que par la même raison l'armée n'étant qu'à 200 toises des glacis de la ville, il devait en tirer les piquets qui y étaient de service. Il y eut trouvé un secours de 7 à 800 hommes. Il

pouvait également en faire venir de l'artillerie, on y manquait point de pièces de campagne.

4o Que son armée n'étant en grande partie composée que de Canadiens, que l'on sait être impropres à combattre en bataille rangée, au lieu de perdre l'avantage du poste en allant attaquer un ennemi trop bien disposé, il fallait l'attendre et profiter de la nature du terrein pour placer par pelotons dans les bouquets de broussailles dont il était environné, ces mêmes Canadiens, qui, arrangés de la sorte, surpassent certainement par l'adresse avec laquelle ils tirent toutes les troupes de l'univers.

5o Que s'étant déterminé à attaquer, il eut du moins dû changer ses dispositions ; j'ai déjà dit au commencement de cet extrait que l'on avait incorporé les milices dans les troupes réglées ; pouvait-on s'attendre à trouver quelque harmonie dans les mouvemens d'un corps dont les différentes parties devaient nécessairement par leur constitution s'embarrasser réciproquement?

6o Enfin, il ne songea point à former un corps de réserve.

Quant à M. de Bougainville, on l'a blâmé de s'être mis, en étendant trop ses troupes et en ne s'occupant pas plus essentiellement de Québec que des autres parties dans l'impossibilité de les rassembler promptement ; à peine se trouva-t-il à midi avec la moitié de son monde en présence de l'ennemi ; on devait cependant dans ces derniers momens de la belle saison regarder comme essentiel de garder de préférence les points compris entre la Rivière St. Charles et celles du Cap Rouge ; l'une et l'autre, et surtout la dernière, formant pour la ville des barrières que l'ennemi n'eut jamais pu franchir qu'en y employant beaucoup de tems.

Mais. si les fautes que fit M. de Montcalm ont été funestes à nos armes, je dirai qu'elles me semblent avoir été déshonorées par la conduite que tinrent ses successeurs dans le commandement.

L'armée, après la bataille se rassembla dans l'ouvrage à corne que l'on avait construit à la tête du pont, jetté sur la Rivière St. Charles ; divers officiers des troupes de terre n'hésitèrent point à dire, tout haut en présence du soldat, qu'il ne nous restait d'autre ressource que celle de capituler promptement pour toute la Colonie.

Toutes les troupes eurent ordre de rentrer chacune dans leur ancien camp, et M. de Vaudreuil appela à un Conseil de guerre

tous les chefs de corps; c'est là, que ces messieurs exagérant un peu la perte que nous venions de faire; opinèrent tous unanimement pour la retraite de l'armée à Jacques-Cartier; (9 lieues) il fut décidé que l'on profiterait de l'obscurité de la nuit prochaine pour l'exécuter, et que pour en imposer à l'ennemi les troupes laisseraient les tentes tendues; l'ennemi ne nous avait cependant tué, pris ou blessé que 7 ou 800 hommes, et l'on vient de voir qu'en réunissant le corps de M. de Bougainville, les bataillons de Montréal et la garnison de la ville, il nous restait encore près de 5,000 hommes de troupes fraiches que nous pouvions regarder comme l'élite de l'armée. M. Bigot fut encore le seul dans le Conseil qui opinât pour que nous redonnassions une seconde fois avec toutes nos forces; M. de Vaudreuil avait bien été de son avis, mais la pluralité des voix l'emporta. Il est à observer que M. de Bougainville se trouvait par son grade dans le cas de commander l'armée sous M. de Baudreuil; le bonheur de ce jeune Colonel et ses talents mêmes lui avaient faits des jaloux.

On fit demander son avis à M. de Montcalm, qui, après avoir reçu sa blessure, était rentré dans Québec. Ce général répondit seulement, qu'il y avait trois partis à prendre; le premier d'attaquer une seconde fois l'ennemi, le second de se retirer à Jacques Cartier, et le troisième de capituler pour la Colonie.

Je ne ferai aucune observation sur la frayeur que l'on témoigna d'être attaqué dans la retraite. J'avoue qu'après notre défaite nous ne pouvions plus par différentes raisons garder notre camp de Beauport, mais je dirai aussi, qu'il ne me parut guères vraisemblable que l'ennemi se hasarda à passer des rivières et à traverser des bois pour venir nous inquiéter, tandis qu'en lui abandonnant la campagne nous lui laissions prendre tranquillement Québec, l'objet de ses voeux.

Je n'admis jamais non plus la nécessité de la retraite à Jacques Cartier; en renonçant à une seconde affaire générale on pouvait encore se ménager les occasions de harceler l'ennemi pendant le siége de Québec; celà se serait fait d'autant plus aisément qu'en nous portant sur Ste. Foy, nous eussions toujours trouvé une retraite assurée dans les bois que nous eussions eu derrière nous; et quant aux subsistances elles y seraient parvenues avec encore moins de difficulté qu'à Beauport, puisque le revers que nous

venions d'essuyer n'augmentait point les obstacles qu'éprouvaient nos transports, et que d'un autre côté nous nous rapprochions en même tems de nos magasins. D'ailleurs, nous nous serions trouvés par là à portée de faire entrer à tout moment des secours de toutes espèces dans la ville, que l'ennemi, n'osant pas trop se répandre dans les fonds, n'investit jamais; ce ne fut même qu'après s'être assuré de notre retraite qu'il envoya trois jours après des détachemens à notre camp de Beauport, d'où l'on voit que nous eussions bien eu le tems d'enlever nos bagages, et pour plus de 8 jours de vivres à toute l'armée, que nous y laissâmes.

Le 14, l'armée ayant marché toute la nuit fit halte dans les environs de St. Augustin. M. de Montcalm mourut à 4 heures du matin.

Le 15, l'avant garde de l'armée arriva vers midi à Jacques Cartier; nous y reçumes des nouvelles de Québec par lesquelles nous apprimes que le général Wolfe avait été tué dès le commencement de l'affaire, que le général Moncton, son second, avait été dangereusement blessé, et que le commandement de l'armée était resté à M. Townshend, des manières duquel on se louait déjà beaucoup; il avait envoyé une sauve garde de 15 hommes à l'Hôpital Général qui continua d'être administré à l'ordinaire.

Le 16, nous apprimes que les ennemis continuaient à se retrancher devant Québec, où M. de Ramezay mandait qu'il ne restait que pour 6 jours de vivres; il prévenait en même temps M. de Vaudreuil, qu'il se verrait bientôt dans la nécessité de capituler s'il ne recevait promptement des secours; on entreprit de lui en faire passer la nuit suivante par terre ou par mer, mais le mauvais tems contraria nos transports.

Le 17, M. le Chevalier de Levis, auquel M. de Vaudreuil avait dépêché un courrier, en se retirant de Beauport, arriva à l'armée; on se détermina sur-le-champ à remarcher sur Québec, et M. de Vaudreuil en donna avis à M. de Ramezay, qu'il exhortait à tenir jusqu'à la dernière extrémité; il lui annonçait en même temps, le départ de secours de vivres.

Le 18, l'armée alla coucher à la Pointe aux Trembles; M. de Vaudreuil y reçut un courrier que lui avait dépêché M. de Ramezay pour lui apprendre que craignant de manquer de vivres, il avait envoyé proposer au général anglais, par M. Joannes, aide

major au Régiment de Languedoc, les articles de la Capitulation, rédigée (avant l'ouverture de la campagne) par feu M. le Marquis de Montcalm; mais il lui donnait en même temps l'espérance qu'il romprait la négociation si les secours de vivres arrivaient avant qu'elle fut consommée.

Le 19, l'armée alla coucher à St. Augustin; nous y trouvâmes M. Dubrespy, capitaine au Régiment de Béarn, qui remit à M. de Vaudreuil la capitulation acceptée par M. de Ramezay. Ce Lieutenant de Roy, avait bien reçu le secours de vivres avant le retour de M. de Joannes, mais les choses lui parurent trop avancées pour pouvoir s'en dédire. Il faut avouer qu'il y avait bien peu de bonne volonté dans tout ce qui composait sa garnison, qui, relativement à l'enceinte de la place, était très faible; on objectera à cela qu'il avait été prévenu que l'armée marchait à son secours.

La reddition de Québec ne nous permettant plus de rien entreprendre de ce côté, l'armée retourna à Jacques Cartier où il fut décidé que l'on construirait un fort capable de contenir 500 hommes auxquels on y ferait passesr l'hiver.

Suivant les nouvelles que nous recevions chaque jour de Québec les ennemis fesaient travailler avec la plus grande vivacité, tant a augmenter les défenses de la place, qu'à former des magasins pour la subsistance de la garnison qui devait y passer l'hiver.

La difficulté que les Anglais fesaient de recevoir la monnaie du pays, fesait éprouver au peuple qui y restait une fort grande disette, qui s'étendit jusques sur l'Hôpital Général même, et ce ne fut, qu'après avoir fait entendre aux généraux anglais que s'étant rendus, en s'emparant de la ville, maitres des hôpitaux qui en dépendaient, ils devaient naturellement pourvoir à leur subsistance, que l'on parvint à en obtenir des secours pour celui-ci; au reste, l'état déplorable où le reste des maisons de la ville avait été réduit, par le boulet et la bombe, y rendit les logemens fort rares; Anglais et Français, tous éprouvaient les mêmes incommodités, mais le plus grand poids en tombait nécessairement sur les derniers; on se trouvait pèle mèle dans les maisons où ce désordre a occasionné un désordre considérable.

Vers le 1er jour d'Octobre, un détachement d'environ 200 hommes de l'armée de M. Amherst, conduit par le capitaine Rogers,

ayant eu la hardiesse de traverser un pays assez considérable couvert de bois, vint à la faveur de la surprise brûler le village sauvage de St. François; M. de Bourlamaque avait bien eu connaissance de sa marche; il avait fait enlever les canots que Rogers avait été obligé d'abandonner audessus de l'Isle aux Noix; y comptant qu'il reprendrait la même route pour le retour, il le fesait guetter au passage par un gros détachement de Canadiens et de Sauvages, mais Rogers avait prévu tout cela, et il avait en conse quence résolu de gagner Orange par un autre côté; il ne put cependant échapper à la poursuite de 200 Sauvages qui coururent à la vengeance. Le défaut de vivres l'avait obligé de diviser son monde en petits pelotons, afin qu'il put trouver plus aisément de quoi subsister, les Sauvages en massacrèrent une quarantaine et en emmenèrent 10 prisonniers à leur village, où quelques uns, malgré les efforts que les Canadiens purent faire pour les sauver, devinrent les victimes de la fureur des femmes sauvages.

Peu de jours après, nous eûmes du côté de l'Isle aux Noix une alerte fort chaude: M. de Bourlamaque avait fait avancer vers St. Frédéric pour observer les mouvemens de l'ennemi, la petite marine que nous avions sur le Lac Champlain; il n'ignorait cependant point que celle que l'ennemi y avait fait construire de son côté ne lui fut très supérieure; ce qui devait arriver, arriva, pendant que le Sr. Dolaborats (sujet à ne plus employer en chef) qui commandait nos Zebecs et autres petits bâtimens était mouillé dans une des anses du Lac; les frégates anglaises appareillèrent pour le venir chercher, mais il arriva que l'ayant dépassé dans la nuit, elles se trouvèrent au matin à 5 lieues en deça: sur cela, le Sieur Dolabarats voyant sa retraite en quelque sorte coupée, crut devoir assembler un Conseil; (il avait avec lui un détachement de troupes de terre) on y décidat qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que celui de couler les bâtimens bas et de s'en retourner à Montréal par terre, ce qui fut exécuté.

Nous apprenons en fermant ces paquets que les Anglais en ont déjà relevé un.

Cette aventure, la vue des bâtimens anglais et celle de quelques berges qui s'approchèrent de l'Isle aux Noix, firent croire à M. de Bourlamaque que l'armée ennemie s'avançait pour l'attaquer. L'alarme fut vive; on rassembla à la hâte de tous côtés les habi-

tans qui étaient de retour de l'armée; ces pauvres gens fatigués de la campagne qu'ils venaient de faire et voulant donner à leurs travaux domestiques le reste de l'arrière saison ne marchèrent qu'avec répugnance; nos inquiétudes cessèrent heureusement avant que cette milice fut toute rassemblée.

Telle a été la suite des événemens qui, s'ils n'ont pas fait perdre entièrement à la France une colonie dont la conservation lui coûte si chère, l'ont du moins réduite au point de ne pouvoir désormais trouver le salut que dans une paix prochaine, à moins qu'elle ne reçoive à temps des secours immenses d'Europe; ceux qui n'en parcoureront que superficiellement les détails ne pourront s'empêcher de compter nos malheurs au nombre de ceux que l'on ne peut attribuer qu'à la fortune; il n'en sera pas ainsi de ceux qui, animes par un zèle éclairé pour le bien de l'Etat, ne négligeront point de les approfondir pour en discerner les véritables causes, et comme en formant cet extrait je n'ai eu pour objet que de répondre de mon côté aux vues patriotiques de ceux-ci et à la confiance qu'ils m'accordent, en tirant de l'obscurité des faits dont il peut être intéressant qu'ils aient connaissance, je tâcherai en évitant cependant autant que je pourrai d'être prolixe, de leur en faire apercevoir les sources.

Au lieu de les chercher dans une fatalité que la superstition apperçoit toujours dans ce qui arrive de fâcheux aux hommes, je crois pouvoir, sans rien hazarder, me flatter de les trouver dans les passions auxquelles nous avons eu le malheur d'être trop sujets, ou plutôt dans les désordres qui en sont les suites nécessaires.

Quand le Roy a fait passer des troupes de terre en Amérique, il ne les a considérées que du côté des services qu'elles pouvaient y rendre, et l'on peut dire que Sa Majesté, au lieu de les exiger en maître, a semblé ne vouloir les attendre que de la reconnaissance que devaient exciter ses bienfaits; mais ces mêmes faveurs dont les troupes de terre se trouvaient comblées en arrivant en Canada, ne contribuèrent pas peu à dégoûter celles dont le sort était d'y servir à perpétuité, et sur lesquelles, on ne peut disconvenir que l'on ne dut, malgré le relâchement de leur discipline, plus compter que sur les premiers; chaque nation a sa méthode de faire la guerre, et l'on sait que celle qu'il faut suivre dans le Canada n'a que peu de rapport avec celle que l'on pratique en Europe.

De ce genre de jalousie naquit bientôt, entre les différents corps une mésintelligence à laquelle le partage de l'autorité dans le commandement prépara les voies pour remonter de grade en grade jusques aux chefs, où elle produisit les ravages dont les suites devaient être si funestes.

M. de Montcalm en ressentit et en laissa le premier appercevoir les accès; plein d'esprit, mais d'une ambition démésurée, plus brillant par les avantages d'une mémoire ornée que profond dans les sciences relatives à l'art de la guerre dont il n'avait même pas les premiers élémens, ce général était peu propre au commandement des armées; il était d'ailleurs, sujet à des emportemens qui avaient refroidi pour lui ceux mêmes qu'il avait obligés, et qui par état devaient lui être unis d'intérêts; j'ajouterai que quoique brave, il n'était nullement entreprenant; il n'eut jamais, par exemple, attaqué Chouaguen, s'il n'y avait été forcé par les reproches que lui fit, sur l'espèce de timidité qu'il montrait, M. de Rigaud, homme borné à la vérité, mais plein de valeur et d'audace, accoutumé à courrir les bois; il eut abandonné le siége de Fort George, dès l'instant même qu'il l'eut entrepris s'il n'eut été ramené par la fermeté de M. le Chev. de Levis; il joignait à cette médiocrité dans les talens nécessaires à un militaire de son rang un défaut bien grand pour un général: c'est l'indiscrétion. Plus occupé du soin de faire briller son éloquence, que des devoirs qu'exigeait son état, il ne pouvait s'empêcher de publier ses desseins longtems avant qu'ils dussent être mis à exécution, et il suffisait qu'il en voulut à quelqu'un pour qu'il ne cessat d'en déchirer la réputation en termes indécens, en présence de ses domestiques mêmes et par conséquent des troupes; c'est par ses propos, qu'il ne répandait pas dans le fonds sans intention, qu'il a fait perdre à M. de Vaudreuil la confiance du soldat, des habitans et du Sauvage même, auxquels ce gouverneur eut certainement été cher, si ces gens avaient pu pénétrer ses sentimens pour eux. Du bon sens, point de lumières, trop de facilité, une confiance dans les événemens, qui rend les précautions souvent tardives, de la noblesse et de la générosité dans les sentimens, beaucoup d'affabilité, voilà les principaux traits qui m'ont paru caractériser M. le Marquis de Vaudreuil; sa bonté poussée à l'excès eut certainement, en Europe, été sujette à des inconvéniens infinis; en Canada le vice opposé eut certainement

précipité la ruine de la Colonie; on ne peut sans y avoir vécu se faire une idée exacte de la patience dont il faut, en particulier, être doué, pour soutenir les importunités de la part des Sauvages auxquels un gouverneur est continuellement exposé, et surtout en temps de guerre. Ignorant également les maximes du gouvernement civil ou militaire, M. de Vaudreuil n'a pu, d'un autre côté, comprendre les inconvénients qu'il y avait à pousser trop loin l'indulgence dont il convenait cependant d'user, avec mesure, envers les milices; celà a produit deux effets également fâcheux.

Les Canadiens, de la valeur, de l'adresse et de la docilité desquels bien modifiés, il n'est rien que l'on put attendre, sont tombés insensiblement dans le relâchement, et M. de Montcalm, de son côté, fut assez peu citoyen pour en tirer une sorte de droit de laisser périr parmi ses troupes de terre, toute espèce de discipline; le soldat cessa de reconnaitre l'officier, qui, lui même devint insubordonné; les désordres de tous genres suivirent, il n'y eut plus de règle ni d'exactitude dans le service; rien n'égale les dégats commis par les troupes dans toutes les campagnes où l'ennemi a campé; on s'en plaignait, le général répondait, que tout appartenait au soldat, qui, instruit de ces dispositions, se répandait dans les habitations à deux et trois lieues à la ronde. C'est à cette occasion qu'une femme, un jour d'alerte, en reprochant à M. de Montcalm la dureté avec laquelle il laissait ravager par ses soldats, le bétail, la volaille, les jardins, les plantations de tabac, et même les blés, lui dit chez M. de Vaudreuil, en présence de 20 officiers, qu'il aurait 500 soldats de moins à opposer aux efforts de l'ennemi dont on s'attendait à être attaqué dans le moment, s'il ne se hâtait d'envoyer battre a générale dans les profondeurs de Charesbourg, (environ 2 lieues) où ils s'occupaient à piller dans l'intérieur même des maisons.

Les officiers de terre, pour justifier les désordres que commettaient les soldats, répondait aux plaintes qu'on leur portait que les troupes mourait de faim. La ration était composée d'une livre de très-beau pain et d'une livre de viande.

De la conduite que tenaient ces deux généraux je dois passer à celle de l'Intendant, qui devait concourir avec eux dans les arrangemens relatifs aux opérations générales.

Je n'entrerai point ici dans l'examen des reproches que le public

a fait à M. Bigot; je dirai seulement, que les bénéfices immenses à la vérité que lui ont apportés les fonds qu'il a risqués dans le commerce, en lui fesant beaucoup d'envieux, ont exposé sa réputation aux traits de la plus noire calomnie; les ressources d'un commerce heureux sont connues dans tous les pays du monde; le bonheur le plus marqué a toujours constamment accompagné celui qui s'est fait pour le compte de cet Intendant; partant de ces deux vérités, que personne je crois, ne peut contester, on reviendra aisément de l'étonnement qu'à causé sa fortune, quelque extraordinaire quelle soit, si l'on veut considérer qu'il est arrivé, par la variation prodigieuse que les prix des denrées et de toutes les marchandises ont éprouvées en Canada, (ce qui est assez ordinaire dans toutes les colonies) que tel qui a fait valoir, depuis deux ans, mille écus seulement, peut se trouver aujourd'hui riche de 400 mille francs.

La velte d'eau de vie qui coûte en France 50—se vend actuellement ici à 100—&c., &c., &., j'ajouterai, qu'il n'eut certainement pas donné lieu à tant de propos si sa générosité n'avait fait un grand nombre d'ingrats; ce n'est pas que je prétende approuver qu'un Intendant fasse le commerce; je croirai même malgré l'usage où ont été les précédens Ministres de la tolérer assez ouvertement, qu'il s'y trouvera toujours des inconvéniens infinis; mais aussi, il faut en le défendant que le Roy fasse à un honneur de ce rang le traitement qui puisse le mettre en état de vivre convenablement. Cette double observaion doit naturellement s'étendre *mutatis mutandis* à toutes les classes d'officiers dont on sait que l'intérêt particulier ne permet malheureusement plus aujourd'hui à l'Etat d'attendre des services distingués. Je ne peux parler, non plus, que fort vaguement de l'administration de M. Bigot; tout le monde sait qu'il a de la finesse dans l'esprit, mais personne n'ignore que pour connaitre exactement le bien et le mal, qu'un homme en place de cet ordre a pu faire, il faudrait s'être trouvé longtems à portée de suivre la marche de ses opérations pour pouvoir en observer les résultats. Je remarque en général, que fut-il Colbert, il n'eut pu prévenir certains abus qui proviennent de la Constitution du service de cette Colonie. N'est-il pas, par exemple, de la dernière irrégularité que le contrôleur s'y trouve chargé depuis un temps immémorial de plusieurs détails dont il

est le censeur né? Cela pouvait, dans sa naissance de la Colonie être compatible avec l'inexactitude qu'exige le service : parce que l'Intendant pouvait tout voir ; mais depuis plusieurs années que que les dépenses y sont devenues si considérables, est-il vraisemblable que l'homme le plus scrupuleux du côté de la probité, le plus éclairé et tout ensemble le plus laborieux eut pu satisfaire à tant d'objets différens où son état demandait de sa part, que le maintien de la règle, fonction qui exige certainement bien un homme tout entier?

Celui qui occupe actuellement cette place, homme à l'abri de reproches, n'a pu en disconvenir avec moi ; il m'en a de lui même fait apercevoir plusieurs conséquences.

Mais je veux admettre que le Roy eut eu à la tête de chacun de ces détails des personnes intelligentes, à qui même un traitement avantageux eu pu faire prendre le bien de son service à coeur, il n'en eut pas été moins impossible qu'elles eussent pu satisfaire aux vues de leur zèle par la tournure que les choses ont prises, je m'explique :

Quand le Roy a par ses ordonnances attribué une certaine autorité aux officiers chargés de la partie économique de son service, il a sagement prévu qu'elle était nécessaire à des personnes qui devaient servir comme de digues contre les prétentions souvent injustes du militaire.

Tel est je crois le système du gouvernement monarchique.

Les lois prononcent des peines contre ceux qui auront trouble le plus petit huissier dans les fonctions de son emploi ; le service du Roy me semble devoir être le même partout, l'uniformité dans toutes ses parties en fait de solidité.

Mais, par un bouleversement déplorable il est arrivé, qu'au lieu de maintenir ces mêmes personnes dans une considération proportionnée à l'objet de leurs fonctions, (et qu'il eut peut-être été avantageux d'augmenter encore avec certaines conditions) on a souffert, en France même, que toutes les règles du service, soit de la bienséance fussent violées impunément à leur égard ; elles n'ont pu manquer de tomber dans un avilissement, si j'ose me servir de ce terme, qui les a réduits à la nécessité de se relâcher dans des occasions où il eut été important qu'elles eussent osé montrer de la fermeté ; mais si l'on a vu en France, sous les yeux de la Cour,

régner un désordre aussi déplorable, a-t-on pu se flatter qu'il ne gagnerait pas jusques dans les colonies, et surtout dans celle-ci, où la longue durée des guerres et la constitution des choses ont, non seulement fait parvenir le militaire au comble du despotisme, mais encore où le crédit de l'Intendant a été entièrement ruiné par les désagrémens dont il a été accablé publiquement dans ses derniers temps! Il y a sans doute, bien pénétré ce désordre pour y produire ses plus fâcheux effets; de là se sont nécessairement ensuivies les dépenses énormes occasionnées, d'un côté, par la faculté qu'avaient les officiers détachés de faire, en paraissant remuer un peu de terre &c., des fortunes aussi considérables que rapides, et de l'autre par des fausses consommations de toute espèce, et particulièrement en vivres, auxquelles il n'a plus été permis à cet Intendant de tenter seulement de mettre un frein; il a des preuves écrites des écarts que M. de Montcalm a eu vis-à-vis de lui cette année; ce général y oubliait et ce qu'il devait au service et ce qu'il devait à cet Intendant et ce qu'il se devait à lui-même; et comme il n'était dans ces pièces question que de choses assez indifférentes et mêmes abjectes, elles peuvent servir à faire connaitre toute l'étendue de l'injuste passion qui tourmentait M. de Montcalm.

Il serait superflu que je fisse ici de nouvelles réflexions sur ce qu'il devait résulter d'un gouvernement aussi convulsif; j'ai tâche malgré la précipitation avec laquelle j'ai été obligé de crayonner ce tableau, d'y mettre les choses dans un ordre assez clair pour qu'en les rapprochant de tout ce qui a été dit et écrit par le passé sur ces matières, les personnes à qui je prends la liberté de l'adresser fussent en état de porter leur jugement.

Lettre de M. Bigot au Ministre. — Montréal, 25 Octobre, 1759.

Monseigneur,

Vous aurez été informé, avant la réception de celle-ci de la perte que nous avons faite de Québec, dans un tems où nous nous comptions en sureté. Mrs. les Marquis de Vaudreuil et Montcalm

avaient pris, dès le commencement de la campagne, toutes les mesures possibles pour faire échouer les projets des ennemis sur cette place, et ils devaient se flatter d'y réussir, notre armée étant plus forte que celle des Anglais. Nous avions 13,000 hommes et mille à 1,200 Sauvages, sans compter 2,000 hommes de garnison dans la ville; d'ailleurs, notre armée était retranchée depuis l'entrée de la Rivière St. Charles jusqu'au Sault Montmorency. Vous recevrez sans doute, Monseigneur, le plan de nos campemens.

J'avais fait construire suivant la décision du conseil de guerre, avec une diligence extraordinaire 6 chaloupes, portant un canon de 24; 12 bâteaux plats ayant un canon de 8 et une batterie flottante de 12 pièces de 24, 12 et 18 pour défendre la descente.

Les Anglais ayant descendu le 30 Juin, à la Pointe de Lévy établirent des batteries de mortiers et de canons de 32 vis-à-vis Québec, de l'autre côté de la rivière. Ces batteries jointes aux carcasses et pot-à-feux qu'ils ont jettés ont démoli et incendié les trois quarts des maisons de la ville.

Ils firent passer le 17 Juillet, huit vaisseaux pendant la nuit audessus de Québec, avec 1,000 hommes de débarquement. Ils tentèrent de descendre à 8, 10 et 14 lieues audessus de cette ville, mais ils furent partout repoussés; M. de Bougainville avait été envoyé dans cette partie, avec un gros corps.

M. Wolfe, qui avait descendu avec 3,000 hommes au commencement de Juillet de l'autre côté du Sault de Montmorency, attaqua le 31 du dit mois, avec le restant de son armée, les retranchements qui bordaient le Sault de notre côté et que M. le Chev. de Levis commandait; les ennemis furent vivement repoussés; le général anglais abandonna quelques jours après sa position au Sault qui avait fort incommodé pendant plus d'un mois le camp de M. le Chev. de Levis.

Au commencement de Septembre, les ennemis firent passer encore audessus de Québec, 12 bâtimens pour se joindre à ceux qui y étaient déjà: ce qui en fesait 20, et ils firent défiler par la côte du Sud 3,000 hommes qui s'embarquèrent dessus. On renforça, pour lors, le corps, de M. de Bougainville qui avait ordre de suivre les mouvemens de ces vaisseaux. Ils étaient ordinairement mouillés au Cap Rouge à 3 lieues audessus de Québec; M. de

Bougainville y était campé avec un fort détachement de son corps. Cet officier suivait les vaisseaux quand ils montaient ou descendaient.

Enfin la nuit du 12 au 13, les ennemis s'embarquèrent dans des berges qui étaient à bord de leurs vaisseaux, et passèrent devant les postes que nous avions depuis celuy de M. de Bougainville, à la ville; quatre différentes sentinelles se contentèrent de eur crier: "qui vive?" ils répondirent: "France", on les laissa passer sans reconnaitre.

Les officiers qui commandaient ces postes le firent dans la persuation où ils étaient que c'étaient des batteaux plats chargés de nos vivres, que le commandant de la place avait ordonné le soir même de laisser passer et qui n'eurent pas lieu; ils devaient partir du Cap Rouge. Les anglais étant parvenus devant une côte escarpée, à trois quarts de lieue de la ville et qu'ils avaient sans doute reconnue pour n'être point gardée, y montèrent et firent attaquer par les derrières un de nos postes qui gardait une rampe qui conduisait jusques au bord de l'eau. L'officier de ce poste (Vergor) reçut plusieurs blessures, mais il fut fait prisonnier avec son détachement. Les ennemis pour lors, aplanirent la rampe et firent descendre leur armée qui attendait dans des berges la réussite de leur avant garde. Les vaisseaux descendaient néanmoins pouvenir soutenir leurs berges. M. de Bougainville ne les suivit pas, comptant qu'ils remonteraient à la marée comme ils fesaient ordinairement.

Nous fûmes instruits, au jour, au camp, que quelques uns de nos postes audessus de Québec, avaient été attaqués. M. le Marquis de Montcalm qui ne comptait pas la chose si sérieuse, n'envoya d'abord à leur secours que quelques piquets, en se fesant suivre par une grande partie de notre armée; elle avait diminuée en bonté et en nombre par 3,000 hommes ou environ qui étaient aux ordres de M. de Bougainville; ils étaient tous d'élite puisqu'ils étaient composés de grenadiers et de volontaires de l'armée, tant en troupes qu'en Canadiens. M. le Mis de Montcalm fut bien surpris, lorsqu'il fut monté sur la hauteur derrière la ville, de voir l'armée anglaise qui se formait dans la plaine. Il donna ordre de hâter la marche des corps qui venaient le joindre, et à peine furent-ils arrivés, à lui, qu'il marcha à l'ennemi et l'attaqua. Ces

différens corps, dont les bataillons de la Sarre, Royal Roussillon, Languedoc, Guienne et Béarn étaient, ne formaient que 3,500 hommes ou environ. Il y en avaient qui venaeint d'une lieue et demie, ils n'avaient pas eu le tems de prendre haleine. Cette petite armée fit deux décharges sur celle des Anglais, qui n'était pareillement que de 3 à 4 mille hommes, mais la nôtre prit malheureusement a fuite à la première décharge des ennemis, et elle aurait été entièrement détruite si 8 à 900 Canadiens ne se fussent jettés dans un petit bois qui est près de la Porte St. Jean, d'où ils firent un feu si nourri sur l'ennemi qu'il fut obligé de s'arrêter pour lui répondre. Cette fusillade dura une bonne demie heure, ce qui donna le tems aux troupes et aux Canadiens fuyards de regagner le pont que nous avions sur la Rivière St. Charles pour communiquer à notre camp.

C'est dans cette retraite, que M. de Montcalm reçut une balle dans les reins comme il était prêt d'entrer en ville par la Porte St. Louis. Je sçay toutes les particularités de cette descente par des officiers anglais de ma connaissance qui me l'ont fait dire, en ajoutant que M. Wolfe n'avait pas compté réussir; qu'il n'avait tenté que de descendre audessus de Québec, et qu'il ne devait sacrifier que son avant-garde qui était de 200 hommes; que si on eut tiré dessus, ils se rembarquaient tous; que les gros canons et les mortiers vis-à-vis la ville avaient été rembarqués, et que les troupes devaient s'en retourner et partir le 20 Septembre.

Nous essuyâmes, dans la même matinée, deux malheurs auxquels nous ne nous serions jamais attendus; 1° la surprise d'un de nos postes qui se croyait en sûreté, étant gardé par plusieurs qui étaient plus près de l'ennemi. 2° la perte d'un combat.

On prétend que si M. de Montcalm avait voulu attendre M. de Bougainville, ou renforcer son armée, soit de la ville ou du camp de Beauport, les Anglais étaient perdus, parcequ'il n'avaient pas de retraite; mais, son ardeur et d'autres raisons peut-être que nous ne sçavons pas, l'emportèrent et l'engagèrent à donner contre des troupes réglées, bien disciplinées et à nombre égal. Je suis persuadé qu'il avait eu de bonnes raisons pour ne pas attendre plus longtemps.

M. le Marquis de Vaudreuil après cette bataille perdue, fit assembler le Conseil de guerre pour voir quel parti il convenait de

prendre. Il pensait qu'on pouvait rattaquer le lendemain à la pointe du jour, en rassemblant toutes nos forces, tant celles de M. de Bougainville, qui étaient les meilleures, et qui n'avaient point donné, qu'une partie de celles de la ville et celles de notre camp. J'étais aussi de cet avis, mais tous les officiers du Conseil insistèrent sur la retraite à faire à Jacques Cartier. M. le Mis de Vaudreuil voyant ces messieurs persister dans leurs sentimens, craignit de compromettre la Colonie et ordonna la retraite pour 10 heures du soir. Nous abandonnions cependant une grande partie des tentes et équipages de l'armée, et 10 jours de vivres que j'avais bien eu de la peine à faire venir en charettes, parcequ'ils ne pouvaient nous parvenir par eau qu'avec beaucoup de risques. Je ne pus faire passer à Québec de tous ces vivres qu'une cinquantaine de quarts de farine faute de voitures; et les vivres de cette ville qui étaient dans un faubourg à côté des fours, à cause des incendies, avaient été pillés le matin par les ennemis; d'ailleurs, l'armée allait dans un quartier où il y avait peu de maisons, et la saison commençant à avancer, elle s'exposait à souffrir beaucoup de froid et de misère; je le représentai inutilement au Conseil.

Le lendemain de notre arrivée à Jacques Cartier, M. le Chev. de Levis y arriva, il blâma hautement notre retraite; il me demanda s'il y aurait moyen d'avoir des vivres pour Québec, je promis qu'il n'en manquerait pas, pourvu qu'on fournit les escortes nécessaires. Il convint dès le moment avec M. le Marquis de Vaudreuil de marcher au secours de cette ville et d'en informer M. de Ramezay, commandant de la place. En conséquence, M. de Vaudreuil lui envoya ordre de ne point se rendre; qu'il ne manquerait pas de vivres et que l'armée marchait à son secours. En effet, M. de La Roche Beaucourt introduisit dans la ville, dès le lendemain au soir, 120 quintaux de biscuit et annonça à M. de Ramezay pour la nuit suivante deux convois que j'avais ordonnés, dont un de 80 charettes chargées de farine et l'autre que j'avais risqué en batteaux par eau.

M. de Ramezay avait marqué à M. de Vaudreuil qu'il ne se rendrait pas; cependant, il capitula le lendemain de l'entrée du biscuit et le même soir les convois que M. La Roche Beaucourt avaient annoncés arrivèrent; ils furent heureusement avertis comme ils étaient sur le point d'entrer en ville, et nous ne les perdîmes

pas. M. La Roche Beaucourt a servi avec distinction pendant cette campagne, et c'est un des officiers qui ait rendu le plus de services au Roy. Il commandait les cavaliers, dont M. de Vaudreuil avait formé deux compagnies. Ils ont été très utiles, et ont vu souvent le feu.

L'armée était cependant partie de Jacques Cartier pour aller secourir Québec; nous étions à St. Augustin, à 4 lieues de cette ville, lorsque nous apprimes qu'elle s'était rendue. Nos généraux en furent d'autant plus touchés que cette place n'était pas investie, et qu'on entrait et sortait tout ce qu'on voulait. L'armée anglaise n'était pas assez nombreuse pour s'y opposer, puisqu'elle ne consistait quen 6 ou 7 mille hommes. Je n'entre point, Monseigneur, dans les raisons de M. de Ramezay; elles sont sans doutes fondées.

Après avoir reçu cette nouvelle, M. le Marquis de Vaudreuil ramena l'armée à Jacques Cartier où elle est encore, sous les ordres de M. le Chevalier de Levis jusqu'au premier Novembre, et on y bâtit un fort qui contiendra pendant l'hiver une garnison de mille hommes.

Ce n'a pas été, Monseigneur, sans des peines infinies que j'avais réussi à faire subsister notre armée de Québec, qui consommait chaque jour au moins 20 mille rations, y compris les familles des Sauvages. Je fournissais, en outre, à 4 ou 5 mille femmes et enfans du peuple de la ville un quarteron de pain. J'avais d'ailleurs à faire vivre notre armée du Lac Champlain et et celle des rapides. Ces trois armées formaient plus de 30,000 bouches, et nous n'avions reçu de France que pour 20,000 rations par jour pendant trois mois, en la retranchant d'un quart. Je prévoyais que la Colonie serait épuisée à la fin de Juillet de toutes sortes de comestibles et surtout de blé; il me vint en idée de faire ramasser tout l'or et l'argent monnoyé qui était dans le pays pour des lettres de change du Roy; on les refusa, mais on accepta les miennes et cela me réussit; l'habitant avide des espèces monnoyées me vendit sa subsistance et ne vécut que d'herbage, pendant deux mois, jusqu'à la récolte. J'ai soutenu par ce moyen nos trois armées et je ne sçai de quoi nous serions devenus si cela n'eut pas réussi

Sans la surprise de nos postes audessus de Québec, cette ville était sauvée. Le Roy aurait conservé le Canada pour ainsi dire en entier. On avait dépeint son état trop misérable, on ne connaissait pas sans doute parfaitement ses ressources, elles sont maintenant bien épuisées, mais avec un peu de secours de France en vivres et en augmentations de bataillons on aurait sauvé Québec, et les forts du Lac Champlain ou Niagara. J'avais chargé M. Bernier, Commissaire des guerres, de l'hôpital de l'armée de Québec, tant pour les troupes que pour les Canadiens. Il a rempli au mieux ce détail pendant toute la campagne, et comme il s'est trouvé commissaire de cet hôpital à la reddition de la place, il a resté conformément au cartel, sans être prisonnier. Il y sert encore très-utilement et à notre satisfaction. Nos généraux ainsi que moi s'adressent à lui pour tout ce dont nous avons besoin auprès du général anglais. Ce Commissaire continue de veiller à la conservation et subsistance de nos blessés et malades à cet hôpital.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BIGOT.

Je ne peux, Monseigneur, avoir l'honneur de vous marquer notre situation, n'ayant point de chiffre; vous le saurez par celle de M. le Chevalier de Levis.

Fin de la première partie.

MÉMOIRE DU SIEUR DE RAMEZAY.

MÉMOIRE du Sieur de Ramezay, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, cy-devant Lieutenant pour le Roy commandant à Québec, au sujet de la Reddition de cette ville, qui a été suivie de la Capitulation du 18 7bre 1759.

La plus légère apparence de mécontentement de la part du Prince ou des Ministres qui le représentent, allarme un sujet fidel. Son premier mouvement est un retour sur lui-même; il jette un coup d'oeil sur toute sa conduite passée; il examine avec soin, si son zèle ne se serait pas démenti en quelque occasion; et lorsqu'après une discution scrupuleuse de toutes ses démarches, il trouve qu'il n'a aucun reproche à se faire, il conclu avec raison qu'on l'a desservy. Mais, le public qui n'est point informé de la vérité, porte un jugement tout différent: A ses yeux pour l'ordinaire, une disgrâce suppose quelque juste sujet de mécontentement; il n'en cherche point d'autres preuves, il se persuade, il décide que la personne sur qui elle tombe, n'a pas toujours suivy fidèlement les routes du devoir. Les plus modérés sont ceux qui veulent bien s'en tenir sur son compte à de simples soupçons.

Un homme né avec des sentiments, ne peut soutenir un instant l'idée d'une pareille tache à sa réputation. C'est peu pour luy de pouvoir se rendre justice à luy-même. Il se croit obligé à forcer

ses concitoyens à la lui rendre également, en mettant sous leurs yeux la justification de sa conduite; son honneur est blessé s'il ne luy reste que ce seul moyen de le rétablir; il doit nécessairement l'employer. Telle est a position fâcheuse où je me trouve, la triste nécessité où me jette, et où pouvoit seule me jetter la malignité de mes ennemis.

Dans l'arrangement que la cour vient de prendre pour le traittement des officiers du Canada, le mien n'est point à beaucoup près proportionné au rang que j'y tenois. On y voit quelques uns de mes subalternes aussi bien partagés que moy. On en voit d'autres encore plus favorablement traittés. On voit une égale disproportion, entre le traittement que l'on m'a fait, et celui qu'ont obtenu les Lieutenants du Roy des autres Colonies. La retraite qu'on leur a accordé va de 1500 à 2000, et celle que l'on me donne n'est que de 800.

On n'a pas lieu sans doute d'être pleinement satisfait de mes services; c'est la conclusion que vont tirer de là, tous ceux qui seront informés de la modicité de ma retraitte. Je les prie instamment de vouloir bien suspendre leur jugement, et je me flatte de les convaincre que, depuis quarante ans que je sers le Roy, mon zèle pour son service, ne s'est pas démenti un seul instant; qu'on ne doit par conséquent attribuer la modicité de mon traittement, qu'aux préventions qu'on a eu le talent de nourrir contre moy.

Je commencerai par le détail de mes services depuis 1720 que le Roy me donna une commission d'Enseigne, jusques en l'année 1759, que les Anglais formèrent le siège de Québec. Je donnerai ensuite un mémoire exact et fidèl de la conduite irréprochable que j'ai tenue pendant le siège de cette place, qu'une combinaison de circonstances malheureuses me força de remettre à l'ennemy après en avoir obtenu une capitulation plus honorable, que je ne devois m'y attendre.

Ces deux objets formeront deux articles, à la suite desquels on trouvera différentes pièces qui ne contribueront pas peu à mettre la vérité dans tout son jour.

ARTICLE PREMIER

—

DETAIL DE MES SERVICES DEPUIS 1720 JUSQU'EN 1759.

Nous étions quatre frères qui, dès notre enfance, fûmes tous destinés au service; mon père qui vint en Canada Capitaine d'une compagnie détachée de la marine, qui toute sa vie avait fait ses délices des fatigues et des dangers inséparables de cet état, ne crut pas devoir en faire embrasser d'autres à ses enfants; il pensa même que les témoignages flatteurs que Sa Majesté lui avoit donnés dans tous les tems de sa satisfaction lui en faisoient un devoir, et que c'étoit ce qu'il pouvoit faire de mieux pour lui donner des preuves de sa reconnaissance. Le Roy l'avoit nommé d'abord au gouvernement des Trois-Rivières; informé du zèle avec lequel mon père avait rempli cette place pendant dix ans, Sa Majesté luy accorda celui de Montréal où il a continué de servir avec distinction pendant l'espace de vingt années, et où il est mort dans l'exercice de ses fonctions.

Mes trois frères sont morts au service: L'ainé qui étoit dans la marine fut tué à la bataille de Rio Janeiro; le second a été tué par les Charaquis; le troisième qui étoit déjà Capitaine a péri dans le vaisseau du Roy le Chameau.

Je fus fait Enseigne dans les trouppes de la Colonie en 1720. J'ai servi dans la garnison de Montréal jusqu'en 1726, que je fus nommé Lieutenant et envoyé à Niagara avec d'autres officiers, pour y établir un fort qui servi de barrière aux entreprises des Anglois qui venoient de s'établir à Chouaguen.

En 1728 je fis la campagne des Renards sous les ordres de M. de Lignery.

En 1731, on m'envoya à la pointe de Chagamigou pour y maintenir les sauvages dans l'obéissance du Roy, et dissiper une conjuration qui se formoit contre nous, entre-eux et les Anglois; ceux-cy leur avoient envoyé un collier pour les engager à se joindre à toutes les nations, et à égorger tous les François qui étoient dans les différents postes dont nous étions en possession. Je réussi dans ma négociation; je me fis remettre par les sauvages le

collier qu'ils avoient reçu, et je l'envoyai à M. le Marquis de Beauharnois, alors gouverneur général.

En 1734 je fus nommé Capitaine.

En 1742 on me confia le commandement du poste de Nepigon, place très délicate par sa proximité du fort Rupert qu'occupent les Anglois dans la Baye d'Hudson, et par la difficulté qu'il y avoit à contenir les Sauvages.

En 1746, je fus envoyé à l'Accadie, à la tête de 1800 hommes Canadiens et sauvages, pour y attendre l'escadre françoise commandée par M. le Duc d'Anville. On peut consulter l'état de mes services, certifié et signé de M. le Marquis de Vaudreuil, dont copie est à la suite de ce mémoire sous le Numéro (1).

On y verra les preuves du zèle et d'intelligence, que je donnai pendant quatorze mois que je restai à l'Accadie.

J'eus l'honneur, au mois de mars 1747, de rendre compte à M. le comte de Maurepas, alors Ministre de la Marine, de touttes mes opérations dans le cours de cette campagne. Il eut la bonté d'en rendre compte luy-même au Roy qui en fut très satisfait. Aussi, je ne fus pas longtems sans recevoir de nouvelles marques de sa satisfaction.

En 1749, Sa Majesté, qui m'avoit décoré l'année précédente de la Croix de St. Louis, me nomma Major de Québec. Pendant neuf ans que j'ai occupé cette place, qui n'ouvre pas à la vérité une carrière à des actions bien éclatantes, mais dont les détails sont immenses, surtout dans le tems de la guerre, je crois que ma conduite a été exempte de tous reproches, et que ce fut mon exactitude et ma vigilance à remplir tous mes devoirs, qui m'attira la nouvelle marque de confiance que le Roy me donna en 1758, en me nommant Lieutenant de Roy de la même ville de Québec. Le Prince n'a pas coutume d'avancer dans le service un officier dont il n'a pas lieu d'être content. Aussi, je me bornerai icy à faire remarquer, que jusqu'en 1758, Sa Majesté a toujours été sans contredit pleinement satisfaitte de mes services, puisque depuis 1720 j'ai éprouvé successivement de nouvelles marques de sa bonté, et que je suis parvenu aux premières places auxquelles on pouvoit aspirer en Canada dans le militaire. Je suprime touttes les autres réflexions que je pourrois faire la dessus à mon avantage. Je passe à l'objet essentiel, à l'exposition fidèle de la conduite

irréprochable que j'ay tenue dans la deffense et la reddition de Québec. C'est sans doute sur cette partie de mes services qu'on a travaillé, et trop bien réussi à donner de moy à la cour des idées désavantageuses, et à jetter des soupçons sur la constance de mon zèle.

ARTICLE DEUXIEME.

—

MÉMOIRE de la conduite que j'ay tenue pendant le siège de Québec, et dans la reddition de cette place.

Pour prouver que la conduite que j'ay tenue, dans des circonstances aussi délicates, est exempte de tous reproches, il me suffira d'exposer simplement comment les choses se sont passées; aussi, je n'employerai pour ma justification d'autres armes que la vérité; je ne l'appuyerai que sur des faits constants et connus de tous les habitants du Canada, et sur des pièces que j'ay entre les mains, et dont on trouvera copies à la fin de ce mémoire.

Le mauvais état de la place, le plan général de deffense pour toutte la Colonie qu'avoient dès le printemps pris nos généraux, les ordres que je reçus de M. le Marquis de Vaudreuil au moment où il crut devoir abandonner le camp de Beauport le 13 7bre au soir, avec les lettres dont il les accompagna, ou qui les suivirent, la requeste qui me fut présentée le lendemain par les citoyens de Québec; le résultat du conseil de guerre que je tins en conséquence; Enfin, la combinaison des circonstances cruelles où je me trouvai dans les derniers jours du siège, et qui ne me laissèrent d'autre parti à prendre que celui de capituler le 17 7bre au soir, après avoir différé plus longtems qu'on ne devait s'y attendre; plus de vivres, point de munitions de guerre, point de soldats, un découragement général dans les milices porté au dernier excès, nulle espérance d'un prompt secours de l'armée; la vue d'un assaut prochain auquel mes ordres me défendoient de m'exposer; voilà

le précis des raisons dont je vois faire un exposé fidel, et auxquelles je crois qu'il serait difficile à mes ennemis de répliquer.

Le mauvais état de la place de Québec n'a jamais été mis en problème; tous ceux qui connaissent la colonie sçavent que cette ville n'étoit point fortifiée, ou du moins que ses fortifications ne la rendoient point susceptible de deffense. Quelques batteries sur le fleuve paroissoient en défendre l'entrée de ce côté là; mais de simples batteries ne mettent point à l'abri des surprises. D'ailleurs, il étoit très facile à l'ennemi, par le feu de ses vaisseaux de l'autre coté du fleuve de démonter les nôtres; aussi c'est sur ces batteries que nous avons perdu le plus de monde. Enfin, ces batteries n'étoient plus tenables sur la fin du siège, étant remplies de décombres des maisons qui avoient été renversées dans le bombardement. Du coté de la campagne, il y avoit un mur qui régnoit depuis la citadelle jusqu'au dessus du Palais, mais il n'y avoit sur les remparts de ce mur aucune batterie en état de jouer par leur construction irrégulière; il n'y avoit d'ailleurs aucun ouvrage en dehors. Tout le quartier du Palais, et l'espace qui est entre la citadelle et le chateau offroient une entrée libre à l'ennemy. Lorsqu'on eut avis au printems 1759, de la prochaine arrivée de l'armée Angloise, on travailla précipitamment à former dans ces deux endroits, une simple palissade, mal flanquée, dont la majeure partie fut détruite dans le cours de l'été par les incendies, et ne put être réparé faute de matériaux; une place ainssy ouverte de toutes parts pouvoit-elle soutenir un siège?

,Aussi, aucun de nos officiers généraux ne crut devoir y rester; On a eu soin même de retirer de la place toutes les munitions de guerre et de bouche; on nous en envoyait de Beauport pour la consommation journallière; on ne me laissa pour garnison que le rebut de milices, huit à dix officiers, quelques canoniers bombardiers, mais les moins bons; point d'ingénieur, cecy paraitra fort singulier. Il ne resta aucun ingénieur dans la place; j'en demandai après la déroute du 13 7bre, on ne m'en envoya point. Cela seul, ne devroit-il pas me mettre à l'abry de tous reproches? Peut-on sans ingénieur soutenir un siège? Si on m'a refusé un secours aussi essentiel, c'est qu'on était convaincu que la place était hors d'état de tenir; qu'il n'y avoit aucunes ressources. Cela d'ailleurs

entroit dans le plan général de deffense pour la Colonie qu'avoient, dès le printems, pris nos généraux, et qu'ils n'avoient pris qu'en conséquence du mauvais état de la place. Car, Québec étant la clef du Canada, c'étoit à sa deffense qu'il falloit s'attacher si elle en eut été susceptible.

Or, voicy quel étoit le plan. Je ne crois pas que sur ce point nos généraux puissent me contredire; ce plan n'a été malheureusement que trop exécuté de point en point. On établissoit à Beauport, à environ une lieue de Québec, le camp général. C'étoit là, que l'on réunissoit tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la Colonie en officiers, en ingénieurs, en artilleurs, en trouppes, en milice, en munitions de toutte espèce; aussi, étoit-ce à fortifier ce camp qu'on s'étoit attaché, au cas d'une défaitte à cet endroit, où l'on prétendoit que l'ennemi feroit sa descente. On s'étoit ménagé une retraite au Cap Rouge, à trois lieues de Québec, et delà à la Rivière Jacques-Cartier, à 11 ou 12 lieues. On abandonnoit la ville à elle-même, ou plutôt, on l'abandonnoit à l'ennemy; car la capitulation que devoit faire en ce cas le commandant de la ville étoit dès lors dressée; j'en eus communication, et M. de Montcalm luy-même, me fit prendre la précaution d'en tirer une copie que j'ay encore; elle est conforme à celle qui me fut envoyé le 13 7bre au soir, par M. le Marquis de Vaudreuil. On ne doutoit point alors, que l'armée s'étant retirée, la ville devenoit nécessairement la proye de l'ennemy; aussi envoya-t-on des ordres en conséquence le 13 7bre au soir. On trouverra à la fin de ce mémoire ces ordres, sous le numéro (2).

Les Anglois, après avoir demeuré devant Québec près de trois mois, sans autre succès que celuy d'avoir mis la ville en poudre, par le bombardement le plus vif et le mieux soutenu pendant plus de soixante jours, se déterminèrent à une dernière tentative. Ils abandonnèrent leur camp général qu'ils avoient établi sur la côte de Beaupré, auprès de notre armée, dont ils n'étoient séparés que par le Sault Montmorency; ils firent pendant quelques jours plusieurs marches simulées. Enfin, au moment qu'on paraissoit toujours les attendre à Beauport qui est au dessous de Québec, ils firent dans la nuit du 12 au 13 7bre leur descente générale audessus de cette ville. Ils la firent assez tranquillement n'ayant point trouvé de fortes oppositions sur leurs passages; à cinq heures

du matin ils étoient maitres de la campagne, et sur les six heures, ils étoient en bataille sous les murs de Québec.

Nos généraux qui étoient à Beauport, c'est-à-dire, à plus d'une lieue de là, ne purent pas être avertis assez tôt pour arrêter l'ennemy dans sa marche. M. de Montcalm fit avancer, aussitôt qu'il en eut avis, ses trouppes vers Québec et vint se placer à leur tête, sur les huit heures, entre les murs de la ville et l'armée angloise; la bataille fut livrée entre neuf et dix heures du matin; dès la première décharge notre armée fut mise en déroute, et M. de Montcalm qui reçut plusieurs blessures fut apporté à Québec, où il mourut la nuit suivante. Les débris de notre armée retournèrent en désordre à Beauport; ce fut là, je crois pouvoir le dire, que se décida le sort de Québec dans le conseil de guerre que tint M. le Marquis de Vaudreuil sur le parti qu'il y avoit à prendre. Dans une circonstance aussi fâcheuse, j'avois osé me flatter que le résultât du conseil de guerre seroit de travailler dès la nuit même, ou au moins le lendemain, à faire abandonner à l'ennemy le poste avantageux qu'il occupoit: c'étoit là le moment favorable; ses retranchemens n'étoient point encore faits, son artillerie n'étoit poin encore rendue. Le résultat fut tout opposé à mon attente. Ai-je pu depuis me flatter que notre armée, qui n'avoit pas osé attaquer l'ennemi avant qu'il se fut retranché, se determinat réellement à le faire cinq ou six jours après, lorsque son camp fut entouré d'un fort retranchement, et qu'il y eut fait transporter une artillerie formidable. Dira-t-on que le 13e toutes nos troupes n'étoient pas rassemblées; que M. de Bougainville étoit à trois lieues de là, avec deux mille hommes d'élite? mais, étoit-il donc si difficile de le faire revenir? il eut certainement pu être rendu à Beauport dans l'après-diné; mais cela n'entrait point dans le premier plan.

Le résultat du conseil de guerre que tint M. le Marquis de Vaudreuil fut donc, que l'armée abandonneroit dès la nuit même le camp de Beauport. Je ne sçais si on y décida qu'on laisseroit les tentes toutes dressées pour en imposer à l'ennemy; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le 14 au matin nous vimes toutes les tentes dans la même position; ce qui fit croire dans la ville qu enotre armée étoit toujours à Beauport. Je sçavais malheureusement le contraire: les lettres que je reçûs du Marquis

de Vaudreuil le 13 au soir, avec ses ordres, m'avoient instruit du départ précipité de notre armée, et que je n'avois plus de secours à en attendre.

Après avoir écrit dans l'après-diné du 13e plusieurs lettres à M. le Marquis de Vaudreuil où je lui rappellois le maheureux état de a place et lui demandois des secours en hommes, en vivres et en munitions de guerre, trois articles qui me manquoient absolument; où je le priois enfin de me faire passer ses derniers ordres, je les reçus, accompagné d'une lettre écritte à six heures du soir, et que l'on trouverra sous le No. (3). J'en reçus une autre, écritte encore plus tard, qui sera sous le No. (4); celle-cy n'est qu'une répétition de la première, à celà près, qu'il me recommande de ne plus luy écrire dès le soir même, et m'annonce qu'il part dans le moment.

Quel coup pour moi de me voir abandonner si vite par notre armée qui, seule pouvoit défendre la ville; de ne voir entrer dans la place aucuns secours en trouppes, ny en munitions de guerre et de bouche; on y avoit fait entrer, le matin, un piquet de 120 hommes de trouppes de terre; Voilà précisément à quoi se reduisoit ma garnison; car, je ne pouvois faire (comme je ne l'ai que trop éprouvé depuis) aucun fonds sur les mauvaises milices de Québec, tous artisans qui n'avoient jamais sortis; la pluspart, gens mariés et sur l'âge, exténués d'ailleurs par le jeûne rigoureux qu'on leur faisoit observer depuis longtems. On voudra peut-être compter pour quelque chose, une centaine de matelots, qu'on avoit mis sur les batteries. Mais on doit sçavoir qu'ils avoient été la pluspart plus occupés pendant le siège, à piller les voutes des particuliers qu'à faire leur service. Gens sans dicipline, et qu'on n'avoit pu y former, y ayant aussi peu d'officiers dans la ville. Pour les munitions de bouche, et de guerre, il est facile de calculer ce qui pouvoit m'en rester, n'en tirant que du camp depuis très longtems, et que pour la consommation journallière; pas un ingénieur pour aller au moins reconnoitre les ouvrages de l'ennemy; tandis, qu'à l'armée, on en avoit sept à huit. Quelle plus triste position pour le commandant d'une place. Je tâchai cependant, de prendre sur moi pour ne point allarmer les citoyens de la ville; je les laissai même dans l'idée où ils étoient d'abord que l'armée étoit toujours à Beauport, jusques à ce qu'ils se fussent convaincus

par eux-mêmes qu'elle s'étoit repliée; ce qu'ils ne purent se persuader qu'avec peine; mais, lorsqu'ils ne virent dans le camp aucun mouvement pendant toutte la journée du 14, l'ordre que donna Mr. de Vaudreuil à M. Barrot, Capitaine au Régiment de Bearn, de se retirer de la ville avec tout ce qu'il y avoit de meilleurs soldats de la garnison, je vis qu'il n'y avoit plus moyen de le dissimuler. Alors, la désolation fut entière, le découragemtne universel et porté à l'excès; les plaintes et es murmures contre l'armee qui nous abandonnoit devinrent un cri public; je ne pus dans un moment aussi critique empêcher les Négocians, tous officiers des milices de la ville, de s'assembler chez Mr. Daine, Lieutenant général de police et Maire de ville; là, ils prirent le parti de capituler et me présentèrent en conséquence une requeste, signée du dit Sr. Daine, et de tous les principaux citoyens. On verra dans cette requeste, mise sous le No. (5), quelles étoient les dispositions des officiers de milices, et par conséquent de tous ceux qu'ils commandoient.

A la vue de cette Requeste qui me faisoit voir évidemment que je ne pouvois plus compter sur mes milices, et que ma garnison se reduisoit à cent vingt hommes de trouppes, pour deffendre une ville d'une étendue si considérable que six à sept mille hommes eussent à peine pu y suffire, une ville d'ailleurs ouverte de touttes parts, je pris le 15 le parti de tenir mon conseil de guerre, dont on trouvera le résultat sous le No. (6).

Je montrai les ordres que j'avois reçu de M. le Marquis de Vaudreuil; on y vit ce qu'il m'y prescrivoit, c'est-à-dire: de ne point attendre l'assaut, mais de demander à capituler sitôt que je manquerois de vivres, suivant le modèle de la capitulation que je devois faire et que j'ai fait plus honorablement qu'il ne l'exigeoit.

Vû ces ordres et le deffaut actuel de vivres qui fut constaté par les états que me donnèrent les commis du munitionnaire, et le rapport que me firent les personnes que j'avois chargé de faire des recherches chez les particuliers, il fut décidé dans le conseil de guerre, qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que celui d'obtenir, au plutôt, une capitulation honorable, ce qui deviendroit très difficile en attendant plus longtems.

Malgré celà, je crus devoir prendre sur moi de tenir encore; quoique j'eusse pû et peut-être dû arborer dans le moment le

drapeau blanc, et envoyer, suivant mes ordres, un officier de ma garnison pour s'aboucher avec le commandant Anglois. C'est même la seule chose que je puisse avoir à me reprocher, car alors, on n'eut trouvé aucun moyen de me desservir en cour.

Ce fut surtout une lettre que je reçus de M. le Marquis de Vaudreuil, où il m'annonçoit qu'il allait me faire passer des vivres qui ranima mes espérances; mais ces vivres, qu'on se proposoit de me faire parvenir par le fleuve, ne vinrent point. Cela ne m'empêcha pas d'attendre encore jusqu'au 17 au soir; dans cet intervalle j'avois envoyé au camp de Beauport abandonné, pour voir si on n'y trouveroit pas quelques vivres dans les magasins. L'armée y en avait effectivement laissé, mais ils avoient été aussitôt pillés, on trouva les quarts de farine enfoncés, et tout dans le plus grand désordre: J'envoyai Mr. de St. Laurent, Ayde-Major, pour faire abattre les tentes de notre armée et enlever cette gloire à l'ennemy, (ce Monsieur est à Paris.) J'avois aussi pris la précaution d'envoyer M. de Joannés, Ayde-Major au régiment de Languedoc, et M. Magnan, Ayde-Major de Milice de l'armée françoise, pour sçavoir au juste qu'elle étoit sa situation présente, et si je pouvois me flatter qu'elle revint à la charge. Ils me rapportèrent qu'il régnoit dans toutte cette armée si peu de discipline, et au contraire un si grand désordre qu'il n'y avoit point du tout à se flatter de la voir venir chasser l'ennemi de son poste du côté de la ville. Le découragement croissoit de moment à autre; toutes les nuits et même en plein jour il désertoit beaucoup de monde, dont une partie alloit rejoindre l'armée françoise, une autre gagnoit les campagnes; quelques uns passoient au camp de l'ennemi qui pouvait par là estre instruit de ma situation. Un sergent, entre-autres, qui gardoit une des parties foibles de la ville déserta, et porta au commandannt Anglois les clefs d'une porte. Il ne m'étoit plus possible de faire garder surement aucun poste. Les batteries étoient abandonnées, les endroits foibles n'étoient plus gardés. Je n'avois point assez d'officiers de trouppes pour faire exécuter mes ordres, je ne pouvois plus compter sur les officiers de Milice depuis la requeste qu'ils m'avaient présenté. Je ne l'éprouvai que trop le 17, sur les six heures du soir; il y eut une alerte; on vint m'annoncer qu'un détachement Anglois venait dans des berges pour mettre pied à terre à la Basse-Ville; nous vimes au même tems

tous les vaisseaux de guerre qui metoient à la voile pour s'en approcher, et un gros d'Anglois, qui s'avançoit en colonne du coté du Palais qui lui offroit une entrée libre. Je fis battre la générale; je donnai mes ordres pour que chacun se rendit à son poste; j'étois sur la place avec quelques officiers; un Ayde-Major que j'avois envoyé pour faire exécuter les ordres que je venois de donner, vint me dire qu'aucun des miliciens ne vouloit combattre Au même instant, les officiers des Milices vinrent me trouver et me déclarèrent qu'ils n'étoient point d'humeur à soutenir un assaut; qu'ils sçavoient même que j'avois des ordres contraires, et qu'ils alloient reporter leurs armes au magasin, afin que l'ennemy qui alloit entrer les trouvant sans armes, ne les passa pas au fil de l'épée; que dans ce moment-cy ils ne se regardoient plus comme soldats, mais comme bourgeois; que si l'armée ne les avoit pas abandonnés, ils auroient continué à donner les témoignages du zèle qu'ils s'étoient fait un devoir de montrer pendant tout le siège; mais que, ne voyant plus aucunes ressources, ils ne se croient point obligés à se faire massacrer en vain, puisque le sacrifice qu'ils feroient de leur vie ne retarderoit pas d'une heure la prise de la ville. L'ennemy s'avançoit toujours. Je me trouvai dans une cruel embaras: Je pris le sentiment de quelques officiers qui étoient auprès de moy, et en particulier de Mr. le Chr. de Bernetz qu'on m'avoit donné pour Lieutenant, et de leur avis j'arborai le drapeau, suivant mes ordres, et j'envoyai au camp ennemy M. de Joannés, Ayde-Major, avec la capitulation que m'avait adressé le Marquis de Vaudreuil.

Avois-je d'autre parti à prendre dans un moment aussi critique? pouvois-je raisonnablement obliger ces citoyens à soutenir un assaut? leurs plaintes contre l'armée n'étoient-elles pas justes et leurs raisons solides? Etoit-il d'ailleurs en mon pouvoir de forcer ces gens là à combattre? dans de pareilles circonstances, la subordination ne règne plus, même dans des trouppes réglées. Que pouvois-je faire seul vis-à-vis d'une milice uniquement composée de citoyens et de bourgeois qui, comme on sçait, ne servoit que par zèle et volontairement? Enfin ne m'étoit-il pas expressément défendu de le sexposer à un assaut; je fis donc, dans ce moment, ce que je devois faire.

M. de Joannés qui partit aussitôt pour se rendre au camp ennemy, revint sur les dix heures du soir avec un ôtage Anglois, comme il est d'usage en pareilles circonstances. Le général Anglois avoit accepté les articles, avec quelques modifications, auxquelles je ne pouvois pas raisonnablement refuser de souscrire, étant beaucoup moins désavantageuses que je ne pouvois l'espérer, et que celles auxquelles M. de Vaudreuil me marquoit dans son Instruction que je devois me soumettre. L'ennemi, ne me donnoit que jusqu'à onze heures pour me déterminer, menaçoit de donner l'assaut et de ne plus écouter aucune proposition, si je ne signois les articles dans le tems prescrit. Voilà ce qui me fit prendre le parti de signer la capitulation, et de faire repartir M. de Joannés qui ne revint que le dix-huit au matin. Ce fut après ce second départ que j'eus quelque avis, non pas par écrit, car je ne reçus aucune lettre de qui que ce soit, je crois devoir le faire observer; ce fut, dis-je depuis ce second départ de M. de Joannés que j'eus quelques avis qu'on alloit faire entrer un secours de vivres dans la ville, et que l'armée se disposoit à revenir; mais après avoir vû jusques alors toutes mes espérances frustrées, pouvois-je faire encore quelques fonds sur des avis aussi vagues? non, je crois pouvoir l'assurer, je n'en avois aucuns à faire. L'armée étoit à dix et douze lieues de Québec. Cette armée n'étoit point encore trop bien revenuë de ses alarmes. Elle n'avoit pas osé faire face à l'ennemy avant qu'il se fut retranché& devois-je espérer qu'elle viendroit l'attaquer dans un camp fortifié, et où il y avoit déjà une artillerie formidable? il étoit aussi facile à notre armée de forcer l'ennemy dans la ville lorsqu'il en fut maître, qu'il l'eut été de le forcer dans son camp même. Nos généraux n'ont pas fait cette seconde tentative; ils n'eussent pas fait la première. Aussi, j'ay sçu qu'on n'avoit pas été fâché d'apprendre à l'armée, que j'avois capitulé; pouvois-je faire plus de fonds sur les secours de vivres qu'on m'annonçoit? L'ennemy étoit maître de tous les environs de la place; on ne pouvoit donc y faire entrer que de petits convois et à l'échapée. Aussi quel fut ce secours de vivres que l'on me promettoit, et que peut-être on a fait tant sonner en cour? dix-huit à vingt sacs de biscuit, tous mouillés, que des cavaliers portoient avec eux sur leurs chevaux, et qui n'entrèrent dans la ville qu'après l'affaire de la capitulation consommée?

Cela étoit-il suffisant pour toutes les bouches qui étoient dans la place, hommes, femme set enfans? un aussi foible secours, étoit-il capable de ranimer les courages abattus et de faire reprendre les armes aux citoyens.

Enfin, je suppose que j'eusse encore pû me flatter de voir entrer dans la ville des secours de vivres suffisants, et de voir notre armée revenir effectivement à la charge; ces avis m'étoient parvenus un pe utrop tard. M. de Joannés étoit desjà reparti avec les articles acceptées et signées de moy; un second officier que j'aurois envoyé pour contremander M. de Joannés auroit trouvé l'affaire consommée; la capitulation fut signée dans le moment par le général Anglois, et dans des termes beaucoup plus honorables que ne l'exigeoit M. de Vaudreuil, comme on le verra en comparant les ordres qu'il m'envoya le 13e au soir, sous le No. (2) avec la capitulation que j'obtins, et que l'on trouverra sous le No. (7).

Et quel est l'homme d'honneur et jaloux de sa parole qui osera me soutenir que je pouvois alors rétracter la mienne, et revenir sur ma signature, supposé même que j'en eusse encore eu le tems? quel prétexte pouvois-je trouver pour le faire décemment? la capitulation étoit des plus honorables, beaucoup plus que ne l'exigeoit mon supérieur—qu'on la compare avec celle qui a été faite en 1760 à Montréal pour toute la Colonie, et qu'on en pese les différences; que l'on compare aussi, si l'on veut, ma deffense avec celle de Montréal, je ne crains pas de paralelle; qu'on la compare encore avec celle des autres oClonies. Je crois pouvoir me flatter que je ne suis pas le commandant qui se soit tiré de son malheur avec le moins de gloire.

Aussi, lorsque les ennemis furent entrés le lendemain dans la ville, ils ne purent dissimuler la surprise où ils étoient que j'eusse tenu jusqu'au 17 au soir dans une place aussi démantelée, avec une aussi modique garnison, et dans un dénuement aussi général de toute espèce de munitions; ils ne purent dissimuler le regret qu'ils avoient de m'avoir accordé une capitulation aussi honorable, et de n'avoir pas plutôt tenté l'assaut qu'ils étoient enfin déterminés à donner; dès ce jour là même, il furent obligés de nous donner des vivres, comme on le verra par le certificat de Mr. Perthuis sous le No. (8). Nous étions réduits à la dernière extré-

mité; l'on pourra se le confirmer encore par une lettre que m'écrivit le 21 7bre. Mr. Bernier, commissaire des guerres, et que l'on trouverra sous le No. (9).

D'après ce détail exact et fidèle des circonstances fâcheuses où je me suis trouvé, et qui ne m'ont laissé d'autre parti à prendre que celui d'obtenir une capitulation honorable, qu'on ne m'auroit pas accordé, si j'avois encore seulement différé d'une demie heure, je crois qu'on se persuadera enfin que toute ma conduite est sans reproche, et que si on ne m'a pas accordé une retraite aussi considérable que celle à laquelle je devois m'attendre, ce n'est que parceque mes ennemis m'ont desservi en cour. Je n'ignore pas qu'ils ont dit, qu'on n'auroit rien à me reprocher si j'avois capitulé aussitôt que j'appris la retraite de notre armée, mais qu'ayant attendu jusqu'au 17 au soir, je pouvois encore attendre! Quoi donc on veut me faire un crime de mon zèle? ne doit-on pas conclure au contraire que si, pouvant capituler dès le 13 7bre au soir, j'ay attendu jusqu'au 17, j'aurois attendu davantage si je l'avois pû, et qu'il n'y a que la combinaison des circonstances malheureuses, où je me trouvai à cet instant, qui m'y déterminèrent de l'avis des officiers qu'on m'avoit donnés: toutes les apparences d'un assaut prochain, dans une ville ouverte de toutes parts; les dispositions des milices qui ne vouloient plus combattre; le défaut total des vivres, le petit nombre d'officiers que j'avois sous mes ordres, cent vingt hommes de trouppes seulement dans une ville où six à sept mille hommes n'auroient pas suffi pour garder tous les postes; pas un ingénieur, la désertion qui augmentoit à tout instants; la crainte trop bien fondée où j'étois que l'ennemy ne connut enfin, par les déserteurs, ma vraye situation; les raisons trop fortes que j'avois pour ne plus espérer ny des secours de vivres, ny le retour de l'armée; enfin, la deffense qu'on m'avoit faite de m'exposer à un assaut: En voilà trop pour justifier le parti que je pris, sur les sept heures du soir, d'envoyer un officier pour entrer en proposition avec l'ennemi, et celui que je pris sur les onze heures de signer les articles tels que les proposoit le commandant Anglais. Je n'ai jamais sçu ce que c'étoit que de manquer à ma parole où de tergiverser; aussi, lorsque j'eus une fois donné ma signature, je crus que ce n'étoit plus là le moment de reculer. D'ailleurs, la chose n'étoit plus possible; M. de

Joannés étoit de retour au camp ennemi, et la négociation étoit desja consommée; quant élle ne l'auroit pas encore été, et que j'eusse encore été à tems de reculer; quand même j'aurois pû le faire honnêtement et sans manquer au droit des gens, le pouvois-je faire prudemment ayant d'aussi foibles rayons d'espérances, sur des secours de vivres, et sur le retour de l'armée françoise: n'aurois-je pas été en faute, si, dans la nuit même, l'ennemy fut entré dans la ville, ou si, en attendant encore, je me fus mis dans le cas d'obtenir une capitulation moins honorable, n'aurois-je pas été précisément contre mes ordres? c'est alors qu'on auroit eu des reproches à me faire.

(NUMERO 1.)

COPIE du Mémoire des services du Sr de Ramezay, signé par M. le M^quis.^ de Vaudreuil,—cotté dans le mémoire cy-devant sous le No. 1.

ETAT DES SERVICES DE RAMEZAY, CY-DEVANT LIEUTENANT POUR LE ROY A QUEBEC.

Permettez à de Ramezay de remettre sous les yeux de Votre Grandeur, que son père s'est distingué dix ans dans le gouvernement des Trois-Rivières, et vingt ans dans celuy de Montréal.

Que ses trois frères sont morts au service, l'ainé dans la marine, tué à la bataille de Rio Janeiro; le deuxième, Lieutenant aussi tué par les Charaquis, dans l'invitation des nations sauvages et à la destruction des Renards et le troisième, a péri Capitaine dans le vaisseau du Roy le Chameau.

Que luy, fait Enseigne en 1720, à servi dans la garnison de Montréal jusqu'en 1726, où il fut fait Lieutenant; il fut du nombre des officiers envoyés à Niagara pour prendre ce poste, et

établir une maison d'opposition aux Anglois qui venoient en nombre à Chouagouen faire la traite avec les sauvages.

Qu'en 1738. il fit la campagne des Illinois sous les ordres de M. de Ligneris.

Qu'en 1739. il fut envoyé à la pointe de Chagouamigon pour y maintenir, sous l'obéissance du Roy, les sauvages outaouas; il leur retira, et remis à M. le Marquis de Beauharnois son general, un collier que les Anglois leur avoient donné pour qu'ils se joignissent à toutes les autres nations et agressassent tous les François des postes des pays dont nous étions en possession.

Qu'en 1742. il fut envoyé au poste Nipigon, situé au fort Rupert, à la Baye d'Hudson, possedé par les Anglois, pour y commander et contenir les sauvages.

Qu'en 1747. il fut envoyé à l'Accadie, pour y commander un détachement de 1800 Canadiens et sauvages pour y attendre M. le Duc d'Anville. Il apprit par le travers de Gaspé, que les Anglois s'étoient emparés du Fort la Joye, en l'Isle St. Jean, où ils les guettoient au passage avec une fregatte de 36 à 40 pièces de canon, et deux autres vaisseaux de moindre force. Il entra dans la Baye de Gaspé, envoya une chaloupe bien armée à la Baye Verte chercher des pilottes Accadiens qui gabottoient, par une route inconnue aux nôtres, fit sonder et examiner ce nouveau passage, (par là devenu utile pour aller à la Baye Verte(pour assurer ses six ou sept batimens, dont le plus fort étoit de 300 tonneaux; ordonna le départ, se rendit le lendemain à la Baye Verte, lieu de sa destination, fit un détachement de Canadiens et sauvages des plus ingambes, qu'il envoya avec quelques officiers et cadets, et M. de Montesson à la tête, contre les Anglois embusqués, dont la garde qui étoit à terre fut prise et le reste tué.

De là, se rendit aux mines pour être à portée de deux vaisseaux du Roy, arrivés au port de Chibouctou, et commandés par M. Duvigneau qui, n'ayant aucune nouvelle de l'escadre, le chargea de plus de soixante prisonniers, et revint en France. De Ramezay donna avis de cette relâche à M. de Beauharnois, son général, dont il reçut ordre, au cas de deffaut de nouvelles de l'escadre de M. le Duc d'Anville, de s'en retourner à la fin d'Aoust, à Québec, avec la majeure partie de son monde, et de ne laisser, pour maintenir dans ce pays qu'un foible détachement, dont à son départ il

laissa le commandement à M. de Coulon de Villiers; mais à quelques lieues, un esquif envoyé exprès, lui ayant appris l'arrivée de l'escadre de Chibouctou, il retourna aux mines, et donna avis à M. de la Joncquière commandant alors l'escadre, et luy demanda ses ordres qui furent d'aller bloquer le Port Royal pour faciliter le débarquement; il s'y rendit, sans être apperçu de l'ennemy s'assura de tous les postes convenables, et avec trois ou quatre cents hommes, dont partie des sauvages, il les conserva, se rendit impénétrable et soutint les efforts de seize à dix sept cents hommes qui étoient tant dans la place, que dans divers batimens, et cela pendant vingt deux jours; tems où M. de la Joncquière ayant relâché luy ordonna de se retirer au lieu le plus sur de l'Accadie, pourquoi il choisit Beaubassin.

Au commencement de Janvier 1748, ayant appris que trois à quatre cents Anglois s'étant emparés des mines, comptoient à l'avenir nous chasser de Beaubassin, il voulut les prévenir; mais indisposé d'une chûte et ne pouvant y aller en personne, il forma un détachement de ses officiers, et de 350 Canadiens et sauvages dont il donna le commandement à M. Coulon, avec la marche, l'ordre de la bataille et la façon dont il fallait les attaquer. M. de Coulon ainsi instruit, partit, se rendit en trois ou quatre jours près des ennemis sans en être apperçu, fit la distribution de son monde pour attaquer tous ensemble, suivant le plan à luy donné; aussi, les ennemis furent battus partout; dix maisons qui étoient autant de corps de gardes furent prises; ensuite les ennemis ralliés, demandèrent à capituler; ce qui leur fut accordé, parcequ'ils étoient encore plus nombreux que nous; ils passèrent devant notre détachement, se rendirent au Port Royal, et par ce moyen nous laissèrent paisibles possesseurs de ce pays.

De Ramezay, par un petit batiment qu'il fit partir au mois de Mars, et qui se rendit heureusement en France a eu l'honneur d'en rendre compte à M. le Comte de Maurepas, alors Ministre de la Marine, qui en rendit compte au Roy qui en fut très satisfait.

En exécution des ordres de M. de Beauharnois et forcé par le deffaut de toutte subsistance, il retourna à Québec au commencement de Juin, laissant Monsieur de Repentigny avec un foible détachement, pour donner des nouvelles de l'Europe au cas qu'il en vint.

Par ces soins et vigilance à prévenir l'ennemy en tout et par tout, il ne lui a laissé aucune prise sur luy pendant quatorze mois de séjour qu'il a fait dans ce pays.

En 1749, fait Major de Québec; son exactitude à remplir tous ses devoirs est exempte du moindre reproche.

En 1758 fait Lieutenant de Roy à Québec; il y a soutenu, en 1759, un siège de 66 jours, une ville écrasée par les bombes et canons de l'ennemy jusqu'à la capitulation, forcé par le deffaut de subsistance et d'hommes; le peu qui lui restoit étant entièrement découragés et de mauvaise volonté, épouvantés par les menaces de l'assaut, joint à ce que la place étoit ouverte de toutes parts et susseptible d'insulte au premier coup de main, ce qui, avec les raisons dont il a rendu compte à la cour, donnant occasion à un conseil de guerre pour délibérer sur un parti convenable aux circonstances, dont le résultât fut d'avoir la meilleure capitulation possible.

D'après ce compte exact et fidèle, de Ramezay, non compris dans la capitulation de la reddition du Canada, libre et en état de continuer ses services en France avant la fixation, a mérité des appointements des officiers forcés à ne plus servir pendant la guerre; espère que la cour luy accordera la continuation de ses premiers appointemens, ou, au moins, n'en fera pas la réduction antérieure à celle des autres officiers; se flattant de ne pas mériter un plus mauvais traitement qu'eux. Signé: de Ramezay, et audessous est écrit: Nous grand-croix de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis, Certiffions que le Sr. de Ramezay cy-devant Lieutenant de Roy de Québec, est dans son mémoire conforme à la vérité; qu'il a donné en tout tems et lieux des preuves évidentes de sa valeur, sagacité, prudence, soins, exactitude, vigilance et capacité. En foy de quoy nous luy avons donné le présent, pour lui servir et valoir ce que de raison. A Paris, ce sixième jour de May mil sept cent soixante un.

(Signé,) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 2.)

COPIE du Mémoire de M. le Marquis de Vaudreuil, pour servir d'instruction à M. de Ramezay, commandant à Québec, écrite au quartier général le 13 7bre 1759.

La position que l'ennemy occupe audessus de Québec, malgré les puissants efforts que nous venons de faire pour l'en déposter, devenant de moment en moment encore plus inaccessible par les retranchemens qu'il a fait, ce qui joint à l'échec que nous avons eu, et au deffaut de subsistances dont nous manquerons totalement, nous met dans l'absolue nécessité de faire notre retraite, n'ayant pas d'autre parti à prendre pour nous maintenir dans la Colonie.

Nous prévenons M. de Ramezay qu'il ne doit pas attendre que l'ennemi l'emporte d'assaut; ainsi, sitôt qu'il manquera de vivres, il arborera le drapeau blanc, et enverra l'officier de sa garnison le plus capable et le plus intelligent, pour proposer la capitulation, conformément aux articles cy-après que nous appuyons de nos observations en marge.

ART. 1ER.

Demander les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit ramenée à l'armée en sureté par le chemin le plus court.

Nota. Ce n'est pas le cas d'insister; il faut consentir à être prisonniers de guerre pour être transportés, officiers, soldats et matelots en France, à la charge de n'y pas servir jusqu'à ce qu'ils soient échangés.

ART. 2.

Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges

ART. 3.

Que les dits habitants ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la deffense de la ville, attendu qu'ils y ont été forcés, et que les habitants des colonies des deux couronnes y servent également comme milices.

Si l'ennemi fait quelque difficulté, consentir qu'il ajoute au premier article, jusqu'à ce que la possession du Canada soit déterminée par un traité de paix, et lui faire entendre, que c'est l'intérêt de sa M. B. dans le cas où elle voudrait le garder. Si le général demande le désarmement des habitants et qu'ils prometteront de ne plus servir contre S. M. B. y consentir.

ART. 4.

,Qu'il ne sera pas touché aux effets des officiers et habitants absents.

Doit être accordé.

ART. 5.

Que les dits habitants ne seront point transférés, n'y tenus de quitter leurs maisons jusqu'à ce qu'un traité définitif entre S .M. T. C. et S. M. B. ayent réglé leur état.

Doit être accordé.

ART. 6.

Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera conservé, et que l'on donnera des sauvegardes aux maisons des Ecclésiastiques, Religieux et Religieuses, particulièrement à M. L'Evesque de Québec, qui, remplit de zèle pour la religion et de charité pour le peuple de son diocèse, désire y rester constamment, exercer li-

Prouver que, c'est l'interest de S. M. B. dans le cas où le Canada luy resteroit, et qu'en Europe touttes les conquettes que font les divers souverains, ils ne changent point l'exercice de religion qu'autant que ces conquettes leur restent.

brement et avec la décence que son état et les sacrés mistères de la Religion Catholique Apostolique et Romaine exigent, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre S. M. T. C. et S. M. B.

ART. 7.

Que l'artillerie et les munitions de guerre seront remises de bonne foy, et qu'il en sera fait et dressé un inventaire.

Si l'ennemy refuse l'inventaire, article à ne pas disputer.

ART. 8.

Qu'il en sera usé pour les malades, blessés, commissaires, aumoniers, médecins, chirurgiens, apoticaires et autres personnes employées au service des hôpitaux, conformément au traitté d'échange du 6 Février 1759, convenu entre leurs M. T. C. et B.

Article nécessaire, et insister quand même la garnison se rendroit prisonnière de guerre.

ART. 9.

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux trouppes Angloises, leur général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauvegardes aux Eglises, Couvents et principales habitations.

ART. 10.

Qu'il sera permis au Lieutenant de Roy commandant dans

la ville de Québec, d'envoyer informer le Mquis, de Vaudreuil, Gouverneur-Général, de la reddition de la place, comme aussi, que ce Général pourra écrire au Ministre de France pour l'en informer.

ART. 11.

Que la présente Capitulation sera exécutée suivant sa forme et teneur, sans qu'elle puisse être sujette à inexécution sous prétexte de représailles, ou d'une inexécution de quelque capitulation précédente.

Le général Angiois traittera peut-être cet article d'inutile. Il faut lui répondre modestement, qu'il est d'une précaution convenable pour obvier à toutte difficulté; au reste, s'il y en apporte, ce n'est pas un article a s'oppiniâtrer.

Fait à notre quartier général, le 13, 7bre 1759.

(Signé() DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 3.)

COPIE de la lettre de Mr. le Marquis de Vaudreuil, écrite au quartier général le 13e 7bre 1759 à 5 heures du soir, à M. de Ramezay.

J'ai reçu Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par lesquelles je vois vôtre attention à observer la position de l'ennemy; elle lui devient d'instant en instant plus avantageuse, ce qui, joint à d'autres motifs me met dans la néces-

sité de faire ma retraite. Ces motifs sont détaillés dans l'instruction que vous trouverrez, cy-joint, à laquelle je vous prie de vous conformer, avec tout le zèle que je vous ai toujours connu pour le service du Roy, lorsque les circonstances l'exigeront. Du reste, je ne puis que m'en rapporter à vous, et à votre amour pour la patrie; je vous donnerai de mes nouvelles demain.

Vous connaissez l'attachement sincère avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé,) VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 4.)

COPIE d'une autre lettre de M. le Marquis de Vaudreuil, écrite le 13 7bre à M. de Ramezay.

J'ay reçû, Monsieur, toutes vos lettres; vous avez vû par celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et l'instruction qui y étoit jointe, le parti que je suis obligé de prendre, eu égard aux circontances; ainsi, je ne puis que m'en rapporter à tout ce que je vous ait marqué. Comme je pars dans le moment, je vous prie de ne plus m'écrire dès ce soir. Je vous donnerai de mes nouvelles demain. Je vous souhaite le bon soir.

(Signé,) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 5.)

COPIE de la Requeste des Bourgeois de Québec, présentée au commandant et officiers majors de la ville de Québec.

A MESSIEURS LES COMMANDANT ET OFFICIERS MAJORS DE LA VILLE DE QUEBEC.

Le Lieutenant Général civil et criminel de cette ville et le Maire d'icelle; Jean Claude Panet, Notaire Royal et Procureur du Roy, commis de la dite ville; Jean Tachet, négociant et sindic des négociants de la dite ville, et autres bourgeois et citoyens d'icelle et marchands forains soussignés, ont l'honneur de vous représenter Messieurs, qu'il falloit un événement aussi fâcheux et décisif que celui du treize, pour intimider les citoyens de cette ville, et leur donner lieu à penser à leur conservation et à celle de leurs biens jusqu'à ce fatal jour. Un bombardement de soixante trois jours ne les avoit point intimidés; les veilles, et un service fatiguant ne les avoit point rebutés; si des vivres médiocres avoient affoiblit leurs forces, le courage et l'épreuve de triompher de l'ennemi le relevoit, enfin, la perte actuelle de leurs biens même ne les touchoit point; ils étoient insensibles à tout, si ce n'étoit au désir de conserver la ville: Cette flatteuse espérance étoit soutenuë par une armée qui les couvroit, qui leur laissoit le passage libre et qui leur assuroit la communication des vivres; mais malheureusement, pour eux, elle ne subsiste plus, et ils ne voyent avec la peine la plus sensible, que les trois quarts de leur sang répandu n'empêcheroit point l'autre quart de tomber sous le joug de l'ennemy pour devenir les victimes de leur fureur.

Quel spectacle pour cette petite portion de voir leurs femmes et leurs enfans immolés à leur rage! ces habitants infortunés n'ont d'autre ressource que de rendre leur joug le moins dur qu'il leur sera possible: ce qu'ils vont avoir l'honneur, Messieurs, de vous prouver par des raisons aussi simples que solides.

PREMIERE RAISON.

Vous n'ignorez point Messieurs, que nous n'avons de vivres dans cette ville, à fournir à mi-ration, pour huit jours ; le compte exact que vous vous en êtes fait rendre nous l'assure.

DEUXIEME RAISON.

La communication des vivres, qui pouvoient être destinés en partie pour la subsistance des citoyens de cette ville, nous est interdite et ne peut être utile qu'au reste de l'armée qui ne nous couvre plus ; quelle dure condition de tomber sous le joug de l'ennemy en luy demandant à manger le jour de sa soumission, dans le tems qu'il est lui-même peut-être réduit à se retrancher.

TROISIEME RAISON.

Le peu de troupes réglées et de citoyens exténués qui restent dans cette ville, la majeure partie en ayant déserté depuis le jour du Treize, pour se retirer dans les campagnes, n'est point suffisant pour en garder surement l'enceinte, avec d'autant plus de raison que nous avons deux parties de la ville à découvert : celle le long du Cap aux Diamants, qui n'est fermé que par des pieux, parti voisine du terrain où est retranché l'ennemi ; celle du Palais dont il est le maitre des dehors ; n'y a-t-il donc pas tout lieu de craindre, à tout moment, que l'ennemy puissant en nombre, soit par force ou par ruse ne se trouve dans le coeur de la ville, le fer à la main, immoler sans distinction de qualité, d'âge et de sexe tout ce qui se présentera sous ses coups.

Enfin, le tems presse d'obtenir une capitulation honorable: l'ennemy, flatté d'une espérance de continuer ses conquêtes et de pouvoir s'assurer une récolte pour nous faire vivre, eux-mêmes rendra nôtre sort plus doux, au lieu qu'en reculant sans espérance de pouvoir réussir, nous ne ferons qu'augmenter sa fureur.

Jettez donc Messieurs, des yeux de compassion sur le reste; Tachez de les conserver pour leurs femmes et leurs enfans; conservez même ceux ou celles qui sont renfermés dans cette ville: Enfin sauvez leur le peu qui leur reste de l'incendie; il n'est point honteux de céder quand on est dans l'impossibilité de vaincre. C'est ce que les citoyens de cette ville se flattent de vous avoir démontré, Messieurs, et ils espèrent de votre humanité que vous ne voudrez pas les exposer aux rigueurs d'un assaut et de la famine, signé: Daine, Panet Procureur du Roy, Tachet sindic du commerce, Pre. Jehannes, Ch. Morin, Boisseau, Voyés, Me. Riverin, Dubreuil, Chabosseau, Larcher, Cardeneau, Fornel. Moreau fils, Meynardie, Jeune, Monnier, Gautier, J. Lassale, L'Evesque, Fremont, Grellaux, Lée, Boissey, Jean Monnier, et Malroux.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 6.)

COPIE du conseil de guerre tenu par M. de Ramezay à Québec.

Aujourd'huy, quinze du mois de Septembre mil sept cent cinquante neuf, M. de Ramezay, Lieutenant pour le Roy au gouvernement de Québec, ayant jugé nécessaire d'assembler le conseil de guerre des principaux officiers qui composent sa garnison, pour délibérer sur les moyens de deffense de la place de Québec, bom-

bardée et canonée depuis le 12 Juillet dernier, et investie du treize du mois de Septembre, après la perte d'un combat et la retraite de l'armée qui couvroit la place; et après avoir fait lecture des ordres de M. le Mquis. de Vaudreuil, Gouverneur Général, il a été vériffié que cette place, peu succeptible de défence, étant ferme en partie d'une simple palissade, auroit pu par son artillerie et ses munitions de guerre, résister quelques tems aux efforts de l'ennemy, si la partie des vivres s'était trouvée aussi abondante; mais, les états produits par les commis du munitionnaire général et les recherches exactes faites chez les différents particuliers de la ville ont prouvé, qu'il ne restait en vivres de toute espèce qu'environ quinze ou seize mille rations; les dites rations réduites à la moitié et même au quart, pour nourrir plus de six mille bouches, dont deux mille deux cent combattants, soldats, miliciens, ou matelots; deux mille six cent femmes, ou enfants; mille à douze cents hommes aux hopitaux, employés, communautés d'hommes et de femmes, ou prisonniers de guerre. D'après cet exposé, M. de Ramezay, président en sa qualité de Lieutenant pour le Roy dans la place, a requis Messieurs le Chevalier de Bernetz, Lieutenant Colonel d'infanterie, le Chevalier Doms, Delestang de Celles, Daurittan, Daubrepy, de St. Vincent, De Parfouru, de Bigart, de Marcel, Capitaine d'infanterie; Messieurs de Fiedmont, de Luzignan, Capitaine d'artillerie, de Cerry, et de Pellegrin, Capitaine de port. M. de Joannés, Capitaine Ayde-Major au Régiment de Languedoc, Major de la place, de donner leur avis par écrit pour décider sur le parti à prendre dans la conjoncture présente, lesquels ont opinés comme il suit:

Vû l'exposé du conseil de guerre, et les raisons qui ont obligé M. de Ramezay de l'assembler, je ne vois point d'autre parti a prendre que de tâcher d'obtenir de l'ennemy la meillcure capitulation qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) PELLEGRIN.

Vû e manque total de vivres; étant sans aucune espérance de secours, mon sentiment est de remettre la place, et d'en sortir avec le plus d'honneur que nous pourrons. A Québec. ce 15 7bre 1759.

(Signé,) DAILLEBOUST CERRY.

L'investissement de la place fait, les batteries de l'ennemy au moment de jouer, sans espoir de secours; l'armée qui nous couvroit s'étant repliée, comme nous en pouvons juger par le mémoire instructif de M. le Marquis de Vaudreuil à M. de Ramezay; menacé de famine sous deux jeurs, j'opine qu'il est tems de composer avec l'ennemy pour pouvoir obtenir des conditions honorables qu'il nous refuseroit s'il étoit instruit du manque de vivres où nous nous trouvons. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) LUSIGNAN, fils.

De réduire encore la ration, et pousser la deffence de la place jusqu'à la dernière extrémité. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) FIEDMONT.

D'après l'exposé de M. de Ramezay, le seul article de vivres me détermine d'opiner, qu'il n'est guère possible d'attendre une plus grande extrémité pour tâcher d'obtenir de l'ennemy la capitulation la plus honorable possible: tel est mon avis. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) MARIET.

Vû l'extrémité où la place se trouve réduite pour les vivres, mon avis est, de demander à capituler. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) BIGART.

Vû les raisons cy-dessus exposées et prouvées, et après avoir réduit la garnison de cette place à la plus petite ration, mon avis est de capituler. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) PARFOURU.

Vû l'exposé qui nous assemble, le dénombrement des vivres, la quantité de bouches qui est dans cette place invetie de toutes parts, je conclus qu'il est à propos d'obtenir de nos ennemis une capitulation aussi avantageuse qu'il sera possible. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) St. Vincent.

Vû l'exposé et le peu de vivres, je conclus à capituler le plus honorablement qu'il sera possibe. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) Daubrépy.

L'extrme disette des vivres où est la place, l'impossibilité d'en recevoir, et de très-mauvaises fortifications délabrées, m'oblige à opiner qu'on obtienne au plutôt une capitulation honorable aux armes du Roy, et dans laquelle les trouppes réglées soient libres d'aller rejoindre leurs corps. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) Daurillant.

Vû le peu de vivres qui sont dans la place, nous devons tâcher de faire une capitulation honorable. A Québec le 15 7bre 1759.

(Signé,) De l'Estang de Celles.

Sur le compte qui a été rendu, le conseil de guerre assemblé, la disette des vivres où se trouve la place, mon avis est de faire des propositions. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) le Cher. Doms.

J'opine, attendu la disette des vivres qui nous manquent totalement, de capituler aux conditions d'obtenir du général Anglois la meilleure capitulation et la plus honorable. A Québec le 15 7bre 1759.

(Signé,) le Chevalier de Bernetz.

Vû l'état des vivres qui prouve qu'il ne peut y avoir de vivres que pour six à sept jours dans la place en réduisant la ration au

quart, et qu'en faisant sortir même les femmes et enfants, cela ne pourroit prolonger que de peu de jours la reddition de la place, mon avis est, qu'après avoir fait sortir de la ville un détachement choisi d'environ six cent hommes, plus ou moins, pour rejoindre et renforcer l'armée, le reste pris par préférence sur les miliciens de la ville et gouvernement de Québec, capitule pour obtenir suivant les instructions de M. le Marquis de Vaudreuil les conditions les pus honorables. A Québec, le 15 7bre 1759.

(Signé,) JOANNÉS.

Vû les instructions que j'ay reçues de M. le Mquis. de Vaudreuil, et la disette des vivres prouvée par les états à moy donnés et recherches que j'ay fait faire, je conclus à tâcher d'obtenir de l'ennemy la plus honorable capitulation. A Québec, ce 15 7bre 1759.

(Signé,) DE RAMEZAY.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 7.)

—

ARTICLES DE CAPITULATION.

—

Demandée par M. de RAMZAY, Lieutenant pour le Roi, commandant la Haute et Basse-Ville de Québec, Chef de l'ordre militaire de St. Louis, à son Excellence le Général des Troupes de Sa Majesté Britannique.--"La Capitulation demandée "de l'autre part, a été accordée par son Excellence "l'Amiral SAUNDERS, et son Excellence le Général "TOWNSHEND, &c. &c. &c. de la manière et con- "dition exprimée ci-dessous."

I.

MONSIEUR de Ramzay demande les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit envoyée à l'armée en sureté par le chemin le plus court, avec armes et bagage, six pièces de canon de fonte, deux mortiers ou obussiers et douze coups à tirer par pièce. " La garnison de la ville, composée des troupes de terre, de marine, " et matelots, sortiront de la ville avec armes et bagage, tambours " battant, mèches allumées, deux pièces de canon de France, et " douze coups à tirer pour chaque pièce, et sera embarquée le plus " commodement qu'il sera possible, pour tre mises en France au " premier port."

II.

Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et priviléges. — " Accordé, en mettant bas les armes."

III.

Que les habitants ne pourront être recherchés pour avoir porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'ils y ont été forcés, et que les habitants des colonies, des deux couronnes, y servent également comme miliciens. — " Accordé."

IV.

Qu'il ne sera point touché aux effets des officiers et habitants absents. — " Accordé."

V.

Que les habitants ne seront point transférés ,ni tenus de quitter leurs maisons, jusqu'à ce qu'un traité définitif entre Sa Majesté très Chrétienne et Sa Majesté Britannique aye réglé leur état. — " Accordé."

VI.

Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera conservée; que l'on donnera des sauves gardes aux maisons ecclésiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à Monseigneur l'Evêque de Québec, qui, rempli de zèle pour la religion, et de charité pour les peuples de son diocèse, désire y rester constamment, exercer, librement et avec la décence que son état et les sacrés ministères de la religion Romaine requerront, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que a possession du Canada ait été décidée par un traité entre Sa Majesté très Chrétienne et sa Majesté Britannique. — "Libre exercise de la Religion Romaine, sauves gardes à " toutes les personnes religieuses, ainsi qu'à Monseigneur l'Evêque, " qui pourra venir exercer, librement et avec décence, les fonctions " de son état, lorsqu'il jugera à propos, jusqu'à ce que la possession " du Canada ait été décidée entre sa Majesté Britannique et sa " Majesté très Chrétienne."

VII.

Que l'artillerie et munitions de guerre seront mises de bonne foi, et qu'il en sera dressé un inventaire. — " Accordé."

VIII.

Qu'il en sera usé envers les blessés, malades, Commissaires, Aumoniers, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, et autres personnes enmployées aux services des hôpitaux, conformément au traité d'échange du 6me Février, 1759, convenus entre leur Majestés très Chrétienne et Britannique. — " Accordé."

IX.

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes Angloises, leur Général voudra bien remettre quelques soldats pour être mis en sauve garde aux églises, couvents et principales habitations. — " Accordé."

X.

Qu'il sera permis au Lieutenant du Roy, commandant dans la ville de Québec, d'envoyer informer M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur-Général, de la réduction de la place, comme aussi que le Général pourra l'écrire au Ministre de France pour l'informer. — " Accordé."

XI.

Que la présente Capitulation sera exécutée suivant la forme et teneur, sans qu'elle puisse être sujette à inexécution sous prétexte de représailles, ou pour inexécution de quelques capitulations précédentes. — " Accordé."

Arrêté double entre nous au camp devant Québec, ce 18me de Septembre, 1759.

CHARLES SAUNDERS,
GEORGE TOWNSHEND,
DE RAMZAY.

(NUMERO 8.)

COPIE du certificat de M. Perthius, Procureur du Roy.

Je soussigné, Procureur du Roy dans le Gouvernement de Québec, certifie avoir acheté à mon compte de M. le Gouverneur Anglois six boucaults de biscuit, pesants douze cent livres net, pour la subsistance du peuple le lendemain de la reddition de la place. A Québec, le 19 7bre 1759.

(Signé,) PERTHUIS.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 9.)

LETTRE de M. Bernier, Commissaire des guerres, écrite à Québec, le 21 7bre 1759 à M. de Ramezay.

Je suis si touché Monsieur, de ce qui vient de se passer dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le Brigadier Muray, pour la subsistance de l'hopital, que j'ai à peine la force de dicter cette lettre.

La journée du treize, l'hopital n'avoit que quatre quarts de farine. Ce jour-là, il y entra de trois à quatre cents blessés; depuis vous en avez fait porter six quarts; mais toutes ces provisions, en réduisant au quart, sont expirées aujourd'huy.

Depuis quatre jours, je représentois aux généraux anglois la nécessité de substanter, conformément au cartel, cet hopital tombé sous leur puissance. Après bien des remises, on m'a dit de m'adresser à M. le Brigadier Muray. Il m'a déclaré, qu'il n'avoit des vivres que pour sa garnison seule, et qu'il ne donneroit, ny pour or ny pour argent, une once de pain à qui que ce soit, et en vertu de quelque traité que ce fut; que les habitants, les soldats, les officiers, les hopitaux françois se pourvussent de vivres, où il leur plairoit. Que si la ville s'était renduë par famine, il ne voudroit pas se mettre dans le cas d'en faire autant. Ces raisons politiques sont très bonnes, mais très-peu capables de satisfaire cinq cent personnes qui sont dans un hôpital, et qui depuis vingt quatre heures ne mangent point. En implorant le ciel, et l'humanité naturelle aux Anglois, je l'ai un peu attendri; il m'a donné un ordre pour avoir mille livres de farine et mille livres de biscuit, m'assurant que c'étoit tout ce que j'aurois, et me faisant donner ma parole d'honneur que je ferois mon possible pour que cela luy fut rendu en même nature, ou en grains.

Il m'a encore dit, qu'il feroit fournir tous les vivres nécessaires à nos blessés et malades, si M. Bigot vouloit les lui rendre en même nature, mais qu'il ne s'en fieroit point à sa parole; qu'il luy falloit un officier de caractère pour ôtage auquel il juroit de faire trancher la tête, si on manquait de luy rendre ses vivres au tems qu'il serait stipulé après la moisson. En conséquence, il m'a fait donner un passeport pour aller et venir de Québec à l'armée de M. de Vaudreuil; bien entendu que je ne sortirois point de mon caractère, et que je ne ferois rien de nuisible ou d'utile à l'un ou l'autre des partis.

Je profiterai de cette permission; je presserai M. Bigot, mais je suis fort incertain de sçavoir si je réussirai, et je vois trois cent blessés et vingt-cinq officiers, peut-être dans la nécessité de périr de faim dans quatre ou cinq jours d'icy, et d'être abandonnés par tous ceux qui les veillent et qui les soignent, pour aller chercher leur subsistance dans les campagnes éloignées, à l'exemple du peuple de la ville.

J'oubliois de vous dire, que ce général m'a assuré qu'on pouvoit faire venir à cet hôpital, de quelque coté qu'on voulut, même de

Montréal, tous les secours nécessaires; que ce seroit respecté, et qu'il donneroit les passeports nécessaires.

Tout cecy est l'accomplissement de ma prophétie; j'avois toujours insisté qu'il y eut quarante quarts de farine en avance à l'hôpital, au lieu de n'y envoyer, qu'au jour de la journée, du camp, et d'où la retraite de l'armée a laissé au pillage ce qui nous aurait fait susbister longtems, les uns et les autres.

M. le Brigadier Muray m'a encore dit, qu'il ne demanderoit rien au pays; que les habitants pouvoient faire leur récoltes, tranquillement, et que ceux qui auroient plus de denrées qu'il leur en faudroient seroient les maîtres de les apporter à la vile où on les leur payeroit en monnoye courante d'Angleterre; qu'il ignoroit ce que c'étoit que de nourrir le peuple; que chacun devoit chercher sa subsistance dans son travail; qu'à la vérité, s'il avoit plus de vivres qu'il lui en falloit pour sa garnison, il les feroit mettre sur le marché pour le soulagement du peuple. Qu'enfin, les Anglois n'étoient pas venus pour nourrir le pays, et que c'étoit une faveur de sa part, s'il n'exigeoit rien de lui à cet égard.

Voilà Monsieur, l'entretien que j'ai eu avec ce général, dont vous m'avez prié de vous rendre compte.

J'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Mon sieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé,) BERNIER.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

(NUMERO 10.)

COPIE de la lettre de M. le M^quis^ de Vaudreuil, écrite le 14 7bre 1759 à M. de Ramezay.

J'ay reçû, Monsieur, toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle que le Général de l'armée

angloise m'écrivit hier. Vous trouverez cy-joint, à cachet volant; ma réponse que je vous prie de luy faire passer, et de vous y conformer en ce qui concerne la garde angloise et la garde françoise. N'ayez aucune inquiétude des témoignages que je rendrai à la cour de vos services; il vous seront des plus avantageux.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour.

(Signé,) DE VAUDREUIL.

Pour copie collationnée, conforme à l'original.

(Signé,) DE RAMEZAY.

———o———

FIN.